HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par Mr. FLEURY prêtre, prieur d'Argenteüil, cy-devant sous-precepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.

TOME QUATRIEME.

Depuis l'an 360. jusques à l'an 395.





A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques, aux Colonnes d'Hercules.

M DCCIV.

Avec Privilege du Roy & Approbation des Docteurs.



SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE QUINZIE'ME.

I. *JUlien change la Cour de C. P.* II. *Philosophes appellez* III. AN. 361.
Retablissement de l'idolâtrie. IV. *Rapel d'exilez. Persecu-*
tion couverte. VI. *Deffense d'enseigner & d'étudier.* VII. *Julien* 362.
veut imiter les Chretiens. VIII. *Confessions de Cesaire.* IX. *Con-*
fessions de soldats Chrétiens. X. *Martyrs sous Julien* XI. *S. Ba-*
sile prêtre d'Ancyre , &c. XII. *Martyrs en Cappadoce.* XIII.
Eusebe évêque de Cesarée en Cappadoce. XIV. *S. Gregoire de*
Nazianze & saint Basile prêtre. XV. *Julien à Antioche.* XVI.
Conversion du fils d'un sacrificateur. XVII. *Martyrs en Syrie.*
XVIII. *Martyrs à Gaze.* XIX. *S. Hilarion persecuté* XX. *Suite de*
la persecution generale. XXI. *Lettre de Julien aux Bostriens.* XXII.
Martyrs à Antioche. XXIII. *Massacre de George d'Alexandrie.*
XXIV. *Lettre de Julien* XXV. *Retour de saint Athanase.* XXVI.
Concile d'Alexandrie. XXVII. *Doctrine sur la Trinité & l'in-*
carnation. XXVIII. *Lettre à l'église d'Antioche.* XIX. *Ordina-*
tion de Paulin , schisme de Lucifer XXX. *Travaux de saint Eu-*
sebe de Verceil & de saint Hilaire. XXXI. *Martyrs en Italie &*
en Gaule. XXXII. *Violences des Donatistes en Afrique.* XXXIII.
Confession de saint Apollonius en Egypte. XXXIV. *S. Athanase*
chassé. XXXV. *Commencemens des Macedoniens.* XXXVI. *Super-*
stitions de Julien XXXVII. *Translations de S. Babylas.* XXXVIII.
Temple de Daphné brulé. XXXIX. *Autres Martyrs à Antioche.* 363.
XL. *Mort du comte Julien.* XLI. *L'empereur odieux à Antioche.*
XLII. *Misopogon.* XLIII. *Miracles au temple de Jerusalem.*
XLIV. *Julien marche contre les Perses.* XLV. *Il écrit contre la re-*
ligion Chrétienne. XLVI. *Ses autres écrits & sa philosophie.* XLVII.
Mort de Julien. XLVIII. *Revelations de cette mort.* XLIX. *Jo-*
vien empereur. L. *Funerailles de Julien.* LI. *Discours de saint*
Gregoire de Nazianze contre lui. LII. *Jovien rend la paix à*

l'église. LIII. *Lettre de saint Athanase à Jovien.* LIV. *Requête des demi-ariens.* LV. *Concile d'Antioche* LVI. *Division entre les Ariens.* LVII. *Instances des Ariens contre saint Athanase.* LVIII. S. *Athanase en Thebaïde.* LIX. S. *Pacome.* LX. *Monastere de la sœur de S. Pacome.* LXI. *Miracles de* S. *Pacome.*

LIVRE XVI.

364. I. *Mort de Jovien. Valentinien & Valens Empereurs:* II.
Conference de saint Hilaire avec Auxence. III. *Ecrit*
365. *de saint Hilaire.* IV. *Concile de Lampsaque.* V. *Revolte de Procope*
& sa mort. VI. *Valens soûtient les Ariens.* VII. *Députation des*
366. *Orientaux en Occident.* VIII. *Mort de Libere. Damase pape.*
367. Schisme *d'Ursin.* IX *Concile de Tyane.* X. *Commencement de la*
persecution de Valens. XI. *Voïages de* S. *Hilarion & sa mort.* XII.
Concile de Laodicée. XIII. *Renouvellement de la persecution.* XIV.
369. S. *Basile resiste à Valens.* XV. *Mort de sainte Emelie, de* S. *Ce-*
saire & de sainte Gorgonie. XVI. *Réünion des moines de Na-*
370. *zianze.* XVII. *S. Basile évêque de Cesarée.* XVIII. S*a conduite.*
XIX. *Il travaille à réünir les catholiques* XX. *Concile de Rome &*
d'Illyrie. XXI. *Lettre de* S. *Athanase aux Afriquains.* XXII.
Lettre à Epictete. XXIII. *Autres lettres de S. Athanase.* XXIV.
Discretion de saint Basile calomniée. XXV. *Concile d'Antioche.*
XXVI. *Persecution d'Antioche.* XXVII. S. *Aphraate.* XXVIII.
S. *Julien Sabas.* XXIX. *Massacre des Magiciens.* XXX. *Ordina-*
tion de S. Martin. XXXI. *Ses travaux pour la foy.* XXXII.
Persecution en Syrie. XXXIII. *Persecution à Edesse.* XXXIV.
Mort de S. *Athanase. Pierre lui succede.* XXXV. *Persecution en*
373. *Egypte.* XXXVI. *Moines persecutez.* XXXVII. *Les deux Ma-*
caires. XXXVIII. *Moïse évêque des Sarrasins.* XXXIX. *Etat*
de l'église Romaine XL. S. *Optat écrit contre les Donatistes.* XLI.
Loix de Valentinien. XLII. *Martyrs chez les Gots.* XLIII. S.
Sabas. XLIV. *Ses reliques.* XLV. *Union de saint Basile avec*
Eustathe de Sebaste. XLVI. *Eustathe se declare contre S. Basile.*
XLVII. *S. Basile devant Modeste.* XLVIII. *Il reçoit Valens*
dans son église. XLIX. *Protection divine sur saint Basile.* L. *S.*
Gregoire ordonné pour Sasime. LI. *Il gouverne Nazianze avec son*
pere LII. *Mort de saint Gregoire le pere.*

LIVRE XVII.

SOMMAIRE

LIVRE XVIII.

LIVRE XIX.

Approbation des Docteurs.

Rien n'est plus glorieux à l'Eglise que de faire voir son établissement, les combats des martyrs, & les ouvrages des Peres qui ont soûtenu sa doctrine. C'est ce qu'on trouvera dans cette histoire des premiers siecles : où sans faire de longues dissertations, ni des reflexions trop frequentes, sans y mêler des faits étrangers, on represente les plus pernicieux monumens de l'antiquité ecclesiastique. La lecture de cet ouvrage servira d'édification de la foy & des mœurs ; & les fideles seront animez en voïant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requestes ordinaires de nôtre Hostel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut ; Pierre Aubouin, & Pierre Emery Syndics de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de nôtre bonne Ville de Paris, nous ayant fait exposer, qu'ils desireroient faire imprimer un Livre intitulé, *Histoire Ecclesiastique*, par le Sieur Abbé Fleury, ci-devant Sous-Precepteur de nos tres-chers Petits-Fils les Roy d'Espagne, Ducs de Bourgogne & de Berri, s'il nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires : Nous avons permis & permettons par ces Presentes ausdits Auboüin & Emery de faire imprimer ledit Livre, en telle forme marge, caractere & autant de fois que bon leur semblera, & de le vendre, & faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume, pendant le tems de vingt années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes personnes de quelques qualitez & conditions qu'elles puissent être, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïssance ; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer & contrefaire ledit Livre, sans la permission expresse & par écrit desdits Exposans, ou de ceux qui auront droit d'eux, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de 1500. livres d'amende contre chacun des contrevenans ; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers ausdits Exposans, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impression sera faite dans nôtre Roïaume & non ailleurs ; & ce en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre trés-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelypeaux, Comte de Ponrchartrain, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir lesdits Exposans ; ou leurs ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenuë pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier, ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & necessaires, sans demander autres permissions, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Paris le 16. Janvier l'an de grace 1705. & de nôtre Regne le soixante-deuxiéme. *Signé*, Par le Roy en son Conseil, LE COMTE.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, No 308. pag. 412. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris, le 27. Janvier mil sept cens cinq. Signé, *P. EMERY, Syndic.*



HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

LIVRE QUINZIE'ME.



PEU de temps aprés que l'empereur Julien fut entré à Constantinople, il établit à Calcedoine un tribunal extraordinaire, contre ceux qui avoient eu le plus de pouvoir sous l'empereur Constantius; & on y examina leur conduite avec une rigueur qui parut excessive aux flateurs même de Julien. Les deux consuls Taurus & Florentius furent du nombre des accusés: Taurus avoit merité le consulat par les violences qu'il exerça au concile de Rimini: on l'envoïa en exil à Verceil; & ce qu'il y eut de plus honteux, c'étoit la

I. Julien change la Cour de C. P.

AN. 361.

Amm. Marc. lib. xxii. c. 3.

Sup. liv. xiv. n. 11.

AN. 361. datte des actes de son procés. Les interrogatoires, par exemple, commençoient ainsi: Sous le consulat de Taurus & de Florentius, Taurus étant amené par les crieurs publics. La mort d'Ursulus comte des largesses, c'est-à-dire grand tresorier, fut la plus odieuse: car il avoit soutenu Julien dans les Gaules, lui faisant fournir par les tresoriers des lieux tout l'argent qu'il demandoit: contre les ordres de Constantius, qui ne vouloit pas qu'il eut dequoi donner aux troupes. Aussi Julien voïant les reproches & les maledictions que lui attiroit cette mort, fut reduit à la desavoüer. D'autres furent approuvées de tout le monde: principalement celle de l'eunuque Eusebe prefet de la chambre de Constantius, cet Arien si passionné: car il fut aussi condamné & executé à mort.

Greg. Naz. or. 3. p. 75. Amm. XXII. c. 4. Socr. II c. 1. Liban. ora 10. p. 91.

Plusieurs Chrétiens furent envelopez dans cette recherche & dans la reforme des officiers du palais imperial, que Julien chassa, sous pretexte d'en bannir le luxe & de vivre en philosophe. Il demanda un jour un barbier pour lui faire les cheveux: car pour sa barbe il affectoit de la laisser croître. Le barbier de Constantius se presenta vêtu magnifiquement. Julien en fut surpris, & dit: j'ai demandé un barbier, & non pas un senateur. Il s'informa de ce que lui valoit sa charge, & trouva qu'il avoit par jour vingt rations de pain & autant de fourage pour ses chevaux, & par an de gros gages sans les graces extraordinaires. Cela fut cause qu'il chassa tous les barbiers, tous les cuisiniers & les autres officiers semblables, disant qu'ils ne lui étoient point necessaires; & particulierement les eunuques, parce qu'il n'avoit plus de femme. Il est certain que la mollesse étoit excessive à la cour de Constantius, soit pour les habits d'or & de soye, soit pour la delicatesse

Jul. ad Athan. p. 504.

des tables. Il y avoit jusqu'à mille barbiers & autant de cuisiniers: ceux qui versoient à boire & servoient à table étoient encore en plus grand nombre. Plusieurs officiers de cette cour avoient abusé de leur fortune: mais on les accusoit entre autres choses de s'être enrichis des dépoüilles des temples des idoles. AN. 361.

II. Philosophes appellez.

Julien aïant ainsi reduit le palais en solitude: le remplit de philosophes, de magiciens, de devins & de charlatans de toutes sortes. Un des premiers qu'il manda fut le philosophe Maxime qui étoit en Asie avec Chrysante. Aiant receû la lettre qu'il leur écrivoit à tous deux, ils consulterent leurs dieux avec tout l'art & la circonspection qu'ils purent emploïer: mais ils ne rencontrerent que des presages funestes. Chrysanthe épouvanté de ce qu'il voïoit, dit à Maxime: Mon cher ami, je pretens non seulement mourir ici, mais me cacher sous terre, si je puis. Maxime répondit: Il me semble Chrysanthe que tu as oublié la doctrine que nous avons aprise. Les Hellenes parfaits ne doivent pas ceder à ce qu'ils rencontrent d'abord, mais forcer la nature divine de venir à eux. Peut être, repartit Chrysanthe, es tu assez habile & assez hardi pour le faire: pour moi je ne puis combattre de tels signes; & aïant ainsi parlé il se retira: Maxime continua d'emploïer tous les secrets de son art, jusqu'à ce qu'il eût trouvé ce qu'il desiroit. Il partit, & toute l'Asie se mit en mouvement pour lui faire honneur: les peuples accouroient en foule à son passage avec leurs magistrats à la tête: les femmes même s'empressoient de faire leur cour à la sienne. Quand il arriva à C. P. l'empereur étoit au senat & y parloit: mais si tôt qu'il aprit la nouvelle que Maxime étoit venu; il oublia sa dignité & la bien séance: il courut audevant de toute sa force, loin au-delà du vestibule,

AN. 362.

Eunape. in Max. p. 90.

Amm. XXII. c. 7.

Liban. ora. 10. p. 299. B.

AN. 362. l'embrassa & le baisa comme auroit fait un particulier, & le fit entrer dans le senat, quoi qu'il ne fût point senateur. L'empereur s'appliquoit avec Maxime à consulter les dieux, y passant non seulement le jour, mais la nuit. Ce philosophe l'obsedoit de telle sorte, qu'il sembloit le gouverner, lui & tout l'empire. Enflé de cette faveur, il commença à s'habiller plus mollement qu'il ne convenoit à sa profession, & devint plus rude & plus difficile à ceux qui l'abordoient. Mais l'empereur ne s'apercevoit pas ce changement.

Eunap. p. 93

Priscus que l'empereur fit aussi venir de Grece, usa plus moderement de sa fortune. Chrysanthe étant encore appellé avec de pressantes instances, consulta les dieux, & trouvant toûjours d'aussi mauvais presages, il tint ferme & demeura à Sardis. L'empereur le fit souverain pontife de Lydie & sa femme souveraine prêtresse. Chrysanthe prévoïant la revolution prochaine, soit par magie, soit par prudence naturelle, usa moderement du pouvoir que lui donnoit cette charge. Il ne se pressa point comme les autres de relever les temples, il ne maltraita point les chrétiens inutilement: mais il se conduisit si doucement, qu'on ne s'aperceut presque pas en Lydie du rétablissement des sacrifices, ni de leur supression qui suivit de prés. Julien mandoit aussi avec un grand empressement plusieurs de ceux qu'il avoit connus dans les écoles d'Asie, & leur enfloit le cœur par des promesses magnifiques: mais quand ils étoient arrivez, il les païoit de belles paroles, les appelloit ses compagnons, les faisoit quelquefois manger à sa table, beuvoit à leur santé, & les renvoïoit sans rien faire. Il y eut toutefois plusieurs reteurs & plusieurs sophistes à qui il donna des charges & des gouvernemens: leur credit croissoit de jour en jour, & leurs esperances encore plus.

Eunap. ibid. & Chrys. p. 182.

Au milieu de cette troupe de philosophes, le nouvel empereur vivoit lui-même en philosophe, & en portoit les marques exterieures, particulierement la barbe. Constantius la lui fit couper en le faisant Cesar, car les Romains se rasoient alors: mais il la reprit quand il fut le maître. On le voit par ses médailles: toutes celles où il est nommé Cesar sont sans barbe; & dans la plûpart de celles qui lui donnent le titre d'Auguste, il porte la barbe longue autant que la pouvoit avoir un homme de trente ans: car il n'en avoit pas davantage quand il parvint à l'empire. Il se disoit Grec; affectoit d'imiter les Grecs, comme plus savans que les Romains; & tout ce que nous avons de ses écrits est en grec. Enfin il se piquoit de retablir dans sa perfection l'Hellenisme, c'est-à-dire les mœurs des anciens Grecs; & particulierement leur religion. Car le nom d'*Hellenes* signifioit alors païens, tant chez les chrétiens que chez les païens eux-mêmes.

A N. 362.

Sup. liv. XII. n. 1.

Misopog. 106.

Sup. liv. IV. n. 7.

III. Rétablissement de l'idolâtrie.

Le rétablissement du paganisme fut donc le premier soin de Julien si-tôt qu'il se trouva le maître. Il donna des ordres exprés pour ouvrir les temples, pour reparer ou rebâtir ceux qui étoient démolis. Il leur attribua de grands revenus: il fit redresser les autels, il renouvella les sacrifices & les anciennes ceremonies de chaque ville. On le voïoit lui-même en public offrir des victimes & des libations; il honoroit tous les ministres de la religion profane: les sacrificateurs, les hierophantes, ceux qui communiquoient les mysteres, les gardiens des idoles & des temples. Il rétablit leurs pensions, & leur rendit les honneurs, les privileges & les exemptions qui leur avoient été accordées par les anciens rois. Aussi vouloit-il qu'ils observassent exactement l'abstinence superstitieuse de certaines viandes, & les purifications exterieures prescrites par leur religion.

Amm. XXII. *c.* 5.
Liban. ora. 10. *p.* 289. 290. *&c.*
Soz. 5. *c.* 3.

AN. 362.

Greg. Naz. or. 3. p. 70. B.

Ceux qui prétendoient ſavoir ſon ſecret, diſoient qu'il avoit commencé par effacer ſon batême avec le ſang des victimes, oppoſant à nos ſaintes ceremonies celles que les païens croïoient leur ſervir d'expiation; & prenant dans ſes mains les entrailles des animaux immolés pour les purifier de l'euchariſtie qu'il y avoit receuë. Comme il étoit curieux obſervateur des entrailles des victimes : on dit qu'un jour il y vit une croix couronnée, c'eſt-à-dire environnée d'un cercle. Tous les aſſiſtans en furent épouvantés: mais l'aruſpice qui préſidoit à cette action, dit que ce cercle qui entouroit la croix, marquoit que les Chrétiens étoient pris & enfermés de toutes parts. Une autre fois comme il ſacrifioit pluſieurs vaches à Proſerpine, le ſacrificateur s'écria que les ceremonies ne pouvoient avoir leur effet, & qu'elles étoient empêchées par la preſence de quelque Chrétien: demandant que l'on fiſt retirer ceux qui avoient été lavés & oints, c'eſt-à-dire qui avoient receu le baptême. L'empereur effraïé regarda de tous côtés, & reconnut que c'étoit un jeune homme de ſes gardes. Celui-ci ne le nia pas, il jetta ſa demie pique ornée de pierreries & ſe retira, laiſſant l'empereur & le pontife en deſordre.

Prudent apotheoſ. v. 450.

Socr. III. c. II. Sup. liv XI. n. 15. Sozom. V. c. 4. Ibid. c. 3.

Julien fit dreſſer à C. P. l'idole de la fortune dans la principale baſilique, lui ſacrifia publiquement, comme au genie de cette ville, d'où Conſtantin avoit banni l'idolâtrie. Comme il ſacrifioit à cette idole, Maris évêque de Calcedoine lui reprocha publiquement ſon impieté & ſon apoſtaſie. Julien ſe contenta de lui dire qu'il étoit aveugle : car ſa veuë étoit affoiblie par ſon grand âge, & on le menoit par la main. Et ton Dieu Galiléen, ajoûta t-il, ne te guerira pas. Maris répondit: Je rend graces à mon Dieu de ce que je ſuis aveugle,

pour ne pas voir un apoſtat comme toi. Julien paſſa outre ſans rien dire, pour montrer ſa moderation. Il ordonna que la coudée dont on ſe ſervoit pour meſurer l'accroiſſement du Nil ſi important à l'Egypte, fût reportée dans le temple de Serapis, d'où Conſtantin l'avoit fait ôter pour la mettre dans l'égliſe. Julien honoroit particulierement Serapis, Iſis, Anubis, comme l'on voit par ſes medailles. Il eſt ſouvent repreſenté en Serapis avec le boiſſeau ſur la teſte, & à côté ſa femme Helene en Iſis. Il écrivit pluſieurs fois aux communautez des villes pour les exciter à l'idolâtrie, favoriſant celles qu'il y voïoit portées, en leur offrant tout ce qu'elles demanderoient. Au contraire, il témoignoit toute ſorte d'averſion contre les villes Chrétiennes: Il n'y entroit point dans ſes voïages, & ne recevoit ni leurs députations ni leurs plaintes.

AN. 362.

Sup. liv. 13. n. 33.

IV. Rapel des exilez.

Il avoit en teſte deux grandes entrepriſes, d'abatre les Chrétiens au dedans de l'empire & les Perſes au dehors. Les Chrétiens lui tenoient plus au cœur: mais il n'oſoit les attaquer ouvertement, ſachant leur prodigieuſe multitude. Elle étoit telle qu'on ne pouvoit les attaquer même en ſecret, ſans expoſer l'empire au hazard d'un renverſement univerſel: c'eſt ainſi qu'en parle S. Gregoire de Nazianze. D'ailleurs Julien craignoit de paſſer pour un tyran & de ſe rendre odieux: au contraire il affectoit de paroître doux & humain, comme un philoſophe qui ne ſe gouvernoit que par raiſon. Il cherchoit donc tous les moïens d'attirer l'affection des peuples, en revoquant ce que Conſtantius avoit fait de dur & d'injuſte, rappellant les bannis, rendant les biens confiſqués, donnant à tous la liberté de leur religion. Enfin il ſavoit que les Chrétiens ne craignoient ni la mort ni les tourmens; & il ne vouloit pas leur procurer

Greg. Naz. or. 3. p. 79. D. Id. p. 80. & 4. p. 133. D.

Soc. III. c. 1.

Greg. Naz. p. 71.

AN. 362. l'honneur du martyre: connoissant par l'experience des persecutions passées, que plus elles étoient cruelles, plus elles fortifioient le Christianisme. Ce ne sont pas seulement des auteurs Chrétiens: c'est Libanus païen & grand admirateur de Julien qui explique ainsi ses motifs.

Liban or. 10. p. 290.

Il voulut donc attaquer plus finement les Chrétiens. Il rappella tous les évêques & tous les autres qui avoient été exilez sous Constantius à cause de la religion, sans distinction d'heretiques & de catholiques. Il en fit même venir quelques-uns dans son palais, & les exhorta à suivre hardiment chacun sa religion avec une entiere liberté. Ce procedé avoit un bel exterieur de clemence: mais Julien en usoit ainsi, dit Ammian, Marcellin, afin qu'aïant augmenté la division par la licence, il fût delivré de la crainte qu'il avoit euë d'un peuple réüni.

Chr. Pasc.

Theod. III. c. 4.

Les évêques catholiques profitant de cette liberté, S. Melece revint à Antioche; Lucifer & S Eusebe de Verceil partirent de la Thebaïde pour revenir à leurs églises: mais S. Athanase n'osa sortir encore de sa retraite, parce que Georges étoit toûjours le maître à Alexandrie. Les Ariens eurent la même liberté de revenir, & Aëtius en particulier fut rappellé avec honneur, parce que c'étoit l'amitié de Cesar Gallus frere de Julien qui lui avoit attiré la haine de Constantius. Julien lui écrivit une lettre fort obligeante, le priant de le venir trouver, & lui donna même une terre auprés de Mitylene en l'Isle de Lesbos. Il écrivit aussi à l'heresiarque Photin une lettre, où il le loüoit de ce qu'il nioit la divinité de J. C. & s'emportoit furieusement contre Diodore prêtre d'Antioche, & depuis évêque de Tarse. Il ordonna sous grosse peine à Eleusius de Cyzique de faire

Soz. III. c. 3. Sup. liv. XIII. n. 15.

Philost. IX. c. 4. Jul ep. 31.

Facund. l.b. 4. p. 163. 164.

Sozom. III. c. 5.

faire rebâtir dans deux mois, l'église des Novatiens qu'il avoit abatuë sous Constantius. Il favorisa les Donatistes en Afrique, & prit le parti de tous les heretiques, non seulement contre les Catholiques, mais contre les autres heretiques. A N. 362.

Inf. n.° 31.

V. Persecution couverte.

Toutefois ceux qui profiterent le plus de cette liberté, furent les Catholiques; & les Ariens qui dominoient auparavant furent abaissez. Julien aïant apris que les Ariens avoient maltraité les Valentiniens à Edesse, écrivit en ces termes: J'ai resolu d'user avec tous les Galiléens d'une telle humanité, qu'aucun d'eux en quelque lieu que ce soit ne souffre violence; qu'il ne soit ni traîné au temple ni maltraité en aucune autre maniere contre sa religion. Mais les Ariens insolens de leurs richesses ont attaqué les Valentiniens, & ont commis à Edesse des excés qui n'arriveront jamais dans une ville bien policée. Donc pour leur aider à pratiquer leur admirable loi, & leur faciliter l'entrée du roïaume des cieux, nous avons ordonné que tous les biens de l'église d'Edesse lui soient ôtez, l'argent pour être distribué aux soldats, les fonds de terre pour être réünis à nôtre domaine: afin que devenant pauvres ils soient plus sages, & ne soient pas privez du roïaume celeste qu'ils esperent. Tel fut le caractere de la persecution de Julien: la douceur apparente & la dérision de l'évangile. Il dit dans une autre lettre: Par les dieux, je ne veux point que l'on fasse mourir les Galiléens, qu'on les frappe injustement, ni qu'on leur fasse souffrir aucun mal: mais je suis d'avis, qu'on leur prefere les serviteurs des dieux. La folie des Galiléens a pensé tout perdre; si la bonté des dieux ne nous avoit conservez. Et dans une autre lettre: Nous ne permettons point de les traîner aux autels; au contraire nous leur declarons net-

Ep. 43. Ecebol.

Epist. 7. Artabio.

Epist. 52. Bostr. Sozom. v. c. 5.

AN. 362.

tement, que si quelqu'un d'entre-eux veut de son bon gré participer à nos libations; il doit auparavant offrir des sacrifices d'expiation & se rendre les dieux propices. Tant nous sommes éloignez de vouloir ou de penser qu'aucun impie prenne part à nos saints sacrifices avant qu'il ait purifié son ame par les prieres adressées aux dieux, & son corps par les purifications legitimes. Un homme qui parloit ainsi, pouvoit bien avoir cherché les moïens d'effacer son baptême. Mais en épargnant le sang des Chrétiens, il ne laissa pas de les attaquer directement. Premierement il s'efforça de leur donner un nom méprisable en les appellant Galiléens, & il l'ordonna même par une loi. Ensuite il revoqua tous les privileges que les empereurs Chrétiens avoient accordés en faveur de la religion : comme l'exemption des charges publiques, dont les clercs joüissoient, quoique decurions. Il ôta les pensions que Constantin leur avoit données, aussi bien que celles des vierges & des veuves que l'église nourrissoit : car Constantin en reglant les affaires des églises, leur avoit assigné un entretien suffisant sur le revenu de chaque ville. Julien ôta ces pensions ordonnant même la restitution du passé, dont l'exaction se fit avec une extrême rigueur: mais tout fut rétabli aprés sa mort. Il fit aussi enlever l'or, l'argent, les vases precieux & les autres richesses des églises : sous pretexte de faire pratiquer aux Chrétiens la pauvreté évangelique; & parce que l'évangile ordonne de souffrir les injures & de fuir les honneurs; il défendit aux Chrétiens de plaider, de se défendre en justice & d'exercer des charges publiques.

Greg. Naz. or. 3. p. 81. B. Jul. epist. 11. Bysant. l. 50. cod. Th. de decur. l. 1. ibid. de coll. lustr. Soz. v. c. 5.

Greg. Naz. or. 3. p. 86. D.

Ibid. p. 94. C. Soz. v. c. 10.

VI. Défense d'enseigner & d'étudier.

Amm. XXV. c. 4.

Il passa plus loin, & défendit aux Chrétiens d'enseigner les lettres humaines : nous en avons encore l'ordonnance où il en rend cette raison. Que ceux qui en-

feignent doivent être de bonnes mœurs, & conformer A N. 362.
leurs ſentimens aux maximes publiquement receuës, *Epiſt. 42.*
& à ce qu'ils enſeignent eux mêmes. Qu'il eſt de mauvaiſe foi d'expliquer aux jeunes gens les anciens auteurs, les leur propoſant comme de grands perſonnages, & condamner en même temps leur religion. Homere, dit-il, Heſiode, Demoſthéne, Herodote, Thucydide, Iſocrate & Lyſias ont reconnu les dieux pour auteurs de leur doctrine : les uns ont crû être conſacrez à Mercure, les autres aux Muſes. Puis qu'ils vivent des écrits de ces auteurs : ils ſe declarent bien intereſſés, de trahir leur conſcience pour un peu d'argent. Juſques ici il y a eu pluſieurs raiſons de ne pas frequenter les temples; & la terreur répanduë par tout, étoit une excuſe de ne pas découvrir les ſentimens les plus veritables touchant les dieux : mais puis qu'ils nous ont eux-mêmes donné la liberté, il me paroît abſurde d'enſeigner ce que l'on ne croit pas. Si ceux-ci eſtiment ſage la doctrine des auteurs, dont ils ſont les interpretes : qu'ils commencent par imiter leur pieté envers les dieux. S'ils croïent qu'ils ſe ſont trompez ſur ce qu'il y a de plus important, qu'ils aillent expliquer Matthieu & Luc dans les égliſes des Galiléens. Il ajoûte que cette loi n'eſt que pour ceux qui enſeignent ; & que les jeunes gens ont la liberté d'aprendre ce qu'ils voudront. Il ſeroit juſte, dit-il, de les guerir malgré eux comme des frenetiques : mais je leur fais grace, & je croi qu'il faut inſtruire les ignorans & non pas les punir. Ceci nous explique une loi *L. 5. Cod. Theod. de Med. & prof.*
de Julien, qui porte que les profeſſeurs doivent exceller, premierement par les mœurs ; & qui ordonne qu'en chaque ville, celui qui veut enſeigner ſoit examiné par le conſeil ; & que s'il eſt aprouvé, le decret ſoit envoïé à l'empereur pour le confirmer. Cette loi eſt du quinze

AN. 362. des calendes de Juillet sous le consulat de Mamertin & de Nevitta, c'est-à-dire du dix-septiéme de Juin 362.

Theod. III. c. 8. Les vrais motifs de cette défense étoient les grands avantages que les Chrétiens tiroient des livres profanes, pour combattre le paganisme : soit par l'absurdité des fables, en elles-mêmes, soit par les raisonnemens que Platon & les autres philosophes avoient emploïés, pour en montrer les suites pernicieuses : soit par la methode de parler & de raisonner que l'on aprend dans ces auteurs. Il y entroit aussi de la jalousie que Julien avoit conceuë contre plusieurs Chrétiens savans, comme S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, le jeune Apollinaire & plusieurs autres tant Catholiques qu'Ariens.

Sozom. v. c. 18.

Soc. III c. 16. Cette défense excita les deux Apollinaires à composer divers ouvrages utiles à la religion. Le pere qui étoit grammairien, écrivit en vers heroïques & à l'imitation d'Homere, l'histoire sainte, jusqu'au regne de Saül, en vingt-quatre livres intitulés des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec. Il imita Menandre par des comedies, Euripide par des tragedies, Pindare par des odes; prenant des sujets de l'écriture sainte, & suivant le caractere & le stile de chaque poëme, afin que les Chrétiens se pussent passer des auteurs profanes pour aprendre les belles lettres. Le fils qui étoit sophiste, c'est-à-dire rheteur & philosophe, fit des dialogues à la maniere de Platon, pour expliquer les évangiles & la doctrine des apôtres. Il écrivit aussi contre l'empereur & contre les philosophes païens un ouvrage intitulé *de la Verité* : où il montroit leur erreur touchant la divinité, sans emploïer aucun passage des saintes écritures. Car l'empereur pour se mocquer des livres sacrez, avoit écrit aux plus celebres évêques ces trois mots grecs : *Anegno*, *egnon*, *categnon* : c'est-à-dire : j'ai lû, j'ai compris, j'ai condamné : se joüant sur la rencontre des mots. On

Sozom. 5. c. 18.

lui répondit suivant le même jeu, qu'une autre langue ne peut exprimer : Tu as leu, mais tu n'a pas compris: car si tu avois compris, tu n'aurois pas condamné. Quelques-uns attribuoient cette réponse à S. Basile. La persecution de Julien dura si peu, que les ouvrages des Apollinaires furent inutiles, & on revint à la lecture des auteurs profanes, dont les Chrétiens s'étoient servis librement dés le commencement, pour en tirer ce qu'ils ont d'utile. Aussi n'avons-nous plus ces ouvrages des Apollinaires, excepté la paraphrase des pseaumes. AN. 362.

Ecebole fameux sophiste à C. P. ceda au tems, & se rendit aux caresses de Julien, à qui il avoit enseigné la rhetorique. Il avoit paru Chrétien fervent sous Constantius, sous Julien il fut ardent païen : aprés sa mort il voulut revenir au Christianisme, & se prosternant à la porte de l'église, il crioit : Foulés-moi aux pieds, comme le sel insipide. Telle fut la legereté d'Ecebole. Mais la plûpart des professeurs Chrétiens aimerent mieux abandonner leurs chaires que leur religion. On remarque entre les autres Proëresius & Victorin. Le premier étoit un fameux sophiste d'Athenes, qui quitta volontairement son école, bien que Julien qui avoit étudié sous lui, l'exceptât de la loi generale, & lui permît d'enseigner.

Socr. III. c. 13.

Oros. VII. c. 30.

Eunap. in proaeres. p. 153.

Hier. Chr. an. 363.

Victorin étoit Afriquain & enseignoit à Rome la rhetorique depuis long-tems ; il avoit veu entre ses disciples les plus illustres senateurs, & on lui avoit érigé pour son merite une statuë dans la place de Trajan : mais il étoit demeuré idolâtre jusques à la vieillesse. A la fin il se convertit. Il lisoit l'écriture sainte, examinoit soigneusement tous les livres des Chrétiens ; & disoit en secret à un ami Chrétien qu'il avoit, nommé Simplicien : Sachés que je suis déja Chrétien. Simplicien

Aug. VIII. conf. c. 2. &c.

Hier Chr. An 355.

AN. 362.

répondoit : Je n'en croirai rien, que je ne vous voïe dans l'église. Victorin se mocquoit de lui, en disant : Sont-ce les murailles qui font les Chrétiens? Ils se redirent souvent la même chose de part & d'autre : car Victorin craignoit de choquer les amis puissans qu'il avoit entre les idolâtres. Enfin s'étant fortifié par la lecture : il eût peur que J. C. ne le renonçât devant les saints anges, s'il craignoit de le confesser devant les hommes ; il vint trouver Simplicien lors qu'il s'y attendoit le moins, & lui dit : Allons à l'église : je veux devenir Chrétien. Simplicien transporté de joïe l'y conduisit. Victorin receut les ceremonies du cathecumenat, & donna son nom peu aprés pour être baptisé, au grand étonnement de Rome & au grand dépit des païens. Quand se vint à l'heure de faire la profession de foi que l'on prononçoit à Rome, d'un lieu élevé à la veuë de tous les fideles : les prêtres offrirent à Victorin de la faire en secret, comme on l'accordoit à quelques-uns que la honte pouvoit troubler : mais il aima mieux la prononcer en public. Lors qu'il monta pour reciter le symbole, comme il étoit connu de tout le monde, il s'éleva un murmure universel, chacun disant tout bas pour s'en rejoüir avec son voisin : Victorin, Victorin : un moment aprés le desir de l'entendre fit faire silence. Il prononça le symbole avec fermeté ; & chacun des assistans le mettoit dans son cœur par l'affection & la joïe. Telle fut la conversion de Victorin, & peu de temps aprés, l'édit de Julien lui donna occasion de quitter son école de rhetorique. Il avoit traduit en latin plusieurs livres des Platoniciens ; & depuis sa conversion, il écrivit de la Trinité contre les Ariens quatre livres que nous avons, & des commentaires sur S. Paul : mais avec peu de succez, parce qu'il s'étoit apliqué trop tard à l'étude des saintes lettres.

Aug. ibid. c. 5. Hier. de script. & pram. in epist. ad. Gala.

Julien ne défendit pas seulement aux Chrétiens d'enseigner les lettres humaines; mais encore de les aprendre : ne voulant pas que leurs enfans étudiassent les poëtes, les orateurs & les philosophes : ni qu'ils frequentassent les écoles de ceux qui les enseignoient. Pretendant qu'il ne devoit être permis qu'à ceux qui suivoient la religion des anciens Grecs, de s'apliquer à leurs études, & même de parler purement leur langue; que les Galiléens devoient demeurer dans l'ignorance & la barbarie que les Grecs leur reprochoient, & se contenter de croire sans raisonner. AN. 362. *Aug. XVIII. civit. c. 52. Socr. III c. 12. Theod. III. c. 8. Sozom. V. c. 18. Greg. Naz. or. 3. p. 51. p. 97. &c.*

VII. Julien veut imiter les Chrétiens. *Soz. v. c. 16.*

Mais quelque mépris qu'il témoignât pour les Chrétien, il sentoit l'avantage que leur donnoit la pureté de leurs mœurs & l'éclat de leurs vertus. Il voulut donc les imiter & profiter de leur exemple, pour reformer le paganisme : qui faisoit peu de progrez, nonobstant sa puissante protection. Voici comme il s'en explique, écrivant à Arsace souverain pontife de Galatie : L'Hellenisme ne va pas encore comme il devroit, & c'est par nôtre faute. De la part des dieux tout est grand & magnifique, au dessus de tous les souhaits & de toutes les esperances. Soit dit sans les offenser : qui eût osé, il y a quelque tems esperer un tel changement ? Quoi donc, croïons-nous que cela suffise ? sans regarder ce qui a le plus accru l'atheïsme : sçavoir l'hospitalité, le soin des sepultures & la feinte gravité des mœurs : nous devons pratiquer tout cela veritablement. Et il ne suffit pas que vous soïez tel, tous les pontifes de Galatie le doivent être. Persuadez-leur d'être gens de bien par raison ou par crainte, autrement privez-les des fonctions du sacerdoce : s'ils ne servent les dieux avec leurs femmes, leurs enfans & leurs domestiques; & s'ils souffrent que dans leurs familles il y ait des Galiléens. Avertissez- *Jul. epist. 49.*

AN. 362. les ensuite qu'un sacrificateur ne doit point aller au theâtre, ni boire dans un cabaret, ni exercer un métier vil ou honteux. Honorez ceux qui obéïront, & chassez les autres.

Etablissez en chaque ville plusieurs hôpitaux, pour exercer l'humanité envers les étrangers: non-seulement d'entre les nôtres; mais envers tous, pourvû qu'ils soient pauvres. J'ai déja reglé le fonds necessaire pour cette liberalité: en commandant que l'on donnât tous les ans par toute la Galatie trente mil boisseaux de bled, & soixante mil septiers de vin: dont je veux que le cinquiéme soit emploïé pour les pauvres qui servent les sacrificateurs: le reste distribué aux étrangers & aux mendians. Car il est honteux qu'aucun Juif ne mendie: que les impies Galiléens, outre leurs pauvres nourrissent encore les nôtres, & que nous les laissions sans secours. Aprenez aux Hellenistes de contribuer pour ces œuvres, & à ceux de la campagne d'offrir aux dieux les prémices des fruits. Montrez-leur que ces liberalitez sont de nos anciennes maximes. Ensuite il raporte trois vers de l'Odissée, où Homere faisant parler Eumée, represente l'obligation d'assister les étrangers & les pauvres, comme envoïez par Jupiter.

Odiss. XIV. v. 56.

Julien continuë ainsi: Voïez rarement les gouverneurs chez eux: écrivez-leur le plus souvent. Quand ils entrent dans la ville qu'aucun sacrificateur n'aille au-devant: mais seulement quand ils viennent aux temples des dieux; & qu'il demeure au dedans du vestibule: qu'aucun soldat n'y entre devant eux; mais qui voudra les suivre. Dés que le magistrat touche la porte du lieu sacré, il dévient particulier: c'est vous, comme vous savez, qui commandez au dedans: suivant la loi divine, à laquelle on ne peut resister sans arrogance. Je suis prêt

prêt à secourir les habitans de Pessinonte, s'ils se rendent propice la mere des dieux : s'ils la negligent, non seulement ils ne seront pas innocens; mais, j'ai peine à le dire, ils ressentiront mon indignation. A N. 362.

Dans un autre écrit adressé aussi à un pontife, il dit qu'il lui a donné cette charge, étant persuadé de son merite, afin qu'il puisse instruire les autres avec plus d'autorité : non seulement dans les villes, mais à la campagne. J'agirai de concert avec vous, dit-il, moi qui par la grace des dieux porte le titre de souverain pontife : non que j'en sois digne, mais je desire de l'être, & je les en prie continuellement. Il commence ensuite à lui donner des preceptes de morale, & dit que les pontifes doivent vivre comme étant toûjours en la presence des dieux, dans une grande pureté, s'abstenant non-seulement de faire des actions des-honnêtes, mais de prononcer ou d'oüir des paroles sales : qu'ils doivent éloigner d'eux les railleries insolentes, & les conversations impures : ne lire ni Archiloque, ni Hipponaz, ni les auteurs de l'ancienne comedie : c'est à-dire du caractere d'Aristophane, qui en effet est tres-infame. Il veut qu'ils se reduisent à l'étude de la philosophie, & encore de celle qui reconnoît les dieux pour auteurs, & qui en parle dignement : c'est-à-dire celle de Pythagore, de Platon, d'Aristote & des Stoïciens. Mais il leur défend les Epicuriens & les Pyrroniens, regardant comme un effet de la providence des dieux, que la plûpart de leurs livres fussent déja perdus. Il leur conseille de lire les histoires veritables, non les fables composées en forme d'histoire, principalement celles qui traitoient d'amour, comme nos romans, parce qu'elles ne sont propres qu'à allumer les passions. Toute lecture, dit-il, ne convient pas aux personnes consacrez aux dieux,

Frag. Jul. p. 545.

p. 547.

p. 550.

AN. 362. il veut qu'ils s'appliquent principalement à purifier leurs pensées. Qu'ils apprennent les hymnes des dieux, surtout ceux que l'on chante dans les temples. Qu'ils prient p. 552. souvent en particulier & en public : s'il se peut trois fois le jour, du moins le matin & le soir. Qu'ils observent p. 553. exactement les ceremonies établies par les anciennes loix : qu'ils pratiquent les purifications reglées, principalement la nuit qui precede le jour de leur service : qu'ils viennent ensuite au temple, & y demeurent le tems prescrit par la loi, comme à Rome, de trente jours. Pendant tout ce tems ils doivent s'occuper à mediter la sagesse, à prévoir & à disposer tout ce qui regarde le service des dieux, sans sortir du temple pour aller chez eux, ou à la place publique, ou pour visiter le magistrat. Le tems du service étant passé, le prêtre doit ceder la place à un autre ; & revenant à la vie commune, il peut aller chez ses amis, & même se trouver aux repas où il sera prié, mais avec choix : il peut paroître dans la place, mais rarement ; & parler au gouverneur, mais pour ceux qu'il doit raisonnablement sep. 554. courir. Dans le temple & pendant le service, il doit porter des habits trés-magnifiques : mais au-dehors des habits simples & ordinaires, & ne pas abuser pour la vanité de ce qui lui est accordé pour l'honneur des dieux.

p. 555. Qu'aucun des prêtres, continuë-t-il, n'approche en aucune maniere des spectacles impurs, & ne les introduise dans sa maison. Je voudrois les banir entierement des theâtres, s'il étoit possible, & les rendre à Bacchus p. 556. dans leur ancienne pureté. Mais ne croïant pas que cela soit possible ni expedient quant à present, je renonce à cette affectation. Seulement je veux que les prêtres laissent au peuple l'impureté des spectacles. Qu'aucun

d'eux n'aille donc au theâtre, & n'ait pour ami un comedien, un meneur de chariots, ou un danseur. Je leur permets seulement d'aller s'ils veulent aux combats sacrez, où il est défendu aux femmes, non seulement de combattre, mais de regarder. Pour les chasses, qui se font dans les theâtres des villes : non seulement les prêtres doivent s'en abstenir, mais encore leurs enfans. Aprés ces paroles de Julien, on ne doit pas s'étonner que les spectacles fussent défendus aux Chrétiens. AN. 362.

Il vient ensuite au choix des prêtres, & veut que l'on ne considere que leur affection envers les dieux & envers les hommes, sans s'arrêter aux richesses ni à la naissance. Pour les exciter à la liberalité, il dit : Les impies Galiléens aïant observé que nos prêtres negligeoient les pauvres, se sont appliquez à les assister ; & comme ceux qui veulent enlever des enfans pour les vendre, les attirent en leur donnant des gâteaux : ainsi ils ont jetté les fidelles dans l'athéïsme, en commençant par la charité, l'hospitalité & le service des tables : car ils ont plusieurs noms pour ces œuvres qu'ils pratiquent abondamment. p. 557.

Julien vouloit pousser plus loin l'imitation du Christianisme, & établir dans toutes les villes des écoles publiques semblables aux églises, où l'on fist des lectures & des explications, soit pour la morale, soit pour les mysteres ; que l'on priât à certains jours, & à certaines heures à deux chœurs : qu'il y eût des châtimens reglez pour les fautes : des preparations poûr être initié aux ceremonies sacrées. Outre les hôpitaux il vouloit bâtir des monasteres : c'est-à-dire des lieux de retraite, de meditation, & de purification pour les hommes & pour les vierges. Il admiroit entre-autres l'usage des lettres ecclesiastiques que les évêques donnoient aux voïa- Greg. Naz. or. 3. p. 101. &c. Sozom. v. c. 16.

AN. 362. geurs, & sur lesquelles ils étoient receus par tous les chrétiens avec toute sorte de charité. Mais Julien n'eût pas le tems d'executer tous ces beaux desseins.

VIII. Confession de Cesaire.

Cependant il s'efforçoit de persuader tout ce qu'il pouvoit de Chrétiens, par les bien-faits, les honneurs, les promesses, les caresses : descendant jusques à des flateries indignes de son rang. Il attaqua entre les autres Cesaire frere de saint Gregoire de Nazianze, qu'il trouva à la cour de C. P. exerçant la medecine avec une grande consideration. Il avoit étudié à Alexandrie, non seulement la medecine, mais la geometrie, l'astronomie, la philosophie & l'éloquence. Etant venu à C. P. son merite & son exterieur avantageux lui attirerent l'estime de tout le monde. Pour l'y arrêter, on lui offrit des honneurs publics, une alliance noble, & la dignité de senateur. La ville envoïa une députation à l'empereur Constantius, pour le supplier d'y arrêter Cesaire en qualité de medecin : ce que l'empereur accorda. Il vivoit noblement à la cour, exerçant sa profession gratuitement, cheri des grands & de l'empereur même. Toutefois il ne se laissoit ni éblouïr par les honneurs, ni amolir par les delices ; & comptoit toûjours pour son capital d'être Chrétien. Souvent même il soûtint la verité de la religion par des discours subtils, fervents & pieux.

Greg Naz. to. 10. p. 163. 164. &c.

Id. ep. 17.

Quand Julien fut parvenu à l'empire, Cesaire demeura quelque tems à sa cour : ce qui causa un grand scandale. S. Gregoire son frere lui en écrivit en ces termes : Vous nous couvrez de confusion : Je voudrois que vous pussiez entendre ce que disent de vous ceux de la famille, les étrangers & tous les Chrétiens qui nous connoissent. Voir les fils d'un évêque servir à la cour, desirer la puissance & la gloire seculiere, se laisser vaincre à l'interest ; & ne pas compter pour toute la gloire &

pour toute richesse, de resister courageusement en cette occasion, & de fuïr au plus loin toutes les abominations. Comment les évêques pourront-ils exhorter les autres à ne pas ceder au tems, ni se laisser entraîner dans l'idolâtrie ? comment pourront-ils reprendre les autres pecheurs, s'ils n'osent corriger leurs propres enfans? Mon pere est si affligé que la vie lui est insupportable; & je ne le consolois qu'en me rendant caution de vôtre foi : & l'asseurant que vous cesseriez de nous affliger. Pour ma mere on n'ose lui dire cette nouvelle, & on emploïe mille inventions pour la lui cacher : la foiblesse de son sexe & l'ardeur de sa pieté la lui rendroit insupportable. Profitez de cette occasion, vous n'en aurez jamais une plus belle de vous retirer.

Cette lettre ne fut pas sans effet, & Cesaire ne trompa point l'esperance de son frere. Julien qui l'estimoit pour son esprit & sa doctrine, fit tous ses efforts pous le gagner; & l'attaqua par des discours artificieux devant un grand nombre de témoins. Mais Cesaire repoussa tous ses artifices, comme des jeux d'enfant, & protesta à haute voix qu'il étoit Chrétien, & qu'il le seroit toûjours. Julien s'écria : O l'heureux pere! ô les malheureux enfans! sachant que Gregoire qu'il avoit connu à Athénes, ne lui étoit pas moins opposé; & reserva de s'en venger aprés la guerre de Perse. Cependant Cesaire quitta la cour, & se retira chez son pere en Cappadoce, par un exil volontaire & glorieux. Or. 10. p. 167. C.

IX. Confession de soldats Chrétiens.

Julien pervertit un grand nombre de soldats & d'officiers de ses troupes: les uns ambitieux & interessez; les autres foibles dans la foi, qui n'avoient pour loi que la volonté du prince. C'étoit une ancienne coûtume d'adorer, non seulement les empereurs, mais encore leurs images; & cette adoration n'étoit qu'un honneur civil, sans rapport à la religion. Les images des empereurs Greg. Naz. or. 3. p. 83. 84.

AN. 362.

étoient ordinairement accompagnées de victoires, de captifs ou d'autres semblables figures indifferentes: mais Julien fit joindre aux siennes des idoles; afin qu'on ne pût leur rendre les honneurs ordinaires sans idolâtrie: Jupiter qui sortoit du ciel & lui presentoit la couronne & la pourpre; Mars & Mercure qui le regardoient: comme pour rendre témoignage à sa valeur & à son éloquence. La plûpart n'y firent point de reflexion & les adorerent: quelque peu éviterent ce piege, étant mieux instruits & plus pieux; & ils en furent punis comme d'un manque de respect envers l'empereur. Il surprit encore plusieurs soldats par cet artifice. C'étoit la coûtume qu'en certaines occasions l'empereur assis sur un tribunal élevé distribuoit de sa main des largesses à ses troupes: leur donnant des pieces d'or, selon leur rang & leur merite. Julien y ajoûta une ceremonie extraordinaire. Il fit mettre auprés de lui un autel avec des charbons ardens, & de l'encens sur une table: voulant que chacun mît de l'encens sur le feu avant que de recevoir son or. Ceux qui furent avertis éviterent le piége en feignant d'être malades; quelques-uns par interest ou par crainte negligerent leur salut: la plûpart ne s'apperçurent point de l'artifice. Quelques-uns de ces derniers s'en allerent manger ensuite; & voulant boire, ils invoquoient à leur ordinaire le nom de J. C. levant les yeux au ciel, & faisoient le signe de la croix sur la coupe. Un de leurs camarades s'en étonna, & leur dit: Qu'est-ceci? vous invoquez J. C. aprés l'avoir renoncé. Comment, répondirent les autres demi-morts d'étonnement: que voulez-vous dire? Parce, dit-il, que vous avez mis de l'encens sur le feu. Aussi-tôt ils s'arracherent les cheveux, jettant de grands cris, se leverent de table & coururent dans la place transportez de zele, criant & disant: Nous sommes Chrétiens dans le

Theod. III. c. 16. *Sozom.* v. c. 17.

cœur : que tout le monde l'entende, & Dieu premierement à qui nous vivons, & pour qui nous voulons mourir. Nous ne vous avons point trompé, Sauveur JESUS : nous n'avons point renoncé à la bien-heureuse confession. Si la main a failli, le cœur ne l'a pas suivie. L'empereur nous a trompez : nous renonçons à l'impieté, nous voulons l'expier par nôtre sang. AN. 362.

Ils coururent jusques au palais, & jettant aux pieds de l'empereur l'or qu'ils avoient receu, ils s'écrierent : Vous ne nous avez pas fait un present, vous nous avez condamnez à mort : faites-nous grace, immolez-nous à J. C. jettez-nous dans le feu, coupez nos mains criminelles : donnez vôtre or à d'autres, qui le prendront sans regret. L'empereur fut tellement irrité de leur hardiesse, que dans le prémier mouvement, il commanda qu'on leur coupât la tête. On les mena hors la ville, & le peuple les suivit, admirant leur courage. Quand ils furent arrivez au lieu de l'execution, le plus âgé de tous pria le bourreau de commencer par le plus jeune, de peur que le supplice des autres ne le décourageât. Ce jeune homme nommé Romain s'étoit déja mis à genoux, & le bourreau avoit l'épée nuë à la main quand on vint annoncer la grace, & crier de loin de ne les pas executer. En effet, Julien y aïant fait reflexion, ne voulut pas leur donner la gloire du martyre. Le jeune soldat en fut penetré de douleur, & dit : C'est que Romain n'étoit pas digne de porter le nom de martyr. L'empereur ne leur fit grace que de la vie, & les bannit aux extremitez de l'empire : leur défendant de demeurer dans les villes. *Theod.* III. c. 17.

Entre les officiers Chrétiens qui preferent leur religion à leur fortune : on remarque les empereurs qui succederent les premiers à Julien : savoir Jovien, Va-

AN. 362. lentinien & Valens. La confeſſion de Valentinien fut remarquable. Comme il commandoit la compagnie des gardes de l'empereur, que l'on nommoit Joviens: il étoit de ſon devoir de le ſuivre, & d'être toûjours le plus proche de ſa perſonne. Julien entroit un jour en danſant dans le temple de la Fortune; & des deux côtez de la porte étoient des gardiens du temple avec des branches trempez d'eau luſtrale, pour en arroſer ceux qui entroient. Une goute de cette eau étant tombée ſur le manteau de Valentinien, il donna un coup de poing au miniſtre du temple, diſant qu'il l'avoit ſoüillé de cette eau impure; & déchira l'endroit de ſon manteau qu'elle avoit touché. L'empereur en fut irrité & le bannit, ſous pretexte qu'il ne tenoit pas ſa compagnie en bon état; ne voulant pas lui procurer l'honneur d'être confeſſeur de J. C. Il le relegua dans une garniſon d'un païs deſert. Sozomene dit à Melitine en Armenie, Philoſtorge à Thebes dans la haute Egypte; & peut-être fut-il transferé de l'une à l'autre. Mais il ne fut point caſſé pour cela; ni privé de ſa charge, non plus que ſon frere Valens ni Jovien; parce que Julien les jugeoit utiles au ſervice de l'état.

Socr. III. c. 13. Aug. XVIII. civit. c. 52. Sozom. VI. c. 6. Theod. III. c. 16. Sozom. VI. c. 6. Philoſt. VIII. c. 7. Soc. 4. c. 1.

X. Martyrs ſous Julien.

Theod. III. c. 6.

Nonobſtant ſa feinte douceur & ſes précautions, pour priver les Chrétiens de la gloire du martyre; ils furent perſecutez ouvertement en divers lieux, & il y eut pluſieurs martyrs. Les ordres que l'empereur donna pour rétablir l'idolâtrie remplirent les villes de ſéditions. Les païens ouvrirent leurs temples, & allumerent du feu ſur leurs autels; la terre fut arroſée du ſang des victimes, l'air rempli de l'odeur de la graiſſe. Ils couroient par les ruës comme agitez de démons qu'ils adoroient; ſe mocquant des Chrétiens, & leur inſultant avec la derniere inſolence. Les Chrétiens les plus imparfaits ne pouvant

pouvant souffrir leurs blasfêmes, répondoient par des injures, & leur reprochoient l'absurdité de leur religion : les païens fiers de la protection de l'empereur en venoient bien-tôt aux coups ; & leurs violences demeuroient impunies. Car l'empereur les dissimuloit, & donnoit au contraire les charges civiles & militaires aux plus cruels ennemis des Chrétiens : qui leur faisoient tous les maux possibles, hors de les contraindre ouvertement à sacrifier. Ainsi Julien sous pretexte de liberté de religion, mit la confusion par tout l'empire.

Theod. III. c. 7.
Chron. pasc. s. *an.* 363. *p.* 297.
Hier. Chr. an. 363.
Socr. III. c. 15.
Acta sinc. p. 649.
Sozom. v. c. 11.

Pour commencer l'histoire de ces martyrs, par le voisinage de C. P. à Dorostore en Thrace, c'est-à-dire en Mesie, comprise sous le gouvernement general de Thrace, Emilien fut jetté au feu par les soldats, sous le vicaire Capitolin, pour avoir renversé des autels. A Mere ou Myre ville épiscopale de Phrygie, le gouverneur de la province Amachius commanda d'ouvrir le temple, d'en ôter les ordures, & de nettoïer les idoles. Les Chrétiens en furent sensiblement affligez : trois d'entre eux, Macedonius, Theodule & Tatien transportez de zele se jetterent de nuit dans le temple & briserent les idoles. Le gouverneur extrêmement irrité, étoit prêt à faire mourir plusieurs personnes de la ville qui en étoient innocentes : mais les auteurs de l'action se presenterent d'eux-mêmes, ne voulant pas que d'autres mourussent pour eux. Le gouverneur leur offrit leur grace s'ils vouloient sacrifier : ils aimerent mieux mourir, & il leur fit souffrir toutes sortes de tourmens. On les mit enfin sur des grils : & aprés y avoir été quelque tems, ils dirent : Amachius, si tu veux manger de la chair rôtie, fais-nous tourner de l'autre côté, de

AN. 362. peur de ne nous trouver qu'à demi-cuits ; & ils finirent ainsi leur vie.

Greg. Naz. or. 4. p. 133 A. Gothof. Chron. C. Theod. Amm. XXII. c. 9.

A Pessinonte en Galatie, sur les confins de la Phrygie, deux jeunes hommes souffrirent le martyre en presence de Julien même. Car aïant demeuré environ huit mois à C. P. il se mit en chemin vers le commencement de l'esté pour aller à Antioche, & se preparer à la guerre contre les Perses. Il passa d'abord à Calcedoine, puis à Nicomedie, qu'il trouva encore toute désolée du tremblement de terre, & y fit des liberalitez considerables. Delà il vint par Nicée aux confins de la Galatie : puis prenant à la droite, il se détourna pour aller à Pessinonte voir l'ancien temple de la mere des dieux : d'où l'idole avoit été transportée à Rome par Scipion Nasica. Julien y honora la déesse par des sacrifices & des vœux : & en donna le sacerdoce à une femme nommée Callixene, qui étoit déja prêtresse de Cerés ; & éprouvée comme il dit, par une longue fidelité au service des dieux. Ce fut là qu'il fit mourir ces deux jeunes Chrétiens. L'un avoit renversé l'autel de la déesse, & étant amené devant l'empereur, il se mocqua de sa pourpre & de ses vains discours : l'autre se voïant tout déchiré de coups, & n'aïant plus qu'un souffle de vie, montra aux bourreaux une jambe qui restoit entiere, se plaignant qu'ils l'eussent épargnée. Enfin tous deux furent exposez au feu & aux bestes ; & souffrirent le martyre avec leur mere & l'évêque de la ville.

Liban. paneg. p. 247. B.

Jul. epist. 21.

Greg. Naz. ibid.

XI. S. Basile prêtre d'Ancyre, &c.

Amm. ibid. Sozom. v. c. 11. Act. sinc. p. 650.

De Pessinonte Julien revint à Ancyre capitale de Galatie. Là étoit un prêtre nommé Basile comme l'évêque, mais bien different. Car sous le regne de Constantius, ce prêtre resista toûjours constamment aux Ariens : jusques-la qu'Eudoxe & ceux de son parti

dans le concile de C. P. lui défendirent de tenir les assemblées ecclesiastiques. Depuis le regne de Julien, le prêtre Basile alloit par toute la ville, exhortant publiquement les Chrétiens à demeurer fermes, sans se soüiller par les sacrifices & les libations des païens. Son zele le redit odieux aux gentils; & un jour enfin les voïant sacrifier publiquement, il s'arrêta & jettant un grand soupir, il pria Dieu qu'aucun Chrétien ne tombât dans cet excés. Alors on le prit, & on le presenta au gouverneur de la province nommé Saturnin, l'accusant de sedition, d'avoir renversé des autels & dit des injures à l'empereur. Le gouverneur l'aïant interrogé, & le trouvant ferme dans la foi, le fit suspendre & déchirer jusqu'à lasser les bourreaux, puis l'envoïa en prison. AN. 362.

Cependant il en donna avis à l'empereur qui n'étoit pas encore à Ancyre. Il envoïa le comte Elpidius qui avoit renoncé au Christianisme par complaisance pour lui; & Pegase aussi apostat, qui n'aïant pû ébranler la constance de Basile, le firent encore interroger & tourmenter par le gouverneur. Julien vint quelque tems aprés à Ancyre : les sacrificateurs allerent au devant de lui portant avec eux l'idole d'Hécate; & quand il fut entré dans le palais, il les assembla & leur distribua de l'argent. Le lendemain pendant les spectacles, Elpidius lui fit son raport touchant Basile : & au sortir du theâtre, Julien commanda qu'on l'amenât au palais. Basile lui reprocha son apostasie, & lui prédit que Jesus-Christ lui ôteroit bien-tôt l'empire. Alors Julien dit : Je voulois te renvoïer, mais l'impudence avec laquelle tu rejette mes conseils & me dis des injures, m'oblige à te maltraiter. Il laissa à un comte nommé Frumentin le soin de le tourmen- *Theod. III. c. 12.*

AN. 362. ter, & partit pour Antioche. Le comte aïant encore éprouvé en vain la constance du martyr, le fit mourir dans les tourmens le vingt-huitiéme jour de Juin l'an 362. On compte trois autres martyrs qui souffrirent sous Julien à Ancyre, Melasippe Antoine & Carina.

Martyrol. 7. Nov.

Pall. Lauf. 113.

Philorome qui étoit aussi de Galatie, confessa le nom de J. C. en presence de Julien, & lui parla si hardiment qu'il le fit raser, & l'exposa à des enfans pour lui donner des soufflets. Philorome lui en rendit graces, & deslors il renonça au monde & embrassa la vie ascetique, & s'y rendit si illustre, qu'il étoit honoré des personnes les plus nobles: quoi qu'il fut de condition servile, & né d'une mere esclave. Il fut ordonné prêtre & vécut plus de quatre-vingt ans. Busiris heretique de la secte des Encratites ou Abstinents fut aussi pris à Ancyre de Galatie, apparemment aprés le départ de Julien. On l'accusoit d'avoir insulté aux païens; & le gouverneur le fit amener en public, & pendre au chevalet. Busiris leva les mains sur sa tête pour découvrir ses côtez, & dit au gouverneur: Il ne faloit point donner à tes officiers la peine de me pendre & de me dépendre, je me tiendrai en cette posture autant qu'il te plaira. Le gouverneur fut étonné de la promesse, & encore plus de l'execution. Car Busiris tint ses bras élevez tandis qu'on le déchiroit avec les ongles de fer, & demeura ferme en cette posture autant que le gouverneur voulut. Il fut mis en prison, & délivré quelque tems apres sur la nouvelle de la mort de Julien. Il vêcut jusqu'au regne de Theodose, renonça à l'heresie & revint à l'église catholique.

Sozom. v. 11.

XII. Martyrs en Cappadoce.

Sozom. v. c. 4. D.

De Galatie Julien continuant son voïage, passa en Cappadoce où il y eut aussi des martyrs, particulierement à Cesarée qui en étoit la capitale. Julien la

haïssoit, parce qu'elle étoit presque toute Chrétienne. AN. 362.
depuis long-tems on y avoit abatu les temples de Jupiter & d'Apollon, regardez comme les dieux tutelaires de la ville. Celui de la fortune restoit seul, & les Chrétiens venoient encore de l'abattre sous son regne. Il en punit toute la ville : il l'effaça du catalogue des cités ; quoi qu'elle fut métropole de la province, & voulut qu'elle reprit son ancien nom de Mazaca, lui ôtant celui de Cesarée que l'empereur Tibere lui avoit donné. Il se plaignit que les païens ne se fussent pas exposez pour secourir leur Fortune, sans considerer leur petit nombre. Il ôta aux églises de la villle & de son territoire tout ce qu'elles possedoient en meubles & en immeubles, emploïant les tourmens pour en faire la recherche ; & les condamna en trois cens livres d'or, qu'il falut païer comptant en son tresor. Il fit enrôler tous les clercs entre les bas officiers ministres de justice sous le gouverneur de la province : qui étoit la milice la plus méprisable & souvent onereuse. Quant aux laïques, il les fit taxer avec leurs femmes & leurs enfans, pour païer le tribut comme dans les villages : les menaçant avec serment que s'ils ne rétablissoient promtement les temples, il ne cesseroit point de maltraiter la ville, & que les testes des Galiléens ne seroient pas en seureté. Tous ceux qui avoient mis la main à la démolition du temple de la Fortune furent punis, les uns de mort, les autres d'exil ; & entre ceux qui souffrirent la mort pour cette cause, on compte Eupsychius de noble race & nouvellement marié : que l'église honore comme martyr le neuviéme d'Avril.

Greg. Naz. or. 3. p. 91. D. or. 19. p. 309.

Soz. ibid.

Eus. Chr. lat. an. 7. Tiber

V. Vales. hic in Soz. v. c. 4.

Soz. IV. c. II.

Martyr. Roma & ib. Baron.

XIII. Eusebe évêque de Cesarée en Cappadoce

Diané évêque de la même ville de Cesarée mourut vers ce tems-là. Estant tombé malade, il appella ses clercs, entre lesquels étoit S. Basile, & leur dit : Dieu

Bas. ep. 86.

AN. 362.

p. 419. D. Sup. XIV. n. 24.

m'eſt témoin, que quand j'ai conſenti à la formule de foi dreſſée à C. P. je l'ai fait en ſimplicité, ſans prétendre porter préjudice à la foi de Nicée. Je n'ai dans le cœur que ce que j'ai receu par la même tradition; & je ſouhaite de n'être jamais ſeparé des bien-heureux trois cens dix-huit évêques qui ont publié cette ſainte confeſſion de foi. Tous les aſſiſtans demeurerent pleinement ſatisfaits: ils embraſſerent ſa communion, & il ne leur reſta aucune peine contre lui.

Greg. Naz. or. 19. p. 308. C.

Aprés ſa mort la ville ſe trouva diviſée pour le choix d'un évêque: la dignité du ſiege metropolitain & le zele pour la religion échaufoit les eſprits: quelques-uns même ſuivoient les mouvemens de l'amitié particuliere. Enfin tout le peuple s'accorda à choiſir un des premiers de la ville nommé Euſebe, homme d'une vertu ſinguliere, mais qui n'étoit pas encore baptiſé. Ils l'enleverent malgré lui avec le ſecours des ſoldats qui ſe trouverent preſens: le mirent dans le ſanctuaire, le preſenterent aux évêques qui étoient aſſemblez pour l'élection, & les prierent de le baptiſer & l'ordonner évêque: mêlant la perſuaſion & la violence. Les évêques cederent à la multitude: ils baptiſerent Euſebe, l'ordonnerent évêque & l'introniſerent. Mais quand ils ſe furent retirez & ſe virent en liberté, ils reſolurent de declarer nul tout ce qu'ils avoient fait & l'ordination illegitime: comme n'étant qu'une ceremonie exterieure où leur volonté n'avoit eu aucune part. Ils vouloient même s'en prendre à Euſebe, comme auteur de la violence.

Le S. vieillard Gregoire évêque de Nazianze, & l'un d'entre eux ne fut pas de cet avis. Car, diſoit-il, puis qu'Euſebe a été forcé auſſi-bien que vous, il a droit de vous accuſer de ſon côté; & vous n'êtes pas plus excu-

fables que lui. Il faloit resister alors jusques à la derniere extrêmité, & non pas venir ensuite attaquer Eusebe: principalement dans ce tems, où il seroit plus à propos d'appaiser les anciennes inimitiez, que d'en exciter de nouvelles. En effet l'empereur étoit present indigné de cette élection. Il la traitoit de sedition, menaçant Eusebe en particulier; & c'étoit le même tems où la ville étoit en plus grand peril à cause du temple de la Fortune. Le gouverneur vouloit profiter de l'occasion pour faire sa cour aux dépens d'Eusebe, avec qui il étoit broüillé d'ailleurs. Il écrivit donc aux évêques qui l'avoient ordonné, pour les obliger à l'accuser, mêlant des menaces dans ses lettres, & ajoûtant que l'empereur le vouloit. Le vieillard Gregoire aïant reçû la lettre qui s'adressoit à lui, répondit sans hesiter: Trés puissant gouverneur, nous ne reconnoissons pour censeur de nôtre conduite & pour maître, que celui à qui l'on fait maintenant la guerre, c'est-à-dire J. C. Il examinera cette ordination que nous avons faite selon les regles, & qui lui est agreable. Pour vous, il vous est trés facile de nous faire violence en toute autre chose: mais personne ne nous empêchera de défendre ce que nous avons bien fait: si ce n'est que vous fassiez aussi quelque loi sur ce sujet, vous à qui il n'est pas permis de prendre connoissance de nos affaires. Le gouverneur fut d'abord irrité de cette lettre: mais ensuite il l'admira: & elle appaisa même la colere de l'empereur. La suite justifia la providence, qui avoit conduit l'élection d'Eusebe. — A N. 362.

Le vieillard Gregoire se signala encore en défendant son église de Nazianze. On y envoïa comme dans les autres villes une compagnie de soldats armez d'arcs & de fleches, pour s'emparer de l'église ou pour la ruiner: — Greg. Naz. 19. p. 307. D

A.N. 362. mais Gregoire resista avec un tel zele, que le capitaine fut obligé d'abandonner l'entreprise, & de se retirer au plus vîte, pour se mettre en seureté. Le S. vieillard faisoit faire des prieres publiques pour obtenir la délivrance de l'église & la fin de la persecution : mais en particulier il prioit durant la nuit ; couchant sur la terre, nonobstant son grand âge & arrosant le pavé de ses larmes. Ce qu'il continua pendant prés d'une année, & si secrettement, qu'il s'en seroit caché même à sa famille, si son fils Gregoire ne l'eût découvert.

XIV. S. Gregoire de Nazianze & saint Basile prêtres.

Le fils avoit été ordonné prêtre vers le commencement de cette année : mais avec une extrême repugnance : car outre des raisons generales de la dignité du sacerdoce, de la sainteté & de la capacité qu'il demande : il voïoit des difficultez particulieres dans un tems, où l'église étoit si cruellement déchirée au dedans par les heretiques, & attaquée au dehors par les païens. Son pere n'ignoroit pas ses sentimens, & toutefois le peuple conspirant avec lui, il l'éleva au second rang du sacerdoce, le chargeant de l'instruction des catecumenes & du ministere de la parole, dont il ne pouvoit presque plus s'acquitter à cause de son grand âge. Le fils accablé de ce coup inopiné, se retira peu de jours aprés dans la solitude du Pont auprés de saint Basile : mais aïant un peu digeré son chagrin, pressé par l'affection de son pere & de tout le peuple fidele, frappé de l'exemple de Jonas, & craignant de resister à l'ordre de Dieu : il revint à pâque, qui cette année 362. étoit le trente-un de Mars. Il parla dans l'église le jour de la fête, dont il prit occasion pour se pardonner reciproquement la violence qu'ils lui avoient faite en son ordination, & le chagrin qu'il leur avoit donné par sa retraite. Plusieurs de ceux qui avoient

Carm. 1. p. 6. C.

avoient desiré Gregoire avec plus d'empressement, ne se trouverent pas à ce premier sermon. Il en fut touché, & par un second discours il leur en fit des reproches animez d'une charité sincere. Mais comme il savoit que plusieurs avoient blâmez sa retraite, l'accusant de mépriser les ordres ou d'aspirer à un plus haut rang que la prêtrise : il fit quelque tems aprés son apologie par un grand discours, où il traite à fonds la dignité, les devoirs & les perils du sacerdoce, & rend de solides raisons de sa crainte & de sa fuite, de sa soûmission & de son retour. AN. 362. Or. 2. p. 46. Orat 1.

Saint Basile fut ordonné prêtre vers le même tems. Il étoit revenu à Cesarée, & assista à la mort de l'évêque Dianée. Eusebe qui étoit Neophite voulut s'appuïer du secours d'un homme vertueux, instruit & éloquent comme Basile, & déja éprouvé dans le ministere ecclesiastique ; car il avoit l'ordre de lecteur. S. Basile écrivit sur son ordination à son ami S. Gregoire, qui lui répondit : Vous avez aussi été pris. On nous a mis par force au rang des prêtres, que nous ne desirions pas. Car nous sommes témoins l'un & l'autre combien nous cherissons la philosophie humble & cachée. Peut-être eut-il mieux valu que cela ne fût point arrivé : mais je ne sçai qu'en dire, jusques à ce que je connoisse la conduite de l'esprit. Puis que la chose est faite, il faut s'y soûmettre, principalement à cause du tems, qui nous attire les langues des heretiques ; & ne pas faire honte à ceux qui nous ont confié le ministere, ou au genre de vie que nous avons embrassé. On croit que le premier sermon de S. Basile fut l'explication du commencement des proverbes. Greg. Naz. or. 20. p. 336. B. Greg. Naz. ep. 11.

Eusebe son évêque, par un effet de la foiblesse hu-

AN. 362. maine eut ensuite un differend avec lui, dont on ne sait pas le sujet. Seulement on conjecture, qu'il étoit jaloux de l'autorité que lui donnoit son éloquence & sa vertu. Les moines qui regardoient S. Basile comme leur chef, prirent son parti, & attirerent une grande quantité de peuple, même des plus considerables. D'ailleurs la personne d'Eusebe étoit peu favorable, à cause de son ordination plus violente que canonique: enfin il se trouvoit alors à Cesarée des évêques d Occident, qui prenoient le parti de saint Basile, & attiroient à eux tout ce qu'il y avoit de catholiques. On croit que c'étoient saint Eusebe de Verceil & Lucifer de Caillari: L'église de Cesarée alloit donc être déchirée par un schisme, si la sagesse de saint Basile ne l'eût prevenu. Il se retira dans le Pont avec saint Gregoire de Nazianze, & gouverna les monasteres qui y étoient établis.

Greg. Naz. or. 20. p 336. C. p. 337.

Elias Cret. n. 53. & f. n. 28.

XV. Julien à Antioche.

Amm. XXII. c. 9.
Hier. in VIII. Ezech.
Gothofr. Cronol C. Th.

L'empereur Julien continuant son voïage, passa de Cappadoce en Cilicie: vint à Tarse & enfin à Antioche, où il arriva à la feste d'Adonis: c'est-à-dire à la fin du mois de Juillet. Et comme cette fête se celebroit par des chants lugubres, pour plaindre la mort d'Adonis, tué par un sanglier & pleuré par Venus: elle parut aux païens d'un triste presage, pour l'entrée de l'empereur dans la capitale de l'Orient. Il visitoit tous les temples sur les collines & sur les montagnes les plus rudes. Ainsi peu de tems aprés son arrivée à Antioche, il alla au mont Cassien visiter un fameux temple de Jupiter; & en revint promptement pour la feste d'Apollon, qui se celebroit tous les ans au bourg de Daphné, prés d'Antioche, à deux lieuës de l'autre côté du fleuve Oronte: c'étoit au dixiéme mois nommé Loüs par les Macedoniens, qui répondoit au mois

Misopog. p. 9. 97. &c.

d'Août. Julien s'attendoit à voir dans cette occasion la richesse & la magnificence d'Antioche. Il se figuroit une grande pompe, des victimes, des libations, des parfums, des danses, de jeunes hommes revêtus de robes blanches & superbement ornez. Quand il fut entré dans le temple, il fut bien surpris de n'y trouver ni victimes, ni encens, pas même un gâteau. Il crut que tout l'apareil étoit dehors, & que l'on attendoit qu'il donnât le signal, comme souverain pontife. Enfin, il demanda ce que la ville devoit sacrifier à cette feste? Le sacrificateur lui répondit: j'aporte une oye de chez moi; la ville n'a rien preparé. Alors Julien s'adressant au senat, parla ainsi: Il est étrange qu'une si grande ville témoigne plus de mépris pour les dieux, que la moindre bourgade des extremitez du Pont: & que possedant des terres immenses, aujourd'hui que la feste de son dieu arrive la premiere, depuis que les dieux ont dissipé le nuage de l'impieté: elle n'offre pas un oiseau, elle qui devroit immoler des bœufs par tribu, ou du moins un taureau en commun pour toute la ville. Il n'y a que le sacrificateur: lui qui devroit plûtôt remporter chez lui ses portions de vos offrandes. Chacun de vous permet à sa femme d'emporter tout hors de chez lui pour donner aux Galiléens; & nourrissant les pauvres de vos biens, elles donnent credit à l'impieté. Pour celebrer sa naissance, chacun prepare deux fois le jour une table magnifique à ses amis: à cette fête solemnelle, personne n'a aporté ni huile pour la lampe, ni libation, ni victime, ni encens. Un homme raisonnable ne seroit pas content d'un tel procedé: bien loin qu'il puisse être agreable aux Dieux. Ainsi parloit Julien auprés de l'autel aux pieds de l'idole: mais ni le senat, ni le peuple d'Antioche ne fut touché de sa harangue.

AN. 362.

Ibid. p. 100.

AN. 362.

XVI.
Converſion du fils d'un ſacrificateur.

Theod. III. c. 14.

La feſte de Daphné duroit ſept jours, pendant leſquels Julien fit un feſtin public ſelon la coûtume. Le ſacrificateur avoit deux fils qui étoient miniſtres du temple, & arroſoient d'eau luſtrale les viandes que l'on ſervoit à l'empereur. L'un d'eux fit cette fonction le premier jour, & auſſi-tôt s'enfuit à Antioche en courant, & alla trouver une vertueuſe diaconeſſe amie de ſa mere, qui l'avoit ſouvent exhorté à ſe faire Chrétien. Aprés la mort de ſa mere, il avoit continué de la voir, & aïant profité de ſes inſtructions, il lui demanda enfin comment il pourroit embraſſer la religion qu'elle lui enſeignoit. Il faut, lui dit-elle, fuïr vôtre pere, lui preferer celui qui vous a créés l'un & l'autre, & paſſer dans une ville ou vous puiſſiez éviter les mains de l'empereur; & je vous promets d'en prendre ſoin. Je viendrai, répondit le jeune homme, & je remettrai mon ame entre vos mains. Ce fut donc en execution de cette promeſſe qu'il s'enfuit de Daphné, & vint chez la diaconeſſe, la priant d'accomplir ſa parole. Elle ſe leva auſſi-tôt, & le mena à ſaint Melece. Car il étoit revenu à Antioche, ſur la liberté que l'empereur avoit donnée aux exilez. Il fit demeurer quelque tems ce jeune homme dans une chambre haute. Cependant ſon pere le cherchoit. Aprés avoir fait le tour de Daphné, il vint à Antioche, il parcourut toutes les ruës: enfin paſſant devant le logis de ſaint Melece, il vit ſon fils qui regardoit par le treillis de la fenêtre. Il y courut & l'en tira de force, l'emmena chez lui: & premierement lui donna quantité de coups de foüets: puis aïant fait rougir au feu de grandes aiguilles, il lui en perça les mains, les pieds & le dos; & enſuite il l'enferma dans ſa chambre qu'il barricada par dehors, & s'en retourna à Daphné.

Le jeune homme rempli d'un zele extraordinaire brisa toutes les idoles de son pere : puis craignant sa colere, il pria J. C. de le delivrer. Car c'est pour vous, disoit-il, que j'ai souffert & que j'ai fait tout ceci. Comme il parloit ainsi, les barricades tomberent, les portes s'ouvrirent, & il courut chez la diaconesse qui l'avoit instruit. Elle l'habilla en femme, le prit avec elle dans sa litiere & le remena à S. Melece : qui le mit entre les mains de saint Cyrille de Jerusalem, avec lequel il partit la nuit & s'en alla en Palestine. Theodoret qui raporte cette histoire, l'avoit apprise de la propre bouche de celui à qui elle étoit arrivée, qui la lui raconta dans sa vieillesse : ajoûtant qu'aprés la mort de Julien il avoit même converti son pere le sacrificateur.

A N. 362.

V. Valef. hic.

XVII. Martyrs en Syrie.

Misopog. p. 95.

Julien voïant Antioche toute chrétienne, la prit en aversion ; mais il fut trés-content des villes voisines. Car aussi-tôt qu'il eût donné ses ordres pour rétablir l'idolâtrie, elles releverent les temples, renverserent les tombeaux des martyrs, & persecuterent ouvertement les Chrétiens. A Arethuse en Syrie l'évêque Marc avoit abatu du tems de Constantius un temple trés-respecté des païens, & trés magnifique : il avoit bâti une église, & converti grand nombre d'infideles. Sous Julien voïant les païens prêts à faire éclater contre lui la haine qu'ils gardoient depuis long-tems : il voulut d'abord s'enfuïr, suivant le precepte de l'évangile : mais sachant que l'on avoit pris à sa place quelques personnes de son troupeau, il revint & se livra aux persecuteurs. Ils le prirent, tout le peuple s'amassa autour de lui : ils le traînerent par les ruës, le prenant aux cheveux & par tout où ils pouvoient atteindre : sans avoir pitié de sa vieillesse, ni respecter sa vertu &

Theod. III. hist. c. 7.

Greg. Naz. or 3. p. 83.

Sozom. v. c. 10.

Matth. x. 23.

AN. 362. ſa doctrine : ils le dépoüillerent premierement, & le foüetterent par tout le corps : enſuite ils le jetterent dans les cloaques infects ; & l'en aïant retiré, ils l'abandonnerent à la multitude des enfans, leur commandant de le percer ſans miſericorde des ſtilets dont ils écrivoient. On lui ſerra les jambes avec des cordes juſques aux os : on lui coupa les oreilles avec du fil fort & délié. Aprés cela ils le frotterent de miel, & le mirent dans un panier ſuſpendu en l'air au fort de l'été à midi au plus grand ſoleil, pour attirer ſur lui les gueſpes & les abeilles. Ils le tourmentoient ainſi, pour l'obliger à rebâtir le temple qu'il avoit abatu, ou du moins à en païer les frais : mais il ſouffrit tout ſans jamais vouloir rien promettre. Et comme ils crurent que ſa pauvreté le mettoit hors d'état de trouver une ſi groſſe ſomme, ils lui en remirent la moitié: mais loin de leur rien accorder, il les railloit encore ſuſpendu, comme il étoit, & percé de coups: leur diſant qu'ils étoient bas & terreſtres, & lui celeſte & élevé. Ils ſe reduiſirent à lui demander une petite partie de la dépenſe de ce bâtiment: mais il leur dit qu'il y avoit autant d'impieté à donner une obole qu'à donner tout. Enfin ils le laiſſerent aller, vaincus par ſa patience ; & dans la ſuite ils reçurent même de ſa bouche les inſtructions de la veritable religion. La conſtance de cet évêque frappa tellement le prefet du pretoire qui étoit païen, qu'il dit à Julien : N'eſt-il pas honteux, Seigneur, que les Chrétiens ſoient tellement au deſſus de nous, & que nous ſoïons vaincus par un vieillard, qu'il ne ſeroit pas même glorieux de vaincre ?

Les temples abatus étoient un pretexte general de perſecuter les Chrétiens ; car Julien avoit ordonné de les rebâtir par tout à leurs dépens : mais il ſembloit

que Marc d'Arethuſe deût être épargné en particulier, puis qu'il avoit été un des évêques qui avoient ſauvé Julien au commencement du regne de Conſtantius, en le cachant lors que toute ſa famille fut en peril. Au reſte, Marc d'Arethuſe avoit toûjours été du parti des Ariens, ou du moins des Demi-ariens, entre leſquels il s'étoit ſignalé : mais les loüanges que lui donne S. Gregoire de Nazianze, qui ſans doute le connoiſſoit parfaitement, donnent ſujet de croire qu'il étoit alors dans la communion de l'égliſe.

A N. 362.

Greg. Naz. or. 3. p. 90 C.

Sup. liv. XI. n. 1.

A Heliopolis en Phenicie prés du mont Liban, étoit un diacre nommé Cyrille, qui du tems de Conſtantin avoit briſé pluſieurs idoles. Les païens en avoient gardé un tel reſſentiment, qu'ils ne ſe contenterent pas de le tuer, mais ils lui fendirent le ventre & mangerent de ſon foye. La punition divine éclata ſur tous ceux qui avoient pris part à cette inhumanité. Les dents leur tomberent toutes à la fois : leur langue ſe corrompit ; & ils perdirent la veuë. En la même ville d'Heliopolis des vierges conſacrées à Dieu, qui ne ſe laiſſoient voir à perſonne, furent produites en public dépoüillées, expoſées nuës à la veuë & aux inſultes de tout le peuple. Ils leur raſerent la tête, leur ouvrirent le ventre & y jetterent de l'orge qu'ils firent manger à des pourceaux, pour les engager à leur devorer les entrailles avec le grain qui les couvroit. On croit que ce qui les anima d'une telle fureur contre ces vierges, c'eſt que Conſtantin leur avoit défendu de proſtituer leurs filles, comme ils avoient accoûtumé, lors qu'il y fit bâtir la premiere égliſe, aprés avoir ruiné le temple de Venus.

Theod. III. c. 7.

Sozom. V. c. 10.

Liv. XI. n. 33.

XVIII. Martyrs à Gaze.

Theod. III. c. 7.

A Gaze & à Aſcalon en Paleſtine on exerça les mémes cruautez ſur des prêtres & des vierges : de leur fendre le ventre & d'y faire manger de l'orge aux pour-

AN. 362. ceaux. A Gaze même, trois freres, Eusebe, Nestable

Soz. v. c. 9. & Zenon furent cruellement martyrisez. On les prit dans leurs maisons où ils étoient cachez, on les mit en prison, on les foüeta. Ensuite le peuple assemblé au theâtre cria que c'étoient des sacrileges, qui avoient abusé de la licence des derniers tems pour ruiner la religion. Ils s'exciterent tellement par ces cris, que l'assemblée se tourna en sedition : ils coururent à la prison pleins de fureur, en tirerent les trois freres, & commencerent à les traîner, tantôt sur le ventre, tantôt sur le dos : les déchirant contre le pavé, & les frappant de pierres, de bâtons & de tout ce qu'ils rencontroient. Les femmes mêmes quittant leurs ouvrages, les piquoient de leurs fuseaux : les cuisiniers qui étoient dans la place prenoient leurs chaudieres de dessus le feu & versoient sur eux l'eau boüillante, ou les perçoient de leurs broches. Aprés les avoir mis en pieces & leur avoir cassé la tête en sorte que la cervelle étoit repanduë par terre, ils les traînerent hors de la ville au lieu où l'on jettoit les bêtes mortes. Ils y allumerent du feu, les brûlerent, & mêlerent les os qui restoient avec ceux des chameaux & des ânes : en sorte qu'il n'étoit pas aisé de les démêler.

Avec les trois freres, fut pris un jeune homme nommé Nestor, qui souffrit comme eux la prison & les foüets : mais quand on le traîna par la ville, le peuple en eut pitié à cause de sa beauté : on le jetta hors des portes respirant encore, mais en apparence prêt à mourir. Quelques-uns l'enleverent & le porterent chez Zenon cousin des martyrs, où il mourut comme on le pansoit encore de ses blessures. Zenon avoit aussi pensé être pris & tué avec ses parens. Mais tandis que le peuple étoit occupé à les massacrer, il trouva l'occasion de

de s'enfuir à Anthedon, ville épiscopale entre Gaze & Ascalon sur la mer à vingt stades de Gaze, c'est-àdire à une lieuë. Cette ville n'étoit pas moins idolâtre; & comme il fut reconnu pour Chrétien, on le battit de verges cruellement, & on le chassa. Il se retira donc à Majume & y demeura caché. C'étoit l'arsenal de Gaze, dont Constantin avoit fait une ville separée, parce qu'elle étoit fort attachée au Christianisme : il lui avoit donné le droit de cité & le nom de Constantia, ne voulant pas qu'elle fût sujette à Gaze, où l'idolâtrie regnoit. Julien par la même raison ôta à Majume tous ses privileges, lui rendit son ancien nom, & la remit sous la dépendance de Gaze; ce qui subsista pour le gouvernement temporel. Mais pour le spirituel, Majme eut toûjours son évêque particulier, son clergé, les fêtes de ses martyrs, la memoire de ses évêques, & les bornes de son territoire distinguées.

A N. 362.

Soz. v. c. 3.
Sup. liv. XI. n. 37.

Une femme Chrétiene établie à Gaze, connut par revelation qu'elle devoit retirer les reliques des trois freres Euzebe, Nestable & Zenon, & les remettre à l'autre Zenon; dont Dieu lui fit connoître par la même voïe le visage & la demeure. Elle alla donc peu de tems aprés leur martyre, les recueillir de nuit, & les aïant mises dans un vase, elle les remit à Zenon, qui les conserva pour lors dans sa maison : mais étant devenu évêque de Majume sous l'empereur Theodose, il les enterra auprés du confesseur Nestor, sous l'autel d'une église qu'il bâtit. Plusieurs autres Chrétiens s'enfuirent par les villes & les bourgades à l'occasion de cette persecution; & de ce nombre furent les ancêtres de l'historien Sozomene dans le même païs de Gaze. Les habitans de Gaze craignoient d'être punis de cette sédition; & l'on disoit déja que l'empereur ir-

Soz. v. c. 9.
Soz. v. hist. c. 15.
Greg. Naz. or. 3. p. 91. D.

AN. 362. rité vouloit les faire decimer. Mais c'étoit un faux bruit. Julien ne leur fit pas même une reprimande par lettre, comme il fit à d'autres en des occasions semblables. Au contraire il priva de sa charge le gouverneur & l'exila, prétendant lui faire grace en lui donnant sa vie; & cela, parce qu'il avoit mis en prison les auteurs du massacre pour en faire justice, quoi qu'il eût aussi emprisonné un grand nombre de Chrétiens. Car, disoit Julien, est-ce une si grande affaire, qu'une troupe de Grecs ait tué dix Galiléens.

XIX. S. Hilarion persecuté.

Sup. liv. XI. n. 17. Hier. vita Hilar. c. 28. Soz. v. c. 10. Sup. liv. XIII. c. 37. Vita c. 27.

Les païens de Gaze conservant le ressentiment de l'affront que S. Hilarion avoit fait à leur dieu Marnas, & des conversions que ses miracles avoient operées; presenterent requête à l'empereur Julien, & obtinrent qu'il fût condamné à mort avec Hesychius son cher disciple, sans doute à titre de magiciens; & l'on envoïa par tout des ordres pour les chercher. S. Hilarion étoit demeuré en Egypte. Car aprés avoir visité le dernier monastere de S. Antoine, il revint à Aphrodite; & demeura avec deux freres seulement dans le desert voisin pratiquant l'abstinence & le silence avec une telle ferveur, qu'il ne faisoit, disoit-il, que commencer à servir J. C. Le païs n'avoit point eu de pluïe depuis trois ans, c'est-à-dire depuis la mort de S. Antoine: ce qui faisoit dire au peuple que les élemens même en faisoient le deüil. La renommée de S. Hilarion les attira: & ils vinrent en foule, hommes & femmes avec des visages attenuez de famine, lui demander de la pluïe comme au successeur de S. Antoine. Il fut sensiblement affligé de leur misere; & levant les yeux & les mains au ciel, il obtint aussi-tôt ce qu'il demandoit. Mais cette terre alterée étant arrosée de la pluïe, produisit une telle multitude de serpens & d'animaux venimeux,

qu'une infinité de personnes en furent piquées, & se- AN. 362.
roient mortes à l'instant, si elles n'avoient eu recours
à S. Hilarion. Il benissoit de l'huile, dont ces laboureurs
& ces pastres touchant leurs plaïes guerissoient infailliblement.

Le Saint voïant les honneurs extrêmes qu'il recevoit *c. 21.*
en ce lieu-là, prit le chemin d'Alexandrie pour passer
dans le desert d'Oasis. Et parce que depuis qu'il avoit
embrassé la vie monastique, il n'avoit jamais demeuré
dans les villes: il s'arrêta chez les moines de sa connoissance, en un lieu nommé Bruchion. Ils le receurent
avec une joïe extrême: mais le soir ils furent bien surpris d'aprendre que ses disciples preparoient son âne, &
qu'il se disposoit à partir. Ils se jettoient à ses pieds, &
couchez devant la porte, ils protestoient de mourir
plûtôt que d'être privez d'un tel hôte. Je me presse,
dit-il, de partir, pour ne vous attirer rien de fâcheux:
la suite vous fera voir que je ne le fais pas sans sujet.
En effet le lendemain les habitans de Gaze avec les
licteurs du prefet arriverent à ce monastere, où ils
avoient apris la veille que S. Hilarion étoit venu; & ne
le trouvant point ils se disoient l'un à l'autre: Ne nous
a-t'on pas dit vrai? c'est un magicien, & il connoît
l'avenir. S. Hilarion étant sorti de Bruchion entra dans
l'Oasis par un desert inaccessible; & y demeura environ
un an. Mais voïant que sa reputation l'y avoit suivi:
il resolut de passer dans les isles desertes, puis qu'il ne
pouvoit plus se cacher dans l'Orient.

A Sebaste en Palestine, les païens ouvrirent le sepulchre de S. Jean-Baptiste, brûlerent ses os, & jetterent
les cendres au vent. Toutefois on sauva quelque partie
de ses reliques. Des moines de Jerusalem étant venus à
Sebaste faire leurs prieres, se mêlerent parmi les impies

XX. Suite de la persecution generale.
Theod. III. c. 7. Ruff. II. hist. c. 28.

AN. 362.

qui ramassoient ces os pour les brûler, & en aïant pris quelques-uns à la derobée, ils les porterent à leur abbé nommé Philippe. Celui-ci se croïant indigne de garder un tel tresor, l'envoïa à S. Athanase par Julien son diacre, qui fut depuis évêque de Palestine. S. Athanase enferma ces reliques, en presence de peu de témoins, dans le creux d'une muraille au sanctuaire d'une église : disant par esprit de prophetie que la generation suivante en profiteroit : ce qui arriva sous l'évêque Theophile de l'empereur Theodose. Le sepulchre de S. Jean-Baptiste ne laissa pas d'être toûjours honoré à Sebaste, comme contenant encore ses cendres.

Hier ep. 17. c. 8. ep. 27. c. 6.

Eus. VII. c. 18. Philost. VII. c. 3. Sozom. V. 21.

A Peneade autrement Cesarée de Philippe étoit la statuë de J. C. que la femme guerie de sa perte de sang lui avoit fait ériger. On voïoit d'un côté la figure d'une femme à genoux, les mains étenduës comme suppliante, vis-à-vis un homme de bout envelopé de bonne grace d'un grand manteau tendant la main vers la femme. Les deux statuës étoient de bronze, posées devant la porte de la maison de la femme, dans la ville auprés d une fontaine, avec d'autres statuës qui faisoient un agreable spectacle. De la base de cette image de J. C. sortoit une certaine herbe inconnuë aux medecins, qui étant montée jusques à la frange de son manteau guerissoit toutes sortes de maladies. On n'en savoit point la raison, ni pour quel sujet avoit été dressée la statuë, ni qui elle representoit, parce que le tems y avoit amassé beaucoup de terre : mais enfin on découvrit la base, & on y trouva une inscription, par où l'on apprit toute l'histoire. Julien fit abatre cette statuë & mettre la sienne à la place. Mais la foudre tomba dessus avec tant de violence, qu'elle la coupa par le milieu du corps, lui abatit la teste & l'enfonça le visage en dessous. Elle demeura ainsi noir-

cie de la foudre, & s'y voïoit encore du tems de Sozomene soixante ans aprés. Quant à la statuë de J. C. les païens la traînerent dans la ville par les pieds & la briserent: mais les Chrétiens la recueillirent & la mirent dans l'église, où on la gardoit encore du même tems de Sozomene. Il est vrai qu'elle n'étoit que dans la diaconie ou sacristie, & que l'on ne l'adoroit pas: parce, dit Philostorge, qu'il n'est pas permis d'adorer de la bronze ou d'autre matiere: mais on la conservoit avec la bien-séance convenable, pour la montrer à ceux qui venoient la voir par devotion. Quelques particuliers conserverent soigneusement la tête, qui s'étoit separée du corps de la statuë comme on la traînoit. AN. 362.

A Emese en Syrie les païens profanerent l'église nouvellemment bâtie, la dediant à Bacchus qu'ils nommoient Gynide ou Androgyne, parce qu'ils lui donnoient les deux sexes; & y placerent son idole. Tite étoit évêque de Bostre à l'entrée de l'Arabie Petrée prés de la Palestine. Comme l'empereur l'avoit menacé de s'en prendre à lui & à ses clercs si le peuple faisoit quelque sedition: Tite lui envoïa une requeste, par laquelle il lui representoit qu'il travailloit au contraire à contenir le peuple dans son devoir: usant de ces paroles entre autres: Quoi que les Chrétiens soient en aussi grand nombre que les païens, & qu'ils soient retenus par nos exhortations, afin qu'il n'arrive aucun desordre. Julien se servit de ces paroles pour rendre Tite odieux au peuple de Bostre, comme s'il les accusoit d'être portez d'eux-mêmes à la sedition, & leur ordonna de le chasser de leur ville, par un Edit qui commence ainsi.

Theod. III. c. 7.

Soz. v. c. 15.

XXI.
Lettre de Julien aux Bostriens.

Julien aux Bostriens: Je croïois que les chefs des Galiléens reconnoîtroient qu'ils m'ont plus d'obligation

An. 362. Epist. 52.

qu'à mon predecesseur : puisque sous lui la plûpart d'entre-eux ont été chassez, emprisonnez, persecutez, & que l'on a même égorgé une grande multitude de ceux que l'on nomme heretiques : comme à Samosate, à Cyzique en Paphlagonie, en Bythinie, en Galatie ; & en plusieurs autres païs où l'on a pillé & ruiné des bourgades. Sous mon regne au contraire, les bannis ont été rappellez, les biens confisquez ont été rendus. Cependant ils sont venus à tel point de fureur, que parce qu'il ne leur est plus permis de tyranniser les autres, ils font tous leurs efforts pour troubler les peuples : impies contre les dieux, & rebelles à nos commandemens si doux. Et ensuite :

Il est donc clair que les peuples excitez par ceux que l'on nomme clercs, au lieu de s'estimer heureux de n'être pas punis de leurs fautes passées, regrettent leur premiere domination : & parce qu'il ne leur est plus permis de juger, de faire des testamens, de s'aproprier les heritages d'autrui, de tirer tout à eux, ils excitent par tout des seditions. C'est pourquoi je declare à tous les peuples par cet édit : qu'ils ne doivent point se laisser persuader par les clercs, de prendre des pierres & de désobéïr aux magistrats : Qu'ils s'assemblent tant qu'il leur plaira, & qu'ils fassent pour eux-mêmes les prieres qu'ils voudront. Mais que s'ils veulent les exciter à sedition pour leur interêt, ils ne les suivent plus, s'ils ne veulent être punis.

Il s'adresse ensuite à la ville de Bostre en particulier, & aprés avoir raporté les paroles que l'évêque lui avoit écrites, il ajoûte : Vous voïez comme il dit, que vôtre soûmission ne vient pas de vous : mais de lui, qui vous retient par ses exhortations. Chassez le donc de la ville, comme vôtre accusateur ; & pour vous, vivez en paix

les uns avec les autres : que ceux qui ſont dans l'erreur, A N. 362.
n'attaquent point ceux qui ſervent les dieux legitimement ſuivant la tradition de tous les ſiecles. Et vous ſerviteurs des dieux, ne ruinez & ne pillez point les maiſons de ceux qui s'égarent plûtôt par ignorance que par choix. Il faut inſtruire les hommes & les perſuader par raiſon : non par les injures & les tourmens corporels. Je le dis encore, & je le repete pluſieurs fois, que l'on ne maltraite point le peuple des Galiléens : ceux qui ſe trompent dans les plus grandes choſes, ſont plus dignes de pitié que de haine. Ceux-là ſe puniſſent eux-mêmes, qui quittent les dieux pour s'adreſſer aux morts & à leurs reliques. Cette lettre eſt dattée d'Antioche le premier d'Août 362.

XXII. Martyrs à Antioche.

Amm. XXI. *Theod.* III. *c.* 18. *Jul. ep.* 10.

Julien fit venir à Antioche Artemius duc d'Egypte, accuſé par les Alexandrins de crimes atroces, c'eſt-à-dire d'avoir briſé pluſieurs idoles du tems de Conſtantin, & d'avoir prêté main forte à Georges l'évêque Arien, pour dépoüiller les temples de leurs ornemens & de leurs richeſſes. L'empereur ne ſe contenta pas de priver Artemius de ſes biens, il lui fit couper la tête ; & l'égliſe l'honore entre les martyrs le vingtiéme d'Octobre. Il punit auſſi quelques-uns de ſes gardes, que l'on nommoit Scutariens, à cauſe des écus qu'ils portoient : entre-autres Juventin & Maximin, qui s'étoient plaints trop librement des pieges qu'il tendoit aux Chrétiens pour les engager à l'idolâtrie. Car il avoit infecté les fontaines de la ville d'Antioche & du bourg de Daphné, y faiſant jetter quelque liqueur offerte aux idoles ; & il faiſoit arroſer de cette eau tout ce qui ſe vendoit au marché : le pain & la viande, les fruits, les herbes, tous les vivres. Les Chrétiens ne pouvoient s'empêcher d'en gemir, & ne laiſſoient pas d'uſer de ces

Theod. III. *c.* 15.

AN. 362. viandes, observant le precepte de l'apôtre, qui dit :
1. Cor x. 25. Mangez tout ce qui se vend au marché, sans vous informer de rien.

Un jour donc dans un repas, Juventin & Maximin déplorerent avec chaleur ces profanations, & employe-
Daniel III. 32. sec. 70. rent ces paroles des compagnons de Daniel : Vous nous avez livrez à un roi apostat le plus injuste du monde. Quelqu'un de ceux qui mangeoient avec eux, aïant raporté ces paroles à l'empereur : il fit venir devant lui Juventin & Maximin, & leur demanda ce qu'ils avoient dit. Ils profiterent de l'occasion, & répondirent hardiment : Seigneur aïant été nourris dans la pieté & dans les loüables maximes de Constantin & de ses enfans, nous gemissons de voir à present tout rempli d'abominations, & toutes les viandes soüillées de sacrifices profanes. Nous nous en sommes plaints en particulier, & nous nous en plaignons en vôtre presence : c'est la seule chose qui nous fait peine sous vôtre regne. L'empereur aïant oüi ce discours, les fit frapper & tourmenter jusques à la mort, publiant pour cause de leur supplice, non pas la religion, mais l'insolence de leurs paroles.
Martyr. Rom. L'église d'Antioche en celebra la memoire le cinquiéme de Septembre, qui fut apparemment le jour de leur martyre : & nous les honorons encore le vingt-cinquiéme de Janvier. C'est ainsi que les soldats Chrétiens obéïs-
Aug. in ps. 124. n. 7. soient à Julien, tout infidele & tout apostat qu'il étoit, comme témoigné S. Augustin qui vivoit alors. Quand il vouloit, dit-il, leur faire adorer les idoles, ils preferoient la loi de Dieu à ses ordonnances : quand il leur commandoit de marcher contre les ennemis, ils obéïssoient promptement.

XXIII. Massacre de George d'Alexandrie. La nouvelle de la mort d'Artemius étant venuë à Alexandrie, le peuple idolâtre qu'il avoit menacé de maltraiter

maltraiter, s'il revenoit avec la même puiſſance étant A. N. 362.
délivré de cette crainte, retourna ſa furie contre le faux Amm. xxii. c. 11.
évêque George. Il s'étoit rendu odieux à tout le monde. Sozom vi. c. 7.
Aux catholiques par la perſecution qu'il leur avoit fait ſouffrir ſous Conſtantius : aux Ariens, en les forçant Philoſt. v. 1. c. 2. de ſouſcrire à la condamnation d'Aëtius : aux païens par Sup. liv. xiii. n. 14. le pillage de leurs temples, & par les vexations qu'il exerçoit indifferemment contre toutes ſortes de perſonnes. La derniere fois qu'il revint de la cour, paſſant prés d'un beau temple du Genie, accompagné à ſon ordinaire d'une grande multitude, il tourna les yeux vers ce temple, & dit : Combien ce ſepulchre durera-t-il ? Ces paroles furent un coup de foudre pour les païens, qui craignirent qu'il ne ruïnât encore cet édifice. Mais voici ce qui mit le comble à leur fureur.

Il y avoit à Alexandrie un lieu abandonné depuis Socr. iii. c. 2. long-tems & plein d'immondices, où les païens avoient Sozom. v. c. 7. autrefois immolé des hommes, dans les ceremonies de Mithra. Conſtantius l'avoit donné à l'égliſe d'Alexandrie, comme une place inutile ; & George la fit nettoïer, y voulant bâtir une égliſe. En y travaillant, on trouva fort avant ſous terre un lieu ſecret, où les myſteres des païens étoient cachez : c'eſt-à-dire des idoles & des inſtrumens pour leurs ceremonies, qui parurent étranges & ridicules à ceux qui les virent. On y trouva auſſi quantité de crânes d'hommes & d'enfans, que l'on diſoit avoir été tuez, pour connoître l'avenir par leurs entrailles, & pour forcer les ames à revenir par des ceremonies magiques. Les Chrétiens aïant fait cette découverte, prirent ſoin d'expoſer en public les myſteres ridicules des païens & les marques de leur cruauté. Mais les païens ne pouvant ſouffrir cet affront, & tranſportez de colere s'armerent de tout ce qui leur tomba ſous

AN. 362. la main, se jetterent sur les Chrétiens, en blesserent & en firent mourir plusieurs en differentes manieres : les uns à coups d'épée, les autres à coups de pierre ou de bâton : ils en étranglerent avec des cordes, ils en crucifierent, au mépris de la croix : les personnes les plus proches ne furent pas épargnées, le frere s'arma contre son frere, le pere contre ses enfans.

Les Chrétiens cesserent de purifier le temple de Mithra; mais les païens se jetterent sur George, & le tirerent de l'église avec de grands cris. Ils sembloient le devoir tuer sur le champ : toutefois ils se contenterent de l'emprisonner. Peu de tems aprés, ils accoururent un matin à la prison, & l'en aïant tiré, le traînerent par la ville, les jambes écartées, le foulant aux pieds, & lui faisant divers outrages. Ils prirent avec lui Draconce maître de la monoïe, & Diodore qui avoit le rang de comte, & les traînerent ainsi par les pieds avec les cordes : l'un pour avoir renversé dans la maison de la monoïe un autel dressé depuis peu : l'autre, parce qu'il se donnoit la liberté de couper les cheveux longs des enfans, à qui on les laissoit croître par une superstition païenne, pour les consacrer ensuite aux faux dieux, en les coupant. Aprés que George, Draconce & Diodore eurent été ainsi tourmentez tout le jour, on mit leurs cadavres déchirez sur des chameaux, & on les mena au bord de la mer : où les aïant brûlez à la hâte, on jetta les cendres dans l'eau, de peur que les Chrétiens ne les honorassent comme martyrs. Mais il n'y avoit rien de semblable à craindre, du moins pour George, il n'étoit que trop notoire que la religion n'étoit pas la cause de sa mort, & que ses crimes l'avoient rendu execrable à tout le monde. Toutefois les Ariens trouverent dans cette mort dequoi calomnier S. Athanase & les catholiques.

Amm. XXII. II.

Theodoret in levit. XXVIII.

Epist. har. 76. *n.* I.

Sozom. V. *c.* 7.
Philost. VII. *c.* I.

Julien aïant appris cette sédition, entra en grande colere, & témoigna la vouloir punir avec la derniere rigueur: mais il fut appaisé par ses proches, particulierement par le comte Julien son oncle, qui avoit été prefet d'Egypte. Il se contenta donc de leur faire une severe reprimande par une lettre qu'il leur écrivit en ces termes: Quand vous n'auriez pas de respect pour Alexandre vôtre fondateur, ou plûtôt pour le grand dieu Serapis: comment n'avez vous point eu d'égard au devoir commun de l'humanité, & à ce que vous me devez; à moi, dis-je, à qui tous les dieux & principalement le grand Serapis, ont donné l'empire de l'univers! Au lieu de me reserver la connoissance de vos injures, vous vous êtes laissé surprendre à la colere; & vous n'avez pas eu honte de commettre les mêmes excès, qui vous rendoient vos ennemis si justement odieux. Il rapporte les sujets de plainte qu'ils avoient contre George, & ajoûte: Etant donc irrité contre cet ennemi des dieux, au lieu de le poursuivre en justice, vous avez profané vôtre ville sacrée. Et ensuite: Des citoïens osent déchirer un homme comme des chiens, & ne craignent point d'étendre vers les dieux leurs mains soüillez de son sang? Mais George meritoit d'être ainsi traité. J'ajoûterois peut-être, qu'il meritoit un châtiment plus rigoureux: mais vous n'en deviez pas être les executeurs. Vous avez des loix que vous devez honorer du moins en public. Vous êtes bien-heureux d'avoir commis cette faute sous mon regne: car j'ai pour vous une affection fraternelle, par le respect du dieu & la consideration de mon oncle. Sous un gouvernement severe on apporteroit à un tel mal des remedes amers: je me contente du plus doux, qui est la parole; persuadé que vous en serez touchez, si vous êtes veritablement

AN. 362.
XXIV.
Lettre de Julien.
Amm. XXII. c. II.
Soz. v. c. 7.
Epist. 10.

AN. 362. Grecs d'origine, & si vous conservez le caractere de cette ancienne noblesse.

Epist. 9. V. Liban. paneg. 2. 34. B. Comme on avoit pillé les biens de George aprés sa mort : Julien écrivit à Ecdicius prefet d'Egypte de conserver les livres. C'est, dit-il, ma curiosité dés l'enfance; & je sai que George en avoit beaucoup, de philosophie, de retorique & de la doctrine impie des Galiléens. Je voudrois pouvoir abolir entierement ces derniers : mais pour ne pas en perdre avec ceux là d'autres plus utiles; qu'on recherche tout trés-exactement, & que l'on se serve pour cet effet du secretaire de George. S'il s'en acquitte fidellement, qu'il ait la liberté pour récompense: sinon qu'on le mette à la torture. Je connois les livres de George, parce que quand j'étois en Cappadoce, il m'en a prêté plusieurs pour faire transcrire, que je lui ai rendus. Julien en écrivit aussi à Porphyre tresorier Epist. 36. general d'Egypte, le chargeant de rassembler cette bibliotheque par toutes sortes de moïens, & de la lui envoïer à Antioche.

XXV. Retour de saint Athanase. Sup. liv. XII. n. 28. Aprés la morr de George, S. Athanase ne voïant plus d'obstacle à son retour, rentra dans Alexandrie : il avoit été caché prés de sept ans, depuis le neuviéme de Février 356. jusques à cette année 362. environ le mois d'Août. Greg. Naz. or. 21. p. 391. C. Son entrée fut un triomphe, mais convenable à un disciple de J. C. Il étoit monté sur un âne, au milieu d'une foule innombrable de peuple, qui venoit au devant de lui, remontant depuis Alexandrie jusques à Cherée, à Ibid. 390. A. une journée & plus. Toute l'Egypte sembloit y être acouruë : on montoit sur toutes les éminences pour le voir, pour oüir le son de sa voix : on croïoit se sanctifier par son ombre. Le peuple d'Alexandrie étoit separé en P. 391. B. plusieurs troupes, distinguées par le sexe, l'âge & les professions, comme on avoit accoûtumé dans les entrées so-

lemnelles. Les differentes nations qui se trouvoient en cette grande ville, formoient un concert de loüanges & de cris de joïe en diverses langues : on répandit des parfums, on alluma des flambeaux par toute la ville, on fit des festins en public, & dans les maisons particulieres : on passa les nuits entieres en réjoüissances. AN. 362.

Alors les catholiques rentrerent dans toutes les églises, & en chasserent les Ariens, qui furent reduits à s'assembler dans les maisons particulieres. Leur chef étoit un prêtre nommé Lucius ; & on dit que deslors ils l'ordonnerent évêque à la place de George. S. Athanase traita si doucement ceux qui l'avoient persecuté, qu'ils n'eurent aucun sujet de se plaindre de son retour. Il soulagea les opprimez, sans distinguer ceux de son parti, de ceux du parti contraire : il releva la predication de la sainte doctrine sur la Trinité : il purgea le sanctuaire, en éloignant ceux qui trafiquoient des choses saintes : il attiroit tous les esprits, & les conduisoit par la seule volonté.

Socr. III. c. 4. *Greg. Naz. or. 21. p. 392. C.*

XXVI. Concile d'Alexandrie.

Comme S. Eusebe de Verceil & Lucifer de Calliari revenoient de la Thebaïde où ils avoient été releguez, saint Eusebe proposa à Lucifer d'aller ensemble trouver S. Athanase, pour déliberer avec lui sur les affaires de la religion, particulierement sur la réünion de l'église d'Antioche. Lucifer aima mieux aller lui-même à Antioche ; & se contenta d'envoïer à Alexandrie deux de ses diacres, avec ordre de consentir à tout ce qui se feroit dans le concile qu'on y devoit tenir. S. Eusebe vint à Alexandrie, où S. Athanase, de concert avec lui assembla en effet un concile, qui ne fut pas nombreux, mais tout composé de confesseurs. Les premiers étoient S. Athanase & S. Eusebe de Verceil : Ensuite S. Asterius de Petra en Arabie & plusieurs évêques d'Egypte, savoir Caïus,

Sup. n. 4. Socr. III. c. 5. Ruf. I. c. 27. al. V. 6 c. 12. Theod. III. c. 4. 5.

Ruf. I. c. 28. Socr. III. c. 7.

Athan. ep. ad Antioch. 574. & 580.

AN. 362. Ammonius, Draconce, Adelphius, Paphnuce, qui tous avoient été chassez ou bannis & plusieurs autres : vingt en tout, sans ceux qui ne sont pas nommez. Outre les évêques presens, il y avoit des deputez de quelques absens : les deux diacres de Lucifer, Herennius & Agapet: deux autres diacres Maxime & Calimiere, envoïez par le prêtre Paulin chef des Eustathiens d'Antioche ; & quelques moines de la part de l'évêque Apollinaire. L'on croit que c'étoit l'heresiarque, qui n'étoit pas encore connu pour tel.

Ruf. 1. c. 28. Sup. XIV. n. 24. Hier. in Lucifer. c. 7.

Le concile s'appliqua premierement à rendre à l'église sa tranquilité aprés la tempête que les Ariens venoient d'exciter sous Constantius, en faisant souscrire la formule de Rimini. Tout le monde s'étoit trouvé Arien sans y penser. C'est-à-dire que les évêques catholiques étoient surpris du mauvais sens, que les Ariens donnoient aux paroles qu'ils avoient approuvées dans un autre sens, & qui avoient servi d'appas, pour les engager dans leur communion. Ils avoient dit anathême à quiconque soûtiendroit que le Fils de Dieu est créature comme les autres créatures : entendant par-là qu'il n'est créature en aucune maniere, au lieu que les Ariens entendoient qu'il est créature, mais differente des autres. Ils paroissoient donc heretiques contre le témoignage de leur conscience, ne voïant dans leur cœur que la verité catholique, qu'ils y avoient toûjours conservée. Ils protestoient par le corps du Seigneur, & par tout ce qu'il y a de plus saint dans l'église, qu'ils n'avoient soupçonné aucun mal dans cette profession de foi. Nous avons crû, disoient-ils que le sens s'accordoit aux paroles : & dans l'église de Dieu, où regne la simplicité & la sincerité, nous n'avons pas craint que l'on enfermât dans le cœur autre chose, que ce que

Sup. XIV. n. 24.

l'on montroit sur les lévres; la bonne opinion que nous avions des mechans nous a trompez : nous n'avons pas cru que les Pontifes de J. C. combatissent contre lui. Ils parloient ainsi en pleurant, & protestant, qu'ils étoient prets à condamner leur souscription & tous les blasphêmes des Ariens. Ils disoient encore pour s'excuser, qu'ils avoient cedé pour un tems à la violence, de peur que l'on ne mît à leur place des heretiques, qui corrompissent les églises; & qu'ils avoient mieux aimé se charger de ce fardeau, que de laisser perir les peuples. A N. 362.

Quelques-uns de ceux qui n'avoient point souscrit, faisoient scrupule de les recevoir; ils refusoient de reconnoître pour évêque, aucun de ceux qui s'étoient soüillez par la communion des heretiques, en quelque maniere que ce fût. Et par une severité excessive, ils vouloient qu'on les déposât, & que l'on ordonnât de nouveaux évêques. On l'avoit tenté en quelques lieux: mais ceux à qui leur conscience ne reprochoit rien, avoient peine à se laisser déposer; & ils étoient tellement aimez de leur peuple, qu'il étoit prêt à prendre des pierres, & à lapider ceux qui l'auroient entrepris. Les plus severes vouloient du moins qu'ils se contentassent de la communion de leur église, comme quelques-uns avoient fait depuis leur chute : mais de les laisser toûjours en cet état, c'étoit diviser l'église, & exposer ces évêques si maltraitez à devenir effectivement Ariens. On opposoit donc à ce zele trop ardent la maxime de l'apôtre, de chercher, non ce qui nous est utile, mais ce qui est salutaire au plus grand nombre. Car c'est ainsi que l'église avoit coûtume de secourir la multitude prête à perir par le schisme & l'heresie. Il vaut mieux, disoit-on, nous abaisser un peu, pour relever ceux qui sont

Ruf. I. c. 28.
I. Cor. x. 33.
Aug. epist. 50. ad Bonif. c. 10. n. 47.

AN. 362.

tombez, & entrer dans le roïaume des cieux en grande compagnie, que d'en être jaloux, comme si nous devions seuls y prétendre.

Athan. ad Ruf to. 2. p. 41. Hier in Lucif. c. 7.

Le concile d'Alexandrie suivit cet avis le plus doux, & ordonna premierement que l'on pardonneroit aux chefs du parti heretique, s'ils renonçoient à l'erreur: mais sans leur donner place dans le clergé, parce qu'ils ne pouvoient s'excuser sur la surprise. Que ceux qui avoient été entraînez par violence, obtiendroient aussi le pardon; & de plus conserveroient leur rang dans le clergé, en renonçant à l'erreur & à la communion des heretiques. Non que l'on crût, dit S. Jerôme que ceux qui avoient été heretiques, pûssent être évêques: mais, parce qu'il étoit constant que ceux que l'on recevoit n'avoient jamais été heretiques. Ces paroles de S. Jerôme ne signifient pas que l'heresie fasse perdre le caractere & la puissance de l'ordre: mais seulement qu'elle empêche d'en exercer legitimement les fonctions, sans dispense de l'église.

XXVII. Doctrine sur la Trinité & l'incarnation.

Socr 3. c. 7. Athan. ad Antioch. p. 575. D. Ruf. 1. c. 29.

Quant à la doctrine, on traita dans le concile d'Alexandrie de la divinité du S. Esprit; & on condamna ceux qui le disoient créature, prétendant toutefois professer la foi de Nicée, & renoncer à l'Arianisme. On declara donc qu'il ne falloit point separer le S. Esprit de la substance de J. C. ni diviser la Trinité, en y mettant rien de créé, d'inferieur ou de posterieur. On traita aussi du mot d'*hypostase*, parce que quelques uns se plaignoient de ceux qui en admettoient trois, disant que ces mots ne se trouvoient point dans l'écriture. Le concile les pria de ne rien demander outre la foi de Nicée: & toutefois il examina les sentimens de ceux qui parloient des trois hypostases. On leur demanda, s'ils les emploïoient dans le sens des Ariens, comme divisées,

Ath. ad Antioch. p 576. D.

étrangeres,

étrangeres, de diverse substance, & chacune subsistant par elle-même : tels que les enfans des hommes & les productions des autres creatures. S'ils vouloient dire trois substances differentes, comme sont l'or, l'argent & le cuivre : ou comme d'autres heretiques, trois principes, ou trois dieux. Ils assurent qu'il ne disoient rien de tout cela, & qu'ils n'en avoient jamais eu la pensée. Le concile leur dit : Comment donc l'entendez-vous, & pourquoi enfin vous servez-vous de ces paroles ? Ils répondirent : Parce que nous croïons que la sainte Trinité n'est pas seulement Trinité de nom, mais qu'elle est & subsiste veritablement : Nous savons que le Pere est & subsiste veritablement : que le Fils est & subsiste veritablement dans la substance du Pere, & que le S. Esprit subsiste & existe. Nous n'avons point dit trois dieux ou trois principes ; & nous ne souffririons pas qu'on le dît ou qu'on le pensât. Nous connoissons la sainte Trinité, mais une seule divinité ; un principe : le Fils consubstantiel au Pere, comme nos peres ont dit : le S. Esprit ni créature ni étranger, mais propre & inséparable de la substance du Fils & du Pere. AN. 362.

Le concile aïant aprouvé cette explication des trois hypostases, examina ceux que l'on accusoit de n'en admettre qu'une : pour voir s'ils n'étoient point dans les sentimens de Sabellius, anéantissant le Fils & le S. Esprit, & prétendant que le Fils étoit sans substance, ou le S. Esprit sans subsistance. Ils assurerent qu'ils ne le disoient point, & ne l'avoient jamais pensé. Mais, ajoûterent-ils, nous prenons le mot d'hypostase, dans le même sens que celui de substance ; & nous croïons qu'il n'y en a qu'une, parce que le Fils est de la substance du Pere, & à cause de l'identité de nature. Car nous croïons qu'il n'y a qu'une divinité & une nature

AN. 362. divine : & non pas une nature du Pere, à laquelle celle du Fils & du S. Esprit soit étrangere. Ceux qui admettoient trois hypostases s'accorderent avec ceux-ci ; & ceux qui n'en admettoient qu'une, convinrent de l'explication des premiers : tous les deux parties anathematiserent Arius, Sabellius, Paul de Samosate, Valentin, Basilide & Manés. Tous convinrent que la confession de foi de Nicée étoit la meilleure & la plus exacte : qu'il falloit à l'avenir s'en contenter, & se servir de ses paroles. Au reste le mot *hypostasis* étoit inconnu aux anciens philosophes, & aux autres bons auteurs de la langue grecque, du moins en ce sens : les nouveaux philosophes l'avoient introduit, & s'en servoient frequemment au lieu d'*ousia*, qui signifie essence ou substance. Osius avoit traité cette question dans le concile qu'il tint à Alexandrie, du tems du grand Constantin : mais le concile de Nicée qui vint incontinent aprés, n'en fit aucune mention.

Socr. III. c. 7.

Sup. liv. x. n. 43.

Ad. Antioch. p. 578. B.

On traita aussi du mystere de l'incarnation dans le concile d'Alexandrie : on interrogea ceux qui disputoient sur ce sujet, & on les fit convenir de part & d'autre, qu'il ne faut pas mettre J. C. seulement au rang des prophetes ; & ne le regarder que comme un saint homme, venu à la fin des siecles. Car il est dit simplement des prophetes, que la parole de Dieu leur a été adressée : mais il est dit de J. C. que la parole ou le verbe lui-même a été fait chair & qu'étant dans la forme de Dieu, il a pris la forme d'esclave : qu'il s'est fait homme, & est né de Marie, selon la chair à cause de nous : & qu'ainsi le genre humain, entierement & parfaitement délivré du peché par lui, & affranchi de la mort, est introduit dans le Roïaume des cieux. Ils confesserent aussi que le Sauveur n'avoit pas un corps sans ame, sans sentimens

ou sans pensée, & que cela n'est pas possible, puis qu'il ne nous a pas seulement procuré le salut du corps, mais aussi de l'ame. Etant vraïement Fils de Dieu, il est devenu aussi fils de l'homme; & étant le Fils unique de Dieu, lui-même est devenu le premier né entre plusieurs freres. C'est pourquoi le Fils de Dieu qui étoit devant Abraham, n'est pas un autre que celui qui est venu aprés Abraham; & celui qui a ressuscité Lazare, n'étoit pas un autre que celui qui demandoit où on l'avoit mis: C'étoit le même, qui demandoit comme un homme où il étoit, & qui le ressuscitoit comme Dieu. C'étoit le même qui crachoit par le corps comme homme, & qui par l'esprit, comme Fils de Dieu, guerissoit l'aveugle né: qui souffroit en sa chair, comme dit saint Pierre; & qui comme Dieu ouvroit les sepulchres & ressuscitoit les morts. Ceux qui disputoient au sujet de l'Incarnation, convinrent d'expliquer ainsi tout ce qui en est dit dans l'évangile.

AN. 362.

Jo. VIII. 58.
Joan. XI. 34.
Joan. IX. 6.
Pet. IV. 1.

Cette doctrine n'étoit pas nouvelle, mais conforme à la tradition ecclesiastique & aux écrits des anciens. S. Irenée, S. Clement d'Alexandrie, Apollinaire d'Hierapolis qui vivoit sous Marc Aurele, Serapion d'Antioche avoit écrit la même chose, que le Verbe incarné avoit une ame. Origene l'avoit enseigné, & le concile tenu de son temps au sujet de Berylle évêque de Bostre en Arabie en avoit écrit de même. S. Athanase leut dans le concile d'Alexandrie l'apologie qu'il avoit écrite long-tems auparavant, pour justifier sa fuite contre les calomnies de Leonce d'Antioche & des autres Ariens. Enfin le concile écrivit à Lucifer, à Cymacius de Palte en Syrie, & à Anatolius d'Eubée, qui étoient à Antioche, pour leur rendre compte de ce qui s'étoit passé; & cette lettre qui est connuë sous le nom de lettre

Socr. III. c. 7.
Sup. IV. n. 4.
Eus. IV. *hist.* 35.
Sup. liv. VI. n. 12.
Socr. III. c. 8.
Sup. liv. XIII. n. 47.
Ap. Athan. tom. 1. p. 5. *tom.* 2. *conc.* p. 810.

AN. 362. de S. Athanase à l'église d'Antioche, fut envoïée par S. Asterius de Petra, & S. Eusebe de Verceil.

XXVIII. Lettre à l'Eglise d'Antioche. Sup. liv. XIII. n. 33.

Les peres du concile d'Alexandrie y parlent ainsi : Recevez tous ceux qui voudront avoir la paix avec vous, principalement ceux qui s'assemblent dans la Palée ; c'étoit le parti de S. Melece : attirez aussi ceux qui quittent les Ariens, & les recevez avec une affection paternelle, les unissant à nos chers freres qui suivent Paulin : sans leur demander autre chose, que d'anathematiser l'heresie Ariene, & de confesser la foi de Nicée. Qu'ils condamnent aussi ceux qui disent que le S. Esprit est créature ; & les erreurs de Sabellius, de Paul de Samosate, de Valentin, de Basilide & de Manés. Et ensuite : Empêchez absolument qu'on lise, ou qu'on montre l'écrit que quelques-uns font valoir, comme étant une exposition de foi du concile de Sardique : car ce concile n'a rien fait de semblable. Il est vrai que quelques-uns demanderent, que l'on écrivît touchant la foi, & entreprirent temerairement de le faire : mais le saint concile en fut indigné, & ordonna de se contenter de la définition de Nicée. Les peres d'Alexandrie raportent ensuite ce qu'ils ont fait touchant les questions de l'hypostase & de l'incarnation, & comment en faisant expliquer ceux qui parloient differemment, ils les ont trouvez dans les mêmes sentimens. Ils exhortent ceux à qui ils écrivent d'en user de même : de recevoir à la paix tous ceux qui donneront les mêmes explications à ces paroles, de rejetter les autres comme suspects ; & en general d'exhorter tous les catholiques à fuïr les jugemens temeraires & les disputes de mots, & à conserver l'union par tous les moïens possibles. Ils ajoûtent à la fin : Lisez ceci publiquement dans le lieu où vous avez accoûtumé de vous assembler ; car il est juste que l'on y fasse

Sup. liv. XII. n. 35.

la réünion de ceux qui voudront accepter la paix : ensuite on tiendra les assemblées dans le lieu dont tout le peuple conviendra en vôtre presence. Cette lettre fut souscrite par S. Athanase, par les autres évêques presens, par les deux diacres de Lucifer, & les deux de Paulin. S. Eusebe de Verceil y souscrivit en latin, comprenant dans la souscription la substance de la lettre. Outre les trois absens, Lucifer, Cymatius & Anatolius, la lettre étoit aussi adressée à Eusebe & à Astere, quoique presens, parce qu'elle leur servoit d'instruction & de commission. AN. 362.

S. Athanase écrivit aussi en son particulier à plusieurs évêques, ce qui s'étoit passé en ce concile : principalement ce qui regardoit la reconciliation de ceux qui avoient souscrit au concile de Rimini. Nous avons la lettre qu'il en écrivit à Rufinien : où il marque que les autres évêques avoient ordonné la même chose dans toutes les provinces : nommément en Grece, c'est-à-dire en Achaïe, en Espagne, en Gaule & à Rome ; & que l'Eglise Romaine avoit approuvé cette conduite. S. Athanase demande en cette lettre, que ceux qui reviennent anathematisent nommément Euzoïus & Eudoze, qui faisoient le Fils de Dieu creature. Il écrivit aussi à S. Basile, de se contenter de la profession de foi de Nicée, pour recevoir ceux qui revenoient de l'Arianisme : lui marquant que tous les évêques de Macedoine & d'Achaïe en usoient ainsi. On voit comme cette discipline étoit receuë à Rome, par une lettre du pape Libere aux évêques d'Italie, qui fait mention de ce qui avoit été reglé en Egypte & en Achaïe : & ordonne de recevoir ceux qui sont tombez à Rimini, pourveu qu'ils fassent profession de la foi de Nicée : & de condamner les chefs de parti.

Tom. 1. p. 40. Tom. 7. conc. p. 76. C.

Basil. ep. 75. p. 81. D.

Lib. ep. 11. ap. Hilar. frag. 12.

AN. 362.

XXIX. Ordination de Paulin. Schisme de Lucifer.

Martyrol. Rom. 10 Juin.

Rufin. I c. 30. Socr. III. c. 9. Sozom. v. c. 13. Theodor. III. c. 5.

Saint Eusebe de Verceil partit d'Alexandrie aussi-tôt aprés le concile ; & se rendit à Antioche : mais pour S. Astere de Petra, nous n'en trouvons plus rien depuis ce concile, sinon que l'église l'honore entre les saints confesseurs. S. Eusebe étant arrivé à Antioche y trouva une nouvelle cause de division. Lucifer avoit essaïé de réünir les deux partis catholiques, sous un même évêque ; & il eût pû réüssir s'il l'eût choisi agreable aux uns & aux autres. Mais voïant que ceux qui résistoient le plus à la paix étoient les Eustathiens, il voulut les contenter en leur donnant pour évêque le prêtre Paulin, qu'ils reconnoissoient déja pour chef, & il espera que les Meleciens plus pacifiques pourroient se resoudre à l'accepter. Il ordonna donc Paulin évêque d'Antioche, & fut assisté en cette action par deux confesseurs, Gorgonius évêque de Germanicie & Cymatius de Palte. Paulin étoit digne de l'épiscopat : il avoit été ordonné prêtre par S. Eustathe, & n'avoit jamais communiqué avec les heretiques : mais les Meleciens ne voulurent point le reconnoître. Ainsi cette ordination ne fit que fortifier le schisme dans l'église d'Antioche, où il se trouva trois évêques : Melece & Paulin catholiques, & Euzoïus Arien. Ce schisme dura quatre-vingt-cinq ans, depuis la déposition de S. Eustathe en 330. jusques à la réünion des Eustathiens en 415. sous l'évêque Alexandre. Comme les Ariens étoient en possession de toutes les églises, S. Melece revenu depuis peu de son exil, fut obligé de se contenter de la Palée hors des murs de la ville, dont ceux de sa communion étoient en possession. Euzoïus en laissa à Paulin une petite dans la ville ne l'en voulant pas chasser, par respect pour son grand âge, sa douceur & sa sainte vie. Outre que Melece lui étoit beaucoup plus odieux, à cause de ce qui s'étoit passé

Hier. chr. an. 363. & ibi Scalig.

Theod. III. c. 5. Sup. liv. XI. n. 43.

Sup. XIV. n. 32.

en son ordination. S. Eusebe de Verceil trouvant l'église d'Antioche en cet état, ne voulut communiquer avec aucun des deux partis catholiques : pour ne pas augmenter, en se déclarant, la division qu'il venoit appaiser. Il s'abstint aussi de blâmer publiquement Lucifer, en consideration des grands services qu'il avoit rendus à l'église : il se contenta de s'affliger en secret de sa précipitation indiscrete, & de promettre que l'on redresseroit dans un concile ce qui s'étoit passé. Mais quelque soin qu'il prît ensuite de réünir l'église, il ne pût y réüssir : car la presence de S. Melece fortifioit son parti. S. Eusebe se retira donc sans rien faire. AN. 362.

Lucifer se tint offensé qu'Eusebe n'eût pas approuvé l'ordination de Paulin : il rompit la communion avec lui, & par consequent avec l'église catholique. Il vouloit même rejetter les decrets du concile d'Alexandrie : mais se trouvant engagé, par le pouvoir qu'il avoit donné à ses diacres de l'approuver, il vouloit désavoüer ses diacres & les déposer. Aprés avoir bien déliberé, il resolut de conserver ses diacres, & de rejetter le concile d'Alexandrie, se contredisant lui-même. Mais il ne pouvoit se resoudre à recevoir ceux qui avoient souscrit au concile de Rimini : & l'aversion qu'il en avoit, l'engagea à se separer même de ceux qui les recevoient aprés la satisfaction convenable. Ce fut l'origine d'un nouveau schisme; car il eut quelques sectateurs, quoiqu'en petit nombre, que l'on nomma Luciferiens ; & qui s'étendoient principalement en Sardaigne & en Espagne. On ne fait autre reproche à Lucifer que sa dureté inflexible, & on ne l'accuse d'aucune erreur dans la foi. Il partit d'Antioche aprés y avoir fait un long séjour, & revint en Sardaigne en son église de Calliari, où il mourut huit ans aprés en 370.

Aug. de heres.

Hier. Chr. an. 371. Luc. 1. hist. c. 30.

AN. 362.

Hilaire diacre de l'église Romaine qui étoit de Sardaigne, & qui avoit accompagné Lucifer dans sa legation vers l'empereur Constantius, & souffert l'exil, les foüets & les tourmens aprés le concile de Milan : poussa le schisme jusques à rebaptiser ceux qui avoient été baptisez par les Ariens : ce que Lucifer ne faisoit pas. Mais comme Hilaire n'étoit que Diacre, & n'avoit ni prêtres ni évêques, il ne pouvoit consacrer l'eucharistie, ni par conséquent donner le baptême solemnel, qui suivant l'usage de ce tems-là ne se donnoit point sans l'eucharistie. Il pouvoit encore moins ordonner des clercs : ainsi sa secte perit bien tôt avec lui.

Sup. liv. XII. c. 14. n. 16.
Hier. in Lucif. c. 8.

XXX.
Travaux de S. Eusebe de Verceil & de S. Hilaire.
Basil. ep. 8.
Ruf. I. c. 30.
Socr. III. c. 10.
Soz. V. c. 3.

Saint Eusebe de Verceil emmena en Occident le prêtre Evagre, fils de Pompeïen d'Antioche, qui fut depuis successeur de Paulin, dans un des sieges de cette église. S. Eusebe parcourut l'Orient, secourant ceux dont la foi étoit foible, les instruisant & les ramenant à l'unité catholique. Delà il passa en Illyrie ; & revint enfin en Italie, où il fut receu avec une extrême joïe. Il y trouva S. Hilaire de Poitiers, qui de son côté travailloit au rétablissement de la foi catholique, avec autant de zele & encore plus de succez. Il étoit du même avis que S. Athanase, touchant ceux qui avoient souscrit à la formule de Rimini ; & contre le sentiment de plusieurs, qui ne vouloient point communiquer avec eux, il les appelloit tous à la penitence. Il assembla pour ce sujet plusieurs conciles dans les Gaules : entre lesquels on peut compter celui de Paris que j'ai déja raporté Dans ces conciles on condamna ce qui s'étoit fait à Rimini, & on rétablit la foi des églises en son premier lustre. Saturnin d'Arles, homme méchant & d'un esprit pervers s'y opposoit. Mais aïant été convaincu de plusieurs crimes énormes, outre l'heresie dont il étoit soupçonné, il fut

Sup. S v. lib. I. p. 433. &c.

Sup. l. XV. n. 27.

fut chaſſé de l'égliſe, & Paterne de Perigueux, qui n'étoit pas plus ſenſé, & ne cachoit pas ſes mauvais ſentimens ſur la foi, fut dépoſé de l'épiſcopat : on pardonna à tout le reſte, & tout le monde reconnut, que ſaint Hilaire ſeul avoit purifié la Gaule de la tache de l'hereſie. AN. 362.

Il paſſa enſuite en Italie, & S. Euſebe de Verceil eut une grande joïe de l'y trouver. Ils y travaillerent conjointement au rétabliſſement de la paix : mais S. Hilaire réüſſiſſoit mieux par la douceur de ſon naturel, la réputation de ſa doctrine & ſon adreſſe à perſuader. Les évêques d'Italie écrivirent alors à ceux d'Illyrie, pour les feliciter d'être rentrez dans les bons ſentimens. Nous ſommes tous d'accord, diſent-ils, de garder les decrets de Nicée contre Arius & Sabellius, dont Photin eſt heritier en partie : nous avons caſſé d'un conſentement unanime de toutes les Provinces les decrets de Rimini, corrompus par les chicanes de quelques particuliers. Nous vous envoïons les copies de nos ſouſcriptions : afin que quiconque veut avoir la paix avec nous, nous envoïe la ſienne en diligence, portant qu'il approuve la foi de Nicée, & condamne le concile de Rimini. On voit par cette lettre l'effet des travaux de S. Euſebe dans l'Illyrie, où l'hereſie avoit dominé ſous Photin, Germinius, Urſace & Valens.

Ruf. 6. c. 31.

Ap. Hilar. Fragm. II. n. 5.

XXXI. Martyrs en Italie & en Gaule.

On trouve pluſieurs Martyrs à Rome ſous Julien dans les anciens martyrologes. Jean & Paul freres, que l'on dit avoir été en des charges conſiderables à la cour, dés le tems de Conſtantin : Pigmenius, Priſcus, Jean & Janvier prêtres. Bibiane vierge, ſa mere Dafroſe & ſon pere Flavien, que l'on dit avoir été préfet. Gordien vicaire du prefet & quelques autres. Les plus illuſtres de tous ces martyrs, ſont S. Jean & S. Paul. Ce qui eſt

Nat. an 362 ex. Martyr & A.S. Mart. Rom. 2. Decemb. 10. May. 26. Juin. Amm. XXVI c. 3.

AN. 362. certain, est que Julien fit préfet de Rome en 363. Apronien païen & ennemi des Chrétiens. Celui-ci en venant à Rome, perdit un œil, & crut que c'étoit par quelque malefice : ce qui l'excita à rechercher severement les empoisonneurs ou magiciens. Or c'étoit un des prétextes, sous lesquels on persecutoit les Chrétiens.

Paulin. epist. 28. ad Victric. 26. Martyrol. 7. Aug.

En Gaule un soldat nommé Victrice se presenta devant le tribun un jour solemnel, où les troupes étoient assemblées, & se dépoüilla de ses armes, declarant qu'il renonçoit au service. Le tribun le fit fraper à coups de bâton, & déchirer avec des tests de pots cassez ; & il le renvoïa au comte, qui le condamna à perdre la tête. Le bourreau en le menant au supplice, marquoit de la main l'endroit où il devoit fraper, quand il perdit subitement la veuë. Victrice fut mis en prison avec des fers aux mains, qu'on lui serra jusqu'aux os : il pria les ministres de la prison de le relâcher un peu ; & comme ils le lui refuserent, il adressa sa priere à J.C. & ils virent les chaînes tomber d'elles mêmes. Ils n'oserent les remettre, mais ils coururent épouvantez raconter cette merveille au comte, qui se convertit lui-même, & il laissa Victrice en liberté. Il fut depuis évêque de Roüen, & travailla puissamment à la propagation de la foi dans toute la côte de l'Ocean, qu'habitoient les Morins & les Nerviens. On compte aussi entre les martyrs de Gaule Eliphius de Toul, qui est honoré à Cologne. Salluste ami de Julien, étoit alors prefet des Gaules : c'est à lui à qui il adresse l'oraison à la loüange du soleil, où il déploïe les ornemens de sa rhetorique, & les misteres de sa théologie païenne : il le fit consul avec lui l'an 363. S. Hilaire écrivit un petit traité contre ce prefet Sallustе, & contre un medecin nom-

Martyr. 16. Octobr. Amm. XXI. c. 8. Jul. Orat. 8.

Hier. script.

mé Dioscore, apparemment pour la défense de la religion Chrétienne. An. 362.

En Afrique les Donatistes profiterent de l'occasion. Ils presenterent requeste à Julien, pour lui demander le rapel de leurs évêques bannis sous l'empereur Constant, quand il envoïa Paul & Macaire en Afrique. Julien leur accorda facilement ce qu'ils demandoient, & ordonna qu'ils rentreroient dans les églises. Ils vinrent à main armée en prendre possession, & commirent en divers lieux des meurtres & des violences si atroces, que les juges se crurent obligez d'en envoïer la relation à l'empereur. Felix évêque de Zabe & Janvier de Flumenpisce vinrent à Lemelle; où trouvant l'église fermée, ils firent monter sur le toit & ôter les tuiles; & comme les diacres catholiques défendoient l'autel, il y en eut plusieurs de blessez & deux de tuez. Primose évêque catholique de Lemelle, se plaignit de cette violence, dans un concile que les Donatistes tenoient à Thebeste, mais ils n'eurent point d'égard à sa plainte. A Thipase ville de la Mauritanie Cesariene, deux évêques Donatistes de Numidie, Urbain de Formes & Felix d'Idicre, accoururent accompagnez de quelques officiers & du gouverneur Athenius, avec des enseignes militaires. Ils chasserent le peuple catholique: blesserent des hommes, traînerent des femmes, en firent avorter quelques unes, tuerent des enfans. Ils firent même jetter l'eucharistie aux chiens: mais les chiens devenus enragez se tournerent contre leurs maîtres, & les déchirerent à belles dents. On jetta par une fenêtre la fiole du saint Chrême, qui tomba entre des pierres sans se casser: des religieuses furent corrompuës en cette occasion; une entre-autres par l'évêque Felix, qui lui avoit lui-même imposé la mître, comme son pere spirituel.

Id ad Magnum. Ep. 48. p. 310.

XXXII. Violences des Donatistes en Afrique.

Optat. lib. 2. Sup. 12. n. 48. Aug. ad Dona. Ep. 105. al. 166.

AN. 362. Cette mître étoit un bonnet de laine blanche orné de pourpre, que l'on donnoit en Afrique aux vierges consacrées à Dieu, pour marque de leur profession, comme ailleurs le voile.

Opt. liv. 6.

Les Donatistes ôtoient à celles qu'ils attiroient à leur parti, les mîtres qu'elles avoient receuës des évêques catholiques, & leur en donnoient d'autres. Ils exorcisoient les fideles pour les baptiser de nouveau : ils lavoient les murailles des églises, brisoient les autels & en faisoient du feu; car la plûpart en Afrique n'étoient que de bois : ils rompoient les calices sacrez & les fondoient, pour les convertir à d'autres usages. En un mot, ils tenoient pour profane tout ce que les évêques catholiques avoient consacré; & c'est pour cette raison qu'ils jettoient aux chiens leur eucharistie. Ils remettoient les diacres, les prêtres & les évêques au rang des laïques : ils imposoient la penitence aux vierges & aux enfans les plus innocens. Mais comme ces penitences n'étoient que pour la forme, ils n'y observoient point les temps reglez par les canons : l'un la faisoit pendant un an, l'autre un mois, l'autre à peine un jour.

XXXIII. Confession de S. Apollonius en Egypte. Socr. III. c. 14.

Par toutes les provinces, les gouverneurs païens prenoient avantage de l'indignation de l'empereur, pour maltraiter les Chrétiens, pour exiger d'eux de grosses sommes, & leur faire souffrir des tourmens : sçachant bien qu'encore qu'ils excedassent leurs ordres, ils n'en seroient pas repris. En effet, si les Chrétiens s'en plaignoient, l'empereur leur répondoit : La souffrance est vôtre partage : c'est ce que vôtre Dieu vous recommande. En Egypte S. Apollonius vivoit depuis quarante ans dans le desert, avec un grand nombre de disciples. Aïant sceu que l'un d'eux avoit été pris pour lui faire porter les armes malgré lui : car Julien faisoit

Ruf. vit. patr. lib. II c. 7. Pallad. Lausi. c. 52.

enroller les clercs & les moines : il alla dans la prison le consoler. Le centurion survint, & indigné qu'Apollonius eût osé entrer ; il l'enferma dans la prison avec ceux qui l'avoient accompagné à cette visite, voulant les enroller tous : & fit renforcer la garde. Mais au milieu de la nuit, un ange éclatant d'une grande lumiere vint, & ouvrit les portes de la prison. Les gardes se jetterent aux pieds des Saints, les priant de se retirer, disant qu'ils aimoient mieux mourir pour eux, que de resister à la puissance divine qui les protegeoit. Le matin le centurion lui-même, avec les personnes les plus considerables, vint en hâte à la prison, les priant tous de sortir ; parce que la nuit un tremblement de terre avoit renversé sa maison, & tué ses plus chers domestiques. Les saints se retirerent chantant les loüanges de Dieu, & retournerent à leur desert S. Apollonius vêcut encore long-temps, & fit plusieurs autres miracles : il demeuroit en Thëbaïde prés d'Hermopole, & avoit sous sa conduite prés de cinq cens moines. AN. 362.

XXXIV. S. Athanase chassé. *Eunap. in Ædes. p. 72.*

Les païens d'Alexandrie ne laisserent pas long-tems S. Athanase en repos. Cette ville passoit pour sacrée parmy eux, & dédiée au grand Serapis : toutes sortes de sacrificateurs & de magiciens, s'y assembloient, & y exerçoient toutes leurs impietez sous la protection de l'empereur : jusques à égorger des enfans innocens, de l'un & de l'autre sexe, pour regarder leurs entrailles, & manger de leur chair : ce qui se fit aussi sous ce regne à Athenes, autre siege de l'idolâtrie. Les Alexandrins conspirerent donc contre S. Athanase, & representerent à l'empereur qu'il rendoit inutile tout leur art : qu'il corrompoit la ville & toute l'Egypte, & que s'il y demeuroit, il n'y resteroit pas un païen. Sur cet avis, Julien leur écrivit en ces termes : Celui qui avoit été *Socr. III. c. 13.* *Ruf. I. c. 32.* *Theod. III. c. 9.* *Jul. epist. 26.*

AN. 362. chassé par les ordres de plusieurs empereurs, devoit au moins en attendre un nouveau avant que de revenir. Car j'ai bien accordé aux Galiléens bannis par Constantius d'heureuse memoire, le retour dans leurs païs, mais non pas dans leurs églises. Cependant j'apprens que l'audacieux Athanase a repris avec sa hardiesse accoûtumée le siege qu'ils nomment épiscopal : au grand déplaisir du peuple pieux d'Alexandrie. C'est pourquoi je lui ordonne de sortir de la ville à l'instant qu'il aura receu ma lettre : sous peine, s'il y demeure, d'un châtiment plus grand & plus rigoureux.

Le peuple Chrétien d'Alexandrie écrivit à Julien, au nom de toute la ville, pour obtenir la conservation de S. Athanase ; & l'on voit combien Julien en fut irrité par sa réponse : Quand vous auriez, dit-il, pour fondateur quelqu'un de ceux qui ont violé leur propre loi, & souffert la peine qu'ils meritoient, pour avoir introduit une doctrine nouvelle : vous ne devriez pas demander Athanase. Mais aïant pour fondateur Alexandre, & pour dieu tutelaire le roi Serapis, avec sa compagne Isis la reine de toute l'Egypte : Il est étonnant que vous ne suiviez pas la plus saine partie de la ville, & que la partie corrompuë ose prendre le nom de la communauté. J'ai grande honte par les dieux, que quelqu'un de vous autres Alexandrins se confesse Galiléen. Les peres des vrais Hebreux ont autrefois été esclaves des Egyptiens ; & vous qui avez soûmis les Egyptiens, vous vous rendez esclaves de ceux qui ont méprisé les loix de leurs peres. C'est un reproche que les païens faisoient souvent aux Chrétiens, de n'être que des Juifs deserteurs & revoltez contre leur loi. Julien continuë : Vous ne vous souvenez point de vôtre ancienne felicité, lors que l'Egypte étoit en commerce avec les

Epist. 51.

dieux & comblée de biens. Mais, dites-moi, quel bien vous ont apporté les auteurs de cette nouvelle doctrine? Vous avez pour fondateur Alexandre de Macedoine serviteur des dieux, qui par Jupiter étoit bien au-dessus de tous ceux-ci, & de tous les Hebreux, qui valoient mieux qu'eux. Les Ptolomées qui ont ensuite élevé vôtre ville comme leur chere fille, ne l'ont pas conduite à cette grandeur & à cette heureuse abondance, par les discours de JESUS, ni par la doctrine des maudits Galiléens. AN. 362.

Auguste aïant ôté les Ptolomées qui ne gouvernoient pas bien, vous pardonna vos fautes par le respect du grand dieu Serapis, & en faveur du philosophe Arius son ami. Voilà les graces particulieres que vôtre ville a receuës des dieux. Ignorez-vous celles qu'ils répandent sur tout le genre humain? êtes-vous seuls insensibles à la splendeur du soleil? ne savez-vous pas qu'il fait l'esté & l'hyver, qu'il produit tous les animaux & toutes les plantes? Ne voïez-vous pas que la lune tire de lui la vertu de produire toutes choses? Cependant vous n'osez adorer aucun des dieux; & vous reconnoissez pour Dieu verbe, JESUS, que ni vous ni vos peres n'avez veu: au mépris de celui que tout le genre humain regarde & adore pour son bonheur: je dis le grand soleil, limage vivante, animée, raisonnable, bien-faisante du pere intelligible. Croïez-moi, & revenez à la verité: j'aï marché jusques à vingt ans dans vôtre voïe, & voici la douziéme année, qu'avec l'aide des dieux, je marche dans celle-ci. Ces paroles montrent que la lettre est écrite aprés le sixiéme de Novembre de l'année 362. car Julien étant né le sixiéme de Novembre 331. ne fut qu'alors dans sa trente-deuxiéme année; & nous apprenons ici qu'il avoit renoncé au Christianisme dés Sup. liv XII. n. I.

AN. 362. l'âge de vingt ans. Il continuë ainsi sa lettre aux Alexandrins.

Si vous voulez demeurer dans la doctrine de ces imposteurs : accordez-vous ensemble, & ne desirez point Athanase. Il y a plusieurs de ses disciples capables de contenter par leurs discours impies, la demangeaison de vos oreilles. Que si vôtre affection pour lui a pour fondement son habileté dans les autres choses; car j'aprens que c'est un grand fourbe: sachez que c'est pour cela même que je le chasse de vôtre ville: un petit homme de rien, comme celui-ci, qui se mêle de beaucoup d'affaires, & fait gloire d'exposer sa vie, n'est propre qu'à causer du désordre.

Epist. 6. Julien écrivit ensuite à Ecdicius prefet d'Egypte, pour presser l'execution de cet ordre: Quand vous n'auriez, dit-il, autre chose à me mander, vous devriez au moins m'écrire touchant Athanase l'ennemi des dieux. Je jure le grand Serapis, que si avant les calendes de Decembre, il ne sort d'Alexandrie, ou plûtôt de toute l'Egypte, je ferai païer à la compagnie de vos officiers une amende de cent livres d'or. Il ajoûta de sa main: Je suis sensiblement affligé du mépris des dieux; & jamais vous ne me donnerez de plus agreable nouvelle, que d'avoir chassé d'Egypte ce scelerat, qui a osé sous mon regne baptiser des femmes grecques & nobles.

Ruf. I. c. 34. Il falut donc encore faire marcher des troupes contre S. Athanase, attaquer l'église & en venir aux violences. La grande église d'Alexandrie, qui étoit la Cesarée, fut brûlée par les païens & par les Juifs: Julien avoit même donné ordre de tuer S. Athanase: tous les fideles allarmez l'environnoient avec larmes; mais il leur dit: Theod. III. c. 9. Socr. III. c. 14. Soz. V. c. 15. Ce n'est qu'un nuage qui se dissipera bien-tôt. Il prit congé d'eux, recommanda l'église aux plus capables d'entre

d'entre ses amis ; & sachant que ceux que l'on avoit envoïez contre lui étoient arrivez, il entra dans un bateau qu'il trouva sur le bord du Nil, & remonta vers la Thebaïde. Celui qui avoit ordre de le tuer, aïant appris sa fuite, le poursuivit en diligence : mais il fut prévenu, & un ami avertit S. Athanase qu'on le suivoit à grande force. Ceux qui l'accompagnoient, lui conseillerent de s'enfuïr dans le desert : lui au contraire, fit tourner le bateau & redescendre promptement vers Alexandrie : pour montrer, disoit-il, que celui qui nous protege est plus grand que celui qui nous persecute. Quand ils rencontrerent les meurtriers, il demanda si Athanase étoit bien loin, & où ils l'avoient laissé ? Ceux qui l'accompagnoient, répondirent : il est proche ; & vous le joindrez bien-tôt, si vous vous pressez. Le meurtrier passa outre, se pressant en vain ; & S. Athanase rentra dans Alexandrie où il demeura caché jusques à la mort de Julien.

A. N. 362.

XXXV.
Commencement des Macedoniens.
Sozom v. c. 14.

Eleusius évêque de Cyzique étoit un des chefs des Macedoniens, qui commencerent sous le regne de Julien à porter ce nom, & à faire un corps à part. Eustathe de Sebaste en Armenie, & Sophronius de Pompeïopolis en Paphlagonie étoient avec Eleusius à la tête de ce parti. Se trouvant en liberté à la mort de Constantius, ils rassemblerent ceux qui avoient été dans leurs sentimens à Seleucie, & tinrent quelques conciles : où ils condamnerent le parti d'Acace avec la formue de Rimini, & confirmerent celle d'Antioche, qu'ils avoient déja confirmée à Seleucie. Comme on leur demandoit, ce qui les divisoit alors des Acaciens, avec qui ils avoient été auparavant unis de communion : ils répondirent ainsi par la bouche de Sophronius : Les Occidentaux tenant le consubstantiel, confondent mal à propos les deux hypostases du pere & du fils : en Orient Aëtius qui tient

Sup. liv. XIV. n. 15.

AN. 362. le dissemblable en substance, separe trop le fils de la
Philost. VII. c. 5. 6. nature du pere : pour nous, nous disons que le fils est
semblable au pere en substance, prenant un juste mi-
Soc. VII. c. 4. lieu entre ces deux extremitez. Les purs Ariens avoient toûjours pour évêques à C. P. Eudoxe, & Euzoïus à Antioche ; Aëtius & Eunomius les chefs du parti étoient à C. P. & ce fut en ce temps-là qu'ils ordonnerent évêque Aëtius ; Euzoïus de son côté tint un concile à Antioche, pour casser ce qui avoit été fait à C. P. sous l'empereur Constantius, contre Aëtius, & contre les autres. Au reste, les disputes & divisions entre les évêques n'eurent pas grand cours sous le regne de Julien la persecution generale les tenoit en crainte & en silence.

Id. V. c. 15. La ville de Cyzique députa à l'empereur Julien pour quelques affaires particulieres & pour le rétablissement des temples des idoles: il loüa leur piété, accorda leurs demandes, & prit cette occasion pour chasser de la ville l'évêque Eleusius, comme aïant profané les temples, établi des retraites pour les veuves & des communautez de vierges, & persuadé aux païens de mépriser les coûtumes de leurs peres. Il défendit aussi aux Chrétiens étrangers, qui étoient avec Eleusius, d'entrer dans Cyzique : sous prétexte qu'ils se joignoient aux Chrétiens de la ville, pour exciter les séditions à cause de la religion. Car quelque desir que Julien eût de rétablir le paganisme, il voïoit bien qu'il y eût eu de la folie, à vouloir forcer les peuples entiers, & punir ceux qui refuseroient de sacrifier. Le nombre en étoit si grand, qu'à peine les magistrats de chaque ville eussent pû les compter. Il n'osoit pas même leur défendre de s'assembler : mais il s'appliquoit à chasser des villes les évêques & les clercs : croïant voir tomber en peu de

temps la religion, quand les peuples n'auroient plus personne pour les instruire & leur administrer les sacremens. Le pretexte étoit, que les ecclesiastiques excitoient le peuple à sédition. C'est ainsi qu'il fit sortir de Cyzique Eleusius & ceux de sa suite : quoiqu'il n'y eût pas la moindre apparence de trouble. C'est ainsi qu'il chassa Titus de Bostre, comme j'ai dit. AN. 362. Sup. n. 20.

XXXVI. Superstitions de Julien. Amm. XXII. c. 12. Greg. Naz. orat. 4. p. 113. C.

Julien étoit toûjours à Antioche, où il passa l'hyver: c'est-à-dire le reste de l'an 362. & le commencement de 363. Il se preparoit à la guerre contre les Perses qu'il méditoit depuis long-temps: espérant reparer les pertes que les Romains avoient faites de ce côté-là depuis environ soixante ans ; c'est-à-dire depuis le regne de Diocletien. Son naturel inquiet ne lui permettoit pas de demeurer en repos ; & les victoires qu'il avoit remportées en Gaule, dans sa premiere jeunesse lui enfloient le cœur, & lui faisoient desirer d'ajoûter à ses titres celui de vainqueur des Perses. Les gens sages, particulierement les Chrétiens, voïant les preparatifs qu'il faisoit, disoient qu'il se pressoit trop, qu'il n'étoit pas temps d'attaquer les Perses avant que l'empire fût bien paisible au dedans ; & que Julien abusant de sa prosperité, couroit hazard de tout perdre. Ils parloient ainsi devant ceux qui pouvoient le redire à l'empereur : mais il ne s'en pressoit pas moins, & faisoit gloire de mépriser ces avis, comme venant de personnes timides & malignes. Entre les preparatifs de cette entreprise, il faisoit un grand nombre de sacrifices : les autels étoient toûjours arrosez de sang : il immoloit quelquefois cent bœufs à la fois ; & une infinité de menu bétail : il faisoit chercher par mer & par terre des oiseaux rares, qu'il déchiroit de ses propres mains : les festins de ces sacrifices donnoient occasion aux soldats de se remplir de vin & Liban. paneg. p. 246. A.

AN. 362. de viandes ; ensorte que souvent il faloit les emporter sur les épaules, depuis les temples jusques à leurs logis au travers des ruës, principalement les Gaulois, qui étoient en grand credit. La dépense de ces ceremonies étoit excessive, au jugement des païens mêmes.

Liban. de vita sua. c. 11. p. 41. Mamertin. Grat. n. 23.

Les devins avoient pleine liberté d'exercer leur art, qui sous Constantius étoit défendu sous peine de la vie : Julien faisoit consulter tous les oracles : on regardoit les entrailles des bêtes, on observoit le chant & le vol des oiseaux, on emploïoit avec affectation tous les moiens de rechercher l'avenir. Il y avoit au bourg de Daphné prés d'Antioche, une fontaine Castalie de même nom & de même vertu, à ce que l'on prétendoit, que celle de Delphes. On disoit que l'empereur Adrien y avoit apris qu'il devoit regner ; & que de peur qu'un autre n'en tirât la même connoissance, il l'avoit fait boucher de grandes pierres. Julien voulut la faire ouvrir, & ne manqua pas de consulter le fameux oracle de ce lieu-là.

Soz. v. c. 19. Greg. Naz. or. 4. p. 127 C.

Sozom. v. c. 19. Strab. lib. 56. p. 50 D. Chrysost. in S. Babyl 2. to. 5. p. 1. 456. ed. Gr.

Le temple de Daphné étoit environné d'un bois sacré de quatre-vingt stades de tour, qui font plus de trois lieuës & demie : composé de cyprez, de lauriers & d'autres arbres, dont le feüillage épais faisoit un ombre impenetrable. Le terrain au-dessous étoit arrosé d'eaux claires & abondantes, orné de toutes sortes de fleurs, selon les saisons : on y respiroit un air frais & parfumé. Les Grecs disoient que c'étoit le lieu où la nymphe Daphné fuïant d'Arcadie, Apollon qui la poursuivoit, avoit été changée en laurier, qu'il cherissoit ce lieu & l'honoroit de sa presence : aussi y étoit il particulierement adoré. Le temple lui étoit consacré & à sa sœur Diane ; il y avoit droit d'asyle : le peuple d'Antioche & du voisinage s'y assembloit tous les ans pour celebrer

une féte solemnelle. Il est vrai que le bourg étoit petit AN. 362.
& peu frequenté des gens vertueux. La situation du lieu excitoit à la molesse; & la fable amoureuse sur laquelle étoit fondée toute cette superstition, étoit un pretexte assez plausible pour exciter les passions des jeunes gens. L'exemple du dieu ne leur permettoit pas d'être sages, ni de souffrir que les autres le fussent : quiconque demeuroit à Daphné sans avoir d'amourette, passoit pour un stupide & un insensible : on le fuïoit comme un impie, dont la rencontre étoit de mauvais présage.

XXXVII. Translation de S. Babylas.

Sup. liv. XIII. n. 4.

Pour sanctifier ce lieu si profane, le Cesar Gallus frere de Julien, y avoit fait aporter d'Antioche les reliques de S. Babylas onze ans auparavant, & depuis ce temps l'oracle ne parloit plus. Les païens s'en prenoient à la cessation des sacrifices & du culte d'Apollon : mais quoique Julien n'épargnât ni les victimes, ni les libations, il ne parla pas d'avantage : seulement à la fin il rendit raison de son silence; & dit qu'il ne pouvoit plus rendre d'oracles, parce que le lieu étoit plein de corps morts. Julien l'entendit bien : & quoiqu'il y eût plusieurs autres morts enterrez à Daphné, il comprit que son dieu ne se plaignoit que du martyr Babylas; & commanda que les Galiléens enlevassent son cercueil. Les Chrétiens y vinrent en foule, de tout âge & de tout sexe; & aïant mis le coffre precieux sur un chariot, ils le transporterent à Antioche, dont Daphné étoit éloigné de quarante stades, c'est à dire prés de deux lieuës. Ils regardoient cette translation comme un triomphe du martyr, vainqueur des demons; & témoignoient leur joïe en chantant des pseaumes, pour se soulager, disoient ils, dans la fatigue d'un si long chemin. Ceux qui savoient le mieux chanter, commençoient, & tout le peuple repondoit, repetant à chaque

Ruf. 1. c. 35.

Theod. III. c. 10.

AN. 362. verſet ces paroles : Que tous ceux-là ſoient confondus, qui adorent les ſtatuës & qui ſe glorifient en leurs idoles : leurs voix s'élevoient juſques au ciel. L'empereur extremement irrité de ces chants & de cette pompe, reſolut d'en punir les Chrétiens. Saluſte prefet du pretoire d'Orient, autre que celui des Gaules, tout païen qu'il étoit, n'en fut pas d'avis ; & repreſenta à l'empereur qu'il leur donneroit la gloire du martyre. Mais Julien s'opiniâtra, & pour lui obéïr, Salluſte dés le lendemain fit prendre & mettre en priſon pluſieurs Chrétiens. Il s'en fit amener un, qui ſe trouva être un jeune homme nommé Theodore, & le fit tourmenter depuis le matin juſques au ſoir par pluſieurs bourreaux tour à tour, avec tant de cruauté, qu'il n'étoit memoire de rien de ſemblable. Cependant Theodore attaché au chevalet avec deux bourreaux à ſes deux côtez, ne faiſoit que repeter d'un viſage tranquille & gai, le même pſeaume que l'égliſe avoit chanté le jour precedent. Salluſte le renvoïa en priſon ; & alla rendre compte à l'empereur de ce qu'il avoit fait, lui conſeillant d'abandonner une entrepriſe, qui ne lui attireroit que de la confuſion. Rufin qui raporte cette hiſtoire, dit avoir vû lui-même à Antioche ce Theodore : & comme il lui demandoit s'il avoit ſenti la douleur, il repondit : qu'il en avoit un peu ſenti d'abord : mais qu'enſuite il voïoit auprés de lui un jeune homme, qui lui eſſuïoit la ſueur du viſage avec un linge trés-blanc, & lui donnoit ſouvent de l'eau fraîche : que cette eau le conſoloit à tel point, qu'il fut plus triſte quand on le détacha du chevalet.

Pſal. 96. 7.

Soz. v. c. 20.

Ruf. ibid.

Aug. XVIII. civit. c. 52.

Theod. III. c. 2.

Julien receut un pareil affront d'une veuve nommée Publie, celebre par ſa vertu. De ſon mariage qui avoit peu duré, elle avoit un fils nommé Jean, qui fut long-

Theod. III. c. 19.

temps le premier des prêtres de l'église d'Antioche, & qui eut souvent des suffrages pour en être élu évêque, mais il évita toûjours cette charge. Sa mere Publie gouvernoit une communauté de vierges, avec lesquelles elle chantoit les loüanges de Dieu. Quand l'empereur passoit, elles élevoient leurs voix toutes ensemble, & chantoient principalement les pseaumes qui relevent la foiblesse des idoles, comme celui-ci: Les idoles des gentils sont or & argent, ouvrages des mains des hommes. Puissent leur ressembler ceux qui les font & qui se confient en elles. Julien fort irrité commanda à ces filles de se taire, dans le temps qu'il passeroit. Publie méprisant sa défense, les encouragea, & leur fit chanter comme il passoit une autrefois: Que Dieu se leve, & que ses ennemis se dissipent. Julien en colere, se fit amener Publie, & sans respect pour son grand âge ni pour sa vertu, il lui fit donner par un de ses gardes des soufflets des deux côtés, qui lui rougirent toutes les joües. Elle le tint à grand honneur, & retournant à sa chambre, elle continua ses cantiques spirituels.

AN. 362.

Psal. 113. 4. 8.

Psal. 67.

XXXVIII. Temple de Daphné brûlé.

Chrys. p. 463.

Soz. v. c. 20. Theod. III. c. 11.

Amm. XXII. c. 15.

Les reliques de S. Babylas furent remises à Anthioche, dans le lieu saint où elles étoient, avant la translation que fit faire le Cesar Gallus. Mais peu de temps aprés le feu prit au temple de Daphné & consuma le toit tout entier, les ornemens & l'idole d'Apollon, qui nétant que de bois doré, quoique trés-belle, fut reduite en cendre, depuis la tête jusques aux pieds. Les murailles & les colomnes resterent si entieres, qu'il sembloit que ce fût une démolition faite de main d homme plûtôt qu'un effet du feu. Cet accident arriva l'onziéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire le vingt-deuxiéme d'Octobre 361. Le comte Julien y courut aussi-tôt,

AN. 362. quoiqu'il fût nuit. C'étoit l'oncle de l'empereur, apostat comme lui, qu'il avoit fait comte d'Orient; & qui en cette qualité residoit à Antioche. Il ne pût remedier à l'incendie; & l'empereur l'aïant appris, entra en telle fureur, qu'il fit mettre à la question les ministres du temple & le sacrificateur même, pour savoir qui avoit allumé ce feu; car il vouloit que ce fussent les Chrétiens. Mais quelques tourmens que l'on fit souffrir à ces idolâtres, ils dirent que ce feu n'avoit point commencé par en bas, mais par en haut; & des païsans du voisinage assuroient avoir veu la foudre tomber du ciel.

Amm. ibid. Quelques païens disoient qu'un philosophe cynique nommé Asclepiade, étant venu de loin à Daphné pour voir Julien, avoit mis devant les pieds d'Apollon une petite idole d'argent de la déesse Celeste, qu'il portoit toûjours avec lui; & qu'aprés avoir allumé des cierges, suivant la coûtume, il s'étoit retiré: qu'au milieu de la nuit quelques étincelles avoient volé vers le toit, dont la matiere étoit trés-seche, & que personne ne s'étant trouvé à propos pour arrêter le feu, on n'avoit pû l'éteindre ensuite. Ainsi, il étoit constant que le feu avoit pris par en haut, & que les Chrétiens ne l'avoient pas mis.

Chris. ibid. Pour eux ils ne doutoient point que Dieu ne l'eût envoïé à la priere du martyr S. Babylas.

Misopog. p. 96. Hier. Chr. an. 364. Soz. III. v. c. 8. Theod. III. c. 12. Julien voulut toûjours s'en prendre aux Chrétiens, & pretendit que c'étoit une vengeance de la translation des reliques. Il fit fermer pour la seconde fois la grande église d'Antioche, aprés en avoir fait tirer les vases sacrez pour les porter à son tresor. Ce fut le comte Julien son oncle qui executa cet ordre, avec Felix comte des largesses ou grand tresorier, & Elpidius comte des affaires privées, c'est à-dire intendant des domaines: ils étoient tous trois apostats. Felix admirant la richesse de ces vases;

vases : car Constantin le grand & Constantius avoient crû qu'il étoit de leur gloire de les faire magnifiques : Felix donc disoit en les regardant : Voïez en quelle vaisselle est servi le Fils de Marie. Le comte Julien pour montrer qu'il n'y avoit point de providence divine, qui prît soin des Chrétiens, jetta de ces vases par terre, s'assit dessus, fit de l'eau sur la sainte table, & donna un souflet à l'évêque Euzoïus, qui voulut l'en empêcher ; car les Ariens étoient en possession de la grande église. Aprés l'avoir ainsi pillée & profanée, il en fit condamner les portes, & fit fermer les autres églises. Tous les ecclesiastiques s'enfuïrent : il n'y eut qu'un prêtre catholique nommé Theodore ou Theodoret, qui ne sortit point de la ville. Le comte Julien prétendant que ce prêtre avoit la garde des tresors de l'église, & pouvoit lui en donner la connoissance, le fit prendre & tourmenter cruellement ; & comme il persista courageusement dans la confession de la foi, il lui fit couper la tête.

AN. 362.

Soz. v. c. 8.

XXXIX. Autres martyrs à Antioche.

L'empereur avoit fait ôter du Labarum la croix & le nom de J. C. que Constantin y avoit mis ; & l'avoit reduit à l'ancienne forme, qu'il avoit sous les empereurs païens, comme l'on voit par ses médailles. Le comte Julien s'apperceut que Bonose & Maximilien officiers des troupes, que l'on nommoit Herculiens anciens n'avoient point changé le Labarum. Car depuis le regne de Diocletien, il y avoit certaines compagnies que l'on nommoit Joviens de son nom, & Herculiens du nom de Maximilien. Le comte Julien leur commanda donc de changer leur enseigne, & d'adorer les dieux que l'empereur & lui adoroient. Ils le refuserent, disant qu'ils vouloient garder la loi qu'ils avoient receuës de leurs parens. Le comte fit attacher Bonose, &

Greg. Naz. or. 3. p. 75. D.

Acta sinc. p. 664.

AN. 362. lui fit donner plus de trois cens coups de lanieres plombées : mais Bonose ne fit que sourire, sans rien répondre à ses interrogations. Le comte fit ensuite aprocher Maximilien, qui dit : Que vos dieux vous entendent auparavant, & qu'ils vous parlent, & puis nous les adorerons. Vous savez vous même qu'il nous est défendu d'adorer des idoles sourdes & muettes. Ce qu'il disoit, parce que le comte Julien avoit été Chrétien. Il les fit attacher tous deux, & battre jusques à trois fois de balles de plomb, mais ils ne sentoient point la douleur : il les fit tremper dans de la poix boüillante, qui ne leur fit non plus aucun mal : ensorte que les Juifs & les Gentils disoient qu'ils étoient magiciens. Le comte Julien les fit remettre en prison, & leur envoïoit du pain marqué de son seau, apparemment avec quelque figure d'idole : aussi n'en mangerent-ils point. Ils furent visitez dans la prison par le comte Hormisdas qui étoit Chrétien, & qui les trouvant pleins de santé & de joïe, se recommanda à leurs prieres. C'étoit un frere de Sapor roi de Perse, qui s'étant retiré chez les Romains, passa la plus grande partie de sa vie à la cour de Constantin & de Constantius. Le comte Julien les interrogea encore avec le prefet Salluste, qui refusa de les faire tourmenter ; & comme Julien les pressoit toûjours de changer le Labarum, ils répondirent : Nous sommes Chrétiens, nous nous souvenons de ce que nous avons promis à nôtre pere Constantin, quand il receut la sainte alliance à Achyron prés de Nicomedie à la fin de ses jours, & nous fit jurer de ne jamais rien faire contre la pourpre de ses enfans ou contre l'église. Alors Julien les condamna à mourir par le glaive, avec tous les autres qui étoient en prison S. Melece & d'autres évêques les accompagnerent jusques au lieu du martyre, qu'ils receurent avec joïe.

Zos. liv. 2. p. 684. Amm. liv. XVI. c. 11.

On compte entre les martyrs d'Antioche ſous Julien deux prêtres de la même égliſe, Eugene & Macaire, qu'il fit releguer dans l'Oaſis, avec ordre ſecret de les faire mourir. Il eſt certain qu'il fit tuer pluſieurs perſonnes de nuit, & que l'on jetta des corps dans l'Oronte, en ſi grand nombre, que ſon lit en fut reſſerré. On trouva depuis dans les lieux les plus ſecrets du palais, dans des puits & dans des foſſes des corps de petits enfans de l'un & de l'autre ſexe diſſequez pour des operations magiques, & de pluſieurs perſonnes perſecutées pour la religion. L'empereur porta plus loin la vengeance de l'incendie de Daphné. Car aïant apris que l'on avoit bâti des égliſes en l'honneur des martyrs, auprés du temple d'Apollon de Dydime, devant la ville de Milet: il écrivit au gouverneur de Carie, que s'ils étoient couverts & avoient la table ſacrée, il les fit brûler: s'ils n'étoient qu'à demi-bâtis, qu'il les fit démolir par les fondemens. Ce que l'on crut qu'il avoit fait à cauſe de l'accident d'Antioche. Il y eut quelques apoſtats dans cette perſecution, comme Theotecne prêtre de l'égliſe d'Antioche, & un évêque nommé Heron natif de Thebes d'Egypte: Tous deux paſſerent volontairement à l'idolâtrie, & tous deux ſentirent la main de Dieu. Theotecne fut rongé des vers, perdit la veuë, & mourut en ſe mordant la langue. Heron tomba dans une maladie de corruption, & abandonné de tout le monde, expira publiquement dans la ruë.

A N. 362.

Martyrol. 10. *Decemb.*

Greg. Naz. or. 3. *p.* 91. *B.*

Chr. paſch. an 363. *p.* 296.

Philoſt. VII. *c.* 13.

Soz. V *c.* 10.

XL.

Mort du comte Julien.

Theod. III. *c.* 13.

Soz. V. *c.* 8.

Chryſ in Babyl. 2. *to* 5. *p.* 462.

Le comte Julien ne porta pas loin la peine de ſon impieté. Il fut frappé d'une maladie, où le fondement & les parties voiſines ſe corrompirent, & jettoient une telle abondance de vers, qu'on ne pouvoit l'épuiſer. Il tenta toutes ſortes de remedes. On tuoit des oiſeaux recherchez à grands frais, dont on appliquoit la graiſſe

AN. 362. ſur les parties malades, pour attirer les vers au dehors, mais ils ſe cachoient dans le fonds, & rongeoient juſques à la chair vive. Cependant les excremens ſortoient par la bouche, n'aïant plus leur cours ordinaire. Sa femme qui étoit Chrétienne & illuſtre pour ſa pieté lui diſoit : Il faut loüer le Sauveur J. C. de ce qu'il vous montre ſa puiſſance par ce châtiment : vous n'auriez pas connu qui eſt celui que vous avez attaqué, s'il avoit uſé de ſa patience ordinaire. Le comte Julien touché des diſcours de ſa femme & de ſes propres ſouffrances, pria l'empereur de rendre l'égliſe aux Chrétiens, mais il ne le perſuada pas, & mourut en cet état. Le treſorier Felix fut auſſi frappé de Dieu, & mourut ſubitement un peu avant le comte Julien, jettant jour & nuit le ſang par la bouche. Ces deux morts parurent de mauvais augure au peuple idolâtre ; & voïant dans les inſcriptions publiques faites à l'honneur de l'empereur, ces trois mots latins *Felix Julianus Auguſtus:* ils concluoient que l'empereur marqué par le dernier mot ſuivroit bien-tôt les deux autres, & lui-même en étoit épouvanté. C'étoit au commencement de l'an 363. où il ſe fit conſul pour la quatriéme fois, & avec lui Salluſte prefet des Gaules.

Amm. XXIII. *c.* 1.

XLI. L'empereur odieux à Antioche.

Amm. XXII. *c.* 14. *Julian. Miſopog. p.* 1..., 109. *Liban orat. funeb. p.* 306. *Socr.* III. *c.* 17. *Sozom.* V. *c.* 19.

Julien s'étoit rendu odieux au peuple d'Antioche, à force de vouloir être populaire. Incontinent aprés qu'il y fut entré, la populace cria dans le theatre, ſe plaignant de la cherté des vivres : les officiers de la ville lui montrerent clairement qu'on ne pouvoit faire alors de diminution, & que ſa cour & les troupes qui le ſuivoient, devoient plûtôt faire encherir les denrées. Mais il étoit opiniâtre, & ne démordoit point de ce qu'il avoit entrepris. Il fixa donc le prix du bled à un ſol d'or pour quinze boiſſeaux ; & commença le premier à faire porter au marché le bled que l'on avoit apporté d'Egypte

pour sa provision. Les principaux de la ville pour profiter de l'occasion, acheterent ce bled, & au lieu d'apporter le leur à Anthioche, le vendirent à la campagne à plus haut prix : les marchands se retirerent, & en peu de tems la disette & la cherté fut plus grande que devant. L'empereur irrité, fit venir dans son palais tous les officiers de ville, leur fit des reproches vehemens, les mis en prison : mais incontinent aprés il les renvoïa chacun chez eux. Ainsi il mit toute la ville contre lui : les riches qu'il avoit maltraitez, & le peuple qui souffroit la disette.

Comme ils étoient railleurs, ils se vengerent en se mocquant de son exterieur affecté & de ses superstitions. Ils disoient que l'on pouvoit filer sa barbe & en faire des cordes : qu'il s'efforçoit d'élargir les épaules, & de marcher à grands pas pour imiter les heros d'Homere, malgré sa petite taille : que c'étoit un sacrificateur & un victimaire plûtôt qu'un prince. Enfin ils se plaignoient qu'il faisoit la guerre au Chi, c'est-à-dire à Christ ; & ils regrettoient le Cappa, c'est-à-dire Constantius : marquant ces noms par les premieres lettres. Ils faisoient ces railleries dans les maisons & dans les places publiques, & en composerent des chansons en vers anapestes. *Jul. Misop. p. 83. p. 95. p. 101.*

Julien ne leur donnoit que trop de prise. Il sacrifia une fois dans le temple de Jupiter, puis dans celui de la Fortune, & dans celui de Cerés : plusieurs fois à Daphné. A la feste des Syriens, il retourna au temple de Jupiter Philien, c'est-à-dire protecteur de l'amitié. La feste qu'ils nommoient commune étant arrivée, il retourna au temple de la Fortune ; & aïant laissé passer un jour malheureux, il retourna faire des vœux solemnels à Jupiter Philien. Il ne prisoit pas moins le titre de *Jul. Misop. p. 70. Liban. panegy. p. 145.*

AN. 362. pontife que celui d'empereur. Il faisoit tous les jours, ce que les autres faisoient tous les mois : il saluoit le lever & le coucher du soleil par le sang des victimes : la nuit il offroit encore des sacrifices aux demons nocturnes. Ne pouvant aller au temple tous les jours, à cause de ses occupations, il faisoit un temple de son palais & de son jardin. Non content d'assister aux sacrifices, il les offroit de sa main, allant & venant, fendant le bois, soufflant le feu de sa bouche : portant les victimes, prenant le couteau pour les égorger, maniant leurs entrailles pour les considerer ; ensorte qu'il en avoit les doigts ensanglantez. On voïoit accourir de tous côtez à sa cour des magiciens, des devins & des imposteurs de toutes sortes : le palais étoit rempli d'artisans des métiers plus sordides, d'esclaves fugitifs, de miserables qui aprés avoir été convaincus d'empoisonnemens & de malifices, avoient langui long-tems dans les prisons ou dans le travail des mines. C'étoit tout d'un coup des hierophantes & des pontifes venerables. L'empereur renvoïoit des gouverneurs de province & des magistrats sans leur donner audience ; & paroissoit dans les ruës au milieu d'une troupe d'hommes effeminez, & de femmes prostituées : son cheval & ses gardes marchoient loin derriere ; & ces infames environnoient l'empereur éclatant de rire, & tenant des discours convenables à leurs mœurs. S. Chrysostome qui raportoit ceci vingt ans aprés, voïoit bien qu'on auroit peine à le croire : mais il en prend à témoin tous ses auditeurs. Au reste, c'étoit le culte de Venus, de Cybelle & des autres divinitez semblables, qui attiroit autour de Julien tant de personnes infâmes : il ne souffroit la débauche dans les autres que par religion ; car pour sa personne les Chrétiens ne l'en accusent pas, & les païens l'en jus-

Greg. Naz. or. 4. p. 12. C.

Chrysost. 2. in S. Babyl. to. 5. p. 469

Ibid. p. 469. l. 37.

Amm. XXV. c. 4. Misop. p. 69.

tifient. Il eſt vrai qu'il fait aſſez entendre qu'il avoit quelque concubine, en diſant qu'il couche ſeul la plûpart des nuits, car il n'avoit plus de femme : mais chez les païens ce n'étoit pas un reproche. Il mangeoit & dormoit trés-peu, paſſant la plus grande partie des nuits à étudier. Il faiſoit profeſſion d'une philoſophie auſtere, qui mépriſoit les délices & le ſoin du corps : il blâmoit les ſpectacles, & n'y aſſiſtoit que pour la forme, autant que ſa religion & ſa dignité l'y obligeoient, & comme Antioche étoit une ville délicieuſe, il attribuoit à ſon éloignement des plaiſirs l'averſion qu'elle avoit pour lui. AN. 362. Miſop. 59. 60.

XLII. Miſopogon. Greg. Naz. 4. p. 111. A Amm. XXII. c. 14. Socr. III. c. 17.

Il fut extrêmement irrité de ces railleries. Car ſa philoſophie ne l'avoit pas encore délivré des paſſions : particulierement de la colere. En rendant la juſtice, il rempliſſoit le palais de ſes cris, comme s'il eût été la partie plûtôt que le juge. Quelquefois des gens de campagne l'aïant abordé en public pour lui faire quelque priere, choqué de leur ruſticité, il les maltraitoit à coups de poing & de pied, enſorte qu'ils s'eſtimoient heureux de ſauver leur vie. D'abord il menaça la ville d'Antioche de toutes ſortes de mauvais traitemens : il dit qu'il n'y reviendroit plus, & qu'au retour de ſa campagne, il établiroit ſa reſidence à Tarſe en Cilicie. Cependant il ſe contenta d'une vengeance plus philoſophique, & publia contre la ville d'Antioche une ſatyre ſous le nom de Miſopogon : qui veut dire en grec ennemi de la barbe. C'eſt une ironie perpetuelle, où faiſant ſemblant de ſe railler lui-même & de convenir de ſes défauts, il ſe moque en effet du peuple d'Antioche, & lui reproche tous les vices : mais ajoûtant beaucoup à la verité, comme dit Ammian lui-même. Il compoſa ce diſcours en 363. ſept mois aprés ſon arrivée à Antioche. Miſopog. p. 66. Pagina 362. n. 6.

AN. 362. On ne peut nier que l'esprit n'y brille de tous côtez : mais la plûpart de ces railleries ne sont pas de nôtre goût ; & en s'accusant d'être mauvais plaisant, il disoit peut-être plus vrai qu'il ne pensoit. D'abord il attaque sa barbe, & les petits animaux qui s'y promenent : puis sa tête mal peignée, ses grands ongles, ses mains sales, sa poitrine veluë. Il passe à sa vie dure, son éloignement des spectacles, ses veilles, sa sobrieté ; & leur oppose les délices d'Antioche, où il dit qu'il avoit plus de far-
p. 85. ceurs que de citoiens. Il leur reproche l'amour excessif
Misop. p. 67. de la liberté, jusques à ne vouloir obéïr ni aux loix, ni aux magistrats, ni aux dieux : ensorte que leur ville est pleine de gens qui ne le connoissent point ; que ceux qui par complaisance viennent aux temples avec lui,
p. 71. n'y gardent ni silence, ni modestie. Au contraire il rend
p. 74. témoignage aux Atheniens, comme étant de tous les
p. 89. 90. hommes les plus religieux envers les dieux, & les plus honêtes aux étrangers. Il reproche à Antioche d'aimer J. C. & de le prendre pour Dieu tutelaire, au lieu de Jupiter, d'Apollon & de Calliope. Il se plaint que leurs vieilles se prosternent auprés des sepulchres, & font des vœux pour être délivrées de lui : par où il marque le culte des martyrs. Vôtre peuple, dit-il, me hait parce qu'il a embrassé l'atheïsme, & qu'il me voit attaché à la religion de nos peres : les riches parce que je les empêche de vendre trop cher : tous, à cause des danseurs & des theatres, non que j'en prive les autres, mais parce que je m'en soucie moins, que des grenoüilles d'un
p. 95. marais. Et ensuite : Vous avez calomnié les villes voisines qui sont sacrées, & servent les dieux avec moi, les accusant d'avoir composé ce que l'on a fait contre moi. Mais je sai qu'elles m'aiment plus que leurs propres enfans. Car elles ont rétabli les temples des dieux & renversé

renversé tous les sepulchres des impies, si-tôt que j'en ay donné le signal; & par grandeur d'ame, ils ont fait contre les ennemis des dieux, plus même que je ne voulois. Il se plaint de l'embrasement du temple de Daphné, dont il charge les Chrétiens, & ajoûte: Mais dés avant cet incendie, j'ai crû que le Dieu avoit abandonné ce temple: sa statuë me le fit savoir la premiere fois que j'y entrai; & j'en prens à témoin le grand soleil contre les incredules.

AN. 363.

Sup. n. 15.

XLIII. Miracle au temple de Jerusalem.

Jul. epist. 25.

En haine des Chrétiens, Julien favorisa les Juifs. Il leur remit des tributs que l'on avoit accoûtumé d'exiger d'eux, & en brûla les memoires; il en rejetta la haine sur les Chrétiens domestiques de Constantius. Il exhorta même leur patriarche Jule, qu'il traite de frere trés-venerable, d'empêcher que leurs apôtres n'exigeassent certains droits sur le peuple. Tout cela pour les mettre plus en état d'offrir tranquillement leurs prieres au Dieu auteur de l'univers, pour la prosperité de son regne: afin qu'à son retour de la guerre de Perse, il puisse habiter avec eux la sainte cité de Jerusalem qu'il desire depuis long-temps de rebâtir, & y rendre gloire avec eux à l'Estre souverain. C'est la substance d'une lettre qu'il adressa à la communauté des Juifs.

Sup. liv. XI. n. 35.

Chrys. in Jud. or. 2. to. 6. p. 334.

Il leur avoit en effet promis de rétablir Jerusalem. Car comme il aimoit les sacrifices, aïant assemblé leurs chefs, il leur demanda pourquoi ils n'en faisoient point, puis que leur loi l'ordonnoit? Ils répondirent qu'ils n'en pouvoient faire qu'à Jerusalem, & il leur offrit de rebâtir leur temple, ce qu'ils accepterent avec grande joïe, croïant avoir trouvé l'occasion favorable de leur rétablissement. Mais Julien avoit encore une autre veuë, il vouloit démentir les propheties: tant celle de Daniel, qui porte que la désolation durera jusques à la fin, que

Ruf. I. hist. c. 37. Theod. III. hist. c. 20.

Socr. III. c. 20. Sozom. V. c. 22. Dan. IX. 27.

AN. 363. celle de J. C. qu'il n'y demeureroit pas pierre sur pierre. Il fit donc venir de toutes parts les plus excellens ouvriers, & donna l'intendance de ce grand ouvrage à Alypius un de ses meilleurs amis : le chargeant d'y faire travailler incessamment sans épargner la dépense. Les Juifs accouroient de toutes parts à Jerusalem, insultoient aux Chrétiens, & les menaçoient avec une insolence extrême : comme si le temps étoit venu où leur roïaume devoit être rétabli. Leurs femmes se dépoüilloient de leurs ornemens les plus precieux, pour contribuer aux frais de l'ouvrage, y travailloient de leurs mains, & portoient la terre dans les pans de leurs robes. On dit même qu'ils firent faire pour ce pieux travail des pics, des pelles & des corbeilles d'argent. S. Cyrille évéque de Jerusalem, revenu de son exil, voïoit tranquillement tous ces preparatifs, se confiant en la verité infaillible des propheties ; & il asseura qu'on en alloit voir l'accomplissement.

Matth. XXIV. 2. Amm. XXIII. c. 1. Greg Naz. or. 4. p. III.

Theod. ibid.

Ruf ibid. Soc. ibid.

Philost. VII. c. 14. En travaillant aux fondemens, une pierre du premier rang se déplaça, & découvrit l'ouverture d'une caverne creusé dans le roc. On y descendit un ouvrier attaché à une corde ; & quand il fut dans la caverne, il sentit de l'eau jusques à mi-jambe. Il porta les mains de tous côtez ; & sur une colomne qui s'élevoit un peu au dessus de l'eau, il trouva un livre envelopé d'un linge tres-fin : il le prit & fit signe qu'on le retirât. Tous ceux qui virent ce livre furent surpris qu'il n'eût point été gâté. Mais leur étonnement fut bien plus grand ; particulierement des païens & des Juifs, quand l'aïant ouvert, ils y leurent d'abord en grandes lettres ces paroles : Au commencement étoit le verbe & le verbe étoit en Dieu, & le reste : car c'étoit l'évangile de saint Jean tout entier.

Comme Alypius pressoit fortement l'ouvrage : étant aidé par le gouverneur de la province, des globes terribles de flammes sortant auprés des fondemens par des élançemens frequens, rendirent le lieu inaccessible, aïant plusieurs fois brûlé les ouvriers : ainsi cet élement s'obstinant à les repousser, on abandonna l'entreprise. Ce sont les paroles d'Ammian Marcellin historien païen de même temps : autant ennemi des Chrétiens, qu'admirateur de Julien. Les auteurs Chrétiens témoignent la même chose, & ajoûtent les circonstances suivantes : Ce prodige arriva la nuit, qui precedoit le jour auquel aprés avoir nettoïé & preparé la place on devoit commencer l'ouvrage. Il survint un grand tremblement de terre, qui jetta au loin de tous côtez les pierres des fondemens, & renversa presque tous les bâtimens du lieu : entre autres des galeries publiques où s'étoient logez quantité de Juifs destinez à ce travail ; & tous ceux qui s'y trouverent en furent accablez, ou du moins estropiez. Des tourbillons de vents emporterent tout d'un coup le sable, la chaux & les autres materiaux, dont on avoit amassé des monceaux immenses. Le feu consuma même les marteaux, les ciseaux, les sies, & les autres outils que l'on avoit serrez dans un bâtiment enfonçé au bas du temple. Le jour venu, comme les Juifs étoient accourus pour voir le desordre de la nuit : il sortit de ce bâtiment un torrent de feu qui s'étendit par le milieu de la place, & continua de courir ça & là, aprés avoir brûlé & tué les Juifs qui s'y trouverent. Ce feu recommença plusieurs fois pendant toute la journée. La nuit suivante, ils virent tous sur leurs habits des croix lumineuses qu'ils ne pouvoient effacer, quelque moïen qu'ils emploïassent. Il parut aussi une croix de lumiere dans le ciel. Les Juifs ne

AN. 363.
Amm. XXIII. *c.* 1.
Ambr. ep. 40. *n.* 12.
Ruf. I. *c.* 38.
Socr. III. *c.* 20.
Soz. V. *c. ult.*
Theodor. III. *c.* 20.

AN. 363. laisserent pas de revenir au travail : pressez tant par leur inclination que par les ordres de l'empereur ; mais ils furent toûjours repoussez par ce feu miraculeux. Nous ne connoissons point de miracle mieux attesté que celui-cy. Aussi plusieurs païens & plusieurs Juifs en furent touchez ; & reconnoissant la divinité de J. C. demanderent le baptême.

XLIV. Julien marche contre les Perses. *Theod.* III. c. 21.

Julien avoit fait pendant tout l'hyver les preparatifs de la guerre de Perse. Il avoit consulté tous les oracles, entre-autres ceux de Delphes, de Delos, & de Dodone ; & tous lui avoient promis la victoire. Il y en avoit un entre-autres : où tous les dieux ensemble l'assuroient qu'ils partoient aïant Mars à leur teste, pour lui preparer des trofées prés du fleuve, qui porte le nom d'une beste farouche, c'est-à-dire du Tigre. Toutefois les livres de la Sibylle qu'il avoit fait consulter à Rome, lui défendoient de sortir de ses terres ; & il y eut un grand nombre de mauvais présages, qu'il méprisa contre les regles de sa religion, & qui continuerent pendant tout le voïage. Mais les philosophes qui le gouvernoient l'emporterent sur les devins. Plusieurs nations lui envoïerent offrir du secours : il receut civilement leurs ambassadeurs, mais il refusa leurs offres : disant, qu'il n'étoit pas de la dignité de l'empire Romain, d'être soûtenu par les étrangers, mais de les secourir. Il rebuta plus rudement les Sarrasins. Car comme ils se plaignoient de n'estre pas païez de leurs pensions : il dit, qu'un empereur belliqueux avoit du fer & non pas de l'or. Ce qui les obligea de prendre parti pour les Perses. Il écrivit toutefois à Arsace roi d'Armenie allié des Romains, lui mandant de se tenir prest à marcher au premier ordre. Dans la lettre il se vantoit excessivement comme grand capitaine & ami des dieux ; blâmant au

Soz. VI. c. 1.

contraire Constantius son predecesseur de lâcheté & d'impieté, & comme il savoit qu'Arsace étoit Chrétien, il affectoit de blasfemer contre J. C. dont le secours, disoit il, ne vous servira de rien, si vous méprisez mes ordres. On faisoit par tout des vœux pour la prosperité de ses armes; & ce qu'il promettoit le plus à ses dieux, c'étoit d'exterminer les Chrétiens à son retour. Il se hâtoit de finir la guerre étrangere, pour n'avoir plus que cette affaire : se proposant entre autres choses de placer l'idole de Venus dans les églises; & d'élever un amphitheatre à Jerusalem pour y exposer aux bestes les évêques & les moines. Cependant pour fournir aux frais de la guerre, il fit taxer tous ceux qui ne vouloient pas sacrifier aux idoles; & l'exaction en fut rigoureuse. AN. 363. *Oros. lib. VII. c. 30.* *Socr. III. c. 13.*

Il vouloit surprendre les ennemis accoûtumez à se mettre tard en campagne, & prevenir même le bruit de sa marche. Il partit donc d'Antioche dés le cinquiéme jour de Mars de l'an 363. & y laissa pour gouverneur un nommé Alexandre, homme turbulent & cruel : disant, qu'il ne meritoit pas ce gouvernement : mais qu'Antioche meritoit un tel gouverneur. Une grande multitude de peuple le conduisoit, & la plus grande partie du senat vint jusques à Litarbe, distant de quinze lieuës, lui souhaiter un heureux voïage, & un retour glorieux. Il leur parla rudement, & leur dit qu'ils ne le verroient plus, & qu'il avoit resolu de passer l'hyver à Tarse; où en effet il donna ordre que l'on preparât toutes choses, mais il n'y revint que mort. *Socr. III. c. 21.* *Jul. epist. 27.* *Amm. XXIII. c. 2.*

En passant prés de Cyr, il vit une troupe de peuple assemblée à l'entrée d'une caverne. Il demanda ce que c'étoit; & on lui dit que c'étoit la retraite d'un saint moine nommé Domitius, que le peuple venoit trouver en foule, pour recevoir sa benediction, & la guerison *Chr. pasch. an 363. p. 297.*

AN. 363.

de diverses maladies. Julien lui envoïa dire par un de ses referendaires : Si tu es entré dans cette caverne pour plaire à ton Dieu, ne cherche point à plaire aux hommes, mais demeure seul. Domitius répondit : Aïant consacré à Dieu mon corps & mon ame, je me suis enfermé dans cette caverne depuis long-temps : mais je ne puis chasser le peuple qui vient avec foi. Alors Julien commanda de boucher la caverne, où le saint demeura enfermé & finit ainsi sa vie. L'église l'honore entre les martyrs.

Niceph. x. c. 9. Martyrol. 5. Jul. & 7. Aug. ubi & Menolog. Theod. III. c. 26.

Julien aïant passé l'Eufrate, laissa Edesse à gauche sans y entrer, parce qu'elle étoit Chrétienne : mais il s'arrêta à Carres, & y sacrifia à la lune qui y étoit particulierement adorée. Là il fit venir devant l'autel Procope son parent : & sans témoins il le revêtit de sa pourpre, avec ordre de prendre hardiment l'empire, s'il aprenoit qu'il fût mort en Perse. Etant sorti du temple, il en fit fermer & séeller les portes & y mit des gardes, afin que personne n'y entrât jusques à son retour. On l'ouvrit aprés sa mort, & on y trouva une femme penduë par les cheveux, les mains étenduës, à qui on avoit ouvert le ventre, pour chercher dans son foye des signes de la victoire. Etant entré à Nisibe, il en fit ôter les reliques de S. Jacques évêque de cette ville, que Constantius y avoit fait apporter, suivant l'ordre de son pere Constantin, & que les habitans regardoient comme leur sauvegarde. Aussi attribuerent ils à cette perte celle de leur ville, qui fut abandonnée aux Perses incontinent aprés la mort de Julien.

Amm. XXIII. n. 3.

Gennad. catalog. n. 1. Sup. XIII n. 2.

XLV.
Julien écrit contre la religion Chrétienne.

Socr. III. c. 23. Hier. ep. 84.

Pendant ce voïage Julien écrivit son grand ouvrage contre la religion Chrétienne, profitant des nuits encore longues ; & Libanius mettoit cet ouvrage au-dessus de ce que Porphyre avoit écrit sur le même sujet. Il

étoit divisé en sept livres, ou selon d'autres en trois; & S. Cyrille d'Alexandrie nous en a conservé une grande partie, qu'il a inserée à la réponse qu'il y fit depuis. Il est vrai semblable que Maxime & les autres philosophes, qui accompagnoient Julien, avoient mis la main à cet ouvrage; & qu'ils avoient receuilli leurs plus fortes objections contre la religion Chrétienne, pour les faire valoir sous le nom de l'empereur. Aussi y trouve t'on la pluspart de celles de Celse, à qui Origene avoit si bien répondu; & celles qu'Eusebe avoit refutées dans la preparation évangelique. L'ouvrage de Julien commençoit ainsi: Je crois qu'il est bon d'exposer à tous les hommes les raisons qui m'ont persuadé, que la secte des Galiléens est une invention humaine, qu'elle n'a rien de divin, & qu'elle est composée malicieusement pour abuser de la partie credule & puerile de l'ame, en faisant croire comme veritez des fables prodigieuses. J'avertis d'abord les lecteurs, s'ils veulent répondre, de ne rien dire hors de la cause, mais d'agir comme en justice reglée, & de ne pretendre point recriminer, jusques à ce qu'ils se soient défendus sur mes premieres accusations. Ce qui lui faisoit prendre cette precaution, c'est qu'il savoit avec quelle force les Chrétiens avoient accoûtumé de relever les absurdités du paganisme.

A N. 363.

ad. Magn. Cyrill. pref. in Julian. p. 2. E.

Sup. liv. VII. n. 16.
Sup. liv. X. n. 4.
Ap. Cyril. 106. liv. II. p. 39.

Ibid. p. 41.

Aprés cette preface, il entre en matiere, & dit qu'il veut premierement comparer les sentimens des Grecs, touchant la divinité, avec ceux des Hebreux; & ensuite demander aux Galiléens, pourquoi ils ont preferé la doctrine des Hebreux à celle des Grecs; & pourquoi ne s'en tenant pas à celle des Hebreux, ils ont suivi un chemin particulier, prenant le plus mauvais des uns & des autres: des Hebreux le mépris des dieux, des Grecs le mépris des ceremonies, c'est-à-dire des distinctions de vian-

p. 42.

Lib. VI. p. 202.
p. 238.

AN. 363. des & des purifications. C'est en effet l'objection qu'il Lib. VII. 238. presse le plus dans la suite de l'ouvrage ; & il reproche souvent aux Chrétiens d'avoir rejetté la circoncision & les autres ceremonies de la loi Mosaïque, pour lesquelles il témoigne une grande estime, parce qu'elles avoient du rapport à celles des Egyptiens & des Pytagoriciens qu'il admiroit. Par la même raison, il leur reproche de ne point offrir de sacrifices d'animaux, quoi qu'ordonnez par la loi de Dieu & pratiquez auparavant par les patriarches.

Lib. IX. p. 305. 314. Lib. X. p. 351. P. 354. 356. 358.

En cet ouvrage de Julien on peut remarquer quelques témoignages favorables à la foi catholique, d'autant plus forts qu'ils sont moins suspects. Aprés avoir relevé les grandes choses, qu'il pretend avoir été faites depuis plusieurs siecles par ses dieux & par ses heros, il ajoûte : Lib. VI. p. 191. Il y a trois cens ans que JESUS est renommé pour avoir persuadé quelques miracles, sans avoir rien fait digne de memoire pendant le temps qu'il a vêcu ; si ce n'est que l'on compte pour de grandes actions, d'avoir gueri les boiteux & les aveugles, & conjuré les possedez dans les bourgades de Betsaïde & de Bethanie. Il reconnoît manifestement la verité de ces faits : aprés quoi il importe peu qu'il les juge merveilleux ou méprisables. Il témoigne aussi que les Chrétiens adoroient le fils de Dieu : Lib. V. p. 159. Lib. IX. p. 290. puis qu'il leur en fait un reproche, comme s'ils contrevenoient à la défense d'adorer un autre Dieu que le Pere : Lib. VIII. p. 262. B. quoiqu'il avouë, qu'ils ne convenoient pas d'adorer deux Ibid. D. ou trois dieux. En ce même endroit il témoigne que les P. 276. E. Chrétiens ne cessoient point d'appeller Marie mere de Dieu *Theotocon*, & il le repete encore ailleurs : ce qui est Lib. VI. p. 213. important pour la suite de l'histoire. Il pretend que S. Jean l'évangeliste est le premier qui ait parlé clairement de la divinité de J. C. & s'explique ainsi : Vous estes si Lib. X. p. 327. miserables

miſerables, que vous ne vous en eſtes pas tenus à ce que les apôtres vous avoient enſeigné; mais ceux qui ont ſuivi l'ont encore pouſſé à une plus grande impieté. Car ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc n'ont oſé dire que JESUS fût Dieu: mais le bon homme Jean voïant que cette maladie avoit déja gagné une grande multitude en pluſieurs villes de Grece & d'Italie, apprenant auſſi, comme je croi, que l'on reveroit, quoiqu'en cachette, les ſepulcres de Pierre & de Paul: a oſé l'avancer le premier; & aïant un peu parlé de Jean-baptiſte, il revient au verbe qu'il annonce, & dit: Le verbe a été fait chair & a habité parmi nous. Julien reconnoît donc ici que S. Jean a enſeigné clairement la divinité de J. C. & il le dit encore expreſſement enſuite. AN. 363.

Il reconnoît de plus, que dés le tems de S. Jean on honoroit les ſepulcres des autres apôtres; & il ſe plaint en pluſieurs endroits de ce culte que les Chrétiens rendoient aux morts, c'eſt à-dire aux martyrs. Encore, dit-il, ſi vous nous aviez quittez pour ſuivre les Hebreux, cela ſeroit plus ſuportable: vous n'adoreriez qu'un Dieu, au lieu de pluſieurs, & non pas un homme, ou plûtôt pluſieurs miſerables hommes. Et ailleurs parlant de l'adoration de J. C. Ce mal a commencé par Jean: mais qui pourroit aſſez déteſter ce que vous avez inventé depuis, ajoûtant pluſieurs nouveaux morts à cet ancien mort? Vous avez tout rempli de ſepulcres & de monumens: quoiqu'il ne ſoit dit nulle part chez vous, que l'on doive frequenter les ſepulcres & s'y proſterner. Il reconnoît toutefois enſuite que cette tradition venoit des apôtres: pretendant que le culte des morts avoit pour but quelque operation magique: parce qu'en effet il étoit tel chez les païens. Enfin il demeure conſtant, que les Chrétiens rendoient aux morts qu'ils

P. 333.

Lib. VI. p. 201.

Lib. X. p. 335.

P. 339.

AN. 363. estimoient saints, des honneurs si grands, qu'ils paroissoient aux païens un espece d'adoration. Julien reproche aussi aux Chrétiens le culte de la croix. Car en parlant de ce bouclier que les Romains nommoient *Ancile*, & qu'ils prétendoient avoir été envoïé du ciel à Numa :
Lib. VI. p. 194. il s'écrie : Aprés cela, miserables que vous estes, aïant chez vous cette arme celeste que le grand Jupiter ou Mars vôtre pere vous a envoïée, pour estre un gage réel de sa protection perpetuel sur vôtre ville : au lieu de l'honorer & de l'adorer, vous adorez le bois de la croix, & vous en representez l'image sur vôtre front & au devant de vos maisons. Doit-on haïr les plus sages d'entre vous, ou avoir pitié des plus simples, que vous avez conduits à cet abîme d'erreur, de quitter les dieux éternels pour vous attacher à ce mort des Juifs ?

Ce qui choquoit le plus les païens dans le culte des martyrs & de leurs reliques ; c'est qu'ils regardoient les corps morts & leurs tombeaux, comme des choses immondes & malheureuses, quoi-qu'apartenant à une partie de leur religion, par laquelle ils honoroient les Manes & les dieux infernaux. C'est pourquoi il étoit de leurs maximes, de ne faire les funerailles que de nuit. Julien
L. 5. Cod. Theod. de sepulch. viol. v. ibi Gothofr. l'ordonna par une loi expresse cette même année 363. avant que de partir d'Antioche le douziéme Février. Il défend d'abord de toucher aux sepulcres, dont plusieurs ôtoient les ornemens pour enrichir leurs sales & leurs galeries : car il prétend que la religion des Manes y est offensée. Il ajoûte comme un autre abus dangereux, que l'on porte les morts en plein jour au milieu de la plus grande foule du peuple : ce qui soüille, dit-il, les yeux par des regards malheureux. Car peut-on bien commencer une journée par des funerailles ? & comment pourra-t-on s'aprocher des dieux & des temples ? La

douleur aime le secret, & il n'importe aux morts que leurs funerailles se fassent de jour ou de nuit : il faut donc les dérober à la veuë du peuple, & que la douleur y paroisse plûtôt que la pompe & l'ostentation. Il est aisé de voir combien Antioche toute Chrétienne donnoit lieu à de tels reproches. AN. 363.

XLVI. Autres écrits de Julien ; & sa philosophie.

Outre les fragmens de l'ouvrage contre la religion Chrétienne, nous avons plusieurs discours & plusieurs lettres de Julien, qui font voir le caractere de son esprit & de sa philosophie. Une des plus longues lettres est adressée à un nommé Serapion, en lui envoïant un cent de figues seches de Damas. La moitié de la lettre est une loüange des figues, par tous les lieux communs de la retorique, avec des autoritez d'Aristophane, d'Herodote, d'Homere, d'Hippocrate, d'Aristote & de Theophraste : l'autre partie est la loüange du nombre centenaire, par ses proprietez arithmetiques & par les exemples des poëtes. La plûpart de ses lettres commencent par quelque citation ou quelque fable : celles qui s'adressent à des sophistes sont pleines de loüanges outrées, & d'un empressement qui marque plus de legereté que d'affection : tous ses ouvrages ne respirent que la vanité, la pedenterie & la superstition. J'ai parlé du Misopogon. Il y a deux discours à la loüange de Constantius, où les flatteries sont autant prodiguées qu'en aucun autre panegyrique : la conduite de Julien en a fait voir la sincerité ; & il se dédit assés lui-même dans la grande lettres aux Atheniens, qui est l'apologie de sa revolte. Il y a un panegyrique du soleil, & un de la mere des dieux, remplis des vains mysteres de sa theologie païenne. Ce dernier discours fut composé en une nuit ; & en deux jours, il en écrivit un contre un Cynique relâché, qui vouloit vivre commodement, & osoit blâmer Dio-

Epist. 24.

Liban. orat. 10. p. 271.

Liban. orat. 10. p. 300. A. Orat. 6. p. 56.

Orat. 7.

AN. 363. gene. Il y en a un contre un autre Cynique nommé Hermogene, qui avoit parlé devant lui avec peu de respect des dieux & de la fable. Enfin son chef-dœuvre le discours des Cesars, est une satyre des empereurs precedens, particulierement de Constantin.

Quant à la philosophie, Julien étoit passionné pour tout ce qui en portoit le nom, comme font voir ces dis-
Misopog. 20. 21. cours sur les Cyniques : mais il faisoit particulierement profession d'estre Platonicien. Il avoit eu pour pedagogue un eunuque nommé Mardonius, Scythe de nation, qui l'avoit élevé depuis l'âge de sept ans, & lui avoit inspiré une grande estime de Platon & d'Aristote, l'ac-
P. 93. coûtumant dés lors au mépris des plaisirs, à la frugalité
P. 78. & à la gravité philosophique. Il eut ensuite pour maîtres,
Sup. liv. XIII. n. 16. Maxime & Priscus, disciples d'Edesius, qui avoit succedé à Iamblique, le plus fameux de ceux qui avoient
Eunap. in Iambl. receüilli la tradition de Plotin & de Porphyre. Or Plotin,
Sup. liv. VII. n. 19. comme j'ai marqué, en son tems faisoit profession de suivre principalement la doctrine de Platon ; mais il y joignoit celle de Pythagore & les mysteres de anciens Egyptiens : en sorte que cette Philosophie étoit mêlée d'une theologie supertitieuse & fabuleuse, qui venoit
Aug. x. civit. c. 11. au secours de l'idolâtrie chancelante. On la peut voir expliquée au long dans le traité d'Iamblique, qui sert de réponse aux puissantes objections que Porphyre luimême avoit proposées contre la religion païenne qu'il professoit, dans sa lettre à Anebo Egyptien.

Iambl. de myster. Sect. 1. Iamblique dans ce traité suppose, sans le prouver, qu'il y a quatre sortes d'esprits : les dieux, les demons, les heros & les ames. Il distingue deux sortes de demons, les uns bons, les autres mauvais ; & reconnoît des anges, des arcanges, des princes du monde & des puissances qui gouvernent la matiere : tout cela semble

estre compris sous le genre des demons. Il suppose que tous ces differens esprits apparoissent aux hommes, & donne les marques pour les distinguer. Il suppose encore qu'il y a une divination surnaturelle, par les oracles, les augures & les autres moïens que l'idolâtrie autorisoit, dont il rend des raisons de convenance assés ingenieuses. Mais il prétend bien distinguer les operations religieuses que les Grecs nommoient *theourgia*, d'avec les operations magiques qu'ils nommoient *goëtia*, & qu'ils attribuoient à l'art des hommes, & aux impostures des mauvais demons. Iamblique explique de même les sacrifices, & prouve contre Porphyre qu'ils ne servent point de pâture aux demons. Il suppose que chaque homme a son demon particulier : mais il ne convient pas qu'il soit attiré par l'influence de la nativité, comme pretendoient les faiseurs d'horoscopes : au reste il tient l'astrologie pour un science tres-certaine. Enfin cet ouvrage d'Iamblique consiste à rendre de belles raisons des choses qui ne sont point.

AN. 363. Sect. 2. Sect. 3. c. 31. v. Aug. x. civit. c. 9. Sect. 5. Sect. 9.

C'est la doctrine que Julien avoit aprise si avidement & si serieusement embrassée : la legereté de son esprit & sa curiosité lui avoient fait admirer les discours pompeux de ces philosophes, leurs rêveries & leurs prestiges : car ils pretendoient avoir commerce avec les dieux & faire des prodiges : comme on voit par Eunapius auteur païen du même tems, disciple de Chrysanthe, qui nous a laissé leurs vies. L'ambition avoit fait desirer à Julien de connoître l'avenir. Son élevation au dessus de ses esperances lui parut une preuve solide de la verité des predictions & de la protection des dieux : & voilà ce qui lui donna un tel mépris du Christianisme. Sa prevention alloit jusques à attribuer à la seduction des mauvais demons, ce qui paroissoit manifestement au-dessus de l'hu-

Aug. v. civit. c. 21. Fragm. p. 529.

AN. 363. manité ; comme la constances des martyrs & l'austerité des moines.

XLVII. Mort de Julien. Amm. XXIII. c. 3. De Carres il y avoit deux chemins pour entrer sur les terres des Perses : l'un à gauche par l'Adiabene en passant le Tigre, l'autre à droit par l'Assyrie en repassant l'Eufrate. Julien avoit fait preparer des vivres sur les deux routes ; & aprés avoir fait une fausse marche vers le Tigre, il tourna à droit, vint sur l'Eufrate, où arriva *Ibid. c. 5.* sa flotte composée de mille bâtimens chargez de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche. Cette marche fut troublée par plusieurs accidens, que les devins jugeoient sinistres, suivant les regles de leur art ; & soûtenoient que l'empereur ne devoit point passer outre : mais les philosophes, dont l'autorité étoit souveraine auprés de Julien, rendoient des raisons naturelles de ces accidens : où s'ils convenoient que ce fussent des prodiges, ils leur donnoient, par un tour d'esprit, des explications favorables. Julien étant entré dans l'Assyrie prit quelques places, & eut quelque avantage *Id. XXV. c. 11. & c. 6.* dans un combat contre un parti des Perses. En action de graces, il voulut sacrifier à Mars dix taureaux : mais neuf tomberent d'eux-mêmes avant que d'être presentés à l'autel ; le dixiéme rompit ses liens, & aïant été ramené à peine & immolé, ses entrailles donnerent de tristes presages. Julien en fut si indigné, que prenant Jupiter à témoin, il protesta de ne sacrifier jamais à Mars. S'étant *Id. c. 7.* avancé jusques à la grande ville de Ctesiphonte, il la trouva si forte, qu'il n'osa en former le siége, & se contenta de faire le dégât dans le païs. Ce fut là qu'il fit *Socr. III. c. 21. Liban. or. fun. p. 324. 301.* deux fautes considerables : la premier de refuser la paix, que le roi de Perse lui offroit à des conditions avantageuses ; la seconde de brûler sa flotte. Il se fioit aux predictions du philosophe Maxime, & s'imaginoit égaler

ou même surpasser la gloire d'Alexandre le grand : dont A N. 363.
il croïoit que l'ame avoit passé dans son corps. Car le metempsicose étoit un des principaux dogmes de sa philosophie. A la persuasion de quelques transfuges, il quitta les bords du fleuve pleins de défilez, où les partis des Perses le fatiguoient, pour prendre le plus court par le milieu du païs. Ainsi sa flotte lui devenoit inutile & pouvoit servir aux ennemis : outre qu'il faloit vingt mille hommes pour la conduire. Il la fit donc brûler, contre *Aug. v. civit. c. 2.* l'avis de tout le monde ; & continua sa marche par des païs naturellement fertiles : mais où les Perses aïant mis eux mêmes le feu consumerent les grains & les fourages, ensorte que les Romains furent bien-tôt reduits à une extrême disette. On ne voïoit point paroître Procope & Sebastien, à qui Julien avoit laissé une partie *Amm. XXIII. 3. XXIV. 7.* de ses troupes vers le Tigre avec ordre de le rejoindre : mais ils s'étoient broüillez ensemble. Arsace roi d'Armenie, qui devoit se rendre avec eux dans l'Assyrie, ne venoit point non plus, n'osant lui-même dégarnir son païs. Tout cela décourageoit l'armée de Julien, & les ennemis la fatiguoient continuellement.

La nuit de devant le vingt-sixiéme de Juin, comme *Amm. XXV. c. 2.* Julien écrivoit dans sa tente à l'imitation de Jules Cesar, il vit ce même genie de l'empire qui lui avoit aparu, quand il fut proclamé empereur à Paris. Mais cette se- *Sup. liv. XIV. n. 34.* conde fois il lui parut plus pâle, la teste & la corne d'abondance couverte de son manteau, sortant tristement entre les tapisseries. Il en fut étonné, comme il avoüa à ses amis, & se levant de son lit qui étoit par terre, il offrit quelques libations pour appaiser les dieux ; & vit en l'air de ces feux qui semblent quelquefois tomber du ciel. Etant saisi d'horreur, & craignant une menace de Mars, à l'heure même & avant le jour, il fit venir les harus-

AN. 363. pices Toscans, qui lui défendirent de rien entreprendre ce jour-là : lui montrant dans les livres de Tarquitius, au titre des choses divines : que quand on avoit vû un brandon celeste, on ne devoit point combattre. Julien ne voulut ni les croire, ni differer même de quelques heures, mais il marcha si-tôt que le jour fut venu.

c. 3. Liban. or. fun. p. 303. 304. Pendant cette marche, les Perses attaquerent d'abord l'arriere-garde des Romains. Julien qui s'étoit avancé sans armes pour découvrir le païs, étant averti de cette attaque il y courrut, prenant seulement à la hâte un écu : sans mettre sa cuirasse, ou par oubli, ou à cause de la chaleur qui étoit extrême. Mais aussi-tôt un autre avis le rappella à l'avant-garde. Les Perses y furent repoussez, & comme ils tournoient le dos, Julien se mit à crier en levant les bras, pour exciter les siens à les poursuivre, quoique ses gardes l'avertissent de se retirer. Alors un dard poussé par un cavalier du côté des Perses lui éfleura le bras, & perçant les côtes, lui entra bien avant dans le foye. Il s'efforça de retirer le dard jusques à se couper les doigts, & tomba sur son cheval. On l'emporta promptement : les medecins, & sur tout Philost. VII. c. 15. son fidele Oribase emploïerent tout leur art. Aprés le premier appareil se sentant un peu soulagé, il demanda ses armes & son cheval pour retourner au combat : mais comme il perdoit son sang & ses forces, il s'arrêta. Aïant demandé le nom du lieu où il étoit tombé, il aprit qu'il se nommoit Phrygie : & se souvenant d'une certaine prediction, il se tint pour mort. Il parla magnifiquement à ceux qui étoient autour de lui, témoignant qu'il étoit content de mourir ; & disant que c'étoit une chose indigne de pleurer un prince, qui alloit estre réüni au ciel & aux astres. Il s'entretint quelque tems de la noblesse des ames avec les philosophes Maxime

Maxime & Priſcus, & mourut ainſi au milieu de la nuit le ſixiéme des calendes de Juillet, c'eſt-à-dire le vingt-ſixiéme de Juin de cette année 363. âgé de trente & un an, huit mois & vingt jours, puis qu'il étoit né le ſixiéme de Novembre l'an 331. Il avoit regné un an, huit mois & vingt-trois jours, depuis la mort de Conſtantius. AN. 363. Pagi an. 337. n. 7. 363. n. 5.

J'ai raporté la mort de Julien, ſuivant le recit d'Ammian Marcellin qui étoit preſent, & de Libanius contemporain & païen comme lui, qui toutefois s'efforce de détourner ſur les Chrétiens le ſoupçon de cette mort. S. Gregoire de Nazianze dit qu'elle étoit differemment racontée, tant par les preſens que par les abſens. Les uns diſoient qu'il avoit été tué par un de ſes propre ſoldats, & les Perſes le reprocherent depuis aux Romains: d'autres par un boufon de l'armée des Perſes, d'autres par un Sarraſin. S. Gregoire ajoûte, que Julien étant bleſſé fut porté ſur le bord du fleuve, & qu'il voulut ſe jetter dedans, afin de ſe derober aux yeux des hommes, & paſſer pour un dieu comme Romulus & quelques autres: mais qu'un de ſes eunuques le retint & découvrit ſon deſſein. Theodoret ajoûte: On dit qu'étant bleſſé il emplit auſſi-tôt ſa main de ſon ſang & le jetta en l'air, diſant: Tu as vaincu, Galiléen. Sozomene raporte la même circonſtance, mais comme un diſcours de peu de perſonnes. D'autres diſoient qu'il avoit jetté ſon ſang contre le ſoleil, lui reprochant de favoriſer les Perſes. Soz. VI. c. 2. Lib. or. fun. p. 323. 324. Orat. 4. p. 116. 117. Amm. XXV. c. 6. p. 431. III. hiſt. c. 25. VI. c. 2. p. 519. B.

XLVIII. Revelations de la mort de Julien.

On raconte auſſi pluſieurs viſions celeſtes, qui découvrirent cette mort en divers lieux. Un officier de Julien allant le trouver en Perſe, faute d'autre logement coucha dans une égliſe, qu'il trouva ſur le grand chemin. La nuit il vit une grande aſſemblée d'apôtres & de pro- Soz. VI. c. 2.

AN. 363. phetes, qui déploroient les maux que l'empereur faisoit à l'église, & déliberoient des moïens de l'en délivrer. Aprés qu'ils se furent entretenus long-tems, deux d'entre-eux se leverent, exhortant les autres à prendre courage; & quitterent promptement la compagnie, comme pour aller détruire l'empire de Julien. L'officier craignant l'évenement de cette vision interrompit son voïage, & coucha encore au même lieu. La nuit suivante il vit la même assemblée; & tout d'un coup les deux qui étoient partis, revinrent comme de loin dire aux autres que Julien avoit été tué. Le même jour Didyme l'aveugle, celebre docteur de l'église d'Alexandrie, étant chez lui trés-affligé de l'égarement de l'empereur & de l'opression des églises, passa la journée en jeûnes & en prieres, & ne voulut pas même prendre de nourriture. Lors que la nuit fut venuë, il s'endormit dans une chaire, où il étoit assis, & crut voir des chevaux blancs courir en l'air, montez par des gens qui crioient: Dites à Didyme: Aujourd'hui à sept heures Julien a été tué: Leve-toi donc, mange, & l'envoïe dire à l'évêque Athanase. Didyme marqua l'heure, le jour, la semaine & le mois; & la revelation se trouva veritable. Car la septiéme heure de la nuit, est selon nous une heure aprés minuit, qui est celle où Julien mourut. Pallade dit avoir apris cette histoire de la propre bouche de Didyme.

Lausf. hist. c. 4.
Theod III. hist. 24.
Philoth. c. 2. p. 779. C.

S. Julien Sabas fameux solitaire de l'Osroëne, dont le monastere étoit à plus de vingt journées du camp de l'empereur, eut aussi révelation de sa mort. Il savoit les menaces qu'il avoit faites contre l'église; & il y avoit dix jours qu'il etoit en prieres, lorsque ses disciples lui virent tout d'un coup retenir ses larmes, prendre un visage serain, & témoigner même de la joïe contre son ordinaire; car il avoit toûjours un air triste & penitent. Ils

lui en demanderent la cause, & il leur dit : Le sanglier furieux & immonde qui ravageoit la vigne du Seigneur est étendu mort. Ils chanterent des cantiques d'actions de graces ; & quand la nouvelle fut venuë, ils connurent que l'empereur étoit mort le même jour, & à la même heure que le S. vieillard l'avoit connu. On met au nombre des prédictions de cette mort, un mot ingenieux d'un grammairien Chrétien d'Antioche, qui étant distingué par son savoir étoit familier avec le sophiste Libanius. Celui-ci pour se moquer de sa religion, lui demandoit un jour : Que fait maintenant le fils du charpentier ? Il fait un cercueil répondit le grammairien.

AN. 363.

Theod. III. hist. 23.
Soz. 6. c. 2.

XLIX.
Jovien empereur.

Amm. XXV. c. 6.
Theod IV. c. 1.
Greg. Naz. or. 4. p. 117.

Le même jour que Julien mourut, c'est-à-dire le matin du vingt-septiéme de Juin 363. les principaux officiers de l'armée s'assemblerent pour le choix d'un empereur, pressez par la necessité de se retirer d'entre les ennemis qui les environnoient de toutes parts. On choisit Jovien le premier des domestiques, c'est-à-dire des gardes de l'empereur : fils du comte Varonien, homme illustre & d'un grand merite. Quoique Jovien ne fût ni general d'armée ni du premier rang aprés les generaux, il ne laissoit pas d'être fort connu par sa bonne mine & son grand courage. Il étoit si grand que l'on chercha long-tems un habillement imperial qui lui pût convenir, sans en pouvoir trouver. Il étoit gros à proportion, ce qui le faisoit marcher un peu pesamment, quoiqu'il n'eût que trente-deux ans. La joïe éclatoit sur son visage ; il railloit volontiers avec ceux qui l'aprochoient : il étoit bon & bien faisant. Il avoit donné des preuves de son courage en plusieurs occasions de guerre : & particulierement en resistant à Julien, pour conserver sa religion : car il étoit Chrétien & confesseur, comme il a déja été dit. On dressa aussi-tôt un tribunal, sur lequel

Amm. XXV. c. ult.

Sup. n. 9.

AN. 363.

Socr. III. c. 22.

on le fit monter, on lui donna les titres de Cesar & d'Auguste, la pourpre & les ornemens imperiaux. Alors il dit avec sa liberté ordinaire : Comme je suis Chrétien, je ne puis commander à ceux qui ont servi sous Julien, & qui sont infectés de ses erreurs : une telle armée dénuée du secours de Dieu ne peut manquer d'être en proie aux ennemis. Les soldats s'écrierent tout d'une voix : Ne craignez rien, Seigneur, vous commanderez à des Chrétiens : les plus vieux d'entre nous ont été instruits par Constantin, les autres par Constantius : celui qui vient de mourir a trop peu régné pour affermir l'erreur, même en ceux qu'il a séduits.

Theod. IV. 1.
Amm. XXV. c. 8.

Jovien rejoüi de cette réponse, ne songea plus qu'à sauver l'armée & la tirer du païs ennemi. Aprés quelques jours de marche, pendant laquelle les Romains se défendoient vaillemment, le roi de Perse envoïa leur offrir la paix ; & Jovien l'accepta pour trente ans, quoiqu'à des conditions desavantageuses. Mais l'armée manquoit de vivres, & alloit perir infailliblement : en sorte que les païens même regarderent cet offre de paix, comme l'effet d'une protection particuliere de Dieu. Les Romains abandonnerent cinq provinces sur le Tigre, avec les villes de Nisibe & de Singare, dont on fit sortir les habitans. Ceux de Nisibe offroient de se défendre eux-mêmes : mais Jovien voulut observer la foi du traité ; ce que les historiens païens lui reprochent comme une foiblesse, & un pretexte pour couvrir la peur qu'il avoit de Procope ; & l'évenement fit voir que cette crainte n'eût pas été sans fondement.

Eutrop. brev. in fine.
Amm. ibid.

L.
Funerailles de Julien.

Amm. XXIII. c. 2. & XXV. c. 6. 9.

Procope étoit parent de Julien, & commandoit une partie de ses troupes ; & ce fut lui que Jovien chargea de conduire son corps à Tarse en Cilicie, où il avoit choisi sa sepulture. Il fut enterré prés de la ville vis-à-vis de

Maximin Daïa, le dernier des persecuteurs, en sorte qu'il n'y avoit que le grand chemin entre les deux sepulcres : ce qui neanmoins se fit sans dessein. Les funerailles de Julien furent celebrées à la maniere des païens : mais avec peu de ceremonie. Ils le mirent au nombre des dieux, & lui consacrerent un temple auprés de son sepulcre. Plusieurs villes mirent son image au rang de leurs idoles : lui rendant les mêmes honeurs & lui adressant des prieres. Un de ceux qui aporterent la nouvelle de sa mort pensa être lapidé : comme proferant un blasfême contre un dieu immortel. C'est Libanius qui le raporte : car il fit deux discours sur la mort de Julien : le premier n'est qu'une courte déclamation, pour déplorer cet accident si funeste à la philosophie & à l'idolâtrie : l'autre une longue oraison funebre composée à loisir, prononcée environ dix-huit mois aprés.

AN. 363.
Philost. VIII c. 1.
Greg Naz. or. 4. p. 110. A.
Lib. orat. 10. p. 330. 331.
Id. or. 9. p. 259. A.
Orat. 9. & 10.
P. 327. B.

Autant que les païens furent affligez de la mort de Julien, autant les Chrétiens en furent réjoüis. Sur quoi un païen dit agreablement : Comment les Chrétiens peuvent-ils dire que leur Dieu est patient ? rien n'est plus prompt ni plus furieux que sa colere : il n'a pû en differer un moment l'effet. A Antioche ce ne fut que festins & rejoüissances. La joïe n'éclatoit pas seulement dans les églises & les oratoires des martyrs ; le peuple s'écrioit dans les theâtres : Où sont tes oracles Maxime insensé ? Dieu a vaincu & son Christ. Mais la memoire de Julien devint plus execrable, quand on trouva dans son palais à Antioche même, des coffres pleins de têtes, & des puits remplis de corps humains.

Hier in Habac. III. 14.
Theod. III. ult.
Ibid. c. 27.

LI.
Discours de S. Gregoire de Nazianze contre Julien

Dans cette joïe publique, S. Gregoire de Nazianze composa deux discours pour consoler les affligez, & soûtenir les foibles, scandalisez de la prosperité des méchans. Il y dépeint Julien de toutes ses couleurs ; & pour

Orat. 3. p. 52. 53. P. 76.

AN. 363. montrer combien étoit insensé le dessein d'abolir le Christianisme, il en releve les avantages. La force de la predication, qui n'étant que folie en apparence a vaincu les sages, & s'est étenduë par toute la terre : le courage des martyrs qui ont souffert comme s'ils n'avoient point eu de corps. Eux, ajoûte-t'il, dont on celebre les fêtes, qui chassent les demons, qui guerissent les maladies, qui apparoissent & qui prédisent l'avenir : dont les corps ont autant de pouvoir que leurs saintes ames, soit qu'on les touche ou qu'on les honore : dont les moindres goutes de sang, les moindres marques de leurs souffrances ont autant de pouvoir que leurs corps. Il releve ensuite les vertus des solitaires, qu'il oppose à celles des philosophes, des guerriers & des autres grands hommes de l'antiquité profane : & il montre combien ces saints sont au dessus par le courage, la fermeté, le mépris des richesses, des plaisirs, de la vie même. Enfin à ce petit nombre qui s'étoit distingué chez les païens par la doctrine & la vertu, il oppose les milliers innombrables de Chrétiens de tout sexe, & de toute condition par toute la terre habitable, qui pratiquoient des choses semblables, & encore plus merveilleuses. Non-seulement, dit-il, des gens de basse naissance, accoûtumez au travail & à la frugalité : mais des plus riches & des plus nobles, qui pour imiter J. C. embrassent des souffrances qui leur sont nouvelles ; & pratiquent ces vertus sans discourir, mettant leur morale non dans les paroles, mais dans les effets.

P. 77. D.

P. 77. D.

P. 79. B.

Pour montrer encore l'extravagance de cette entreprise de Julien, il ajoûte : Il ne voïoit pas ce grand politique, que les persecutions precedentes ne pouvoient exciter de grands troubles : parce que peu de gens connoissoient la verité, & que nôtre doctrine n'avoit pas

P. 80.

encore tout son éclat. Maintenant qu'elle s'est étenduë & qu'elle a pris le dessus : vouloir changer la religion Chrétienne, ce n'étoit rien moins entreprendre que d'ébranler la puissance Romaine, & mettre en peril tout l'empire. Ce que S. Gregoire dit ici du petit nombre des Chrétiens sous les persecutions precedentes, se doit entendre par comparaison du prodigieux accroissement, qui arriva durant la paix sous Constantin & Constantius : car au reste, Tertulien faisoit bien voir dés son tems, que le nombre des Chrétiens étoit trés grand en soi, & trés-capable de resister aux persecuteurs, s'ils n'eussent été retenus par les saintes maximes de l'évangile. AN. 363. Apolog. c. 37.

S. Gregoire releve l'injustice de la persecution de Julien, en montrant la moderation des Chrétiens dans leur prosperité. Avons-nous, dit-il, jamais traité les vôtres, comme vous nous avez si souvent traitez? Quelle liberté vous avons-nous ôtée? contre qui avons-nous excité les peuples ou les magistrats? de qui avons-nous mis la vie en peril? qui avons nous exclus des charges & des honeurs dûs au merite? Il montre ensuite l'absurdité du dessein qu'avoit Julien de copier les pratiques du Christianisme. Nos maximes, dit-il, nous conviennent tellement, qu'il est impossible à d'autres de les imiter : parce qu'elles ne se sont pas tant établies par l'industrie des hommes, que par la puissance divine & par le tems qui les a fortifiées. Ensuite, suposant l'execution réelle du dessein de Julien: Qu'il y ait, dit-il, un théâtre magnifique : que les herauts appellent le peuple, qu'il s'assemble, que ceux qui president soient les plus considerables par l'âge, la vertu, la naissance, la sagesse mondaine. Ils seront ornez de pourpre, de couronnes : car les païens font grands cas des marques de dignité, & de ce qui distingue du vulgaire. Voudront-ils encore en ce point s'abaisser jus- P. 99. P. 102.

AN. 363. ques à nous imiter, & mettre la grandeur dans les mœurs, plûtôt que dans l'exterieur? Car nous faisons peu d'état de ce qui frappe les yeux: nôtre grande application est à former l'homme interieur, & à porter le peuple que nous instruisons aux choses spirituelles. Ceci semble montrer que les évêques & les prêtres ne portoient pas encore d'ornemens considerables, & que l'apareil des assemblées ecclesiastiques étoit fort simple.

S. Gregoire continuë: Que ferez-vous ensuite? vous ferez paroître des interpretes des oracles divins, vous ouvrirez des livres de theologie & de morale. Quels livres, de quels auteurs? Il sera beau de faire chanter la theogonie d'Hesiode, les guerres des Titans & des Geants avec leurs noms terribles. Ensuite, il fait paroître Orphée & Homere, parcourant les fables les plus infames & les plus absurdes. Il montre l'impertinence des allegories, par lesquelles on s'efforçoit de les expliquer. Car, dit-il, s'il y a chez eux une autre theologie: qu'on nous la montre à nud, afin que nous les combattions. Mais pourquoi presenter au peuple à si grands frais, des objets impies & scandaleux, dans les temples & sur les autels? S'ils disent que ce sont des inventions des poëtes, pour attirer le peuple par la fable & par la musique: pourquoi rendent-ils de si grands honneurs à ces poëtes, qui deshonorent leurs dieux, au lieu de les punir comme des impies? Nous avons aussi une doctrine cachée: mais ce qui paroît n'a rien d'indecent, & ce que l'on cache est merveilleux: c'est un beau corps, dont l'habit n'est pas méprisable Pour vos fables, leur sens caché est incroïable, & l'écorce pernicieuse. Aprés la doctrine des païens, il attaque leur morale; & montre que leurs fables renversent les plus grands principes: comme l'union entre les hommes, fondement de la societé civile, le

P. 105. C.

le respect pour les parens, le mépris des richesses, la chasteté & la sobrieté : puis il oppose la perfection de la morale Chrétienne. A N. 363.

Dans le second discours contre Julien, S. Gregoire marque les reproches ordinaires des païens contre les Chrétiens en ces termes : Voilà ce que nous disons nous autres, pauvres Galiléens adorateurs du crucifié, disciples des pecheurs & des ignorans. Nous qui chantons assis avec de vieilles femmes, consumez par de longs jeûnes & demi-morts de faim : passant la nuit en des veilles inutiles. Et ensuite : Nous n'avions autres armes, autre muraille, autre défense que l'esperance en Dieu : étant entierement destituez de tout secours humain, montrant que les seules armes des Chrétiens persecutez sont les prieres. Il conclud par deux avis importans qu'il donne aux fideles. Le premier de profiter du châtiment, & ne pas oublier la tempeste dans le tems du calme. Témoignons nôtre joïe, dit-il, non par la propreté du corps, la magnificence des habits, les festins & les excez de bouche, dont vous savez les suites encore plus honteuses. N'ornons pas de fleurs nos places publiques, ou les vestibules de nos maisons ; n'y allumons pas des lampes, & ne les deshonorons pas par le son des flûtes, & nos tables en y répandant des parfums. C'est ainsi que les païens celebrent leurs nouvelles lunes : mais ce n'est pas ainsi que nous devons honorer Dieu. C'est par la pureté de l'ame, par la joïe interieure, la lumiere des saintes pensées, l'onction mystique, la table spirituelle. L'autre avis qu'il donne aux fideles, est de ne pas se prévaloir du tems pour se vanger des païens, mais de les vaincre par leur douceur. Que celui, dit-il, qui est le plus animé contre-eux les reserve au jugement de Dieu. Ne songeons ni à faire confisquer leurs biens, ni à les

p. 112. D.
p. 113. D.
p. 118. C.
p. 119. C.
p. 130. 131.

AN. 363. traîner devant les tribunaux pour estre bannis ou foüettez; ni en un mot à leur rien attirer de ce qu'ils nous ont fait souffrir. Rendons-les, s'il est possible, plus humains par nôtre exemple. Si quelqu'un des vôtres a souffert vôtre fils, vôtre pere, vôtre parent, vôtre ami; laissez-lui la recompense entiere de ses souffrances. Contentons-nous de voir le peuple crier publiquement contre nos persecuteurs, dans les places & les theâtres, & eux-mêmes reconnoître enfin que leurs dieux les ont trompez. Telle est la vengeance que S. Gregoire de Nazianze propose aux Chrétiens. Quoique dans ces deux discours il n'épargne pas Julien, on ne peut le soupçonner de lui rien imposer, quand on les compare avec ce qu'ont dit de lui les païens & ses admirateurs, comme Libanius & Ammian Marcellin: mais il y avoit en ce prince un tel mélange de bonnes & de mauvaises qualitez, qu'il étoit facile de le loüer & de le blâmer sans alterer la verité.

p. 131. D.

Amm. xxv. c. 4.

Aur. Vict. de Caf.

LII. Jovien rend la paix à l'église. *Sozom. VI. c. 3. Socr. III. c. 24.*

L'empereur Jovien persuadé que l'impieté de son predecesseur avoit attiré les malheurs de l'empire, écrivit sans differer aux gouverneurs des provinces, que l'on s'assemblât dans les églises. Alors on cessa de voir couler le sang des victimes que Julien prodiguoit: on ferma tous les temples des idoles; les païens se cachoient: les philosophes quittoient le manteau nommé en grec *Tribonion*, & en latin *Pallium*, qui étoit la marque de leur profession; & reprenoient l'habit commun. On voit par les medailles de Jovien qu'il remit la croix au Labarum. Il rendit les immunitez aux églises, au clergé, aux veuves & aux vierges; & tout ce que Constantin & ses enfans avoient ordonné en faveur de la religion, & qui avoit été revoqué par Julien. Jovien rétablit en particulier la distribution du bled, que

Sozom. VI. c. 3.

Theod. IV. c. 4.

A N. 365.

Constantin avoit donnée aux églises : mais à cause de la disette qui couroit alors, il n'en rétablit que le tiers; avec promesse de rendre le tout, quand la famine seroit cessée. Il fit aussi une loi qu'il adressa à Second prefet du pretoire d'Orient, portant peine de mort contre ceux qui oseroient enlever les vierges sacrées, ou même les solliciter au mariage : car sous Julien, plusieurs en avoient épousé par force ou par séduction.

Soz. VI. c. 3. L. 2. Cod. Th. de rap. vel Mart. tit. 25. lib. IX. l. 5. Cod. de episc.

Si-tôt que Jovien fut rentré sur les terres de l'empire, il fit une loi, par laquelle il rappelloit les évêques bannis, soit par Julien, soit par Constantius ; & ordonnoit que les églises seroient renduës à ceux qui avoient conservé la foi de Nicée dans sa pureté. Et comme il connoissoit S. Athanase pour le principal défenseur de la foi, il le pria par une lettre de lui écrire exactement ce que l'on devoit croire. S. Athanase n'avoit pas attendu son ordre pour sortir de sa retraite : mais si-tôt qu'il eut appris la mort de Julien par la revelation de Didyme, il parut au milieu de son peuple qui en fut agreablement surpris; & rentra dans ses fonctions ordinaires.

Theod. IV. hist. c. 2.

Greg. Naz. or. 21. p. 394.

LIII.
Lettre de S. Athanase à Jovien.
Theod. IV. c. 2. 2. ap. At. to. 1. p. 245. p. 246. D.

Aïant receu la lettre de l'empereur, il assembla les évêques les plus savans, & lui fit réponse au nom de tous les évêques d'Egypte, de Thebaïde & de Libye. Ils lui déclarent que l'on doit uniquement s'attacher à la foi de Nicée, & ajoûtent : Sachez, empereur cheri de Dieu, que c'est la doctrine qui a été prêchée de tout tems, & dont les églises particulieres conviennent. Celles d'Espagne, de Bretagne, des Gaules : celles de toute l'Italie & de la Campanie : de Dalmatie, de Mysie, de Macedoine, & de toute la Grece : toutes celles d'Afrique, de Sardaigne, de Chypre, de Crete : de Pamphylie, de Lycie, d'Isaurie : celles de toute l'Egypte & de la Libye : du Pont, de la Cappadoce & des

AN. 363. païs voisins : celles d'Orient, excepté quelque peu qui suivent l'opinion d'Arius. Nous connoissons par les effets la foi de toutes ces églises, & nous en avons des lettres. Or le petit nombre de ceux qui s'opposent à cette foi, ne peut former un préjugé contre le monde entier. Ensuite le Symbole de Nicée est inseré dans la lettre tout au long : & elle continuë : Il faut, seigneur, s'en tenir à cette foi, comme divine & apostolique, sans y rien changer par des raisonnemens probables: comme ont fait les Ariens : en disant, que le fils de Dieu est tiré du néant ; qu'il y avoit un tems où il n'étoit pas, qu'il est créé & sujet au changement. Le concile de Nicée ne dit pas simplement que le Fils est semblable au Pere, ou semblable à Dieu, mais qu'il est de Dieu & vrai Dieu. Il dit qu'il est consubstantiel, c'est-à-dire, un fils veritable né d'un pere veritable. Les Peres n'ont pas separé le S. Esprit comme étranger du pere & du fils : mais ils l'ont glorifié avec le pere & le fils, parce que la sainte Trinité n'a qu'une même divinité. Voila le témoignage autentique que S. Athanase rendit alors à la verité. L'empereur ne se contenta pas de cette lettre : mais voulant voir S. Athanase, & s'entretenir avec lui, il lui manda de le venir trouver à Antioche, où il s'étoit arrêté au retour de Perse ; & S. Athanase s'y rendit volontiers, par le conseil de ses amis.

Sup. liv. XI. n. 13.

Greg. Naz. or. 21. p. 394. D.

Epiph. her. 68. n. 10.
Sozom. VI. c. 5.

LIV.
Requeste des Demi-Ariens.
Socr. III. c. 25.

Les heretiques de leur côté ne demeurerent pas en repos. Les évêques de tous les differens partis se presserent d'aller au devant de l'empereur, si-tôt qu'ils seurent qu'il revenoit de Perse. Chacun esperoit de l'attirer à sa créance : mais il s'étoit déclaré de tout tems pour la foi du consubstantiel. Les Macedoniens ou demi-Ariens furent les premiers qui lui envoïerent une requeste,

pour obtenir les églises à la place des Anoméens. Cette requeste fut presentée au nom de Basile d'Ancyre, Silvain de Tarse, Sophrone de Pompeïopolis, Pasinique de Zenes ou Zenopolis en Lycie, Leonce de Comanes, Gallistrate de Claudiopolis & Theophile de Castabales en Cilicie. Ils demandoient aussi que ce qui avoit été fait à Rimini & à Seleucie subsistât, & que ce qui avoit été fait au contraire par brigue & par violence fut cassé: ou que les choses demeurant en l'état où elles étoient avant ces conciles, il fut permis aux évêques de tous les partis de s'assembler entre-eux comme ils voudroient, sans communiquer avec les autres. L'empereur Jovien aïant receu cette requeste, il n'y fit point de réponse, & se contenta de dire: Je hai les disputes: j'aime & j'honore ceux qui concourent à l'union. Cette parole étant venuë aux oreilles des autres, arrêta leur empressement. Acace de Cesarée en Palestine, & ceux qui suivoient son autorité, montrerent alors clairement qu'ils inclinoient toûjours à complaire aux maîtres. Car voïant que l'empereur qui étoit à Antioche honoroit S. Melece, ils entrerent en conference avec lui, & approuverent le consubstantiel dans un concile qui se tint en ce tems-là.

A N. 363.

Soz. VI. c. 24.

Socr. III. c. 25.

A ce concile d'Antioche, assisterent vingt-sept évêques de differentes provinces, dont les principaux étoient S. Melece, S. Eusebe de Samosate, Tite de Bostre, Pelage de Laodicée, Irenion de Gaze, Acace de Cesarée: Athanase d'Ancyre y envoïa deux prêtres: quelques autres évêques en userent de meme. Pelage & Athanase avoient été faits évêques au concile de C. P. en 360. par les soins d'Acace de Cesarée: mais ils furent depuis de dignes défenseurs de la verité. Le resultat de ce concile fut une lettre synodale adressée à l'empereur Jovien,

LV. Concile d'Antioche.

Sup. liv. XIII. n. 23.

AN. 363. pour confirmer la foi de Nicée, comme avoit fait le concile d'Alexandrie; mais le mot de consubstantiel n'y est pas expliqué si nettement. Voici comme en parle le concile d'Antioche : Le fils a été engendré de la substance du pere, & il est semblable au pere en substance. Non que l'on imagine aucune passion dans la generation ineffable, ou que l'on emploïe le nom de substance, selon l'usage de la langue greque : mais pour renverser ce que l'impie Arius avoit osé dire que J. C. étoit tiré du néant : & que les Anoméens disent encore avec plus d'insolence. Le symbole de Nicée est aussi raporté tout au long dans cette lettre.

Ap. Soc. II. c. 25.

Hier. Chr. an 363.

Quoique son exposition de foi soit catholique : toutefois elle fut blâmée par ceux du parti opposé à Melece de la communion de Paulin, comme favorisant les demi-Ariens & les Macedoniens; & nous avons encore un petit écrit, qui tend à la détruire sous ce titre : Refutation de l'hypocrisie de Melece & d'Eusebe de Samosate qui ont de mauvais sentimens sur le consubstantiel. Le pretexte d'accuser cette exposition est qu'elle emploïe le mot de semblable en substance, comme une explication du consubstantiel; & qu'elle ne dit rien de la divinité du S. Esprit. Ce qui est certain, est qu'une partie de ceux qui communiquoient avec S. Melece & avec son concile tenoient le S. Esprit creature, quoiqu'ils n'eussent point d'erreur touchant le fils. Pour Acace de Cesarée, sa conduite precedente donne grand sujet de douter, qu'il crût sincerement le consubstantiel, & il y en pouvoit avoir quelques autres dans la même dissimulation. On accusoit aussi Paulin d'Antioche des erreurs de Sabellius & d'Apollinaire; & pour s'en justifier auprés de S. Athanase, il lui donna, tandis qu'il étoit à Antioche, une confession de foi suivant la formule que S. Athanase

Ap. Athan. to. 1. p. 572.

Epiph. hæres. 73. n. 34.

Epiph. hæres. 77. n. 20. 21.

lui avoit écrite de sa main, conforme à la définition du concile d'Alexandrie de l'année precedente 362. En voici les termes : Moi Paulin évêque, je croi, comme j'ai appris, un Pere subsistant parfait, & un Fils subsistant parfait, & le S. Esprit subsistant parfait. C'est-pourquoi je croi l'explication écrite cy-dessus, de trois hypostases & d'une hypostase ou substance. Car on doit croire & confesser la Trinité & une seule divinité. Quant à l'incarnation du verbe : je croi, comme il est écrit cy-dessus, que le verbe a été fait chair, selon S. Jean ; non qu'il ait souffert du changement, comme disent les impies : mais il s'est fait homme pour nous, engendré de la sainte Vierge & du S. Esprit. Car le Sauveur n'avoit pas un corps sans ame, sans sentiment, ou sans entendement, puisqu'il s'est fait homme pour nous. C'est pourquoi j'anathematise ceux qui rejettent la foi de Nicée, & qui ne confessent pas que le fils est de la substance du pere & consubstantiel : j'anathematise aussi ceux qui disent, que le S. Esprit est une creature faite par le fils. J'anathematise encore Sabellius & Photin & toutes les heresies. Telle fut la confession de foi que Paulin donna à S. Athanase écrite de sa main. S. Athanase vouloit aussi entrer dans la communion de S Melece : mais par le mauvais conseil de quelques uns, il remit cette réünion à un autre tems. AN. 363. Basil. ep. 325. p. 100. C.

LVI. Division entre les Ariens.

Les purs Ariens cependant étoient divisez entre-eux. Euzoïus n'avoit fait aucune diligence, pour executer le decret de son concile d'Antioche, pour la justification d'Aëtius : c'est-pourquoi Aëtius & Eunomius se mirent à la teste du parti, & ordonnerent des évêques pour plusieurs églises, même pour C. P. où ils étoient, & où plusieurs se separoient d'Eudoxe & des chefs des autres sectes, pour se joindre à eux. Eudoxe aïant ainsi perdu toute esperance de réünion, devint leur ennemi irre- Philost VIII. c. 2. Sup. n. 35.

AN. 363.

conciliable; & appuïa un nommé Theodose, qui se separa des Eunoméens avec quelques autres, & se déclara contre l'ordination d'Aëtius. Mais Euzoïus d'Antioche n'approuva pas le procedé d'Eudoxe de C. P. Telle étoit la division des Ariens.

XVII.
Instances des Ariens contre S. Athanase
Acta ap. Ath. to. 2. p. 27.
Sozom. VI. c. 5.

Ceux d'Alexandrie firent encore alors un effort contre S. Athanase. Lucius leur chef & quelques-autres étant venus à Antioche, se presenterent devant l'empereur Jovien, comme il sortoit par la porte Romaine, pour aller au champ des exercices, & lui dirent: Nous prions vôtre puissance & vôtre pieté de nous écouter. L'empereur dit: Qui êtes-vous? Ils répondirent: Nous sommes Chrétiens, Seigneur. D'où & de quelle ville? dit l'empereur. Ils répondirent: d'Alexandrie. Que voulez-vous? dit-il. Nous vous supplions de nous donner un évêque. L'empereur dit: j'ai déja commandé qu'Athanase, que vous aviez auparavant, reprît le siege. Les Ariens dirent: Seigneur, il y a plusieurs années qu'il a été accusé & banni. Un soldat animé de zele, dit: Je vous supplie, Seigneur, examinez vous même qui ils sont, & d'où ils viennent. Ce sont des productions de Cappadoce, des restes du malheureux George, qui ont desolé Alexandrie & tout le monde. L'empereur aïant oüi ces paroles, piqua son cheval & passa outre. Les Ariens revinrent une autre fois, & dirent: Nous avons des accusations & des preuves contre Athanase. Il y a dix ans & même vingt, qu'il a été banni par Constantin & Constantius d'éternelle memoire, & par le trés-aimé de Dieu, le trés philosophe & trés heureux Julien. L'empereur Jovien, dit: Les accusations de dix & de vingt ans sont effacées. Ne me parlez point d'Athanase: je sai pourquoi il a été accusé, & comment il a été banni.

Les Ariens revinrent une troisiéme fois à la charge, &

& dirent : Nous avons encore quelques-autres accusations contre Athanase. L'empereur dit : On ne peut connoître qui a raison dans la foule & la confusion des voix : choisissez deux personnes d'entre-vous, & deux autres d'entre le peuple. Car je ne puis répondre à chacun de vous en particulier. Ceux d'entre le peuple dirent : Ce sont les restes de l'impie Georges qui a desolé nôtre province. Les Ariens dirent : De grace qui vous voudrez, hormis Athanase. L'empereur dit : Je vous ai dit, que ce qui regarde Athanase est déja reglé. Et entrant en colere, il dit à ses gardes en latin : *Feri*, *feri*, c'est-à-dire, Frappe, frappe. Les Ariens dirent : De grace, si vous envoïez Athanase, nôtre ville est perduë : personne ne s'assemble avec lui. L'empereur répondit : Cependant je m'en suis informé curieusement ; & je sai qu'il a de bons sentimens, qu'il est orthodoxe, & qu'il enseigne une bonne doctrine. Il est vrai, dirent les Ariens qu'il dit bien de bouche, mais il a de mauvais sentimens dans l'ame. L'empereur dit : Il suffit que vous lui rendez témoignage, qu'il dit bien & qu'il enseigne bien. S'il pense mal, il en rendra compte à Dieu. Nous autres hommes, nous entendons les paroles : c'est Dieu qui connoît le cœur. Les Ariens dirent : Commandez que nous puissions nous assembler. Et qui vous en empêche ? répondit-il. Ils dirent : Seigneur, il nous appelle heretiques & dogmatistes. L'empereur répondit : C'est son devoir & de ceux qui enseignent bien. Les Ariens dirent : Seigneur, nous ne le pouvons supporter ? il nous a ôté les terres des églises. L'empereur dit : C'est donc pour vos interests que vous estes venus ici, & non pas pour la foi. Puis il ajoûta : Retirez-vous & vivez en paix. Et ensuite : Allez à l'église : vous avez demain une assemblée, apres laquelle chacun souscrira ce qu'il croi- AN. 363.

AN. 363. Il y a ici des évêques : Athanase même y est : ceux qui ne sont pas instruits dans la foi l'apprendront de lui. Vous avez demain & aprés demain, car je vais au champ.

Un avocat cynique dit à l'empereur : Seigneur, à l'occasion de l'évêque Athanase, le tresorier m'a ôté mes maisons. L'empereur dit : Si le tresorier a pris tes maisons, qu'a de commun cela avec Athanase ? Un autre avocat nommé Petalas dit : J'ai une accusation contre Athanase. L'empereur dit : Et toi qui es païen, qu'as tu de commun avec les Chrétiens ? Quelques-uns du peuple d'Antioche prirent Lucius, & le presenterent à l'empereur, en disant : De grace, Seigneur, regardez quel homme ils ont voulu faire évêque. Apparemment son exterieur n'étoit pas avantageux. Lucius toutefois se presenta encore à l'empereur à la porte de son palais, & le pria de l'écouter. L'empereur s'arrêta, & dit : Dismoi Lucius, comment es-tu venu ici, par mer ou par terre ? Par mer, dit Lucius. L'empereur dit : Je te le dis Lucius : Que le Dieu du monde & le soleil & la lune punissent ceux qui sont venus avec toi, de ne t'avoir pas jetté dans la mer ; que le vaisseau n'ait jamais un vent favorable, & que dans la tempeste il ne trouve point de port. Les Ariens par le moïen d'Euzoïus, avoient prié Probatius & les autres eunuques du palais de les recommander. Mais l'empereur le sachant, fit châtier severement les eunuques, & dit : Si quelqu'un veut solliciter contre les Chrétiens, qu'il soit ainsi traité. L'empereur fort satisfait de la conversation de S. Athanase le renvoïa en Egypte gouverner les églises, & demeura rempli d'une haute estime de sa capacité & de sa vertu.

Sozom VI. *c.* 5.

LVIII. S. Athanase en Thebaïde S. Pacome.

On peut raporter à ce tems de paix, la visite que fit S. Athanase dans les églises de la haute Thebaïde. En

remontant le Nil, il arriva par bateau jusques à Tabenne, où étoit le monastere de S. Pacome. Ce saint avoit un grand respect & une grande affection pour S. Athanase, connoissant la sainteté de sa vie, les grandes persecutions qu'il avoit souffertes pour la foi, sa charité envers tout le monde, & particulierement envers les moines. Il se pressa donc d'aller avec tous les siens au devant du S. archevêque, & ils le receurent avec grande joïe, chantant des hymnes & des pseaumes. Mais S. Pacome se tint caché dans la foule des moines sans se presenter à lui, parce qu'il savoit qu'Aprion évêque de Tantyre qui étoit dans son voisinage, avoit souvent parlé de lui à S. Athanase, comme d'un homme admirable & d'un vrai serviteur de Dieu, le priant de l'élever au sacerdoce. S. Pacome avoit alors un grand nombre de disciples, qu'il avoit receus suivant l'ordre exprés de Dieu réïteré jusques à trois fois par le ministere des anges; & il les conduisoit selon la regle, qu'il avoit receuë du ciel écrite sur une table. En voici les principaux articles. Il étoit permis à chacun de manger & de jeûner selon ses forces; & on mesuroit le travail à proportion. Ils logeoient trois à trois en differentes cellules: mais la cuisine & le refectoir étoient communs. Leur habit étoit une tunique nommé lebitone. Elle étoit de lin sans manches, mais avec un capuce; ils portoient une ceinture: & dessus la tunique une peau de chevre blanche, nommée en Grec *melotes*, qui couvroit les épaules: ils gardoient l'un & l'autre en mangeant & en dormant: mais venant à la communion, ils ôtoient la melote & la ceinture, ne gardant que la tunique. Pendant le repas ils se couvroient la tête de leurs capuces, pour ne se point voir les uns les autres, & observoient le silence. Les hostes ne mangeoient point avec la communauté. Les novices étoient trois ans sans

AN. 363.

Sup. liv. XIV. n. 8. vita S. Pach. c. 22.

AN. 363. étudier les choses de plus grande perfection, se contentant de travailler en simplicité. Tout le monastere étoit divisé en vingt-quatre troupes, dont chacune portoit le nom d'une des lettres de l'alphabet grec : avec un raport secret aux mœurs de ceux qui la composoient. Les plus simples par exemple, étoient rangez sous l'iota, dont la figure est I ; les plus difficiles à conduire sous le Xi, dont la figure est Ξ, afin que l'abbé pût aisément s'informer de l'état de chacun dans une si grande multitude, en interrogeant les superieurs par ce langage mysterieux, qui n'étoit connu que des plus spirituels. Enfin l'ange qui parloit à S. Pacome, lui ordonna de faire douze oraisons le jour, douze le soir & douze la nuit. Il trouvoit que c'étoit peu, mais l'ange lui répondit : On ordonne ce que les plus foibles peuvent accomplir sans peine : les parfaits n'ont pas besoin de cette loi, car ils ne cessent point de prier dans leurs cellules.

S. Pacome commença donc à recevoir tous ceux qui s'adressoient à lui pour faire penitence : mais il ne les admettoit à la compagnie des moines, qu'aprés une longue épreuve. Il leur montroit l'exemple, gardant plus d'austerité, quoique chargé du soin de tout le monastere. Il servoit à table, il travailloit au jardin, il répondoit à ceux qui frappoient à la porte, il assistoit les malades jour & nuit. Ses trois premiers disciples furent

c. 23.
c. 24. Psenthessus, Suris & Obsis. Les plus distinguez ensuite furent Pecuse, Corneille, Paul, un autre Pacome & Jean. Il chargea des soins du monastere ceux qui en étoient capables. Aux jours de festes ils appelloient les prestres des villages voisins, pour celebrer chez eux les SS. mysteres. Car S. Pacome ne souffroit point que les moines fussent élevez à la clericature : disant qu'il leur étoit plus avantageux de retrancher toute occasion de vanité &

de jalousie entre-eux. Il ne laissoit pas de recevoir à la vie monastique, ceux qui avoient auparavant été ordonnez par les évêques & de se servir de leur ministere. Il les recevoit avec respect, quoiqu'ils fussent soupçonnez d'estre tombez dans quelque faute, laissant aux évêques à les juger. A N. 363.

Dans le grand nombre de ceux qui se rangeoient sous sa conduite, il y avoit des vieillards, des enfans, des personnes de toutes sortes. Aussi les conduisoit-il differemment, suivant leurs forces & leurs dispositions naturelles. Les uns travailloient pour gagner dequoi vivre, les autres servoient la communauté : ils ne mangeoient pas tous en même tems : mais chacun selon son travail & sa devotion : seulement il les exhortoit tous à l'obéïssance, comme au chemin le plus court pour la perfection. Il établit pour le soulager, des superieurs particuliers, sur chaque maison & sur chaque tribu, qui toutes ensemble composoient plusieurs milliers de moines. Si quelqu'un de ces superieurs particuliers étoit absent, il supléoit à son défaut, comme serviteur de tous : & visitoit soigneusement ces monasteres. c. 25.

Voïant dans son voisinage de pauvres gens occupez à nourrir du bétail, & privez de la participation des sacremens & de la lecture des saintes écritures : il prit la résolution, de consert avec S. Aprion évêque de Tentyre, de faire bâtir une église dans leur bourg, qui étoit presque desert. Et comme il n'y avoit point encore de lecteurs, ni d'autres clercs ordonnez pour celebrer l'office dans cette nouvelle église ; il y alloit avec ses moines à l'heure des assemblées ecclesiastiques, & lisoit l'écriture sainte : sans rougir à son âge de cette fonction ; l'une des moindres de l'église. Il lisoit avec une attention & une devotion, qui le faisoit paroître aux yeux du peu- c. 26.

AN. 363. ple, plûtôt un ange qu'un homme. Il en attira ainsi plusieurs à la foi Chrétienne. Car il avoit un grand zele pour la conversion des païens. Son aversion pour les heretiques n'étoit pas moindre particulierement pour Origene qu'il regardoit comme tel, à cause des erreurs que l'on avoit puisées dans ses écrits. C'est l'état où se trouvoit S. Pacome, quand S. Athanase visita la Thebaïde.

c. 27. 44.

LIX.
Monastere de la sœur de S Pacome.
c. 28.

La sœur de S. Pacome aïant appris les merveilles de sa vie, vint à son monastere pour le voir. Il lui fit dire par le portier : Ma sœur, vous savez maintenant que je suis en vie & en santé : allez en paix, & ne vous affligez pas, de ce que je ne vous vois point des yeux du corps : si vous voulez suivre ma maniere de vie, pensez-y bien ; & si je vois que ce soit une resolution ferme, je vous ferai bâtir un logement, où vous pourrez demeurer avec bien-séance ; & je ne doute point que par vôtre exemple, le Seigneur n'en attire d'autres. La sœur aïant oüi ces paroles, pleura amerement ; & touché de compoction, elle se resolut à servir Dieu. S. Pacome lui fit bâtir par ses freres un monastere éloigné du sien, le Nil entre-deux & en peu de tems elle devint la mere d'une grande multitude de religieuses. S. Pacome chargea un S. vieillard nommé Pierre, de visiter de tems en tems ces servantes de Dieu, les instruire & les consoler par ses exhortations. Il leur donna une regle, & forma entierement leur vie sur celle de ses moines. Si quelqu'un des freres avoit dans le monastere des filles, une sœur ou une parente, qu'il voulût voir : on envoïoit avec lui un des anciens des plus éprouvez. D'abord il s'adressoit à la superieure : & en sa presence, & de quelques autres anciennes, le moine voïoit sa parente en toute modestie, sans donner ni recevoir aucun present. Si les filles avoient besoin des moines, pour bâtir ou pour quelque travail : on choisis-

ſoit pour les conduire, des hommes d'une vertu bien éprouvée : ils travailloient avec la crainte de Dieu, & revenoient au monaſtere à l'heure du repas, ſe gardant bien de boire ni manger chez elles. Quand une religieuſe étoit morte, les autres preparoient tout ce qui étoit neceſſaire pour ſa ſepulture, & la portoient ſur le bord du fleuve, qui ſeparoit les deux monaſteres, chantant des pſeaumes ſelon la coûtume. Alors les moines paſſoient avec des rameaux de palmes & d'oliviers ; & en chantant ils la portoient de l'autre côté, & l'enterroient avec joïe dans leurs ſepulchres. AN. 363.

LX. Miracles de S. Pacome. c. 34.

S. Pacome eut auſſi le don des miracles. Une femme de la ville de Tentyre, étoit depuis long-tems affligée d'une perte de ſang. Aïant apris quelle étoit la vertu de S. Pacome, elle s'adreſſa au confeſſeur Denis preſtre & économe de l'égliſe de Tentyre, ami particulier du ſaint ; & le pria de le faire venir, comme pour quelque affaire neceſſaire. S. Pacome étant venu à l'égliſe, fit ſa priere, puis ſalüa Denis, & s'aſſit auprés de lui. Pendant qu'ils s'entretenoient, la femme vint par derriere, & pouſſée d'une grande foi, mais tremblant de reſpect, elle toucha le capuce qui lui couvroit la tête, & auſſi-tôt elle fut guerie. Elle ſe proſterna ſur le viſage, rendit graces à Dieu : & aïant receu la benediction du preſtre Denis, elle retourna chez elle. Un homme aïant veu S. Pacome à la porte du monaſtere, accourut de loin ſe jetter à ſes pieds, le priant de delivrer ſa fille du demon qui la tourmentoit. Il le laiſſa à la porte, & étant entré, lui fit dire par le portier : Nous n'avons pas coûtume de parler aux femmes, mais ſi vous avez quelque habit de vôtre fille envoïez le moi, je le benirai, & vous le renvoïerai : me confiant en J. C. qu'elle ſera délivrée. On lui aporta donc une tunique de la fille ; mais il la c. 36.

il fut arrivé à Panos avec ses moines, l'évêque le receut AN. 363.
avec un trés-grand respect, fit une grande fête à sa venuë; & lui donna des places pour bâtir les monasteres. Le saint homme y travailla avec joïe; mais comme on faisoit un mur de clôture, quelques méchans venoient la nuit abattre ce que l'on avoit bâti le jour. Le saint vieillard exhortoit ses disciples à le souffrir avec patience: mais Dieu en fit justice; & ces mechans s'étant assemblez pour continuer leur crime, furent brûlez par un ange & consumez, en sorte qu'ils ne parurent plus. Le bâtiment étant achevé, S. Pacome y laissa des moines, à qui il donna pour superieur Samuël, homme d'une humeur gaïe & d'une grande frugalité. Et parce que ces monasteres étoient prés de la ville, il y demeura long tems lui-même, jusques à ce que ce nouvel établissement fût bien affermi.

Il avoit le don de prophetie, & Dieu lui revela entre autres choses quel seroit l'état de ses monasteres aprés sa mort. Qu'ils s'étendroient extrêmement, & que quelques uns des moines conserveroient la pieté & l'abstinence; mais que plusieurs tomberoient dans le relâchement & se perdroient. Que ce mal arriveroit principalement par la negligence des superieurs, qui manquant de confiance en Dieu, & cherchant à plaire à la multitude, semeroient la discorde & n'auroient plus que l'habit de moine. Que les pires s'étant une fois emparez du gouvernement, il se formeroit des jalousies & des querelles: on aspireroit aux charges avec ambition, & le choix ne se feroit plus par le merite, mais par l'ancienneté: les bons n'auroient plus la liberté de parler; & se tenant en silence & en repos, seroient encore persecutez. Saint Pacome extrêmement affligé de cette revelation, fut consolé par une vision celeste

c. 45.

le visage agreable, le discours poli. Julien le relegua, comme il a été dit, pour sa hardiesse à confesser la foi, quand il frappa le ministre des idoles qui l'arrosoit d'eau lustrale. Le jour même de son élection, comme ses soldats vouloient l'obliger à prendre un collegue. Il leur dit: Il dépendoit de vous de me choisir pour empereur; mais puisque je le suis, c'est à moi à juger ce qui est du bien public. Toutefois l'état de l'empire attaqué de tous côtez par les barbares, le fit resoudre à prendre un collegue; & comme il déliberoit sur ce choix, Dagalaïfe qui commandoit la cavallerie, lui dit: Si vous aimez les vôtres, vous avez un frere; si vous aimez l'état, cherchez-en un autre. Il ne laissa pas de prendre son frere Valens; & étant arrivé à C. P. il le declara empereur, un mois aprés qu'il le fut lui-même, le cinquiéme des calendes d'Avril, c'est-à-dire le vingt-huitiéme de Mars. Valens étoit Chrétien comme son frere, mais il n'étoit pas encore baptisé. Ils partagerent l'empire, les officiers & les armées; en sorte neanmoins que la principale autorité demeura toûjours à Valentinien qui prit l'Occident pour lui, comme le plus violemment attaqué par les barbares, & laissa l'Orient à Valens. Aprés avoir passé l'hyver à C. P. ils s'avancerent ensemble en Pannonie jusques à Sirmium, où ils se separerent: Valentinien prit le chemin de Milan, & Valens retourna à C. P.

Sup. l. xv. n. 8.
Theod. iv. hist c. 5.
Sozom. vi. c. 6.
Amm. xxvi. c. 4.
Theod. iv. c. 12.
Amm. xxvi. c. 5.

Dés cette année 364. marquée par le consulat de Jovien & de Varronien, ils firent plusieurs loix en faveur du Christianisme. Ils leverent la défense d'instruire la jeunesse, le permettant à tous ceux qui s'en trouvoient capables. Ils défendirent les sacrifices nocturnes & les ceremonies magiques. Toutefois Pretextat qui étoit proconsul en Grece, & fort zelé pour le paganisme, aïant representé que la vie seroit insupportable aux païens

L. 6. de med. & prof. C. Th. lib. xiii
L. 7. C. Th. de malef. lib. ix. 9.
Zozim. lib. 4. p. 735. 736.

AN. 364. ſi on aboliſſoit les coûtumes de leurs peres : on leur permit de les ſuivre, mais ſans y rien ajoûter. Car le but de la loi, étoit principalement d'abolir les victimes humaines & les operations cruelles de la magie. Les empereurs permirent même en general dans ce

L. 9. ibid. de malef.

commencement, que chacun ſuivît telle religion qu'il voudroit. Et comme les Chrétiens ſe retrouvant en liberté, étoient tentez de renverſer les temples des païens, les empereurs permettoient d'y mettre des gardes, pourvû qu'on n'y emploïât pas des Chrétiens : comme il paroît par un reſcrit de l'an 365. adreſſé à Symmaque prefet de Rome & païen. Quoique toutes les loix, qui furent faites ſous les deux empereurs, portent également leurs noms ſuivant la coûtume : il faut attribuer à

L. 4. C. Th. de Cenſu. lib. XIII.

Valentinien toutes celles d'Occident. Ainſi Valentinien eſt l'auteur de la loi adreſſée à Viventius prefet des Gaules, qui porte que les perſonnes qui vivent dans la virginité perpetuelle, & les veuves, dont la maturité de l'âge promet qu'elles ne ſe remarieront pas, ſeront exemptes de la capitation : auſſi-bien que les pupilles de l'un & de l'autre ſexe juſques à vingt ans, & les femmes juſques à ce qu'elles ſoient mariées.

L. 1. de exſecut. lib. VIII. l. 10. de exact. l. XI. C. Theod.

Il défendit auſſi aux miniſtres de juſtice, de faire le dimanche aucune pourſuite contre les Chrétiens.

L. 3. l. 4. C. Th. de indulg. l. IX.

Il ordonna qu'en faveur du jour de pâque, les priſons ſeroient ouvertes à ceux qui étoient prevenus de crimes : ſi ce n'étoit de ſacrilege, de leze-majeſté, & des autres crimes les plus atroces, entre leſquels il compte les adulteres.

L. 1. C. Th. de pæn.

Il défendit de condamner les criminels à ſervir de gladiateurs dans les ſpectacles.

II.
Conference de S. Hilaire avec Auxence.

L'empereur Valentinien étoit à Milan dés le premier jour de Juin de l'année 364. & il y paſſa la plus grande par-

tie de l'année 365. S. Hilaire y étoit encore, & combattoit avec S. Eusebe de Vercceil pour la religion catholique, contre Auxence évêque Arien de Milan. Auxence prevint l'empereur, disant qu'Hilaire & Eusebe étoient des seditieux & des calomniateurs qui l'accusoient faussement d'être Arien, quoiqu'il n'enseignât que la foi catholique. L'empereur voulant établir la paix, fit publier un édit pressant; par lequel il défendoit que personne troublât l'église de Milan. S. Hilaire s'y opposa; & representa à l'empereur qu'Auxence étoit un blasfemateur & un ennemi de J. C. dont la créance n'étoit pas telle que l'empereur pensoit. Valentinien touché de cette remontrance, ordonna qu'ils s'assemblassent avec d'autres évêques, environ au nombre de dix: en presence du questeur & du maître des offices. En cette conference, Auxence commença par chicaner, en proposant des fins de non-recevoir, comme dans un tribunal seculier; & disant qu'Hilaire ne devoit point être écouté, comme évêque, puis qu'il avoit été condamné par Saturnin au concile de Beziers. S. Hilaire seut bien se défendre de ce reproche, & les commissaires jugerent, que sans s'arrêter aux exceptions, il falloit traiter de la foi, suivant l'ordre de l'empereur. Auxence se sentant pressé, & voïant le peril où il s'exposoit en niant la foi catholique: declara qu'il croïoit J. C. vrai Dieu, de même divinité & de même substance que le pere. De peur que ce qui s'étoit dit, n'échapât à la memoire de ceux qui avoient assisté à la conference, S. Hilaire presenta aussitôt par le questeur un écrit à l'empereur, contenant ce dont on étoit demeuré d'accord: tous furent d'avis qu'Auxence devoit faire la même confession publiquement. Il fut donc obligé de l'écrire: mais aprés y avoir bien rêvé, il trouva moïen de se joüer de la bonne foi

AN. 364.
Gothof. Chron.
Cod. Theod.
Hilar. cont. Aux. n. 7.
Sup. l. XII. n. 42.

AN. 364. de l'empereur par un écrit, dont voici les paroles:

At Hilar. p. 1270. nov. edi. 1693.

Aux trés-heureux & trés glorieux empereurs Valentinien & Valens auguftes: Auxence évêque de l'églife catholique de Milan. J'eftime, trés pieux empereurs, que la réünion procurée par fix cens évêques, aprés tant de travaux ne doit pas être alterée par la conteftation de quelques particuliers rejettez il y a dix ans, comme on le prouve par écrit. Cette union de tant d'évêques, eft le concile de Rimini; & ces perfonnes rejettées, font S. Hilaire & S. Eufebe de Verceil, condamnez & bannis par la faction des Ariens en 355. Auxence ajoûte: Je n'ai jamais connu Arius, je ne l'ai point vû de mes yeux, je ne fai point fa doctrine: mais j'ai cru depuis l'enfance, comme j'ai été inftruit, & comme j'ai apris dans les faintes écritures; j'ai cru, dis-je, & je croi en un feul vrai Dieu, pere tout-puiffant, invifible, impaffible, immortel; & en fon fils unique N. S. J. C. né du pere avant tous les fiecles, & avant tout commencement: Dieu, vrai fils d'un vrai Dieu pere, felon qu'il eft écrit dans l'évangile. Il continuë ce qui regarde l'incarnation & le S. Efprit: puis il ajoûte: je n'ai jamais prêché deux dieux; car il n'y a point deux peres pour les nommer deux dieux, ni deux fils; mais un feul fils d'un feul pere, Dieu de Dieu, comme il eft écrit: Il y a un feul Dieu pere de qui eft tout, & un feul Seigneur J. C. par qui eft tout. Les évêques catholiques ont toûjours condamné dans leurs affemblées toutes les herefies: mais particulierement dans le concile de Rimini. Et afin que vous connoiffiez mieux la verité de ce qui s'eft paffé, je vous en ai envoïé les actes, & je demande que vous vouliez bien les faire lire. Vous verrez par là que ceux qui font dépofez depuis longtems, c'eft-à-dire Hilaire & Eufebe, s'efforcent de faire

Sup. l. XIII. n. 18.

1. Cor VIII. 6.

par tout des schismes. Car vous savez bien que l'on ne doit plus toucher à l'exposition de la foi catholique, qui a été bien faite une fois, suivant les saintes écritures. AN. 364.

III. Ecrit de S. Hilaire contre Auxence. *Hilar. n. 10.*

Auxence aïant donné cet écrit, on répandit dans le peuple, qu'il avoit reconnu que J. C. étoit vrai Dieu, de même divinité, & de même substance que le pere; & qu'il ne s'éloignoit point du sens de l'exposition de foi de saint Hilaire. Ainsi l'empereur croïant Auxence effectivement catholique, embrassa sa communion. Mais S. Hilaire soûtenoit toûjours que ce n'étoit que feinte, que l'on détruisoit la foi, que l'on se moquoit de Dieu & des hommes. Alors l'empereur Valentinien lui ordonna de sortir de Milan. Il obeït, & n'aïant plus d'autre moïen de défendre la verité, il publia un écrit adressé à tous les évêques & à tous les peuples catholiques, où il découvre toute la fraude d'Auxence. Il montre, d'abord qu'il ne faut pas se laisser éblouïr par le nom de paix, & que l'église n'a besoin d'aucun appui temporel, ce qu'il explique ainsi:

In. Aux. n. 3.

Il faut gemir de la misere & de l'erreur de nôtre tems, où l'on croit que Dieu a besoin de la protection des hommes, & on recherche la puissance du siecle, pour défendre l'église de J. C. Je vous prie, vous qui croïez être évêques, de quel appui se sont servi les apôtres pour prêcher l'évangile? quelles puissances leur ont aidé à annoncer J. C. & faire passer presque toutes les nations de l'idolâtrie au culte de Dieu? Appelloient-ils quelque officier de la cour, quand ils chantoient les loüanges de Dieu en prison, dans les fers, & aprés les coups de foüet. S. Paul formoit-il l'église de J. C. par des édits de l'empereur, quand il étoit lui-même un spectacle dans le theâtre? Je pense qu'il se soûtenoit par la protection de Neron, de Vespasien ou de Decius, dont la haine a *Act. xvi. 25.*

AN. 364. relevé le lustre de la doctrine celeste. Lors qu'ils se nourrissoient du travail de leurs mains, qu'ils s'assembloient en secret dans des chambres hautes, qu'ils parcouroient les bourgades, les villes, & presque toutes les nations par mer & par terre; malgré les ordonnances du senat & les édits des princes, je croi qu'alors ils n'avoient pas les clefs du roïaume des cieux? Au contraire, la puissance de Dieu contre la haine des hommes n'a-t'elle pas paru manifestement, en ce que plus on défendoit de prêcher J. C. & plus il étoit prêché? Maintenant helas! les avantages humains rendent recommandable la foi divine, & cherchant à autoriser le nom de J. C. on fait croire qu'il est foible par lui-même. L'église menace d'exils & de prisons, & veut se faire croire par force, elle qui a établi son autorité par les exils & les prisons. Elle attend comme une grace que l'on communique avec elle, aprés s'être établie par la terreur des persecutions: elle bannit les évêques, aprés s'être étenduë par le bannissement des évêques, elle se glorifie d'être aimée du monde; elle qui n'a pû être à J. C. sans être haïe du monde. Telle est l'église en comparaison de celle qui nous avoit été confiée, & que nous laissons perdre maintenant.

Ensuite S. Hilaire raporte ce qui s'étoit passé à Milan, & découvre les artifices de l'écrit d'Auxence. Premierement, dit-il, il donne pour sainte la confession de foi de Nicée en Thrace, extorquée par violence & rejettée de tout le monde. Auxence ne nommoit pas Nicée en Thrace. Mais la formule de Rimini sur laquelle
n. 8. il appuïoit, étoit en effet la même. S. Hilaire continuë:
Sup. liv. xiv. n. 13. 14. Il dit qu'il ne connoît point Arius, quoiqu'il ait été fait prêtre à Alexandrie dans l'église Arienne, à laquelle Gregoire présidoit. On étoit convenu d'écrire que J. C. est vrai

vrai Dieu de même divinité& de même substance que le pere : cependant il met ces paroles d'un artifice diabolique; que J. C. est né devant tous les tems, Dieu vrai fils: afin que selon les Ariens le vrai se raporte à *fils* & non pas à *Dieu*. On ne peut bien exprimer en françois l'équivoque des paroles latines : *Deum verum filium*, où le *verum* se peut rapporter également au mot qui precede & au mot qui suit. S. Hilaire continuë: & pour montrer encore plus la difference de cette expression, on ajoûte : D'un vrai Dieu pere : pour marquer que le pere est vraïement Dieu, & que J. C. n'est vraïement que fils. Dans la suite du discours, Auxence dit, qu'il n'y a qu'une divinité, & ne l'attribuë pas au fils, mais au pere seul. Il dit qu'il n'enseigne pas deux dieux, parce qu'il n'y a pas deux peres. Qui ne voit que la divinité unique est proposée comme appartenant au pere seul ? d'où viennent ces paroles du stile de satan : Nous connoissons un seul vrai Dieu pere. Et encore : Le fils semblable selon les écritures, au pere qui l'a engendré. Si cela est écrit quelque part dans les livres sacrés, il peut se justifier: mais si le pere & le fils sont un par la verité de la divinité, pourquoi prefere-t'on l'opinion imparfaite de la ressemblance? Il est vrai, J. C. est l'image de Dieu : mais l'homme l'est aussi. Vous nommez J. C. Dieu: Moïse est nommé le Dieu de Pharaon. Vous nommez J. C. fils & premier né de Dieu : Israël est aussi nommé son premier né. Vous dites que J.C. est né devant les tems : le demon aussi est créé avant les tems & les siecles. Vous ne refusez à J. C. que ce qu'il est : c'est-à-dire de le reconnoître vrai Dieu, d'une même divinité & d'une même substance que le pere. Si vous le croïez, pourquoi ne l'avez-vous pas écrit simplement ? Si vous ne le croïez pas, pourquoi ne l'avez-vous pas simplement nié ? Il avoit marqué

[Margin: AN. 364. — n. 11. — Ex. VII. 1. — Ex. IV. 22. — n. 6.]

AN. 364. auparavant que ces expressions artificieuses des Ariens empêchoient le peuple catholique de perir sous leur conduite, parce qu'il jugeoit de la foi de ces faux docteurs par leurs paroles : ensorte, dit-il, que les oreilles du peuple sont plus pures que le cœur de ses évêques.

n. 12. Il finit en exhortant les catholiques à fuïr la communion des Ariens. Vous faites mal, dit-il, de tant aimer les murailles; de respecter l'église dans les bâtimens, de faire valoir sous ce pretexte le nom de paix. Peut-on douter que l'antechrist ne doive s'asseoir dans ces mêmes lieux ? les montagnes, les forests, les lacs, les prisons, les gouffres me semblent plus seurs : puis que l'esprit de Dieu y a fait parler les prophetes. S. Hilaire dit ceci contre ceux qui aimoient mieux s'assembler avec les Ariens, que de quitter les lieux où ils avoient accoûtumé de prier, pour s'assembler à la campagne & dans des lieux écartez ; comme il étoit ordinaire en Orient. C'est ainsi que ce S. évêque s'opposoit à Auxence, conservant toûjours un grand respect envers l'empereur. Il retourna à Poitiers, & y mourut en paix la quatriéme année de Valentinien 367. de J. C. On y conserva un livre des évangiles qu'il avoit écrit en Grec de sa main, où S. Jean étoit ensuite de S. Matthieu. Son sepulcre fut celebre par un trés-grand nombre de miracles pendant plusieurs siecles; & en plusieurs anciens sacramentaires; on trouve son nom dans le canon de la messe, au premier rang aprés les martyrs. S. Eusebe de Verceil mourut quelque tems aprés : au moins ne sait-on rien de lui depuis cette dispute ; & Auxence fut aussi combattu par Philastre évêque de Bresse, & par Evagre prestre d'Antioche, qui étoit venu en Italie avec S. Eusebe.

Vita S. Hilar. in edit. an. 1693.

Pagi ad an. 369. n. 3.

Gaud. vita S. Philastr.

Hier. ep. 48.

IV. Concile de Lampsaque.

Dés le commencement de ce regne, les évêques d'Hellespont & de Bithynie, & tous les autres Macedo-

niens ou Demi-ariens obtinrent la permission des empereurs de s'assembler, pour redresser la doctrine de la foi. Ce fut à Lampsaque ville voisine du détroit de l'Hellespont, qu'ils tinrent leur concile, la septiéme année aprés celui de Seleucie, sous le consulat des deux empereurs Valentinien & Valens, c'est-à-dire, l'an 365. Ils y passerent deux mois à déliberer, & enfin ils ordonnerent que ce qui avoit été fait à C. P. en 360. à la poursuite d'Eudoxe & d'Acace chef des Anoméens seroit nul : que l'on n'auroit pas plus d'égard à l'exposition de foi, qui avoit été apportée, comme étant celle des évêques Occidentaux, c'est-à-dire à celle de Rimini. Que l'on tiendroit l'opinion, que le fils est semblable au pere en substance; & que l'addition de semblable étoit necessaire, pour signifier la difference des hypostases. Que l'on suivroit par toutes les églises la confession de foi de Seleucie, proposée auparavant à la dédicace de l'église d'Antioche. Que ceux qui avoient été déposez par les Anoméens reprendroient leurs sieges, comme chassez injustement. Que si quelqu'un vouloit les accuser, il s'exposeroit à la même peine, en cas de calomnie. Que les juges seroient les évêques orthodoxes du païs, assemblez avec ceux des provinces voisines, dans l'église où seroient les témoins de la conduite de l'accusé. Voilà ce qu'ordonnerent les évêques du concile de Lampsaque. Ils appellerent ensuite les Anoméens, & leur offrirent de les recevoir à penitence; & comme ils ne s'y soûmirent pas, les Demi-ariens notifierent leurs decrets à toutes les églises.

AN. 364.

Socr. IV. c. 2. 4. Soz. VI. c. 7. V. Pagi an. 365. n. 2.

Sup. liv. XIV. n. 21.

Sup. liv. XIV. n. 16. XII. n. 11.

Ils prévoïoient bien qu'Eudoxe mettroit la cour de son côté, c'est-pourquoi ils resolurent de le prévenir, & vinrent trouver à Heraclée l'empereur Valens, pour l'instruire de ce qu'ils avoient fait à Lampsaque. Mais Eudoxe avoit gagné déja l'empereur & ceux qui l'environnoient.

AN. 365. Ainsi quand les députez de Lampsaque s'adresserent à lui; il les exhorta à n'avoir point de different avec Eudoxe : & comme ils s'en défendoient, & se plaignoient de la surprise, dont on avoit usé à C. P. & des artifices avec lesquels on avoit renversé les decrets de Seleucie : il se mit en colere, les envoïa en exil, & fit donner les églises à ceux du parti d'Eudoxe.

V. Revolte de Procope & sa mort.

Il commença ainsi à persecuter les Demi-ariens & les catholiques : mais cette premiere persecution fut interrompuë par la guerre civile contre Procope. C'étoit ce parent de Julien qu'il avoit destiné à regner à sa place, & qui avoit pris soin de sa sepulture. Il s'étoit caché depuis ce tems-là; & demeura quelque tems prés de Calcedoine, dans une maison de campagne de l'heretique Eunomius. De-là il passa secrettement à C. P. & profitant de l'absence de Valens qui étoit en Orient, & de la haine que lui attiroit l'avarice & la cruauté de Petrone son beau-pere, il se fit reconnoître empereur le vingt-huitiéme Septembre cette même année 365. Valens avoit marché vers la Syrie pour s'opposer aux Perses, en cas qu'ils voulussent rompre la tréve, & s'étoit arresté à Cesarée en Cappadoce. Il revint sur ses pas : Procope eut d'abord quelques avantages : mais il fut enfin abandonné par les siens, dans la bataille qui se donna prés de Nicolie en Phrygie : d'où s'étant sauvé dans les bois, il fut arresté par deux de ses capitaines, & amené à Valens qui lui fit tranc her la teste le vingt-septiéme de Mai 366. autrement le sixiéme des calendes de Juin, sous le consulat du jeune Gratien, fils de Valentinien avec Dagalaife.

Sup. liv. xv. n. 44. *Philost. IX. c. 5.* *Idac. fast.* *Amm. XXVI. c. 9.* *Idac. fast.*

Valens étant en Orient, voulut punir le philosophe Maxime : celui qui avoit perverti Julien & l'avoit gouverné jusques à la fin par ses illusions & ses impostures,

Il avoit aussi accusé auprés de lui Valentinien, comme aïant commis des impietez contre le paganisme. Valens se fit donc amener Maxime avec Priscus, qui n'étant pas trouvé coupable fut renvoïé, & s'en retourna en Grece. Pour Maxime, le peuple crioit contre lui dans les theâtres, & plusieurs se plaignoient à l'empereur de sa mauvaise conduite: il fut condamné à une trés-grosse amende, parce que l'on étoit persuadé qu'il avoit beaucoup pillé. On lui fit aussi souffrir de cruels tourmens; & pour s'en délivrer, il chargea sa femme qui étoit presente, de lui acheter du poison. Elle en voulut boire la premiere & en mourut: Maxime n'en but point, mais il fut délivré par Clearque, qui fut fait proconsul d'Asie, dans le tems de la revolte de Procope; & qui persuada même à l'empereur Valens de le laisser en liberté, aprés avoir moderé l'amende. C'est ainsi que Maxime se sauva pour cette fois. Le medecin Oribase, autre confident de Julien, fut dépoüillé de son bien & banni chez les barbares.

AN. 366.

Zosim. lib. IV. p. 715.
Eunap. in Max. p. 98.

Liban. or. fun. p. 327.

Eunap. Oribas. p. 173.

VI. Valens soûtient les Ariens.

Sozom. VI. c. 8. Socr. IV. c. 6.

La guerre civile n'aïant duré que six mois, Valens recommença bien-tôt à troubler ceux qui n'étoient pas dans ses sentimens sur la religion. Il étoit extremement irrité contre les évêques du concile de Lampsaque, parce qu'ils avoient condamné les Ariens & la formule de Rimini. Dans cette colere, il fit venir de Cyzique Eleusius, & aïant assemblé des évêques Ariens, il le pressa d'embrasser leur communion. D'abord Eleusius resista courageusement: mais la crainte de l'exil & de la perte de ses biens, lui fit faire ce que l'on voulut. Il s'en repentit aussi-tôt: & étant retourné à Cyzique, il confessa son peché devant tout le peuple; se plaignant avec larmes de la violence qu'on lui avoit faite, & les exhortant à choisir un autre évêque: mais le peuple de Cyzique avoit tant de respect pour sa vertu, qu'ils ne

AN. 366. purent se resoudre à lui donner un successeur. Les catholiques de C.P. c'est-à-dire ceux qui suivoient la foi de Nicée ne furent pas mieux traitez que les Demi-ariens. Les Novatiens furent envelopez avec eux dans la persecution, comme aïant la même foi sur la Trinité : les uns & les autres furent chassez de la ville. L'empereur fit fermer les églises des Novatiens : car pour les catholiques ils n'en avoient plus, depuis qu'elles leurs avoient été ôtées par Constantius.

Soz. VI. c. 9.

VII. Deputation des Orientaux en Occident.

Socr. IV. c. 11.

Les Demi-ariens se voïant ainsi persecutez par Eudoxe & par les purs Ariens, & n'aïant pas la liberté de s'assembler en un seul lieu, tinrent divers petits conciles à Smyrne, en Pisidie, en Isaurie, en Pamphylie & en Lycie ; convinrent ensemble qu'il faloit en cette extrêmité avoir recours à l'empereur Valentinien & au pape Libere, & qu'il valoit mieux embrasser la foi des Occidentaux, que communiquer avec le parti d'Eudoxe. Ils envoïerent donc Eustathe de Sebaste, Silvain de Tarse & Theophile de Castabale en Cilicie : avec ordre de ne point disputer avec Libere sur la foi, mais de communiquer avec l'église Romaine, & d'approuver la créance du consubstantiel. Les lettres dont ils les chargerent, s'adressoient au pape Libere & aux évêques d'Occident, comme à ceux qui aïant conservé la foi pure depuis les apôtres, étoient plus obligez que les autres à la maintenir.

Soz. VI. c. 10.

Les députez étant arrivez en Italie, trouverent que l'empereur Valentinien en étoit parti sur la fin de l'an 365. pour aller en Gaule faire la guerre aux barbares. Ils ne jugerent pas à propos de le suivre dans un païs où les chemins n'étoient pas libres à cause de la guerre : ils demeurerent à Rome, & rendirent au pape Libere les lettres, dont ils étoient chargez. D'abord le pape ne

Amm. XXVI. c. 5.

Socr. IV. c. 12.

vouloit point les recevoir : les regardant comme des A N. 366. Ariens qui avoient aboli la foi de Nicée. Ils répondirent, qu'ils étoient revenus de l'erreur, & qu'ils avoient rejetté depuis long-tems la créance des Anoméens, & confessé le fils semblable au pere en toutes choses : qu'il n'y avoit point de difference entre le semblable & le consubstantiel. Libere leur demanda leur confession de foi par écrit, & ils la donnerent telle que nous l'avons encore. *Ibid. c. 12.*

Ils y declarerent comme députez du concile de Lampsaque vers le pape & vers tous les évêques d'Italie & d'Occident, que l'on doit tenir inviolablement la foi du concile de Nicée : que le consubstantiel y a été mis saintement & religieusement contre l'erreur d'Arius. Ils condamnent Arius & sa doctrine impie, avec ses disciples & ses adherans. Ils condamnent tous les heretiques : les Sabelliens, les Patropassiens, les Marcionites, les Photiniens, les Marcelliens & Paul de Samosate : leur doctrine & tous leurs adherans ; enfin toutes les heresies contraires à la foi de Nicée. Ils condamnent particulierement l'exposition qui fut leuë au concile de Rimini ; & qui aïant été apportée à C. P. de Nicée en Thrace, fut souscrite par ceux que l'on avoit seduits avec parjure. Or nôtre foi, disent-ils, & celle des évêques dont nous sommes députez est telle : Nous croïons un seul Dieu ; & le reste. Ils transcrivent tout au long le symbole de Nicée, mettent leurs souscriptions, & ajoûtent : Si quelqu'un aprés cette exposition de foi veut intenter contre nous ou contre ceux qui nous ont envoïé quelque accusation : qu'il vienne avec des lettres de vôtre sainteté devant les évêques orthodoxes, que vous aurez approuvez ; qu'il y soit jugé avec nous ; & que celui qui sera convaincu soit puni. L'original de cette déclaration demeura en depost à Rome. *Soz. VI. c. 11.* *Basil. ep. 82. p. 911. D.*

AN. 366. Le pape Libere aïant pris ainsi ses seuretés avec les deputez des Orientaux, les receut à sa communion, & les renvoïa avec une lettre adressée aux évêques qui les avoient députez, avec cette souscription : A nos chers freres & collegues Evethius, Cyrille & les autres, qui y sont nommez jusques au nombre de soixante-quatre ; & à tous les évêques orthodoxes d'Orient, Libere évêque, & les évêques d'Italie & d'Occident, salut en N. S. Le pape mettant ainsi leurs noms avant le sien, use envers eux de la même civilité, dont ils avoient usé envers lui. Il témoigne la joïe, avec laquelle il a receu les marques de la pureté de leur foi & de leur union avec tous les Occidentaux. Il releve la foi de Nicée : il dit que l'effort que les Ariens ont fait à Rimini pour l'ébranler, est demeuré inutile. Car, ajoûte-t'il, presque tous ceux qui avoient été séduits ou forcez, sont revenus, ont anathematisé l'exposition de Rimini, & souscrit à la foi de Nicée, & sont rentrez dans nôtre communion, animez d'une plus forte indignation contre la doctrine d'Arius & contres ses disciples.

V. Valef. ad Socr. p. 40. C.

VIII. Mort de Libere. Damase pape. Schisme d'Ursin.

Le pape Libere ne survêcut pas long-tems à cette réünion des Orientaux. Il mourut le huitiéme des Calendes d'Octobre, sous le consulat de Gratien & de Dagalaïfe, c'est-à-dire le vingt-quatriéme Septembre l'an 366. aprés avoir tenu le S. siege pendant quatorze ans & quelques mois. Sa chute n'a pas empéché que sa memoire n'ait été en veneration, & que les évêques les plus illustres de ce tems là, S. Epiphane, S. Basile & S. Ambroise ne l'aïent nommé avec les marques ordinaires de respect. On éleut à sa place Damase Espagnol de naissance, dont le pere nommé Antoine avoit été successivement excepteur ou écrivain, lecteur, diacre, & enfin prestre de l'église Romaine attaché au titre de S. Laurent

Lib. Marcell. praef. p. 4.
Sup. liv. XIII. n. 10.
Epiph. haeres. 75. n. 1.
Basil. ep. 74. p. 875. D.
Ambr. de Virg. lib. III. c. 1. & 4.
Damas. Carm. 78.

rent. Damase servit en la même église que son pere, & garda la continence parfaite, au raport de S. Jerôme. Lors que Libere fut banni par Constantius en 355. il étoit déja diacre de l'église Romaine, & s'engagea par un serment solemnel avec le reste du clergé de Rome, à ne recevoir jamais d'autre pape du vivant de Libere, qu'il accompagna quelque tems à Berée dans son exil. Il avoit plus de soixante ans quand il fut éleu pape, & il fut ordonné dans la basilique de Lucine, autrement de S. Laurent qui étoit son titre. AN. 366. *Hier. ep. 50. ad Pamm. c. 7.* *Marcel. pref. libel. p. 2. 3.*

Peu de tems aprés, Ursin aussi diacre de l'église Romaine ne pouvant souffrir que Damase lui eût été preferé, assembla une troupe de gens seditieux dans une autre basilique, & persuada à Paul évêque de Tibur, homme grossier & ignorant, de l'ordonner évêque, contre la regle de la tradition generale, qui vouloit trois évêques pour en ordonner un; & contre l'ancienne coûtume de l'église Romaine, dont l'évêque devoit être consacré par celui d'Ostie. Le peuple prit parti dans ce schisme, & en vint à la sedition. Juventius prefet de Rome, & Julien prefet de l'annone; c'est-à-dire des vivres, envoïerent en exil Ursin avec les diacres Amantius & Loup ses principaux fauteurs: il y eut aussi sept prêtres arrêtez & chassez de la ville. Mais le peuple du parti d'Ursin les arracha aux officiers qui les menoient, & les conduisit aussi-tôt à la basilique de Libere, autrement de Sicine, où Ursin avoit été ordonné. C'est aujourd'hui l'église de sainte Marie-Majeure. Le peuple du parti de Damase s'assembla avec des épées & des bâtons, & assiegea la basilique le vingt-cinquiéme d'Octobre à huit heures du matin, la même année 366. Il y eut un grand combat. On rompit les portes de la basilique, on y mit le feu, on en découvrit le toit; & *Ruf. 11. hist. c. 10.* *Hier. Chr. an. 367.* *Sup. liv. IX. n. 34.* *Ex Aug. brevic. coll. n. 16.* *Amm. XXVII. c. 3.*

AN. 366. enfin on y trouva les corps de cent trente-sept personnes tuées, de l'un & de l'autre sexe. Le prefet Juventius ne pouvant appaiser la sédition, fut contraint de se retirer à une maison de campagne.

Ammian Marcellin auteur païen, qui vivoit alors, raportant cette histoire, blâme également l'animosité des deux partis; & ajoûte: Quand je considere la splendeur de Rome, je ne nie pas que ceux qui desirent cette place, ne doivent faire tous leurs efforts pour y arriver, puis qu'elle leur procure un établissement seur, où ils sont enrichis des offrandes des dames: ils sortent dans des chariots vêtus splendidement; & font si bonne chere, que leurs tables surpassent celles des rois. Ils pourroient être veritablement heureux, si méprisant la grandeur de Rome, ils imitoient la vie de quelques prelats des provinces; qui par la frugalité de leur nourriture, la pauvreté de leurs habits & la modestie de leurs yeux baissez vers la terre, se rendent recommandables au Dieu éternel & à ses vrais adorateurs. Ces dernieres paroles d'Ammian meritent plus de créance, que ce qu'il dit des papes. Il faloit toutefois que leur vie eût quelque éclat exterieur, puis qu'au raport de S. Jerôme, Pretextat qui fut depuis prefet de Rome, disoit par plaisanterie au même pape Damase: Faites-moi évêque de Rome, & aussi-tôt je serai Chrétien. Dés le commencement de ce schisme, Valentinien ordonna que l'évêque de Rome examineroit les causes des autres évêques, avec ses collegues; & en general il ordonna par une loi, que dans les causes de la foi ou de l'ordre ecclesiastique, le juge devoit être d'une dignité égale: c'est-à dire, que les évêques seroient jugez par des évêques, & non par des laïques.

Hier. epist. 61. ad Pammach. c. 3.

Ep. conc. Rom. an 378 to. 2. conc. p. 1001.

Ambr epist. 21 ad Valentin. al. 13. aut 32.

IX.
Concile de Tyane.

Eustathe & les autres deputez des Orientaux, étant

AN. 366.

partis de Rome avec la lettre du pape Libere, s'en allerent en Sicile, & y firent assembler un concile des évêques du païs, devant lesquels ils aprouverent la foi de Nicée, & le terme de consubstantiel, comme ils avoient fait à Rome ; & les évêques de Sicile leur donnerent des lettres conformes à celles de Libere. Eustathe en particulier alla en Illyrie ; & ce fut lui aparemment qui fit revenir du pur Arianisme Germinius évêque de Sirmium. Car nous avons une profession de foi, où il declare qu'il croit le fils de Dieu semblable au pere, en divinité, en puissance, en gloire, en sagesse, en tout. Les autres évêques Ariens d'Illyrie, dont les principaux étoient Valens, Ursace & Pallade furent allarmez de cette retractation de Germinius, & lui en écrivirent plusieurs lettres, dont l'une est dattée du quinziéme des calendes de Janvier, sous le consulat de Gratien & de Dagalaïfe, c'est-à-dire le dix-huit Decembre 366. mais Germinius persista à soûtenir le fils semblable au pere en tout, excepté l'innascibilité.

Socr. IV. c. 12.

Epist. Illyr. ap. Theod. IV. c. 9.

Les deputez du concile de Lampsaque étant revenus en Orient, trouverent un concile assemblé à Tyane, où étoient Eusebe évêque de Cesarée en Cappadoce, Athanase d'Ancyre, Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, Paul d'Emese, Otrée de Melitine, le S. vieillard Gregoire de Nazianze ; & plusieurs autres qui avoient assisté au concile d'Antioche sous Jovien en 363. où fut établie la foi du consubstantiel. En ce concile de Tyane, on lût les lettres de Libere & des évêques d'Italie, de Sicile, d'Afrique & de Gaule, que les deputez avoient aportées ; & l'on peut croire que les Occidentaux les avoient données volontiers, pour effacer la honte du concile de Rimini. Les peres du concile en eurent une trés-grande joïe : ils rétablirent Eustathe de Sebaste,

Hilar. fragm. 13. 14. 15.

Sup. liv. XV. n. 55.

Bas. ep. 74. p. 875. D.

AN. 366. autrefois déposé, & le receurent comme évêque catholique; & ils écrivirent à toutes les églises d'Orient, de lire les decrets des évêques d'Asie, qui avoient envoïé ces deputez, les lettres de Libere & des Occidentaux, & de faire reflexion sur leur nombre. Car, disoient-ils, vous trouverez que tous ces évêques ensemble sont beaucoup plus que ceux du concile de Rimini. Ils les exhortoient donc à entrer dans leur communion, & à le declarer par écrit. Ils les invitoient aussi à s'assembler à Tarse en Cilicie avant la fin du printems, à un certain jour qu'ils marquoient: apparemment ils vouloient prevenir les chaleurs de l'esté excessives en Cilicie. Il y eut plusieurs messages pour cet effet, principalement vers les évêques catholiques; & dans ce concile de Tarse, on devoit confirmer la foi de Nicée, & appaiser toutes les disputes.

Ep. 82. p. 911. D.

X. Commencement de la persecution de Valens.

Sozom. VI. c. 12.

Mais comme on étoit prêt à le tenir, environ trente-quatre évêques Asiatiques s'assemblerent dans la Carie. Ils loüoient le zele pour la réünion des églises, mais ils rejettoient le mot de consubstantiel, & vouloient que l'on s'en tint à la confession de foi de la dedicace d'Antioche & de Seleucie, qu'ils soûtenoient être l'ouvrage du martyr S. Lucien. Il y eut un plus puissant obstacle au concile de Tarse. L'empereur Valens à la sollicitation d'Eudoxe de C. P. écrivit aux évêques, & leur défendit avec menaces de tenir ce concile; & d'ailleurs il ordonna aux gouverneurs des provinces de chasser des églises les évêques déposez sous Constantius, qui avoient repris leurs sieges sous Julien. On croit que ceci se passoit au commencement de l'an 367.

V. Pagi. an. 370. n. 3.

Socr. IV. c. 13.

En vertu de cet ordre, les officiers qui commandoient en Egypte, & particulierement le prefet Tatien, voulurent ôter les églises à S. Athanase, & le chasser d'A-

lexandrie; car l'ordonnance de l'empereur portoit de grandes peines contre les magiſtrats & contre les officiers qui ſervoient ſous eux, s'ils manquoient à l'executer, c'eſt-à-dire à des amendes, & même des punitions corporelles. Les Chrétiens s'étant aſſemblez, prierent le prefet de ne pas chaſſer legerement leur évêque; & de bien examiner les termes de l'ordonnance. L'empereur veut, diſoient-ils, que l'on chaſſe ſeulement ceux qui ſont revénus ſous Julien, aprés avoir été chaſſé ſous Conſtantius. Athanaſe a veritablement été chaſſé ſous Conſtantius, mais il a été rapellé par lui même. Julien qui a rapellé tous les autres, l'a perſecuté lui ſeul; & c'eſt Jovien qui l'a rappellé. Le prefet ne ſe rendit point à ces raiſons : mais le peuple fidele continuoit de lui réſiſter, & d'empêcher qu'il ne fiſt violence à S. Athanaſe. Voïant donc le peuple s'amaſſer de toutes parts, la ville pleine de tumulte, & la ſedition prête à éclater, il en avertit l'empereur, & laiſſa cependant S. Athanaſe à Alexandrie. AN. 367.

Pluſieurs jours aprés comme la ſédition paroiſſoit appaiſée, S. Athanaſe ſortit ſecrettement le ſoir, & ſe cacha dans une maiſon de campagne. Mais la même nuit le prefet d'Egypte & le commandant des troupes, ſe ſaiſirent de l'égliſe où le S. évêque demeuroit ordinairement : car ils croïoient que le peuple ne penſoit plus à s'émouvoir; & d'ailleurs c'étoit l'heure où tout le monde dormoit. Ils chercherent donc S. Athanaſe par tout, même dans les chambres les plus hautes, & ſe retirerent ſans rien faire, fort étonnez de ne le point trouver. De quelque maniere qu'il eût été averti, ſoit par un ange, comme crurent quelques-uns, ſoit par une voïe naturelle, il eſt certain qu'il ſe retira fort à propos; & ce fut en cette occaſion qu'il ſe cacha dans le ſepulcre de ſon

AN. 367. pere. Il pouvoit y demeurer sans incommodité; car chez les anciens, particulierement en Egypte, les sepulcres étoient des bâtimens en pleine campagne, si considerables, qu'il y avoit des logemens. C'est ainsi que S. Athanase se retira pour la quatriéme fois, de peur d'être l'occasion des maux qui suivent ordinairement les émotions populaires. Il ne demeura que quatre mois dans ce sepulcre; car l'empereur Valens donna bien-tôt ordre de le rappeller. On croit qu'il le donna malgré lui; craignant que Valentinien son frere, qui soûtenoit la foi de Nicée, ne trouvât mauvais qu'il maltraitât un si grand homme: ou que ses admirateurs, qui étoient en grand nombre, ne fissent quelque mouvement préjudiciable à l'estat. Peut-être que les chefs des Ariens craignirent que S. Athanase n'allât trouver les empereurs, qu'il ne fit changer de sentiment à Valens, ou n'animât Valentinien contre lui. Car ils avoient veu les effets de son puissant genie sur Constantius: qui fut trop heureux de lui accorder son rapel, & de le presser même de retourner en Egypte. Ce sont les conjectures de l'historien Sozomene. Il est certain que S. Athanase fut épargné dans la persecution de Valens, qu'il demeura paisible dans son église, & que l'Egypte fut tranquille pendant ce qui lui resta de vie. Ce n'est pas que Lucius ne pressât souvent Valens de l'envoïer à Alexandrie, dont les Ariens l'avoient ordonné évêque: mais la crainte du peuple le retenoit.

Epiph. hær. 68. n. 10.

Valens avoit resolu de marcher contre les Goths, qui avoient passé le Danube, & ravageoient la Thrace. Mais avant que de s'exposer aux perils de cette guerre, il voulut recevoir le baptême, & le receut en effet de la main d'Eudoxe, le fameux Arien qui tenoit alors le siege de C. P. Dans la ceremonie même, Eudoxe lui

Theod. IV. c. 12. Hier. Chr. an. 368.

fit jurer de demeurer toûjours dans sa créance, & de poursuivre par tout ceux du sentiment contraire. C'est ainsi que Valens acheva de se livrer aux Ariens, avec lesquels sa femme Albia Dominica avoit commencé de l'engager. L'heretique Eunomius avoit été condamné par sentence d'Auxone, prefet du pretoire à aller en exil en Mauritanie; comme complice de la conjuration de Procope. Il marchoit pendant l'hyver pour se rendre au lieu de son exil. Mais étant arrivé à Murse en Pannonie, il y fut receu à bras ouverts par l'évêque Valens, Arien comme lui. L'empereur y vint aussi avec Domnin évêque de Marcianopole aussi Arien. Ces deux évêques soûtinrent qu'Eunomius avoit été calomnié, & representerent à l'empereur sa disgrace d'une maniere si pathetique, qu'il revoqua la condamnation d'exil. Il vouloit même voir Eunomius: mais Eudoxe de C. P. l'en empêcha par artifice, craignant sans doute la diminution de son credit. L'empereur Valens persecuta plus ouvertement les Catholiques trois ans aprés, lors qu'il se trouva en liberté aïant terminé la guerre contre les Goths.

AN. 367.

Philost. IX. c. 8.

Cependant l'empereur Valentinien fut attaqué dans les Gaules d'une dangereuse maladie, qui fit craindre quelque mouvement pour la succession de l'empire. Pour le prevenir, si-tôt qu'il fut gueri, il déclara auguste son fils Gratien âgé seulement de huit ans. Ce fut à Amiens le neuviéme des calendes de Septembre, c'est-à-dire le vingt-quatriéme d'Août de cette année 367. Valentinien avoit eu ce fils de Severa, qu'il répudia ensuite, & épousa Justine, veuve du tyran Magnence, à cause de sa beauté, il en eut un fils nommé Valentinien comme lui, & trois filles.

Amm. XXVII. c. 6. *Zos. lib. 4. p. 742.* *Socr. IV. c. II.* *Idac. fast. Cang. famil. Bys.* *Zos. IV. p. 767.* *Socr. IV. c. 31.*

XI. Voïage de S. Hi-

C'est à peu prés le tems où saint Hilarion mourut

AN. 367. dans l'isle de Chypre, aprés avoir inutilement cherché à
larion & sa mort. se cacher en divers païs. Il avoit demeuré un an dans le desert d'Oasis, quand un de ses disciples nommé Adrien, lui aporta la nouvelle que Julien étoit mort, & qu'un empereur Chrétien regnoit à sa place: l'invitant à retourner à son monastere de Palestine. Le S. rejetta bien loin cette proposition, & aïant loüé un chameau, il vint à Paretoine où il s'embarqua pour passer en Sicile avec un de ses disciples nommé Zanan. Au milieu de la
c. 30. mer le fils du patron fut saisi du demon, & commença à crier: Hilarion serviteur de Dieu, pourquoi ne nous laisse tu pas en repos du moins sur mer? Donne-moi le tems d'arriver à terre. Il répondit: Si mon Dieu te le permet, demeure. S'il te chasse, pourquoi t'en prens-tu à un pecheur & un mendiant? Il parloit ainsi, de peur que les mariniers & les marchands ne le découvrissent quand ils seroient arrivez. L'enfant fut délivré peu de tems aprés, mais le S. fit promettre au pere & à tous les autres, qu'ils ne diroient son nom à personne. Etant abordez à Pachin en Sicile, il offrit au patron pour païer son passage & celui de son disciple, un livre des évangiles, qu'étant jeune il avoit écrit de sa main. Le patron le refusa, d'autant plus qu'il voïoit qu'ils n'avoient pour tout bien que ce livre & les habits qu'ils portoient.

S. Hilarion craignant d'être découvert par les marchands d'Orient, s'avança dans les terres à vingt milles de la mer, & s'arrêta dans un lieu desert, où ramassant du bois, il faisoit tous les jours un fagot, qu'il mettoit sur le dos de son disciple, afin de le vendre au prochain village & d'acheter un peu de pain pour eux, & pour ceux qui venoient par hazard les trouver. Cependant un possedé s'écria à Rome dans l'église de S. Pierre:
c. 31. Il y a quelques jours qu'Hilarion serviteur de J. C. est entré

entré en Sicile ; il croit être bien caché : mais je m'en vais le découvrir. En effet, il s'embarqua avec ses esclaves, aborda à Pachyn, alla se prosterner devant la cabane du S. vieillard, & fut aussi tôt délivré. Depuis ce tems-là une multitude innombrable de malades & de personnes pieuses vinrent à lui. Entre-autres un des principaux qui étant gueri d'hydropisie, lui offrit de grands presens: mais il lui dit cette parole de l'évangile : Vous l'avez receu gratuitement, donnez-le gratuitement. AN. 367. Math. x. 8.

D'un autre côté Hesychius fidele disciple de S. Hilarion le cherchoit par tout, persuadé que quelque part qu'il fût, il ne seroit pas long-tems caché : Enfin à Methone, aujourd'hui Modon à l'extremité du Peloponése, un Juif qui vendoit de vieilles hardes, lui dit ; qu'il avoit paru en Sicile un prophete des Chrétiens, & qu'il faisoit tant de miracles, qu'on le prenoit pour un des saints de l'antiquité. Hesychius s'embarqua donc, arriva heureusement à Pachyn ; & s'étant informé du saint au premier village, il trouva que tout le monde le connoissoit : mais ce qu'on admiroit le plus, c'est qu'aprés tant de miracles, il n'avoit rien pris de personne, pas même un morceau de pain. Hesychius aprit bien-tôt de Zanan, que le S. vieillard étoit resolu d'aller en quelque païs barbare, où l'on n'entendit pas même sa langue : Il le mena donc à Epidaure en Dalmatie, où il fut bientôt découvert par ses miracles. Il délivra le païs, d'un serpent de grandeur énorme, qui dévoroit les troupeaux & les hommes mêmes ; & dans le tremblement de terre qui arriva le douziéme des calendes d'Aoust, sous le premier consulat de Valentinien & de Valens, c'est-à-dire le vingt-uniéme Juillet l'an 365. la mer aïant passé ses bornes, & menaçant la ville c. 32. c. 33. Amm. XXVI. in fine. Hier. Chr. an. 365. Idac. fast. an. 365. Chr. pasch. an. eod. p. 301.

AN. 367. d'Epidaure d'être renversée, les habitans en foule l'amenerent sur le rivage. Il fit trois croix sur le sable, & étendit les mains contre la mer, qui s'arrêta aussi-tôt, s'élevant comme une haute montagne & retourna sur elle-même.

c. 34. S. Hilarion sachant le bruit qu'avoit fait ce miracle, s'enfuit de nuit dans une petite barque, d'où il passa dans un vaisseau pour aller dans l'isle de Chipre. Ils rencontrerent deux bâtimens de pirates: tous ceux qui étoient dans le vaisseau venoient l'un aprés l'autre tout éperdus lui en dire la nouvelle. Il sourit en les regardant de loin: puis se tournant vers ses disciples, il leur dit: Gens de peu de foi, que craignez-vous? Sont-ils en plus grand nombre que l'armée de Pharaon? Quand les pirates furent à un jet de pierre, il s'avança sur la prouë, étendit la main contre eux, & dit: Contentez-vous d'être venus jusques ici. Aussi-tôt les vaisseaux des pirates reculerent malgré les efforts de leurs rames, & retournerent vers le rivage beaucoup plus vîte qu'ils n'étoient venus.

c. 35. Etant arrivé en Chipre, il se retira à deux milles de Paphos, où il fut quelques jours en repos. Mais il n'y avoit pas été trois semaines, que par toute l'isle, ceux qui étoient possedez des demons, commencerent à crier qu'Hilarion serviteur de J. C. étoit venu, & qu'ils devoient l'aller trouver: la plûpart disoient qu'ils le connoissoient bien, mais qu'ils ne savoient où il étoit. Dans un mois il s'en assembla autour de lui environ deux cens, tant hommes que femmes: & pour se vanger en quelque maniere des demons, qui ne le laissoient point en repos, il les pressa tellement par ses prieres, que dans une semaine il délivra tous les possedez.

c. 36. Il demeura deux ans dans l'isle de Chipre, songeant

toûjours à s'enfuïr ; & enfin par le conseil d'Hesychius, AN. 367.
sans sortir de l'isle, il se retira à douze milles de la mer, entre des montagnes trés-rudes, dans un lieu assez agréable, où il y avoit de l'eau & des arbres fruitiers: dont toutefois jamais il ne mangea. Il y fit encore plú- c. 37.
sieurs miracles ; & les habitans gardoient avec grand soin les passages, de peur qu'il ne leur échapât. Enfin sachant que sa mort étoit proche, il écrivit de sa main c. 38.
une petite lettre à Hesychius, qui étoit absent, pour lui laisser toutes ses richesses : c'est-à-dire son évangile & ses habits, consistant en une tunique de poil rude, une cuculle & un petit manteau. Ce fut comme son testament. Plusieurs personnes pieuses vinrent de Paphos, sachant qu'il avoit prédit sa mort : entre autres une femme nommée Constantia, dont il avoit guéri le gendre & la fille. Il leur fit faire serment à tous de ne pas garder son corps un moment, mais de l'enterrer tout vêtu dans le jardin où il étoit. Etant prêt à expirer, il disoit les yeux ouverts : Sors mon ame, sors, que crains-tu ? Tu as servi J. C. prés de soixante & dix ans, & tu crains la mort ? On l'enterra aussi-tôt, comme il l'avoit desiré. Hesychius qui étoit en Palestine l'aïant apris revint en Chipre, & feignant de vouloir demeurer dans ce même jardin, il déroba le corps au peril de sa vie environ dix mois aprés. Constantia avoit accoûtumé de veiller au sepulcre de S. Hilarion, & de lui parler comme s'il eût été present, pour lui demander ses prieres : mais quand elle aprit que l'on avoit enlevé son corps, elle mourut à l'instant. Hesychius le porta à Majuma, & l'enterra dans son ancien monastere ; avec un grand concours de moines & de peuple. Les habits n'étoient point gâtez, & le corps étoit aussi entier que s'il eût été vivant, rendant même une odeur trés-agréa-

AN. 367. ble. Les habitans de Chipre prétendirent toûjours avoir son esprit ; & quoiqu'il se fit tous les jours de grands miracles en Palestine, au lieu où étoient ses reliques, il s'en faisoit encore plus au jardin de Chipre. Il mourut âgé de quatre-vingts ans ; & par consequent vers l'an 370. puis qu'il avoit soixante & cinq ans à la mort de S. Antoine.

Sup. liv. XIII. n. 37. Pagi. 371. n.

XII. Concile de Laodicée.

On rapporte à ces tems-là, avec assez de vrai-semblance, le concile de Laodicée dans la Phrygie Pacatiene, celebre par ses soixante canons composez sur diverses matieres de discipline, principalement touchant les rites & la vie clericale. Il défend de promouvoir au sacerdoce les nouveaux baptisez : de faire les ordinations en presence des auditeurs ; c'est-à-dire de ceux qui n'étoient admis dans l'église qu'aux instructions & non aux prieres. Il ne veut pas que l'on laisse au peuple le choix de ceux qui doivent être élevez au sacerdoce : mais que les évêques soient choisis par le métropolitain avec les évêques circonvoisins, aprés de longues épreuves de leur foi & de leurs mœurs. Il défend d'établir des évêques dans les bourgs & les villages, mais seulement des visiteurs ; & que ceux qui y sont déja établis ne fassent rien sans l'ordre de l'évêque de la ville, non plus que les prêtres. Il défend d'établir dans l'église les femmes que l'on nommoit anciennes ou presidentes. C'étoient les plus anciennes diaconesses, & qui avoient séance devant les autres. Le concile défend cette distinction, apparemment, parce que quelques-unes en abusoient. Car S. Epiphane témoigne que le rang de diaconesses est le plus haut où les femmes aïent été éleuées dans l'église, qu'il n'y a jamais eu de prêtresses, & qu'elles ne peuvent avoir part au sacerdoce.

can. 3. can. 5. can. 13. c. 12. c. 57. c. 11. Haeres. 79. n. 4.

c. 4. Le concile défend aux clercs de prêter à usure, & d'en-

trer dans les cabarets. Ce qu'il défend même aux moines. AN. 367.
Voici les ordres ecclesiastiques qu'il nomme : prêtres, c. 24.
diacres, ministres ou soudiacres; lecteurs, chantres, exorcistes, portiers. Il défend aux clercs, & même à tous les Chrétiens de se baigner avec les femmes : qui étoit un abus commun chez les païens. Il défend aux clercs d'assister aux spectacles qui accompagnoient les nôces & les festins, & veut qu'ils se levent & se retirent avant l'entrée des danseurs. Il défend la danse à tous ceux qui assistent aux nôces, leur permettant seulement de faire un repas modeste, comme il convient à des Chrétiens. Il défend aux clercs de voïager sans lettres canoniques & sans ordre de l'évêque. Les évêques étant appellez au concile, ne doivent pas le mépriser : mais y aller pour instruire ou s'instruire eux-mêmes. Ils ne sont excusez que pour maladie.

c. 30. c. 54. c. 41. 42. c. 40.

Quant aux prieres & aux ceremonies ecclesiastiques : Aprés le sermon de l'évêque, on doit faire d'abord la priere des catecumenes : aprés qu'ils sont sortis, on fait la priere des penitens. Ils s'approchent, reçoivent l'imposition des mains & se retirent. Alors se font les prieres des fidelles au nombre de trois : la premiere tout bas, la seconde & la troisiéme à haute voix : ensuite on donne la paix ; & aprés que les prêtres l'ont donnée à l'évêque, les laïques la donnent aussi. Alors on celebre la sainte oblation, & il n'est permis qu'aux prêtres d'entrer dans le sanctuaire & d'y communier. Les prêtres ne doivent entrer & s'asseoir dans le sanctuaire qu'avec l'évêque : s'il n'est malade ou absent. Le diacre ne doit s'asseoir devant le prêtre, qu'aprés qu'il le lui a ordonné : les diacres doivent aussi être honorez par les soudiacres & par tous les clercs. Les soudiacres ne doivent point avoir place dans la diaconie, ni toucher les vases sacrez. Ils ne doivent point porter l'orarium, ni quitter les portes un moment,

c. 9. c. 56. c. 20. c. 21. c. 22. 23.

AN. 367. mais vaquer à la priere. Ce canon semble confondre les
c. 23. soudiacres avec les portiers. Les lecteurs & les chantres ne doivent point porter l'orarium en lisant ou en chantant. C'étoit un linge que l'on portoit autour du col,
c. 26. & dont est venu nôtre étole. Personne ne doit exorciser, ni dans l'église, ni dans les maisons, sans être or-
c. 44. donné par l'évêque. Les femmes ne doivent point entrer dans le sanctuaire.

c. 59. On ne doit point dire dans l'église des cantiques particuliers, ni lire d'autres livres que les écritures canoni-
c. 60. ques de l'ancien & du nouveau testament. Ensuite de ce canon, le concile rapporte le catalogue des écritures. Dans l'ancien testament, il omet Judith, Tobie, la Sagesse, l'Ecclesiastique & les Macabées : dans le nouveau, il omet seulement l'Apocalypse; par où l'on voit qu'il y avoit encore quelques églises particulieres
c. 15. qui doutoient de l'autorité de ces livres. Personne ne doit chanter dans l'église, sinon les chantres ordonnez,
c. 17. qui montent sur l'ambon & chantent sur le livre. Dans les prieres publiques, on ne doit point joindre les pseau-
c. 16. mes, mais faire une lecture entre chaque pseaume. Le samedi on doit lire l'évangile avec les autres écritures.
c. 29. Les Chrétiens ne doivent point judaïser en chomant le samedi : mais travailler ce jour-là; & lui preferer le dimanche, le chomant, s'il est possible, en Chrétiens. Ces paroles, s'il est possible; semblent marquer que les Chrétiens n'observoient pas l'abstinence du travail si rigoureusement que les Juifs.

c. 14. A la fête de pâque on ne doit point envoïer la sainte eucharistie à d'autres dioceses, comme eulogie : c'est-à dire comme le pain beni, que l'on envoïoit en signe
c. 27. de communion. Les clercs ou les laïques invitez à l'agape ne doivent point emporter leurs plats, pour ne

pas troubler le bon ordre de l'église. On ne doit point faire les agapes dans l'église, ni manger ou dresser des tables dans la maison de Dieu. Ni les évêques, ni les prêtres ne doivent offrir le sacrifice dans les maisons. Pendant le carême, on ne doit offrir le pain, c'est à dire consacrer l'eucharistie, que le samedi & le dimanche. On ne doit pas deshonorer le carême, en rompant le jeûne le jeudi de la derniere semaine : mais il faut jeûner tout le carême en xerophagie, c'est-à dire ne mangeant que des viandes seches. Pendant le carême, on ne doit point celebrer les fêtes des martyrs, mais en faire memoire le samedi & le dimanche. On ne doit faire en carême, ni nôces, ni fêtes pour la naissance.

AN. 367. c. 28. c. 58. c. 49. c. 50. c. 51. c. 52.

On ne doit admettre personne au baptême aprés deux semaines de carême. C'est que le carême entier étoit destiné à l'examen des catecumenes. Les competans doivent apprendre le symbole, & le reciter devant l'évêque ou les prêtres le jeudi de la semaine sainte. Ceux qui sont baptisez en maladie, & qui en relevent, doivent apprendre le symbole, & connoître le don de Dieu, qu'ils ont receu. Ceux qui sont baptisez doivent recevoir ensuite l'onction celeste, & participer à la roïauté de J. C. Les pecheurs qui ont perseveré dans la priere & dans les exercices de la penitence, & montré une parfaite conversion, doivent être admis à la communion, en veuë de la misericorde de Dieu ; aprés leur avoir donné un tems pour faire penitence, proportionné à leur cheute. Ceux qui ont contracté de secondes nôces, librement & legitimement, sans faire de mariage clandestin ; seront admis à la communion par indulgence, aprés quelque peu de tems, emploïé en jeûnes & en prieres. Les Chrétiens ne doivent pas marier indifferemment leurs enfans à des heretiques.

c. 45. c. 46. c. 47. c. 48. c. 2. c. 1. c. 10. 31.

c. 6. On ne doit point permettre aux heretiques d'entrer
c. 6. 9. dans l'église : ni aux fideles d'aller aux églises ou aux cimetieres des heretiques pour prier : autrement ils seront excommuniez pour un tems, & ne seront receus qu'a-
c. 34. prés avoir fait penitence. Il est défendu sous peine d'anathême de quitter les martyrs de J C. pour s'adresser
c. 32. aux faux martyrs des heretiques. Il ne faut ni recevoir leurs eulogies, ni prier avec eux ou avec les schismati-
c. 33. ques. Les Novatiens ou les Quartodecimains qui se con-
c. 7. vertissent, ne doivent point être receus, qu'ils n'anathematisent toutes les heresies, & particulierement la leur; & alors ceux qu'ils nomment fideles, aïant apris le symbole de la foi & receu l'onction sacrée, partici-
c. 8. peront aux saints mysteres. Les Montanistes, quoiqu'ils soient au rang des clercs & en grande estime chez eux, seront instruits soigneusement, & baptisez par les prêtres & les évêques de l'église. On voit ici que le baptême des Montanistes est rejetté, & non pas des autres. Aprés le canon qui défend de chercher les faux martyrs
c. 35. des heretiques, suit celui-ci : Il ne faut pas que les Chrétiens quittent l'église de Dieu, pour aller invoquer des anges & faire des assemblées défenduës. Si donc on trouve quelqu'un adonné à cette idolâtrie cachée, qu'il soit anathême : parce qu'il a laissé N. S. J. C. Il y avoit
Theod. in Coloss. II. 18. encore alors en Phrygie & en Pisidie des heretiques judaïsans, qui vouloient que l'on adorât les anges, comme ceux par qui la loi avoit été donnée. Ils disoient que Dieu étant invisible & incomprehensible, on ne peut atteindre à lui, & qu'il faut se le rendre favorable par les anges. C'est ce que rapporte Theodoret, qui vivoit environ soixante ans aprés ce concile; & il témoigne que de son tems on voïoit encore sur les confins de ces provinces des oratoires de S. Michel. Il apli-

que

que à ces heretiques ce canon du concile de Laodicée; & il ajoûte que pour guerir cette ancienne maladie, le concile a défendu de prier les anges & d'abandonner J. C. c'est-à dire, que l'église a condamné ceux qui s'adressoient aux anges à l'exclusion de J. C. qui s'arrêtoient à eux comme au dernier objet de leur culte: ne croïant pas que leurs prieres pussent arriver jusques à Dieu; & qui dressoient des oratoires à S. Michel de leur chef, comme protecteur du peuple de Dieu: non à J. C. en memoire de S. Michel son serviteur.

Ibid. XII. 17.

Perron replique. p. 914.

Le canon suivant du concile de Laodicée, défend aux prêtres & aux clercs d'être magiciens, enchanteurs, mathematiciens ou astrologues, de faire des ligatures ou caracteres; & commande de chasser de l'église ceux qui en portent. Il est défendu de recevoir des Juifs ou des païens, les presens qu'ils envoïoient à leurs fêtes, ni de les celebrer avec eux. Il est défendu en particulier de recevoir les pains sans levain, que les Juifs donnent pendant leur pâque. Enfin de celebrer les fêtes des Gentils avec eux. Voilà les canons du concile de Laodicée respectez de toute l'antiquité.

c. 36.

c. 37.

c. 38.

c. 39.

XIII. Renouvellement de la persecution.

Aprés deux années de guerre, l'empereur Valens reduisit les Goths à lui demander la paix, qu'il leur accorda la troisiéme année, sous le consulat de Valentinien le jeune & de Victor: c'est-à dire, en 369. Ce fut apparemment en ce tems-là que Valens vint à Tomi, grande ville & capitale de la Scythie sujette aux Romains, située sur la côte du Pont Euxin, vers l'embouchure du Danube. L'evêque des Scythes y residoit. Car quoiqu'ils eussent quantité de villes, de châteaux & de bourgades; leur ancienne coûtume étoit de n'avoir qu'un évêque pour toute la nation. C'étoit alors Bretannion ou Vetranion, catholique trés zelé. Valens étant donc arrivé

Amm. XXVII. c. 5. Zosim. liv. 4. v. Chron. Cod. Theod. v. Pagi. an 369. 1. Soz. VI. c. 21. Theod. IV. c. 35.

à Tomi, vint à l'église, & voulut à son ordinaire, persuader à l'évêque de communiquer avec les Ariens. Mais Bretannion lui resista courageusement, se declara défenseur de la foi de Nicée, & le quitta pour passer dans une autre église. Il y fut suivi de son peuple, c'est-à-dire presque de toute la ville, qui s'étoit assemblée pour voir l'empereur: s'attendant aussi à quelque évenement extraordinaire. L'empereur se voïant abandonné seul avec sa suite, fut piqué de cet affront. Il fit prendre Bretannion, & l'envoïa en exil: mais il le rapella peu de tems aprés: craignant d'irriter les Scythes, peuples braves & necessaires aux Romains, pour la conservation de cette frontiere. L'église honore S. Bretannion le vingt-cinquiéme de Janvier.

Martyrolog.

La paix étant faite avec les Goths, Valens revint à C. P. où il passa la fin de l'an 369. Au commencement de 370. il en partit pour aller à Antioche, soûtenir la guerre de Perse, commencée trois ans auparavant. Il n'étoit encore qu'à Nicomedie, quand il aprit la mort d'Eudoxe évêque Arien de C. P. Il avoit d'abord été évêque de Germanicie en Syrie, pendant environ dix-huit ans: ensuite il avoit occupé deux ans le siege d'Antioche: puis celui de C. P. pendant onze ans depuis l'an 360. jusqu'es en 370. Les Ariens y mirent à sa place Demophile, né à Thessalonique; & auparavant évêque de Berée en Thrace: le même qui sous Constantius avoit procuré la chute du pape Libere. L'empereur approuva son élection, & il fut ordonné par Theodore ou Dorothée évêque d'Heraclée, qui en cette qualité avoit le privilege de consacrer l'évêque de C. P. parce qu'Heraclée en avoit été la metropole. A l'ordination de Demophile, au lieu de l'acclamation ordinaire *Axios*, c'est-à-dire, digne, plusieurs crierent *Anaxios*, c'est à-dire

Philost. IX. n. 5.
Socr. IV. c. 14.
Soz. VI. c. 13.
Philost. IX. c. 8.
Sup. liv 14. n. 4. 23.
Philost. IX. n. 10.

indigne. Les catholiques voulant aussi profiter de l'occasion, choisirent Evagre pour évêque de C. P. & il fut ordonné par un évêque nommé Eustathe. *Sozom. VI. c. 13.*

Ce fut aux Ariens un nouveau pretexte de les persecuter; & l'empereur Valens aïant appris ce qui s'étoit passé, & craignant quelque sédition, envoïa des troupes de Nicomedie à C. P. avec ordre de prendre Evagre & Eustathe, & de les envoïer en exil en divers lieux, ce qui fut executé. On croit qu'Evagre mourut dans son exil, & l'église honore sa memoire le sixiéme de Mars. Les Ariens devenus plus insolens par la protection de l'empereur, maltraiterent les catholiques, leur disant des injures, les frapant, les mettant en prison, les traînant devant les magistrats, & leur faisant païer des amendes. On compte S. Euloge martyr en cette persecution, avec plusieurs autres dont l'église fait memoire le troisiéme de Juillet. Pour se plaindre de ces violences, les catholiques envoïerent à l'empereur une députation de quatre-vingt ecclesiastiques, à la teste desquels étoient Urbain, Theodore & Menedeme. Arrivez à Nicomedie, ils presenterent leur requeste à l'empereur, & lui exposerent les souffrances des catholiques. Il fut extrémement irrité de leurs plaintes, mais craignant d'exciter une sédition, il dissimula sa colere, & donna ses ordres secrets à Modeste prefet du pretoire, pour les faire perir sans bruit. Le prefet feignit donc de vouloir les envoïer en exil, ce qu'ils accepterent genereusement: mais il les fit mettre dans un vaisseau qui n'étoit point lesté, & donna ordre aux matelots d'y mettre le feu, quand il seroit en pleine mer. Cela fut executé. On les embarqua sous pretexte de les mener en exil; mais au milieu du Golfe d'Astaque, au fond duquel est Nicomedie, les mariniers mirent le feu au

Socr. IV. c. 15.

Martyr. Rom.

Martyr. Rom. 3. Jul.

Menolog. eod.

Socr. IV. c. 16.

Theod. IV. hist. c. 24.

bâtiment, passerent dans une chaloupe, qu'ils faisoient suivre, & se retirerent. Un grand vent de levant, qui soufloit par hazard, poussa le vaisseau brûlant jusques au havre, nommé Dacidize, dans la côte de Bithynie, où il acheva de se consumer ; & tel fut le martyre de ces quatre-vingt-ecclesiastiques, dont l'église fait la memoire le cinquiéme de Septembre. On attribua à une punition divine de cette cruauté, la famine qui affligea cette année la Phrygie & les païs voisins, & qui obligea plusieurs habitans à deserter, pour se retirer à C. P. & ailleurs.

Martyr. Rom. Meneleg.

Soc. ibid. Hier. Chr.

XVI. S. Basile resiste à Valens.

De Bithynie, Valens passa en Galatie, où il ravagea l'église avec beaucoup de facilité. Il esperoit en faire de même en Cappadoce, à cause du differend survenu quelques années auparavant, entre Eusebe évêque de Cesarée & S. Basile : dont les personnes les plus considerables avoient pris le parti. Sa retraite même les avoit irritez contre l'évêque qui en étoit cause, & ils sembloient disposez à se separer de lui. S. Basile demeuroit tranquile dans sa solitude du Pont, s'appliquant aux exercices de la vie monastique. S. Gregoire de Nazianze y étoit d'abord avec lui ; & comme l'évêque Eusebe l'invitoit à se trouver aux assemblées ecclesiastiques, il lui écrivit en philosophe Chrétien : Je ne puis souffrir l'injure que vous avez faite à mon frere Basile : m'honorer & le maltraiter, c'est comme si vous caressiez quelqu'un d'une main, lui donnant un souflet de l'autre. Croïez moi, donnez-lui satisfaction, & vous serez satisfait de lui : pour moi je le suivrai comme l'ombre suit le corps. Cette lettre fit quelque peine à Eusebe : mais S. Gregoire l'adoucit ensuite, & la persecution étant venuë, il s'offrit d'aller à son secours : puis le voïant tout à-fait bien disposé, il en avertit S. Basile,

Greg. Nyss. cont. Eun. 1. p. 48.

Sozom. VI. c. 15.

Sup. liv XV. n. 14.

Greg. Naz. ep. 10.

Ep. 169. 170.

Ep. 19.

l'exhortant à le prevenir, & à ne se pas laisser vaincre en ce combat de vertu. Il y joint la consideration du tems. Les heretiques, dit-il, ont conjuré contre l'église : les uns sont déja venus, on dit que les autres viennent : la saine doctrine est en peril. Si vous croïez que je doive vous accompagner ; je ne le refuserai pas. En effet, il se chargea de la commission, & ramena S. Basile, qui de son côté ne se fit pas beaucoup prier. Il quitta donc sa solitude de Pont, & revint à Cesarée, si-tôt qu'il aprit que l'empereur en approchoit, avec les évêques Ariens qui l'accompagnoient toûjours, & à qui l'absence de S. Basile donnoit de grandes esperances. Valens fit tous ses efforts po- - le gagner. Il le menaça, il le flatta, lui promettant sa faveur & même le gouvernement de l'église. S. Basile au contraire l'exhorta lui & sa suite à se reconnoître, à faire penitence ; & à cesser de persecuter les serviteurs de Dieu, contre lesquels leurs efforts étoient inutiles. Loin de conserver quelque ressentiment contre l'évêque Eusebe, il s'unit avec lui pour combattre les ennemis communs. Il fit cesser tout scandale & toute division entre les catholiques : enfin il agit si puissamment que l'empereur, & ses évêques Ariens furent obligez de se retirer sans rien faire ; & S. Gregoire de Nazianze n'eut pas peu de part à cette victoire.

Greg. Or. 20. p. 337.

Sozom. VI. c. 15.

Greg. Nyss. p. 49. B.

Greg. or. 20. p. 339.

Ensuite S. Basile s'apliqua de plus en plus à servir son évêque, à effacer tous les soupçons passez, & à montrer à tout le monde qu'il savoit obéïr. Il étoit toûjours auprés d'Eusebe, il l'instruisoit, il l'avertissoit, il executoit ses ordres : il lui tenoit lieu de tout. Conseiller fidele au dedans, ministre actif au dehors : quoi qu'il ne tînt que le second rang dans l'église, comme prêtre, il avoit la principale autorité, parce qu'il conduisoit l'é-

Ibid. p. 340.

Sup. l. xv. n. 13 vêque. Car Eusebe évêque depuis peu d'années, & ordonné si-tôt qu'il fut baptisé, respiroit encore un peu l'air du monde, & n'étoit pas assez instruit des choses spirituelles, pour se conduire en ce tems de trouble. Il avoit donc besoin de secours; mais il l'embrassoit avec joïe, & croïoit avoir de l'autorité quand Basile en avoit. S. Basile servoit l'église en plusieurs manieres. Il parloit avec hardiesse aux magistrats & aux personnes plus puissantes. Il terminoit les differends au gré des parties. Il assistoit les pauvres dans les besoins spirituels & dans les corporels. Il les nourrissoit, il logeoit les étrangers, il prenoit soin des vierges & des moines, comme il paroît par les regles qu'il leur donna par ecrit & par tradition: il regloit les prieres & le service de l'autel. C'est S Gregoire de Nazianze, qui le témoigne; & par là il semble marquer la liturgie attribuée de tout tems à S. Basile, & encore usitée dans les églises orientales, quoique la suite des tems y ait apporté quelque changement.

Il signala principalement sa charité dans la famine qui affligea la Phrygie, & les païs voisins pendant cette année 370. Ce fut la plus cruelle famine dont on eût memoire en Cappadoce; & la ville de Cesarée éloignée de la mer, ne recevoit aucun secours par le commerce. Ceux qui avoient des blés, loin d'être touchez du besoin des pauvres, cherchoient à en profiter. Toutefois S. Basile fit tant par ses prieres & ses exhortations qu'il ouvrit les greniers des riches. Ensuite il assembla le pauvre peuple demi-mort de faim; & faisant aporter das chaudieres pleines de legumes cuites avec de la chair sallée, lui-même ceint d'un linge, leur distribuoit de sa main, se faisant aider de ses amis & de ses serviteurs, & accompagnoit cette aumône de la parole pour la nourriture des ames.

Greg. Naz. or. 20. p. 341.

Ancyre & Neocesarée perdirent alors leurs pasteurs, & S. Basile écrivit à ces églises des lettres de consolation, qui sont de grands éloges pour ces évêques. Celui de Neocesarée étoit Musonius. S. Basile l'appelle la colomne de la verité, le gardien des loix paternelles, l'ennemi de la nouveauté. On voïoit, dit-il, en lui l'ancienne forme de l'église, & on s'imaginoit avoir vêcu avec ceux qui la gouvernoient deux cens ans auparavant. Il felicite cette ville d'avoir eu, depuis le grand S. Gregoire Thaumaturge jusques à celui ci, une suite continuelle de saints pasteurs. Il les exhorte à lui choisir un successeur sans ambition & sans cabale; & à s'attacher au bien commun, qui renferme l'avantage de chaque particulier.

Epist. 62.

L'évêque d'Ancyre étoit Athanase qui avoit été mis à la place de Basile au concile de C. P. en 360. S. Basile témoigne une extrême affliction de sa mort, & lui donne des loüanges d'autant moins suspectes, qu'Athanase avoit receu un peu legerement quelque mauvaise impression de sa doctrine.

Sup. l. xv. n. 18. Ep. 67.

Ep. 53.

XV.
Mort de sainte Emmelie, de S Cesaire, & de sainte Gorgonie.

On avoit déja donné des successeurs à ces deux évêques, quand S. Basile manda à S. Eusebe de Samosate la mort de sa mere sainte Emmelie, qui mourut fort âgée dans le monastere où elle s'étoit retirée avec sainte Macrine sa fille. Elle n'avoit alors auprés d'elle que deux de ses enfans: sainte Macrine l'aînée de tous; & S. Pierre depuis évêque de Sebaste le dixiéme & le dernier. Comme ils étoient des deux côtez de son lit, elle les prit chacun d'une de ses mains, & dit: Seigneur, je vous offre suivant vôtre loi les prémices & la dixme de mes couches. Elle fut enterrée avec son époux dans l'église des quarante martyrs, à sept ou huit stades du monastere, c'est-à-dire, un bon quart de lieuë: l'église ho-

Greg. Nyss. vita S. Macr. p. 186. V. Pagi an 379. n. 8.

Greg. ibid. p. 201. B.

Martyr. R m.

nore sa memoire le trentiéme jour de May. S. Basile fut plus touché de cette mort, que son âge & sa vertu sembloient lui permettre. Il sortoit d'une maladie qui l'avoit reduit à l'extrêmité, & que la rigueur excessive de l'hyver avoit renduë plus fâcheuse; & l'état où il voïoit l'église n'étoit pas propre à le consoler.

Basil. ep. 7. ad Eusob. Samos.

S. Gregoire de Nazianze perdit vers le même tems Cesaire son frere & Gorgonie sa sœur, que l'église compte aussi entre les SS. Cesaire avoit été glorieusement rappellé à la cour par Jovien; & Valens l'avoit fait questeur ou tresorier de la Bithynie où il demeuroit. S. Gregoire loin de s'en réjoüir, étoit affligé de le voir embarrassé d'affaires temporelles, & l'exhortoit à s'en dégager. Il y fut déterminé par l'accident du tremblement de terre, qui acheva de renverser la ville de Nicée l'onziéme jour d'Octobre 368. Cesaire fut presque le seul homme de marque qui s'en sauva, mais il y perdit une partie de son bien, & demeura envelopé sous les ruines, dont il se retira comme par miracle avec de legeres blessures. Il resolut donc de se donner entierement à Dieu: mais il mourut peu de tems aprés, aïant auparavant receu le baptême, & laissa ses biens aux pauvres, n'aïant ni femme ni enfans. S. Gregoire son frere fit son oraison funebre, en presence de son pere & de sa mere. L'église grecque honore la memoire de Cesaire le neuviéme de Mars, & l'église latine le vingt-cinquiéme de Février. Sainte Gorgonie leur sœur mourut quelque tems aprés, & S. Gregoire lui fit aussi une oraison funebre: où dépeignant ses vertus, il donne le modele de la perfection Chrétienne pour les femmes mariées. Son recüeillement & sa modestie alloient jusques à compter pour beaucoup le moindre soûris: elle mortifioit ses yeux, ses oreilles & tous ses sens: elle méprisoit

Greg. or. 10. p. 168. c. 16.

Id. Carm. p. 34. c.

Orat. 10 p. 173. C.

Orat 11. p. 181. 182.

méprisoit la parure, dont les femmes sont si curieuses : mais elle prenoit grand soin de la décoration des églises. Quoiqu'elle eût un grand esprit, une prudence qui la rendoit le conseil de tout le païs, une connoissance profonde des mysteres de la religion ; tant par la lecture des livres sacrez, que par ses propres meditations : elle n'en étoit pas moins affectionnée au silence ; & prenoit grand soin de cacher ses bonnes œuvres, & d'avoir plus de pieté au dedans, qu'elle n'en marquoit au dehors. Sa maison étoit ouverte à toutes les personnes vertueuses : elle avoit un respect particulier pour les prestres, une compassion tendre pour les affligez, & faisoit de grandes liberalitez aux pauvres, particulierement aux veuves. Ses prieres étoient ferventes & attentives, ses larmes abondantes, ses genuflexions frequentes : ses jeûnes, ses veilles, son application à la psalmodie n'étoient pas moindres. Cependant elle ne fut baptisée p. 188.
que vers la fin de sa vie : mais avant que de mourir, elle eut la consolation de voir son mari, ses fils & ses petits fils recevoir la même grace. Sa confiance en Dieu étoit telle, qu'aprés une chûte dangereuse, elle ne voulut p. 185. B.
point par modestie emploïer le secours de la medecine, & se trouva miraculeusement guerie. Une autre fois dans une grande maladie où les medecins desesperoient de sa santé, elle mit sa teste sur l'autel, & commença p. 187. A.
à prier avec des cris & des larmes abondantes, dont elle se fit une onction, y mêlant ce qu'elle avoit pû reserver des antitypes du precieux corps ou du sang, c'est-à-dire, de la sainte Eucharistie : & s'en retourna aussi-tôt guerie parfaitement ; ce qui ne peut estre arrivé qu'aprés son baptême, puis que l'on n'a jamais donné l'Eucharistie qu'aux fideles baptisez. Telle fut sainte Gorgonie, dont l'église honore la memoire

le neuviéme de Decembre.

XVI. Réünion des moines de Nazianze.

S. Gregoire de Nazianze étoit alors auprés de son pere, le soulageant en sa vieillesse, & portant en qualité de prestre une partie du fardeau de l'épiscopat. Un des premiers services qu'il lui rendit, fut de reconcilier avec lui, les moines qui s'étoient separez de sa communion, lors qu'il eut signé la formule de Rimini. Il y en avoit plusieurs considerables pour leur pieté & pour leur doctrine, entre-autres Cledone, Eulale & Cartere. Cledone aprés avoir paru à la cour avec éclat, donna tous ses biens aux pauvres, & se retira dans la solitude. Il fut prestre, & demeura lié d'une amitié particuliere avec S. Gregoire le fils. Eulale est celui qu'il fit depuis ordonner évêque de Nazianze aprés la mort de son pere. Il étoit son cousin, & avoit un frere nommé Hellade, qui embrassa avec lui la vie solitaire : mais il mourut quelque tems aprés. On croit que Cartere est celui qui conduisit les monasteres d'Antioche avec Diodore, & qui fut le maître de S. Chrysostome. Tels étoient les principaux de ces solitaires, qui s'étoient separez de l'évêque Gregoire. L'autorité de leur vertu avoit attiré avec eux une partie du troupeau ; & ils avoient passé jusques à se faire ordonner des prestres par d'autres évêques, pour leur administrer les sacremens.

Sup. l. XIV. n. 24.

Greg. Carm. 47. p. 107. D.

Greg. ep. 191. ad. Loll. ep. 105. ad. Cesar.

Socr. VI. c. 3. Soz. VIII. c. 2.

Le S. vieillard fit tous ses efforts pour les réünir, par ses exhortations, par ses prieres & par sa douceur : il demandoit à Dieu jour & nuit cette grace, avant la fin de sa longue vie, & son fils ne la demandoit pas moins ardemment. La douleur qu'il en ressentoit, l'occupoit le jour & la nuit ; & les exercices de pieté, loin de le consoler, lui remettoient devant les yeux ces chers freres, avec qui il les avoit si souvent pratiquez. Il s'imposa silence, & ne parla point en public pendant

Vita Greg Naz.

tout ce tems. Enfin il persuada à son pere de demander pardon de sa faute, & de faire une confession claire de la vraïe foi. Les solitaires & ceux qui les avoient suivis, quitterent les soupçons qu'ils avoient conceus du S. vieillard, & reconnurent que sa créance avoit toûjours été pure. Lui de son côté les receut avec joïe; & receut avec eux les prestres qu'ils avoient fait ordonner. S. Gregoire le fils celebra cette réunion par un excellent discours, où il dit entre-autres choses: que les reconciliations suivies de rechutes frequentes, sont pires que la division même, parce qu'elles ôtent l'esperance d'une reconciliation solide. Qu'il y a une mauvaise paix & une bonne division. Quand l'impieté est manifeste, il faut marcher teste baissée contre le fer, le feu, les puissances; & rien craindre tant, que craindre quelque chose plus que Dieu. Mais quand nôtre peine n'est fondée que sur des soupçons; il est bien plus avantageux de demeurer en un même corps, pour nous redresser les uns les autres, que de nous engager par la division à des préjugez qui ôtent la confiance; & vouloir ensuite corriger les autres avec empire, en tyrans plûtôt qu'en freres.

Orat. 19. p. 197.

Orat 12. p. 202. D. 203.

Le S. vieillard Gregoire tomba malade, & fut reduit à une extrêmité qui ôtoit toute esperance. Une fiévre violente mettoit tout le dedans en feu: les forces lui manquoient: il ne prenoit ni nourriture ni repos, il avoit des palpitations & des angoises continuelles: sa bouche toute ulcerée en dedans, pouvoit à peine avaler de l'eau. L'art des medecins ni le soin des domestiques n'y pouvoit suffire. Il ne connoissoit plus les assistans, & il ne lui restoit qu'un petit souffle de vie. C'étoit la nuit de pâques: Gregoire le fils, Nonne sa mere, tout le clergé & tout le peuple étoient dans l'église en prieres,

Greg orat. 19. p. 304. 305.

partagez entre la joïe de la feste & la douleur de cette perte. L'heure de celebrer les mysteres étant venuë, le S. vieillard commença à se remuer foiblement. Il appella d'une voix tres-basse un serviteur, lui commanda de s'approcher, de lui donner ses habits & lui tendre la main. Celui-ci obéït avec surprise & empressement; & le S. évêque s'appuïant sur lui se leva, étendit pour la priere ses mains languissantes, & celebra comme il pût les mysteres en peu de mots, s'unissant en esprit au peuple qui prioit dans l'église. Aïant prononcé, selon la coûtume, les paroles de l'Eucharistie, & donné sa benediction au peuple : il se remit au lit, prit un peu de nourriture, dormit, & se rétablit peu à peu : ensorte que le dimanche de l'octave de pâques, que l'on nommoit dés lors le dimanche nouveau ou du renouvellement, comme le nomme encore l'église grecque : ce jour, dis-je, il vint offrir le sacrifice dans l'église avec tout son peuple. Saint Gregoire son fils racontoit depuis en public cette guerison, comme un miracle évident.

XVII.
S. Basile évêque de Cesarée.
Greg. Naz. or. 19. p. 310. C.
Gr. 20 p. 342. D.
Vita Greg.
Martyr. Hier. & Usua 21. Jun.

Eusebe évêque de Cesarée en Cappadoce mourut peu de tems aprés que son église eut été attaquée par Valens, aïant combattu genereusement en cette persecution, & en celle de Julien. Aussi se trouve-t-il au nombre des Saints en quelques martyrologes, quoique mal à propos confondu avec Eusebe de Cesarée en Palestine. A sa mort, l'église de Cesarée en Cappadoce se trouva exposée aux mêmes troubles qu'à son élection. La foi catholique qu'elle avoit toûjours conservée, & l'union qui y avoit toûjours regné, excitoit l'envie des heretiques. C'étoit un des plus grands sieges de tout l'Orient : la metropole de toute la Cappadoce, & peut-estre de tout ce que l'on appelloit diocese de Pont, dans

le gouvernement politique ; c'est-à-dire que plus de la moitié de l'Asie mineure en dépendoit. Le clergé de Cesarée écrivit selon la coûtume aux évêques de la Province, & ils vinrent pour proceder à l'élection.

Le S. évêque de Nazianze y étant appellé comme les autres craignit de n'y point assister, tant pour son extrême vieillesse, que pour une maladie qui lui étoit survenuë. Il écrivit donc au clergé & au peuple de Cesarée en ces termes: Je suis un petit pasteur d'un petit troupeau : mais la grace n'est pas reserrée par la petitesse des lieux. Qu'il soit donc permis même aux petits de parler librement. Il s'agit de l'église pour laquelle J. C. est mort : l'œil est le flambeau du corps, & l'évêque le flambeau de l'église. Puis que vous m'avez appellé, suivant les canons, & que je suis retenu par la vieillesse & la maladie ; si le S. Esprit me donne la force d'assister en personne à l'élection ; car il n'y a rien d'incroïable aux fideles, ce sera le meilleur & le plus agréable pour moi : si l'infirmité me retient, je concours autant que peut un absent. Je ne doute pas que dans une si grande ville, & qui a toûjours eu de si grands prelats, il n'y ait d'autres personnes dignes de la premiere place : mais je ne puis en preferer aucun à nôtre cher fils le prestre Basile. C'est un homme, je le dis devant Dieu, dont la vie & la doctrine est pure, & le seul ou du moins le plus propre de tous à s'opposer aux heretiques, & à l'intemperance de langue qui regne à present. J'écris ceci au clergé, aux moines, aux dignitez, au senat & à tout le peuple. Si mon suffrage est approuvé comme juste, & venant de Dieu : je suis present spirituellement, ou plûtôt j'ai déja imposé les mains ; si l'on est d'un autre avis, si l'on juge par cabales & par interests de famille, si le tumulte l'emporte sur les regles : faites entre-vous ce qu'il vous plaira : je me retire.

Greg. or. 18. p. 311.

Ap. Greg. ep. 22.

Luc. XI. 34.

jures. Gregoire les vainquit encore par sa patience : & content d'avoir gagné dans le fonds, il leur laissoit la satisfaction de parler. Avec le tems leur chagrin se tourna en admiration, & ils le regarderent depuis comme leur arbitre & leur patriarche.

S. Basile en usa de même. Il s'appliqua à guerir les esprits aigris contre lui, non par des flatteries & des bassesses, mais par une conduite noble & élevée : ne regardant pas seulement le present, mais les disposant à lui estre soûmis à l'avenir. Il ne se servoit pas d'artifice pour se les assujettir, mais il les gagnoit par amitié : n'usant pas de sa puissance, & leur faisant sentir qu'il les épargnoit. Il emploïoit peu de paroles & beaucoup d'effets. Tous étoient forcez de ceder à la superiorité de son genie & à l'éminence de sa vertu ; & demeuroient persuadez, qu'il falloit lui estre unis & soûmis, ou renoncer au salut éternel. Ainsi domptez, il s'empressoient à se justifier, à lui témoigner de l'amitié, & montrer du progrez dans la vertu : car c'étoit la seule justification solide. Il n'y eut que quelques incorrigibles, dont il ne se mit pas en peine. C'est ainsi que S. Gregoire de Nazianze nous dépeint la conduite de son ami. Il ne se pressa pas de l'aller trouver aprés son épiscopat. S. Basile l'avoit invité à le venir voir malade, & il s'étoit mis en chemin. Mais apprenant en même tems que les évêques s'assembloient à Cesarée, pour élire un successeur à Eusebe, il retourna sur ses pas : accusant S. Basile de simplicité, s'il ne voïoit pas le soupçon qu'il donnoit, de vouloir fortifier sa brigue, en appellant ses amis. Peut-estre S. Gregoire craignoit il d'estre éleu lui même. Il garda la même conduite aprés l'élection, & se contenta d'écrire à S. Basile : que quelque joïe qu'il eût de sa promotion, il n'iroit pas le trou-

Id. or. 20. p. 354. C.

Or. 20. p. 344. A. Ep. 20. 29. inf.

Epist. 24.

ver si-tôt, quand même il le demanderoit: pour ne pas donner lieu à les calomnier l'un & l'autre : qu'il iroit quand Dieu l'ordonneroit, & quand les ombres de l'envie seroient dissipées. S. Basile s'en plaignit d'abord: mais enfin il goûta les raisons de son ami.

XIX.
S. Basile travaille à réünir les Catholiques.
Greg. or. 20. p.

S. Basile étendant ses veuës & son zele sur toute l'église, étoit sensiblement affligé de la division qui regnoit en Orient, même entre les évêques catholiques. Pour y remedier, il crut devoir exciter les évêques d'Occident, & emploïer auprés d'eux l'autorité de S. Athanase. Il lui écrivit donc dés le commencement de son épiscopat, & lui dit: Il y a long-tems que je suis persuadé, que la seule voïe de secourir nos églises, est la jonction des évêques d'Occident. S'ils veulent montrer le même zele pour nous, qu'ils ont emploïé chez eux, contre une ou deux personnes: peut-être avancera-t'on quelque chose. Les puissances respecteront l'autorité d'un si grand nombre d'évêques, & les peuples les suivront sans resistance. Laissez ce monument digne de vous; & couronnez par cette seule action les combats infinis que vous avez soûtenus pour la foi. Envoïez de vôtre sainte église des hommes puissans dans la sainte doctrine vers les évêques d'Occident, pour leur exposer les maux qui nous accablent. Il l'excite à prendre soin par lui-même de l'église d'Antioche, sans attendre le secours de l'Occident: lui representant que la division de cette église est le mal le plus pressant, & qu'elle est comme la teste, d'où la santé se communiquera à tout le corps. Il envoïa cette lettre par Dorothée diacre de l'église d'Antioche; & à sa priere il en joignit une seconde, pour s'expliquer plus nettement au sujet de cette église, & de S. Melece, à qui Dorothée étoit attaché. S. Basile déclare donc à S. Athanase, qu'il faut réünir à S. Melece toutes

Basil. ep. 48.
Epist. 50.

toutes les parties de l'église d'Antioche: Ce sont, dit il, les vœux de tout l'Orient; & je le souhaite en mon particulier, comme lui étant uni en toutes manieres. C'est un homme irreprehensible dans la foi, & incomparable dans les mœurs: & l'on trouvera quelque expedient pour contenter les autres. Au reste, vous n'ignorez pas que les Occidentaux qui vous sont les plus unis sont du même sentiment. Dans ces lettres, S. Basile traite toûjours S. Athanase de pere, & lui parle avec un extréme respect. S. Athanase les receut favorablement, & renvoïa le diacre Dorothée avec un de ses prêtres nommé Pierre, pour travailler à la réünion des esprits. Basil. ep. 51.

S. Basile aïant receu par eux la réponse de S. Athanase, lui renvoïa Dorothée avec une lettre où il louë son application au bien de l'église universelle, & ajoûte: Il nous a paru convenable d'écrire à l'évêque de Rome, qu'il considere ce qui se passe ici, & qu'il en donne son avis. Car comme il est difficile d'envoïer de delà des deputez en commun par l'ordonnance d'un concile; il doit user de son autorité en cette affaire, & choisir des gens capables de porter la fatigue du voïage, & de parler avec douceur & fermeté à ceux d'entre-nous qui ne vont pas droit. Il faudra qu'ils apportent avec eux tous les actes de Rimini, pour casser ce qui s'y est fait par violence. Qu'ils viennent secrettement, sans bruit & par mer, avant que les ennemis de la paix s'en apperçoivent. Quelques-uns aussi desirent, & nous le croïons necessaire, qu'ils condamnent l'heresie de Marcel. Car jusques-ici ils ne cessent d'anathematiser Arius; mais on ne voit point qu'ils se plaignent de Marcel, dont l'heresie est diametralement opposée. Elle attaque la subsistance même du fils de Dieu, disant qu'il n'étoit Ep. 57. Ep. 52.

pas avant que de sortir du pere, & qu'il ne subsiste plus apres y être retourné : nous en avons la preuve par ses livres. Cependant les Occidentaux ne l'ont jamais blâmé, quoi qu'on leur puisse reprocher de l'avoir receu du commencement à la communion ecclesiastique par ignorance de la verité. Saint Basile parle de ce qui se passa à Rome sous le pape Jule en 342. & ce qu'il dit ici de l'heresie de Marcel est remarquable, sur tout écrivant à saint Athanase.

Sup. liv. XII. n. 23. 25.

S. Basile écrivit aussi au pape S. Damase, le traitant de trés-venerable pere. Mais on peut douter s'il donne ces termes d'honneur à sa dignité ou à sa personne, puisqu'il les donne aussi à S. Athanase. Presque tout l'Orient, dit-il, depuis l'Illyrie jusques à l'Egypte est agité d'une grande tempête. Tous les défenseurs de la verité sont chassez des églises, pour les livrer aux Ariens. Nous n'attendions du secours que de vôtre charité : mais nous voïant frustrez de cette esperance, nous ne pouvons plus nous empêcher de vous écrire, pour vous exciter à prendre soin de nous, & nous envoïer des personnes, qui puissent réünir ceux qui sont divisez, ou du moins vous faire connoître les auteurs de la division : afin que vous sachiez desormais avec qui vous devez être en communion. Le secours que nous vous demandons, n'est pas sans exemple. Nous savons par tradition & par les lettres que nous gardons encore, que le bien-heureux Denis vôtre predecesseur visita par lettres nôtre église de Cesarée, consola nos peres, & leur envoïa des gens pour délivrer nos freres de captivité. S. Basile parle ici de l'incursion des Goths dans l'Asie mineure, sous l'empereur Gallien, qui se rapporte au tems du pape S. Denis. A cette lettre, S. Basile joignit une instruction pour ceux qui iroient à

Ep. 220.

Sup. l. VII. n. 56.

Ep. 57.

Rome ; & il envoïa l'une & l'autre à S. Melece par Dorothée, pour ne rien faire que de concert avec lui. Il marque qu'il voit des menaces & des preparatifs de persecution.

XX. Conciles de Rome & d'Illyrie.

Le pape Damase avoit eu plusieurs combats à soûtenir contre la faction de l'antipape Ursin. Quoiqu'il eût été banni en 366. les schismatiques importunerent tant l'empereur Valentinien, qu'ils obtinrent son rappel, & de ceux qui avoient été releguez avec lui, par un rescrit adressé à pretextat prefet de Rome, à la charge de les punir plus severement, s'ils recommencent à broüiller. Ursin revint donc à Rome avec deux de ses diacres, dés le quinziéme de Septembre 367. mais il fut encore chassé deux mois aprés, & envoïé en exil en Gaule avec plusieurs autres. Ainsi la paix fut renduë à Rome par l'autorité de Pretextat, & par le témoignagne qu'il rendit à la verité, comme dit Ammian Marcellin. Les schismatiques, quoiqu'ils n'eussent plus de clercs à leur teste, ne laissoient pas de tenir des assemblées dans les cimetieres des martyrs, & avoient même une église. C'est pourquoi le défenseur de l'église Romaine & le pape Damase presenterent une requête à l'empereur Valentinien, sur laquelle il donna ordre à Pretextat de mettre cette église, qui leur restoit seule, en la puissance de Damase, ce qui fut executé; & les schismatiques chassez à main armée. Le pape Damase fit des vœux aux SS. martyrs pour le retour du clergé schismatique ; & l'aïant depuis obtenu, il s'en aquita par des vers en leur honeur.

Sup. n. 20. Lib. Marc. & Fausti p. 9. Ap. Baron. an. 368. p. 109. A. Rescr. ap. Baron. an. 371. init. Lib. XXVII. c. 9. Marc. & Faust. p. 10. Ap. Baron. an. 368. init. Ap. Bar. app. to. 4. p. 5.

Il assembla vers ce tems-là à Rome un concile nombreux, avec lequel il écrivit aux évêques d'Egypte, & peut-être à tous les autres, pour relever ceux qui étoient tombez dans l'Arianisme. Car Rome & tout l'Occident

Athan. ad Afric. p. 931.

Sozom. VI. c. 23. Atha. ad Afr. p. 941.

Sup. n. 2.

p. 940. D.

étoient fermes dans la foi de Nicée, excepté un trés-petit nombre de purs Ariens. En ce concile Urſace & Valens furent nommément condamnez : mais on n'y parla point d'Auxence uſurpateur de l'égliſe de Milan : peut-être par reſpect pour l'empereur Valentinien qui étoit entré dans ſa communion. S. Athanaſe aïant receu cette lettre de S. Damaſe aſſembla les évêques d'Egypte & de Lybie, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, & lui écrivit au nom de tous touchant Auxence : s'étonnant qu'il n'eût point encore été dépoſé & chaſſé de l'égliſe, puis qu'il étoit non-ſeulement Arien, mais encore coupable de pluſieurs maux qu'il avoit commis avec Gregoire l'uſurpateur du ſiege d'Alexandrie. Les évêques d'Egypte eurent ſatisfaction quelque tems aprés. Car les évêques de Gaule & de Venetie s'étant plaints, qu'Auxence & quelques autres ſoûtenoient la doctrine des Anoméens, il ſe tint à Rome un concile de quatre-vingt-treize évêques de diverſes nations, en vertu d'un reſcrit de l'empereur, pour examiner la cauſe d'Auxence, & expliquer la foi catholique. Auxence & ſes adherans y furent excommuniez. On confirma la foi de Nicée, & on déclara nul tout ce qui s'étoit fait au contraire à Rimini. Nous avons deux exemplaires de la lettre ſynodale de ce concile : l'original latin qui porte en teſte le nom du pape Damaſe, de Valerien évêque d'Aquilée, & de huit autres ; & s'adreſſe aux évêques catholiques d'Orient : la verſion greque, qui ne nomme que Damaſe & Valerien, & s'adreſſe aux évêques d'Illyrie. En effet il y avoit raiſon particuliere de leur adreſſer les decrets de ce concile, à cauſe du credit que l'Arianiſme avoit eu dans cette province, par Urſace, Valens, Gaïus & Germinius.

To. 2. conc. p. 892.

Ap. Theod. II. hiſt. c. 22. ap. Sozom. VI. c. 23.

La lettre aux Orientaux accuſe plûtôt d'ignorance que de malice, les évêques dénoncez par ceux de Gaule

& de Venetie ; & parle d'Auxence comme déja condamné. Elle dit que ce qui avoit été fait à Rimini, a été corrigé dés le commencement, par ceux mêmes qui y avoient assisté: qu'ils ont avoüé qu'on les avoit surpris, par une expression nouvelle ; & qu'ils n'avoient pas compris qu'elle fût contraire à la définition de Nicée. Car, dit la lettre, le nombre de ceux qui étoient à Rimini, ne peut former aucun préjugé : puis qu'il est certain, que ni l'évêque de Rome, dont il faloit demander l'avis avant tous les autres, ni Vincent qui a conservé pendant tant d'années la pureté du sacerdoce, ni les autres semblables n'y ont point donné leur consentement. Veu principalement, comme nous avons dit, que ceux mêmes qui avoient paru ceder à la violence, étant mieux conseillez, ont protesté qu'ils en avoient du déplaisir. Les évêques d'Illyrie receurent aussi la lettre synodale qui leur étoit adressée, & qui à la fin les exhortoit à declarer la sincerité de leur foi. En effet, aïant obtenu de l'empereur Valentinien la permission de s'assembler, ils tinrent un concile, & firent un decret contenant une confession de foi, conforme à celle de Nicée, où ils disent : Nous croïons comme les conciles qui viennent d'être tenus à Rome & en Gaule, une seule & même substance du pere & du fils & du S. Esprit en trois personnes ; c'est-à-dire en trois parfaites hypostases. Touchant l'incarnation, ils disent que J. C. est un Dieu, portant la chair, & non un homme portant la divinité ; & anathematisent celui qui a écrit, que le fils étoit en puissance dans le pere, avant que d'être actuellement engendré : ce qui convient à toutes les créatures. Ils semblent marquer ici Marcel d'Ancyre. Ils envoïerent ce decret aux évêques d'Asie & de Phrygie, à qui ils donnerent charge de s'informer, s'il étoit vrai que l'on

Valesf. not. ad. Theod. IV. 9. Pagi an. 365. n. 8.

Theod. Chron. p. 52. an. an. 366. Theod. IV. c. 8. 9.

enseignât dans toute l'Asie que le S. Esprit est separé du pere & du fils : comme ils disent l'avoir apris d'Eustathe leur confrere. C'est apparemment l'évêque de Sebaste, qui en revenant de Rome avoit passé en Illyrie. Ils

Sup. n. 9. leur recommandent aussi la discipline des ordinations : de tirer les évêques du corps des prêtres, les prêtres & les diacres du corps du clergé, & non du conseil des villes, ou des charges militaires. Enfin ils mettent les noms des six évêques Ariens qu'ils avoient déposez. L'empereur Valentinien accompagna cette lettre

Theod. IV. c. 8. d'un rescrit adressé aux mêmes évêques d'Asie & de Phrygie : où il les exhorte à embrasser le decret du concile d'Illyrie, & à ne pas abuser de l'autorité de l'empereur, c'est-à-dire de son frere Valens pour persecuter les serviteurs de Dieu.

XXI. Lettre de S. Athanase aux Africains.

Le même concile d'Alexandrie écrivit aussi aux évêques d'Afrique, c'est-à-dire de la province de Carthage :

Tom. I. p. 931. pour les fortifier contre ceux qui vouloient faire valoir le concile de Rimini, au préjudice du concile de Nicée, sous pretexte de l'obscurité du mot de consubstantiel. S. Athanase écrivant au nom de ce concile, fait voir que le concile de Rimini, tant qu'il a été libre n'a rien voulu ajoûter au concile de Nicée : qu'il a même ex-

P. 934. communié Ursace, Valens, Eudoxe & Auxence ; & qu'ainsi il est plus contraire que favorable aux Ariens. Il fait voir quelle est l'autorité du concile de Nicée : pourquoi il s'est servi du terme de consubstantiel, & quel en est le sens. Enfin il traite en peu de mots de

P. 941. D. la divinité du S. Esprit. Au reste, quoique cette lettre aux Africains soit au nom de quatre-vingt-dix évêques d'Egypte & de Lybie, elle est proprement de S. Athanase ; & les évêques au nom desquels il parle, n'étoient pas tous presens au concile : mais ils étoient si unis de

sentimens, qu'ils souscrivoient les uns pour les autres. P. 640. D.
Cette lettre eut sans doute son effet ; & l'église d'Afrique demeura ferme dans la foi de la Trinité, comme tout le reste de l'Occident.

XXII. Lettre à Epictete. Tom. 1. p. 582. A.

Il faut raporter au même tems, c'est-à-dire aux dernieres années de S. Athanase, sa fameuse lettre à Epictete ; puis qu'il y parle d'abord des conciles de Gaule, d'Espagne & de Rome, où les Ariens qui se cachoient encore, avoient été anathamatisez, & l'autorité du concile de Nicée reconnuë. Il y avoit eu à Corinthe une dispute touchant le mystere de l'incarnation. Quelques-uns disoient que le corps de J. C. étoit consubstantiel au verbe, prétendant qu'autrement on admettroit quaternité au lieu de trinité. De-là suivoit que le corps de J. C. n'étoit pas tiré de Marie, puis qu'il étoit éternel comme la divinité : ou que la divinité du verbe avoit changé de nature en devenant chair. D'autres donnoient dans l'excés opposé, & disoient que J. C. étoit un homme adopté pour être fils de Dieu ; & par consequent semblable aux autres prophetes. Que le verbe de Dieu étoit un autre que le Christ fils de Marie, qui avoit souffert. Ceux qui disputoient sur ces questions étoient des disciples d'Apollinaire : mais il n'étoit pas encore reconnu pour auteur de ces erreurs. Comme elles excitoient beaucoup de trouble, on fut obligé de tenir un concile : où tous demeurerent à la fin d'accord, & convinrent de la foi catholique. On redigea par écrit les actes du concile, & Epictete évêque de Corinthe qui y avoit assisté, les envoïa à S. Athanase. P. 588. C. P. 591. Epiph. hæres. 77. Dimærit. c. 2.

Il ne put lire sans horreur de telles propositions ; & pour les refuter, il rappelle ceux qui les avançoient au concile de Nicée, auquel ils doivent se conformer, s'ils sont enfans de l'église. Ce n'est pas, dit-il, du corps de P. 584.

J. C. mais du fils de Dieu lui-même, que le concile a declaré qui est consubstantiel au pere : il a dit que le corps est tiré de Marie. En effet, si le verbe est consubstantiel au corps tiré de terre, & le même verbe consubstantiel au pere : le pere sera consubstantiel au corps fait de terre ; & comment vous plaindrez-vous que les Ariens font le fils créature, vous qui faites le pere consubstantiel aux créatures ? si le corps est avant Marie éternellement, comme le verbe, à quoi sert l'avenement du verbe ? vouloit-il se revêtir de ce qui lui étoit consubstantiel : vouloit-il s'offrir pour lui-même en sacrifice & se racheter lui-même ?

P. 585. C. Il montre ensuite par l'écriture que J. C. a pris un corps semblable au nôtre, du sang d'Abraham & de la substance de Marie qui l'a veritablement enfanté & allaité de ses mamelles. Ce corps a souffert la circoncision, la faim, la soif, le travail, & enfin la croix : au lieu que le verbe est impassible. Ce corps étoit dans le sepulcre, tandis que le verbe sans le quitter descendit aux enfers : parce que le corps n'étoit pas le verbe, mais le corps du verbe, qui s'est attribué les souffrances de son corps, afin que nous puissions participer à sa divinité. Tout cela n'a point été fiction & apparence, mais verité & realité : autrement le salut des hommes, & la resurrection ne seroit que fiction & aparence, suivant la doctrine de Manes. J. C. dit aprés sa resurrection : Touchez & voïez ; un esprit n'a pas de la chair & des
Luc. XXIV. 39. os, comme vous voïez que j'en ai. Il ne dit pas : Je suis de la chair & des os, mais : Je les ai. Quant à ce
Joan. I. que dit S. Jean : que le verbe a été fait chair : c'est
Gal. II. 13. comme ce que dit S. Paul : que J. C. a été fait malediction. Non qu'il soit devenu la malediction même,
P. 589. mais parce qu'il s'en est chargé. Au reste, il ne faut point

point craindre que le corps de J. C. étant d'une autre nature que le verbe fasse quaternité au lieu de trinité. La créature ne peut être égalée à Dieu, & la divinité ne reçoit point d'addition. L'incarnation n'a rien ajoûté au verbe : c'est la chair seule qui a receu des avantages infinis par l'union du verbe.

Quant à ceux qui disoient que le fils de Marie n'étoit pas le Christ, Seigneur & Dieu : S. Athanase leur demande, pourquoi donc dés sa naissance il est nommé Emmanuel, c'est-à-dire, Dieu avec nous ? Comment S. Paul dit qu'il est Dieu beni dans les siecles ? Pourquoi S. Thomas en le voïant s'écrie : Mon Seigneur & mon Dieu ? Rom. 19. 5. Jo. xx. 28. p. 590.
Si la parole de Dieu est venuë au fils de Marie, comme aux prophetes : pourquoi est-il né d'une vierge, & non d'un homme & d'une femme comme les autres saints ? Pourquoi est-il dit de lui seul, qu'il est mort pour nous ? de lui seul, qu'il est venu à la fin des siecles ? Pourquoi est-il le seul qui soit déja ressuscité ? Il est dit des autres, Mat. 12.
que la parole de Dieu leur a été adressée : & de celui-ci seul, que la parole ou le verbe a été fait chair. C'est lui que le pere a montré sur le Jourdain & sur la montagne, en disant : C'est ici mon fils bien aimé. C'est lui que les Ariens ont renoncé, & que nous reconnoissons & adorons, ne separant point le fils & le verbe : mais sachant que le verbe même est le fils, par qui tout a été fait, & qui nous a rachetez. Et un peu aprés : Je vous prie, vous p. 591.
& tous ceux qui entendront ce discours, de le prendre en bonne part : s'il y manque quelque chose pour la doctrine, de le corriger & m'en avertir. Si le sujet n'est pas exprimé avec la dignité & la perfection convenable, d'excuser la foiblesse de mon stile. C'est ainsi que le grand Athanase jugeoit de ses écrits dans le tems où il étoit le plus consommé en doctrine.

XXIII. Autres lettres de S. Athanase. Tom. 2. p. 35.

Il écrivit aussi à un abbé nommé Ammon, pere de plusieurs monasteres, contre la superstition ridicule de quelques moines, qui se croïoient soüillez par les excremens & les évacuations naturelles; prenant trop grossierement ce passage de l'évangile : Ce n'est pas ce qui entre en l'homme qui soüille l'homme, mais ce qui en sort. Il faut prendre garde, dit S. Athanase, d'où sort ce qui soüille l'homme. Ce n'est pas du corps, mais du cœur: où est le depost des mauvaises pensées & des pechez. Il montre doctement que tout l'ouvrage de Dieu est bon & pur : que toutes les fonctions naturelles du corps sont innocentes & utiles, & qu'il n'y a que l'abus, qui en rend quelques-unes criminelles: comme l'homicide est un crime, quoi qu'il soit permis & même loüable de tuer les ennemis en guerre juste.

Marc. VII. 15.

Synes. ep. 67. p. 209. 210.

Il y avoit dans la Pentapole aux confins de la Lybie, deux bourgades nommées Palebisque & Hydrax, qui avoient toûjours été du diocese d'Erythre, & n'étoient pas assez considerables pour avoir un évêque. Toutefois comme Erythre étoit éloigné de ces bourgades, & qu'Orion évêque d'Erythre étoit un vieillard fort doux : les habitans de ces bourgades, sans même attendre sa mort, voulurent se donner un évêque, qui fût plus propre à les défendre de leurs ennemis, & à prendre soin de leurs affaires temporelles. Un nommé Sidere vint alors de l'armée, pour faire valoir quelques terres qui lui avoient été accordées. C'étoit un jeune homme agissant & vigoureux capable de se faire craindre à ses ennemis, & de servir ses amis. Les habitans de Palebisque ne trouverent personne qui leur convînt mieux : d'autant plus que l'on avoit besoin d'habileté & de prudence, pour s'opposer à l'heresie dominante. Ils choisirent donc Sidere pour leur évêque, & le firent ordonner par un seul

évêque, qui fut Philon de Cyrene.

Cette ordination étoit tout à fait irreguliere. Il devoit être ordonné à Alexandrie, ou sur les lieux par trois évêques, avec la permission de l'évêque d'Alexandrie. Mais la persecution ne permettoit pas d'observer la rigueur des regles. Ainsi S. Athanase ceda au tems, & laissa ce nouvel évêque à Palebisque. Il fit plus: & le jugeant capable des plus grandes affaires, il le transfera quelque tems aprés à Ptolemaïde metropole de la province: pour y conserver la doctrine catholique, qui y étoit presque éteinte, depuis que Second l'un des premiers Ariens en avoit été évêque. Mais Sidere quitta Ptolemaïde dans sa vieillesse pour revenir à Palebisque; & comme il n'avoit succedé à personne dans ce siege, aussi n'eût-il point de successeur.

D'un autre côté S. Athanase emploïa toute la rigueur des peines ecclesiastiques contre le gouverneur de Lybie, homme de mœurs brutales, abandonné à la cruauté & à la débauche. S. Athanase l'excommunia, & en écrivit aux autres évêques, particulierement à S. Basile: afin que tout le monde évitât sa communion. S. Basile lui fit Ep. 47. réponse qu'il avoit publié l'excommunication dans son église, que ce malheureux seroit l'execration de tous les fideles, & que personne n'auroit de commerce avec lui, ni de feu, ni d'eau, ni de couvert. Il ajoûte qu'il a notifié cette condamnation à tous les domestiques, les amis & les hôtes du gouverneur: ce qui peut faire croire qu'il étoit de Cappadoce. On voit ici quelles étoient dés lors les suites de l'excommunication, même pour le commerce de la vie civile.

Nous avons aussi deux lettres de S. Athanase, pour la défense de S. Basile. La premiere à deux prêtres Jean & To. 1. 951. Antiochus, où il le nomme vrai serviteur de Dieu. L'au- p. 952. tre à un prêtre nommé Pallade, où S. Athanase parle

ainsi : Quant à ce que vous m'avez mandé touchant les moines de Cesarée, qui s'opposent à nôtre frere l'évêque Basile : ils auroient raison si sa doctrine étoit suspecte : mais ils sont assurez, comme nous le sommes tous, qu'il est la gloire de l'église, & qu'il combat pour la verité : loin de le combattre lui-même, il faut approuver sa bonne intention. Car suivant le rapport de Dianée,

1. Cor. IX. 22. ils se chagrinent en vain : & je suis persuadé qu'il se fait foible avec les foibles, afin de les gagner. Nos freres doivent loüer Dieu d'avoir donné à la Cappadoce un tel évêque. Mandez-leur que c'est moi qui l'écris, afin qu'ils aïent les sentimens qu'ils doivent pour leur pere, & qu'ils conservent la paix des églises.

XXIV. Discretion de S. Basile calomnié.

Cette condescendance de S. Basile, dont S. Athanase dit que quelques-uns se scandalisoient, étoit apparemment la maniere dont il parloit de la divinité du S. Esprit. Car il se contentoit que les Macedoniens, qui vouloient se réünir à l'église, confessassent la foi de Nicée, & declarassent qu'ils ne croïoient point le S. Esprit creature : s[ans] les obliger à dire expressément qu'il est Dieu. Et lui-même dans ses écrits & dans ses discours publics, s'abstenoit de lui donner formellement le nom de Dieu : quoiqu'il usât de termes équivalens, & qu'il montrât sa divinité par des preuves invincibles. La raison de cette conduite étoit la circonstance du tems Il voïoit que les heretiques avec la protection de Valens, ne cherchoient qu'un pretexte pour chasser de leurs sieges les évêques les plus zelez pour la verité, & lui-même tout le premier : que l'église d'Orient étoit pleine de division & de troubles. Ainsi il contoit que le moïen le plus efficace pour conserver la religion, étoit de procurer la paix, usant à l'égard des foibles de toute la condescendance possible; & il esperoit qu'aprés leur réünion, Dieu les éclaireroit

Basil. ep. 203. 204.

Greg. Naz. or. 20. p. 364.

davantage par la communication des catholiques, & par l'examen paiſible de la verité. C'eſt ainſi que S. Gregoire de Nazianze juſtifie la conduite de ſon ami., qui s'en explique lui-même dans deux lettres aux prêtres de Tarſe. D. ep. 203. 204.

S. Baſile n'avoit pas laiſſé de nommer le S. Eſprit Dieu dans des écrits publics, lorſqu'il le croïoit utile: comme dans ſa lettre à l'égliſe de Ceſarée écrite vers l'an 363. Et il en uſa toûjours ainſi dans les entretiens particuliers, ſur tout avec S. Gregoire de Nazianze: à qui il protesta, comme ce ſaint le témoigne, qu'il vouloit perdre le S. Eſprit s'il ne l'adoroit avec le pere & le fils comme conſubſtantiel. Ils étoient même convenus, que tandis que Baſile uſeroit de cette précaution, Gregoire qui étoit moins expoſé à la perſecution, prêcheroit hautement cette verité. En un repas où S. Gregoire ſe trouva avec pluſieurs de leurs amis communs, la converſation tomba ſur S. Baſile. Tous en parloient avec admiration; & loüoient enſemble les deux amis: quand un des conviez qui étoit moine s'écria: Vous êtes de grands flateurs. Loüez tout le reſte, j'y conſens: mais pour le capital, qui eſt la foi, ni Baſile ni Gregoire ne meritent point de loüanges: l'un la trahit par ſes diſcours, l'autre par ſon ſilence. Où l'avez-vous apris, dit Gregoire, temeraire que vous êtes? Le moine répondit: Je viens de la feſte du martyr Eupſyque, & là j'ai oüi le grand Baſile parler merveilleuſement bien de la divinité du pere & du fils: pour le S. Eſprit, il a paſſé par auprés. D'où vient, ajoûta-t-il, regardant Gregoire, que vous parlez clairement de la divinité du S. Eſprit; comme vous fîtes en une telle aſſemblée; & que Baſile en parle obſcurement, & avec plus de politique que de pieté? C'eſt, répondit Gregoire, que je ſuis un homme

Ep. 141 p. 934. C.
Greg. or. 20. p. 365. A.
Greg. ep. 26.

caché & peu connu : ainsi je parle sans consequence. Basile est illustre par lui-même & par son église, tout ce qu'il dit est public : on lui fait une forte guerre, & les heretiques cherchent à relever quelque parole de sa bouche, afin de le chasser de l'église, lui qui est presque la seule étincelle qui nous reste. Il vaut donc mieux ceder un peu à cet orage, & faire connoître la divinité du S. Esprit par d'autres paroles ; la verité consiste plus dans le sens, que dans les mots. Mais quoi que pût dire S. Gregoire de Nazianze, les assistans ne goûterent point ce ménagement. Il rendit compte de cette conversation à S. Basile, qui lui répondit : Si nos

Basil. epist. 33. freres ne sont pas encore convaincus de mes sentimens, je n'ai rien à répondre. Car comment persuaderai-je par une petite lettre, ceux qu'un si long-tems n'a pas persuadez ? Dans peu, Dieu aidant, les calomnies seront convaincuës par des effets. Car nous nous attendons à être bien-tôt au moins chassez de l'église & du païs, pour la défense de la verité : peut-être nous arrivera-t-il encore pis. Et quand il n'arriveroit rien de ce que nous esperons : le tribunal de J. C. n'est pas éloigné.

XXV. Concile d'Antioche.

Le voïage du diacre Dorothée, que S. Basile avoit envoïé en Occident de concert avec S. Melece & avec

Sup. n. 18. S. Athanase, ne procura aux Orientaux autre secours que des lettres qui furent apportées par Sabin diacre

Bas. ep. 324. de l'église de Milan. Il en rendit à S. Basile de la part de S. Valerien évêque d'Aquilée ; & il apporta à An-

Sup. n. 19. To. 2. conc. p. 892. tioche la lettre du concile de Rome tenu par quatre-vingt-treize évêques contre Auxence, à laquelle sont joints trois extraits des decrets du même concile, qui expliquent la foi de la Trinité : c'est-à-dire la divinité du verbe contre les Ariens, les Demi-ariens & Marcel

d'Ancyre; la divinité du S. Esprit contre les Macedoniens; & la foi de l'Incarnation contre Apollinaire, sans toutefois nommer aucuns de ces heretiques. Cette lettre fut receuë & approuvée par toute l'église d'Orient; dans un concile d'Antioche de cent quarante-six évêques, qui confirmerent par leurs souscriptions la foi du concile de Rome. S. Melece est à la tête, puis S. Eusebe de Samosate, S. Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, Euloge d'Edesse, Bematius de Malle en Cilicie, Diodore de Tarse: les autres ne sont pas nommez. On attribuë avec raison à ce même concile d'Antioche une lettre des évêques d'Orient à ceux d'Italie & de Gaule, qui se trouve entre celles de S. Basile, apparemment parce qu'il l'avoit composée, & qui porte les noms de Melece, Eusebe, Basile, Bassus, Gregoire, Pelage, & plusieurs autres jusques au nombre de trente-deux, ajoûtant encore à la fin, & les autres: ce qui marque un concile nombreux. Le diacre Sabin fut chargé de cette lettre: & les Orientaux se rapportent à lui, de faire un recit plus exact de leurs maux, qu'ils décrivent ainsi: Il ne s'agit pas d'une église ni de deux: l'heresie s'étend presque depuis les confins de l'Illyrie jusques à la Thebaïde. La saine doctrine est renversée, les loix de l'église confonduës, les ambitieux s'emparent des premieres places, qui deviennent la récompense de l'impieté. La gravité sacerdotale est perduë: on ne trouve plus de pasteurs qui sachent leur devoir: ils tournent à leur profit le bien des pauvres, ou en font des liberalitez. La rigueur des canons est oubliée: la licence de pecher est grande. Car ceux qui ont acquis l'autorité par la faveur des hommes, témoignent leur reconnoissance en accordant tout aux pecheurs. Ainsi les peuples sont sans correction, & les pasteurs

Vales. ad Theodor. lib. v. c. 3. p. 41.

Bas. ep. 69.

n'osent parler, étant esclaves de ceux qui les ont elevez. La foi catholique devient un pretexte pour couvrir les inimitiez particulieres. Quelques uns craignant d'être convaincus de crimes honteux, excitent du desordre dans le peuple pour s'y cacher, & rendent la guerre irreconciliable : parce qu'ils craignent que la paix ne découvre leur infamie. Les infideles rient de ces maux, les foibles en sont ébranlez, la foi devient douteuse, & l'ignorance se répand dans les esprits. Les gens de bien ont la bouche fermée, tandis que les méchans blasfêment en liberté. Les sanctuaires sont prophanez, les peuples catholiques fuïent les lieux d'oraison comme des écoles d'impieté, & vont dans les deserts élever leurs mains au ciel avec larmes & gemissemens. Le bruit de ce qui est arrivé dans la plufpart des lieux, est parvenu jusques à vous: vous savez que les hommes & les femmes, les enfans & les vieillards se répandent hors des villes, & celebrent les prieres à découvert, souffrant toutes les injures de l'air avec une extrême patience. La lettre continuë en conjurant les Occidentaux par les termes les plus forts, de venir promptement au secours, & d'envoïer une députation nombreuse, qui puisse avoir l'autorité d'un concile. Elle marque la division qui regnoit même entre les catholiques, c'est à-dire le schisme d'Antioche; & finit par l'approbation de la lettre synodale des Occidentaux.

Bas. ep. 324. S. Basile écrivit aussi par le diacre Sabin aux évêques d'Illyrie, d'Italie & de Gaule, & à quelques-uns de ceux qui lui avoient écrit en particulier: entre-autres à Valerien d'Illyrie, ou plûtôt d'Aquilée. Il le felicite comme les autres de l'uniformité de créance, qui regnoit en Occident, & dit que c'est par eux que la foi doit être renouvellée en Orient, afin de lui rendre les biens qu'ils en ont receus.

La

La triste peinture que nous voïons dans ces lettres de l'état de l'Orient n'étoit que trop veritable, & la persecution y étoit violente : principalement depuis que l'empereur Valens fut arrivé à Antioche, c'est-à dire vers le mois de Juin de l'an 370. C'est ainsi qu'il accomplissoit le serment qu'il avoit fait à son baptême entre les mains d'Eudoxe. S. Melece comme le principal chef des catholiques, fut banni pour la troisiéme fois, & envoïé en Armenie sa patrie. Il y demeura prés de Nicopolis dans une terre nommée Gethase qui lui appartenoit sur les confins de la Cappadoce ; ce qui donna occasion à S. Basile d'un assés frequent commerce avec lui. Paulin l'autre évêque catholique d'Antioche fut épargné ; soit à cause de sa vertu, soit à cause de la petitesse de son troupeau. Mais celui de Melece ne demeura pas sans conduite : les prestres Flavien & Diodore en prirent soin, les mêmes qui étant encore laïques, l'avoient soûtenu sous Constantius. Flavien qui fut depuis évêque d'Antioche, ne parloit pas encore dans les assemblées : il se contentoit de fournir des raisons & des pensées à ceux qui parloient. Diodore fut évêque de Tarse, & dés lors il étoit lié d'amitié avec S. Basile, S. Athanase, Pierre & Timothée ses successeurs. Jean & Estienne travaillerent aussi à conserver le troupeau de S. Melece, qui les fit tous deux depuis évêques, Jean d'Apamée & Estienne de Germanicie. Les catholiques de la communion de S. Melece, avoient été chassez de leurs églises : c'est-à-dire de la Palée, & d'une nouvelle que l'empereur Jovien leur avoit donnée. Ils s'assembloient donc au pied de la montagne voisine d'Antioche, où il y avoit des cavernes, dans lesquelles on disoit que S. Paul s'étoit autrefois caché. Là ils chantoient les loüanges de Dieu & écoutoient sa parole, exposez

XXVI. Persecution à Antioche. *Sup. n. 26. Socr. IV. c. 17. Greg. Nyss. in Melet. p. 1023. B. Theod. IV. c. 13.*

Basil. ep. 187. p. 368. A.

Socr. IV. c. 2. Soz. VI. c. 7.

Sup. liv. XII. n. 46.

Bas. ep. 177 197. Facund. lib. 4. p. 1. c. 2. Theod. IV. c. 25. Id. Philost. c. 2. p. 780. &c. c. 8. p. 813.

aux pluïes & aux neiges en hyver, & à d'extrêmes chaleurs en esté. Toutefois on envoïa des soldats pour les en chasser; & ils s'assemblerent au bord de l'Oronte: d'où étant encore chassez, ils allerent au champ d'exercices; & de-là leur vint le nom de *Campenses*, que leur donnoient ceux de la communion de Paulin: encore furent-ils chassez de cette place. Cependant l'empereur Valens en fit tourmenter & mettre à mort plusieurs en differentes manieres, mais principalement en les jettant dans l'Oronte.

Hier. ep. 57. Damase.

Socr. IV. c. 17.

XXVII. S. Aphraate. *Theodor. IV. hist. c. 26.* *Theod. II. c. 7.* *Id. Philost. c. 8.*

Le palais d'Antioche étoit sur le bord de ce fleuve, & entre-deux passoit le grand chemin pour sortir à la campagne. Un jour l'empereur Valens regardant du haut de sa galerie, vit un vieillard vêtu d'un méchant manteau, qui se pressoit de marcher malgré son grand âge. On lui dit que c'étoit le moine Aphraate, pour qui tout le peuple de la ville avoit une veneration merveilleuse. En effet, il avoit quitté sa solitude pour venir au secours de l'église, quoique simple laïque, & alors il alloit se rendre à la place où s'assembloient les catholiques. Où vas-tu, lui dit l'empereur? Aphraate répondit: Je vais prier pour la prosperité de vôtre regne. Mais, reprit Valens, tu devois demeurer chez toi & prier en secret suivant la regle monastique. Aphraate répondit: Vous dites fort bien, seigneur, je le devois; & j'ai continué de le faire, tant que les brebis du Sauveur ont joui de la paix: mais dans les perils où elles sont, il faut tenter tous les moïens de les sauver. Dites-moi, seigneur, si j'étois une fille enfermée dans la maison de mon pere, & que je visse le feu s'y prendre, que devrois-je faire? demeurer assise & la laisser brûler? ou plûtôt sortir de ma chambre, courir & porter de l'eau de tous côtez pour éteindre le feu? C'est ce

que je fais maintenant. Vous avez mis le feu à la maiſon de nôtre pere, & nous courons pour l'éteindre. Ainſi parla Aphraate. L'empereur ſe teut. Mais un des eunuques de ſa chambre dit des injures au S. vieillard du haut de la galerie, & le menaça de mort. Quelque tems aprés cet eunuque étant allé voir ſi le bain de l'empereur étoit chaud : la teſte lui tourna, il ſe jetta dans la chaudiere de l'eau boüillante; & comme il étoit ſeul, il y demeura & y perit. L'empereur envoïa un autre eunuque pour l'appeller : mais il revint dire qu'il ne trouvoit perſonne dans aucune des chambres. Pluſieurs y accoururent, & à force de chercher dans toutes les cuves, à la fin ils trouverent ce miſerable étendu mort. Le bruit s'en répandit dans toute la ville, & tous loüoient le Dieu d'Aphraate. L'empereur épouvanté, n'oſa l'envoïer en exil, comme il l'avoit reſolu : mais il ne laiſſa pas de perſecuter les autres catholiques.

S. Aphraate étoit Perſe de naiſſance, & d'une illuſtre famille. S'étant fait Chrétien, il quitta ſon païs, & vint à Edeſſe, où il s'enferma dans une petite maiſon qu'il trouva hors de la ville, & y vêcut dans les exercices de pieté. De-là il paſſa à Antioche dés lors agitée par les heretiques, c'eſt-à-dire ſous Conſtantius, & ſe retira dans un monaſtere hors de la ville. Il aprit un peu de grec, & avec ſon langage demi barbare, s'expliquant à grande peine; il ne laiſſoit pas d'eſtre plus perſuaſif que les ſophiſtes les plus fiers de leur rhétorique. Tout le monde couroit à lui, les magiſtrats, les artiſans, les ſoldats, les ignorans, les ſavans: les uns l'écoutoient en ſilence, les autres lui faiſoient des queſtions. Nonobſtant ce travail, il ne voulut jamais avoir perſonne avec lui pour le ſervir, ni recevoir rien de perſonne, que du pain d'un de ſes amis : à quoi dans ſon extrême vieilleſ-

se, il ajoûta quelques herbes, & ne prenoit sa nourriture qu'aprés le soleil couché. Tel étoit le grand Aphraate qui vint alors au secours de la religion, & fit ensuite plusieurs autres miracles. Theodoret qui les rapporte l'avoït vû, & avoit receu sa benediction étant encore enfant.

XXVIII.
S. Julien Sabas.
Theod. Philot. c. 2. p. 780. C.
Sup. liv. xv. n. 48.

Les heretiques firent courir le bruit que le grand Julien avoit embrassé leur communion : ce fameux solitaire de l'Osroëne, qui avoit connu par revelation la mort de l'empereur Julien. On le nommoit *Sabbas*, c'est-à-dire en syriaque chenu ou vieillard. Pour dissiper cette imposture, Flavien, Diodore & Aphraate s'adresserent à Acace depuis évêque de Berée, qui avoit été instruit dans la vie monastique par Asterius disciple de Julien Sabbas. Ils persuaderent à Acace d'aller avec Asterius trouver le S. vieillard, & de l'emmener au secours de l'église. Quand ils furent arrivez auprés de lui, Asterius lui parla ainsi : Dites-moi, mon pere, pourquoi souffrez-vous agreablement tant de peines ? Julien répondit : c'est que le service de Dieu m'est plus cher que mon corps & que ma vie. Je vous montrerai, dit Acace, le meilleur moïen de le servir maintenant. Quand il voulut montrer à S. Pierre comment il feroit voir, qu'il l'aimoit plus que les autres, il lui dit : Si tu m'aimes, pais mes brebis.

Joan. xxi. 17.

Vous devez faire de même, mon pere : le troupeau est en danger, vous trahiriez la verité par vôtre silence. Car vôtre nom sert d'appât aux Ariens pour tromper les simples, & ils se vantent d'avoir vôtre communion.

Aussi-tôt que le S. vieillard eut oüi ces paroles, il prit le chemin d'Antioche, renonçant pour un tems à la solitude. Aprés avoir marché deux ou trois jours dans le desert, il arriva le soir à une bourgade, où une femme riche vint se jetter à ses pieds, & le supplier de loger

chez elle avec sa sainte troupe. Il y consentit, quoique depuis plus de quarante ans il n'eût point vû de femmes. Pendant que celle-ci étoit occupée à servir ses hostes, comme il étoit nuit, un fils unique qu'elle avoit, âgé de sept ans, tomba dans un puits. Cet accident fit du bruit, la mere l'aprit : mais elle commanda à tous ses gens de se tenir en repos, couvrit le puits, & continua à servir ses hôtes. Quand ils furent à table, le S. vieillard dit que l'on appellât l'enfant pour recevoir sa benediction. La mere dit qu'il étoit malade ; mais le saint insista & pria qu'on l'apportât. Elle déclara enfin l'accident. Julien se leva de table & courut au puits. Il le fit découvrir, & apporter de la lumiere ; il vit l'enfant assis sur la surface de l'eau, qu'il frapoit de la main en se joüant. On attacha un homme à des cordes, on le descendit dans le puits, & il en retira l'enfant ; qui aussi-tôt courut aux pieds du S. vieillard, disant qu'il l'avoit vû qui le soûtenoit sur l'eau.

Quand il fut arrivé à Antioche, le peuple accourut de tous côtez pour le voir, & pour recevoir la guérison de diverses maladies. Il se logea au pied de la montagne dans ces cavernes, où on disoit que S. Paul s'étoit caché : mais aussi-tôt il tomba malade lui-même d'une fiévre violente. Acace en étoit affligé, craignant que ceux qui venoient en foule, dans l'esperance d'être gueris, n'en fussent scandalisez. Julien lui dit : Ne vous découragez point : si ma santé est necessaire, Dieu me la donnera incontinent. Aussi-tôt il se mit à prier à son ordinaire, prosterné sur les genoux, le front contre terre, demandant à Dieu de lui rendre sa santé, si elle devoit estre de quelque utilité aux assistans. Il n'avoit pas achevé sa priere, quand il lui vint tout d'un coup une grande sueur, qui emporta sa fiévre. Ensuite il guérit plusieurs malades de toutes sortes, & s'en alla à l'assemblée des

catholiques. Comme il passoit devant la porte du palais, un mandiant qui se traînoit sur son siége n'aïant point l'usage des jambes, étendit la main & l'aprocha du manteau du S. vieillaad. Aussi-tôt il fut gueri, se leva en sautant & en courant : ce qui fit assembler tout le peuple de la ville, & le champ des exercices en fut rempli : ensorte que les heretiques furent chargez de confusion. S. Julien guerit plusieurs autres malades qui l'attirerent en leurs maisons, entre-autres le comte d'Orient : puis il reprit le chemin de sa cellule.

Passant par la ville de Cyr à deux journées d'Antioche, il s'arrêta dans l'église d'un martyr, où les catholiques du lieu s'assemblerent, & prierent Julien de les délivrer du sophiste Asterius, que les heretiques avoient fait évêque, & envoïez chez eux pour séduire les simples. Prenez courage, dit le S. vieillard : priez Dieu avec nous, & joignez à la priere le jeûne & la mortification. Ils le firent & le sophiste Asterius la veille de la feste, où il devoit parler, fut frappé d'une maladie qui l'emporta en un jour. Theodoret qui raporte ces merveilles, les avoit aprises d'Acace disciple du saint. S. Basile secourut en cette occasion l'église d'Antioche par une lettre pleine de tendresse & de consolation. *Bas. ep. 60.*

XXIX. Massacre des magiciens. *Theod. IV. hist. c. 14.*

Tandis que l'empereur Valens persecutoit ainsi les seuls catholiques, il laissoit aux autres l'exercice libre de leur religion, c'est-à-dire à tous les heretiques, aux Juifs & aux païens mêmes. Ils observoient en toute seureté leurs ceremonies profanes rétablies par Julien, & abolies par Jovien. Pendant tout le regne de Valens, on alluma du feu sur les autels, on offrit aux idoles des libations & des victimes : on fit les festins publics dans les places : on celebra les festes de Jupiter & Cerés. Aux orgies de Baccus, on vit les hommes & les femmes cou- *Id. v. hist. c. 21.*

rir furieux, portant des peaux de chevres, déchirant des chiens, & faiſant les autres extravagances de cette feſte. A la fin toutefois : l'empereur Valens fit auſſi ſentir aux païens ſa colere ; & telle en fut l'occaſion.

Comme il étoit à Antioche, on découvrit que deux prétendus devins Hilaire & Patrice avoient été emploïez pour ſavoir qui devoit regner aprés Valens. Etant pris tous deux & mis à la queſtion, Hilaire dit : Nous avons fait avec des branches de laurier cette table à trois pieds, qui nous eſt repreſentée, à l'imitation du trepié de Delphes ; & aprés l'avoir conſacrée par des charmes ſecrets & de longues ceremonies, nous l'avons poſée au milieu d'une maiſon purifiée de tous côtez par des parfums. On a mis deſſus un baſſin rond fabriqué de divers métaux, où l'on avoit gravé dans le bord les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec, à certaine diſtance l'une de l'autre. Un homme s'en eſt aproché, vêtu de lin avec des chauſſons de même, & une bandelette autour de la teſte, portant de la vervene. Aprés avoir invoqué par certains cantiques le dieu qui preſide à la divination, c'eſt-à-dire Phebus, cet homme a balancé un anneau pendu à des petits rideaux par un fil tres leger. Cet anneau avoit été auparavant preparé par les mysteres de l'art. Nous demandâmes qui devoit ſucceder au regne preſent, parce qu'on diſoit que ce devoit eſtre un homme accompli : & l'anneau en ſautant ſur le baſſin, marqua les deux ſyllabes *Theod*, en s'arrêtant ſur les quatre lettres grecques theta, epſilon, omicron & delta. Quelqu'un des aſſiſtans s'écria que le deſtin marquoit Theodore. On n'en chercha pas davantage : car il étoit aſſés conſtant entre nous, que c'étoit lui qu'on demandoit. Telle fut la confeſſion d'Hilaire.

Amm. xxiv. c. 2.
Zoſ. 4 p 743.

Ce Theodore tenoit le ſecond rang entre les notaires

Chryso. ad. Jun. vid. de l'empereur, dignité tres-considerable alors. Il étoit tres-bien fait de sa personne, fort instruit des bonnes lettres, & accoûtumé à parler à l'empereur avec une *Soz. VI. c. 35.* grande liberté. Il étoit païen : ce qui le faisoit desirer pour maître aux philosophes & autres païens indignez de l'accroissement du Christianisme. Ainsi il ne faut pas s'étonner si l'anneau magique bien conduit, marqua les premieres lettres de son nom. L'empereur Valens, naturellement violent, aïant découvert cette conspiration, fut transporté de fureur, & ne mit point de bornes à sa vengeance. Il fit mourir tous les complices, & tous ceux qui furent même soupçonnez de l'estre : les uns par le feu comme magiciens, les autres par le fer. Antioche, fut pour ainsi dire inondée de sang. On recher- *Eunap. in Max. p. 104. 105.* cha les philosophes comme magiciens. Maxime fut accusé d'avoir eu connoissance de cette operation magique & d'avoir prédit un grand massacre, aprés lequel Valens periroit d'une maniere extraordinaire. Il fut donc amené à Antioche, puis renvoïé en Asie, où le gouverneur Festus lui fit trancher la teste : & telle fut la fin du philosophe Maxime, le principal auteur de l'apostasie *Soz. VI. c. 35.* de l'empereur Julien. L'épouvante fut si grande parmi les philosophes, que personne n'osa plus en faire profession ni en porter l'habit ; & les particuliers même quitterent les manteaux à frange, qui pouvoient ressembler aux leurs. On fit aussi la recherche des écrits de magie, & on brusla publiquement de grands monceaux de livres, où l'on en confondit qui ne traitoient que de lettres humaines ou de jurisprudence. Enfin l'empereur Va- *Socr. IV. c. 19.* lens étendit sa precaution, jusques à faire mourir plusieurs personnes considerables, dont le nom commençoit par les deux syllabes fatales Theod, c'est-à-dire les Theodores, les Theodoses, les Theodotes, les Theodules:

&

& les autres qui portoient des noms semblables, entre-autres Theodose ou Theodosiole pere de l'empereur Theodose, qui succeda effectivement à Valens. Plusieurs changerent de nom à cette occasion.

Les magiciens furent aussi recherchez à Rome vers le même tems. Plusieurs personnes y furent accusez de ce crime l'an 370. entre-autres un aruspice fameux nommé Amantius : quelques senateurs furent envelopez dans cette accusation ; & l'empereur Valentinien qui étoit à Treves faisant la guerre aux Allemans, aïant été consulté, ordonna de faire le procés aux magiciens. Mais il déclara qu'il ne prétendoit pas pour cela défendre absolument l'art des aruspices ; & qu'il permettoit à chacun de suivre la religion de ses ancêtres, comme il avoit declaré dés le commencement de son regne. Il conserva aux sacrificateurs païens leurs droits & leurs exemptions, même dans les Gaules où il étoit, comme il paroît par deux loix des années 371. & 372. Il souffrit à Rome l'autel de la victoire, que Constantius avoit ôté, & qui avoit été rétabli, apparemment sous Julien. Enfin Valentinien fit une loi, touchant les gens de theâtre, qui marquoit peu de zele pour la religion. Comme on ne recevoit point ces sortes de gens au baptême, qu'ils ne renonçassent à leur profession : l'empereur défend à la verité d'obliger ceux qui auroient été baptisez à remonter sur le theâtre ; mais en même tems il ordonne, que quand, se trouvant en peril de mort, ils demanderoient le baptême, on en avertît le magistrat, pour les faire visiter & voir s'ils étoient effectivement en peril. Tous les païens craignoient que les comediens ne se fissent Chrétiens en fraude des plaisirs publics. Cette loi est de l'onziéme Février 371. Ainsi les deux empereurs souffroient l'éxercice de l'idolâtrie en Orient & en Occident.

Hist. Chr. an. 371.

Amm. XXVIII. c. 1. p. 512.

L. 10. C. Th. de malef.

Sup. n. 1.

L. 75. l. 77. C. Th. de decur. lib. 12.

Symm. X. epist. 54.

Sup. XXII. n. 4.

L. 1. C. Theod. Scen. lib. 15.

XXX.
Ordination de S. Martin.
Sev. Sulp. c. 7.

Mais elle avoit dans les Gaules un puiſſant adverſaire en la perſonne de S. Martin. Le ſiege de Tours aïant vaqué, ſa vertu & ſes miracles le firent deſirer pour évêque. Mais comme on ſavoit la difficulté de le tirer de ſon monaſtere, un des citoïens nommé Ruricius feignit que ſa femme étoit malade; & ſe jettant à genoux, lui perſuada de ſortir. Des troupes d habitans qui s'étoient miſes en embuſcade ſur le chemin, ſe ſaiſirent de lui, & le conduiſirent juſques à Tours, où étoit accouruë, non-ſeulement du païs, mais encore des villes voiſines une multitude incroïable de peuple, pour prendre part à cette élection. Tous le jugeoient trés-digne de l'épiſcopat, hors un petit nombre qui s'y oppoſoient: même des évêques. Ils diſoient que c'étoit une perſonne mépriſable par ſa mauvaiſe mine, ſes cheveux mal faits, ſon habit mal propre. Mais le peuple ſe moqua de ces reproches, les comptant plûtôt pour des loüanges. Il fut même frappé d'une rencontre impreveuë. Le lecteur qui devoit lire ce jour-là, n'aïant pû percer la foule, un des aſſiſtans prit le pſeautier & leut le premier paſſage qu'il rencontra. C'étoit ce verſet du pſeaume huitiéme: Vous avez tiré la loüange de la bouche des enfans, à cauſe de vos ennemis, pour détruire l'ennemi & le défenſeur. Car on liſoit alors ainſi; au lieu que nous liſons à preſent: L'ennemi & le vengeur. Or celui qui s'oppoſoit le plus à l'élection de S. Martin, étoit un évêque nommé Defenſor. Tout le peuple crut qu'il étoit marqué par ce mot du pſeaume, & que Dieu en avoit permis la lecture pour faire connoître ſa volonté. Il s'éleva un grand cri, & le parti contraire fut confondu.

S. Martin continua dans l'épiſcopat ſa maniere de vivre: conſervant la même humilité dans le cœur, la même pauvreté dans ſes habits: ſans en avoir moins d'au-

torité. Il demeura quelque tems dans une cellule proche de l'église. Ensuite ne pouvant souffrir la distraction des visites qu'il recevoit, il se fit un monastere environ à deux milles hors de la ville, qui subsiste encore à present sous le nom de Marmoutier. C'étoit alors un desert, enfermé d'un côté par une roche haute & escarpée, de l'autre par la riviere de Loire : on n'y entroit que par un chemin fort étroit. Le S. évêque y avoit une cellule de bois: plusieurs des freres en avoient de même, la plûpart s'étoient logez dans des trous qu'ils avoient creusez dans le rocher ; & l'on en montre encore, que l'on dit avoir été habité par S. Martin. Il avoit là environ quatre-vingt disciples : dont aucun ne possedoit rien en propre: il n'étoit permis à personne de vendre ni d'acheter, comme faisoient la plûpart des moines. On n'y exerçoit autre métier que d'écrire ; encore n'y appliquoit-on que les jeunes : les anciens s'occupoient à l'oraison. Ils sortoient rarement de leurs cellules, si ce n'étoit pour s'assembler dans l'oratoire. Ils mangeoient tous ensemble aprés l'heure du jeûne, c'est-à-dire vers le soir : ils ignoroient l'usage du vin, s'ils n'y étoient contraints par infirmité. La pluspart étoient vêtus de poil de chameau, c'est-à dire de gros camelot : c'étoit un crime d'être habillé delicatement. Toutefois il y avoit entre-eux plusieurs nobles, élevez d'une maniere bien differente ; & plusieurs furent évêques dans la suite. Car il n'y avoit point d'églises qui ne desirât d'avoir un pasteur tiré du monastere de S. Martin.

Peu de tems aprés son ordination, il fut obligé d'aller à la cour de l'empereur Valentinien, dont le sejour ordinaire étoit dans les Gaules. Sachant que S. Martin venoit lui demander ce qu'il ne vouloit pas lui accorder, il défendit qu'on le laissât entrer dans le palais. Car outre *Sulp. dialog. 2. c. 6.*

qu'il étoit naturellement ſuperbe & violent, ſa femme Juſtine qui étoit Arienne, le détournoit de rendre honneur au S. évêque. S. Martin aïant tenté une & deux fois en vain d'aprocher de ce prince, eut recours à ſes armes ordinaires. Il ſe revêtit d'un cilice, ſe couvrit de cendre, s'abſtint de boire & de manger, pria jour & nuit. Le ſeptiéme jour un ange lui aparut, & lui ordonna d'aller hardiment au palais. S. Martin y va ſur la parole de l'ange: les portes s'ouvrent, perſonne ne l'arrête, il arrive juſques à l'empereur. Ce prince le voïant venir de loin, demanda avec emportement pourquoi on l'avoit fait entrer, & ne daigna pas ſe lever: mais ſon ſiege fut couvert d'un feu qui l'en chaſſa promptement. Alors reconnoiſſant qu'il avoit ſenti une vertu divine, il embraſſa le ſaint pluſieurs fois; & lui accorda tout ce qu'il deſiroit, ſans attendre qu'il lui demandât. Il lui donna ſouvent audience, & le fit ſouvent manger à ſa table: enfin quand il partit, il lui offrit de grands preſens, que S. Martin refuſa, pour conſerver ſa pauvreté.

XXXI. Travaux de ſaint Martin pour la foi. *Vita c. 8.*

Dans le voiſinage de Tours étoit un lieu reveré par le peuple, comme la ſepulture de quelque martyr. Il y avoit même un autel érigé par les évêques precedens. Mais S. Martin qui ne croïoit pas de leger, demandoit aux plus anciens du clergé, qu'on lui fît voir le nom du martyr, ou le tems de ſon martyre; & n'en trouvant point de tradition certaine, il s'abſtint pendant quelque tems d'aller à ce lieu-là, pour éviter de faire tort à la religion, ou d'autoriſer la ſuperſtition. Un jour enfin il y alla avec quelques-uns des freres; & ſe tenant debout ſur le ſepulcre, il pria Dieu de lui faire connoître qui y étoit enterré. Alors ſe tournant à gauche, il vit prés de lui un ombre ſale & d'un regard farouche, à qui il commanda de parler: l'ombre dit ſon nom; & c'étoit un

voleur, mis à mort pour ses crimes, que le peuple honoroit par erreur & qui n'avoit rien de commun avec les martyrs. S Martin le vit seul, les autres entendoient seulement sa voix. Il fit ôter l'autel, & délivra le peuple de cette superstition.

Il ruina plusieurs temples d'idoles, & abatit plusieurs arbres, que les païens honoroient comme sacrez; souvent même au peril de sa vie. Aïant abatu un temple trés-ancien, il vouloit aussi couper un pin qui étoit proche: le pontife & les autres païens s'y opposoient. Enfin ils lui dirent: Si tu as tant de confiance en ton Dieu, nous couperons nous-mêmes cet arbre, pourveu que tu sois dessous quant il tombera. Il accepta la condition; il se laissa lier, & mettre à leur gré du côté où l'arbre penchoit: une grande foule s'assembla à ce spectacle, les moines qui l'accompagnoient étoient saisis de crainte. L'arbre demi coupé aïant déja craqué, & commençant à tomber sur S. Martin, il éleva la main & fit le signe de la croix: aussi-tôt l'arbre comme repoussé par un tourbillon de vent, tomba de l'autre côté, & pensa accabler les païsans qui se croïoient le plus en seureté. Il s'éleva un grand cri, & il n'y eut presque personne de cette prodigieuse multitude, qui ne demandât l'imposition des mains pour être receu catecumene. Une autre c. 13.
fois comme il abatoit un temple dans le païs des Eduens, c'est-à-dire dans le territoire d'Austun, une multitude de païens se jetta sur lui en furie, & le plus hardi l'attaqua l'épée à la main. Le S. ôta son manteau, & lui presenta le col à découvert: mais le païen aïant levé le bras, tomba à la renverse épouvanté miraculeusement, & lui demanda pardon. Un autre le voulut fraper d'un cou- c. 14.
teau, comme il abatoit des idoles: mais dans l'action le couteau lui échapa & disparut. D'autres fois il persuadoit

aux païens de ruiner eux-mêmes leurs temples. Avant lui il y avoit trés-peu de Chrétiens en ces quartiers de la Gaule, & il les laissa remplis de lieux de pieté : car aux endroits où il avoit ruiné des temples, il bâtissoit aussi-tôt des églises ou des monasteres.

c. 16. Il continuoit à faire souvent de grands miracles. Il délivra du demon un esclave de Tetradius, qui avoit c. 15. été proconsul : à Treves il guerit une fille paralytique prête à expirer, en lui mettant dans la bouche de l'huile c. 19. le benite : à Paris entrant dans la porte de la ville, suivi d'une grande foule, il baisa un lepreux qui faisoit horreur à tout le monde, & lui donna sa benediction ; aussi-tôt il fut gueri, & le lendemain il vint rendre graces à Dieu dans l'église. Les filets tirez de l'habit ou du cilice de S. Martin guerissoient souvent les malades, étant attachez à leurs doigts ou à leur col. Arborius qui c. 20. avoit été prefet, aïant sa fille malade d'une grosse fievre c. 21. quarte lui appliqua sur la poitrine une lettre du saint, & la fievre cessa aussi-tôt. Paulin depuis illustre par sa sainteté aïant une grande douleur à un œil où la cataracte commençoit à se former, S. Martin lui appliqua un pinceau, & le guerit entierement. Voilà quelques-uns de ses miracles.

XXXII. Persecution en Syrie.

Socr. IV. c. 32. Soz. VI. c. 36.

Cependant la persecution continuoit en Orient, mais avec moins de violence. Car comme Valens étoit à Antioche, il fut harangué par le philosophe Themistius, qui bien que païen l'adoucit un peu envers les catholiques. Il lui representa qu'il ne faloit pas s'étonner de la diversité des sentimens qui étoient entre les Chrétiens, puis qu'elle étoit petite en comparaison de la multitude & de la confusion d'opinions qui regnoient chez les Grecs, c'est à-dire chez les païens, qui avoient plus de trois cens opinions differentes. Valens se reduisit donc à

bannir les ecclesiastiques, au lieu de les faire mourir. *1. Theod. IV. c. 1.* Ainsi la persecution s'adoucit, mais elle ne cessa pas. Elle s'étendit par toute la Syrie, & S. Pelage évêque de Laodicée fut banni entre les autres. Il avoit été marié en sa jeunesse: mais le premier jour de ses noces, il persuada à son épouse de garder la continence; & comme il n'avoit pas moins cultivé les autres vertus, il fut éleu évêque tout d'une voix. Il gouvernoit cette église depuis plusieurs années, & fut alors envoïé en exil en Arabie. Les églises de Calcide & de Berée se sentirent aussi de la persecution; & S. Basile leur écrivit des lettres pour les encourager & les consoler. *Basil. ep. 297. Chalcid. ep. 298. 299 Beræens.* Ecrivant à l'église de Calcide, il marque que la persecution n'est pas encore venuë jusques à lui & aux églises de Cappadoce; mais que l'éxemple des églises voisines la faisoit attendre incessamment. Il dit que non-seulement les prêtres & le clergé de Calcide; mais les plus puissans du peuple avoient éprouvé la tentation. L'église de Berée lui envoïa le prêtre Acace, qui en fut depuis évêque: par qui il apprit le détail de leurs souffrances, & l'union du peuple avec le clergé. Il les encourage à la perseverance; & dit que leur exemple a déja relevé plusieurs églises.

En Palestine Philippe évêque de Scythopolis, & successeur de Patrophile: puis Athanase successeur de Philippe, Gemellin & plusieurs autres prêchoient ouvertement le pur Arianisme: soûtenant que le fils de Dieu étoit créature, & que le S. Esprit n'avoit rien de commun avec la nature divine; & non contens d'empoisonner le païs par leurs discours, ils persecutoient les catholiques à force ouverte. *Epiph. hær. 73. n. 37. 38.* A Jerusalem un nommé Hilaire ou Hilarion, décrié par la communion des Ariens, occupoit la place de S. Cyrille qui vivoit encore, mais apparemment en exil. Car aprés Irenée que les Ariens avoient *Hier. Chr. an. 349*

Sup. l. XIV. n. 23. fait évêque de Jerusalem au concile de C. P. en 360. S. Cyrille étoit rentré dans son siege, apparemment sous Julien, mais il avoit encore été dépossedé par Hilaire.

Epiph. her. 73. n. 37.

A Cesarée Acace le borgne étoit mort quelques années auparavant, & S. Cyrille qui étoit alors à Jerusalem mit à sa place Philumene: mais Eutychius d'Eleuteropolis, qui bien que catholique dans le cœur, suivoit les Ariens en haine de S. Cyrille, établit a Cesarée un autre Cyrille surnommé le vieux. S. Cyrille y mit ensuite Gelase son neveu fils de sa sœur; & les Ariens profitant de la division de ces trois évêques qui se disputoient le siege de Cesarée, y établirent Euzoïus: qu'il ne faut pas confondre avec Euzoïus d'Antioche. Euzoïus de Cesarée travailla avec application à rétablir la bibliotheque de S. Pamphile, faisant transcrire de nouveau les livres sur du parchemin: entre-autres les ouvrages d'Origene, dont il retrouva un grand nombre, & en dressa une table. Il étoit homme de lettres, & composa lui-même divers ouvrages. S. Epiphane dés-lors évêque de Salamine dans l'Isle de Chypre, étoit en si grande veneration, que les Ariens n'oserent l'attaquer, & il demeura paisible dans son église.

Hier. epist. 141. Id. de Script.

Hier. ep. 61. c. 2.

XXXIII. Persecution à Edesse.

Theod. hist. IV. c. 12. Ruf. II. c. 5.

Saint Barses ou Barsin, aprés avoir vêcu long-tems dans la solitude, fut évêque d'Edesse en Mesopotamie. Valens le relegua d'abord dans l'isle d'Arcade en Phenicie. Mais aïant appris que les maladies qu'il guerissoit par sa parole lui attiroient les peuples en foule, il l'envoïa en Egypte à la ville d'Oxirinque; & comme sa reputation y attiroit encore tout le monde, il l'envoïa en Thebaïde, à une place nommé Philo sur la frontiere des barbares. On garda long-tems son lit à Arade: il y étoit en grand honneur du tems de Theodoret, & plusieurs malades étoient gueris en y couchant. L'église latine

latine honore la memoire de S. Barses le trentiéme de Janvier, & la grecque le quinziéme d'Octobre. A sa place Valens envoïa à Edesse un évêque Arien : mais tout le peuple sortoit hors de la ville, & s'assembloit dans la campagne. Valens en fut lui-même témoin, lors qu'il vint à Edesse visiter l'église fameuse de l'apôtre S. Thomas. Il en fut si irrité, qu'il frappa de sa main le prefet Modeste, parce qu'il n'avoit pas eu soin d'empêcher ces assemblées ; & lui commanda de ramasser les soldats qu'il avoit sous sa charge, & ce qui se trouveroit de troupes, pour dissiper cette multitude. Modeste, quoi qu'Arien fit secrettement avertir les catholiques de ne se point assembler le lendemain au lieu où ils avoient accoûtumé de prier : parce qu'il avoit ordre de l'empereur de punir ceux qui s'y trouveroient. Il esperoit par cette menace empêcher l'assemblée & appaiser l'empereur. Mais les fideles d'Edesse n'en furent que plus excitez à s'assembler ; & dès le grand matin ils se rendirent avec plus de diligence qu'à l'ordinaire au lieu accoûtumé & le remplirent. Le prefet Modeste l'aïant appris, ne savoit quel parti prendre. Toutefois il marcha vers le milieu de l'assemblée, faisant avec sa suite un bruit extraordinaire pour épouvanter le peuple. En passant dans la ville il vit une pauvre femme qui sortoit brusquement de sa maison, sans même fermer la porte, tenant un enfant par la main, & laissant traîner son manteau negligemment, au lieu de se couvrir à la maniere du païs. Elle coupa la file des soldats qui marchoient devant le prefet, & passa avec un extrême expressement. Il la fit arrêter, & lui demanda où elle alloit si vîte ? Je me presse, dit-elle, d'arriver au champ où les catholiques sont assemblez. Tu es donc la seule, dit Modeste, qui ne sais pas que le prefet y marche, & qu'il fera mourir tous ceux qu'il y trouvera ? Oüi répon-

Socr. IV. c. 18.
Sozom. VI. c. 18.
Theod. IV. c. 16.

dit-elle, je l'ai oüi dire; & c'est pour cela même que je me presse, craignant de manquer l'occasion de souffrir le martyre. Mais pourquoi mene-tu cet enfant, dit le prefet? Afin, dit-elle qu'il ait part à la même gloire. Modeste étonné du courage de cette femme, retourna au palais, & en aïant entretenu l'empereur, lui persuada d'abandonner une entreprise, dont le succés seroit honteux & malheureux.

Theod. IV c. 17 18. Valens resolut donc d'épargner le peuple, & ordonna au prefet Modeste de prendre les prestres & les diacres; & de leur persuader, ou de communiquer avec l'évêque Arien, ou les chasser de la ville, & les envoïer aux extrêmitez de l'empire. Modeste les aïant tous assemblez, essaïa de les persuader, en disant: qu'il faloit estre insensez pour vouloir resister à un si grand prince. Comme ils demeuroient tous en silence, le prefet s'adressa au prestre Euloge, qui étoit leur chef, & lui demanda pourquoi il ne répondoit point. Euloge dit: Vous ne m'avez rien demandé. Toutefois, dit le prefet, il y a long-tems que je vous parle. Euloge dit: Vous parliez à tout le monde. Si vous m'interrogez en particulier, je vous dirai ma pensée. Et bien donc, dit le prefet; communiquez avec l'empereur. Euloge répondit: Est-ce que l'empereur a receu le sacerdoce avec l'empire? Le prefet piqué de cette réponse, reprit: Je ne dis pas cela, impertinent, je vous exhorte à communiquer avec ceux avec qui l'empereur communique. Nous avons un pasteur, dit Euloge, & nous suivons ses ordres. Alors le prefet les envoïa en Thrace au nombre de quatre-vingts.

Les grands honneurs qu'ils receurent pendant ce voïage, exciterent la jalousie de leurs ennemis. Car les villes & les bourgades venoient au devant d'eux les feliciter sur leur victoire. Valens en aïant receu des plain-

tes, les fit séparer deux à deux; prenant soin de ne pas laisser ensemble ceux qui étoient parens. Les uns continuerent de marcher en Thrace, d'autres furent envoïez aux extrêmitez de l'Arabie, d'autres dispersez dans les petites villes de Thebaïde. Euloge & Protogene furent envoïez à celle qui portoit le nom d'Antinoüs. C'étoient les deux premiers du clergé d'Edesse, qui avoient long-tems pratiqué la vie monastique, & fait de grands progrez dans la vertu. Ils trouverent que l'évêque d'Antinoüs étoit catholique, & assisterent à ses assemblées. Mais voïant qu'elles étoient peu nombreuses, & que la plupart des habitans étoient païens, ils s'appliquerent à les convertir. Euloge s'enferma dans une cellule, où il prioit jour & nuit. Protogene instruit dans les saintes lettres, & exercé à écrire en notes, aïant trouvé un lieu commode y établit une école: où il montroit aux enfans cette maniere d'écrire, & leur faisoit apprendre les pseaumes de David, & les passages du nouveau testament les plus convenables. Un de ces enfans étant tombé malade, Protogene alla dans la maison, le prit par la main, & le guerit par sa priere. Les peres des autres enfans l'aïant appris, le menoient dans leurs maisons, & le prioient de secourir leurs malades: mais il refusoit de prier pour eux, jusques à ce qu'ils fussent baptisez; & le desir de la guerison les y faisoit consentir. Si quelqu'un se convertisoit en santé, il le menoit à Euloge, frappoit à sa porte, & le prioit de lui donner le baptême. Euloge souffroit avec peine que l'on interrompît sa priere: mais Protogene lui representoit que rien n'est preferable au salut des hommes. Tout le monde s'étonnoit de voir un homme, qui savoit si bien instruire, & qui faisoit de tels miracles, ceder à un autre l'honneur d'administrer le baptême. On concluoit que la vertu d'Euloge étoit encore plus émi-

Sozom. VI. c. 33. 34.

nente. Mais peut-estre Protogene ne lui déferoit-il que comme au plus ancien prestre. C'est ainsi que ces deux saints profiterent de leur exil.

XXXIV. Mort de S. Athanase. Pierre lui succede.

Socr. IV. c. 20. Soz. VI. c. 19. Proter. epist ad S. Leon. to. 3. com. p. 1351. B.

L'Egypte fut en paix tant que S. Athanase vécut. Mais il mourut pendant cette persecution, & comme l'on croit le second jour de Mai l'an 373. Il mourut dans son lit à Alexandrie aprés quarante six ans entiers d'épiscopat, comblé de merites & d'années. Avant qu'il expirât, on le pria de désigner son successeur; & il nomma Pierre, homme excellent, déja venerable par son âge & ses cheveux blancs, admirable pour sa pieté, sa sagesse & son éloquence, fidele compagnon de ses travaux & de ses voïages, qui ne l'avoit abandonné dans aucun peril. Ce choix fut confirmé par le suffrage de toute l'église d'Alexandrie: du clergé, des magistrats, des nobles, de tout le peuple qui témoigna sa joïe par des acclamations publiques. Les évêques voisins s'assemblerent en diligence, pour celebrer l'élection solemnelle & l'ordination: Les moines quitterent leurs solitudes pour y assister, & Pierre fut mis sur le trône d'Alexandrie par un consentement unanime de tous les catholiques. Il écrivit aussi tôt suivant la coûtume, aux évêques des principaux sieges, & nous avons encore la réponse que lui fit S. Basile. Le pape S Damase lui écrivit aussi des lettres de communion & de consolation, qu'il lui envoïa par un diacre.

Bas. ep. 320.

Socr. IV. c. 21. Soz. VI. c. 20. Theod. IV. c. 20.

Mais les Ariens aïant reprit courage à la mort de S. Athanase, en donnerent promptement avis à l'empereur Valens, qui étoit alors à Antioche. Euzoïus d'Antioche fut d'avis d'aller lui-même mettre Lucius en possession de l'église d'Alexandrie, pour laquelle on l'avoit déja ordonné. L'empereur approuva ce voïage: le tresorier Magnus fut envoïé avec des troupes pour accompagner Euzoïus; & cependant on écrivit au nom de l'empereur à

Pallade prefet d'Egypte, & aux troupes qui y étoient pour chasser Pierre. Pallade qui étoit païen, & avoit souvent cherché l'occasion de nuire aux Chrétiens, accepta volontiers la commission. Il assembla aussi-tôt une troupe de Juifs, & des païens qu'il gagna par argent & par promesses; & venant à l'église de S. Theonas, il l'environna, & manda à Pierre d'en sortir, s'il n'en vouloit estre chassé par force. Pierre se retira, & cette foule d'infideles étant entrée dans l'église: on y entendit retentir les loüanges des idoles, des battemens de mains, des voix insolentes, & des paroles infâmes contre les vierges consacrées à J. C. Les gens de bien se bouchoient les oreilles: mais ces insolens ne se contenterent pas des paroles; ils déchirerent les habits de ces vierges, & les aïant dépoüillées toutes nuës, ils les menerent en triomphe par la ville; & si quelqu'un vouloit parler pour arrêter leur emportement, il n'en remportoit que des coups. Plusieurs de ces vierges furent violées: plusieurs furent assommées à coups de baston sur la teste, & on ne permettoit pas même d'enterrer leur corps. L'église honore comme martyrs ceux qui furent tuez en cette occasion dans l'église de S. Theonas.

Theod. IV. c. 22.

Martyr. Rom. 13. May.

Ce qui parut le plus insupportable aux Chrétiens, fut la profanation de l'autel. Les infideles y firent monter comme sur un theatre un jeune garçon qui deshonoroit son sexe par sa vie infâme: fardé avec du rouge aux joües & du noir aux sourcis, déguisé en femme à la maniere des idoles: c'est à-dire apparemment vêtu en Bacchus. Ce bouffon commença à danser sur l'autel se tournant legerement & gesticulant des mains de côté & d'autre. Cependant les assistans s'éclatoient de rire, & proferoient des blasfêmes. Ensuite un autre tres-connu pour ses infamies, se dépoüilla tout nud, & mon-

ta dans le trône épiscopal, comme pour prêcher. Il commença en effet à haranguer en termes infâmes, enseignant l'impieté, loüant la débauche, l'impudicité, les excés de bouche, le larcin; & pretendant montrer l'utilité de tous ces crimes, en dérision de la morale Chrétienne.

Quelque tems aprés Lucius arriva d'Antioche avec Euzoïus & le comte Magnus. Lucius étoit d'Alexandrie, & avoit esté ordonné prestre par le faux évêque George : à qui les Ariens l'avoient destiné pour successeur. Ils voulurent faire approuver leur choix par l'empereur Jovien, qui rejetta Lucius avec mépris. Ensuite il fut sacré évêque à Antioche ou ailleurs hors de l'Egypte : aïant acheté l'épiscopat, comme une charge seculiere. Magnus étoit tresorier de la maison de l'empereur, qui aïant brûlé l'église de Beryte sous le regne de Julien, avoit été obligé du tems de Jovien à la rebâtir à ses dépens; encore en avoit-il pensé perdre la teste. Lucius vint donc prendre possession de l'église d'Alexandrie, accompagné du gouverneur Pallade, du comte Magnus, de leurs appariteurs & leurs soldats; & d'une troupe de païens qui lui applaudissoient, & lui disoient en face : Tu es le bien venu évêque, qui ne reconnois point le fils : Serapis te favorise, & t'a conduit ici.

Sup. l. xv. n. 56.

XXXV. Persecution en Egypte.

En même tems le comte Magnus fit prendre dix-neuf, tant prestres que diacres, dont quelques-uns avoient plus de quatre-vingts ans; & les aïans fait amener devant son tribunal, comme des criminels, il leur disoit à haute voix : cedez miserables, cedez à l'opinion des Ariens. Quand vôtre religion seroit veritable, Dieu vous pardonnera d'avoir cedé à la necessité. Il ajoûtoit d'un côté les promesses de la part de l'empereur, & de l'autre

les menaces. Ils lui répondirent : Cessez vous-même de vouloir nous épouvanter par de vains discours. Nous n'adorons pas un Dieu nouveau : nous ne croïons pas qu'il ait jamais été sans sagesse, que tantôt il soit pere, & tantôt il ne le soit pas, ni que le fils soit temporel. Nos peres assemblez à Nicée, ont anathematisé cette erreur, en confessant que le fils est consubstantiel au pere. Aprés qu'ils eurent ainsi parlé, le comte Magnus les fit mettre en prison, & les y retint plusieurs jours esperant les faire changer. Ensuite il les fit foüetter & tourmenter en presence du peuple qui gemissoit : puis aïant fait dresser son tribunal dans un bain public proche du port, entouré de Juifs & d'infidelles aposté pour crier contre les saints confesseurs, il les condamna au bannissement ; & les envoïa à Heliopolis de Phenicie, dont tous les habitans étoient idolâtres, & ne pouvoient même souffrir le nom de J. C. Il les fit embarquer sur le champ, les pressant lui-même l'épée à la main : sans leur donner le tems de prendre les choses necessaires : sans attendre que la mer qui étoit agitée devint calme ; & sans estre touché des cris & des larmes de tout le peuple catholique.

Le prefet Pallade fit mettre en prison plusieurs personnes qui osoient pleurer, & aprés les avoir déchirez de coups, ils les envoïa travailler aux mines : ils étoient au nombre de vingt-trois, moines pour la pluspart. Avec eux on prit le diacre, que le pape Damase avoit envoïé de Rome, pour porter ses lettres à l'archevêque Pierre. Il fut mené publiquement par les bourreaux, les mains liées derriere le dos ; & aprés avoir souffert quantité de coups de foüets, de pierres & de lanieres plombées ; il s'embarqua avec les autres, sans autre provision que le signe de la croix qu'il fit sur son front ; & fut conduit aux

mines de cuivre de Phenneſſe. On fit mourir dans les tourmens juſques à de tendres enfans ; & on ne permit pas même à leurs parens de leur donner la ſepulture. Au contraire, on trancha la teſte à ceux qui compatiſſoient à leur douleur. Euzoïus aïant réüſſi dans ſon entrepriſe, & mis les Ariens, quoiqu'en petit nombre, en poſſeſſion des égliſes d'Alexandrie, laiſſa cette ville toute en larmes, & s'en retourna à Antioche.

Soz. VI. c. 19.

Peu de tems aprés l'entrée de Lucius, il vint un ordre de l'empereur, pour chaſſer d'Alexandrie & de toute l'Egypte ceux qui croïoient le conſubſtantiel : en un mot, de pourſuivre tous ceux que Lucius indiqueroit. La perſecution fut violente : on traînoit les catholiques devant les tribunaux, on les empriſonnoit, on les mettoit à la torture. D'Alexandrie on paſſa au reſte de la province. Le comte Magnus prit pluſieurs évêques, qui furent perſecutez en differentes manieres. Onze entre-autres, qui avant leur épiſcopat, avoient depuis l'enfance exercé la vie monaſtique dans le deſert, furent releguez à Diocesarée de Paleſtine, qui n'étoit habitée que par des Juifs. Les principaux étoient Euloge, qui avoit déja été banni ſous le regne de Conſtantius, auſſi-bien qu'Adelphius évêque d'Onuphis, & Ammonius évêque de Pacnemoune : ces deux derniers avoient aſſiſté au concile d'Antioche en 362. Iſidore évêque d'Hermopole, que l'égliſe latine honore le deuxiéme de Janvier. Quelques clercs & quelques moines catholiques ſe trouvant à Antioche, porterent leurs plaintes à l'empereur Valens des violences que l'on exerçoit en Egypte. Mais étant prevenu par les Ariens, il envoïa ces catholiques prés de Neoceſarée de Pont : où la rigueur du climat les fit bien-tôt mourir.

Socr. IV. c. 21. 24.
Theod. IV. c. 22.
Epiph. hær. 72. n. 10.
Sup. liv. XIII. n. 33.
Athan. tom. 1. p. 155.
Pallad. Lauſ. c. 11. 7. Martyr.
Theod. IV. c. 22.

Entre les évêques que l'on bannit comme ennemis de l'Arianiſme, S. Melas de Rinocorure eſt remarquable. Ceux

Sozom. VI. c. 31.

Ceux qui vinrent pour le prendre, le trouverent qui preparoit les lampes de l'église, comme le dernier de ses ministres : ceint d'un tablier gras, & portant des méches. On lui demanda où étoit l'évêque. Il est ici, dit-il, & je vous ferai parler à lui. Aussi-tôt jugeant que ces gens étoient fatiguez du chemin, il les mena dans la maison épiscopale, mit une table devant eux, & leur servit à manger de ce qui se trouva. Aprés qu'ils eurent mangé, il leur dit que c'étoit lui. Eux fort surpris, lui avoüerent le sujet de leur voïage : mais ils lui donnerent la liberté de se retirer, tant ils avoient conceu de respect pour sa vertu. Il aima mieux souffrir le même traitement que les autres catholiques, & accepta volontiers l'exil. Il avoit acquis toutes ces vertus dans la profession monastique, qu'il avoit exercée depuis la jeunesse. Son frere Solon auparavant marchand, aïant embrassé le même genre de vie, profita si bien sous sa conduite, qu'il fut aprés lui évêque de Rinocorure. Ces deux freres eurent des successeurs dignes d'eux ; & Sozomene témoigne que leurs saintes instructions duroient encore de son tems, & que le clergé de cette église vivoit en communauté. L'église honore saint Melas le seiziéme de Janvier. *Martyr. Rom.*

XXXVI Moines persecutez.

Ruf. II. c. 3. 4. Soz. VI. c. 20.

Lucius s'appliqua particulierement à persecuter les moines d'Egypte : connoissant leur attachement pour la doctrine catholique & leur autorité sur le peuple : qui ne sachant pas disputer sur les mysteres, étoit persuadé que la verité se trouvoit du côté de ces saints, si éclatans par leurs vertus & par leurs miracles. Lucius donc desesperant de les persuader, essaïa de les reduire par force, mais il n'y réüssit pas. Il alla lui-même les poursuivre dans leurs deserts, avec le duc d'Egypte & une grande multitude de soldats. On les trouvoit fai-

ſant leurs exercices ordinaires ; priant, gueriſſant des malades, chaſſant des demons. Quelques-uns d'entre-eux attendoient l'inſulte des ſoldats, quand on leur apporta un homme, qui depuis long-tems avoit les jointures des pieds tellement deſſechées, qu'il ne pouvoit ſe tenir de bout. Ils l'oignirent d'huile, & lui dirent: Au nom de J. C. que Lucius perſecute, leve-toi & retourne en ta maiſon ; & il fut gueri ſur le champ. Les perſecuteurs ſans eſtre touchez de ces miracles, troubloient les SS. moines dans leurs prieres & les chaſſoient de leurs retraites ordinaires. Enfin ils en vinrent juſques à emploïer contre eux les foüets, les pierres & les armes: mais ils n'étendoient pas ſeulement la main pour arrêter les coups, toûjours preſts à preſenter leurs teſtes aux épées, plûtôt que d'abandonner la foi de Nicée. Lucius voïant qu'il ne pouvoit vaincre cette multitude de SS. conſeilla au duc d'Egypte de bannir les abbez qui les conduiſoient.

Socr. IV. c. 22. 24.

On prit les deux Macaires, Iſidore & quelques autres; & les aïant enlevez de nuit, on les mena dans une iſle environnée de marais, où il n'y avoit que des infideles attachez à leurs anciennes ſuperſtitions, & où jamais l'évangile n'avoit été annoncé. Il y avoit un temple d'idoles, dont le ſacrificateur étoit honoré comme un Dieu. Lors que la barque qui portoit les confeſſeurs fut prés de terre, la fille du ſacrificateur fut ſaiſie du demon, & courut furieuſe vers le rivage où les rameurs abordoient. Comme elle couroit en criant, pluſieurs perſonnes étonnez de ce prodige la ſuivirent. Quand elle fut prés du bâteau, elle commença à crier à haute voix: O que vous êtes puiſſans ! ſerviteurs du grand Dieu. O ſerviteurs de J. C. vous nous chaſſez par tout : des villes, des villages, des montagnes, des deſerts. Nous

Theod. IV. c. 21.

esperions être à couvert de vos attaques dans cette petite isle ; c'est nôtre ancienne habitation, nous n'y nuisons à personne, nous y sommes inconnus. Mais si vous la voulez encore, prenez-la, nous nous retirons. Nous ne pouvons resister à vôtre vertu. Les demons aïant ainsi parlé, jetterent la fille par terre, & se retirerent. Les saints moines la releverent, & la remirent en parfaite santé de corps & d'esprit. Les assistans & son pere tout le premier, se jetterent aux pieds des saints, & les prierent de les instruire ; & aprés les preparations necessaires, ils receurent le baptême, & changerent leur temple en église. Ainsi furent convertis tous les habitans de cette isle. La nouvelle en étant venuë à Alexandrie : le peuple vint en foule faire des reproches à Lucius, craignant que la colere de Dieu ne tombât sur eux, si on ne relâchoit ces saints. Lucius eut peur d'une sédition, & donna ordre secrettement que ces saints moines retournassent à leurs cellules.

Isidore & les deux Macaires qui sont nommez dans ce recit, étoient des plus illustres solitaires de toute l'Egypte. Isidore dans sa premiere jeunesse avoit mené la vie ascetique sur le mont de Nitrie. C'étoit un lieu fameux entre les solitudes d'Egypte, qui avoit pris son nom d'un village voisin, où l'on amassoit du nitre, à quatre milles d'Alexandrie, qui font environ treize lieuës, au delà du lac Maris vers le midi. Cinq mille moines y habitoient dispersez differemment en cinquante maisons ou environ. Les uns demeuroient seuls ; les autres deux ou trois ensemble, ou en plus grand nombre : car chacun menoit la vie qu'il vouloit selon ses forces, quoiqu'ils fussent tous trés-unis par la charité. S. Isidore fit le voïage de Rome avec S. Athanase, & y fut connu des personnes les plus illustres. Il fut prestre &

Pall. Lauf. c. 1.
Id. c. 7. 14.
Vita Patr. c. 21.

gouverna l'hôpital d'Alexandrie. Il avoit des sœurs vierges, qui vivoient dans une communauté de soixante & dix filles; & quoi qu'il fût riche, il ne leur laissa rien en mourant.

XXXVII. Les deux Macaires Sup. liv. XIII. n. 58. Pall. Lauf. c. 19. Vita PP. c. 28.

Les deux Macaires étoient celui d'Egypte & celui d'Alexandrie. L'Egyptien ou l'ancien fut le premier qui habita le desert de Scetis. Dés sa jeunesse, il fit paroître une telle discretion, qu'on le nomma l'enfant vieillard; & à l'âge de quarante ans il receut le don des miracles, pour chasser les demons & délivrer les possedez. Il fut ordonné prestre & vécut jusques à l'an 391. On remarquoit trois morts qu'il avoit ressuscitez: un entre-autres pour convaincre un heretique Hieracite qui nioit la resurrection. S. Macaire d'Alexandrie demeuroit tantôt à Nitrie, tantôt à Scetis une journée au-delà, & fut prestre du monastere des Celles, au delà du mont de Nitrie à dix milles ou trois lieuës. On avoit nommé ce lieu, à cause de la multitude des cellules qui y étoient répanduës: mais si eloignées, que de l'une à l'autre on ne pouvoit se voir ni s'entendre. Les moines qui les habitoient, s'assembloient dans l'église le samedi & le dimanche. Si quelqu'un y manquoit, on jugeoit qu'il étoit malade, les autres l'alloient voir, & lui portoient des rafraîchissemens. Ils ne se visitoient point hors de ce cas, & un grand silence regnoit dans ce desert.

Sup. liv. VIII. n. 26. Vita PP. c. 29. Pall. c. 20. Vita PP. c. 22. Pall. c. 69.

S. Macaire d'Alexandrie est fameux pour sa mortification. Aïant un jour desiré de manger des raisins, on lui en envoïa de trés beaux, mais il les envoïa à un autre moine qui étoit malade. Celui-ci par le même esprit les envoïa à un autre, & ce troisiéme à un quatriéme. Ils se les envoïerent ainsi tous jusques au dernier, qui les rapporta à S. Macaire, sans savoir qu'ils fussent venus de lui. Pendant sept ans il ne mangea

rien qui eût passé par le feu ; pendant trois ans il vêcut de quatre ou cinq onces de pain trempé dans l'eau. Pour vaincre le sommeil, il passa vingt jours & vingt nuits à découvert, exposé à l'ardeur du soleil d'Egypte, & au froid de la nuit, qui est tel, que la regle de S. Pacome ordonne d'allumer du feu. S. Macaire aïant oüi loüer l'institut du monastere de Tabenne, prit l'habit d'un ouvrier, traversa le desert de quinze jours de chemin, & se presenta à S. Pacome, le priant de le recevoir. S. Pacome lui dit : Vous êtes trop âgé pour entreprendre nôtre maniere de vivre ; c'est tout ce que peuvent faire ceux qui s'y exercent dés la jeunesse : vous en serez choqué & vous retirerez, nous chargeant de maledictions. S. Macaire continua de postuler sept jours durant sans manger ; & lui dit enfin : Recevez-moi, mon pere ; si je ne fais comme les autres, vous me chasserez. S. Pacome persuada aux freres de le recevoir. Or ils étoient quatorze cens dans ce monastere. Reg. c. 9.

Aprés qu'il y eut été quelque temps, le carême vint. S. Macaire vit que les freres pratiquoient diverses austeritez : l'un mangeoit le soir, l'autre au bout de deux jours, l'autre au bout de cinq, l'autre étoit debout toute la nuit, & demeuroit tout le jour assis à travailler. Macaire aïant fait tremper des branches de palmier pour les mettre en œuvre, se tint debout en un coin, & demeura en cette posture pendant tous les quarante jours jusques à pâques : sans prendre ni pain, ni eau, ni se mettre à genoux, ni s'asseoir, ni se coucher. Seulement pour toute nourriture, il prenoit le dimanche quelques feüilles de chou creuës, pour paroître manger & fuïr la vanité ; les autres jours il demeuroit en silence, priant & travaillant. Les moines l'aïant veu en murmurerent, & dirent à S. Pacome : D'où nous avez-vous amené cet

homme sans corps, pour nous condamner? chassez-le, ou nous sortirons tous. S. Pacome pria Dieu de lui faire connoître qui il étoit, & aïant apris par revelation que c'étoit S. Macaire, il le prit par la main, le mena à l'oratoire où étoit l'autel, l'embrassa, & lui dit: Vous estes Macaire, & vous me l'avez caché. Il y a long-tems que j'ai oüi parler de vous, & que je desirois vous voir. Je vous remercie d'avoir humilié mes enfans: mais vous nous avez assez édifiez, retirez-vous, je vous prie, & priez pour nous. Ainsi S. Macaire s'en retourna. Il fit un grand nombre de miracles sur des malades & des possedez.

XXXVIII. S. Moïse évêque des Sarrasins. Socr. IV. c. 36. Soz. VI. c. 38. Theod. IV. c. 23. Ruf. II. c. 6.

Les Sarrasins faisoient la guerre aux Romains, sous la conduite de leur Reine Mavia, ou plûtôt Maoüvia, déja chrétienne. L'empereur Valens assés pressé d'ailleurs, fit la paix avec elle: mais elle mit entre les conditions du traité, que l'on donneroit pour évêque à son peuple un moine de la même nation, nommé Moïse, celebre par ses vertus & ses miracles, qui habitoit dans le desert aux confins de l'Egypte & de la Palestine. Les generaux de l'armée Romaine accorderent volontiers cette condition; & quand ils en eurent donné avis à Valens, il commanda que Moïse fût mené promptement à Alexandrie, pour y recevoir l'imposition des mains suivant la coûtume; parce que c'étoit l'église la plus proche. Les generaux prirent donc Moïse dans son desert, & le menerent à Lucius: mais Moïse lui étant presenté, lui dit en presence des magistrats & de tout le peuple assemblé: Arrestez: je ne suis pas digne de porter le nom d'évêque: mais si j'y suis appellé tout indigne que je suis, pour le bien des affaires publiques, je prens à témoin le Créateur du ciel & de la terre, que je ne recevrai point l'imposition de vos mains soüillées du

ſang de tant de ſaints. Lucius lui répondit : Si vous ignorez encore quelle eſt ma foi, vous n'avez pas raiſon de vous éloigner de moi ſur des calomnies : aprenez-la donc de ma bouche, & jugez-en par vous-même. Vôtre foi, répondit Moïſe, me paroît tres-clairement : les évêques, les preſtres & les diacres exilez, envoïez parmi les infideles, condamnez aux mines, expoſez aux beſtes ou conſumez par le feu, ſont des preuves de vôtre créance : les yeux ſont des témoins plus fideles que les oreilles. Moïſe aïant ainſi parlé, proteſta avec ſerment que jamais il ne recevroit d'ordination par les mains de Lucius.

Lucius l'eût volontiers fait mourir : mais il faloit contenter la reine des Sarraſins. On mena donc Moïſe, ſelon ſon deſir, aux évêques catholiques, releguez ſur la montagne : il receut d'eux l'impoſition des mains, & conſerva toûjours avec eux la communion. Il trouva peu de Chrétiens chez les Sarraſins, mais il en convertit un grand nombre par ſes inſtructions & par ſes miracles. Il les maintint en paix avec les Romains, à qui la reine Maoüvia fut toûjours fidelle. L'égliſe honore la memoire de S. Moïſe le ſeptiéme de Février. S. Hilarion avoit déja converti quelques Sarraſins : & un ſaint moine en avoit converti une tribu entiere, obtenant par ſes prieres un fils à leur prince nommé Zocom. Mais la plus grande partie de cette nation tres-nombreuſe étoit encore idolâtre.

Martyrol. *Sup. liv.* XII. *n.* 18. *Soz.* VI. *c.* 38.

XXXIX. Etat de l'Egliſe Romaine. *Theod.* IV. *c.* 21. *Socr.* IV. *c.* 22.

Cependant Pierre l'évêque legitime d'Alexandrie, écrivit aprés ſa retraite à tous les évêques catholiques une grande lettre, où il dépeignoit pathetiquement toutes les violences commiſes à Alexandrie, & une partie de la perſecution exercée dans le reſte de l'Egypte. Enſuite il paſſa la mer, & ſe retira à Rome prés le pape

Greg. Naz. or. 23. p. 418. D. S. Damase, qui le receut charitablement. Pour mettre devant les yeux des Romains les cruautez exercées en cette occasion ; Pierre leur presenta un habit sanglant, qui tira les larmes de tout le monde. Il demeura environ cinq ans à Rome jusques en 378.

Le pape S. Damase étoit toûjours inquieté par les schismatiques du parti d'Ursin, malgré la protection de l'empereur Valentinien. Aprés qu'Ursin eut été chassé *Sup. n. 19.* de Rome, & envoïé en exil dans les Gaules sur la fin de l'année 367. ceux de son parti n'osant s'assembler dans la ville, à cause des défenses du prefet Olybrius s'assembloient hors des murs & en tres-grand nombre. Aginatius qui étoit à Rome vicaire du prefet du pretoire en écrivit à l'empereur Valentinien, qui envoïa à Oly- *Rescr. ap. Baro. an. 369. init.* brius & à Aginatius chacun un rescrit, portant défense aux schismatiques de s'assembler dans l'étenduë de vingt milles prés de Rome. Olybrius étoit prefet de Rome en 369. aïant succedé à Pretextat. Mais deux ans aprés sous la prefecture d'Ampelius, c'est-à-dire en 371. l'empereur Valentinien permit à Ursin avec sept des siens de sortir du lieu de leur exil, & d'aller où il voudroit : pourveu qu'il ne mît le pied ni à Rome, ni dans les regions suburbicaires : ce qui ne peut guere signifier en cet endroit que le voisinage de Rome. Cet ordre fut *Ap. Baron. an. 371. init.* adressé à Ampelius, & séparement à Maximin vicaire de Rome, & successeur d'Aginatius. Il ne paroît pas qu'Ursin & son parti ait fait du bruit pendant le reste de la vie de Valentinien.

Mais les Luciferiens autres schismatiques tenoient toûjours à Rome des assemblées, & ils semblent estre compris dans un rescrit adressé à Simplicius vicaire de *L. 1. Cod. Theo. de his qui lat. IX. 29.* Rome aprés Maximin en 374. Par ce rescrit l'empereur ordonne, que tous ceux qui feront des assemblées illicites,

cites, au mépris de la religion, seront bannis à cent milles de Rome, & que ceux qui ont été condamnez par le jugement des évêques catholiques ne pourront retourner aux églises qu'ils ont corrompuës, ni demander à l'empereur la revision de leurs procez. Ce fut apparemment en execution de ce rescrit que Damase fit prendre un prêtre Luciferien nommé Macaire, qui tenoit une assemblée de nuit dans une maison particuliere. Il fut envoïé en exil aussi bien que quelques autres Luciferiens prêtres & laïques. Toutefois Damase ne put empêcher qu'ils n'eussent à Rome un évêque nommé Aurelius, qui y demeura jusques à sa mort, & eut pour successeur Ephesius, qui subsista aussi à Rome malgré les poursuites de Damase. L'évêque le plus fameux de ce parti étoit Gregoire d'Elvire ou Eliberis dans l'Espagne Betique, dont S. Eusebe de Verceil avoit loüé la fermeté. Les Luciferiens lui attribuoient le don des miracles; & rendoient cette raison de ce qu'il n'avoit jamais été exilé: comme si l'on eût craint en l'attaquant, d'attirer la colere de Dieu. Il vêcut jusques à la derniere vieillesse, & composa divers traitez d'un stile assés mediocre.

Rescr. Gratiani. to. 2. conc. p. 1004.
Libell. Marc. & Fausti. p. 65. 66. &c.
p. 69.
p. 65.
p. 69.
Sup. liv. XIV. n. 24.
Lib. Marc. p. 73.
Ibid. p. 40.
Hier. script. Greg. Bæt.

Les Donatistes avoient aussi un évêque à Rome, qui assembloit son petit troupeau hors la ville dans la caverne d'une montagne: d'où leur vint le nom de Montenses. On les nommoit aussi Cutzupites. Les Donatistes envoïoient d'Afrique ce prétendu évêque de Rome: ou bien leurs évêques alloient l'ordonner sur les lieux. On en compte jusques à six de suite, qui occuperent le siege de cette caverne: savoir Victor envoïé d'Afrique vers le commencement de ce siecle, Boniface, Encolpius, Macrobe, Lucien, Claudien. Les Donatistes avoient encore un évêque en Espagne, qui gouvernoit la mai-

Optat. lib. 2.
Sup. liv. X. n. 26.
Epist. conc. Ro. to. 2. conc. p. 1002. C.
Aug. de hæres. c. 69.

Id. epist. 53. al. 165. son & les terres d'une femme de qualité ; & un autre dans un lieu inconnu hors de l'Afrique. Ils furent protegez en Afrique par Gildon frere de Firmus roi de Mauritanie, qui se revolta contre l'empereur Valentinien, & dont Gildon releva le parti aprés sa défaite. Un évêque Donatiste nommé Optat l'accompagnoit dans ses violences, ce qui le fit nommer Optat Gildonien.

Aug. II. cont. Petit. c. ult. Id. III. cont. Cresc. c. 63. n. 70.

XL. S. Optat écrit contre les Donatistes.

S. Optat évêque de Mileve, qui nous a conservé les noms des évêques Donatistes de Rome, écrivoit en ce tems sous Valentinien ; & voici l'occasion qui le fit écrire. Parmenien évêque Donatiste de Carthage & successeur de Donat, aïant écrit contre l'église, plusieurs catholiques avoient desiré une conference des deux partis : mais les Donatistes l'avoient refusée, ne voulant pas même parler aux Catholiques, ni approcher d'eux : sous pretexte de ne pas communiquer avec les pecheurs, Optat répondit donc par écrit à Parmenien, ne le pouvant faire autrement ; & montra qu'il avoit avancé plusieurs choses avantageuses à l'église catholique, plusieurs contraires à son parti, plusieurs en apparence contraires à l'église, mais fausses en effet, entre-autres que l'église avoit demandé des soldats contre-eux, ce qu'Optat nie absolument.

Hier. script. Sup. l. XI. n. 46. Optat. lib. I.

L'ouvrage est divisé en six livres : car S. Jerôme n'en reconnoît pas davantage, & on doute que celui qui passe aujourd'hui pour le septiéme soit du même auteur. Dans le premier, S. Optat fait l'histoire du schisme des Donatistes, commencé un peu plus de soixante ans auparavant, à l'occasion de ceux qui étant tombez dans la persecution de Diocletien, avoient été nommez Traditeurs. Il conduit cette histoire jusques à la justification de Felix d'Aptonge. Pour montrer quels sont les schismatiques, il dit ces paroles remarquables : Ce

Sup. l. IX. n. 34.

Sup. X. n. 12.

n'eſt pas Cecilien qui s'eſt ſeparé de Majorin ton aïeul; c'eſt Majorin qui s'eſt ſeparé de Cecilien. Cecilien n'a pas quitté la chaire de Pierre ou de Cyprien; mais Majorin dont tu tiens la chaire, qui n'avoit point d'origine avant Majorin même. Dans le ſecond livre, ſuppoſant comme un principe accordé entre les Chrétiens, qu'il n'y a qu'une égliſe; il montre par la ſucceſſion de l'égliſe Romaine, que c'eſt la catholique, & dit: Tu ne peut nier que dans la ville de Rome la chaire épiſcopale a été donnée à Pierre le premier, qui s'y eſt aſſis, lui qui étoit le chef de tous les Apôtres, afin que tous gardaſſent l'unité par cette chaire unique; que chaque Apôtre ne prétendit pas avoir la ſienne; & que celui qui éleveroit une autre chaire, fût ſchiſmatique & pécheur. Donc dans cette chaire unique, Pierre s'eſt aſſis le premier: Lin lui a ſuccedé, à Lin Clement, à Clement Anaclet, puis Evariſte, Sixte, Teleſphore, Hygin, Anicet, Pie, Soter, Eleuthere, Victor, Zephyrin, Calliſte, Urbain, Pontien, Antherus, Fabien, Corneille, Lucius, Eſtienne, Sixte, Denis, Felix, Eutychien, Caïus, Marcellin, Marcel, Euſebe, Militiade, Silveſtre, Marc, Jules, Libere, Damaſe, qui eſt aujourd'hui nôtre confrere: avec qui tout le monde eſt en communion comme nous, par le commerce des lettres formées. Montrez l'origine de vôtre chaire, vous qui voulez vous attribuer l'égliſe. Vous pretendez auſſi avoir quelque part à la ville de Rome: mais ſi l'on demande à Macrobe où il eſt aſſis, peut il dire qu'il eſt aſſis dans la chaire de Pierre? Je ne ſai s'il l'a jamais veuë: il n'a jamais approché de ſon tombeau, où l'on voit les monumens des deux Apôtres: dites s'il a pû y entrer, & y offrir le ſacrifice. Il faut que vôtre confrere Macrobe avoüe qu'il eſt aſſis où étoit autrefois Encolpius; & ſi on pouvoit interroger

P. 439. Bibl. PP.

P. 446. E.

Encolpius, il diroit qu'il a ſuccedé à Boniface de Balles: qui auroit pû dire qu'il avoit ſuccedé à Victor de Garbe, envoïé d'Afrique par les vôtres il y a long-tems pour un petit nombre d'errans. Que veut dire cela, que vôtre parti n'a pû avoir à Rome d'évêque Romain, & que ceux qui ſe ſont ſuccedez dans cette ville ſont Africains & étrangers: l'impoſture n'eſt-elle pas manifeſte?

Les Donatiſtes reprochoient aux catholiques d'avoir exercé des violences contre eux. Saint Optat le nie formellement, & défie Parmenien de marquer aucun évêque, ou aucun autre miniſtre de l'égliſe en particulier qui les ait perſecutez. Au contraire, il fait tomber ce reproche ſur les Donatiſtes, & raporte au long les cruau-
Sup. l. xv. n. 32. tez qu'ils exercerent du tems de Julien. Et comme le pretexte des Donatiſtes étoit le voïage de Paul & de Macaire envoïez en Afrique par l'empereur Conſtant
Sup. liv. XII. n. 48. pour procurer l'unité: S. Optat emploïe le troiſiéme livre à juſtifier l'égliſe, des violences exercées en cette occaſion. Il montre que les Donatiſtes ſe les ſont atti-
p. 457. A. rées, & que l'égliſe n'y a pris aucune part. Nous ne l'avons, dit-il, ni deſiré, ni conſeillé, ni ſeû; nous n'y
p. 458. D. avons point cooperé. En parlant des diſcours ſéditieux du faux évêque Donat, & de la ſoûmiſſion deuë aux puiſſances, il dit que l'état n'eſt pas dans l'égliſe, mais l'égliſe dans l'état: c'eſt-à-dire dans l'empire Ro-
p. 459. B. main. Et enſuite: Il n'y a au deſſus de l'empereur que Dieu ſeul, qui a fait l'empereur; ainſi Donat s'élevant au deſſus de l'empereur, ſemble avoir excedé les bornes de l'humanité, & s'eſtimer un Dieu.

Dans le quatriéme livre, ces paroles ſont remarquables touchant le peché originel: Perſonne n'ignore que
p. 469. D. tout homme qui naît, quoiqu'il naiſſe de parens Chrétiens, ne peut être ſans l'eſprit du monde: qui doit

necessairement être chassé de l'homme avant le bain salutaire. C'est ce que fait l'exorcisme, par lequel l'esprit immonde est chassé. Dans le cinquiéme livre il traite du baptême, & montre que sa validité ne dépend point de la dignité du ministre. Les ouvriers, dit-il, changent & se succedent les uns aux autres : mais les sacremens ne peuvent changer. Ils sont saints par eux-mêmes & non par les hommes. Dans le sixiéme livre, il releve les sacrileges que les Donatistes avoient commis dans les églises des catholiques sous le regne de Julien. On y voit que les autels étoient de bois, & qu'on les couvroit d'un linge pour la celebration des mysteres. Mais sur tout l'on y voit trés-clairement le grand respect que les fideles portoient aux autels & aux vases sacrez : qu'ils tenoient l'Eucharistie pour un veritable sacrifice : croïant que l'on attiroit sur l'autel le saint Esprit, & que le corps de J. C. y étoit present comme sur la croix, où les Juifs le firent mourir : qu'ils regardoient comme des crimes énormes de renverser les autels, de rompre ou d'appliquer à des usages profanes les calices qui avoient porté le sang de J. C.

p. 474. E.

Sup. l. xv. n. 32.

L. vi. init. p. 479. E. 480. A.

XLI. Loix de Valentinien.

Ce fut contre les Donatistes que l'empereur Valentinien adressa une loi à Julien proconsul d'Afrique, portant que celui qui auroit rebaptisé, seroit reputé indigne du sacerdoce. Cette loi est dattée de Treves le dixiéme des calendes de Mars, sous le quatriéme consulat de Valentinien & de Valens : c'est-à-dire le vingtiéme Février 373. L'année precedente 372. il avoit fait une loi contre les Manichéens adressée à Ampelius prefet de Rome, portant que par tout où on les trouveroit assemblez, on puniroit leurs docteurs severement, & on confisqueroit les maisons où ils auroient enseigné. Cette loi semble avoir été une suite de la recherche contre les

L. 1. Cod. Th. de sanct. bapt.

L. iii. C. Th. de haeret.

Epiph. hær. 66. n. 13. & n. 88.

magiciens faite à Rome en 371. & 372. Car les Manichéens étoient accusez de magie, & d'emploïer des ligatures, des charmes & d'autres prestiges.

L. xx. C. Th. de episc.

Valentinien avoit fait une autre loi honteuse au clergé, mais necessaire. Elle défendoit aux ecclesiastiques & aux continens, c'est-à-dire aux ascetes ou religieux, d'aller aux maisons des veuves ou des filles orfelines; & permettoit aux parens ou aux alliez de les déferer aux tribunaux publics. Elle ordonnoit de plus, qu'ils ne pourroient rien recevoir de la femme à qui ils se seroient particulierement attachez, sous pretexte de religion, ni par aucune sorte de donation, ni par testament; non pas même par une personne interposée: le tout sous peine de confiscation; si ce n'étoit qu'ils fussent heritiers naturels de ces femmes, par droit de proximité. Cette loi fut adressée au pape S. Damase, & leuë dans les églises de Rome le troisiéme des calendes d'Aoust, sous le troisiéme consulat de Valentinien & de Valens: c'est-à dire le trentiéme de Juillet 370. On peut croire que le pape l'avoit demandée lui-même, afin de reprimer par le secours de la puissance seculiere, l'avarice de plusieurs clercs, qui faisoient la cour aux dames Romaines, pour profiter de leurs richesses immenses.

XLII. Martyrs chez les Gots.

L'église fut alors persecutée chez les Gots, & y eut même des martyrs. La religion Chrétienne étoit depuis long-tems établie parmi cette nation, que les anciens ont quelquefois confonduë sous le nom de Scythes & de Sarmates. Theophile leur évêque assista & souscrivit au concile de Nicée, suivant le raport de Socrate. S. Cyrille de Jerusalem témoigne que dés son tems il y avoit eu des martyrs chez les Gots, aussi bien que chez les Perses; & ailleurs il compte les Gots & les Sarmates entre les nations qui outre les simples Chrétiens, avoient

Eusēb. vit. III. c. 7. Socr. II. c. 41. Cyrill. Catech. 10. p. 9. Catech. 6. p. 186.

des évêques, des clercs, des moines & des vierges. Philostorge raporte que sous le grand Constantin, une grande multitude de Getes, c'est-à-dire de Gots, furent chassez de leur païs, à cause de la religion, & que l'empereur les logea dans la Mesie. Il fait remonter l'origine de leur conversion aux courses qu'ils avoient faites dans l'Asie mineure sous l'empereur Galien: particulierement dans la Galatie & la Cappadoce.

Philost. II. c. 5.

Sup. l. VII. c. 58.

Du tems de l'empereur Valens, les Gots étoient divisez & obéïssoient à deux rois, Fritigerne & Athanaric. La plûpart étoient encore païens, & plusieurs Chrétiens des sujets de Fritigerne soufrirent le martyre, quoiqu'il fût allié des Romains. Mais sous Athanaric qui étoit leur ennemi, la persecution fût bien plus grande. Il en fit mourir plusieurs par divers supplices: les uns à cause de la hardiesse, avec laquelle ils répondoient aux juges, les autres sans même les écouter. Car il fit mettre une idole sur un chariot, que l'on promenoit par les cabanes de ceux qui étoient denoncez comme Chrétiens, & on leur commandoit de l'adorer & de lui sacrifier: s'ils refusoient, on brûloit les cabanes & ceux qui étoient dedans. Pour éviter cette violence, plusieurs personnes de tout sexe & de tout âge, jusques à des enfans à la mamelle, se refugierent dans la cabane où étoit l'église: mais les païens mirent le feu à la cabane & les brûlerent tous. Athanaric en aïant fait tuer un grand nombre, & aïant horreur de faire mourir le reste, les chassa aprés les avoir fait beaucoup souffrir, & les fit passer sur les terres des Romains. Ces martyrs étoient catholiques, au raport de S. Augustin, & il n'y avoit point encore alors d'Ariens chez les Gots.

Sozom. VI. c. 37.
Socr. IV. c. 33.

Hier. Chr. an. 370.

Isid. Chr. Æra. 407
Aug. XVIII. civit. c. 52.
Ambr. in Luc. lib. II. n. 37.
V. Ruinart. acta martyr. p. 671.

De tant de martyrs, il y en a peu qui soient connus en particulier. On nomme Barthus & Verea prêtre,

Menolog. 26 Mart.

& Arpila solitaire, que l'on dit avoir été brûlez avec vingt-trois autres dans une église où ils étoient assemblez ; & on raporte leur martyre au même tems des empereurs Valentinien, Valens & Gratien, mais sous un roi Jungheric. Sous Athanaric on connoît seulement S. Nicetas & S. Sabas. S. Nicetas est plus fameux, mais son histoire est moins connuë. Celle de S. Sabas est plus certaine, s'étant conservée dans une lettre de l'église de Gothie à celle de Cappadoce, à qui ses reliques furent envoïées.

Acta. mart. sinc. p. 674.

XLIII. Saint Sabas.

Saint Sabas Goth de nation & Chrétien dés l'enfance étoit doux, paisible & moderé dans ses paroles : bien instruit de la religion, qu'il savoit défendre contre les idolâtres, sans retorique étudiée, mais avec une grande liberté. Il chantoit dans l'église, & en prenoit un grand soin. Il méprisoit l'argent & la bonne chere, fuïoit la compagnie des femmes ; & s'appliquoit tous les jours au jeûne & à la priere : il excitoit tout le monde à la vertu. La persecution aïant commencé, comme on contraignoit les Chrétiens à manger des viandes immolées aux idoles : quelques païens s'aviserent d'offrir à leurs parens Chrétiens, des viandes qui n'auroient pas été immolées pour tromper les persecuteurs. S. Sabas, non seulement refusa d'en manger ; mais dit hautement, que quiconque en mangeoit n'étoit pas Chrétien. Il en preserva ainsi plusieurs : c'est-pourquoi ceux qui vouloient emploïer cet artifice, le chasserent du village : ensuite il le rappellerent : La persecution aïant recommencé, quelques païens en sacrifiant aux faux dieux, vouloient assurer avec serment, qu'il n'y avoit aucun Chrétien dans leur village. Mais Sabas se presenta hardiment dans leur assemblée, & dit : Que persone ne jure pour moi, car je suis Chrétien. Etant donc pressez par le persecuteur, ils cacherent leurs parens,

parens, & jurerent qu'il n'y avoit dans leur vilage qu'un seul Chrétien. C'étoit S. Sabas. Le prince se l'etant fait amener, demanda aux assistans ce qu'il avoit de bien, & aprenant qu'il n'avoit que l'habit dont il étoit vêtu, il le méprisa, & le fit chasser, disant : Un tel homme ne peut faire ni bien, ni mal.

La persecution étant renouvellée, il alla par ordre de Dieu passer la fête avec un prêtre nommé Sansala. La troisiéme nuit aprés, un nommé Atharide vint par ordre public avec une grande troupe fondre sur le vilage; & trouvant le prêtre endormi dans sa maison, il le fit lier avec S. Sabas, que l'on avoit aussi tiré de son lit. Ils mirent le prêtre dans un chariot : pour S. Sabas, ils le traînerent nud comme il étoit, par des épines qu'ils avoient brûlées depuis peu ; le pressant & le frappant à coups de foüet & de bâton. Le jour étant venu il leur dit : Ne m'avez-vous pas traîné tout nud par des lieux rudes & pleins d'épines ? voïez si j'ai les pieds déchirez, & si l'on voit sur mon corps les marques des coups que vous m'avez donnez. Ils n'en virent aucune trace. Alors ils prirent un essieu du chariot, le lui mirent sur les épaules, & lui attacherent les mains étenduës au bout de l'essieu : puis ils lui attacherent de même les pieds à l'autre, & le renverserent par terre couché sur cet essieu. Il passa ainsi la plus grande partie de la nuit. Mais pendant que les ministres de la persecution dormoient ; il vint une femme qui le délia. Il demeura toutefois au même lieu sans crainte, aidant à cette femme qui s'étoit relevée la nuit pour preparer à manger aux domestiques.

Le jour venu Atharide lui fit lier les mains, & le fit pendre à une poutre de la maison. Peu de tems aprés, il vint des gens de sa part qui apportoient des viandes immolées, & qui dirent au prêtre & à Sabas : Voilà ce

que vous envoïe le grand Atharide, afin que vous mangiez & que vous evitiez la mort. Nous n'en mangerons point, dit le prêtre, il ne nous est pas permis. Dites à Atharide, qu'il nous fasse plûtôt mourir en croix ou de quelque autre maniere. S. Sabas dit: Qui a envoïé cela? Ils répondirent: C'est le seigneur Atharide. Sabas dit: Il n'y a qu'un Seigneur, Dieu qui est au ciel. Ces viandes pernicieuses sont impures & profanes, comme Atharide lui-même qui les a envoïées. Un des serviteurs d'Atharide irrité de ce discours, poussa la pointe de son dard contre la poitrine de Sabas avec tant de violence, que tous les assistans crurent qu'il en mourroit sur le champ. Mais il lui dit: Tu crois m'avoir tué? sache que je n'en ai pas senti plus de mal, que si tu m'avois jetté un flocon de laine. En effet, il ne jetta aucun cri, & on ne trouva sur son corps aucune marque du coup. Atharide aïant appris tout cela, commanda qu'on le fit mourir. On laissa aller le prêtre, & on mena Sabas pour le noïer au fleuve nommé alors Musée, aujourd'hui Mussous en Valachie. Il dit: Quel mal a fait le prêtre pour ne pas mourir avec moi? Les ministres lui répondirent: Ce n'est pas à toi à en donner l'ordre. Alors il se mit en priere, & ne cessa de loüer Dieu pendant le chemin. Etant arrivé au bord du fleuve, les ministres disoient entre-eux: Que ne laissons-nous aller cet homme? il est innocent: Atharide n'en saura jamais rien. S. Sabas leur dit: A quoi vous amusez-vous, au lieu de faire ce qui vous est ordonné? Je voi ce que vous ne pouvez voir: voilà de l'autre côté ceux qui me recevront dans la gloire. Alors ils le menerent à l'eau, & il continua de loüer Dieu jusques à la fin. L'aïant jetté dans le fleuve, ils l'étranglerent avec la piece de bois, qu'ils avoient attachée à son cou. Il étoit âgé de trente-huit ans & souffrit le martyre le

jeudi de la ſemaine de pâques, le jour de devant les ides d'Avril, ſous le conſulat de Modeſte & d'Arinthée: c'eſt-à-dire le douziéme d'Avril l'an 372. AN. 372.

XLIV. Reliques de S. Sabas.

Les miniſtres de la perſecution retirerent de l'eau le corps du martyr, & le laiſſerent ſans ſepulcre. Mais ni les bêtes, ni les oiſeaux n'y toucherent: les fideles le garderent; & Junius Soranus duc de Scythie, c'eſt à-dire commandant des troupes qui gardoient cette frontiere pour l'empereur, fit apporter ces reliques ſur les terres des Romains. Puis voulant gratifier ſa patrie, qui étoit la Cappadoce, il les y envoïa du conſentement des prêtres. Les reliques furent accompagnées d'une lettre de l'égliſe de Gothie à l'égliſe de Cappadoce, & à tous les Chrétiens de l'égliſe univerſelle. Cette lettre contient la relation du martyre de S. Sabas, & finit ainſi: C'eſt pourquoi offrant le ſaint ſacrifice le jour que le martyr a été couronné, donnez part de ceci à nos freres, afin que le Seigneur en ſoit loüé par toute l'égliſe catholique & apoſtolique. Saluez tous les ſaints. Ceux qui ſont perſecutez avec nous vous ſalüent. On croit avec raiſon que ce duc de Scythie eſt celui à qui S. Baſile écrivit une lettre, à la fin de laquelle il dit: Vous ferez bien d'envoïer des reliques des martyrs à vôtre patrie: s'il eſt vrai, comme vous me l'avez mandé, que la perſecution qui regne en vos quartiers faſſe encore à preſent des martyrs. On croit auſſi que la lettre de l'égliſe de Gothie à celle de Cappadoce qui accompagna les reliques de S. Sabas, fut dreſſée par S. Aſchole évêque de Teſſalonique capitale de la Macedoine: car nous avons deux lettres de S. Baſile à S. Aſchole ſur ce ſujet, dont la premiere ſemble être la réponſe à la lettre de l'égliſe de Gothie. Il le remercie des reliques qu'il lui envoïe d'un nouveau martyr, d'un païs barbare voiſin des Romains,

Ep. 241. p. 1015. B.

Ep. 338. 339.

P. 1113. C. & au de-là du Danube ; & de la vive & fidelle relation qui accompagne les reliques. Il y marque même que ce martyr a été consommé par le bois & par l'eau, comme porte la relation en propres termes ; & il felicite S. Aschole d'avoir honoré sa patrie d'un si beau present : car il étoit aussi de Cappadoce.

XLV. Union de S. Basile avec Eustathe de Sebaste.

Sup. l. XIV. n. 1.

S. Basile outre ses maladies continuelles, eut alors à soûtenir plusieurs attaques des ennemis de l'église, tant au dedans qu'au dehors. La plus rude pour lui, fut la rupture d'Eustathe évêque de Sebaste. S. Basile étoit lié avec lui d'amitié depuis long-tems, le regardant comme un homme d'une pieté singuliere. Depuis son épiscopat, il receut auprés de lui plusieurs personnes de la main d'Eustathe, pour travailler avec lui Cependant Eustathe par ses variations dans la foi, s'étoit rendu suspect à plusieurs Catholiques, principalement à son métropolitain, Theodote evêque de Nicopolis, capitale de la petite Armenie, où Sebaste étoit située. Il ne vouloit plus communiquer avec Eustathe; mais S. Basile ne pouvoit se resoudre à l'abandonner, étant persuadé de son innocence, principalement depuis qu'il avoit fait profession de la foi de Nicée à Rome & à Tyane. Theodote aïant appellé S. Basile à un concile qu'il devoit tenir, S. Basile crut que la charité l'obligeoit à s'y trouver; & comme Sebaste étoit sur son chemin, il voulut en passant conferer avec Eustathe. Il lui proposa les chefs, sur lesquels Theodote l'accusoit d'heresie ; & le pria de lui dire nettement sa créance. Car, disoit-il, je veux demeurer dans vôtre communion, si vous suivez la foi de l'église : sinon je suis obligé de me separer de vous. Ils eurent sur ce sujet un long entretien, que la nuit interrompit, sans qu'ils eussent rien conclu. Ils reprirent la conversation le lendemain matin en presence d'un prê-

Ep. 370. ad Hilar. Ep. 73. p. 895. A.

Epist. 82. ad Patroph.

Ep. 187. p. 967. ad Terent.

tre de Sebaste nommé Pemenius, qui s'opposoit fortement à S. Basile : mais enfin ils convinrent de tout ; & vers l'heure de none, ils se leverent pour prier ensemble, & rendre graces à Dieu. S. Basile voïoit bien qu'il falloit encore tirer d'Eustathe une confession de foi par écrit : mais il vouloit pour plus grande seureté la concerter avec Theodote, & en recevoir de lui la formule. Cependant Theodote aïant appris que S. Basile avoit été voir Eustathe, sans s'informer d'autre chose, ne le pria plus de venir à son concile : ainsi S. Basile fut obligé de s'en retourner, aprés avoir fait la moitié du chemin : bien affligé d'avoir pris tant de peine inutilement pour la paix des églises.

Quelque tems aprés il vint à Getase, terre appartenante à S. Melece, qui y étoit alors. Theodote y étoit aussi ; & comme il se plaignoit de la liaison de S. Basile avec Eustathe, S. Basile expliqua le succés de la visite qu'il lui avoit renduë, & comme il l'avoit trouvé entierement d'accord avec lui sur la foi : Mais, dit Theodote, il y a renoncé assurément, si-tôt que vous avez été parti. Il n'est point capable dit S. Basile, d'une telle duplicité, lui qui deteste le moindre mensonge : mais pour vous en assurer, presentons lui un écrit où la foi soit clairement exprimée : s'il le refuse, je me separerai de sa communion. S. Melece & un prêtre nommé Diodore qui étoit present approuverent la proposition : Theodote même y consentit, & pria S. Basile de venir visiter son église de Nicopolis. Il le laissa à Getase sur cette parole. Mais quand S. Basile fut arrivé à Nicopolis, Theodote ne voulut point prier avec lui, sans en rendre d'autre raison, sinon qu'il avoit receu Eustathe à sa communion. *Ep. 187. 966. D.* *P. 968. D.*

S. Basile porta patiemment cet affront, & ne s'en prit

qu'à ses pechez. Il ne laissa pas de continuer son chemin de Nicopolis à Satale en Armenie. Car il étoit chargé avec Theodote d'établir des évêques dans cette province. L'empereur entroit dans cette affaire, & le comte Terence, qui étoit Chrétien, & fort estimé de S. Basile, la lui avoit recommandée. Le mauvais procedé de Theodote la rendoit plus difficile : car il avoit dans son diocese des hommes pieux, habiles, instruits de la langue & des mœurs de la nation. S. Basile ne laissa pas de l'entreprendre seul. Il pacifia les évêques d'Armenie, les excita à sortir de l'indifference pernicieuse où ils vivoient, & leur donna des regles pour y remedier. L'église de Satale étoit vacante depuis qu'Elpidius son évêque avoit été déposé par les Ariens au concile de C. P. l'an 360.

Sup. l. XIV. n. 22. Tout le peuple & les magistrats aïant par un decret public demandé un évêque à S. Basile, il leur en donna un nommé Pemenius. C'étoit un de ses parens, dont il se servoit utilement pour le gouvernement de son église de Cesarée, & qui lui étoit trés-cher & à tout son peuple : mais il s'en priva pour cette église, à laquelle il le crut necessaire. *Ep. 183. & 296.*

Ep. 82. p. 908. C. Cependant il voïoit que la foi d'Eustathe de Sebaste étoit toûjours suspecte aux autres, quoique pour lui il ne s'en defiât point encore : que ces soupçons s'étendoient sur lui-même, & que quelque soin qu'il prit pour s'en justifier, c'étoit toûjours à recommencer. Voïant donc cela, & se trouvant encore à Nicopolis, il se chargea de porter à Eustathe une profession de foi par écrit : qu'il dressa de concert avec Theodote, & nous l'avons encore. Elle tend principalement à établir l'autorité du symbole de Nicée, qui y est raporté tout entier. Elle explique comment il n'admet en Dieu qu'une essence, contre les Ariens, & plusieurs hypostases contre les Sa- *Ap. Basil. ep. 78.*

belliens. Elle prononce anathême contre ceux qui faisoient le S.-Esprit créature: Marcel d'Ancyre y est nommément condamné. Eustathe souscrivit à cette confession de foi en ces termes: Moi Eustathe évêque, je vous ai leu & notifié ceci à vous Basile, je l'ai approuvé, & j'y ai souscrit en presence de nôtre frere Fronton, du chorévêque Severe & de quelques autres clercs.

XLVI. Eustathe se declare contre S. Basile.

S. Basile aïant cette souscription, indiqua un concile des évêques du païs, c'est-à-dire de Cappadoce & d'Armenie, pour établir entre-eux une union solide. Eustathe promit de s'y trouver & d'y amener ses disciples. Le tems & le lieu étoient marquez; le lieu appartenoit à S. Basile, qui s'y rendit le premier, pour recevoir ceux du voisinage, & envoïa des couriers à ceux qui tardoient. Cependant personne ne venoit du côté d'Eustathe; & ceux que S. Basile y envoïa, rapporterent qu'ils avoient trouvé ses partisans allarmez, murmurant de ce qu'on leur avoit proposé une foi nouvelle; & protestant d'empêcher Eustathe d'aller au concile. Enfin aprés avoir été long-tems attendu, il envoïa un homme avec une lettre d'excuse, sans aucune mention de tout ce qui s'étoit passé. Les prelats qui y étoient accourus avec joïe auprés de S. Basile, dans l'esperance d'une bonne paix, furent obligez de se separer confus & affligez. Ainsi il reconnut enfin l'hypocrisie d'Eustathe, & que ceux qui l'en avoient averti depuis si long-tems le connoissoient mieux que lui; & il prit le parti de s'en humilier profondément.

Ep. 82. p. 908. D. p. 909.

Ce qui obligea Eustathe à lever le masque, c'est qu'il craignit que la communion de S. Bazile & la profession de foi qu'il avoit signée, ne lui nuisissent auprés d'Euzoïus d'Antioche & à la cour: car il regloit sa foi sur son interêt, & s'accommodoit au tems. Il commença donc

Ep. 72. p. 867. C.
Ep. 73. p. 871. C.
Ep. 79. p. 898. D.

Ep. 196. p. 980. B. à déclamer contre S. Basile dans des assemblées publi-
Ep. 82. p. 909. ques, & à l'accuser d'erreurs dans la doctrine. Peu de tems aprés il alla en Cilicie, & donna à un certain Gelase une profession de foi toute Ariene. Etant revenu il écrivit à S. Basile qu'il renonçoit à sa communion: Parce, disoit il que vous avez écrit une lettre à Apollinaire, & que vous communiquez avec le prêtre Diodore. C'étoit celui qui fut depuis évêque de Tarse. Cette lettre ou une semblable, fut apportée à S. Basile par un chorévêque du diocese de Sebaste, qui aïant demeuré trois jours à Cesarée, vint au logis de S. Basile un soir fort tard. On lui dit qu'il étoit couché & endormi: il s'en contenta. Mais il ne revint point le lendemain: & aïant laissé la lettre aux officiers d'un magistrat, il s'en retourna à son païs. Eustathe en prit pretexte de se plaindre du faste de S. Basile: disant qu'il ne vouloit pas recevoir
Ep. 82. p. 910. C. ceux qui venoient de sa part, & même ses chorévêques. S. Basile ne répondit point à la lettre d'Eustathe: non par mépris, mais par l'extrême douleur, dont il fut accablé, de voir la profonde dissimulation, dont il avoit
Ibid. p. 911. usé jusques à son extrême vieillesse. Dans ce même tems, Eustathe publia un grand discours plein d'invectives & de calomnies contre S. Basile, l'appellant homoousiaste, & l'accusant de l'avoir surpris, en lui faisant souscrire une
Ep. 345. ad Genethl. profession de foi. Cet écrit que S. Basile appelle libelle
Deut. XXIV. 1. de divorce, faisant allusion à l'ancienne loi, étoit adressé à un nommé Dazize, & se répandit en peu de jours dans tout le Pont; il fut porté dans la Galatie, dans la Bithynie, & jusques dans l'Hellespont. Il couroit depuis sept jours dans la province, avant que S. Basile pût l'avoir. La principale calomnie que contenoit cet écrit, étoit que S. Basile étoit uni avec l'heresiarque Appolli-
Ep. 73 p. 872. D. naire: sous pretexte d'une lettre de civilité, qu'il lui avoit écrite

écrite environ dix-sept ans auparavant, lorsque S. Basile & Apollinaire n'étoient tous deux que laïques: encore Eustathe n'en raportoit qu'une copie. Mais il mettoit ensuite des erreurs contre la foi: & disoit que c'étoient les paroles des heretiques, ensorte que les plus simples pouvoient croire qu'elles étoient de S. Basile comme la lettre. S. Basile ne crut devoir se défendre que par le silence; & pendant trois ans entiers, il ne publia aucun écrit pour sa justification: seulement il écrivit quelques lettres à ses amis, pour se déclarer contre les erreurs d'Apollinaire. Il s'en expliqua à un nommé Olympius de Neocesarée. Il en écrivit à S. Melece, qui ne pouvoit croire que ce fût la doctrine d'Apollinaire; il en écrivit à Theodote de Nicopolis. Eustathe fit quelque proposition d'accommodement, par le moïen de S. Eusebe de Samosate. Mais S. Basile aïant demandé qu'il déclarât nettement s'il rejettoit de sa communion ceux qui ne recevoient pas la foi de Nicée, & ceux qui qualifioient le S. Esprit de creature: Eustathe ne répondit que par de grands discours vagues. S. Eusebe envoïa cette réponse à S. Basile, l'exhortant à la paix. Il répondit: Je suis prêt à donner ma vie pour la paix, pourveu qu'elle soit vraïe & solide. Si Eustathe veut répondre en un mot, qu'il renonce à la communion des ennemis de la foi: je veux bien m'avoüer coupable de tout ce qui est arrivé, mais je ne puis approcher de l'autel avec hypocrisie. Depuis ce tems l'église de Sebaste fut divisée: une partie demeura attachée à Eustathe son évêque, l'autre à S. Basile. Et voilà ce qui se passa entre-eux depuis le commencement de l'épiscopat de S. Basile, jusques vers l'an 373.

Ead. ep. ad Genethel. p. 1121. B.
Ep. 382. ad Olymp.
Ep. 73. p. 869. D.
ep. 382.
Ep. 59. ad Melet.
Ep. 196. ad Theod.
Ep. 265. ad Samos.
Ep. 8. p. 793. A.
Ep. 264. p. 1037. A.

XLVII.
S. Basile devant Modeste.
Greg. Naz. or. 20. p. 318.

La persecution s'étendit aussi sur S. Basile. L'empereur Valens vint lui même à Cesarée de Cappadoce: mais

Theod. IV. hist. c. 19. Socr. IV. c. 26. Soz. VI. c. 16. quand il en fut proche, il envoïa devant Modeste prefet du pretoire : avec ordre d'obliger Basile à communiquer avec les Ariens, ou de le chasser de la ville. Modeste avoit été comte d'Orient sous Constantius, aïant Amm. XIX c. 12. XXIX. c. XXX c 4. & ibi Vales. receu le baptême de la main des Ariens : il parut idolâtre sous Julien, qui le fit prefet de C. P. Valens le fit prefet du pretoire & consul en 372. Aussi flatoit-il ses passions : sa paresse, en lui persuadant, que la fonction de juge étoit au dessous de sa dignité : sa cruauté, en l'ap- Sup. n. 28. n. 13. prouvant. Il fut le principal ministre de la recherche des magiciens, & donna l'invention de faire brûler sur la mer les quatre-vingt prêtres deputez de C. P. Modeste fit donc amener S. Basile devant son tribunal, aïant tout l'appareil de sa dignité, la plus grande de l'empire : les Greg. Nyss. 1. in Eun. p. 51. Greg. Naz. p. 349. licteurs & leurs faisceaux de verges, les crieurs; les appariteurs. Il l'appella simplement par son nom, & lui dit: Basile, que veux-tu dire de resister à une telle puissance, & d'estre le seul si témeraire ? A propos de quoi, répondit Basile, & quelle est cette temerité ? Parce, dit Modeste, que tu n'es pas de la religion de l'empereur; aprés que tous les autres ont cedé. Basile répondit : C'est que mon empereur ne le veut pas; & je ne puis me resoudre à adorer une créature, moi qui suis créature de Dieu, & Ps. 81. 6. à qui il a commandé d'être un dieu. Il faisoit allusion aux passages de l'écriture, où les hommes sont nommez des dieux; & particulierement les prêtres. Modeste lui dit: Et pour qui nous prends-tu ? Ne comptes-tu pour rien d'avoir nôtre communion ? Basile répondit : il est vrai, vous êtes des prefets & des personnes illustres : mais vous n'êtes pas plus à respecter que Dieu. C'est beaucoup d'avoir vôtre communion; puisque vous êtes ses creatures : mais c'est comme d'avoir celle des gens qui vous obéissent; car ce ne sont pas les conditions, c'est

la foi qui distingue les Chrétiens. Le prefet Modeste se leva en colere de son siege, & dit : Quoi donc ! ne crains-tu point que je ne m'emporte, que tu ne ressente quelqu'un des effets de ma puissance ? Qu'est-ce ? dit Basile, faites-le moi connoître. Modeste répondit : La confiscation, l'exil, les tourmens, la mort. Faites-moi, dit Basile, quelque autre menace, si vous pouvez : rien de tout cela ne me regarde. Comment ? dit Modeste. Parce répondit Basile, que celui qui n'a rien est à couvert de la confiscation : si ce n'est que vous aïez besoin de ces haillons & de quelque peu de livres, qui sont toute ma vie. Je ne connois point l'exil, puis que je ne regarde point ce païs-ci comme le mien : par tout je trouverai ma patrie, puis que tout est à Dieu. Que me feront les tourmens, puis que je n'ai point de corps ? il n'y aura que le premier coup qui trouve prise. La mort sera une grace, puis qu'elle m'envoïera plûtôt à Dieu, pour qui je vis, & à qui je cours depuis long-tems.

Le prefet surpris de ce discours, dit : Personne n'a encore parlé à Modeste avec tant d'audace. Basile répondit : Peut-être aussi n'avez-vous jamais rencontré d'évêque : car en pareille occasion, il vous auroit parlé de même. En tout le reste, nous sommes les plus doux & les plus soûmis de tous les hommes : parce qu'il nous est commandé. Nous ne sommes pas fiers avec le moindre particulier ; bien loin de l'être avec une telle puissance : mais quand il s'agit de Dieu, nous ne regardons que lui seul. Le feu, le glaive, les bestes, les ongles de fer sont nos délices. Ainsi maltraitez-nous, menacez-nous, usez de vôtre puissance : l'empereur doit savoir lui-même que vous ne l'emporterez pas. Le prefet voïant S. Basile invincible, lui parla plus honnêtement. Comptez pour quelque chose, lui dit-il, de voir

Greg. Nyss. 1. in Eun. p. 30.

l'empereur au milieu de vôtre peuple & au nombre de vos auditeurs. Il ne s'agit que d'ôter du symbole le mot de consubstantiel. Basile répondit : Je compte pour un grand avantage de voir l'empereur dans l'église : c'est toûjours beaucoup de sauver une ame : Mais pour le symbole, loin d'en ôter ou d'y ajoûter, je ne souffrirois pas même qu'on y changeât l'ordre des paroles. Je vous donne, ajoûta Modeste, la nuit pour y penser. Basile répondit : Je serai demain tel que je suis aujourd'hui.

Ruf. II. c. 9.

XLVIII. S. Basile reçoit Valens dans son église.

Greg. Naz. p. 350. 351.

Le prefet Modeste renvoïa S. Basile, & alla en diligence trouver l'empereur, à qui il dit : Seigneur, nous sommes vaincus. Cet évêque est au dessus des menaces : il n'en faut rien attendre que par la force. L'empereur défendit de lui faire violence, & ne pouvant se resoudre à accepter veritablement sa communion, par la honte de changer de parti : il ne laissa pas de l'accepter exterieurement, venant dans l'église. Il y entra donc le jour de l'Epiphanie environné de tous ses gardes, & se mêla pour la forme au peuple catholique. Quand il entendit le chant des pseaumes, qu'il vit ce peuple immense, & l'ordre qui regnoit dans le sanctuaire & aux environs : les ministres sacrez plus semblables à des anges qu'à des hommes : S. Basile devant l'autel le corps immobile, le regard fixe, l'esprit uni à Dieu ; comme s'il ne fût rien arrivé d'extraordinaire : ceux qui l'environnoient remplis de crainte & de respect. Quand Valens vit tout cela, ce fût pour lui un spectacle si nouveau, que la tête lui tourna & sa veuë s'obscurcit. On ne s'en apperçût pas d'abord : mais quand il falut apporter à la sainte table son offrande, qu'il avoit faite de sa main, voïant que personne ne la recevoit suivant la coûtume, parce qu'on ne savoit si S. Basile voudroit l'accepter : il chancela de telle sorte, que si un des

ministres de l'autel ne lui eût tendu la main pour le soûtenir, il seroit tombé honteusement. Ce recit tiré de S. Gregoire de Nazianze, contient plusieurs circonstances remarquables. On voit que pour être dans la communion parfaite de l'église, ce n'étoit pas assez d'assister aux prieres, & d'offrir même des dons à l'autel: il y manquoit la participation de l'eucharistie. Que chacun faisoit de sa main le pain qu'il offroit, & que l'empereur même n'en étoit pas dispensé: car il ne paroît pas que ces dons pussent être autre chose. Enfin quoique Valens fût Arien déclaré & persecuteur de l'église: non seulement S. Basile ne l'excommunie pas, mais il le laisse entrer dans l'assemblée des fideles, & reçoit son offrande. Il est vrai qu'on ne voit pas s'il lui permit d'assister au saint sacrifice.

Un autrefois l'empereur vint encore participer en quelque maniere à l'assemblée des fideles. Il entra même au dedans du voile dans la diaconie ou sacristie, & lia conversation avec S. Basile, comme il desiroit depuis long tems. S. Gregoire de Nazianze y étoit present, & témoigne que S. Basile parla d'une maniere divine, au jugement de tous les assistans. A la suite de l'empereur, étoit un de ses maîtres d'hôtel nommé Demosthene, qui voulant faire quelque reproche à S. Basile fit un barbarisme. S. Basile le regarda en soûriant, & dit: Un Demosthene ignorant: Demosthene irrité lui fit des menaces; & S. Basile lui dit: Mêlez-vous de bien faire servir la table, & non pas de parler de theologie. L'empereur prit tant de plaisir aux discours excellens de S. Basile, qu'il commença à s'adoucir, & à devenir plus humain envers les catholiques. Il donna de trés-belles terres, qu'il avoit en ces quartiers-là, pour l'usage des pauvres lepreux.

Greg. Naz. p. 351. D. & ibi Nicet.

Theod. IV. c. 19.

XLIX. Protection divine sur S. Basile.

Sozom. VI. c. 16. Socr. IV. c. 26. Greg Naz. p. 352.

Mais les Ariens qui obsedoient l'empereur Valens, reprirent bien tôt le dessus. Ils lui persuaderent de presser encore S. Basile d'entrer dans leur communion, & sur le refus qu'il en fit, de l'envoïer en exil. Tout étoit disposé pour l'execution de cet ordre. Le chariot attelé, S. Basile entouré de ses amis, prêt à partir de bon cœur. C'étoit la nuit, & l'imperatrice Dominica, cause de tout le mal fut inquietée par des songes effroïables, & tourmentée par des douleurs aiguës. En même tems le fils qu'elle avoit de l'empereur, nommé Galates encore enfant, fut saisi d'une fiévre violente, qui le mit à l'extremité. L'imperatrice representa à l'empereur, que ces accidens étoient sans doute une punition divine. Le mal de l'enfant étoit si pressant, que les medecins n'y trouvoient point de remede : on avoit recours aux prieres, & l'empereur lui-même prosterné par terre, demandoit à Dieu sa conservation. Il envoïa les personnes qui lui étoient les plus cheres, prier S. Basile de venir promptement : dés qu'il fut entré au palais, le mal de l'enfant diminua notablement : on commença à bien esperer, & S. Basile promit d'obtenir sa guerison, pourveu qu'on lui permît de l'instruire de la doctrine catholique. L'empereur accepta la condition. S. Basile se mit en prieres, l'enfant fut gueri. Mais ensuite Valens ceda encore aux Ariens ; & se souvenant du serment qu'il avoit fait à son baptême entre les mains d'Eudoxe ; il lui permit de baptiser son fils, qui retomba & mourut peu de tems aprés.

S. Eph. in Basil. p. 65 edit. Coteler.

Valens ne se rendit pas à ce coup ; & les Ariens ne pouvant souffrir S. Basile, lui persuaderent encore de le bannir. L'ordre en étoit tout dressé, & pour le souscrire, Valens prit un de ces petits roseaux, dont les anciens se servoient comme nous de plumes, & dont on use en-

core en Levant : mais le roseau se rompit, comme refusant d'écrire. Il en prit un second; qui se rompit de même : & s'opiniâtrant toûjours il en prit jusques à un troisiéme, qui se rompit encore. Alors il sentit trembler sa main; & saisi d'horreur, il déchira le papier, revoqua l'ordre, & laissa S. Basile en paix. Le prefet Modeste fut aussi vaincu. Etant tombé malade quelque tems après, il pria S. Basile de le venir voir, & lui demanda le secours de ses prieres avec grande humilité. Il guerit en effet, publia qu'il lui en avoit l'obligation, & ne cessa de raconter ses merveilles. Ils devinrent amis, & Modeste avoit un trés-grand égard aux recommandations de S. Basile : comme il paroit par plusieurs lettres du saint, également pleines de respect & de confiance.

Greg. Naz. p. 353.

Epist. 274. 275. &c.

Un autre prefet nommé Eusebe, oncle de l'imperatrice Dominica, & Arien comme elle, persecuta S. Basile : à l'occasion d'une veuve de condition illustre, qu'un assesseur de ce magistrat vouloit épouser par force. Elle se refugia dans l'église à la table sacrée : le prefet la demanda, & S. Basile refusa de la rendre. Le prefet en fureur envoïa de ses officiers chercher cette femme jusques dans la chambre du S. évêque, pour lui faire affront : quoi qu'il fut si éloigné d'y recevoir des femmes, qu'elles n'eussent même osé la regarder. Il fit plus : il ordonna qu'on lui amenât S. Basile, pour se défendre devant lui comme un criminel. Etant donc assis sur son tribunal, & S. Basile debout, il commanda qu'on lui arrachât le méchant manteau qu'il portoit. S. Basile dit; Je me dépoüillerai même de ma tunique si vous voulez. Le prefet commanda de le fraper & de le déchirer avec les ongles de fer. S. Basile dit; Si vous m'arrachez le foïe, vous me ferez grand bien; vous voïez comme il m'incommode. Cependant toute la ville s'émeut du peril de

Greg. Naz. & Nicet. n. 79.

ſon évêque. Ceux qui travailloient aux manufactures d'armes & d'étoffes pour l'empereur, étoient les plus ardens. Chacun prenoit pour armes ſes outils, ou ce qu'il trouvoit ſous ſa main : les femmes s'armoient de leurs fuſeaux. Ce peuple animé cherchoit le prefet pour le mettre en pieces : enſorte qu'il fut reduit à faire le perſonnage de ſupliant ; & ce fut S. Baſile qui par ſon autorité le garentit de ce peril.

L. S. Gregoire ordonné pour Saſine.

Greg Naz. or. 20. p. 355.

Outre ces attaques du dehors, S. Baſile eut de grands combats à ſoûtenir contre les évêques ſes voiſins. La pureté de ſa creance étoit un ſujet d'averſion : car la plûpart ne faiſoient profeſſion de la veritable doctrine, qu'autant que les peuples les y obligeoient : la gloire qui l'élevoit au deſſus d'eux, cauſoit une jalouſie d'autant plus violente, qu'ils oſoient moins la découvrir. Ils embraſſerent donc volontiers l'occaſion qui ſe preſenta de le chagriner, par la diviſion de la Cappadoce en deux provinces. S. Baſile s'oppoſa autant qu'il put à cette nouveauté, pour l'intereſt de ſa ville de Ceſarée, qui en devoit diminuer notablement. Mais ſa reſiſtance fut inutile ; la Cappadoce fut partagée en deux provinces : la premiere dont Ceſarée demeura métropole : la ſeconde, dont la capitale fut Tyane. Anthime évêque de Tyane pretendit, que le gouvernement eccleſiaſtique devoit ſuivre cette diviſion faite pour le gouvernement civil : que les évêques de la ſeconde Cappadoce devoient le reconnoître pour métropolitain, & que ſaint Baſile n'avoit plus de juriſdiction ſur eux. S. Baſile vouloit conſerver les anciens uſages, & la diviſion des provinces qu'il avoit receuë de ſes peres. Le nouveau métropolitain troubloit les conciles, attirant au ſien une partie des évêques, qui agiſſoient à l'égard de ſaint Baſile, comme s'ils ne l'euſſent jamais connu.

Epiſt. 379. ad Martin. 361. ad Abyrt. 331. ad Sophron.

Anthime

Anthime gagnoit par ses persuasions une partie des prêtres & changeoit les autres. Il s'attiroit les revenus de l'église de Cesarée ; & principalement ceux qui venoient de l'église de saint Oreste dans le mont Taurus, & qui passoient par Tyane en allant à Cesarée. Il arrêta même une fois S. Basile dans un passage étroit & lui prit ses mulets. Pour donner un pretexte à ses violences, Anthime accusoit S. Basile d'errer dans la foi, & disoit qu'il ne faloit pas païer le tribut aux heretiques. Anthime ordonna pour évêque d'une église d'Armenie un nommé Fauste, que S. Basile avoit refusé avec raison : se moquant de son exactitude à observer les canons. Greg. p. 356. Bas. ep. 195. ad. Theod. 313. ad. Pæmen.

Mais loin de se décourager par la conduite d'Anthime, S. Basile en profita pour l'utilité de l'église, en créant dans le païs plusieurs nouveaux évêchez. Il en mit un à Sasime, petite bourgade au milieu du grand chemin qui traversoit la Cappadoce, & aux confins des deux nouvelles provinces, & il y destina S. Gregoire de Nazianze. Lui qui craignoit l'épiscopat, refusa d'abord & rejetta bien loin cette proposition : alleguant l'incommodité du lieu, qui n'étoit qu'un passage habité de gens ramassez, plein de bruit & de misere, sans eau, sans verdure, sans aucun agrément : où il auroit continuellement à livrer des combats contre Anthime ; & suivant un peu trop sa vivacité naturelle : Il faut, disoit-il, pour une telle vie une plus grande vertu que la mienne ; puis se servant de toute la liberté que l'amitié donne, il reprochoit à S. Basile de l'avoir trompé, en l'exhortant à la retraite, pour l'engager dans les affaires. Or. 7. p. 143. C.

La plûpart touchés des plaintes de S. Gregoire, blâmoient avec lui la conduite de S. Basile : mais il n'en fut point ébranlé, & demeura ferme dans sa résolution. Il rapportoit tout au bien spirituel, & ne consideroit point Greg. orat. 20. p. 356. D.

Or. 5. p. 135. D. les interests de l'amitié, quand il s'agissoit du service de Dieu. La haute idée qu'il avoit de l'épiscopat l'empêchoit de regarder aucun siege comme trop petit : Il connoissoit l'humilité de son ami, & ne craignoit point de la mettre à de trop fortes épreuves. Son pere même agissoit de concert avec S. Basile, pour lui faire accepter l'évêché de Sasime. Il receut donc l'ordination, soûmettant, comme il dit, plûtôt sa teste que son cœur :
Orat. 5. p. 134. & il prononça en cette occasion, suivant la coûtume, un petit discours, où il traite de tyrannie la violence qu'on lui a faite ; & avoüe sincerement le ressentiment qu'il a eu contre Basile : mais il condamne ses premiers mouvemens, & déclare qu'il est sincerement reconcilié avec lui. Peu de tems aprés, il prononça un autre
Or. 7. discours en presence de son pere, de S. Basile, & des autres évêques qui l'avoient ordonné, où il s'étend davantage sur les raisons qu'il avoit euës de craindre l'épiscopat, dont il represente les terribles obligations. Ensuite, S. Gregoire frere de S. Basile, & dés lors évêque de Nysse en Cappadoce., vint en un lieu où l'on celebroit une feste de martyrs, & S. Gregoire de Nazianze y fit un discours devant le peuple : où il parle encore de son ordination, & de la peine qu'il a euë à s'y soûmettre, se plaignant que Gregoire est venu trop tard.

Greg. ep. 32. Cependant comme il ne se pressoit point d'aller à Sasime, S. Basile lui fit des reproches de sa négligence. Ma plus grande affaire, lui répondit S. Gregoire, est de n'en avoir point : c'est ma gloire ; & si tout le monde faisoit comme moi, l'église n'auroit point d'affaires. Il
Id. ep. 33. ne laissa pas de se mettre en devoir d'entrer en possession : mais Anthime s'y opposa, se saisissant des marais de Sasime ; & se mocqua des menaces dont S. Gregoire

voulut user contre lui. Anthime vint ensuite à Nazianze voir l'ancien Gregoire, & fit tous ses efforts pour obliger le fils à le reconnoître comme son metropolitain, lui promettant de le laisser paisible dans son siege. S. Gregoire ne put souffrir cette proposition, & Anthime se retira en colere. Ensuite il lui adressa un lettre pour l'appeller en forme à son concile, comme évêque de sa province. S. Gregoire la prit à injure; & Anthime le pria de porter au moins S. Basile à quelque accommodement. Mais S. Basile ne fut pas content que son ami fût entré dans cette negociation. Toutes ces difficultez acheverent de dégoûter S. Gregoire de cet évêché: & sans y avoir jamais fait aucune fonction, il s'enfuit, se retira en solitude, & s'appliqua à servir & à instruire les malades d'un hôpital.

Carm. p. 9.

Carm. p. 8.

Vita Greg. p. 15. A.

LI.
S. Gregoire gouverne Nazianze avec son pere.
Carm. p. 8. 9.

Le S. vieillard Gregoire ne laissa pas long-tems son fils dans cette retraite. Il le pressa d'abord d'aller gouverner son église de Sasime: mais le trouvant inflexible sur ce point, il lui proposa de gouverner avec lui l'église de Nazianze pour le soulager dans son extrême vieillesse; & le pressa avec tant de force & de tendresse, qu'il ne put resister. Mais il ne pretendit point s'engager par-là à gouverner aprés sa mort, n'y étant lié ni par promesse ni par élection canonique. En cette occasion il prononça un discours: où adressant la parole à son pere, il dit: J'admire cette antique magnanimité qui vous a mis au dessus d'un scrupule qui conviendroit à nôtre tems. Vous ne craignez point que l'on prenne les motifs spirituels pour un pretexte, & que l'on nous soupçonne d'agir ici selon la chair: puis que la plûpart regardent le gouvernement des moindres troupeaux comme quelque chose de grand, & comme une espece de roïaume. Il declare ensuite qu'il ne s'engage qu'à

Or. 8.

soulager son pere ; aprés quoi il prétend suivre librement les mouvemens du S. Esprit : sans que personne puisse lui faire violence. Car, dit-il, il n'est point de nôtre loi d'user de contrainte ; tout y est libre : nous ne sommes pas des magistrats, mais des precepteurs ; le mystere de la religion doit estre receu volontairement, & non pas imposé avec empire.

P. 148. D.

Pendant que S. Gregoire gouvernoit avec son pere l'église de Nazianze, Hellenius son ami avoit dans la même ville l'intendance des tributs. S. Gregoire lui recommanda dix ou douze moines, les mêmes dont il a déja été parlé, dont les principaux étoient Cledone, Eulale, Helladius & Cartere. Hellenius lui promit d'en avoir soin, & pour récompense lui demanda quelque ouvrage de sa façon. S. Gregoire lui envoïa le lendemain une élegie de trois cens soixante-huit vers, où il releve particulierement la vie monastique, & ceux qui la pratiquoient à Nazianze. Il dit qu'il y en avoit qui se chargeoient de chaînes de fer pour matter leurs corps : qui s'enfermoient dans des loges, & ne se montroient à personne : qui demeuroient vingt jours & vingt nuits sans manger : pratiquant souvent la moitié du jeûne de J. C. un autre s'abstenoit entierement de parler, ne loüant Dieu que de l'esprit : un autre passoit les années entieres dans une église, les mains étenduës, sans dormir, comme une statuë animée. Ces merveilles seroient incroïables sur un témoignage de moindre autorité ; & nous en verrons dans la suite d'autres exemples. Saint Gregoire remarque avec indignation que plusieurs moines blâmoient ceux-là comme homicides d'eux-mêmes. Il s'étend ensuite sur les loüanges des vierges, dont il dit que les unes vivoient en communauté, les autres chez leurs parens. Il se vante que sa ville de Nazianze,

Bas. ep. 33. 259.
Sup. n. 16.
Carm. 47. p. 106.

toute petite qu'elle eſt, contient un grand nombre de perſonnes pieuſes.

LII. Mort de ſaint Gregoire le pere. Greg. Naz. or. 19. p. 313.

Le S. vieillard Gregoire mourut enfin âgé de prés de cent ans, dont il en avoit paſſé quarante-cinq dans l'épiſcopat. Pendant ſa derniere maladie, qui fut longue & fâcheuſe, il ne trouvoit point de remede plus ſeur à ſes maux, que de celebrer le ſaint ſacrifice. Il laiſſa tous ſes biens aux pauvres, & fut enterré dans le ſepulcre qu'il avoit préparé pour lui & pour ſon fils. Celui ci fit ſon oraiſon funebre en preſence de S. Baſile, qui étoit venu le viſiter en cette occaſion; & en preſence de ſa mere ſainte Nonne, qui n'étoit pas moins âgée que le pere, & mourut peu de tems aprés. Il y marque l'affliction du peuple pour la perte de ce ſaint paſteur, & témoigne eſtre perſuadé qu'il prie pour eux plus efficacement que durant ſa vie mortelle. Il décrit l'égliſe qu'il avoit fait bâtir à Nazianze preſque toute à ſes dépens. Elle étoit plus grande & plus belle que la plûpart des autres: de figure octogone, à faces égales ornées de galeries, de colomnes & de lambris, avec des ſcultures au naturel. Elle étoit fort éclairée; environnée au dehors de galeries, qui formant des angles égaux enfermoient un grand eſpace, avec des portaux & des veſtibules qui paroiſſoient de loin; le tout bâti de pierres quarrées, avec du marbre aux baſes, aux chapiteaux & aux corniches. On croit que S. Gregoire le pere mourut l'an 373. l'égliſe honore ſa memoire le premier jour de Janvier, & celle de ſainte Nonne le neuviéme d'Aouſt.

P. 288. C.

P. 313. C.

Pagi an. 374. n. 8.

Martyr.

Le fils ne put ſe retirer auſſi-tôt qu'il avoit eſperé. Ses meilleurs amis lui repreſenterent les efforts des heretiques pour s'emparer de cette égliſe; & lui perſuaderent de la gouverner encore quelque tems: non comme

Greg. Naz. Carm de vita p. 9. Ep. 4. in fin.

évêque titulaire, mais comme un évêque étranger, qui *Id. ep. 222. p. 979.* prenoit soin d'une église vacante, ce qui étoit alors assés ordinaire. Car il protesta toûjours qu'il n'avoit jamais *Ep. 225. Id. ep. 65. p. 824.* été évêque de Nazianze, mais seulement de Sasime; & dés les funerailles de son pere, il déclara aux évêques qui y assistoient, qu'il n'en prendroit soin qu'en attendant qu'ils y eussent mis un pasteur, comme il les en supplioit. Sa santé étoit dés lors tres-mauvaise. On rapporte à ce même tems où il gouvernoit ainsi l'église de *Ep 18.* Nazianze aprés la mort de son pere, le discours prononcé en presence de Julien son ancien ami, qui avoit alors la charge de regler à Nazianze l'imposition des tributs. Il lui recommande les pauvres, le clergé, les philosophes, c'est à-dire les moines. Aucun lien, dit-il, ne les attache ici bas, ils possedent à peine leurs corps. *Orat. 9. p. 159.* Ils n'ont rien pour Cesar, tout est pour Dieu, les hym- *Greg. ep. 168.* nes, les prieres, les veilles, les larmes; leurs biens sont hors d'ateinte. Julien l'avoit invité à venir lui aider à *Basil. ep. 304. consit.* regler l'imposition : mais une maladie l'en empêcha. Nous avons aussi une lettre de S. Basile, par laquelle il prie un officier d'exempter les moines des charges publiques : comme n'aïant plus ni leurs biens qu'ils ont donnez aux pauvres, ni leurs corps, parce qu'ils les consument par la penitence. On voit par-là que les clercs & les moines n'étoient pas exempts des charges publiques sous ce regne. En effet nous avons une loi de *L. 9. C. Th. de episc. & ibi Goth fr.* Valens, qui veut que l'on soumette aux charges des villes les clercs qui y étoient sujets par leur naissance, & du nombre de ceux que l'on nommoit *Curiales* : à moins qu'ils n'eussent été dix ans dans le clergé. Cette *L. 13. de decurion C. Th.* loi est de l'an 370. adressée à Modeste prefet du pre- *Pagi an. 375. n. 10.* roire; & par une autre loi que l'on croit du même tems, il ordonne la même chose pour les moines.

S. Gregoire ne demeura pas long tems à Nazianze aprés la mort de son pere & de sa mere ; & pressé de ses continuelles infirmitez, il ne fit point de difficulté de laisser cette église à laquelle il n'étoit point attaché. Il esperoit même par là presser les évêques de donner un pasteur à Nazianze, comme il les en avoit souvent priez. Il quitta tout d'un coup, & se retira à Seleucie en Isaurie, où sainte Thecle étoit particulierement honorée; & où il y avoit un monastere de filles apparemment accompagné d'un pour les hommes. Il y demeura assés long-tems ; & comme on l'accusoit de paresse ou de mépris pour l'église de Nazianze, il répondit : qu'il n'étoit pas assez mal instruit, pour preferer un peu de repos aux récompenses que Dieu prepare à ceux qui travaillent selon ses ordres. *Epist. 125.*

LIVRE DIX-SEPTIE'ME.

I. Lettre de saint Basile aux Occidentaux. *Bas. ep. 58. 59. ad Melet. p. 834. B.*

LES évêques d'Orient résolurent d'écrire encore aux évêques d'Occident pour implorer leur secours. S. Basile excité par S. Eusebe de Samosate en écrivit à S. Melece, & lui dit : Ce qui me paroît le plus important à écrire aux Occidentaux, & qui n'a point encore été traité : c'est de les exhorter à ne pas recevoir sans examen à leur communion ceux qui viennent d'Orient : mais de prendre une fois un parti, & ne recevoir les autres, que sur le témoignage de ceux à qui ils ont accordé leur communion. Et qu'ils ne s'arrestent pas aux formules de foi ; autrement ils se trouveront en communion avec les partis opposez, qui emploïent souvent les mêmes paroles, bien que tres-éloignez de sentimens. La lettre fut dressée & portée par le prêtre

Ep. 70. p. 564. A. Dorothée à divers évêques qui la souscrivirent, & il fut envoïé en Occident. S. Basile écrivit en cette occasion à tous les Occidentaux en general, & en particulier aux *Ep. 182. 70. p. 961 B.* évêques de Gaule & d'Italie. Dans la lettre generale, il compte treize ans depuis que les heretiques font la guerre à l'église : ce qui convient à l'an 373. en com- *Sup. l. xiv n. 24. Ep. 7.. p. 860. C.* ptant cette guerre depuis l'an 360. où commença la persecution pour la formule de Rimini. Dans la lettre aux évêques de Gaule & d'Italie, il dit : Nous demandons sur tout, que vous fassiez connoître à vôtre prince la confusion où nous sommes ; & si cela est difficile, que du moins il vienne de vôtre part quelques personnes, qui voïent de leurs yeux les souffrances de l'Orient: car il nous est impossible de vous les representer par le discours. Nous sommes exposez à la persecution & à la plus violente de toutes les persecutions ; & ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ni ceux qui souffrent n'ont point la confiance du martyre, ni les peuples ne les honorent point comme martyrs, parce que les persecuteurs portent le nom de Chrétiens. Car le seul crime que l'on poursuit si rigoureusement, c'est l'observation exacte des traditions de nos peres. C'est pour cela que les catholiques sont bannis de leurs païs, & transportez dans les solitudes ; sans aucun respect pour les cheveux blancs, ni pour la plus parfaite observance de la vie ascetique. On ne condamne point un criminel sans l'avoir convaincu : mais pour les évêques, on les prend sur de simples calomnies, & on les envoïe au supplice sans aucune preuve. Quelques-uns n'on pas même été calomniez, mais enlevez de nuit par violence, & envoïez en exil. Il est aisé de voir la suite de ces maux : la fuite des prestres, des diacres, & de tout le clergé : les larmes des peuples, qui le voïent privez de leurs peres. La joïe

&

& l'allegresse spirituelle est ôtée, nos festes sont changées en deüil, les maisons d'oraison sont fermées, les autels inutiles. On ne voit plus les pasteurs presider aux assemblées des fideles, & leur donner des instructions salutaires. Il n'y a plus ni solemnitez ni chants nocturnes; ni cette heureuse joïe que goûtent les ames dans la communication des graces spirituelles.

Il est à craindre, ajoûte-t'il, que cet embrasement ne s'étende jusques à vous, & que comme l'évangile à commencé chez nous, l'ennemi ne veüille aussi commencer par nous, pour étendre l'erreur par toute la terre. Il marque comme on attaque la divinité du fils & du S. Esprit: & le peril où est le peuple de s'accoûtumer à suivre les heretiques, les voïant en possession de toutes les fonctions ecclesiastiques. Ils baptisent, dit-il, ils enterrent les morts, ils visitent les malades, ils consolent les affligez, ils assistent les pauvres, ils donnent toutes sortes de secours, ils administrent les sacremens. Nous devions, ajoûte-t'il aller vers vous en grand nombre; mais nous n'en avons pas même la liberté: car pour peu que nous quittions nos églises, nous les laisserons exposées à nos ennemis. Mais nous vous avons seulement envoïé nôtre confrere le prêtre Dorothée. P. 871. B.

II. Evagre à Antioche.

Le prêtre Evagre d'Antioche qui avoit été en Occident avec S. Eusebe de Verceil, revint de Rome vers ce tems-là, rapportant un écrit que les Orientaux y avoient envoïé, & dont les Occidentaux les plus exacts n'avoient pas été contens. Ils demandoient aux Orientaux une lettre, qui suivît mot pour mot un écrit qu'Evagre leur apportoit; & vouloient aussi que les Orientaux leur envoïassent une députation de personnes considerables, afin d'avoir une occasion specieuse de les visiter: & c'est peut-être ce qui obligea saint Basile à Ep. 8. ad Euseb. Sup. xv. n. 30.

marquer l'impossibilité où ils étoient d'envoïer plusieurs deputez.

Basil. ep. 341. p. 1118. C. Evagre voulut travailler à la réünion de l'église d'Antioche, & convint d'abord avec S. Basile de communiquer avec le parti de S. Melece. Toutefois quant il fut à Antioche, il changea d'avis, & ne communiqua qu'au parti de Paulin : à qui il demeura tellement uni, qu'il fut depuis son successeur dans le titre d'évêque d'Antioche. Il ne laissa pas d'écrire à S. Basile, pour le prier de travailler à cette paix. S. Basile répondit : qu'autant qu'il D ep. 342. ad Evagr. desiroit cette paix, autant lui étoit-il impossible de la procurer. Car vous savez, dit-il, que les vieilles maladies ont besoin de tems pour être gueries, & de remedes puissans pour être déracinées. Un homme & une lettre n'arrachera pas des esprits en un moment l'amour propre, les soupçons & l'animosité produite par les disputes. Il y a un évêque qui regarde principalement le soin de cette église : il entend S. Melece toûjours exilé en Armenie : mais, ajoûte-t'il, il n'est pas possible qu'il vienne à nous, ni que j'aille à lui, par la difficulté des chemins & ma mauvaise santé. Je ne refuse pas de lui écrire, mais je n'en attends pas grands succés. Pour persuader, il faut beaucoup parler, beaucoup écouter, répondre aux objections, former des instances : ce que ne peut faire le discours inanimé couché sur le papier. Il ajoûte, parlant sans doute de Paulin : Sachez en verité, mon trés-venerable frere, que je n'ai, par la grace de Dieu, aucune animosité particuliere contre personne : je ne suis point curieux de savoir dequoi quelqu'un est coupable ou suspect. Mais j'ai été affligé d'apprendre que vous avez fait difficulté de participer à leurs assemblées. Ce n'est pas, s'il m'en souvient bien, ce dont nous étions convenus.

III. Commencement. Ce fut Evagre qui amena en Orient S. Jerôme, que son

merite y rendit bien-tôt celebre. Il étoit né à Stridon en Dalmatie vers l'an 330. Son pere nommé Eusebe avoit du bien, & le fit instruire des bonnes lettres. Il l'envoïa même à Rome, où il étudia sous le fameux grammairien Donat : mais la corruption de cette grande ville le fit tomber en quelques desordres de jeunesse. Il se corrigea, receut le baptême étant déja en âge meur, & garda depuis inviolablement la continence. Il s'occupoit par un travail assidu à étudier & à transcrire des livres, dont il se fit une bibliotheque à son usage. Tous les dimanches il alloit avec ses compagnons visiter les reliques des martyrs, dans les cimetieres soûterrains des catacombes. Ensuite il voïagea en Gaule, toûjours studieux & curieux d'amasser des livres : jusques-là, qu'à Treves il copia de sa main le traité des synodes de S. Hilaire. Au retour de Gaule, il vint à Aquilée, & demeura quelque tems auprés du S. évêque Valerien, qui avoit succedé à Fortunatien ; & qui purgea entierement cette église de l'Arianisme, dont elle avoit été infectée sous son predecesseur. Il attira auprés de lui tant d'hommes savans & vertueux, que le clergé d'Aquilée fut illustre de son tems. On y comptoit le prêtre Chromace, qui fut évêque aprés Valerien ; & ses deux freres, Jovin archidiacre, & Eusebe diacre dans la même église. On y comptoit aussi Heliodore depuis évêque, & son neveu Nepotien : Niceas sous-diacre, Chrysogone moine : Bonose compatriote de S. Jerôme nourri de même lait, compagnon de ses études & de ses voïages ; qui se retira dans une isle deserte vers la Dalmatie, & pratiqua la vie monastique. Ruffin qui fut baptisé vers l'an 370. dans un monastere où il s'étoit retiré, & instruit par les soins de Chromace & de ses freres. Il fut d'abord un des intimes amis de S. Jerôme, & depuis son plus grand adversaire.

de S. Jerôme.
Chr. Prosp. an 420.
Pagi. an. 370. n. 9.
Vita Hier. per Victor.
Bar. an. 372. Rosweid. init.
Sup. l. XIII. n. 18.
Hier. Chr. an. 376. 378.
Ruff. invect. 1. p. 160. D.

Ep. 41. ad Ruf. S. Jerôme entreprit ensuite le voïage d'Orient avec le prêtre Evagre, Innocent & Heliodore. Il parcourut la Thrace, le Pont, la Bithynie, la Galatie, & s'arrêta avec lui à Antioche. Là il fit connoissance avec A- Ep. 65. ad Pammach. pollinaire, dont l'heresie n'étoit pas encore tout-à-fait reconnuë : il receut souvent ses instructions, & écouta ses explications sur l'écriture sainte : sans entrer en dispute sur ses opinions. Ensuite il se retira dans un desert Ep. 43. ad Chromat. de la province nommée Calcide, sur les confins de la Syrie & de l'Arabie, c'est-à-dire des Sarrasins. Il eut Ep. 41. ad Ruf. pour compagnons de sa retraite Innocent, Heliodore, venus avec lui d'Occident, & un esclave nommé Hylas. Le prêtre Evagre qui étoit riche, leur fournissoit toutes les choses necessaires : il entretenoit à S. Jerôme des écrivains pour le servir dans ses études, qu'il continuoit toûjours : & lui faisoit tenir d'Antioche les lettres qui lui étoient adressées de divers endroits ; S. Jerôme perdit deux de ses compagnons : Innocent mourut, Heliodore se retira bien-tôt avec promesse de revenir : lui-même fut attaqué de frequentes maladies ; & ce qui le fatiguoit encore plus, de violentes tentations d'impureté, Ep. 22. ad Eustoch. c. 3. par le souvenir des délices de Rome. Comme les jeûnes & les autres austeritez corporelles ne l'en délivroient Ep. 4. ad Ruf. pas, il entreprit une étude penible pour dompter son imagination. Ce fut d'apprendre la langue hebraïque, prenant pour maître un Juif converti. Aprés la lecture de Ciceron & des meilleurs auteurs latins, il lui sembloit rude de revenir à l'alphabet, & de s'exercer à des aspirations & des prononciations difficiles. Souvent il quitta ce travail, rebuté par les difficultez : souvent il le reprit ; & enfin il aquit une grande connoissance de cette langue.

Mais ce que Jerôme souffrit de plus rude dans son

desert, fut la persecution des autres moines, au sujet de la doctrine & du schisme d'Antioche. Comme il étoit étranger & venu d'Occident, il étoit suspect aux catholiques Orientaux du parti de Melece. Car il avoit plus d'inclination au parti de Paulin, avec qui communiquoit son ami Evagre, & qui étoit reconnu à Rome pour évêque d'Antioche. Il avoit beau dire qu'il ne prenoit point de parti : on le pressoit de se déclarer pour Melece. On le pressoit aussi de reconnoître en Dieu trois hypostases : mais il craignoit cette expression, dont les heretiques abusoient. Ces difficultez l'obligerent à consulter le pape S. Damase quelques années aprés ; & enfin à quitter le païs. *Ep. 57. ad Damas.*

IV. Ruffin & sainte Melanie.

Ep. 41. ad Ruf. Rofuv. p. 425. & 439
Hier. Chr. an 375.
Paulin. ep 10. ad Sev
Hier. ep. 25. ad Paul. c. 5.

Comme il étoit dans ce desert de Syrie, il apprit que son ami Ruffin, dont il étoit en peine, visitoit les monasteres d'Egypte, & qu'il étoit allé à Nitrie voir saint Macaire. On croit que c'étoit l'Egyptien. Sainte Melanie étoit en même tems en Egypte. C'étoit la plus noble des dames Romaines, petite fille de Marcellin, qui fut consul avec Probin l'an 341. Elle perdit en un an deux de ses enfans & son mari, demeurant veuve à vingt-deux ans ; & elle souffrit ces pertes avec une foi si vive, qu'elle n'en répandit point de larmes. Se voïant libre, elle quitta le fils unique qui lui restoit encore enfant, & qui fut preteur de Rome, & s'embarqua pour passer en Egypte. Quand elle fut arrivée à Alexandrie, elle y trouva S. Isidore prêtre qui gouvernoit l'hôpital ; & qui étoit trés connu à Rome, depuis le voïage qu'il y avoit fait avec S. Athanase : comme il avoit autrefois demeuré au mont de Nitrie, il parla à Melanie des vertus de ceux qui habitoient ce desert, entre-autres de S. Pambo. Elle desira d'y aller, & S. Isidore l'y conduisit. Elle fit present à Pambo de trois cens livres Romaines *Pall. Lauf. c. 117.*

de vaisselle d'argent, qui reviennent à quatre cens cinquante marcs. Il travailloit à un tissu de feüilles de palmier & sans se détourner de son ouvrage: il dit à haute voix: Dieu vous donne vôtre récompense. Puis il dit à son œconome: Prens, & le distribuë à tous les freres qui sont en Lybie & dans les isles, car ces monasteres ont plus de besoin: mais n'en donne point à ceux d'Egypte, le païs est plus riche. Melanie demeuroit debout, attendant qu'il lui donnât sa benediction, ou du moins un mot de loüange pour un si grand present. Comme il ne lui disoit rien, elle dit: Mon pere, afin que vous le sachiez, il y a trois cens livres d'argent. Lui sans faire le moindre signe ni regarder les étuis de

Is. xl. 12.

cette argenterie, répondit: Ma fille, celui à qui vous l'avez aporté, n'a pas besoin que vous lui en disiez la quantité. Il pese les montagnes & les forêts dans sa balance. Si vous me le donniez, vous auriez raison de m'en dire le poids: mais si vous l'offrez à Dieu qui n'a pas méprisé deux oboles taisez-vous. Saint Pambo mou-

Marc. xii. 42.

rut environ vingt ans aprés, âgé de soixante & dix ans: & il mourut sans aucune maladie, en faisant une corbeille qu'il laissa à Pallade, alors son disciple, n'aïant autre chose à lui donner.

Vi. PP. ii. c. 25. Pall. c. 12. Sup. l. 12. c. 20.

Entre les disciples de Pambo, on comptoit quatre freres, Dioscore, Ammonius, Eusebe & Euthymius: qui étant de grande taille, furent nommez les grands freres ou les freres longs; & devinrent fameux dans la suite. Dioscore qui étoit l'aîné fut évêque d'Hermopole: Ammonius est celui qui avoit fait le voïage de Rome avec S. Athanase: il savoit toute l'écriture par cœur, & avoit une grande lecture d'Origene, de Didyme & des autres auteurs ecclesiastiques; tous les quatre freres étoient d'une grande autorité dans ce monastere. Ils

avoient trois sœurs, qui avoient fait dans le voisinage un monastere de filles. Sur le même mont de Nitrie, sainte Melanie vit S. Or âgé de quatre-vingt-dix ans, & pere de mille moines. Quand il en recevoit un nouveau, il assembloit tous les autres, dont l'un aportoit de la brique, l'autre du mortier, l'autre du bois, en sorte qu'en un jour ils lui bâtissoient une cellule; & S. Or prenoit lui-même le soin de la meubler. L'église grecque honore sa memoire le septiéme d'Août. Sainte Melanie demeura environ six mois sur le mont de Nitrie à visiter les saints solitaires.

II. Vit. patr. c. 2. Pall. c. 9.

Menol. 7. Aug.

Pall. c. 117.

V. Didyme l'aveugle.

Hier. de Script. & Chr. an. 373. Socr. IV. c. 25. Sozom III c. 15. Pall. Laus. c. 3. Theod. IV. hist. c. 29. Cassiod. divin. instit. c. 5.

Elle vit aussi à Alexandrie Didyme l'aveugle, si renommé pour son savoir. Il perdit la veuë dés l'âge de quatre ans, lors qu'il commençoit à connoîrre les lettres. Comme il avoit l'esprit excellent & une grande inclination à l'étude; il ne laissa pas en écoutant de bons maîtres d'aprendre parfaitement la grammaire & la retorique: ensuite la dialectique, l'arithmetique, la musique & les autres parties des mathematiques, même le geometrie & l'astronomie: il étudia aussi la philosophie dans les ouvrages de Platon & d'Aristote. C'étoit un prodige: plusieurs venoient à Alexandrie pour le voir & l'entendre; d'autres pour savoir au moins ce qui en étoit. Car il n'étoit pas mediocrement instruit de toutes ces sciences, il surpassoit ceux qui avoient les meilleurs yeux. Il s'instruisit aussi parfaitement de la religion & de la theologie: se faisant lire non-seulement l'écriture sainte, mais les ouvrages d'Origine & des autres interpretes. Quand ses lecteurs s'endormoient, il continuoit pendant long-tems à veiller en meditant ce qu'il avoit oüi, en sorte qu'il demeuroit comme écrit dans sa memoire. Il joignit la priere à l'étude, demandant à Dieu continuellement la lumiere interieure. Ainsi il se trouva

Ruff. II. hist. c. 7.

si savant theologien, qu'il fut chargé de l'école chrétiene d'Alexandrie : étant extrêmement approuvé par S. Athanase & par les autres grands personnages qui étoient alors dans l'église. Les plus SS. moines d'Egypte l'estimoient, & le grand S. Antoine le visita quant il vint à Alexandrie, pour rendre témoignage à S. Athanase. Il lui demanda s'il n'étoit point affligé d'être aveugle : Didyme eut honte d'abord d'avoüer cette foiblesse. Comme il ne répondoit rien, S. Antoine lui fit la même question une seconde & une troisiéme fois. Enfin Didyme confessa simplement, qu'il en étoit affligé. S. Antoine lui dit : Je m'étonne qu'un homme sage s'afflige d'avoir perdu ce que possedent les fourmis & les moucherons, au lieu de se réjoüir d'avoir ce qu'ont eu les saints & les apôtres. Il vaut bien mieux voir de l'esprit que de ces yeux dont un seul regard peut perdre l'homme éternellement. Didyme fut aussi fort estimé par les Occidentaux, particulierement par S. Eusebe de Verceil, S. Hilaire & Lucifer. Car il resista toûjours puissamment aux Ariens, & aux autres heretiques de son tems. Il composa plusieurs ouvrages, qu'il dictoit à des écrivains en notes : entre-autres un traité du S. Esprit contre les Macedoniens, que nous avons en latin, de la traduction de S. Jerôme. Il fit aussi plusieurs commentaires sur l'écriture. Il expliqua le livre des principes d'Origene, dont il étoit grand admirateur, & disoit que ceux qui le reprenoient ne l'entendoient pas. Il avoit un grand talent de parler, & une grace particuliere dans le son de la voix. Il avoit plus de soixante ans quand Ruffin & Melanie étoient en Egypte : car il étoit né vers l'an 308. & il vêcut jusques à quatre-vingt-cinq ans. Ruffin demeura six ans à s'instruire sous lui à Alexandrie ; & se trouva enveloppé dans la persecution qu'y souffrirent les Catholiques, & particulierement

III. Vit. PP. c. 218.
Hier. ep. ad Castrut. 33.

Hier. de Script.
Ruff invect. 2. p. 176. B.
Id. II. hist. c. 7.
Socr. IV. c. 24.

ment les moines, aprés la mort de S. Athanase: Ruffin fut mis en prison & banni comme les autres.

VI. Ruffin & Melanie en Palestine. *Paul. ep.* 10. *ad Sever.*

Melanie s'appliqua de tout son pouvoir à soulager les confesseurs en cette occasion, & y emploïa ses richesses, qui étoient immenses. Elle en nourrit jusques à cinq mille pendant trois jours: Elle les recevoit dans leur fuite, & les accompagnoit quand ils étoient pris: Elle suivit ceux qui furent releguez en Palestine, jusques au nombre de cent douze, leur fournissant de quoi subsister: & comme on les gardoit étroitement sans permettre de les visiter: elle prenoit un habit d'esclave, & venoit vers le soir leur apporter les choses necessaires à la vie. Le consulaire de Palestine le seut, & la fit mettre en prison sans la connoître, croïant en tirer de l'argent en lui faisant peur. Elle lui envoïa dire: Je suis fille d'un tel, & autrefois femme d'un tel, & maintenant servante de J. C. Ne pensez donc pas me mépriser à cause de l'état où vous me voïez. Il m'est aisé de me relever si je veux; vous ne pouvez m'épouvanter ni me rien faire perdre de mon bien. Je vous avertis, de peur que vous ne tombiez par ignorance dans quelque faute, qui vous mettroit en peril. Le gouverneur épouvanté à son tour, lui fit des excuses, lui rendit les honneurs qui lui étoient deus; & donna ordre qu'on la laissât approcher des exilez, autant qu'elle voudroit. Ruffin accompagna Melanie en ce voïage, & ils vinrent ensemble à Jerusalem, où ils demeurerent vingt-cinq ans: assistant les étrangers qui y venoient de toutes parts, particulierement les évêques, les moines & les vierges. S. Jerôme aïant appris qu'ils y étoient, écrivit à Ruffin; & adressa la lettre à un solitaire de grande reputation nommé Florentius, qui étoit aussi à Jerusalem, avec lequel il avoit fait connoissance par lettres. En lui parlant de Ruffin,

Pallad. Lauf. c. 117 *Sup. liv.* XVI. *n.* 34.

Ep. 5. ad. Flor. il dit : Ne jugez pas de moi par ses vertus : vous verrez en lui des marques évidentes de sainteté ; je ne suis que cendre & bouë. Florentius qui étoit trés-liberal, aida
Ep. 6. S. Jerôme dans ses études, lui faisant transcrire des livres.

Il y avoit dés lors dans la Palestine & dans toute la Syrie grand nombre de moines, tant ermites que ceno-
Vita Hilar. c. 38. bites. Hesychius ou Hesychas avoit rétabli le monastere
Sozom. VI. c. 32. de S. Hilarion, où il avoit rapporté ses reliques ; & sa feste s'y celebroit solemnellement tous les ans. On y
Soz. III. c. 14. honoroit aussi trois autres solitaires, Aurelius, Alexion & Alaphion, qui du tems de l'empereur Constantius, par leurs vertus avoient notablement servi à la propagation de la foi dans ce païs où l'idolâtrie regnoit ; c'est-
Id. V. c. 15. à-dire aux environs de Gaze. Alaphion fut délivré du demon par S. Hilarion, & se convertit avec un homme de lettres, aïeul de l'historien Sozomene. Ils étoient tous deux du bourg de *Bethelia* prés de Gaze, ainsi nommé à cause d'un temple fameux nommé en grec Pantheon, parce qu'il étoit dédié à tous les dieux : comme en syriaque Bethelia signifioit la maison des dieux. Ce furent donc ces deux hommes qui y établirent le Christianisme, y fonderent des églises & des monasteres, & y établirent la pieté, l'hospitalité & la charité pour les pauvres.
Soz. VI. c. 32. En ces tems-ci sous Valens, étoient prés de Bethelie quatre solitaires fameux : Salamanes, Physcon, Malachion & Crispion freres & disciples de S. Hilarion. L'abbé Silvain né en Palestine étoit alors en Egypte : depuis il demeura au mont Sina : ensuite il établit un grand monastere prés du torrent de Gerare. Dés le tems de Julien l'apostat, il y avoit un monastere à Jerusalem gou-
J. II. hist. c. 28. verné par l'abbé Philippe. Il y en avoit un prés de la mer morte nommé la Laure de Pharan ; car ce mot de Laure signifioit une demeure de moines, qui

vivoient dans des cellules éloignées les unes des autres, mais sous la conduite d'un même superieur.

VII. Moines de Syrie. *Theod. Philot. c. 13. c. 9. c. 26.* Les montagnes prés d'Antioche estoient peuplées d'un grand nombre de solitaires. On y compte entre-autres Macedonius surnommé Critophage, parce qu'il se nourrissoit d'orge. Pierre de Galatie & Bassus abbé de deux cens moines. *Ibid c. 4 c. 6.* Sur le mont Goryphe entre Antioche & Berée, étoit l'abbé Eusebe. Simeon l'ancien gouvernoit deux monasteres au mont Aman. *Ibid. c. 16.* Prés de Cyr il y avoit plusieurs anacoretes, entre-autres S. Maron, fondateur de plusieurs monasteres : dont l'un étoit dans la province d'Apamée nommée la seconde Syrie. Prés de Zeugma sur l'Eufrate, S. Publius fonda un monastere double, *Ibid. c. 5.* qui avoit une maison pour les Grecs & une pour les Syriens : mais il n'y avoit qu'une église où ils s'assembloient soir & matin & chantoient l'office chacun en sa langue. Dans la Mesopotamie & la haute Syrie vers la Perse, on reconnoissoit pour auteur de la vie monastique Aonés, *Sozom. VI. c. 33.* qui passoit pour avoir fait en Syrie ce que S. Antoine avoit fait en Egypte. Son monastere étoit à Phadane, *Gen. XXIX. 10.* que l'on disoit être le lieu où le patriarche Jacob rencontra Rachel : Il eut pour disciples Gaddanas & Aziz. *Sozom. VI. c. 34.* Ces moines s'étendirent entre Edesse & Nisibe, autour du mont Sigoron. Au commencement on les nommoit Paissans ; parce qu'ils étoient toûjours errans sur les montagnes, comme des bestes en pâture ; sans avoir de maisons, sans manger ni pain ni rien de cuit. Ils loüoient Dieu continuellement, & chantoient des hymnes suivant l'usage de l'église ; & quand il étoit tems de prendre quelque nourriture, ils se répandoient par la montagne comme pour paître, chacun une serpe à la main, & mangeoient les herbes qu'ils rencontroient. Leurs retraites étoient des roches & des cavernes : leur sepul-

ture le lieu où la mort les ſurprenoit : ſoit en chantant les loüanges de Dieu, ſoit en mangeant leurs herbes, ſoit en ſe promenant ſur les montagnes. Ainſi en parle S. Ephrem.

Ephr. ſerm. in SS. PP. p. 771.

VIII. S. Ephrem.

Soz. III. c. 16. Ephr. confeſſ. p. 605.

Il en parloit comme ſavant : il vivoit dans le même tems & le même païs, & fut lui-même un des plus illuſtres ſolitaires de la haute Syrie. Il étoit né à Niſibe ou aux environs, de parens pauvres & ſubſiſtant de leur travail : mais qui avoient confeſſé J. C. devant les juges ; & il comptoit des martyrs dans ſa famille obſcure ſelon le monde. Son nom eſt le même qu'Ephraïm ; & en general les noms de l'ancien teſtament étoient communs en Syrie & dans les parties les plus reculées de l'Orient. Dans ſa jeuneſſe lui étant venu des doutes ſur la providence divine, Dieu voulut l'en convaincre par ſa propre experience. S'étant égaré dans les bois, il ſe retira avec des bergers pour y paſſer la nuit. Des loups la nuit même ravagerent le troupeau : les maîtres s'en prirent au jeune Ephrem, & le mirent en priſon avec les bergers. Aprés y avoir été quelque tems, il fut averti en ſonge de reconnoître la providence, & d'examiner ce qu'il avoit fait. Etant éveillé, il ſe ſouvint que quelque tems auparavant il avoit rencontré dans les bois une vache pleine, appartenante à un pauvre homme : qu'il l'avoit chaſſée à coups de pierre, juſques à ce qu'elle tombât morte. Qu'aïant enſuite rencontré celui à qui elle appartenoit, & qui lui demandoit s'il ne l'avoit point veuë : au lieu de lui en dire des nouvelles, il lui avoit dit des injures. Ainſi la vache avoit été perduë & mangée par les beſtes. Ephrem ſe ſouvint de ce peché, & crut que c'étoit la cauſe de ſa priſon. Dans la même priſon ſe trouverent avec lui deux hommes auſſi accuſez injuſtement ſur des conjectures, l'un d'homicide, l'autre d'a-

Ibid p. 599.

dultere : mais tous deux coupables d'ailleurs. Il y en vint encore trois autres de même qualité ; mais tous les cinq furent enfin justifiez ; & les veritables criminels trouvez & punis. Ephrem fut délivré, parce que le juge le connoissoit & le trouva innocent. Ce fut le commencement de sa conversion : dés lors il embrassa la vie ascetique ; & il eut pour maître entre les autres S. Jacques de Nisibe. Il étoit auprés de lui quand ce saint délivra la ville assiegée par les Perses. *Sup. liv. XIII. c. 8.*

S. Ephrem sans avoir étudié, devint tres-savant tout d'un coup dans la philosophie & les choses divines : ce qui avoit été marqué par des visions miraculeuses que ses parens & quelques saints personnages avoient euës à son sujet. Il étoit éloquent en sa langue syriaque : ses discours étoient forts & touchans, & conservoient même une grande partie de leur beauté dans les traductions grecques, qui en furent faites dés son tems. Nous en avons encore un grand nombre traduits en latin sur le grec, qui ne respirent que la componction & la plus tendre pieté. Dés le tems de S. Jerôme, c'est-à-dire peu aprés la mort de S. Ephrem, on lisoit ses ouvrages dans l'église publiquement aprés l'écriture sainte. Il composa aussi des poësies, qu'il mit à la place de celles d'Harmonius fils de Bardesane. Car comme Harmonius avoit fait des cantiques sur des airs agréables, mais qui contenoient des erreurs contre la foi : touchant l'ame, la formation & la corruption des corps, & la regeneration ; S. Ephrem fit sur les mêmes chants des hymnes à la loüange de Dieu & des saints, que le peuple s'accoûtuma à chanter avec plaisir. Il fut ordonné diacre d'Edesse : mais il aima toûjours la vie solitaire. *Soz. III. c. 16. Greg. Nyss. or. in S. Ephr. p. 1037. a. to. 2.* *Hier. script.* *Sup. liv. IV. n. 9.*

Entre ses œuvres, il y a plusieurs instructions pour ceux qui la pratiquoient. On y voit des moines de trois *Paraenes. 47. p. 434.*

sortes : des reclus enfermez dans leurs cellules, des ermites dispersez dans les deserts, des cenobites vivans en communauté. On y voit les divers travaux dont ils s'occupoient. Faire des cordes, des paniers, des nattes, du papier, de la toile : écrire des livres, travailler au jardin ou à la cuisine, tourner la meule. Il dit avoir veu un solitaire qui demeuroit sur une colomne : ce qui fut depuis pratiqué par plusieurs autres, nommés en grec stylites par cette raison. Quelque estime qu'il eût pour les solitaires qu'il avoit veus errans sur les montagnes, & que

Paraenes. 24. p. 374. 375.

l'on nommoit Paissans, il avertit les cenobites de ne pas écouter les tentations qui leur pourroient venir de les imiter, & de s'exposer temerairement à l'horreur du desert, & aux dangers de la faim, des voleurs, des bestes, des demons & de leurs propres inquietudes : Il ne veut pas même que l'on s'engage aisément à la vie éremitique des anachoretes : qui vivoient dispersez dans des cellules, d'une maniere beaucoup plus rude que les cenobites.

Orat. in Basil. Coteler Mon. Gr. to. 3. p. 58. Greg. Niss. de vita Ephr. to. 2. p. 1037. A.

S. Ephrem vint à Cesarée voir S. Basile, & voici comme il raconte cette visite : Etant par une occasion de charité dans une certaine ville, j'oüis une voix qui me dit : Leve-toi, Ephrem, & mange des pensées. Je répondis fort embarassé : Où les prendrai je, Seigneur ? Il me dit : Voilà dans ma maison un vase roïal qui te fournira la nourriture. Il fait allusion au nom de Basile, qui signifie roïal ; & continuë : Etant fort étonné de ce discours, je me levai, & j'arrivai au temple du Trés-haut : je montai doucement au vestibule, je regardai par le portail avec empressement, & je vis dans le saint des saints le vase d'élection orné de paroles divines, magnifiquement exposé devant le troupeau, dont tous les yeux étoient arrêtez sur lui. Je vis le temple recevoir de lui la nourriture spirituelle. Je vis autour de lui couler des

fleuves de larmes ; tandis qu'il élevoit des prieres pour nous sur les aîles de l'esprit, & faisoit descendre des paroles ; c'est-à-dire la doctrine de S. Paul, la loi de l'évangile & les mysteres terribles. Enfin je vis toute cette assemblée, brillant des splendeurs de la grace ; & je loüai la sagesse & la bonté de Dieu, qui honore ainsi ceux qui l'honorent. S. Ephrem donna publiquement ces loüanges à S. Basile. Ce qui fit dire à quelques-uns de l'assemblée : Qui est cet étranger, qui loüe ainsi nôtre évêque ? il le flate pour en recevoir quelque liberalité. Mais aprés l'assemblée finie, S. Basile connoissant qui il étoit, par l'inspiration du S. esprit, le fit appeller, & lui demanda par un interprete, car S. Ephrem ne savoit pas le grec : Estes-vous Ephrem, qui vous estes si bien soûmis au joug du Sauveur ? Il répondit : Je suis Ephrem qui cours le dernier dans la carriere celeste. S. Basile l'embrassa, lui donna le saint baiser, & le fit manger avec lui ; mais le festin fut principalement de discours spirituels. Il lui demanda ce qui l'avoit porté à le loüer ainsi à haute voix. C'est, dit S. Ephrem, que je voïois sur vôtre épaule droite une colombe d'une blancheur merveilleuse, qui sembloit vous suggerer tout ce que vous disiez au peuple. S. Basile lui raconta entre autres choses, l'histoire des quarante martyrs, & demeura étonné de son esprit & de sa science. S. Ephrem de son côté, fit depuis un discours à la loüange de S. Basile, où il rapporte le détail de cette visite.

Vita S. Ephr. c. 6.

Ep. ibid. p. 59.

Sozom. VI. c. 16.

IX. Moines auprés de S. Basile.

S. Basile conservoit toûjours dans son épiscopat l'affection pour la vie monastique. Il élevoit des moines auprés de lui à Cesarée, & il joignit un monastere à l'hôpital qu'il y fit bâtir. Il y avoit à Cesarée même un monastere de vierges, gouverné par une niéce de S. Basile : l'église étoit dédiée aux quarante martyrs, & on y con-

Gaudent. serm. 17.

Const. Mon. Reg. brev art. 108. 109. 110. 111.

servoit de leurs reliques. Ce sont les religieuses de ce monastere, & des autres dont il prenoit soin, qui sont nommées dans ses écrits chanoinesses ou canoniques, comme vivant regulierement; & l'on donnoit aussi ce nom aux moines cenobites. On voit dans ses regles plusieurs articles, qui regardent les filles: & des penitences particulieres pour elles, qui regardent presque toutes des pechez de paroles. Entre les lettres de S. Basile à des religieuses, on peut remarquer celle à Theodora, qui contient en abregé les principales pratiques de la vie ascetique; sur tout celles qui paroissoient petites, jusques à ce que l'experience en ait fait reconnoître l'utilité.

Ep. 921.

Il bâtit ainsi des monasteres proche du commerce des hommes, afin que ceux que la vie active y engageoit, ne fussent pas entierement privez des avantages de la solitude; & que les solitaires ne tirassent pas vanité de leur retraite. C'est ainsi qu'en parle S. Gregoire de Nazianze; faisant entendre que le clergé de S. Basile profitoit de l'exemple & de la conversation des moines. En effet, les clercs de S. Basile, même les prestres, vivoient dans une extrême pauvreté, & travailloient de leurs mains. Un évêque d'un grand siege lui avoit demandé un sujet propre à lui succeder: il lui offre comme le plus digne de ses prestres, un qui l'étoit depuis plusieurs années, de mœurs solides, savant dans les canons, exact dans la foi: vivant dans les exercices de la vie ascetique, & aïant le corps consumé d'austeritez: pauvre, & sans aucun bien en ce monde; en sorte qu'il n'avoit pas de pain, s'il ne le gagnoit par le travail de ses mains, comme les freres qui étoient avec lui. Dans une autre lettre, il s'excuse à S. Eusebe de Samosate, de ne lui avoir pû envoïer personne depuis long-tems. Car, dit-il, encore que nôtre clergé semble nombreux, il est composé de gens

Orat. 20. p. 359. A.

Ep. 319. Innocent.

Ep. 263. p. 1035. B.

gens qui ne sont pas exercez à voïager : parce qu'ils ne sont point de trafic, & s'occupent la pluspart de métiers sedentaires, dont ils tirent leur subsistance journaliere. On voit ici en passant le même usage qui paroît dans S. Cyprien, de ne confier qu'à des clercs les lettres ecclesiastiques.

Sup. l. vi. n. 44. Cypr. epist. 29. presbyt.

X. Soin des ordinations. Epist. 181.

On ne peut mieux voir le soin que prenoit S. Basile pour former son clergé, que par cette lettre à ses corévêques : où il se plaint que l'on ne garde plus l'exactitude de l'ancienne discipline. Il dit que la coûtume étoit, de ne recevoir les ministres inferieurs qu'aprés un examen, où l'on s'informoit curieusement de toute leur conduite : s'ils n'étoient point médisans, yvrognes, querelleurs : s'ils se gouvernoient saintement pendant leur jeunesse. Les prestres & les diacres qui demeuroient avec eux, en faisoient leur raport aux corévêques : qui aprés en avoir averti l'évêque, mettoient le ministre au rang du clergé. Maintenant, dit-il aux corévêques, vous vous donnez toute l'autorité. Vous ne vous consultez point, & abandonnez ce choix aux prestres & aux diacres, qui introduisent dans l'église, comme il leur plaît, des sujets indignes, en consideration de la parenté, ou de l'amitié. De-là vient qu'encore que l'on compte plusieurs ministres en chaque bourgade ; toutefois il ne s'en trouve aucun digne du service de l'autel : comme vous témoignez vous-même, avoüant dans les élections que vous manquez de sujets. Ainsi voïant que le mal devient sans remede ; principalement à present que plusieurs s'engagent dans le ministere, de peur d'estre enrôllez ; j'ai cru estre obligé de renouveller les anciens canons. Je vous ordonne donc de m'envoïer le catalogue des ministres de chaque bourgade : marquant par qui chacun a été re-

ceu, & quelle vie il mene. Aïez autant de ce catalogue par devers vous : afin de le confronter avec le nôtre, & que personne ne s'y puisse ajoûter. Si quelques-uns ont été receus par les prestres aprés la premiere indiction, ils seront rejettez au rang des laïques : vous les examinerez de nouveau ; & s'ils sont trouvez dignes par vôtre suffrage, ils seront receus. Purgez donc l'église, en chassant ceux qui en sont indignes ; & à l'avenir examinez ceux qui sont dignes, & les recevez ; mais ne les comptez pas dans le clergé sans nous avertir : autrement sachez que celui qui aura été receu au ministere sans nôtre ordre sera simple laïque. Telle est la lettre de S. Basile.

V. Suicer. Thesaur. J'appelle ministres ou ministres inferieurs, ceux qui sont marquez en grec par le mot d'*hyperetes* : c'est-à-dire tous ceux qui sont au-dessous des prestres & des diacres, comme les lecteurs & les portiers, & souvent *Sup. l. VI. n. 44.* des soudiacres en particulier. On voit ici plus distinctement la même discipline, qui est marquée dans quelques lettres de S. Cyprien. L'évêque examinoit avec ses *Cypr. epist. 29. Presb. & Diacon.* prestres ceux qui étoient dignes d'entrer dans le clergé, & les y destinoit ; puis il les faisoit lecteurs ou soudiacres : & quand ils avoient encore été éprouvez dans ces ordres inferieurs, il les élevoit au diaconat, & enfin à la prestrise, de l'avis de son clergé ; & c'est ce *1. Tim. III. 10.* que S. Basile nomme ici élection. S. Basile n'établit rien de nouveau, & rappelle seulement l'ancienne discipline receuë par tradition de ses peres. Aussi voïons nous que S. Paul ordonne d'éprouver les diacres, avant que de leur confier le ministere.

Ep. 313. Nectarius personnage considerable, avoit recommandé un homme à S. Basile pour une cure. D'abord S. Basile lui témoigne bien du respect & de l'affection ;

mais ensuite il lui fait entendre qu'il ne peut lui rien accorder sur ce sujet. Je ne serois pas, dit-il, un dispensateur fidele, je serois un marchand, si je donnois le don de Dieu en échange de l'amitié des hommes. Nous ne donnons nos suffrages que sur les témoignages qu'on nous rend de l'exterieur : nous laissons à celui qui connoît le secret des cœurs, de juger qui sont les plus dignes. C'est donc le meilleur de donner simplement son témoignage sans passion; de prier Dieu, qu'il fasse connoître ce qui est avantageux, & le remercier, quoi qu'il en arrive. Au contraire, on s'expose à un grand peril, quand on veut l'emporter absolument, puis qu'on se charge des fautes de ceux qu'on recommande. Si les ordinations se font humainement: ce n'est rien faire, ce n'est qu'une imitation de la verité. Si ce sont les hommes qui donnent ce pouvoir, qu'est-il besoin de nous le demander ? que ne le prend-on de soi-même ? Si c'est de Dieu qu'on le reçoit ; il faut prier sans se fâcher, & ne pas demander que nôtre volonté s'accomplisse, mais s'en rapporter à Dieu.

Il écrivit ainsi aux évêques de sa dépendance sur la simonie : Le sujet de cette lettre est si extraordinaire, que mon ame est remplie de douleur, seulement parce que l'on vous en soupçonne. On dit que quelques-uns d'entre-vous prennent de l'argent de ceux qu'ils ordonnent, & qu'ils déguisent ce crime du nom de pieté : ce qui est encore pire. Car celui qui fait le mal sous le pretexte du bien, est doublement coupable. Il faut dire à celui qui reçoit l'argent, ce que les apôtres dirent à Simon : Que ton argent perisse avec toi. Car celui qui veut acheter par ignorance le don de Dieu, est moins coupable que celui qui le vend. Si vous

Ep. 10.

Act. VIII. 20.

vendez ce que vous avez receu gratuitement, vous ſerez privez de la grace, comme vendu à Satan. Vous introduiſez un trafic dans les choſes ſpirituelles & dans l'égliſe, où le corps & le ſang de J. C. nous eſt confié. Mais voici l'artifice. On croit ne pas pecher, parce que l'on ne prend qu'aprés l'ordination : c'eſt toûjours prendre. Je vous conjure donc de ne pas ſoüiller vos mains, ni vous rendre indignes de celebrer les ſacrez myſteres. Pardonnez-moi ſi j'uſe de menace : d'abord c'étoit ſans croire ce mal, à preſent je le croi. Si quelqu'un aprés cette lettre fait quelque choſe de ſemblable, il ſera ſeparé de nôtre autel ; & cherchera où il puiſſe acheter & revendre le don de Dieu. C'eſt-à-dire que cet évêque ſimoniaque ne ſeroit point receu à la celebration ou à la participation des ſaints myſteres, quand il viendroit à Ceſarée.

XI. Pureté du clergé de S. Baſile.

Un preſtre nommé Gregoire ou Paregoire âgé de ſoixante & dix ans, tenoit auprés de lui une femme pour le ſervir. Le corévêque en avertit S. Baſile, qui *Can. 3.* écrivit à Paregoire de quitter cette femme, ſuivant l'ordonnance du concile de Nicée : mais Paregoire au lieu d'obéir, écrivit à S. Baſile, accuſant le corévêque d'animoſité, & S. Baſile de facilité à écouter des *Epiſt. 198.* calomnies. Il lui répondit : J'ai leu vôtre lettre avec beaucoup de patience ; & je me ſuis étonné, qu'au lieu de vous juſtifier par les effets, ce qui étoit court & facile : vous aimez mieux demeurer en faute, & entreprendre inutilement de la reparer par de longs diſcours. Et enſuite : Plus vous pretendez eſtre libre de toute paſſion, plus vous deviez ceder facilement à mon avis. Car je croi bien qu'à ſoixante & dix ans, on n'eſt pas ſi touché d'une femme ; & ce que j'en ai ordonné, ce n'eſt pas que je croïe qu'il ſe ſoit rien paſſé de cri-

minel : mais nous avons appris de l'apôtre, à ne point donner de scandale à nos freres. Et ensuite : Chassez donc cette femme de vôtre maison, mettez-la dans un monastere avec des vierges ; & faites-vous servir par des hommes. Jusques à ce que vous l'aïez fait, tout ce que vous me pourriez écrire, ne vous servira de rien ; vous mourrez interdit, & vous rendrez compte à Dieu de vôtre interdiction : que si vous osez faire les fonctions du sacerdoce sans vous estre corrigé, vous serez anathême à tout le peuple, & ceux qui vous recevront seront excommuniez par toute l'église. On voit ici l'ordre des peines canoniques : la suspense ou interdiction, l'excommunication du prestre qui ne la garde pas, & de ceux qui communiquent avec lui.

La lettre au corévêque Thimothée fait voir le détachement que demandoit S. Basile dans ceux qui sont engagez au service de Dieu. Est-ce, dit-il, ce même Thimothée que nous avons veu dés l'enfance tendre à la vie parfaite, avec une telle ardeur, qu'on l'accusoit d'estre excessif ? Maintenant vous faites dépendre vôtre vie de l'opinion des autres, & vous pensez comment vous ferez pour n'estre, ni utile à vos amis, ni méprisable à vos ennemis. Et vous ne considerez pas, qu'en vous arrêtant à tout cela, vous negligez, sans y penser, la veritable vie. Il est impossible de suffire tout ensemble aux affaires de ce monde & à la vie que nous devons mener. Retirons-nous du tumulte : soïons à nous-mêmes, pratiquons en effet la pieté, que nous nous proposons depuis si long-tems ; & ne donnons à ceux qui veulent nous décrier aucune prise sur nous. Ep. 34.

Par cet éloignement des affaires, S. Basile n'entendoit pas que l'on deût renoncer à estre utile au pro-

chain, par des recommandations & des prieres : on le voit par un grand nombre de ses lettres, adressées à des magistrats & des personnes puissantes, en faveur des particuliers, principalement des pauvres. Il y en a aussi plusieurs pour consoler des veuves & des personnes affligées. S'il recommandoit les autres, il n'oublioit pas son clergé; & il y a une lettre au prefet Modeste, pour leur conserver l'immunité des charges publiques, qui leur étoit accordée depuis long-tems, & que les officiers inferieurs ne respectoient pas assez. En recommandant celui qui avoit soin des fonds de l'église, il dit : Le bien des pauvres est de telle nature, que nous cherchons toûjours quelqu'un qui s'en veüille charger : parce que l'église y emploïe du sien, plûtôt qu'elle n'en tire quelque revenu.

Ep. 279.

Epist. 229 p. 1008.

Autant que S. Basile vivoit pauvrement, pour ce qui regardoit sa personne, autant étoit-il magnifique pour les pauvres. Il fit bâtir prés de Cesarée en un lieu inhabité auparavant, un hôpital, qui fut depuis un ornement du païs, & comme une seconde ville. On y logeoit les passans, & on y retiroit toute sorte de personnes qui avoient besoin de secours, particulierement les lepreux, que l'on voïoit auparavant répandus par la ville & faisant horreur à tout le monde. Il y avoit des logemens pour toutes les personnes necessaires au soulagement des pauvres : les medecins, les serviteurs, les portefaix, les ouvriers : & des atteliers pour tous les métiers qui en dépendoient. Les terres que l'empereur Valens avoit données à l'église de Cesarée, fournissoient du revenu à cet hôpital : qui subsista longtems en grande reputation sous le nom de Basiliade. S. Basile y alloit souvent instruire & consoler les pauvres; & ne feignoit point de toucher & d'embrasser les

Bas. ep. 372. p. 1147. C. Ep. 392. p. 1179. A. 394. p. 1179. A. Greg. Naz. or. 16. Or. 20. p. 359. B. 360.

Soz. VI. c. 34. Greg. Nyss. in Basil. p. 925. D.

lepreux, pour montrer l'exemple aux autres. Il bâtit aussi une église magnifique, environnée de logemens: un plus élevé & plus dégagé pour l'évêque, les autres au dessous pour les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire pour les clercs. *D. ep. 372.*

XII. Saint Amphiloque évêque d'Icone.

Vers le tems qu'Evagre revint à Antioche, l'église d'Icone demeura vacante par la mort de l'évêque Faustin; & S. Basile fut appellé pour la visiter & lui donner un évêque; mais il doutoit s'il devoit se mêler des ordinations hors de sa province. Car Icone étoit en Pisidie, anciennement la seconde ville, & alors la métropole d'une partie que l'on avoit érigée en province, sous le nom de seconde Pisidie, autrement Lycaonie. On lui donna pour évêque Amphiloque ami de S. Basile & de S. Gregoire de Nazianze, mais beaucoup plus jeune qu'eux. Il étoit aussi de Cappadoce & d'une famille noble: il étudia l'éloquence, plaida des causes & en jugea; & acquit une grande reputation de probité, tout jeune qu'il étoit. Ensuite il se retira en solitude dans un quartier de la Cappadoce nommé Ozizale: entretenant commerce avec S. Gregoire de Nazianze; mais il n'osoit demeurer avec S. Basile, de peur qu'il ne l'engageât au ministere ecclesiastique, dont il se croïoit tres-indigne. Enfin la providence l'attira au milieu de la Pisidie, où il fut éleu malgré lui évêque d'Icone. Son pere même en fut sensiblement affligé, parce qu'on lui ôtoit la consolation de sa vieillesse, & il s'en prit à S. Gregoire de Nazianze. S. Basile écrivit à S. Amphiloque sur son ordination, pour le consoler & l'encourager: l'exhortant à resister aux heretiques, à corriger les mauvaises coûtumes; & à ne se laisser pas mener, puisque c'étoit à lui à conduire les autres. Ne pouvant le visiter à cause de ses infirmitez, il l'invita à le venir voir.

Bas. ep. 8. ad Euseb. Sam. *Theod. IV. hist. c. 11.* *Hier. epist. 84. ad Mag.* *Greg. Naz. ep. 140. ad Them. 159. 160. Id. ep. 106. ad Cæsar. 110. ad Soph.* *Basil. ep. 393.* *Greg. ep. 161.* *Ep. 393. ad Amphil. p. 1178. A.*

Ep. 394. S. Amphiloque y vint en effet ; & ſuivant la coûtume des évêques étrangers, prêcha devant le peuple de Ceſarée, qui le goûta plus qu'aucun de ceux qu'il avoit oüis. Ils eurent depuis ce tems un frequent commerce de lettres. S. Amphiloque regardant S. Baſile comme ſon maître, le conſultoit ſur divers points de doctrine & de diſcipline ; & S. Baſile prenoit plaiſir à l'inſtruire ; répondant exactement à ſes queſtions ; mais avec une extrême modeſtie, comme ſi ce lui euſſent été des occaſions de s'inſtruire lui-même. Il y a une grande lettre où il reſout pluſieurs queſtions ; la premiere ſur ce paſſage de l'évangile, dont les Anoméens abuſoient : Perſonne ne ſait le jour & l'heure de la fin du monde que le Pere. Saint Baſile montre qu'il eſt d'ailleurs conſtant par l'écriture, que le fils de Dieu connoît ce jour ; que ce qui eſt dit : que le Pere ſeul le connoît, eſt par rapport aux anges ; & ce qui eſt dit, que le fils même ne le ſait pas, ſignifie ſeulement qu'il ne le ſait que par le Pere. Il y a trois autres lettres de ſaint Baſile à ſaint Amphiloque de pure theologie ſpeculative, pour répondre aux ſophiſmes d'Aëtius, ſur la nature de l'eſprit humain : ſur la difference de la foi & des connoiſſances naturelles : ſur la maniere dont nous connoiſſons Dieu : ſur ſon eſſence & ſes attributs.

Ep. can. 1. praef. *Ep. 391.* *Matth. xxiv. 36.* *Marc. xiii. 32.* *Ep. 399. 400. 401.*

XIII. Livre de S. Baſile du S. Eſprit.

Il écrivit auſſi le livre du S. Eſprit, à la priere de ſaint Amphiloque. L'occaſion fut, que S. Baſile priant avec le peuple, rendoit Gloire à Dieu, tantôt en diſant : Gloire au Pere avec le Fils & avec le S. Eſprit ; tantôt en diſant : Gloire au Pere par le Fils dans le S. Eſprit Quelques-uns des aſſiſtans en furent choquez, diſant qu'il ſe ſervoit de termes nouveaux & contraires entre-eux ; & S. Amphiloque en demanda l'éclairciſſement. S. Baſile dit

Cap. 1. p. 144. c.

dit qu'Aëtius pretendoit montrer la dissemblance des *Cap. 1.*
personnes divines, par ce passage de S. Paul : Il y a un *1. Cor. VIII. 6. Rom. IX. 36.*
Dieu pere, de qui est tout ; & un Seigneur J. C. par qui
est tout ; & un S. Esprit en qui est tout : Il le reprend
de ce qu'il expliquoit ces particules ***de*, *par*** & ***en*** sui-
vant les distinctions des philosophes ; & soûtient qu'il *Cap. 3. 4.*
ne faut point appliquer leur doctrine humaine à la do-
ctrine spirituelle : parce que l'écriture sainte n'observe
point ces distinctions. Il exclut des personnes divines, *c. 6.*
tout ce qui peut donner l'idée d'inégalité : il explique
la doctrine de l'église touchant le S. Esprit, & resout *c. 9. c. 10.*
les objections des heretiques, montrant principalement
par la forme du baptême, qu'il doit être mis au même
rang que le pere & le fils. Il explique la nature & les
effets de ce sacrement ; & la signification mysterieuse *c. 13. 14. 15.*
des trois immersions qui se pratiquoient alors. Il marque *p. 177. D.*
la procession du S. Esprit, qui vient de Dieu, non com- *c. 18. p. 189. D.*
me les créatures, par création, ni comme le fils par ge-
neration ; mais comme le soufle de sa bouche, d'une
maniere ineffable. Il montre que le S. Esprit doit être *c. 19. 24.*
glorifié comme le pere & le fils, que dans l'écriture il *p. 193. D.*
parle en maître comme le pere : qu'il est qualifié Sei- *c. 21.*
gneur.

Pour montrer l'origine de la forme de doxologie ou *c. 27. c. 29.*
glorification, que l'on accusoit de nouveauté, il parle
ainsi : Entre les dogmes que l'on conserve dans l'église,
par l'instruction & la predication, les uns nous viennent
de l'écriture, les autres de la tradition des apôtres, par
laquelle nous les avons receus en secret : les uns & les
autres ont la même force dans la religion. Et de cela
personne n'en disconvient, pour peu qu'il soit instruit
des maximes ecclesiastiques. Car si nous entreprenions
de rejetter les coûtumes non écrites, comme n'étant pas

d'une grande autorité : nous ferions sans y penser des blessures mortelles à l'évangile : ou plûtôt nous reduirions la predication à un simple nom. Par exemple, pour commencer par ce qui est le premier & le plus commun : qui nous a enseigné par écrit de marquer du signe de la croix, ceux qui esperent au nom de N. S. J. C. Il entend les catecumenes. Quelle écriture nous a enseigné de nous tourner à l'Orient pendant la priere ? Qui des saints nous a laissez par écrit les prieres qui accompagnent la consecration du pain de l'eucharistie & du calice de benediction ? Car nous ne nous contentons pas de ce qui est mentionné dans S. Paul ou dans l'évangile : mais nous disons d'autres paroles devant & aprés, comme aïant une grande force pour le sacrement ; & nous les avons receuës de la doctrine non écrite. Nous benissons aussi l'eau du baptême & l'huile de l'onction, & celui qui est baptisé. En vertu de quelle écriture ? N'est-ce pas par la tradition tacite & secrette ? & l'onction même de l'huile, quelle parole écrite nous l'a enseignée ? Et de plonger l'homme trois fois, d'où l'avons-nous pris ? & tant d'autres ceremonies du baptême : de renoncer à Satan & à ses anges, de quelle écriture viennent-elles ? N'est-ce pas ces instructions secrettes que nos peres ont conservées dans un respectueux silence éloigné de toute curiosité ? Il s'étend ensuite sur la raison du secret des mysteres ; comme étant persuadé que cette pratique étoit aussi ancienne que l'église.

c. 29. Enfin pour prouver la tradition de la doxologie, il en cite les témoins. Premierement celui qui l'avoit baptisé lui-même, & admis dans le clergé, c'est-à-dire Eusebe de Cappadoce : ensuite les plus anciens docteurs, S. Clement de Rome, S. Irenée, S. Denis de Rome,

S. Denis d'Alexandrie, Eusebe de Palestine, Origene, Africain; Athenogene ancien martyr, S. Gregoire Thaumaturge; dont il fait l'éloge: Firmilien, Melece, non pas l'évêque d'Antioche qui vivoit alors, mais celui qui avoit vêcu dans le Pont quelque tems auparavant; & dont Eusebe fait l'éloge. S. Basile dit que les Orientaux ont le même usage, & qu'il l'a appris d'un excellent homme de Mesopotamie, que l'on croit être S. Ephrem. Il dit que tout l'Occident en usoit de même: c'est-à-dire que l'on disoit par tout comme on dit encore: Gloire au Pere & au Fils, & au saint Esprit.

Eusеb. VII. hist. c. ult.
Sup. l. VIII. n. 13.

XIV. Epîtres canoniques à S. Amphiloque.

S. Basile écrivit aussi à S. Amphiloque trois épîtres canoniques trés celebres dans l'antiquité. On en compte les canons de suite, comme d'un seul ouvrage, en sorte que la premiere épître en contient seize; la seconde trente-quatre, jusques au cinquantiéme; la troisiéme, trente-cinq, jusques au quatre-vingt-cinquiéme. Ce sont des réponses aux questions que S. Amphiloque lui avoit proposées sur divers points de discipline: principalement sur la penitence, à l'occasion de plusieurs cas particuliers. S. Basile decide tout suivant les anciennes regles & la coûtume établie dans son église. Le premier canon regarde le baptême des heretiques, & en particulier des Cathares ou Novatiens. S. Basile dit que les anciens ont distingué l'heresie, le schisme & l'assemblée illicite: qu'ils ont appellé heresie, la separation pour un article de foi: schisme, la separation pour un point de discipline; assemblée illicite, celle que tenoit un prêtre desobéïssant condamné pour quelque crime, mais sans erreur particuliere. Ainsi ils nommoient heretiques les Manichéens, les Valentiniens, les Marcionites, les Pepuzeniens ou Montanistes. Mais ils ne comptoient

les Cathares ou Novatiens que pour schismatiques ; & mettoient en même rang les Encratites, les Apoctatites, les Hydroparastates ou Aquariens. Cela supposé, les anciens rejettoient entierement le baptême des heretiques, & recevoient celui des schismatiques. S. Basile dit toutefois qu'il faut suivre la coûtume de chaque païs, parce que les usages ont été differens. C'est-à-dire qu'il faut examiner comment chaque espece d'heretique donne le baptême, dans le païs dont il s'agit : car on doit rejetter celui qui n'est point donné selon la forme que l'église a receuë de J. C. Ainsi il decide que le baptême des Pepuzeniens est nul, parce qu'ils baptisoient au nom du Pere & du Fils, & de Montan ou Priscilla ; & il s'en rapporte à l'usage, parce que les heretiques n'aïant point entre-eux de regle certaine, pouvoient baptiser differemment en divers lieux. Il decide aussi qu'il faut baptiser les Encratites : parce qu'ils avoient perverti la forme du baptême, pour se rendre irreconciliables avec l'église. Et toutefois il s'en raporte encore à la coûtume : ce qu'il faut toûjours entendre pour la preuve du fait, si le baptême de tels heretiques en particulier étoit conferé selon la forme observée par l'église. C'est ce qui paroît de plus clair dans ce canon de S. Basile.

V. inf. liv. XVIII. n. 8.

Can 47. & Innoc. I. ep. 2. c. 5.

Il ajoûte dans la seconde épître canonique, qu'il faut rebaptiser les Encratites & les Apoctatites ; comme étant une branche des Marcionites, & condamnant le mariage & l'usage du vin en haine du créateur. Ce qui montre qu'il y avoit des Encratites de plusieurs sortes : les uns heretiques proprement, les autres seulement schismatiques.

Conc. Arel. I. c. 8.

Sup. l. X. n. 15.

Enfin cette discipline est conforme à celle du concile d'Arles ; qui veut, que pour juger de la validité du baptême d'un heretique, on lui demande le symbole, & que s'il ne répond pas suivant la foi de

la trinité, on le baptise. S. Basile veut que l'on reçoive les heretiques qui se convertissent à l'article de la mort: toutefois avec examen de la sincerité de leur conversion. Can. 5.

La plûpart des canons de ces lettres à Amphiloque regardent les homicides, ou ceux qui ont peché par rapport au mariage. On doit compter pour homicide, la femme qui a détruit volontairement son fruit, sans distinguer s'il étoit formé ou non; & sa penitence est de dix ans. On traite de même la femme, qui étant accouchée en chemin, a abandonné son enfant. L'homicide est celui qui a frapé à mort son prochain, soit en attaquant, soit en défendant. Mais il faut soigneusement distinguer le volontaire de l'involontaire; & l'on peut voir ici ces distinctions expliquées trés clairement, en des exemples qui les conduisent par tous les degrez. La penitence de l'homicide volontaire est de vingt ans. Il sera quatre ans pleurant hors de l'église, cinq ans entre les auditeurs, sept ans prosterné pendant les prieres, quatre ans consistant ou priant debout. La penitence de l'homicide involontaire est de dix ans, deux ans pleurant, trois ans auditeur, quatre ans prosterné, un an consistant. Celui qui attaqué par des voleurs les a attaqué de son côté, s'il est laïque sera privé de la communion, s'il est clerc il sera déposé. L'homicide commis en guerre, quoique volontaire n'est point compté pour crime, étant fait pour la défense legitime: mais peut-être est-il bon, dit S. Basile, de conseiller à ceux qui l'ont commis de s'abstenir trois ans de la communion, comme n'aïant pas les mains pures. L'empoisonnement & la magie sont traitez comme l'homicide. Celui qui ouvre un tombeau doit faire dix ans de penitence, comme l'homicide involontaire.

Can. 2. c. 33. 52. c. 43. c. 8. c. 56. Sup. liv. VII. n. 58. x. n. 16. c. 57. c. 55. c. 13. c. 66. c. 66.

XV. Canons sur le mariage.

Pour l'adultere, la penitence est de quinze ans: quatre ans pleurant, cinq ans auditeur, quatre ans prosterné, deux ans consistant. Les femmes adulteres ne sont pas soûmises à la penitence publique, de peur de les exposer à être punies de mort : mais elle sont privées de la communion jusques à ce que le tems de leur penitence soit accompli : demeurant debout dans les prieres. L'homme marié pechant avec une femme qui ne l'est pas, n'est pas puni comme adultere ; ainsi ce crime n'est pas puni également en l'homme & en la femme. La femme ne peut quitter son mari adultere, le mari doit quitter sa femme. Il n'est pas aisé, dit S. Basile, de rendre raison de cette difference ; mais c'est la coûtume établie. Pour la fornication, la penitence est de quatre ans : un en chacun des quatre états de la penitence. On n'approuvoit pas que la femme quittât son mari, ni pour mauvais traitemens, ni pour dissipation de biens, ni pour adultere, ni pour diversité de religion : du moins elle ne devoit pas se remarier à un autre. Mais on excusoit le mari abandonné, & celle qu'il épousoit ensuite n'étoit point compté pour adultere : mais si elle l'avoit épousé par ignorance, & qu'il la quittât, s'étant reconcilié avec la premiere, cette seconde pouvoit se marier. L'église Orientale garde encore cet usage, de permettre au mari qui a quitté sa femme pour adultere, de se remarier elle vivante : l'église d'Occident a toûjours observé une discipline plus exacte, tenant que le mariage ne peut être resolu que par la mort : toutefois elle tolere l'usage des Orientaux sans le condamner. Le mari qui aïant quitté sa femme legitime en avoit épousé un autre, étoit jugé adultere ; mais la penitence n'étoit que de sept ans. La femme qui se marie pendant l'absence de son mari, avant que

c. 58. c. 34. c. 21. c. 22. 80. c. 9. c. 48. c. 35. c. 46. Palavic. hist. Conc. Trid. lib. XII. c. n. 4. 27. c. 77. c. 31.

d'avoir la preuve de sa mort, est adultere. Cette regle comprend les femmes des soldats : mais elles meritent plus d'indulgence, parce que l'on presume plus facilement leur mort. *c. 36.*

Les secondes nôces obligeoient à penitence, selon les uns d'un an, selon les autres de deux ans : les troisiémes nôces de trois ou quatre ans. Nôtre coûtume, dit S. Basile, est de separer cinq ans pour les troisiémes nôces : ce n'étoit pourtant pas proprement penitence publique. Quant à la polygamie on la regardoit comme bestiale & indigne du genre humain : ceux qui l'avoient commise, devoient être un an pleurans & trois ans prosternez. Par cette polygamie, quelques-uns entendent les quatriémes nôces, & au-delà. La débauche n'est pas même un commencement de mariage ; c'est pourquoi il vaut mieux separer ceux qui se sont ainsi unis : toutefois si l'affection est grande, on peut leur permettre de se marier, pour éviter un plus grand mal ; mais ils doivent faire penitence pour la fornication. Les mariages incestueux sont punis comme l'adultere. Or S. Basile compte pour inceste d'épouser deux sœurs l'une aprés l'autre. Il en écrivit une lettre à Diodore prêtre d'Antioche, depuis évêque de Tarse : où il dit que la coûtume qui a force de loi, est de separer ceux qui auroient contracté un tel mariage, & jusques-là ne les point recevoir dans l'église : ensuite il explique la loi Mosaïque, par laquelle on prétendoit l'autoriser. Le concile de Neocesarée avoit déja condamné la femme qui épousoit les deux freres ; & l'on voit ici le pouvoir de l'église sur la validité des mariages. Les mariages de personnes qui sont en puissance d'autrui, c'est-à-dire des esclaves & des enfans de famille, sont nuls sans le consentement du maître ou du pere. Le ravisseur

c. 4. — c. 2. 53. — V. Theod. stud. liv. 1. ep. 50. — Can. 50. — c. 80. — c. 26. — c. 25 — c. 68. — Epist. 197. ad Diod. — c. 40. 42. — Deut. xxv. 5. Conc. Neoc. c. 2. — c. 22.

avant que d'être receu à penitence doit rendre la personne ravie. Il pourra ensuite l'épouser du consente-
c. 38. ment de ceux dont elle dépend. La fille qui s'est laissé séduire, aïant obtenu le consentement de ses parens,
c. 47. fera trois ans de penitence. Celle qui a souffert violence, n'est soûmise à aucune peine.

c. 27. Le prêtre qui avant son ordination a contracté par ignorance un mariage illegitime, gardera seulement l'honneur de la seance, & sera privé de toutes les fon-
c. 3. ctions; n'étant plus en état de sanctifier les autres. Le diacre tombé en fornication depuis qu'il est diacre, sera privé de ses fonctions, & reduit au rang des laïques, sans
c. 32. 51 69. 70. Can. apost. 25. autre peine. C'étoit l'ancienne regle, que les clercs déposez n'étoient point soûmis à la penitence, pour n'être pas punis deux fois: outre que les laïques étoient rétablis aprés la penitence accomplie au lieu que les clercs déposez n'étoient jamais rétablis. Toutefois celui qui a peché par la chair, doit travailler à mortifier sa chair, s'il veut effectivement remedier à son mal, quoique la coûtume ne l'oblige pas à la penitence canonique. Nous devons, dit S. Basile, connoître l'un & l'autre ce qui est de la perfection, & ce qui est de la coûtume; & nous contenter de la regle, pour ceux qui ne sont pas capables de la perfection. Une diaconesse aïant consacré son corps, ne devoit plus avoir de commerce avec un homme. Si elle s'étoit abandonné à
c. 44. un païen elle étoit excommuniée, & receuë seulement
c. 18. aprés sept ans de penitence. Pour les vierges tombées aprés leur profession, l'ancien usage étoit de les recevoir aprés un an comme les bigames: mais S. Basile est d'avis que l'église étant fortifiée, & le nombre des vierges augmenté, on doit user de plus de rigueur, & traiter la vierge tombée, comme une adultere. Seulement il veut

qu'elle

qu'elle ait fait profeſſion de virginité de ſon plein gré en âge meur, c'eſt-à-dire à ſeize ou dix-ſept ans accomplis : aprés avoir été bien examinée, avoir long-tems attendu & demandé. Car il y en a pluſieurs, dit il, que les parens preſentent avant l'âge pour des intereſts temporels. Cet avis de S. Baſile eſt remarquable, & pour l'âge de la profeſſion des filles, & pour ce qu'il dit, que l'égliſe s'eſt fortifiée depuis ſon commencement, loin de reconnoître que l'on deût affoiblir la diſcipline. Les moines ne faiſoient point encore alors de profeſſion expreſſe de continence : mais il eſt d'avis qu'on la leur faſſe faire, afin que s'ils la violent, ils ſoient ſoûmis à la peine de la fornication. Les filles qui avoient fait profeſſion de virginité étant heretiques, & s'étoient mariées enſuite, n'étoient point punies : & en general, il n'y avoit point de penitence canonique pour les pechez commis avant le baptême, même pendant le catecumenat. Car on parle ici des heretiques, dont le baptême étoit nul, ſuivant ce qui a été dit. Les conjonctions des perſonnes conſacrées à Dieu étoient comptées pour fornication, & devoient eſtre rompuës. S. Baſile les nomme perſonnes canoniques, ce qui comprend les clercs & les moines. Les pechez contre nature ſont punis comme l'adultere. L'inceſte du frere & de la ſœur merite onze ans de penitence : c'eſt à-dire que le coupable ſera trois ans pleurant, trois ans auditeur, trois ans proſterné, deux ans conſiſtant, onze en tout. Il en eſt de même de l'inceſte avec la belle fille.

c. 19.

c. 20.

c. 6.

c. 62. 63.

c. 67. 75.

c. 79. 76.

XVI. Autres Canons.

L'apoſtat qui a renoncé à J. C. ſera toute ſa vie en l'état des pleurans : mais à la mort on lui accordera la penitence, & on lui donnera la communion avec confiance en la miſericorde de Dieu. Ceux qui dans une incurſion de barbares auront fait des ſermens profanes

c. 73.

c. 81.

ou mangé des viandes immolées, feront penitence pendant un tems plus ou moins long : ſelon qu'ils ont
c. 72. cedé plus ou moins facilement. Celui qui s'eſt adonné
c. 83. à la magie fera la penitence de l'homicide. Ceux qui uſent de devinations comme les païens, ou qui font entrer des gens chez eux pour rompre des charmes,
c. 64. feront ſix ans de penitence. Le parjure dix ans, ou
c. 72. c. 29. ſeulement ſix, ſi c'eſt par force qu'il a violé ſon ferment. Celui qui a juré de faire du mal à un autre, non ſeulement n'eſt pas obligé d'accomplir ſon ſerment, mais
Ep. 388. p. 1164. C. il doit eſtre mis en penitence pour l'avoir fait. S. Baſile écrivit la même choſe à un homme de qualité nommé Calliſthene, qui avoit juré de punir ſeverement ſes eſclaves ; & il lui repreſente que la penitence impoſée par l'égliſe, ne ſera pas moins propre à les châtier que la vengeance publique. Mais revenons aux canons adreſſez
c. 10. & ep. 3. init. p. 774. D. à S. Amphiloque. Quelques perſonnes juroient de ne point ſe laiſſer ordonner preſtres ou évêques. S. Baſile n'eſt pas d'avis que l'on les y force contre leur ſerment, diſant qu'on avoit trouvé par experience qu'ils avoient mal réüſſi : mais il veut que l'on examine la forme du ſerment, les paroles & la diſpoſition de celui qui l'a
c. 27. fait. Un vœu ridicule, comme de s'abſtenir de la chair de porc, n'oblige à rien.

c. 61. Pour le larcin, ſi celui qui l'a commis s'accuſe lui-même, il ſera privé un an de la communion : s'il eſt convaincu, deux ans : dont il ſera partie proſterné,
c. 14. partie de bout. Un uſurier peut eſtre admis au ſacerdoce, s'il ſe corrige & donne aux pauvres le profit qu'il
c. 71. a tiré de ſon crime. Le complice d'un peché qui ne s'en eſt pas accuſé, mais en eſt convaincu, ſera en penitence auſſi long-temps que le coupable. En general, ſi le pe-
c. 74. cheur travaille avec grande ferveur à accomplir ſa pe-

nitence, on peut lui en abreger le tems : au contraire, *c. 84.*
s'il a grande peine à se detacher de ses mauvaises habitudes, le tems seul ne lui servira de rien : car il n'est donné que pour éprouver les dignes fruits de penitence.
Gardons-nous donc, dit S. Basile, de perir avec eux, *c. 89.*
aïons devant les yeux le jour terrible du jugement : avertissons-les jour & nuit en public & en particulier : prions Dieu avant toutes choses, que nous puissions les gagner : mais si nous ne pouvons, tâchons au moins de sauver nos ames de la damnation éternelle. Ainsi finit la troisiéme epître canonique de S. Basile à S. Amphiloque.

Il y a encore quelques lettres de S. Basile remarquables pour la discipline, entre-autres trois touchant les censures generales. La premiere est contre un ravisseur.
Elle semble adressée à quelqu'un des évêques dépendans *Ep. 244. p. 1107.*
de S. Basile, ou à un de ses corévêques. Il se plaint en general de leur peu de zele à reprimer cette pernicieuse coûtume, & ordonne à celui-ci en particulier de faire rendre la fille à ses parens, d'exclure le ravisseur des prieres, & le declarer excommunié avec ses complices & toute samaison pendant trois ans. Il ordonne aussi d'exclure des prieres tout le peuple de la bourgade qui a receu la personne ravie, qui l'a gardée & empêché qu'on ne la retirât. La seconde lettre est contre un chicaneur, *Ep. 245.*
qui trouvoit moïen de tourner à son avantage les poursuites que l'on faisoit contre lui. S. Basile ordonne de l'exclure des prieres avec toute sa maison, & le priver de toute communication avec le clergé. On voit dans ces deux lettres des censures generales. La *Ep. 246.*
troisiéme est d un homme qui avoit été averti plusieurs fois, suivant la regle de l'évangile, sans en avoir profité. S. Basile ordonne qu'il soit excommunié & dénoncé à toute la bourgade : ensorte que personne n'ait commerce

avec lui pour aucun usage de la vie. Ainsi l'on voit que dés lors l'excommunication portoit quelque contre-coup, même sur le temporel. S. Basile suivoit en ce point l'exemple de S. Athanase.

Sup. l. XVI. n. 22.

Epist. 389.

La lettre à Cesaria touchant la frequente communion est trop importante pour n'estre pas raportée ici. S. Basile y parle ainsi : Il est bon & utile de communier tous les jours, & de participer au sacré corps & au sang de J.C. Quant à nous, nous communions quatre fois la semaine : le dimanche, le mecredi, le vendredi & le samedi ; & les autres jours, quand nous celebrons la memoire de quelque martyr. Mais que dans les tems de persecution, on soit obligé n'aïant point de prestre ou de ministre, de se communier de sa propre main, sans en faire aucune difficulté ; il est superflu de le montrer, puis qu'il est établi par une ancienne coûtume & une pratique constante. Car tous les moines qui sont dans les deserts où il n'y a point de prestre, gardent la communion chez eux & se communient eux-mêmes. A Alexandrie & en Egypte, la plûpart des laïques gardent la communion dans leur maison. Car le prestre aïant une fois celebré le sacrifice & distribué l'hostie, celui qui l'a prise tout à la fois & qui communie ensuite à plusieurs fois, doit croire qu'il communie de la main du prestre qui la lui a donnée. Puis que dans l'église même, le prestre donne la particule, & celui qui la reçoit la tient en son pouvoir, avant qu'il la porte à sa bouche de sa main. C'est donc en effet la même chose, de recevoir du prestre une seule particule ou plusieurs particules à la fois. S. Basile parle ici, suivant l'usage de son tems, où le prestre en distribuant l'eucharistie la donnoit de la main, & chacun se la mettoit dans la bouche. Il marque bien clairement que l'on reservoit l'eu-

chariſtie pour communier hors le tems du ſacrifice, & hors de l'égliſe, même fort loin, comme dans les monaſteres des deſerts : ce qu'il n'eſt pas aiſé d'entendre de l'eſpece du vin.

XVII. Exil de S. Euſebe de Samoſate. Theod. IV. c. 13. 14.

La perſecution contre les catholiques s'étendit enfin ſur S. Euſebe de Samoſate, que l'ardeur de ſon zele rendoit inſupportable aux Ariens. Comme il ſçavoit que pluſieurs égliſes étoient privées de leurs paſteurs, il parcouroit la Syrie, la Phenicie & la Paleſtine déguiſé en ſoldat, & portant ſur ſa tête une tiare comme les Perſes : il ordonnoit des preſtres & des diacres, & d'autres clercs aux égliſes qui en manquoient ; & quand il ſe rencontroit avec des évêques catholiques, il ordonnoit même des évêques. On reſolut donc de le bannir & de l'envoïer en Thrace. Celui qui en apportoit l'ordre arriva ſur le ſoir : & S. Euſebe lui dit : Ne faites point de bruit, & cachez le ſujet de vôtre voïage : car ſi le peuple l'aprend, il vous jettera dans le fleuve, & on m'accuſera de vôtre mort. Aïant ainſi parlé, il celebra à l'ordinaire l'office du ſoir ; & quand tout le monde fut endormi, il ſortit à pied avec celui de ſes domeſtiques, en qui il ſe fioit le plus, & qui le ſuivoit portant ſeulement un oreiller & un livre. Quand il fut arrivé au bord de l'Eufrate, qui paſſe au pied des murailles de la ville, il entra dans un bateau, & ſe fit paſſer à Zeugma, autre ville à ſoixante & douze milles ou vingt-quatre lieuës plus bas ſur l'Eufrate. Le jour venu, la conſternation fut grande à Samoſate. Car le domeſtique avoit dit aux amis de S. Euſebe les ordres qu'il avoit donnez, touchant les perſonnes qui le devoient ſuivre, & les livres qu'il faloit lui porter. Tous déploroient la perte de leur paſteur : le fleuve fut bien tôt couvert de barques ; & étant deſcendus à Zeugma où il étoit en-

core, ils le conjuroient en soupirant & jettant des torrens de larmes, de ne les pas abandonner à la merci des
Rom. XIV. loups. Pour réponse, il leur leut le passage de l'Apôtre qui ordonne d'obéïr aux puissances. Quand ils virent qu'ils ne pouvoient le persuader : ils lui offrirent pour les besoins d'un si grand voïage, de l'or, de l'argent, des habits & des esclaves. Il se contenta de tres-peu de chose, qu'il receut de ses amis les plus particuliers; & il fortifia tous les assistans par ses instructions & par ses prieres, les exhortant à combattre pour la doctrine apostolique. Ensuite il prit le chemin du Danube, pour aller au lieu de son exil.

Les Ariens envoïerent à Samosate, pour remplir sa place, un homme doux & modeste nommé Eunomius. Mais personne de quelle condition que ce fût, ne venoit avec lui s'assembler dans l'église : on le laissoit seul, sans vouloir lui parler, ni même le voir. Un jour étant au bain, comme il vit que ses valets en avoient fermé les portes, & que plusieurs personnes attendoient dehors : il fit ouvrir & invita tout le monde à venir librement se baigner. Mais voïant encore que ceux qui étoient entrez s'arrêtoient, sans se mettre dans l'eau, il les pria d'y entrer avec lui; & comme ils demeurerent en silence, il crut que c'étoit par respect, & pour ne les pas contraindre, il se retira promptement. Alors ils firent écouler l'eau où il s'étoit lavé, comme infectée de son heresie, & s'en firent donner d'autre. Ce qu'Eunomius aïant apris, il quitta la ville, jugeant qu'il y avoit de la folie à y demeurer avec une telle haine des habitans. A sa place, les Ariens envoïerent un nommé
Ibid. c. 15. Lucius hardi & violent. Comme il passoit dans la ruë, une balle que des enfans se jettoient en joüant, passa entre les jambes de l'âne, sur lequel il étoit monté. Ils

firent un grand cri, croïant que leur balle étoit maudite: Lucius s'en apperceut, & commanda à un de ses gens, de voir ce qu'ils feroient. Ces enfans allumerent du feu, & firent passer leur balle au travers pour la purifier. Telle étoit l'aversion du peuple de Samosate contre Lucius. Il n'en fut point touché, au contraire il fit releguer plusieurs ecclesiastiques : entre-autres le diacre Evolcius, dans la ville deserte d'Oasis au-delà de l'Egypte : & le prestre Antiochus neveu de S. Eusebe & fils de son frere, en un coin de l'Armenie. Mais tout cela n'arriva pas en même tems. Car Anthiochus fut quelque tems avec son oncle ; & S. Basile lui écrivant, le felicite de ce que l'exil lui donne occasion de le posseder plus en repos, *Ep. 269.* que lors qu'il étoit occupé avec lui du gouvernement de l'église.

XVIII. Soin de S. B. sile pour les égl.ses. *Greg. ep. 28.*

S. Eusebe allant au lieu de son exil passa par la Cappadoce ; & S. Gregoire de Nazianze n'aïant pû le voir, parce qu'il étoit extrêmement malade, lui écrivit & se recommanda à ses prieres, comme à celles d'un martyr. S. Basile lui écrivit aussi plusieurs lettres, & en receut plusieurs pendant cet exil ; & prit soin de lui faire tenir les lettres qui venoient de Samosate. Il avoit correspondance avec Otrée évêque de Melitine dans la petite Armenie, & apparemment successeur d'Uranius. Il lui écrivit qu'ils se consoleroient l'un l'autre de l'absence de S. Eusebe : Vous, dit-il, en m'écrivant ce qui se passe à Samosate, & moi en vous mandant ce que j'apprendrai *Ep. 316.* de Thrace. Il écrivit au conseil public de Samosate, pour *Ep. 294.* consoler & encourager la ville ; à laquelle il rend ce témoignage, qu'aucune ville de Syrie ne s'étoit tant signalée en cette persecution. Mais il arriva quelque division entre le clergé de Samosate : sur quoi S. Basile leur en- *Epist. 180.* voïant une lettre de S. Eusebe, leur en ecrivit une tres-

forte, pour les exhorter à ne pas ternir la gloire de leur église.

C'est ainsi qu'il prenoit soin des églises abandonnées, nonobstant ses frequentes & violentes maladies, dont il n'attendoit la fin que par une mort tres-proche. S. Amphiloque lui écrivit touchant la province d'Isaurie dans son voisinage, qui n'avoit alors aucun évêque, au lieu qu'auparavant elle en avoit eu plusieurs. Il eût été meilleur, dit S. Basile, de partager le soin de cette église entre plusieurs évêques : mais puis qu'il n'est pas facile de trouver des hommes dignes, il faut prendre garde qu'en voulant donner à l'église de l'autorité par la multitude des pasteurs, & la faire servir plus exactement : nous n'avilissions la religion sans y penser, & ne jettions les peuples dans l'indifference, en appellant au ministere des sujets peu éprouvez. Peut-être donc vaut-il mieux mettre dans la ville capitale un homme de merite, & charger sa conscience du gouvernement de tout le reste : à la charge de prendre des ouvriers pour l'aider, s'il trouve le travail au-dessus de ses forces. Mais s'il n'est pas facile de trouver un tel homme : travaillons premierement à donner des évêques aux petites villes ou aux bourgades qui en ont eu anciennement, avant que d'en mettre un dans la métropole : de peur que celui que nous y aurions établi, ne nous embarassât ensuite, en voulant étendre son autorité, & refusant d'aprouver l'ordination des autres évêques. Que si cela même est difficile, par la circonstance du tems : travaillez à faire borner le territoire du métropolitain, en faisant qu'il ordonne quelques évêques voisins. Nous nous reservons le reste, de donner dans le tems convenable à tous les autres lieux, les évêques que nous jugerons les plus propres.

Quelque

Quelque tems aprés il écrivit à S. Amphiloque, d'envoïer en Lycie un homme de confiance, pour reconnoître ceux qui ſuivoient la foi orthodoxe. Car, dit-il, j'ai apris d'une perſonne pieuſe, qu'ils ſont éloignez des ſentimens des Aſiatiques, & diſpoſez à recevoir nôtre communion. Il marque enſuite en particulier les évêques & les prêtres, auſquels il faloit s'adreſſer en chaque ville de Lycie, & ajoûte : Viſitons-les d'abord ſans leur écrire, s'il eſt poſſible; & quand nous en ſerons aſſurez, nous leur envoïerons une lettre, & nous travaillerons à en faire venir quelqu'un, pour conferer avec nous. Ce que S. Baſile appelle ici les Aſiatiques, ſont ceux de cette partie de l'Aſie mineure, que l'on appelloit proprement dioceſe d'Aſie, qui étoient infe-ctez de l'hereſie pour la plûpart. Nous avons une lettre de S. Amphiloque ; qui ſemble être l'execution de ce conſeil de S. Baſile. C'eſt une réponſe ſynodale à des évêques que S. Amphiloque exhorte à l'union & à la fermeté, dans la créance de la divinité du S. Eſprit. Pour la prouver, il emploïe ſeulement le ſymbole de Nicée & les paroles de J. C. Allez, inſtruiſez toutes les nations, & le reſte. Il dit qu'une grande maladie avoit empêché S. Baſile d'aſſiſter à ce concile ; & pour ſuppléer à ce qu'il auroit pû écrire, il envoïe ſon livre du ſaint Eſprit.

ep. 396.

Coteler. Mon. eccl. Gr. to. 2. p. 9.

XIX.
Lettre de S. Baſile pour ſa défenſe.

S. Baſile étoit lui-même ſuſpect à pluſieurs évêques, principalement à cauſe d'Euſtathe de Sebaſte, avec qui il n'avoit pas encore rompu ouvertement. Les évêques maritimes que l'on croit être ceux de la province de Pont, étant refroidis à ſon égard, furent aſſez long-tems ſans lui écrire : mais il les prévint par une lettre, qui eſt un modele d'humilité & de charité. Il s'excuſe d'abord de ne les avoir point été voir, ſur ſa mauvaiſe

ep. 77.

santé, le soin des églises & la persecution, dont ceux à qui il écrit étoient exempts. Il dit qu'il eût été convenable à leur charité de lui écrire, pour le consoler & le corriger s'il a manqué. Il offre de se justifier, pourveu

p. 116. c. que ce soit en presence de ses adversaires. Si nous sommes convaincus, dit-il, nous reconnoîtrons nôtre faute: vous serez excusables devant le Seigneur de vous être retirez de nôtre communion; & ceux qui nous auront convaincus, recevront la récompense d'avoir publié nôtre malice cachée. Si vous nous condamnez sans nous avoir convaincus, tout ce que nous y perdrons sera vôtre amitié, qui veritablement est le plus precieux de tous nos biens. Ensuite pour montrer la necessité de

p. 111. A. conserver l'union, il dit: Nous sommes les enfans de ceux qui ont établi pour loi, que par de petits caractères, les signes de communion passent d'une extremité de la terre à l'autre. Il parle des lettres formées ou ecclesiastiques. Il propose ensuite une conference ou chez eux ou en Cappadoce, pour traiter toutes choses charitablement; & dit qu'encore qu'il écrive seul, c'est de

Ep. 322. p. 1095. l'avis de tous les freres de Cappadoce. Il en écrivit aussi à Elpide qui étoit un de ces évêques maritimes: le priant de lui marquer précisement le tems & le lieu de la conference: afin, dit-il, que chacun sache quand il devra quitter les affaires qu'il a entre les mains.

XX. Lettre à l'église de Neocesarée.

S. Basile eut encore à se defendre des calomnies qui se répandoient contre lui dans Neocesarée sa patrie. Si

Ep. 75. ad Neoc. p. 880. B. 2. Tim. IV. mes pechez ne sont pas sans remede, suivez, dit-il, le precepte de l'Apôtre, qui dit: Reprenez, blâmez, consolez: si mon mal est incurable, qu'on le rende public pour en preserver les églises. Il y a des évêques, qu'on les appelle pour en connoître: il y a un clergé en chaque église, qu'on assemble les plus considerables.

Y parle hardiment qui voudra, pourveu que ce ſoit un examen juridique, & non pas un combat d'injures. Si ma faute regarde la foi, qu'on me montre l'écrit, & qu'on examine ſans prévention, ſi ce n'eſt point l'ignorance de l'accuſateur qui le fait paroître criminel. Pour preuve de la pureté de ſa foi, il marque la multitude des égliſes, avec leſquels il eſt uni de communion. Celles de Piſidie, de Lycaonie, d'Iſaurie, de l'une & l'autre Phrygie: de l'Armenie la plus proche; de Macedoine, d'Achaïe, d'Illyrie, de Gaule, d'Eſpagne, de toute l'Italie, de Sicile, d'Afrique: de ce qui reſtoit de catholiques en Egypte & en Syrie. Sachez donc, ajoûte-t-il, que quiconque fuit nôtre communion, ſe ſepare de toute l'égliſe; & ne me réduiſez pas à la neceſſité de prendre une reſolution fâcheuſe contre une égliſe qui m'eſt ſi chere. Interrogez vos peres, & ils vous diront que quelque éloignées que fuſſent les égliſes par la ſituation des lieux, elles étoient unes pour les ſentimens, & gouvernées par le même eſprit: les peuples ſe viſitoient continuellement, le clergé voïageoit ſans ceſſe: la charité reciproque des paſteurs étoit ſi abondante, que chacun regardoit ſon confrere comme ſon maître & ſon guide dans les choſes de Dieu.

p. 882.

p. 883. A.

Il leur écrivit enſuite deux autres lettres plus vehementes: l'une pour refuter les vains pretextes qu'ils alleguoient de leur éloignement; l'autre pour les inſtruire contre les erreurs que l'on débitoit chez eux, & qui étoient le veritable ſujet de cette averſion. On nous accuſe, dit il, d'avoir des hommes qui s'exercent à la pieté, aprés avoir renoncé au monde. Je prefererois à ma propre vie d'être coupable d'un tel crime. J'aprens qu'en Egypte il y a des hommes de cette vertu: Il y en a quelques-uns en Paleſtine: on dit qu'il y en a en

Ep. 63. & 64.

Ep. 63. p. 842. D.

Mesopotamie : nous ne sommes que des enfans en comparaison de ces hommes parfaits. S'il y a des femmes qui se conforment à l'évangile, preferant la virginité au mariage : elles sont heureuses en quelque endroit du monde qu'elles soient : chez nous il n'y a que de petits
p. 143. D. commencemens de ces vertus. On accusoit aussi S. Basile d'avoir introduit la psalmodie, & une forme de prieres, differente de l'usage de Neocesarée : à quoi il répond, que la pratique de son église est conforme à toutes les autres. Chez nous, dit-il, le peuple se leve la nuit pour aller à l'église : & aprés s'être confessé à Dieu avec larmes, il se leve de la priere, & s'assied pour la psalmodie; étant divisez en deux, ils se répondent l'un à l'autre pour se soulager : ensuite un seul commence le chant & les autres lui répondent. Aïant ainsi passé la nuit en psalmodiant diversement, & en priant de tems en tems : quand le jour vient, ils offrent à Dieu tous d'une voix le pseaume de la confession. Si vous nous fuïez pour cela, fuïez aussi les Egyptiens, ceux des deux Libyes, de la Thebaïde, de la Palestine, les Arabes, les Pheniciens, les Syriens, ceux qui habitent vers l'Eufrate : en un mot tous ceux qui estiment les veilles, les prieres & la psal-
V. Horolo. grac. modie en commun. Les prieres nocturnes de l'église greque reviennent encore à cette forme : elles commencent par le pseaume cinquantiéme *Miserere*, & continuent par le cent dix huitiéme *Beati immaculati*. Pour les prieres du matin que nous nommons laudes, l'usage de l'église latine a plus de raport avec celui de S. Basile.

Ep. 64. p. 147. B. Les erreurs que l'on enseignoit à Neocesarée, & qui étoient la veritable cause que l'on y décrioit S. Basile, étoient celles de Sabellius. S. Basile soûtient que ce n'est qu'un judaïsme déguisé, qui anéantit la préexistence du Verbe avant tous les siecles, l'incarnation & ses suites,

& les operations propres du S. Esprit. Il dit que les noms differens des personnes divines sont inutiles, s'il n'y a des idées distinctes qui y répondent ; & comme Sabellius admettoit le mot des personnes en grec *prosopa*, disant que Dieu avoit fait divers personnages selon les occasions : S. Basile ne se contente pas que l'on compte des personnes differentes, il veut que l'on reconnoisse que chacune subsiste en une veritable hypostase. Ils abusoient d'un passage de saint Gregoire Taumaturge ; sans prendre garde qu'en cet endroit il ne parloit pas dogmatiquement, & il disputoit seulement contre un païen pour l'amener à la foi.

AN. 374.
p. 848. D.
p. 850. A.
p. 849. B.

XXI.
S. Ambroise évêque de Milan.

Au milieu de tant d'afflictions, S. Basile receut une grande consolation, par la nouvelle de l'ordination de S. Ambroise évêque de Milan, à la place d'Auxence de Cappadoce fameux Arien ; qui mourut enfin aprés avoir occupé ce siege pendant vingt ans, depuis l'an 355. & l'éxil de S. Denis jusques en 374. Le peuple de Milan se trouva divisé pour l'élection d'un évêque : les catholiques & les Ariens le vouloient chacun de leur créance ; la sédition s'émouvoit, & la ville se voïoit menacée de sa ruine. Ambroise étoit gouverneur de la province en qualité de consulaire de Ligurie & d'Emilie. Il étoit fils d'Ambroise prefet du pretoire des Gaules, & aïant fait ses études à Rome, où il avoit été élevé aprés la mort de son pere, son éloquence & sa capacité le fit paroître avec éclat dans l'auditoire de Probus, prefet du pretoire d'Italie, qui le mit au rang de ses conseillers ; & ensuite l'envoïa à ce gouvernement : lui disant entre-autres choses : Allez, agissez, non pas en juge, mais en évêque. Ambroise aïant donc appris que la sédition étoit prête à éclater, vint promptement à l'église pour appaiser le peuple ; & parla long-tems, selon les maximes poli-

Sup. liv. XIII. *n.* 18.
Hier. Chr. an. 376.
Ruff. II. *hist. c.* 11.
Paulin. vit. Ambr. n. 6.

AN. 374. tiques, en faveur de la paix & de la tranquilité publique. Alors tout le peuple éleva sa voix en le demandant luimême pour évêque. On dit que ce fut un enfant qui commença à crier trois fois : Ambroise évêque ; & que le peuple suivit, repetant avec joïe le même cri. Ce qui est certain, c'est que tous les esprits furent réünis, comme par miracle, & que tous Ariens, & catholiques s'accorderent à le demander, quoiqu'il ne fût encore que catecumene.

Paul. n. 7. Ambroise extrêmement surpris, sortit de l'église, fit preparer son tribunal, & contre sa coûtume, fit donner la question à quelques accusez, afin de paroître un magistrat severe jusques à la cruauté. Mais le peuple n'y fut point trompé, & crioit : Nous prenons sur nous ton peché. Il retourna troublé dans sa maison, & voulut faire profession de la vie philosophique : mais on l'en détourna ; & pour se décrier auprés du peuple, son zele encore peu éclairé le porta jusques à faire entrer chez lui devant tout le monde des femmes publiques : mais n. 8. le peuple crioit encore plus fort : Nous prenons sur nous ton peché. Voïant donc qu'il n'avançoit rien, il voulut s'enfuir. Il sortit de la ville au milieu de la nuit, pensant aller à Pavie : mais il se trouva le matin à la porte de Ambr. ep. 21 n. 7. ad Valent. Milan, que l'on appelloit la porte Romaine. Le peuple l'aïant retrouvé, lui donna des gardes. On envoïa à l'empereur Valentinien une relation de ce qui s'étoit passé, le priant de consentir à son ordination : ce qui étoit necessaire à cause de la charge dont il étoit revêtu. Amm. lib. XXX. p. 4. L'empereur qui étoit alors à Treves, dit qu'il étoit ravi, que celui qu'il avoit envoïé juge fût demandé pour évêque, & commanda qu'il fût ordonné au plûtôt : ajoûtant que cette réünion subite des esprits divisez, ne pouvoit venir que de Dieu. Pendant que l'on atten-

doit la réponse de l'empereur, Ambroise s'enfuit encore, AN. 374.
& se cacha dans la terre d'un nommé Leonce du rang des clarissimes. Mais la réponse étant venuë, Leonce lui-même fut obligé de le découvrir. Car le vicaire d'Italie étant chargé de tenir la main à l'execution de ce rescrit, fit afficher une ordonnance qui enjoignoit à tout le monde de découvrir Ambroise sous de grosses peines. Etant donc découvert & amené à Milan, il comprit que c'étoit la volonté de Dieu qu'il fut évêque, & qu'il ne pouvoit plus s'en défendre.

Comme il n'étoit encore que catecumene, il demanda d'être baptisé par un évêque catholique, craignant fort de tomber entre les mains des Ariens. Etant baptisé, il fit encore tous ses efforts pour retarder son ordination, afin de ne pas violer la regle, qui défend d'ordonner un neophite. Mais comme la raison que *Ep. 63. n. 6.* donne S. Paul de cette regle, est de peur que le neo- *1. Tim. III. 7.* phite ne s'enfle d'orgueil; l'humilité d'Ambroise & le besoin pressant de l'église persuaderent de s'en dispenser. Seulement on lui fit exercer toutes les fonctions ecclesiastiques, & il fut ordonné évêque le huitiéme jour aprés son baptême, qui fut comme l'on croit le septiéme de Decembre l'an 374. Tout le peuple eut une extrême joïe de son ordination, & tous les évêques d'Occident & d'Orient l'approuverent. Il pouvoit alors avoir trente-quatre ans.

Si-tôt qu'il fut évêque, il donna à l'église ou aux pau- *Paul. n. 38.* vres tout l'or & l'argent qu'il avoit. Pour ses terres il les *Ambr. III. de virg. c. 1.* donna à l'église, en reservant l'usufruit à sa sœur Marcelline qui demeuroit à Rome, & avoit fait vœu de virginité entre les mains du pape Libere. Il chargea son *De excess. Satyri. n. 20.* frere Satyre, qui l'étoit venu voir à Milan, du gouvernement de sa maison. Ainsi dégagé de tous les soins

AN. 374. temporels, il se donna tout entier à son ministere.
1 Of c. 1. n. 1. iv. Aug. Confess. vi. c. 3. Premierement il s'appliqua avec un travail assidu à l'étude des saintes écritures: car jusques-là il n'avoit guere leu que les auteurs profanes. Il emploïoit à la lecture,
Ambr. ep. 29. Iren. tous les momens qu'il pouvoit dérober aux affaires: &
Hier. 1. in Ruff. même une partie de la nuit. Outre l'écriture, il lisoit
Aug. ib. d. les auteurs ecclesiastiques, entre autres Origene & S. Basile, qui fut celui de tous à qui il s'attacha le plus.
Ambr. ep 20. n. 5. Il enseignoit à mesure qu'il étudioit. Il prêchoit tous les dimanches, & offroit tous les jours le S. Sacrifice. Son application à instruire eut un tel succez, qu'il ramena toute l'Italie à la foi orthodoxe, & en bannit
Hier. Chr. an. 376. l'Arianisme. Peu de tems aprés son ordination, il se
Theod. iv. hist. c. 7. plaignit à l'empereur Valentinien de quelque chose, que les magistrats avoient fait contre les regles; & l'empereur lui répondit: Je connoissois depuis longtems vôtre liberté à parler, & cela ne m'a pas empêché de consentir à vôtre ordination: ainsi continuez d'apporter à nos pechez les remedes qu'ordonne la loi divine. Vers ce même tems S. Ambroise écrivit à S. Basile, qui lui témoigna par sa réponse une extrême joïe de le connoître; & d'aprendre que Dieu eût confié son trou-
Bas. ep. 55. peau à un homme tiré, comme il dit, de la ville regnante, établi pour gouverner une province: considerable par la splendeur de sa naissance, l'éclat de sa vie, la force de son éloquence & l'experience des affaires temporelles: qui a quitté tous les avantages de la vie, & les a comptez pour des pertes, afin de gagner J. C. Courage donc, continuë-t'il, ô homme de Dieu! puis que vous avez receu l'évangile, non des hommes, mais du Seigneur lui-même, qui vous a tiré des juges de la terre pour vous mettre sur la chaire des apôtres; soûtenez le bon combat, remediez aux maladies du peuple, s'il y en a quelqu'un

quelqu'un frappé du mal de l'Arianiſme ; & entretenez avec nous la charité par des lettres frequentes, qui ſuppléent à la diſtance des lieux.

XXII. Concile de Valence.

Saint Ambroiſe ne fut pas le ſeul en ce tems-là qui voulut éviter l'épiſcopat, en donnant mauvaiſe opinion de ſes mœurs. On fut obligé de reprimer ces excez d'humilité dans un concile tenu en Gaule la même année de ſon ordination. C'eſt le concile de Valence datté du quatriéme des ides de Juillet, ſous le conſulat de l'empereur Gratien & d'Equitius : c'eſt-à-dire le douziéme de Juillet 374. Il y avoit au moins vingt évêques, ſavoir dix-neuf nommez dans les ſouſcriptions, entre leſquels Florentius de Vienne eſt le premier ; & de plus Fegadius nommé le premier en tête des lettres, qui ſemble être S Febade d'Agen. On y trouve auſſi Concordius évêque d'Arles, Artemius évêque d'Embrun, Vincent évêque de Digne, Eortius, que l'on croit être S. Evortius ou Euverte d Orleans : on ne connoît pas les ſieges des autres. Ce qui nous reſte de ce concile, ſont deux lettres & quatre canons. La premiere lettre eſt adreſſée aux évêques de la Gaule & des cinq provinces. On croit que ces cinq provinces ſeparées du reſte, étoient celles qui avant la conquête de Ceſar, compoſoient l'ancienne province de Gaule, c'eſt à dire la Viennoiſe, les deux Narbonnoiſes, les deux des Alpes. Le premier canon porte, qu'à l'avenir les bigames ne pourront être ordonnez clercs : ſoit qu'ils ſoient tombez dans ce cas avant ou aprés leur baptême. Pour le paſſé, on ne touche point aux ordinations déja faites. Les filles qui aprés s'être voüées à Dieu ſe ſont mariées, ne ſeront pas receuës auſſi-tôt à penitence ; & quand elles y auront été receuës, on leur differera la communion, juſques à ce qu'elles aïent pleinement ſatisfait à Dieu. Ceux qui aprés leur

To. 2. conc. p. 904.

V. Pagi. an. 374. n. 17.

Can. 2.

Can. 3.

AN. 375. baptême auront sacrifié aux demons, ou souffert d'être baptisez par les heretiques, seront receus à la penitence suivant le concile de Nicée, pour ne les pas desesperer; mais ils la feront jusques à la mort. Ceux qui lors qu'on les voudra ordonner pour le diaconat, la prêtrise ou l'épiscopat se diront coupables d'un crime mortel, ne doivent point être ordonnez: car ils sont en effet coupables, ou de ce crime qu'ils avoüent, s'il est veritable, ou de mensonge, s'il est faux: puis qu'il n'est pas plus permis de porter faux témoignage contre soi que contre un autre.

Can. Nic. n. 11. 13.

Can. 4.

La seconde lettre du concile de Valence est adressée au clergé & au peuple de l'église de Frejus, touchant Acceptus qu'ils demandoient tous pour évêque, & qui s'étoit accusé d'un crime pour éviter l'ordination. Les peres du concile disent, qu'aïant resolu de rejetter ces ordinations, ils n'ont pû le dispenser de la regle. Et quoique nous n'ignorions pas, ajoûtent-ils, que plusieurs en ont usé ainsi par respect & par crainte du sacerdoce, qui sont des marques de sainteté: toutefois pour ne donner sujet à personne de juger ou de parler mal des évêques, nous avons resolu que l'on ajoûteroit foi au témoignage que chacun rendroit de lui-même.

XXIII. Mort de Valentinien. Valentinien le jeune empereur.

L'empereur Valentinien aïant passé l'hyver à Tréves en partit au printems de l'année 375. que l'on comptoit aprés le consulat de Gratien & d'Equitius, parce que les guerres avoient empêché de créer des consuls cette année. Il marcha en Pannonie, pour reprimer les Sarmates & les Quades, qui avoient fait des courses sur les terres des Romains, & y passa la plus grande partie de cette année. Comme il étoit à Bregition, les deputez des Quades vinrent le trouver, pour le prier d'oublier le passé, & lui offrir des conditions avantageuses,

Amm. XXX. c. 5.

A peine put-il se resoudre à leur donner audience ; & loin de se laisser flechir à leurs soûmissions, il se mit à leur reprocher l'ingratitude de leur nation, avec une colere violente, & d'un ton fort élevé. Il commençoit à s'adoucir, quand tout d'un coup il fut frappé d'apoplexie : son visage s'enflâma, il perdit la parole & la respiration, on l'emporta dans sa chambre, on le mit sur son lit : on voulut le saigner, mais on ne put lui tirer une goute de sang. Enfin aprés de violens efforts, il mourut le quinziéme des calendes de Decembre, c'est-à-dire le dix-septiéme de Novembre l'an 375. dans sa cinquante-cinquiéme année, aprés en avoir regné onze & neuf mois. On l'accuse d'avoir été toute sa vie sujet à la colere ; mais les païens même ont reconnu en lui de grandes vertus : la valeur & la science de la guerre, la prudence & la vigilance, infatigable pour la seureté de l'empire contre les barbares : le choix des personnes dignes, pour les grandes charges. Il étoit éloquent, quoiqu'il parlât peu, propre & poli dans ses repas, sans superfluité, extrêmement chaste, en sorte qu'il retenoit sa cour par son exemple. Ammian le loüe sur tout de la liberté qu'il laissoit pour la religion, sans obliger tout le monde à suivre la sienne, & sans inquieter personne sur ce sujet. Son corps fut embaumé & envoïé à C. P.

Idac. Fast. an. 375.
Hier chr. an. 376.
Amm. XXX. c. 9.

Les chefs de l'armée craignant les entreprises des troupes Gauloises, qui vouloient s'attribuer la disposition de l'empire, firent aussi-tôt venir le jeune Valentinien, fils du deffunt, âgé seulement de quatre ans, qui étoit demeuré à cent milles ou trente lieuës de là avec sa mere Justine. Ils le firent apporter en litiere dans le camp, & le déclarerent empereur solemnellement le sixiéme jour aprés la mort de son pere, c'est à dire le vingt-deuxiéme de Novembre. Ils n'attendirent pas la

Amm. c. 10.
Idac. Fast. an. 375.

AN. 375.

permiſſion de l'empereur Gratien ſon frere aîné, qui étoit demeuré à Tréves par ordre du pere. Mais ce prince étoit ſi bon, qu'il ne s'en plaignit point, & traita toûjours ſon jeune frere, comme s'il eût été ſon fils. Il partagea ainſi avec lui l'empire d'Occident : Valentinien eut l'Italie, l'Illyrie & l'Afrique : Gratien eut les Gaules, l'Eſpagne & la Bretagne ; mais tant qu'il vêcut, il gouverna tout l'Occident ; & toutes les loix qui ſe trouvent données en Occident juſques à la mort de Valens, ſont datées des lieux où reſidoit Gratien, c'eſt-à-dire de Tréves ou de Mayence, comme étant de lui ſeul : quoique ſuivant l'uſage, elles portent le nom des trois empereurs Valens, Gratien & Valentinien.

Zoſim. lib. 4. p. 746. l. 30.

XXIV.
Loix de Gratien.

Il nous reſte deux loix de Gratien, en faveur de l'égliſe, données à Tréves l'année ſuivante 376. ſous le cinquiéme conſulat de Valens, & le premier de Valentinien le jeune. La premiere eſt contre les heretiques, & renouvelle les défenſes qui leur avoient été faites de s'aſſembler : ordonnant la confiſcation de tous les lieux, ſoit dans les villes, ſoit à la campagne, où ils auront dreſſé des autels ſous pretexte de religion. L'autre loi de Gratien regarde les jugemens eccleſiaſtiques ; & porte que les cauſes les plus legeres & qui regardent la religion, doivent être jugées ſur les lieux, & par les conciles de chaque dioceſe : mais que les cauſes criminelles doivent être reſervées aux juges ſeculiers. Cette loi eſt adreſſée à pluſieurs évêques, dont quelques-uns ſont nommez : ce qui marque quelque concile aſſemblé dans les Gaules. Au reſte, par le nom de Dioceſe, il ne faut pas entendre comme aujourd'hui le territoire d'une ville épiſcopale : mais un grand diſtrict, comprenant pluſieurs provinces, ſous un ſeul primat ou patriarche. Ainſi l'on croit que ce que la loi appelle jugement ſur les lieux,

L. 4. C. Th. de her.

L. 23. C. Th. de epiſc. & ibi Gothofr.

est celui de l'évêque avec son clergé, ou du métropolitain avec les évêques de la province ; & ce qu'elle nomme concile de chaque diocese, est celui de plusieurs provinces assemblées, comme l'on en voit plusieurs exemples de Gaule, d'Espagne & d'Afrique. AN. 375.

Cependant Valens se trouvant plus libre par la mort de son frere, pour persecuter la doctrine catholique ; & sachant que les moines en étoient un des plus puissans appuis : fit une loi, par laquelle il ordonna qu'ils fussent contraints à porter les armes. On envoïa des tribuns avec des troupes dans les solitudes d'Egypte, où ils tuerent un grand nombre de ces saints solitaires. Ces violences s'étendirent dans les autres provinces, particulierement en Syrie, où incontinent aprés pâques, apparemment de l'an 376. les persecuteurs attaquerent leurs cellules, brûlerent leurs travaux, & les mirent eux-mêmes en fuite.

Hier. Chr. an. 376. Oros. VII. c. 33. V. Pag. an. 375. n. 10. &c.

Basil. ep. 100?

Gratien refusa l'habit de souverain pontife que les païens lui presenterent : disant qu'il n'étoit pas permis à un Chrétien de le porter. Les païens ne laisserent pas de lui en donner le titre, comme aux autres empereurs, même depuis Constantin. On le voit par les inscriptions : car les empereurs Chrétiens ne jugeoient pas encore à propos de reprimer toutes leurs entreprises. Toutefois dés le commencement du regne de Gratien, Gracchus prefet de Rome, encore catecumene, travailla puissamment à la ruine de l'idolâtrie. Il renversa la caverne de Mithra, rompit & brûla les idoles monstrueuses qu'elle renfermoit.

Zosim. lib. 4. p. 761 l. 30. V. P. an. 312. n. 15. 16. &c.

Hier ep. 7 ad Lat. Prud. adv. Symm. l. v. p. 562.

XXV. Condamnation d'Apollinaire.

Pierre évêque d'Alexandrie chassé de son siege par la violence des Ariens, étoit toûjours à Rome, & assista vers ce tems-là à un concile qu'y tint le pape Damase, où il condamna Apollinaire & Timothée son dis-

V. P. an. 373. n. 2. Theoph. an. 366. p. 53.

Hier. Chr. an. 376. ciple, qui se disoit évêque d'Alexandrie, & les déposa.
Sozom. vi. c. 25. Ep. Damasi. 11 to. 2. Conc. p. 866. ex Theod. v. hist. c. 10 Ce fut la premiere fois que l'heresie d'Apollinaire fut condamnée. Elle consistoit principalement à soûtenir que J. C. n'avoit point eu d'entendement humain, c'est-
Epiph. hær. 77. Dimær. à-dire ce que les Grecs nommoient *Nous*, & les latins
Greg. Naz. 1. ad Cled. or. 51. *Mens* : mais seulement la chair : c'est-à-dire le corps & l'ame sensitive comme les bêtes ; & que la divinité tenoit lieu d'entendement. Il insistoit sur ces paroles : Le Verbe
Id. 1. ad. Cled. or. 51. p. 743. A. a été fait chair ; & disoit que l'ame raisonnable étant la source du peché, le Sauveur n'avoit point dû la prendre.
Epiph. ibi. 2. c. 14 Il accusoit ceux qui reconnoissoient en J. C. la nature
Greg. ibid. p. 744. D. humaine entiere, de le diviser en deux ; & soûtenoit que deux touts ne pouvoient être vraïement unis. Il disoit que le corps de J. C. étoit descendu du ciel, & par consequent qu'il étoit d'une autre nature que le nôtre ; & qu'il s'étoit dissipé aprés la resurrection : en sorte qu'il avoit été homme plûtôt en apparence qu'en effet. Apollinaire erroit aussi sur la trinité, la composant d'un grand,
Basil. ep. 293. p. 1060. C. d'un plus grand & d'un trés plus grand ; & disant que le S. Esprit étoit comme la splendeur, le fils le raïon, le pere le soleil. On l'accusoit même de dire comme Sabellius, que ce n'étoit que divers noms ; & que le même étoit pe-
Ibid. & ep. 74. p. 8-6. re, fils & S. Esprit. Il étoit dans l'ancienne erreur des Mil-
Greg. Naz. 1. ad Cled. p. 747. C. lenaires, & enseignoit que J. C. regneroit sur la terre & que l'on observeroit encore toute la loi ceremoniale, la circoncision, le sabbat, la distinction des viandes, les sacrifices sanglans & tout le reste : ramenant les figures aprés l'accomplissement réel de la verité.

Les erreurs d'Apollinaire furent long-tems tolerées, par l'estime que les plus saints évêques d'Orient avoient pour sa personne. Car ses mœurs étoient trés reglées ; &
Hær. 77. c. 2. il avoit été joint d'amitié avec S. Athanase, S. Epiphane, S. Basile même & S. Gregoire de Nazianze. Du com-

mencement, dit S. Epiphane, quand quelques-uns de ses disciples nous tenoient ce langage, nous ne croïons pas qu'il pût venir d'un si grand homme : & nous disions que ne comprenant pas la profondeur de sa doctrine, ils inventoient des dogmes qu'il ne leur avoit pas enseignez. Ainsi le concile d'Antioche & la lettre de S. Athanase à Epictete, que S. Epiphane rapporte ensuite, condamnerent ces erreurs sans parler d'Apollinaire. Mais en ce même tems-ci, c'est-à-dire vers l'an 375. & 376. elles éclaterent de telle sorte, qu'il n'y eut plus moïen de les souffrir. Les évêques Egyptiens exilez en Palestine pour la foi, s'opposerent vigoureusement à lui : & S. Basile leur en écrivit, leur expliquant ses erreurs, & les précautionnant aussi contre celles de Marcel d'Ancyre, que Paulin d'Antioche étoit accusé de favoriser.

A N. 376.

Sup. l. XVI. n. 25.

Basil. ep. 293.
Id. ep. 74.

Les sectateurs d'Apollinaire allerent jusqu'à se separer, & il leur donna à Antioche un évêque particulier. C'étoit Vital prêtre de la communion de S. Melece, illustre par la pureté de ses mœurs, & tres-appliqué à la conduite du peuple qui étoit sous sa charge : ce qui lui avoit attiré une grande autorité. On dit qu'il crut que le prêtre Flavien le méprisoit & l'empêchoit d'approcher de Melece leur évêque à l'ordinaire. Quoiqu'il en soit, il se separa, & se fit chef d'un quatriéme parti à Antioche. Car il y en avoit toûjours deux de catholiques, celui de Melece & celui de Paulin; & d'ailleurs celui des Ariens subsistoit toûjours. Euzoïus qui en étoit le chef mourut en ce tems; & à sa place, ils reconnurent pour leur évêque Dorothée, que d'autres nomment Theodore. Ce fut sous le consulat de Valens & de Valentinien le jeune, c'est-à-dire l'an 376. Vital & Apollinaire même prétendoient toûjours être catholiques, & se vantoient d'avoir la communion de S. Damase. Ils

Sozom. VI. c. 25.

Socr. IV. c. 35.

Theod. V. hist. c. 9.

AN. 376. prenoient grand ſoin de cacher leur doctrine à ceux qui n'étoient pas de leur parti, & affectoient de leur parler le langage de l'égliſe. S. Epiphane rapporte qu'il y fut trompé lui-même.

Greg. Naz. ad Cled. p. 78. A. Haeres. 77. n. 20. 22. 23 &c.

Etant à Antioche, dit-il, je conferai avec leurs chefs, entre leſquels étoit l'évêque Vital. Il étoit diviſé de Paulin, quoique tous deux paruſſent enſeigner la foi orthodoxe; mais chacun avoit ſon pretexte de diviſion. Vital accuſoit Paulin de Sabellianiſme: c'eſt pourquoi je m'abſtins de communiquer entierement avec Paulin, juſques à ce qu'il m'eût donné ſa confeſſion de foi, dont il avoit l'original écrit de la main de nôtre bien-heureux pere Athanaſe. Ceux du parti de Paulin accuſoient Vital, de dire que J. C. n'a pas été homme parfait. Vital répondit auſſi-tôt: Nous confeſſons que J. C. a pris l'homme parfait. Les aſſiſtans furent ſurpris & remplis de joïe. Pour moi connoiſſant leurs propoſitions artificieuſes, je le preſſai de dire s'il confeſſoit que J. C. eût pris une chair naturelle? Il dit qu'oüi. De la Vierge Marie, ſans participation de l'homme, par l'operation du S. Eſprit? Il en convint auſſi. Donc le Verbe Dieu fils de Dieu eſt venu prendre de la vierge la chair naturelle? Il l'accorda d'un air ſerieux. J'en eus bien de la joïe, car on m'étoit venu dire en Chipre qu'il ſoûtenoit le contraire. Je lui demandai encore ſi le Verbe avoit auſſi pris une ame. Il en convint avec la même gravité, diſant qu'on ne pouvoit dire autrement. Aprés l'avoir interrogé ſur l'ame & ſur la chair, enfin je lui demandai ſi J. C. avoit un entendement? Il le nia auſſi tôt. Je lui dis: Comment donc dites vous qu'il a été homme parfait? Alors il découvrit le fonds de ſa penſée en ces termes: Nous diſons qu'il eſt homme parfait, en mettant la divinité pour entendement avec la chair & l'ame. La diſpute

Sup. l. XVI. n. 7.

pure dura encore quelque tems, mais sans fruit; & S. Epiphane se retira sensiblement affligé de voir des hommes de ce merite dans une telle erreur.

XXVI. Heresies touchant la sainte Vierge. *Epiph. har. 77. n. 26. har. 78.*

Des sectateurs d'Apollinaire vinrent les Antidicomarianites, c'est-à-dire les adversaires de Marie, qui disoient qu'elle n'étoit pas demeurée vierge, & qu'aprés la naissance de J.C. elle avoit eu des enfans de S. Joseph. S. Epiphane aïant apris que cette erreur avoit cours en Arabie, écrivit une grande lettre pour la refuter, adressée à tous les fideles de cette province, depuis les évêques jusques aux laïques, & même aux catecumenes. Il y rapporte plusieurs traditions touchant S. Joseph, que l'on croit avoir été tirées de quelques livres apocryphes: mais il répond solidement aux objections que les heretiques pretendoient tirer de l'écriture, contre la perpetuelle virginité de Marie. Il y eut dans le même tems & dans le même païs une erreur toute oposée, qui faisoit regarder la sainte Vierge comme une espece de divinité. On nomma ceux de cette secte Collyridiens, parce que le culte qu'ils rendoient à la Vierge, consistoit principalement à lui offrir des gâteaux nommez en grec *Collyrides*. Cette superstition étoit venuë de la Thrace & de la haute Scythie, & avoit passé jusques en Arabie; il n'y avoit guere de femmes qui n'en fussent infatuées. Elles ornoient un chariot avec un siege quarré, qu'elles couvroient d'un linge; & en un certain tems de l'année pendant quelques jours, elles presentoient un pain & l'offroient au nom de Marie; puis elles en prenoient toutes leur part. S. Epiphane combat cette superstition, en montrant, que jamais dans la vraïe religion les femmes n'ont eu part au sacerdoce. Que ce culte est une idolâtrie, puis qu'il n'a pour objet que Marie, qui toute parfaite qu'elle est, n'est qu'une créature simple,

Id. har. 79.

née d'Anne & de Joachim, selon le cours ordinaire de la nature. S. Epiphane dans cette heresie, & la precedente, rapporte quelques traditions, touchant les parens & la naissance de la sainte Vierge. Il conclud qu'elle doit estre honorée, mais que Dieu seul doit estre adoré.

XXVII. Commencemens de S. Epiphane. *Soz. VI. c. 23. Synops. Ancor.*

S. Epiphane fut toûjours attaché à la communion de Paulin, dont il fut le principal appui en Orient. Il étoit alors âgé pour le moins de soixante ans. Le lieu de sa naissance fut Besanduc bourgade de Palestine, dans le territoire d'Eleutherople. Dés sa jeunesse il embrassa la vie monastique, dans laquelle il fut instruit par d'excellens maîtres, & frequenta entre-autres S. Hilarion. Il demeura prés du lieu de sa naissance, & passa aussi beaucoup de tems en Egypte pour s'instruire : ensorte qu'il devint tres-celebre pour la discipline monastique en Egypte & en Palestine. Etant en Egypte & encore jeune, il conversa avec des Gnostiques, & aprit de leur propre bouche leur mysteres infames. Il y eut de leurs femmes qui le tenterent; & n'aïant pu le corrompre, elles disoient en leur stile : Nous n'avons pu sauver ce jeune homme. Il en fut preservé par une grace particuliere, & même il le découvrit aux évêques des lieux, qui en firent bannir environ quatre-vingts. Aprés avoir gouverné quelque tems un monastere qu'il avoit fondé en son païs, il fut ordonné malgré lui sous ce regne de Valens, évêque de la metropole de l'isle de Chipre, nommée auparavant Salamine & alors Constantia; & comme c'étoit une ville maritime & de grand abord, son application même aux affaires temporelles fit éclater sa vertu, & le rendit en peu de tems celebre par tout le monde. En l'année 374. il composa son Ancorat à la priere de quelques prestres & de quelques vertueux

Epiph. hær. 26. n. 17.

Ep. init. hæres.

laïques de l'église de Suedre en Pamphylie : qui le prierent de leur expliquer la foi de l'église sur la Trinité, particulierement sur l'article du S. Esprit. Il nomma ce discours Ancorat, en grec *Ancyrotos* : comme un ancre propre à affermir l'esprit agité de doutes. Il y traite amplement le mystere de la Trinité, & celui de l'Incarnation contre les nouvelles heresies, & même quelques digressions; entre-autres un abregé de cronologie, depuis le commencement du monde jusques à son tems qui finit ainsi : Cette année est la quatre-vingt-dixiéme depuis Diocletien, la dixiéme de Valentinien, & de Valens, la sixiéme de Gratien, sous le consulat de Gratien pour la troisiéme fois & d'Equitius indiction seconde : qui sont les caracteres de l'an 374.

Ancor. init.

Ancor. n. 60.

Deux ans aprés, il commença son grand ouvrage contre les heresies, à la priere d'Acace & de Paul prêtres & Archimandrites, c'est-à-dire superieurs des monasteres de Carchedone & de Berée en Syrie : dont la lettre est dattée de l'an 92. de Diocletien, douziéme de Valentinien & Valens, & huitiéme de Gratien, c'est-à-dire l'an 375. S. Epiphane intitula cet ouvrage Panarion, qui signifie, comme il dit lui-même, un cofret plein de medicamens & de remedes contre divers poisons. Il y compte jusques à quatre-vingt heresies, dont il fait l'histoire, & les refute chacune en particulier, finissant aux Messaliens. A la fin il met une exposition de dogmes de l'église catholique, & une description des principaux points de la discipline, qui merite d'estre raportée en cette histoire.

XXVIII. Discipline de l'église.

Premierement, dit il, la virginité est gardée par plusieurs personnes, & honorée : ensuite le celibat, la continence, la viduité : puis le mariage, principalement s'il est unique. Toutefois il est permis à un homme de

ſe marier aprés la mort de ſa femme, & à une femme aprés la mort de ſon mari. La ſource de tous ces biens, eſt le ſacerdoce, qui ſe donne à des vierges pour la plûpart, ou à ceux qui ont vêcu dans le celibat, ou qui s'abſtiennent de leurs femmes, ou qui ſont veufs aprés un ſeul mariage. Mais celui qui s'eſt remarié, ne peut être receu dans le ſacerdoce, ſoit dans l'ordre d'évêque, de preſtre, de diacre ou de ſoudiacre. Aprés le ſacerdoce, vient l'ordre des lecteurs, qui ſe prend de tous les états: de la virginité, du celibat, de la continence, de la viduité, du mariage; même en cas de neceſſité, de ceux qui ſe ſont remariez. Car le lecteur n'a point de part au ſacerdoce. Il y a auſſi des diaconeſſes établies pour le ſervice des femmes ſeules, à cauſe de la bienſéance, dans le baptême & les autres occaſions ſemblables. Elles doivent eſtre auſſi dans la continence, la viduité aprés un ſeul mariage, ou la virginité perpetuelle. Enſuite ſont les exorciſtes, les interpretes pour expliquer d'une langue en l'autre, ſoit les lectures, ſoit les ſermons. Reſtent les Copiates, qui enſeveliſſent les morts; les portiers, & tout ce qui regarde le bon ordre de l'égliſe.

Les aſſemblées ordonnées par les Apôtres, ſe tiennent le mercredi, le vendredi & le dimanche: en quelques lieux on s'aſſemble auſſi le ſamedi. Le mercredi & le vendredi on jeûne juſques à none: parce que le mercredi le Seigneur fut livré, & le vendredi il fut crucifié: nôtre jeûne eſt une reconnoiſſance qu'il a ſouffert pour nous, & une ſatisfaction pour nos pechez. Ce jeûne du mercredi & du vendredi juſques à none, s'obſerve toute l'année dans l'égliſe catholique: excepté les cinquante jours du tems paſchal, dans leſquels il eſt défendu de fléchir les genoux, ni de jeûner: en ce tems les aſſem-

blées du mercredi & du vendredi se tiennent le matin & non pas à none, comme le reste de l'année. Le jour de l'Ephiphanie, qui est la naissance du Sauveur, selon la chair, il n'est pas permis de jeûner, quoiqu'il arrive un mercredi ou un vendredi. Les Ascetes observent volontairement le jeûne toute l'année, excepté le dimanche & le tems pascal, & gardent toûjours les veilles. L'église catholique compte tous les dimanches pour des jours de joïe; elle s'assemble le matin & ne jeûne point. Elle observe les quarante jours avant les sept jours de pâque dans les jeûnes continuels: mais elle ne jeûne pas les dimanches, même en carême. Quant aux six jours devant pâques, tous les peuples les passent en xerophagie, c'est-à-dire en ne prenant que du pain, du sel & de l'eau, & vers le soir. Les plus fervents sont deux, trois ou quatre jours sans manger, & quelques-uns toute la semaine jusques au dimanche matin au chant du coq. On veille pendant ces six jours, & on tient tous les jours l'assemblée; on la tient aussi tout le carême depuis none jusques à vêpres. En quelques lieux on veille la nuit du jeudi au vendredi & du dimanche seulement. En quelques lieux on offre le sacrifice le jeudi saint continuant la xerophagie: en d'autres on ne le celébre que la nuit du dimanche, en sorte que l'office finit au chant du coq le jour de Pâques. On celebre le baptême & les autres mysteres secrets, suivant la tradition de l'évangile & des Apôtres.

On fait memoire des morts en les nommant par leur nom & celebrant les prieres & le sacrifice. On observe assiduement dans l'église les prieres du matin avec des cantiques de loüanges, & les prieres du soir avec des pseaumes. Il y a des moines qui habitent dans les villes, il y en a qui demeurent dans les monasteres éloignez. Il y

en a qui portent de longs cheveux par devotion ; mais cette pratique n'est pas conforme au precepte de S. Paul. Il y a plusieurs autres devotions particulieres observées dans l'église : comme de s'abstenir de la chair de toutes sortes d animaux, des œufs & du fromage. Quelques-uns ne s abstiennent que des animaux à quatre pieds, d'autres retranchent aussi les oiseaux, d'autres les poissons. D'autres s'abstiennent même des œufs, d'autres du fromage : d'autres du pain même ou des fruits, ou de tout ce qui est cuit. Plusieurs couchent à terre, plusieurs vont nuds pieds. D'autres portent un sac en secret & par penitence : mais il est indecent de le porter à découvert, ou d'avoir le cou chargé de chaînes, comme font quelques-uns. La plus-part s'abstiennent du bain. Quelques-uns aïant renoncé au monde, ont inventé des mérites simples & faciles, pour éviter l'oisiveté & n'estre à charge à personne. La plûpart s'exercent continuellement à la psalmodie, à la priere, à la lecture & à la recitation des saintes écritures.

L'église catholique enseigne à tout le monde le fruit de l'hospitalité, de l'aumône, & de toutes les œuvres de charité envers tout le monde. Elle s'abstient de la communion de tous les heretiques. Elle bannit la fornication, l'adultere, l'impudicité, l'idolâtrie, le meurtre & tous les crimes ; la magie, l'empoisonnement, l'astrologie, les augures, les sortileges, les enchantemens, les caracteres. Elle défend les theatres, les courses des chevaux, les combats des bestes, les spectacles de musique : toute médisance, toute les querelles, les disputes, les injures : les injustices, l'avarice, l'usure. Elle n'approuve pas les gens d'affaires ; mais elle les met au dernier rang de tous : elle ne reçoit les offrandes que de ceux qui vivent selon la justice. Telle étoit selon S. Epiphane la discipline de l'église catholique. Il conclud le livre des heresies,

en faisant les recommandations d'Anatolius, qui en avoit écrit les minutes en notes, & du diacre Hypatius, qui l'avoit mis au net en des cahiers.

XXIX. Question d'une ou de trois hypostases. Basil. ep. 349. ad. Terent.

Le parti de Paulin d'Antioche fut alors relevé par des lettres de Rome, qui lui accordoient le titre d'évêque d'Antioche, & rejettoient S. Melece. Sur cela les sectateurs de Paulin s'adresserent au comte Terence, qui étoit alors à Antioche avec grande autorité, & qui avoit un grand zele pour l'église; & le prierent de travailler à réünir avec eux les sectateurs de S. Melece, qui étoit toûjours en exil. S. Basile l'aïant apris, écrivit au comte Terence pour le prier de ne s'en point mêler. Je ne m'étonne pas, dit-il, du procedé des Occidentaux: ils ignorent absolument ce qui se passe icy; & ceux qui paroissent le sçavoir, leur en font un rapport plus passioné que veritable. Ils ignorent ou ils dissimulent la raison, pour laquelle le bien-heureux évêque Athanase resolut d'écrire à Paulin: mais vous avez des gens qui peuvent vous raconter ce qui se passa entre les évêques sous l'empereur Jovien, & je vous prie de vous en instruire. Au reste, nous nous rejoüissons avec ceux qui ont receu ces lettres de Rome; & si elles contiennent quelque témoignage avantageux, nous souhaitons qu'il soit veritable. Mais cela ne pourra jamais nous persuader, de méconnoître Melece, ou de croire que les questions qui ont été la source de cette division soient peu importantes. Pour moi je ne crois pas devoir me relâcher, parce qu'un homme a receu une lettre qui le rend fier: quand il viendroit du ciel, s'il ne marche selon la saine doctrine, je ne puis l'admettre à ma communion. Considerez, je vous prie, que les Ariens n'ont point d'autre pretexte pour ne pas recevoir la doctrine de nos peres, que le mauvais sens qu'ils donnent au mot de consub-

Ep. 272. ad Melet.

Sup. liv. xv. n. 36.

Ep. 349. p. 1129. B.

ſtantiel, en diſant que nous reconnoiſſons le fils conſubſtantiel ſelon l'hypoſtaſe. Nous leur donnons priſe, ſi nous nous laiſſons entraîner à ceux qui tiennent à peu prés le même langage, par ſimplicité plutôt que par malice : car ils s'appliquent uniquement à calomnier nôtre doctrine, au lieu d'établir la leur. Et quelle matiere plus dangereuſe de calomnie, que de voir quelques uns des nôtres dire, qu'il n'y a qu'une hypoſtaſe du pere & du fils & du S. Eſprit ? Ils ont beau ſoûtenir expreſſément la diſtinction des perſonnes : Sabellius a dit la même choſe ; que Dieu eſt un en hypoſtaſe, mais que l'écriture lui fait faire differens perſonnages, ſelon les occaſions particulieres : le faiſant parler tantôt comme pere, tantôt comme fils, tantôt comme S. Eſprit. Si donc on voit auſſi des nôtres dire, que le Pere & le Fils & le S. Eſprit ſont un quant au ſujet, & trois quant aux perſonnes, ne paroîtront-ils pas prouver clairement ce qu'on dit de nous ? Au reſte, que l'hypoſtaſe & l'eſſence ne ſoient pas la même choſe, il me ſemble que nos freres d'occident l'ont fait voir eux-mêmes : puis que la pauvreté de leur langue les a obligez à recevoir le mot grec *Ouſia*, afin de ſauver par la diſtinction des mots, la difference qui pourroit eſtre dans le ſens. S. Baſile explique enſuite comment par ſubſtance, *Ouſia*, il entend ce qui eſt commun aux trois perſonnes, & par hypoſtaſe les proprietez de chacune ; & conclud en priant le comte Terence de laiſſer le ſoin de cette réünion aux prelats, particulierement aux exilez qui combatent pour la religion : où il marque S. Melece & S. Euſebe de Samoſate.

On voit par cette lettre de S. Baſile, ce qui éloignoit les Orientaux de communiquer avec Paulin ; & S. Jerôme nous montre dans une des ſiennes, ce qui faiſoit craindre aux Occidentaux la communion de Melece. Car

il

il fut inquieté de ce schisme d'Antioche, jusques dans son desert de Syrie. On lui demandoit pour qui il étoit, pour Vital ou pour Melece, ou pour Paulin. L'évêque des Ariens & les catholiques du parti de Melece, lui demandoient s'il tenoit trois hypostases dans la Trinité. Fatigué de ces questions, il écrivit au pape S. Damase en ces termes : Ne suivant autre chef que J. C. je suis attaché à la communion de vôtre sainteté, c'est-à-dire de la chaire de Pierre. Je sai que l'église a été bâtie sur cette pierre : quiconque mange l'agneau hors de cette maison est profane : quiconque n'est pas dans l'arche de Noé, perit par le deluge. Ne pouvant pas toûjours vous consulter, je m'attache aux confesseurs Egyptiens vos confreres, comme une petite barque se met à l'abri des grands vaisseaux. Je ne connois point vital, je rejette Melece, je ne sai qui est Paulin. Quiconque n'amasse pas avec vous, disperse : c'est-à-dire que, qui n'est pas pour J. C. est pour l'antechrist. On me demande si j'admets trois hypostases : je demande ce que ces mots signifient : on me répond que ce sont trois personnes subsistantes : je dis que je le crois ainsi : on dit qu'il ne suffit pas, & on veut que je dise le mot d'hypostases. Je crains que par hypostase, on n'entende substance, parce que dans les écoles seculieres *hypostasis*, ne signifie autre chose qu'*Ousia*. Ainsi je crains de reconnoître trois natures avec les Ariens ; & plus on me presse sur ce mot d'hypostase, plus je m'en défie. C'est pourquoi je vous conjure de m'autoriser par vos lettres, à ne point dire ou à dire les hypostases. Je vous prie aussi de me marquer avec qui je dois communiquer à Antioche. Car les Campenses, joints avec les heretiques de Tarse, ne cherchent qu'à s'autoriser de vôtre communion, pour soûtenir trois hypostases dans leur ancien sens. Par les

Hier. ep. 57.

Matt. xvi.

Ex. xii.

Sup. liv. XVII. n. 3. *Campenses*, S. Jerôme entend les sectateurs de S. Melece, comme il a été dit; & par les heretiques de Tarse, il entend les disciples de Silvain Demi-arien, qui en avoit été évêque: ou peut-être Diodore, qui l'étoit alors, aprés avoir été long-tems prêtre d'Antioche de la communion de S. Melece. S. Jerôme étoit prevenu contre eux, par le prêtre Evagre & les autres de la communion de Paulin, à laquelle il fut toûjours attaché. N'aïant point receu de réponse à cette lettre, il en écrivit une seconde Ep. 58. à S. Damase où il dit: D'un côté, les Ariens exercent leur fureur, soûtenus par la puissance temporelle: d'un autre côté, l'église divisée en trois partis me veut attirer: les moines qui m'environnent, usent sur moi de leur ancienne autorité. Je crie cependant: Si quelqu'un est joint à la chaire de Pierre, il est des miens. Melece, Vital & Paulin, disent qu'ils sont unis à vous. Je le pourrois croire, si un seul le disoit: mais il y en a deux qui mentent, & peut-être tous les trois. C'est pourquoi je conjure vôtre sainteté, de me marquer par vos lettres avec qui je dois communiquer en Syrie. Ne méprisez pas une ame pour laquelle J. C. est mort. Ces lettres de saint Basile & de S. Jerôme, font voir nettement le point de la difficulté d'une ou de trois hypostases. Les Orientaux craignoient de paroître Sabelliens, s'ils disoient une hypostase, & trois personnes, *tria prosopa*: ils ne se contentoient pas de la distinction des personnes: ils vouloient Basil. ep. 64. p. 850. A. Ep. 391. p. 1172. B. Aug. V. Trin. c. 9. que l'on reconnût, que chaque personne subsistoit dans une veritable hypostase: les Occidentaux n'osoient dire trois hypostases, de peur de parler comme les Ariens, parce qu'ils rendoient en latin le mot d'hypostase par substance; & le mot de personne, qui ne contentoit pas les Orientaux, leur paroissoit suffisant, parce qu'ils n'en avoient pas de plus propre. S. Athanase avoit sû se

mettre audessus des paroles étant assuré du sens: mais en ce tems-ci, les esprits étoient éloignez & aigris; & c'est ce qui fit durer si long-tems ce schisme d'Antioche. *Greg. Naz. Orat. 22. p. 395. D.*

XXX. Lettre de S. Basile à S. Epiphane. *Bas. ep. 325.*

Quoique S. Basile fût entierement declaré pour S. Melece, il ne s'éloignoit pas de S. Epiphane; au contraire, il avoit pour lui un grand respect, & le regardoit en son tems comme un exemple rare de charité. Venant à la division de l'église d'Antioche, il rend ainsi compte du parti qu'il avoit pris: Comme le venerable Melece a été le premier à combattre pour la verité du tems de Constantius, & que mon église étoit en commun avec lui: je suis demeuré dans sa communion; & j'espere y demeurer avec la grace de Dieu. Car le bien-heureux pape Athanase étant venu d'Alexandrie, étoit tout resolu d'entrer dans sa communion, si par un conseil malicieux on ne lui eût fait remettre cette réünion à un autre tems, & ce fut grand dommage. Pour ceux qui sont venus les derniers, nous n'en avons encore admis aucun à nôtre communion: non que nous les jugions indignes, mais parce que nous n'avons aucun sujet de condamner Melece. Ce n'est pas que nous n'ayions oüi dire beaucoup de choses contre-eux: mais nous ne nous y sommes pas arrêtez, parce que nous n'avons pas oüi les deux parties en presence; suivant ce qui est écrit: Nôtre loi juge-t'-elle un homme sans l'entendre? Il seroit digne de vôtre conduite pacifique, mon tres-venerable frere, non de réünir d'un côté, & separer de l'autre; mais de ramener ceux qui sont separez à ceux qui étoient déja réünis. Au reste, j'ai été extrêmement consolé, de ce que vous avez écrit suivant la bonne & exacte theologie: qu'il est necessaire de confesser trois hypostases. Enseignez le donc aussi à nos freres d'Antioche: mais sans doute, vous leur avez déja enseigné, car vous n'ê- *P. 1100. B.* *Jo. VII. 51.*

tes pas entré dans leur communion, sans vous être assuré d'eux principalement sur ce point. Par ces freres d'Antioche, venus les derniers, S. Basile entend Paulin, & peut-être Vital.

Epiph. expos. fid. n. 13.

Il répond ensuite à S. Epiphane, au sujet d'un certain peuple, dont il lui avoit écrit, apparemment pour en parler dans son traité des heresies, où en effet il en dit un mot. C'étoit les Mages ou Majouses, comme on les nomme encore en Levant. Nous en avons un grand nombre, dit S. Basile, dispersez dans tout nôtre païs, qui sont venus autrefois d'auprés de Babylone. Ils ont des mœurs particulieres, & vivent separez des autres hommes. Le demon les tient sous une telle captivité qu'il est impossible de leur parler. Car ils n'ont ni livres ni docteurs, mais ils se nourrissent dans une coûtume sans raison, qu'ils conserve de pere en fils. Ce que tout le monde voit, c'est qu'ils ont horreur de tuer les animaux, les faisant tuer pour leur usage par les mains des autres. Leurs mariages sont contraires aux bonnes mœurs. Ils tiennent pour dieu le feu, & tout ce qui lui ressemble. Ils ne nous ont point dit jusques à present qu'ils descendent d'Abraham, mais ils comptent un certain Zarnoüa pour auteur de leur nation. C'est pourquoi je ne puis vous en dire d'avantage. Les voïageurs modernes nous apprennent qu'il y a encore de ces adorateurs de feu dans la Perse, qui nomment Zerdoust leur legislateur. On les appelle Gaures ou Parsis.

Piet. Val. lett. 18. dec. 1617.

XXXI. Saint Basile se plaint des Occidentaux.

Epist. 321. p. 1094. C.

S. Basile ne put souffrir les mauvaises impressions que l'on avoit données au pape, contre S. Melece, & contre Saint Eusebe de Samosate. Voici comme il en écrivoit à Pierre d'Alexandrie, qui étoit encore à Rome : J'ai bien de la douleur que nôtre frere Dorothée ne vous ait pas parlé avec toute la moderation convenable. Il m'a

raconté à son retour les entretiens qu'il avoit eus avec vous en presence du tres-venerable évêque Damase ; & il m'a affligé en disant que l'ont met au nombre des Ariens nos tres-saints confreres Melece & Eusebe. Quand il n'y auroit pas d'autre preuve de la pureté de leur foi, la guerre que leur font les Ariens en est une suffisante, pour ceux qui jugent équitablement ; & vous devez être encore plus unis de charité avec eux, vous qui souffrez comme eux pour J. C. Soïez persuadé qu'il n'y a aucun mot de la foi orthodoxe, qu'ils n'aïent enseigné avec une entiere liberté en nôtre presence : Dieu en est témoin ; & que nous n'aurions pas été un moment dans leur communion, si nous ne les avions vû marcher droit dans la foi.

Il s'en plaint encore plus fortement à S. Eusebe de Samosate, lui écrivant pendant son exil : Vous pouvez compter, dit-il, que vous avez parlé aux occidentaux, aïant oüi le recit de nôtre frere Dorothée. Quelles lettres faudra-t-il lui donner à son retour ? Pour moi, ce mot de Diomede me vient en l'esprit : Tu ne devois pas prier Achille, il est trop fier. En effet les gens glorieux, quand on les flate, n'en deviennent que plus insolens. Si le Seigneur s'appaise envers nous, de quel autre support avons-nous besoin ? Si sa colere continuë, quel secours pouvons-nous attendre du faste d'Occident ? Ils sont prevenus des faux soupçons, & font maintenant ce qu'ils ont fait touchant Marcel. Ils s'irritent contre ceux qui leur disent la verité, & ils affermissent l'heresie. Pour moi je voudrois écrire à leur chef sans forme de lettre generale ; & sans entrer dans les affaires de l'église, lui marquer seulement, qu'ils ne savent point la verité de ce qui se passe parmi nous, ni ne prennent le chemin de s'en instruire ; qu'il ne faut pas insulter à ceux qui

Ep. 10. p. 795. C.

Il. 12. v. 694.

sont abatus par la tentation, ni prendre pour dignité l'orgueil : peché capable tout seul de nous rendre ennemis de Dieu. Ce que S. Basile dit ici que les Occidentaux affermissent l heresie, ne peut marquer aucun soupçon de leur doctrine : il a souvent rendu témoignage à la pureté de leur foi : il veut dire seulement que leurs preventions contre les défenseurs de la foi catholique, comme S. Melece & S. Eusebe, donnoient un grand avantage aux heretiques ; & l'ignorance, dont il les accuse, n'est que l'ignorance des faits, & de ce qui se passoit en Orient. Ce qu'il dit de dur contre le pape, ne regarde que la personne de S. Damase, qu'il ne connoissoit que de loin : pour l'autorité du S. siége & la necessité d'y avoir recours, il la marque assez dans ses lettres à S. Athanase & aux Occidentaux.

Sup. liv. XVI. n. 19. XV. n. 1.

XXXII. Persecution en Cappadoce par Demosthene.

Ep. 10. p. 794. D. Ep. 264. p. 2036. D.

Dans la même lettre à S. Eusebe de Samosate, S. Basile se plaint de plusieurs évêques indignes, établis par la faction des Ariens : ce qu'il faut reprendre d'un peu plus haut. Demosthene vicaire du prefet du pretoire, protegeoit les heretiques : il étoit Chrétien ; mais tres-mal instruit, tant de la doctrine que de la discipline, & pretendoit regler souverainement toutes les affaires de l'église. Il fit assembler au milieu de l'hyver un concile d'heretiques à Ancyre, métropole de Galatie : Hypsius successeur d'Athanase y fut deposé, & on mit à sa place Ecdicius, qui embrassa aussi-tôt la communion de Basilique évêque de Gangres en Paphlagonie, Arien declaré. Demosthene entreprit ensuite Saint Gregoire de Nysse, frere de S. Basile ; & donna ordre qu'on le lui amenât prisonnier, sous pretexte de quelque argent de son église, qu'on l'accusoit d'avoir détourné ; mais il montroit l'emploi que son predecesseur en avoit fait, & les évêques de la province témoignoient que les treso-

Ep. 10. p. 794. D. Ep. 73. p. 870. D. Ep. 2. p. 867. Ep. 264.

riers de l'églife étoient prêts d'en répondre. S. Gregoire de Nyffe ne fut pas pris, & abandonna le païs: on mit à fa place un miferable efclave, auffi corrompu dans la foi que ceux qui l'ordonnerent. S. Gregoire de Nazianze écrivit plufieurs lettres de fa retraite de Seleucie à S. Gregoire de Nyffe, pour le confoler pendant cette perfecution, qui fut le plus bel endroit de fa vie. Car les églifes voifines l'appelloient pour les pacifier & les regler. *Ap. Bafil. ep. 385.* *Greg. ep. 142. 34. 35. 36.*

Demofthene vint enfuite à Cefarée, où il foûmit tous les ecclefiaftiques aux charges publiques, malgré leurs privileges. Puis il paffa à Sebafte, où il traita de même ceux qui étoient de la communion de Saint Bafile. On exerça de grandes violences contre-eux, & un de ce clergé nommé Afclepius fut battu fi outrageufement qu'il en mourut. Demofthene indiqua enfuite à Nyffe un concile d'évêques Ariens de Galatie & de Pont; de Nyffe, ils allerent à Sebafte, pour s'unir à Eufthathe, qui les y avoit invitez par une députation folemnelle, & qui les receut avec tous les honneurs poffibles; ils y tinrent l'affemblée, ils prêcherent, ils offrirent le S. facrifice, & diftribuerent l'euchariftie: enfin Euftathe leur donna toutes les marques de communion, fans pouvoir obtenir qu'ils le reconnuffent pour évêque, parce qu'il avoit été depofé par les chefs du parti au concile de C. P. en 360. Demofthene troubla auffi l'églife de Doares bourgade de la Cappadoce, autorifant les Ariens à y mettre pour évêque un efclave fugitif; & cela par les intrigues d'une femme fans religion. *Ep. 264. p. 1037. A.* *Ep. 405. ad Amphil.* *Ep. 264.* *Ep. 85. ad Patroph.* *Ep. 72. ad Evef.* *Ep. 82. p. 931. A.* *Ep. 10. p. 795. A.* *Ep. 19. ad Amphil.*

Cependant Theodote évêque de Nicopolis étoit mort, & Demofthene avoit effaié de perfuader à cette églife de recevoir un évêque de la main d'Euftathe: mais elle le refufa courageufement. Les évêques Ariens qu'il avoit affemblez à Nyffe, entreprirent avec Euftathe de *Epift. 264. p. 1037. C.*

renverser la foi catholique à Nicopolis, & n'y réüssirent pas mieux. Mais ils gagnerent Fronton prêtre de cette ville, qui avoit toûjours paru pur dans sa foi & pieux dans ses mœurs: il trahit alors la verité qu'il avoit soutenuë auparavant, & se livra aux Ariens, pour être évêque de Nicopolis. Aussi-tôt il devint l'horreur de toute l'Armenie; & le bruit de sa cheute se répandit promptement dans les provinces voisines. Le peuple de Nicopolis l'abandonna, & alla tenir les assemblées en pleine campagne: il n'y eut qu'un ou deux ecclesiastiques, qui demeurerent dans l'église avec Fronton. Pour retenir le peuple, il promit de ne se point separer de la foi catholique. Quelques-uns en furent ébranlez, & quelques ecclesiastiques en écrivirent à S. Basile. Il les exhorta à souffrir ce commencement de persecution, se souvenant qu'ils étoient les enfans des confesseurs & des martyrs; il leur recommande sur tout de ne se fier aucunement aux paroles de Fronton, & declare qu'on ne peut le reconnoître pour évêque, ni pour clercs ceux qu'il a ordonnez. Cette persecution devint ensuite furieuse. Car le peuple fut dissipé, le clergé mis en fuite, les maisons pillées, la ville renduë deserte, tout le païs ruiné: il y eut même des personnes qui souffrirent des coups & d'autres outrages. S. Basile sollicitoit les magistrats presens, & écrivoit aux amis qu'il avoit à la cour, pour reprimer ces desordres.

Ep. 10. p. 795. A. Ep. 191. Ep. 192. p. 976. D. Ep. 190.

XXXIII. Translation d'Euphronius de Colonie.

Sup. liv. XVI. n. 45.

Pemenius évêque de Satale étant venu à Nicopolis consoler cette église affligée, ne trouva point de meilleur moïen de la soûtenir, que de lui donner un évêque catholique; & proposa d'y transferer Euphronius natif de Nicopolis même, & alors évêque de Colonie, petite ville dans l'extrêmité de l'Armenie. Cette translation, quoique contraire aux canons, fut approuvée par tous les évêques & par les magistrats de Nicopolis, & Pemenius

Ep. 193.

Pemenius en pressa l'execution, pour ne pas donner aux heretiques le loisir de l'empêcher. S. Basile approuva sa conduite, & en écrivit au clergé de Nicopolis en ces termes: Quand les saints agissent sans avoir aucun motif humain devant les yeux, ni se proposer aucun interest particulier, mais seulement le bon plaisir de Dieu; il est clair que c'est celui qui conduit leur cœur. Et lors que des hommes spirituels ouvrent un avis, & que le peuple fidele le suit d'un commun consentement, qui peut douter qu'il ne vienne de N. S. Il en écrivit aussi aux magistrats de Nicopolis; & commence sa lettre par ces paroles: La disposition des églises se fait par ceux à qui leur gouvernement est confié; mais elle est confirmée par les peuples. *&. ep. 193.* *Ep. 194.*

L'église de Colonie ne pouvoit se resoudre à perdre son pasteur; & quelques-uns menaçoient de se separer de l'église, & de porter cette affaire aux tribunaux seculiers. Ils en écrivirent à S. Basile, qui blâma ceux qui faisoient de telles menaces, loüant au reste le zele qu'ils témoignoient pour leur évêque: pourveu qu'il fût moderé, & qu'il ne s'opposât pas à ce que les évêques avoient fait par l'ordre de Dieu, pour le bien commun de la province. Il promet qu'Euphronius ne les abandonnera pas, & qu'en gouvernant l'église de Nicopolis, il continuera de prendre soin de la leur: il soûtient même que cette translation leur est avantageuse, parce que si Nicopolis étoit au pouvoir des ennemis de l'église, Colonie ne se pourroit soûtenir. En même tems il exhortoit le clergé de Nicopolis à ne pas s'offenser de l'opposition des fideles de Colonie: parce que les plus petits se croïent aisément méprisez; & que le dépit les pourroit porter à des extrémitez, que le malheur du tems rendroit dangereuses. C'est ainsi que S. Basile autorisa la translation d'Euphronius. *Ep. 192. 190.* *Ep. 193. p. 978. B.*

XXXIV. Apologie de S. Basile contre Eustathe. Sup. l. XVI. n. 46.

Il y avoit déja trois ans que S. Basile souffroit les calomnies qu'Eustathe de Sebaste répandoit contre lui, sans se défendre que par le silence, & par quelques lettres particulieres à ses amis. Enfin il crut qu'il étoit tems de parler, & de se justifier publiquement. Ses ennemis loin de s'appaiser, ne faisoient que s'irriter de plus en plus contre lui, & ne cessoient de le diffamer : quand il avoit détruit une de leurs calomnies, ils en inventoient une autre, pour ne paroître pas le haïr sans sujet. Ils l'accusoient faussement, tantôt de croire trois dieux, tantôt de ne croire qu'une personne ; puis ils reprenoient ce qu'il disoit effectivement avec l'église catholique, qu'il y a en Dieu trois hypostases, & une bonté, une puissance, une divinité. Leur exterieur de pieté donnoit créance à leurs calomnies ; & l'on attribuoit son silence à la foiblesse de sa cause. Il se voïoit fameux malgré lui, mais en mauvaise part, & étoit odieux aux gens de bien prévenus par ses adversaires. Il crut donc devoir enfin parler, & se prévaloir des mauvaises démarches qu'ils venoient de faire, en se joignant aux Ariens & au vicaire Demosthene ; & il commença à écrire contre Eustathe environ l'an 376. Il publia une apologie adressée à tous les fideles, qui se trouve entre ses lettres. Il dit qu'au commencement de sa conversion aïant veu les solitaires d'Egypte, & estant touché de leur exemple, il souhaita de les imiter : & trouvant en son païs des gens qui leur ressembloient à l'exterieur par la pauvreté de leurs habits, c'étoit Eustathe & ses disciples, il en conceut une haute opinion, & crut avantageux de s'attacher à eux ; malgré tout ce qu'on lui disoit pour l'en détourner, & qu'il prenoit pour des médisances. Quand il fut évêque, il commença à s'appercevoir de leurs artifices, par les espions qu'ils lui donnerent, sous pretexte de le servir dans ses fonctions : ensorte qu'il en vint à se défier

Ep. 79. p. 893. B. Ep. 80. p. 900. C. Ep. 345 p. 1121. C. Ep. 73. p. 869. D. Ep. 79. p. 893. D.

presque de tout le monde. Ils l'attaquerent sur la foi, jusques à deux fois : mais ils le trouverent toûjours ferme dans la doctrine qu'il avoit apprise dés l'enfance, & reçûë de sa mere & de son aïeule Macrine ; & il les défie de lui montrer qu'il ait jamais varié, ni qu'il ait enseigné aucune erreur, soit dans ses écrits, soit dans ses discours publics ou particuliers. AN. 376.

Le capital de l'accusation étoit qu'Apollinaire avoit enseigné en Syrie une mauvaise doctrine, & que S. Basile lui avoit écrit une lettre il y avoit plus de vingt ans. Par consequent, disoit Eustathe, vous êtes dans sa communion & complice de son crime. Comment savez-vous, répond S. Basile, que cette lettre est de moi ? quand elle en seroit, d'où paroît-il que cet écrit qui vous est maintenant tombé entre les mains, soit du même tems que ma lettre, & de celui à qui elle est adressée ? quelle preuve y a-t-il que je sois dans ses sentimens ? Interrogez-vous vous-même, combien de fois m'estes-vous venu voir dans ma retraite, sur le fleuve Iris, en presence de mon frere Gregoire ? combien de jours avons-nous passez chez ma mere, nous entretenant jour & nuit en bonne amitié ? & quand nous allâmes ensemble voir le bien-heureux Silvain de Tarse, ne parlâmes-nous pas de cette matiere pendant tout le voïage ? A Eusinoé, quand vous m'appellâtes étant prêt à partir pour Lampsaque avec plusieurs évêques, ne parla-t-on pas de la foi ? vos écrivains en notes n'étoient-ils pas toûjours auprés de moi, pour écrire ce que je leur dictois contre l'heresie ? les plus fideles de vos disciples n'étoient-ils pas toûjours avec moi ? Quand je visitois les monasteres de nos freres, & que je passois avec eux les nuits en prieres, nous entretenant continuellement des choses de Dieu sans disputer : ne montrois-je pas nettement mes p. 896. B.

ſentimens ? comment une ſi longue experience n'a-t-elle pas prévalu ſur un ſoupçon ſi leger ? N'ai-je pas toûjours tenu le même langage ? Si ce n'eſt qu'avec le tems j'aïe ajoûté quelque choſe à mes connoiſſances imparfaites. D'ailleurs chacun doit répondre pour ſoi. Je ne ſuis ni le maître ni le diſciple d'Apollinaire : & ſi l'on répondoit pour un autre, il ſeroit plus juſte d'imputer la doctrine d'Arius à ſes diſciples, & la doctrine d'Aëtius à ſon maître. C'eſt qu'Euſtathe, comme S. Baſile explique ailleurs, avoit été diſciple d'Arius, & des plus fideles, lors qu'Arius étoit le plus en credit à Alexandrie ; & depuis il avoit été le maître d'Aëtius. S. Baſile découvre enfin la veritable cauſe de la rupture. C'eſt, dit-il, que ces honnêtes gens croïent que nôtre communion leur eſt un obſtacle, pour reprendre leur puiſſance : à cauſe de la confeſſion de foi que nous leur avons fait ſouſcrire, & qui leur pourroit nuire auprés de ceux qui ſont maintenant en autorité : c'eſt-à-dire des Ariens ; & il parle de ce qui s'étoit paſſé entre lui & Euſtathe à Nicopolis trois ans auparavant. Telle eſt l'apologie de S. Baſile ; à laquelle il renvoïe le prêtre Genethlius, lui écrivant ſur le même ſujet.

P. 897. C.

Ep. 82. p. 910. B.

Ep. 74. p. 875. A.

P. 898. D.

Sup. l. XVI. n. 45. 46.

Ep. 345. p. 1123. A.

Il écrivit auſſi aux moines qui étoient ſous ſa conduite, inſiſtant ſur les variations d'Euſtathe, qui s'attachoit toûjours aux plus puiſſans. Ceux, dit-il, qui ont écrit ces lettres fameuſes contre Eudoxe & tout ſon parti, & qui les ont envoïées à toutes les égliſes, exhortant à fuïr leur communion & proteſtant contre les ſentences par leſquelles ils étoient depoſez, comme portées par des heretiques : il parle de ce qui s'étoit paſſé à C. P. en 360. ceux-là mêmes, continuë-t'il, ſont maintenant avec eux. Ils ne le peuvent nier, puiſqu'ils ont embraſſé leur communion à Ancyre. Il parle du concile aſſemblé par

Ep. 73.

P. 870. C.

Sup. l. XIV. n. 22.

Demosthene. Demandez-leur, ajoûte-t-il, si Basile qui communique avec Ecdicius est maintenant orthodoxe. Pourquoi donc en revenant de Dardanie, renverserent ils ses autels pour dresser les leurs? & pourquoi parcourent-ils encore les églises d'Amasée & de Zele, pour y ordonner de leur autorité des prêtres & des diacres? S'ils communiquent avec eux comme orthodoxes, pourquoi les poursuivent-ils comme heretiques? Enfin il exhorte ses moines à se tenir en repos sans entrer dans ces disputes, ni se laisser prevenir contre personne. A N. 376. V. ep. 72. p. 867.

Il écrivit à l'église d'Evaise une lettre, où il dit qu'il n'y avoit pas encore tout à fait dix-sept ans depuis le concile de C. P. & comme il avoit été tenu au commencement de l'an 360. cette date marque la fin de l'an 376. La lettre finit ainsi: Demeurez dans la foi: considerez tout le monde, & voïez combien est petite cette partie malade. Tout le reste de l'église, qui a receu l'évangile depuis une extrêmité jusques à l'autre, conserve la doctrine saine & incorruptible. Il parle ainsi sous Valens, lors que l'Arianisme triomphoit en Orient. On rapporte au même sujet, c'est-à-dire aux calomnies d'Eustathe, une homelie de S. Basile, contre ceux qui l'accusoient d'admettre trois dieux. Il n'y parle point contre ses calomniateurs: il se contente d'abord de se plaindre en general fort tendrement, que la charité & l'union ne regne plus dans l'église comme autrefois. Ensuite, il explique sa doctrine, & aprés avoir protesté contre cette calomnie de trois dieux, il ajoûte: Si c'est parce que je ne rejette pas le S. Esprit, & que je ne les mets pas au rang des créatures, que je souffre cette calomnie ne me faites point dire ce que je ne dis pas: dites nettement que c'est moi qui anathematise ceux qui disent que le S. Esprit est créature. Je reçois cette accusation: je m'ex- Ep. 72. p. 866. D. P. 868. D. Homil. 29. p. 620. P. 622. B.

pose pour ce sujet au feu, au tranchant des épées, aux roües, aux tourmens : je les recevrai avec la même assurance que les martyrs qui reposent ici. Il parloit à une feste de martyrs dans une assemblée d'évêques.

XXXV. Concile de Gangres. Socr. II. c. 41. Sozom. IV. c. 24. Libell. Sinod. tom. 2. conc. p. 414. Soz. I. I. c. 14. P. 414. B.

L'hypocrisie d'Eustathe fut enfin reconnuë & condamnée au concile de Gangres, dont on ne sait pas le tems : mais comme S. Basile n'en parle point, il est vraisemblable qu'il ne fut tenu qu'aprés toutes ces lettres sur la fin du regne de Valens ; & peut-estre aprés la mort d'Eustathe : car ce concile est plûtot contre ses disciples que contre lui même ; & S. Epiphane dans son livre des heresies écrit vers l'an 376. parle d'Eustathe comme d'un mort. Ce concile fut assemblé dans la ville de Gangres, métropole de la Paphlagonie, & nous en avons vingt canons, avec une lettre synodique, adressée aux évêques d'Armenie, qui contient en abregé les causes du concile exprimées plus distinctement dans les canons, & attribuë nommément ces abus aux disciples d'Eustathe. Les canons condamnent d'anathême, premierement ceux qui blâment le mariage, & qui disent qu'une femme vivant avec son mari ne peut estre sauvée. Ceux qui se separent d'un prestre qui a été marié, & ne veulent pas participer à l'oblation qu'il a celebrée. Ceux qui embrassent la virginité ou la continence, non pour la beauté de la vertu, mais pour l'horreur du mariage, ou qui insultent aux gens mariez. Les femmes qui abandonnent leurs maris par aversion pour le mariage. Les parens qui abandonnent leurs enfans sous pretexte de vie ascetique ; sans prendre soin de leur nourriture, ou de leur conversion à la foi. Les enfans qui sous le même pretexte de pieté, quittent leurs parens sans leur rendre l'honneur qu'ils doivent. Ceux qui enseignent aux esclaves à quitter leurs maîtres & se retirer du service,

Can. 1. c. 4. c. 9. c. 10. c. 14. c. 15. c. 16. c. 3.

sous pretexte de pieté. Le concile défend aussi de condamner ceux qui mangent de la chair : pourveu qu'ils s'abstiennent du sang, des viandes étouffées & immolées : suivant la pratique qui s'observoit encore. De jeûner le Dimanche, ou de mépriser les jeûnes de l'église qui viennent de la tradition. De mépriser la maison de Dieu & les assemblées qui s'y font : de tenir des assemblées particulieres pour y faire les fonctions ecclesiastiques, sans la presence d'un prestre & le consentement de l'évêque. De prendre à son profit les oblations faites à l'église, ou en disposer sans le consentement de l'évêque, & de ceux qu'il en a chargez. De mépriser les agapes ou repas de charité, qui se faisoient en l'honneur de Dieu. De blâmer les memoires des martyrs, les assemblées qui s'y tenoient, & les offices qui s'y celebroient. Enfin le concile condamne les hommes, qui sous pretexte de vie ascetique, portoient un habit singulier, & condamnoient ceux qui portoient des habits ordinaires : les femmes, qui sous le même pretexte, s'habilloient en hommes, ou se coupoient les cheveux. L'église a aprouvé depuis, que les religieuses coupassent leurs cheveux, & les usages ont varié selon les païs & les tems sur ces choses indifferentes : mais la vanité & l'affectation opiniâtre ont toûjours été condamnées.

c. 2. Sup. l. 1. n. 41. c. 18. c. 19. c. 5. c. 6. c. 7. 8. c. 11. c. 20. c. 12. c. 13. c. 17.

Aprés ces vingt canons, le concile ajoûte : Nous ordonnons ceci, non pour retrancher de l'église ceux qui veulent s'exercer à la pieté, selon les écritures : mais ceux à qui ces exercices sont une occasion de s'élever avec arrogance au-dessus de la vie plus simple ; & d'introduire des nouveautez contre l'écriture & les canons. Nous admirons donc la virginité, nous approuvons la continence & la séparation du monde, pourveu que l'humilité & la modestie les accompagnent. Mais c. 21.

nous honorons le mariage, & nous ne méprisons pas la richesse accompagnée de justice & de liberalité. Nous loüons la simplicité des habits, qui sont pour le seul besoin du corps ; & nous n'y approuvons ni la molesse ni la curiosité. Nous honorons les maisons de Dieu, & les assemblés qui s'y font, sans toutefois renfermer la pieté dans les murailles : nous loüons aussi les grandes liberalitez, que les freres font aux pauvres par le ministere de l'église. En un mot, nous souhaitons que l'on y pratique tout ce que nous avons appris par les divines écritures, & par les traditions apostoliques. Ainsi parloient les peres du concile de Gangres.

XXXVI. Les Goths deviennent Ariens. Sup. l. XVI. n. 41. M. 1c. Amm. 3. 4. XXXI. c.

Les Goths qui avoient persecuté leurs Chrétiens, en furent punis par les Huns, qui aïant passé les palus Meotides, les attaquerent & les défirent. Une partie des Goths surnommez Tervinges, envoïa demander à l'empereur Valens la permission de passer le Danube, & de s'établir dans la Thrace, à condition de servir dans les armées Romaines : le chef de l'ambassade fut l'évêque Ulfila, qui étoit d'une tres-grande autorité parmi les Goths, aïant beaucoup travaillé à les humaniser & à les instruire dans la religion, & beaucoup souffert de la part de ceux qui étoient encore païens. Etant venu à C. P. à l'occasion de cette ambassade, il confera avec les chefs des Ariens : & soit qu'il esperât de réüssir en sa négociation par leur credit, soit qu'il se laissât effectivement persuader, il embrassa leur parti, & fut cause que les Goths s'engagerent aussi dans l'Arianisme, & le porterent ensuite dans tout l'Occident. Jusques-là ils avoient suivi la doctrine apostolique qu'ils avoient receuë d'abord : & alors même ils ne la quitterent pas entierement. Car ceux qui les séduisirent, leur firent passer les differens des catholiques & des Ariens pour des disputes

Soz. VI. c. 37.

Theod. IV. c. ult.

de

de mots qui n'alteroient point le fonds de la doctrine. AN. 378.
Ainsi du tems de Theodoret, les Goths disoient bien que le Pere étoit plus grand que le fils; mais ils ne disoient pas encore que le fils fust créature, quoiqu'ils communiquassent avec ceux qui le disoient. Ce fut Ulfila qui donna aux Goths l'usage des lettres, par des caracteres formez sur les Grecs, & il traduisit en leur langue l'écriture sainte: nous en avons encore les évangiles imprimez, où l'on voit quelle étoit alors la langue des peuples Germaniques. On dit qu'Ulfila n'avoit pas traduit les livres des Rois, de peur que les guerres, dont ils sont remplis, ne semblassent autoriser l'inclination aux armes, qui n'étoit que trop violente chez les Goths. Il y avoit aussi chez les Goths des Audiens. Car leur chef aïant été relegué en Scythie, travailla à la conversion des barbares, & établit jusques chez les Goths des monasteres, où la pureté des mœurs étoit grande; & ce qu'il y avoit de plus mauvais, étoit l'opiniâtreté dans leur schisme. La plûpart furent chassez d'entre les Goths avec les catholiques dans la persecution de l'an 372.

Socr. IV. c. 33. Valafr. de divin. offi. c. 7.

Philost. II. c. 5.

Epiph. hær. 70. n. 14. 15. Sup. liv. x. n. 44. Sup. l. XVI n. 41.

XXXVII. Mort de l'empereur Valens.

L'ambassade que conduisoit Ulfila eut son effet; & l'empereur Valens accorda aux Goths la permission de s'établir dans la Thrace. Mais quoiqu'ils eussent été receus comme amis, ils furent maltraitez par les officiers Romains, qui par avarice les laisserent manquer de vivres; & craignant leur desespoir, en firent tuer quelques-uns. Ainsi tous les barbares se réünirent, & commencerent à piller la Thrace l'an 377. sous le consulat de Gratien & de Merobaude. Valens en aprit la nouvelle à Antioche, & aïant promptement conclu la paix avec les Perses, il resolut de marcher à C. P. où il arriva en effet l'année suivante 378. le trentiéme de Mai: autrement le troisiéme des calendes de Juin, sous le

Idac. Fast. an 377. Id. an. 378.

A N. 378. consulat de Valens même, & le second de Valentinien.
Socr. IV. c. 35. En partant d'Antioche, il donna ordre de cesser la persecution contre les catholiques, & de rappeller les évêques & les prestres exilez, & les moines condamnez aux mines. Alors les catholiques se releverent par toutes les villes, mais particulierement à Alexandrie. Pierre y retourna avec les lettres du pape Damase qui autorisoient son élection. On lui remit les églises, & on chassa l'usurpateur Lucius qui se retira à C. P. esperant que Valens le rétabliroit : mais il avoit des affaires plus importantes.
Ruff. II. c. 13.
Hier. Chr. an. 379.
Sozom. VI. c. 39.

Il avoit envoïé devant Trajan & Profuturus avec des troupes pour s'opposer aux barbares. Il y eut divers combats, & les Romains eurent quelque desavantage. Valens étant arrivé à C. P. ôta le commandement à Trajan, & lui fit de grands reproches, l'accusant même de lâcheté ; mais Trajan lui répondit : Ce n'est pas moi, Seigneur, qui ay été vaincu, c'est vous qui avez abandonné la victoire, en vous armant contre Dieu, & procurant aux barbares sa protection. Ne savez-vous pas qui sont ceux que vous avez chassez des églises, & ceux à qui vous les avez livrées? Arinthée & Victor, tous deux capitaines illustres, apuïerent ce discours. Arinthée avoit été consul l'an 372. Il étoit homme de guerre, & avoit remporté des avantages contre les Perses : mais d'ailleurs zelé pour la religion chrétienne & pour l'église catholique. Il mourut peu de tems aprés aïant été baptisé à la mort, & S. Basile pour qui il avoit eu beaucoup d'amitié, écrivit des lettres de consolation à sa veuve. Nous avons aussi deux lettres de S. Basile à Trajan, qui marquent l'amitié qui étoit entre-eux. Sa femme Candide vécut dans une grande pieté, & éleva sa fille dans l'amour de la virginité & de la mortification. Le comte
Theod. IV. c. 33.
Amm. l. XXVII. c. ult.
Basil. ep. 380. p. ad. Arinth.
Ep. 186. 202. ad. uxor. Ar.
Ep. 376 377.
Pall. Laus. c. 145.

Terence aussi ami de S. Basile, avoit témoigné quelque tems auparavant la même generosité. Car comme il étoit revenu d'Armenie, aprés avoir remporté des victoires : Valens lui ordonna de demander ce qu'il voudroit. Terence lui presenta une requeste, où il lui demandoit d'accorder une église aux catholiques. L'empereur aïant leu la requeste la déchira, & dit à Terence de lui demander autre chose. Terence ramassa les pieces de sa requeste, & dit : J'ai ce que je demande, Seigneur ; car Dieu juge l'intention. *Theod. IV. c. 32.*

L'empereur Valens partit de C. P. pour aller au camp l'onziéme de Juin 378. Le moine Isaac, dont la cellule étoit proche, le voïant passer avec sa suite, lui cria : Où allez-vous empereur ? vous avez fait la guerre à Dieu, il n'est pas pour vous. C'est lui qui a excité contre vous les barbares. Cessez de lui faire la guerre, autrement vous n'en reviendrez pas, & vous perdrez vôtre armée. L'empereur irrité, commanda qu'on le mît en prison jusques à son retour, & dit : Je reviendrai & te ferai mourir, pour punition de ta fausse prophetie. Isaac répondit élevant la voix : Oüi faites-moi mourir si vous me trouvez menteur. *Idac. Fast. an. 378.* *Theod. IV. c. 34.* *Soz. VI. c. 40.*

Valens s'avança jusques auprés d'Andrinople, & receut des nouvelles de l'empereur Gratien son neveu, qui aprés avoir remporté de grands avantages sur les Germains, marchoit à son secours, & le prioit de l'attendre : mais Valens jaloux des victoires de ce jeune prince, se détermina à donner la bataille avant son arrivée. Pendant qu'on s'y preparoit, Fritigerne roi des Goths envoïa un prestre avec une lettre, pour declarer à l'empereur, qu'ils ne demandoient que la permission d'habiter en Thrace avec leurs troupeaux : mais cette députation fut sans effet. On en vint donc enfin à la *Amm. XXXI. c. 12.* *Ibid c. 15.* *Idac. fast.*

AN. 378. bataille, le cinquiéme des ides d'Aoust, c'est-à-dire le neuviéme du mois: les Romains y furent défaits, & à peine se sauva-t-il le tiers de leur armée. L'empereur lui-même y perit: mais on ne trouva point son corps; & il passa pour constant qu'aïant été blessé d'un coup de fléche, il fut porté dans une cabane qui se trouva proche, suivi de quelques-uns de ses gardes & de ses eunuques. Là comme on le pansoit, les ennemis sans savoir qui étoit dedans voulurent enfoncer la porte qu'ils trouvoient fermée, les Romains tirerent sur eux du haut de la maison, & les barbares pour ne pas perdre le tems de piller ailleurs, amasserent du bois, des fascines & de la paille, & brûlerent ce petit bâtiment & tous ceux qui étoient dedans, excepté un des gardes de l'empereur qui se sauva par une fenestre, & raconta depuis la chose. Ainsi perit l'empereur Valens âgé de prés de cinquante ans, aprés en avoir regné quatorze, quatre mois & quelques jours. Sa mort si funeste fut regardée comme une punition divine de la persecution qu'il avoit faite aux catholiques. Comme il ne laissa point de fils, tout l'empire revint à ses deux neveux, & toute l'autorité à Gratien: car Valentinien n'étoit pas encore en âge d'agir par lui-même.

Socr. IV. c. ult. Soz. VI. c. ult.

Theod. IV. hist. c. 36.

XXXVIII. Ouvrages de S. Ambroise.

Gratien fut toûjours sincerement attaché à la foi catholique. Etant prest à marcher au secours de Valens, il vouloit se munir d'un preservatif contre les mauvaises doctrines qui avoient cours en Orient. Il s'adressa à S. Ambroise, & lui demanda un traité qui établit la divinité de J. C. S. Ambroise composa pour le satisfaire, les deux premiers livres intitulez de la foi. Dans le premier il montre d'abord en quoi consiste la foi catholique, établissant l'unité de la nature divine & la trinité des personnes: il prouve la divinité de J. C. puis il refute

Ambr. III. de fide Prolog.

Lib. I. c. 1.

c. 3.

les principales erreurs des Ariens : que le Fils fût dissemblable au Pere, qu'il eût commencé, qu'il fût creé. Il continuë dans le second à montrer que les attributs de la divinité conviennent au Fils : il explique comment il est envoïé par le Pere, comment il lui est soûmis, comment il est moindre : il distingue ce qui lui convient comme Dieu & comme homme, & entre-autres les deux volontez. Il finit en promettant à l'empereur la victoire sur les Goths, dont il espere que la protection de l'église sera le fruit. Ces deux premiers livres de Saint Ambroise sur la foi, ont été fort celebres dans l'antiquité.

AN. 378.

c. 5. 6. 7. &c.

Lib. II. c. 9. 10.

c. 8.

Lib. II. c. 7.

c. 16.

Il y avoit à peine trois ans qu'il étoit évêque, & déja on le regardoit comme le principal docteur de l'église latine. Sa réputation s'étendoit jusques en Mauritanie, & en attiroit des vierges qui venoient à Milan recevoir le voile de ses mains. Il en venoit aussi des villes voisines, de Plaisance & de Boulogne ; & c'étoit le fruit des frequentes exhortations qu'il faisoit sur cette matiere. Mais elles avoient moins de succez à Milan où il prêchoit : plusieurs se plaignoient qu'il relevoit trop la virginité ; & les meres enfermoient leurs filles, de peur qu'elles n'assistassent à ses instructions, ou qu'elles n'allassent se consacrer entre ses mains. Les discours qu'il avoit fait sur cette matiere aïant eu tant de succez, sainte Marcelline sa sœur qui avoit depuis long-tems fait vœu de virginité à Rome, l'en felicita par lettres : & le pria de les lui envoïer, puisqu'elle ne pouvoit le venir entendre. Ce fut donc à sa priere qu'il recüeillit en trois livres intitulez, des vierges, les sermons qu'il avoit fait sur ce sujet : dont le premier contient l'éloge de sainte Agnés, parce qu'il fut prononcé le jour de sa feste. Il y marque que les vierges de Boulogne étoient

II. de virginit. c. 10.

I. de virginit. c. 10.

Ead. c. 10. au nombre de vingt ; qu'elles travailloient de leurs mains, non-seulement pour vivre, mais pour faire des liberalitez ; & qu'elles avoiens un zele & une industrie singuliere, pour attirer d'autres filles à cette sainte profession.
c. 11. Il exhorte les filles à se consacrer même malgré
III. De virgin. c. 1. leurs parens. Dans le troisiéme livre, il rapporte le discours que le pape Libere avoit fait à sainte Marcelline, en lui donnant l'habit de vierge dans l'église de Saint Pierre le jour de Noël. Elle ne vivoit pas en communauté, mais avec ses parens, comme plusieurs vierges
Id. De virgin. Laps. c. 6. en ce tems-là. Elles avoient à l'église leur place separée par des planches, & on y voïoit des sentences de l'écriture sur les murailles pour leur instruction.

Le livre des veuves suivit peu de tems aprés, à l'occasion d'une femme, qui sous pretexte qu'il l'avoit exhortée à quitter le deüil, & à se consoler de la mort de son mari, avoit voulu se remarier aïant déja des filles mariées. Il y releve l'indecence de ces mariages : mais il prend grand soin de declarer, qu'il ne condamne point
c. 11. 1. de virg. c. 7. les secondes noces : comme dans les livres des vierges, il ne manque pas détablir la sainteté du mariage. Dans le livre des veuves, il parle ainsi de l'invocation des
c. 9. n. 55. saints : Il faut prier les anges, qui nous sont donnez pour nôtre garde : & les martyrs, dont les corps semblent nous estre des gages de leur protection : ils sont les inspecteurs de nôtre vie & de nos actions. S. Ambroise
c. 5. écrivit un peu aprés un traité de la virginité : où il se défend contre ceux qui l'accusoient de la persuader, & de défendre le mariage aux filles consacrées à Dieu. Il
c. 6. avoüe hautement le fait : mais il montre que la virginité n'est ni mauvaise, ni nouvelle, ni inutile. On se
c. 7. plaint, dit-il, que le genre humain va manquer. Je demande, qui a cherché une femme sans en trouver,

quelle guerre ou quel meurtre on a veu pour une vierge ? ce sont des suites du mariage de tuer l'adultere, de faire la guerre au ravisseur. Le nombre des hommes est plus grand dans les lieux où la virginité est plus estimée. Informez-vous combien l'église d'Alexandrie, celles de tout l'Orient & d'Afrique ont accoûtumé de consacrer de vierges tous les ans : il y en a plus que ce païs-ci ne produit d'hommes.

XXXIX. Charité de S. Ambroise. II. Offic. c. 15. n. 70.

Les ravages des Goths dans la Thrace & dans l'Illyrie s'étendirent jusques aux Alpes, & donnerent matiere à S. Ambroise d'exercer sa charité. Il s'appliqua à racheter les captifs, & y emploïa même les vases de l'église, qu'il fit briser & fondre pour cet effet : mais seulement ceux qui n'étoient point encore consacrez, reservant ceux qui l'étoient pour un plus grand besoin. Les Ariens (Ibid. c. 28.) lui en firent un reproche, dont il ne se défendit, qu'en soûtenant qu'il étoit plus avantageux de conserver à Dieu des ames que de l'or. Car en rachetant ces captifs, on ne sauvoit pas seulement la vie aux hommes & l'honneur aux femmes ; mais la foi aux enfans & aux jeunes gens, qu'ils auroient contraint de prendre part à leur idolâtrie. S. Ambroise dit à cette occasion : L'église a de l'or non pour le garder, mais pour le distribuer & subvenir aux necessitez. Et ensuite : Je reconnois que le sang de J. C. repandu dans l'or n'y a pas seulement brillé, mais qu'il y a encore imprimé la vertu de la redemption. On voit ici ce qu'il croïoit de la liqueur contenuë dans le calice : on voit qu'il y avoit des vases consacrez, & d'autres qui ne l'étoient pas : on voit enfin que les églises étoient richement servies, puis qu'il ne parle que de vases d'or.

Epist. 2. al. 19. n. 20.

En cette même occasion, comme les peuples d'Illyrie fuïant les barbares se retiroient en Italie, S. Ambroise

écrivit à Constantius nouvel évêque de la Romagne ; & entre plusieurs instructions qu'il lui donna, il l'avertit de se donner de garde de ces Illyriens la plûpart infectez de l'Arianisme, à cause de Valens, d'Ursace & des autres évêques heretiques qui y avoient si long-tems regné. Il lui recommande donc de ne pas permettre qu'ils aprochent des fideles. Il ajoûte que la vigueur de la sagesse est de ne pas croire legerement ; & toutefois il veut que Constantius soit facile à recevoir ceux qui voudront revenir, pour ne les pas éloigner : mais que sans s'y fier entierement, il leur laisse croire qu'il est content d'eux. Je vous recommande, dit-il, l'église de Forum Cornelii : on croit que c'est Imola ; afin qu'étant voisin, vous la visitiez souvent, jusques à ce qu'on y ordonne un évêque. L'occupation que me donne l'aproche du carême, m'empêche de me tant éloigner. Cette occupation du carême étoit sans doute l'instruction des catecumenes. Il s'y appliquoit tellement, qu'au tems de sa mort cinq évêques purent à peine remplir ce qu'il avoit accoûtumé de faire seul.

n. 27.

Paulin. Vit. n. 38.

XL. Mort de S. Satyre. *Admonit in lib. de exc. Sat. Ambr de Exc. Sat. n. 24.*

Vers le même tems il perdit Satyre son frere, sur qui il s'étoit déchargé du soin de toutes ses affaires temporelles. Satyre voulut passer en Afrique, pour faire païer un nommé Prosper, qui s'aplaudissoit, dit S. Ambroise, croïant que mon sacerdoce lui seroit une occasion de ne me pas rendre ce qu'il m'avoit pris. Satyre s'étant embarqué en hyver & dans un vieux bâtiment, fit naufrage & pensa perir. Il n'étoit pas baptisé, & pour ne pas mourir entierement privé des SS. mysteres, c'est-à-dire l'eucharistie, il la demanda à ceux qui étoient baptisez. Mais comme il n'étoit pas permis même de la voir à d'autres qu'aux fideles ; il la fit enveloper dans un orarium : c'étoit une espece de long mouchoir, que les Romains

Ibid. n. 42.

Romains portoient au col en ce tems-là. Il le prit sur lui, se jetta ainsi dans la mer sans chercher de planches pour se soûtenir, & arriva le premier à terre. On voit ici que les Chrétiens portoient avec eux l'eucharistie dans *V. Greg. III. dial.*
les voïages, & la regardoient comme un preservatif *lib. c. 36.*
dans les perils. Satyre étant échappé de celui-ci, & persuadé que le sacrement qui l'avoit ainsi protegé, lui seroit bien plus utile quand il le recevroit au dedans, se *n. 46.*
pressa de se faire baptiser. Il fit donc venir l'évêque du *n. 47.*
lieu, & pour s'assurer de sa foi, il lui demanda s'il communiquoit avec les évêques catholiques, c'est-à-dire avec l'église Romaine. Ainsi parle S. Ambroise, de qui nous tenons tout ce recit. Satyre trouva que l'église de ce lieu étoit du schisme de Lucifer: apparemment c'étoit en Sardaigne. Et il aima mieux s'exposer à la mer encore une fois, que de recevoir le baptême de la main d'un schismatique, quoique ce schisme ne fut accompagné d'aucune erreur dans la foi. Etant abordé en païs de ca- *n. 48. 51.*
tholiques, il receut la grace du baptême, & la conserva jusques à sa mort. Il se proposa même de garder la continence: mais il en faisoit un secret à son propre frere.
Il mourut à son retour à Milan entre les bras de S. Am- *n. 17. 19.*
broise & de sainte Marcelline, & leur laissa la disposition *n. 59.*
de son bien sans faire de testament. Ils crurent qu'il ne les en avoit fait que dispensateurs, & donnerent tout aux
pauvres. Les funerailles de S. Satyre furent faites avec *n. 78.*
solemnité, & S. Ambroise y prononça son oraison funebre, en presence du corps exposé à découvert. Le septiéme jour d'aprés on revint au tombeau pour y faire les prieres accoûtumées; & S. Ambroise y prononça encore un discours, pour montrer comme on doit se consoler de la perte des personnes les plus cheres, par la foi de la resurrection. L'église honore la memoire de saint

Martyr. Rom. Satyre le dix-septiéme de Septembre.

XLI. Concile de Rome pour S. Damase.

Dans cet intervalle, entre la mort de Valens & l'élection de Theodose, il se tint un concile à Rome d'un grand nombre d'évêques de toutes les parties d'Italie, qui adresserent une lettre aux deux empereurs Gratien & Valentinien. *Tom. 2. conc. p. 1001.* Ils les remercient de ce que pour reprimer le schisme d'Ursin dés le commencement, ils avoient ordonné que l'évêque de Rome jugeroit les autres évêques, ensorte qu'ils ne seroient point sujets au tribunal des juges laïques; & que les causes ecclesiastiques seroient examinées en conscience, & par la consideration des mœurs des parties, non par les formalitez judiciaires & les rigueurs de la question. Ils se plaignent ensuite qu'Ursin, quoique relegué depuis long-tems, ne laissoit pas de solliciter la lie du peuple, par les clercs qu'il avoit ordonnez contre les regles: qu'à son exemple quelques évêques déja condamnez par le jugement du pape, ou craignant avec raison de l'être, achetoient le secours de la populace, & se maintenoient par force dans leurs églises. Ils se plaignent en particulier de l'évêque de Parme, de Florentius de Pouzzole, d'un nommé Restitut en Afrique; puis ils ajoûtent: Vous aviez aussi ordonné qu'on chassât en Afrique ceux qui rebâtissent: mais étant ainsi chassez, ils ont ordonné Claudien, & l'ont envoïé avec le nom d'évêque pour troubler la ville de Rome. *Sup. liv. XVI. n. 19.* Vous avez commandé qu'il fût chassé de Rome & renvoïé en son païs: mais quoiqu'il ait été arrêté plusieurs fois: il demeure à Rome malgré les juges, gagnant souvent par argent des pauvres, pour les rebaptiser. Enfin, la faction d'Ursin en est venu jusques à suborner un Juif apostat nommé Isaac, pour attaquer la personne de nôtre S. frere Damase, & réduire celui qui étoit établi juge de tous à plaider lui-même sa cause: afin qu'il n'y

eût perſonne qui pût juger les uſurpateurs de l'épiſcopat. Vous avez diſſipé leurs artifices : vous avez par vôtre jugement reconnu & publié l'innocence de nôtre frere Damaſe. Iſaac n'aïant pû prouver ce qu'il avoit avancé, a eu le ſort qu'il meritoit. En effet, il fut relegué dans un coin de l'Eſpagne.

Les évêques continuent : Nous vous prions donc d'ordonner, que quiconque étant condamné par Damaſe ou par les évêques catholiques, voudra retenir ſon égliſe ; ou refuſera de ſe preſenter au jugement des évêques y étant appellé : le prefet du pretoire d'Italie ou le vicaire le faſſe venir à Rome : ou ſi la queſtion eſt émeüe dans un païs éloigné, qu'il ſoit amené par les juges des lieux, pour être jugé par le métropolitain : ou s'il eſt métropolitain lui-même, qu'on le faſſe venir ſans delai à Rome, ou devant les juges que l'évêque de Rome aura donnez. Que ſi le métropolitain ou quelque autre évêque eſt ſuſpect à l'accuſé, il pourra appeller à l'évêque de Rome, ou à un concile de quinze évêques voiſins. Qu'on impoſe ſilence à ceux qui ſeront ainſi exclus, & que l'on éloigne ceux qui ſeront dépoſez, du territoire de la ville où ils auront été évêques. Que nôtre frere Damaſe ne ſoit pas de pire condition que ceux au deſſus deſquels il eſt élevé par la prérogative du ſiege apoſtolique, quoiqu'il leur ſoit égal en fonction ; & qu'aïant été juſtifiez par vous-mêmes, il ne ſoit pas ſoûmis aux jugemens criminels, dont vôtre loi a exempté les évêques : car s'il a bien voulu ſe ſoûmettre au jugement des évêques, ce ne doit pas être contre lui un pretexte de calomnie. C'étoit apparemment dans ce même concile de Rome que le pape, quoique ſuffiſamment juſtifié par l'empereur, avoit encore été jugé canoniquement par les évêques. Ils ajoûtent : il ne fait que ſuivre les exemples

Reſc. Grat. in fine.

AN. 378. de ſes predeceſſeurs : ſuivant leſquels l'évêque de Rome peut ſe défendre dans le conſeil de l'empereur, ſi on ne confie pas ſa cauſe à un concile. Car le pape Sylveſtre étant accuſé par des hommes ſacrileges, plaida ſa cauſe devant vôtre pere Conſtantin. Les évêques le nomment pere de Gratien, parce que Gratien avoit épouſé Conſtantia fille poſtume de Conſtantius. Au reſte ce fait du pape Sylveſtre eſt remarquable, & ne ſe trouve point ailleurs.

XLII. Loix de Gratien pour l'égliſe.

T. 2 conc. p. 100. & ap. Baron. an 381.

L'empereur Gratien ſatisfit à cette requête du concile, par un reſcrit adreſſé à Aquilin vicaire de Rome, qui porte auſſi le nom de l'empereur Valentinien ſon frere, ſuivant le ſtile ordinaire. Par ce reſcrit les empereurs ordonnent aux vicaires de Rome d'executer les ordres precedens, de chaſſer à cent mille de Rome les ſeditieux marquez par les conciles des évêques ; & de les chaſſer auſſi du territoire des villes qu'ils troublent. Ils ajoûtent : Nous voulons que quiconque voudra retenir ſon égliſe, étant condamné par le jugement de Damaſe rendu avec le conſeil de cinq ou ſept évêques, ou par le jugement des évêques catholiques ; ou celui qui étant cité au jugement des évêques refuſera de s'y preſenter : nous voulons que par l'autorité des prefets du pretoire de Gaule ou d'Italie, ou des proconſuls ou des vicaires, il ſoit renvoïé au jugement des évêques, & conduit à Rome ſous bonne garde : que ſi le rebelle eſt dans un païs plus éloigné, toute la connoiſſance en ſoit renvoïée à l'évêque métropolitain : ou s'il eſt métropolitain lui-même, qu'il ſe rende à Rome ſans délai, ou devant les juges donnez par l'évêque de Rome, ou au concile de quinze évêques voiſins : à la charge de n'y plus revenir aprés ce jugement. Enfin nous voulons, que les gens de mœurs notablement corrompus, ou notez comme ca-

somniateurs, ne soient pas receus facilement contre un évêque comme accusateurs ou comme témoins. Ainsi les empereurs accordent au concile de Rome tout ce qu'il demandoit. AN. 379.

L'année precedente l'empereur Gratien avoit fait une loi contre les Donatistes adressée à Flavien vicaire d'Afrique, & dattée du seiziéme des calendes de Novembre, sous le consulat de Gratien & de Merobaude, c'est-à-dire le dix-septiéme d'Octobre 377. Elle porte condamnation de ceux qui rebaptisent, & ordre de rendre aux catholiques les églises qu'ils retiennent. Et comme étant chassez des églises, ils s'assembloient dans les grandes maisons à la ville ou à la campagne; il est ordonné que ces maisons seront confisquées & les assemblées dissipées. Le vicaire Flavien, quoiqu'il fut lui-même du parti des Donatistes, en fit mourir quelques-uns des plus séditieux, en execution des loix; & toutefois les autres ne laisserent pas de communiquer avec lui.

L. 2. Cod. Th. de h. Bap.

Aug epist. 87. al. 164 ad Emeris. n. 8.

Aussi-tôt aprés la mort de Valens, Gratien fit une loi, par laquelle il permettoit à chacun de suivre en seureté la religion qu'il voudroit, & même de s'assembler, excepté les Manichéens, les Photiniens & les Eunomiens. Ce qu'il faut entendre pour l'Orient. En même tems il rappella tous ceux que Valens avoit bannis pour la religion catholique; car encore que Valens en partant d'Orient eût donné des ordres pour les rappeller, l'execution ne suivoit pas si promptement. Gratien chargea Sapor duc d'Orient de faire observer ses loix: de chasser les Ariens des églises, & de les rendre aux catholiques.

Socr. v. c. 2. Sozom. VII. c. 1.

Theod. 5. c. 2. Theophan. an. 371. p 56. V. Pagi an. 375. n. 6. 7. &c. Sup. num. 3. L 5. C Th. de heret.

L'année suivante 379. sous le consulat d'Ausone & d'Olybrius, Gratien étant à Milan le troisiéme d'Aoust fit une loi adressée à Hesperius prefet du pretoire d'Italie, par laquelle en revoquant celle qu'il avoit fait à

AN. 379.

Sirmium en 378. il défend à tous les heretiques, sans exception, d'enseigner leurs erreurs ou de rebaptiser ; & à leurs évêques, leurs prêtres & leurs diacres de tenir des assemblées. Un mois auparavant le cinquiéme de Juillet étant à Aquilée, il exempta les clercs marchands de la collation lustrale, jusques à la somme de dix sous d'or dans l'Illyrie & l'Italie, & quinze sous d'or dans la Gaule. Les dix sous d'or sont environ quatre-vingt francs de nôtre monnoïe, & les quinze sous six-vingt francs. Ainsi l'on favorisoit le trafic des clercs : pourveu qu'il fût trés modique, & seulement pour leur aider à subsister frugalement, non pour les occuper entierement & les enrichir. Ces deux loix de l'an 379. ne furent faites par Gratien qu'aprés qu'il se fut donné Theodose pour collegue.

L. 11 C. Th. de lustr coll.

XLIII. Theodose empereur.

So r. v. c. 2. Sozom vii. c. 2 Theod. v hist c. 5. Zosim. lib 4. p. 75. Aug. v. civit. c. 25. Idac. Fast. an 379 Marcell Chr init. Chron. Pasch p. 305.

Car comme il voïoit l'empire attaqué de tous côtez par les barbares, il crut avoir besoin d'un homme de grand merite, pour lui aider à soutenir un si grand poids. Ainsi quoiqu'il eût un jeune frere déja reconnu empereur, il fit venir d'Espagne Theodose & l'associa à l'empire à Sirmium capitale de l'Illyrie occidentale, où il étoit demeuré depuis la défaite de Valens. Ce fut-là qu'il déclara Theodose empereur le quatorziéme des calendes de Février, sous le consulat d'Ausone & d'Olybrius, c'est-à-dire le dix-neuviéme Janvier 379. Gratien partagea l'empire avec lui : lui laissant tout l'Orient avec la Thrace & l'Illyrie orientale, qui comprenoit toute la Grece, & dont Thessalonique étoit la capitale. L'Occident demeura à Gratien & à Valentinien son frere, & ils le partagerent ainsi. Gratien eut la Gaule, l'Espagne, la Bretagne : Valentinien eut l'Italie, l'Afrique & l'Illyrie occidentale. Theodose étoit alors dans sa trente-troisiéme année, né en Espagne, & descendu de l'empereur

Aurel. Vict. Epit. in Theod.

Trajan, à qui il ressembloit par toutes ses grandes qualitez de corps & d'esprit, sans avoir ses défauts. Son pere se nommoit aussi Theodose ou Honorius, & fut un des plus grands capitaines de son tems. Il défit en Afrique le tyran Firmus sous Valentinien le pere en 373. mais trois ans aprés en 376. il fut calomnié auprés de l'empereur Gratien, & eut la tête tranchée à Cartage, aprés avoir demandé & reçû le baptême. Theodose le fils avoit aussi donné des preuves de sa valeur, & étoit duc de Mesie au tems de la disgrace de son pere: mais ne s'y trouvant pas en sureté, il se retira en Espagne, d'où Gratien le fit venir pour l'associer à l'empire, & ce choix fut approuvé de tout le monde.

AN. 379.

Amm. lib. XVII. c. 8.
Id. lib. XXIX. c. 5.
Oros. VII. c. 33.
Hier. Chr. an. 377.
Amm. XXIX. c. ult.
Aurel. Vict. epist. in Gratiano.

XLIV.
Actions de S. Ambroise.

Comme l'empereur Gratien étoit à Sirmium, Pallade & Secondien évêques en Illyrie, & les seuls de tout l'Occident, qui soûtenoient encore le parti des Ariens, s'adresserent à lui, se plaignant qu'on les nommât Ariens, & le priant d'assembler un concile de tout l'empire, particulierement des provinces d'Orient, dont ils esperoient plus de protection. Les évêques catholiques consentoient que Gratien fût lui-même l'arbitre de la dispute; mais il la renvoïa à leur jugement; & marqua Aquilée pour le lieu du concile. Depuis S. Ambroise lui representa que pour deux heretiques, il n'étoit pas necessaire de fatiguer tant d'évêques; & que lui avec les autres évêques d'Italie suffiroient pour leur répondre. Gratien se rendit à cet avis, & dispensa même de venir au concile ceux que le voïage pourroit incommoder à cause de leur grand âge, de leur santé affoiblie par les jeûnes, ou de leur pauvreté si honorable à des évêques: mais il permit d'y venir à tous ceux qui voudroient. Le concile d'Aquilée ne s'assembla que deux ans aprés, en 381.

Ambr. ep. 11. n. 3. ep. 10. n. 2.
Script. imp. in Gestis concil. Aquil. n. 4.

Gratien retournant d'Illyrie en Gaule, écrivit à S. Am-

Ap. Ambr.

AN. 379. broise une lettre de sa main, où il le nomme son pere, & le prie de le venir trouver pour l'instruire encore de la verité dont il étoit déja trés persuadé; & de lui renvoïer le traité qu'il lui avoit donné, y ajoûtant les preuves de Ep. 1. la divinité du S. Esprit. S. Ambroise dans sa reponse lui donne le titre de prince trés-Chrétien; s'excusant de n'avoir pas été au devant de lui, & l'assurant qu'il l'a accompagné en esprit, & suivi par ses prieres pendant tout le voïage. Il promet de l'aller trouver en diligence; & cependant il lui envoïe les deux livres qu'il lui avoit déja donnez; c'est-à-dire les deux livres sur la foi: mais il demande du tems pour le traité du S. Esprit. Il y a apparence que l'empereur le prévint, puis qu'il étoit à Aquilée le cinquiéme de Juillet, & à Milan le troisiéme d'Aoust: où il donna la loi contre les heretiques, dont Sup. n. 42. il a été parlé, & peut-être fut-elle dressée par le conseil Lib. III. de fide c. 1. de S. Ambroise. Cependant l'empereur desiroit qu'il traitât la matiere plus au long; & les heretiques l'accusoient d'avoir affecté d'être court, pour éviter de répondre à leurs objections, parce qu'elles étoient sans réponse. C'est ce qui l'obligea d'ajoûter aux deux livres de la foi, trois autres livres pour en faire cinq en tout; & ces trois derniers sont principalement emploïez à expliquer tous les passages de l'écriture, que les Ariens détournoient à leur avantage. Mais il remet à un autre tems le traité du saint Esprit.

Lib. v. c. 2. n. 34. L'imperatrice Justine demeura quelque tems à Sirmium, apparemment avec le jeune Valentinien son fils. Le siege de cette ville capitale d'Illyrie vint alors à vaquer; & il étoit important de remedier aux maux qu'y avoient fait l'heresiarque Photin, & ensuite l'Arien Germinius. Photin avoit été deposé & chassé dés l'an 351. mais il n'étoit mort que la douziéme année de Valens, c'est

c'est-à-dire en 375. en Galatie sa patrie, & le lieu de son exil. S. Ambroise se rendit à Sirmium : quoi que ce fût hors de sa province, comme il étoit ordinaire aux plus saints évêques, de secourir les églises en pareilles occasions. L'imperatrice Justine voulant faire élire un évêque Arien s'efforçoit de le faire chasser de l'église par son autorité, & par la multitude qui y étoit assemblée : mais sans se mettre en peine de ses efforts, il demeuroit sur le tribunal. Ainsi nommoit-on le lieu élevé au fond de l'église où étoit le siege de l'évêque, & ceux des prêtres à ses côtez. Une des vierges Arienes eut l'impudence de monter sur le tribunal, & prenant S. Ambroise par ses habits, elle vouloit le tirer du côté des femmes, qui l'auroient mal-traité & chassé de l'église. S. Ambroise lui dit : Quoi que je sois indigne du sacerdoce, il ne vous convient pas, ni à vôtre profession, de mettre la main sur un prêtre quel qu'il soit : vous devriez craindre le jugement de Dieu. Le lendemain on la porta en terre ; & S. Ambroise, rendant le bien pour le mal, honora ses funerailles de sa presence. Cet accident n'épouvanta pas peu les Ariens, & procura aux catholiques la liberté d'ordonner en grande paix un évêque, qui fut Anemius. S. Ambroise revint à Milan aprés cette ordination ; & l'imperatrice Justine conceut déslors contre lui cette haine qui eut de si grandes suites.

AN. 379.

Paul. Vit. n. 11.

Mœurs Chr. c. 35.

Paul. n. 11.

XLV. Retour de saint Melece.

Sozom. VII. c. 2.

En Orient l'église catholique commençoit à respirer depuis la mort de Valens, principalement par le retour des évêques bannis. Quelques-uns trouvant des Ariens en possession de leurs églises, consentirent qu'ils y demeurassent en embrassant la foi catholique ; & cederent volontiers leurs chaires pour éviter le schisme. Eulalius évêque d'Amasée dans le Pont, trouva à sa place un Arien, qui n'avoit pas dans la ville cinquante personnes

qui le reconnussent pour évêque. Eulalius ne laissa pas de lui offrir, s'il vouloit se reünir à l'église catholique, de gouverner en commun son troupeau, lui cedant même le premier rang. L'Arien refusa, & fut abandonné des siens mêmes, qui se reünirent aux catholiques. L'église d'Antioche étoit toûjours divisée. Paulin y étoit demeuré pendant la persecution, & Melece étant revenu aprés la mort de Valens, fut receu avec une extrême joïe. Toute la ville alla au devant de lui : les uns lui baisoient les mains : les autres les pieds ; ceux que la foule empêchoit d'aprocher, s'estimoient heureux d'entendre sa voix ou de voir son visage. Le duc Sapor étoit alors à Antioche chargé de l'execution des loix faites en faveur de la religion : particulierement de rétablir les pasteurs exilez, & de rendre les églises à ceux qui communiquoient avec le pape Damase. Paulin pretendoit à ce titre le siege d'Antioche ; & Apollinaire soûtenoit aussi qu'il communiquoit avec Damase: Melece se tenoit en repos. Alors le prêtre Flavien dit à Paulin en presence de Sapor ; Si vous communiquez avec Damase, confessez comme lui dans la trinité une essence & trois hypostases. Ceux du parti de Paulin vouloient bien recevoir Melece, à condition qu'il gouverneroit avec Paulin l'église d'Antioche ; & Melece qui étoit le plus doux de tous les hommes y consentoit, & en pressoit même Paulin. Puisque nos oüailles, disoit-il, ont une même foi, rassemblons-les dans une même bergerie ; & si le siege épiscopal est cause de nôtre differend, mettons-y le saint évangile, & nous asseïons aux deux côtez les premiers au rang des prêtres ; celui de nous deux qui survivra, aura aprés la mort de l'autre la conduite du troupeau. Paulin ne voulut point accepter la proposition, ni recevoir pour collegue un

Chrys. in Melet.

Socr. v. c. 5. Soz. VII. c. 3. Theod. V. c. 23.

homme choisi, disoit-il, par les Ariens. Mais ceux de la communion de Melece qui étoient en trés-grand nombre, le mirent sur le siege épiscopal dans une église hors la ville: c'est à-dire apparemment dans la Pallée, & le duc Sapor autorisa cette action.

Saint Melece établit vers ce tems-là plusieurs évêques dans les villes, où il y en avoit eu d'Ariens. Il avoit déja donné Diodore à Tarse: il donna encore Jean à Apamée & Estienne à Germanicie. L'un & l'autre avoit gouverné les catholiques pendant la persecution. Jean étoit illustre par sa naissance, & encore plus par son éloquence & par la sainteté de sa vie; Estienne avoit été nourri dans la science ecclesiastique, & trés bien instruit de la litterature des Grecs. Il corrigea le mal qu'Eudoxe avoit fait à Germanicie, & ramena les Ariens à l'unité de l'église. S. Cyrille rentra alors dans son siege de Jerusalem à la place d'Hilarion; & Gelase neveu de S. Cyrille fut rétabli à Cesarée de Palestine, à la place de l'Arien Euzoïus, qui en fut chassé par Theodose. *Hier scrip.* *Sup. XVI. 32.* *Epiph. hær. 73.*

XLVI. Martyre de saint Eusebe de Samosate.

S. Eusebe de Samosate étant revenu de son exil, établit aussi des évêques en divers lieux, soit par l'autorité que lui donnoit son âge, sa vertu & ce qu'il avoit souffert pour la foi: soit qu'on lui attribuë les ordinations, qu'il avoit procurées auprés de ceux qui en avoient le pouvoir. Il établit donc à Berée Acace, homme dés lors celebre. Il avoit excellé dans la vie monastique sous Asterius disciple de S. Julien Sabas; & continua les mêmes pratiques de vertu pendant son épiscopat, qui dura cinquante huit ans. Sa porte étoit toûjours ouverte à tout le monde: en sorte qu'on pouvoit lui parler à toute heure, même pendant son repas, même la nuit; car il permettoit d'interrompre son sommeil: tant il craignoit peu d'avoir des témoins de ses actions les plus secrettes. *Theod. V. c. 4.* *Idem. Philost. c. 2. p. 777. C.* *Soz. VII. c. 27.*

S. Eusebe mit aussi pour évêque à Hierapolis Theodore illustre par la vie ascetique : à Calcide Eusebe, à Cyr Isidore, tous deux d'un rare merite & d'un grand zele : à Edesse S. Euloge qui avoit été banni en Egypte : car S. Barses étoit déja mort. Euloge fit évêque Protogene compagnon de son exil & de ses travaux, & le mit à Carres pour y rétablir la religion. Le dernier lieu où S. Eusebe de Samosate institua un évêque, fut à Dolique petite ville de Syrie infectée de l'Arianisme. Il voulut donc y mettre pour évêque Maris homme de merite, & orné de grandes vertus. Mais comme il entroit lui-même dans la ville, une femme Ariene lui jetta du haut de son toit une tuile, dont elle lui cassa la tête, & il mourut peu de tems aprés. Mais auparavant il fit faire serment à ceux qui étoient presens de ne point poursuivre la punition de cette femme. Telle fut la fin de S. Eusebe de Samosate. L'église le compte entre les martyrs & honore sa memoire le vingt-uniéme de Juin. Son successeur fut Antiochus son neveu, qui l'avoit suivi en Thrace pendant son exil, & qui avoit été lui-même relegué en Armenie. Le concile de la province s'étant assemblé suivant la coûtume, pour l'ordonner évêque de Samosate, Jovien évêque de Perge, qui avoit été quelque tems dans la communion des Ariens, s'y trouva comme les autres. Tous aïant donné leurs suffrages pour l'élection d'Antiochus, on le mena prés de l'autel, & on le fit mettre à genoux pour recevoir l'imposition des mains. Mais comme en se retournant il vit Jovien qui s'avançoit avec les autres, il repoussa sa main, & voulut qu'il se retirât : disant qu'il ne pouvoit souffrir sur sa tête une main qui avoit receu des mysteres celebrez par des blasfêmes ; c'est-à-dire l'eucharistie des Ariens.

Sup. l. XVI. n. 37. — Martyr. Rom. — Theod. IV. hist. c. 15. — c. 19.

XLVII. Mort de S. Basile.

S. Basile étoit mort dés le commencement de l'année

379. dans le tems que Gratien regnoit seul en Orient. *& de S. Ephrem. Hier. d. s. ri. 8.*
Avant sa mort il imposa les mains à plusieurs de ses *Greg. Naz. or. 20. p. 370. D.*
disciples, pour ordonner des évêques catholiques aux églises de sa dépendance. A ses funerailles il y eut une telle affluence de peuple, que plusieurs furent étouffez dans la presse. Chacun s'efforçoit de toucher la frange de son habit, le lit sur lequel on le portoit, son ombre : croïant en recevoir quelque utilité. Les gemissemens étouffoient le chant des pseaumes : les païens même & les Juifs le regrettoient. Toute la terre le pleura, comme le docteur de la verité & le lien de la paix des églises. Tous ceux qui avoient aproché de lui, même pour le servir, se faisoient honneur de rapporter jusques à ses *Carm. 64. p. 152. D.* actions & ses paroles les moins importantes. Plusieurs *Or. 20. p. 370.* affectoient d'imiter son exterieur, sa pâleur, sa barbe, sa démarche, & jusques à ses défauts, comme sa lenteur à parler. Car il étoit le plus souvent pensif & recüeilli en lui-même : ce qui étant mal imité degeneroit en tristesse. On copioit encore son habit, son lit, sa nourriture : quoiqu'en tout cela il eut agi naturellement sans rien affecter. Ses écrits étoient les délices de tout le monde, même des laïques & des païens ; on les lisoit, *p. 361.* non seulement dans les églises, mais dans les autres assemblées.

De plusieurs panegyriques faits en l'honneur de S. Basile, il nous en reste quatre, de S. Gregoire de Nysse son frere, de S. Ephrem, de S. Amphiloque & de S. Gregoire de Nazianze. Ceux de S. Gregoire de Nysse & de S. Amphiloque furent prononcez au jour de sa mort, c'est-à-dire le premier de Janvier où l'église grecque honore encore sa memoire ; au lieu que l'église latine la celebre le quatorziéme de Juin, jour de son ordination. On *Greg. in Bas. to. 2. p. 911.* voit par S. Gregoire de Nysse que l'on faisoit déslors la

feste de S. Basile. S. Gregoire de Nazianze ne prononça son panegyrique que quelques années aprés, lors qu'il eut quitté C. P. & fut retourné dans sa patrie. Helladius succeda à S. Basile dans le siege de Cesarée. S. Ephrem ne survêcut pas long-tems à S. Basile; on croit qu'il mourut environ un mois aprés: car l'église grecque honore sa memoire le vingt-huitiéme de Janvier, & l'église latine le premier de Février. Il fit en mourant un discours, que l'on nomme son testament: où il défend trés-expressément qu'on l'ensevelisse avec pompe, qu'on lui fasse les honneurs que l'on rend aux saints, que l'on garde ses habits comme des reliques, qu'on l'enterre sous l'autel, ou en aucun autre endroit de l'église. Il veut être mis dans le cimetiere, & recommande avec grand soin, qu'on fasse pour lui des aumônes, des prieres & des oblations, particulierement au trentiéme jour. Il donne des benedictions particulieres à plusieurs de ses disciples, & prononce des maledictions contre quelques-uns & contre tous les heretiques: entre lesquels il nomme les Euchites ou Messaliens, & les Vitaliens, c'est-à-dire les Apollinaristes, qui reconnoissoient à Antioche Vital pour leur chef. On dit aussi qu'il avertit un de ses disciples nommé Paulin, de ne se pas laisser emporter à ses pensées: parce qu'il le connoissoit trop curieux, & le nommoit souvent nouveau Bardesane. Ce Paulin étoit prêtre & avoit un grand talent de parler sur le champ. Tant que S. Ephrem vêcut, il eut de la reputation entre les docteurs ecclesiastiques; mais aprés sa mort l'ambition le porta à se separer de l'église, & il écrivit beaucoup de choses contraires à la foi.

Gennad. catalog. c. 3.

XLVIII. Mort de sainte Macrine. *Vita S. Macr. 872. D.*

Neuf mois aprés la mort de S. Basile, c'est-à-dire au mois d'Octobre 379. il se tint un concile à Antioche où assista S. Gregoire de Nysse. Il revint chez lui vers la fin

de l'année, & alla voir sa sœur sainte Macrine, qu'il n'avoit point vûë depuis prés de huit ans, aïant été obligé de quitter son païs par la persecution des heretiques. Etant proche du monastere qu'elle gouvernoit depuis long-tems dans le Pont prés la ville d'Ibore, il aprit qu'elle étoit malade; & quand il fut arrivé, les moines qui vivoient au même lieu sous la conduite de S. Pierre son frere, vinrent au devant de lui selon leur coûtume: les vierges l'attendirent dans l'église. Aprés la priere elles baisserent la tête pour recevoir sa benediction, & se retirerent modestement, sans qu'il en restât une seule. Il comprit que la superieure n'y étoit pas, ce qui marque qu'elles étoient voilées. Il se fit conduire au dedans, & trouva sa sœur malade d'une fievre déja trés-violente. Elle n'avoit autre lit qu'une planche étenduë par terre, & pour chevet une autre planche échancrée, en sorte que le col y trouvoit sa place. Ce lit étoit tourné à l'Orient pour y pouvoir prier. Ils tomberent sur le sujet de S. Basile; ce qui renouvella la douleur de S. Gregoire, & sainte Macrine le consola par un excellent entretien sur la providence, sur la nature de l'ame & la vie future, dont il composa depuis un traité de l'ame & de la resurrection, que nous avons encore: mais on a soûtenu il y a long-tems qu'il avoit été corrompu par les Origenistes, comme quelques autres traitez de S. Gregoire de Nysse.

Sup. n. 32. Sup. l. XIV. c. 31 P. 183 To. 2. p. 615. Phot. Cod. 233.

Comme il s'entretenoit avec sa sœur, ils entendirent le chant des pseaumes, pour la priere des lampes, c'est-à-dire les vespres. Sainte Macrine envoïa son frere à l'église, & pria de son côté. Le lendemain au soir se sentant prête à mourir, elle cessa de lui parler, & se mit en priere; mais d'une voix si basse, qu'à peine pouvoit-on l'entendre. Cependant elle joignoit les mains, & fai-

P. 192. & P. 194.

ſoit le ſigne de la croix ſur ſes yeux, ſur ſa bouche, & ſur ſon cœur. Et comme on eut apporté de la lumiere, on reconnut au mouvement de ſes lévres & de ſes
p. 195. A. yeux, qu'elle s'acquittoit autant qu'elle pouvoit de la priere du ſoir : dont elle marqua la fin en faiſant le ſigne de la croix ſur ſon viſage ; & auſſi-tôt elle rendit l'ame avec un grand ſoupir.

Pour donner ordre à ſes funerailles, S. Gregoire retint entre-autres deux des principales religieuſes : une veuve de qualité nommée Veſtiane, & une diaconeſſe nommée Lampadie, qui ſous la ſainte conduiſoit la communauté. Il lui demanda ſi elles n'avoient point en reſerve quelques habits precieux pour parer ſon corps ſuivant la coûtume. Lampadie répondit en pleurant : Vous voïez tout ce qu'elle avoit. Voilà ſon manteau, le voile qui lui couvre la teſte, ſes ſouliers uſez : c'eſt toute ſa richeſſe. S. Gregoire fut donc reduit à l'orner d'un de ſes manteaux : car les habits des hommes & des femmes conſiſtoient en de grandes draperies, dont pluſieurs pouvoient ſe ſervir indifferemment. Veſtiane en accommodant la coëffure, dit à S. Gregoire : Voilà quel étoit ſon collier. En diſant cela, elle le détacha par derriere ; & avançant la main lui montra une croix & un anneau, l'un & l'autre de fer, que la ſainte portoit toûjours ſur le cœur. Partageons, dit S. Gregoire : gardez la croix & moi l'anneau, car j'y vois auſſi une croix gravée. Vous n'avez pas mal choiſi, dit Veſtiane, l'anneau eſt creux à cet endroit, & renferme du bois de la croix.

p. 200. On paſſa la nuit à chanter des pſeaumes, comme dans les feſtes des martyrs ; & le jour étant venu, comme il étoit accouru une trés-grande multitude de peuple, ſaint Gregoire les rangea en deux chœurs, les femmes avec les

vierges

vierges, les hommes avec les moines. L'évêque du lieu nommé Araxe, y étoit aussi avec tout son clergé. Saint Gregoire & lui prirent pardevant le lit, sur lequel étoit le corps, deux des premiers du clergé le prirent par derriere, & ils le porterent ainsi lentement, arrestez par la foule du peuple qui marchoit devant, & s'empressoit tout autour. Deux rangs de diacres & d'autres ministres marchoient devant le corps, portant des flambeaux de cire; & on chantoit des pseaumes tout d'une voix, depuis une extrêmité de la procession jusques à l'autre. Quoiqu'il n'y eût que sept ou huit stades jusques au lieu de la sepulture, c'est-à-dire environ mille pas, ils furent presque tout le jour à les faire. C'étoit l'église des quarante martyrs, où le pere & la mere de sainte Macrine étoient enterrez. Y étant arrivez, on fit les prieres accoûtumées; & avant que d'ouvrir le sepulcre, S. Gregoire eut soin de couvrir d'un drap blanc les corps de son pere & de sa mere, pour ne pas manquer au respect, en les exposant à la veuë, défigurez par la mort. Ensuite lui & Araxe prirent le corps de sainte Macrine de dessus le lit, & le mirent comme elle l'avoit toûjours desiré auprés de sainte Emmelie sa mere, faisant une priere commune pour toutes les deux. Tout étant achevé S. Gregoire se prosterna sur le tombeau, & en baisa la poussiere. C'est ainsi qu'il décrit lui-même les funerailles de sainte Macrine sa sœur, dans la lettre au moine Olympius, qui contient la vie de cette sainte.

P. 201.

XLIX.
Sentiment de S. Gregoire de Nysse sur les pelerinages
De eunt Hieros. p. 1086 C.

Un concile, apparemment celui d'Antioche, avoit chargé S. Gregoire de Nysse de reformer l'église d'Arabie. Et comme la Palestine en est voisine, il visita Jerusalem & les saints lieux: tant pour s'aquiter d'un vœu, que pour procurer la paix entre ceux qui gouvernoient l'église de Jerusalem. L'empereur lui donna pour ce voïage

la commodité des voitures publiques: en sorte qu'étant maître d'un chariot, il lui servoit, & à ceux qui l'accompagnoient, d'église & de monastere; ils y chantoient les pseaumes pendant le chemin, & y observoient les jeûnes. Il visita Bethlehem, le Calvaire, le S. Sepulcre, le mont des Olives. Mais au reste, il fut peu édifié des habitans du païs: dont il témoigne que les mœurs étoient tres corrompuës, & que toutes sortes de crimes y regnoient, particulierement les meurtres. C'est pourquoi étant depuis consulté par un solitaire de Cappadoce, sur le pelerinage de Jerusalem: il declare qu'il n'approuve point que les personnes qui ont renoncé au monde & embrassé la perfection chrétienne, entreprennent ces sortes de voïages. Premierement, parce qu'il n'y a aucune obligation, puis que N.S. n'en a rien ordonné dans l'évangile: ensuite, parce qu'il y a du danger pour ceux
P. 1085. qui se proposent la vie parfaite. La solitude & la separation du monde leur est necessaire, pour garder la pureté & fuïr la rencontre des personnes de different sexe. C'est ce qu'il est impossible d'observer dans les voïages. Une femme, dit il, ne peut voïager sans quelque homme qui l'accompagne, pour lui aider à monter & à descendre de cheval, & la soûtenir dans les mauvais pas. Soit un ami, soit un mercenaire qui lui rende ces services, il y a toûjours de l'inconvenient. Dans les hôtelleries & les villes d'Orient, il y a une grande liberté & une grande facilité de mal faire. On y trouve des objets capables de salir les yeux & les oreilles, & par consequent le cœur. Si la pureté des mœurs est une marque de la presence de Dieu, il faut croire qu'il habite plûtôt en Cappadoce qu'ailleurs; & je ne sai si on pourroit compter dans tout le reste du monde autant d'autels élevez en son honneur.
1087. B. Conseillez donc à vos freres de sortir du corps pour al-

ler au Seigneur, plûtôt que de sortir de Cappadoce pour aller en Palestine : Voilà le sentiment de S. Gregoire de Nysse sur les pelerinages. Il ne les blâme point en general, & il avoit fait lui-même celui dont il s'agit : mais il en represente les inconveniens, qui ont été remarquez par les personnes sages de tous les siecles.

L. S. Gregoire de Nazianze à C. P. Carm. de vita. p. 10. A. Sup. XVI. n. 13.

De toutes les églises d'Orient, celle de C. P. étoit la plus desolée. Les Ariens y dominoient depuis quarante ans ; plusieurs autres heresies y avoient cours ; & le peu qui y restoit de catholiques étoient sans pasteur : car Evagre qu'ils éleurent en 370. aprés la mort de l'Arien Eudoxe, fut aussi-tôt banni par Valens. Personne ne parut plus propre à relever cette église que S. Gregoire de Nazianze ; sa vertu, sa doctrine & son éloquence lui avoient acquis une grande reputation. Il étoit évêque, mais sans église : car il n'avoit jamais gouverné celle de Sasime, pour laquelle il avoit été ordonné ; & il n'avoit gouverné celle de Nazianze que comme étranger, en attendant qu'elle eût un évêque. Il l'avoit même quittée depuis six ans, & vivoit en retraite au monastere de sainte Thecle en Seleucie. Les catholiques de C. P. desirerent donc de l'appeller, pour prendre soin de leur église abandonnée : les évêques entrerent dans ce dessein, & ses meilleurs amis l'en presserent, entre les autres Bosphore évêque de Colonie. Sup. XVI. n. 51. Socr. V. c. 6. Greg. ep. 121. ep. 14.

S. Gregoire eut bien de la peine à quitter sa chere solitude, où il vivoit détaché de tout, & goûtoit les douceurs de la contemplation celeste. Sa resistance fut telle, que tout le monde s'en plaignoit. On lui reprochoit d'avoir quitté Nazianze : on l'accusoit de mépriser les interests de l'église : on lui representoit qu'elle étoit menacée de nouvelles attaques ; & on parloit d'un concile, qui se devoit tenir à C. P. pour établir l'heresie De episc. to. 2. p. 301. C. Ep. 14. Carm. 1. p. 10. C. Or. 25. p. 439. A.

d'Apollinaire. Il ceda enfin malgré la foiblesse de son corps usé de vieillesse, d'austeritez & de maladies; & il crut ne pouvoir mieux achever sa vie, qu'en travaillant pour l'église. Ce fut au plus tard en 379. qu'il vint à C. P. Pagi. an. 378. n. 15.

Carm. vit. p. 11. D. Or. 25. p. 436. B. Or. 27. p. 468. B. Or. 28. p. 483. A.

Son exterieur n'étoit pas propre à lui attirer le respect des heretiques ni des gens du monde. Son corps étoit courbé de vieillesse, sa teste chauve, son visage desseché par ses larmes & ses austeritez. Il étoit pauvre, mal vêtu, sans argent: sa parole avoit quelque chose de rude & d'étranger. Il sortoit d'un païs éloigné, & à peine connoissoit-on le lieu de sa naissance: cependant il osoit attaquer l'heresie triomphante depuis si long-tems dans la capitale de l'empire. Aussi fut-il d'abord tres-mal receu; Carm. p. 11. B. les Ariens ignorant absolument la foi de l'église, s'imaginerent qu'il venoit enseigner plusieurs dieux, & passionez pour leur évêque Demophile, ils ne purent souffrir qu'il vînt lui declarer la guerre. Tous les heretiques se reünirent contre Gregoire, & le chargerent de calomnies. Ils passerent jusques aux effets: ils le poursuivirent à coups de pierres, dont il ne receut aucune blessure dangereuse; & le traînerent devant les tribunaux Or. 28. p. 484. D. des prefets: dont Dieu le délivra glorieusement. Il n'opposa à tous ces outrages que sa patience: ravi de participer aux souffrances de J. C. En arrivant à C. P. il fut receu par des parens qu'il y avoit, & refusa plusieurs autres personnes qui lui offroient leurs maisons. Sa vie Or. 25. p. 436. A. 27. p. 468. B. étoit si frugale qu'il n'étoit guere à charge à ses hôtes; sa nourriture étoit, comme il dit, celle des bestes & des oiseaux. Il sortoit peu; on ne le voïoit ni dans les places publiques, ni dans les lieux les plus delicieux de cette grande ville. Il ne faisoit point de visites; mais il demeuroit la plusspart du tems à son logis, meditant & s'entretenant Or. 14. p. 218. D. 219. avec Dieu. Cette conduite étoit necessaire à C. P. où

la vie peu édifiante des ecclesiastiques, faisoit tourner en raillerie la religion : pour y prêcher utilement, on ne pouvoit mener une vie trop serieuse ; & cette Philosophie simple & sincere attira enfin à S. Gregoire l'affection du peuple. Quoiqu'il pût s'aider de la puissance temporelle, il ne disputa point aux heretiques la possession des églises, & des biens qui en dépendoient, dont ils s'étoient emparez au préjudice des catholiques. Il ne fut point jaloux de l'execution des édits qu'ils méprisoient : & ne sollicita point contre-eux les magistrats. Or. 17. p. 466. Or. 25. p. 439. B.

Il commença à tenir ses assemblées chez ses parens, qui exerçoient envers lui l'hospitalité. Car les Ariens avoient ôté aux catholiques toutes les églises, & ne leur laissoient la liberté de s'assembler en aucun lieu. Cette maison devint ensuite une église celebre, que l'on nomma l'Anastasie, c'est-à-dire la resurrection : parce que S. Gregoire y avoit comme resuscité la foi catholique. Quelques-uns disoient que ce nom lui fut confirmé par un miracle : qu'une femme enceinte tomba des galeries hautes où les femmes étoient placées dans l'église ; qu'elle se tua de cette chute, & que tout le peuple aïant prié pour elle, elle resuscita avec son enfant. Ce nom fut encore confirmé sous l'empereur Leon de Thrace, environ quatre-vingt-ans aprés, quand on apporta de Sirmium les reliques de sainte Anastasie vierge & martyre, que l'on mit dans la même église. Au reste, il ne faut pas confondre sainte Anastasie des catholiques, avec une église des Novatiens, qui lui donnerent le même nom dés le tems de l'empereur Julien, en la rebâtissant aprés qu'elle eut été démolie sous Constantius. Or. 28. p. 484. D. Greg. presb. p. 18. B. Socr. v. c. 7. Sozom. vii. Theod. lect. ii. hist. c. ult. Socr. ii. c. 38.

LI. Sermons de S. Gregoire de Nazianze

S. Gregoire fut bien-tôt l'admiration de tout le monde par sa profonde connoissance des écritures, son raisonnement juste & pressant, son imagination fertile &

brillante, sa facilité incroïable à s'expliquer, son stile exact & serré. Les catholiques accouroient comme des personnes alterées : ravis d'entendre prêcher la sainte doctrine de la Trinité, dont ils étoient privez depuis si long tems. Ceux qui avoient fait venir S. Gregoire, le favorisoient comme leur ouvrage : les heretiques de toutes les sectes, & les païens mêmes vouloient goûter au-moins le plaisir de son éloquence. Pour l'entendre de plus prés, on forçoit les balustres qui entouroient le sanctuaire où il prêchoit. On l'interrompoit souvent pour lui applaudir en battant des mains, ou faisant des exclamations à sa loüange : plusieurs écrivoient ses sermons. Il en fit deux au sujet d'une division entre les catholiques de C.P. qui pensa ruiner cette église encore mal affermie. Le peuple & les évêques mêmes avoient pris parti entre deux prelats : les uns, dit-il, étoient pour Paul, les autres pour Apollos : par où l'on croit qu'il marque la division de l'église d'Antioche entre Melece & Paulin. Les passions qui étoient la vraïe cause de ces divisions, se couvroient du pretexte de la foi ; & celui qui le jour precedent étoit catholique, se trouvoit heretique le lendemain, sans savoir comment. C'est le mal que S. Gregoire déplore en cette occasion : que la vertu étoit décriée ; que l'on ne croïoit plus qu'il y eût personne qui la pratiquât sincerement ; & que ce mépris passoit jusques à la religion, dont on jugeoit par ceux qui l'enseignoient. La réünion des catholiques étant faite, il reprocha aux heretiques l'avantage qu'ils avoient voulu prendre de cette division, quoiqu'elle ne regardât que le choix des pasteurs, & nullement la doctrine. Il refute sommairement leurs erreurs sur la Trinité, & ajoûte : J'ai traité ceci en peu de mots, pour vous instruire, non pour disputer : selon la methode des pescheurs & non

Carm. de vita p. 18. C.
Or. 32. p. 528. C.
Carm. 9. p. 78. C.
Or. 13. & 14.
Carm. 1. p. 11. D.
Or. 14. p. 216. C.
P. 219. D.
Or. 13.
P. 211. B.

d'Ariſtote : pour l'utilité & non pour l'oſtentation. Enſuite il promet de répondre plus amplement aux objections des heretiques. P. 213.

LII. Diſcours de theologie.

Il le fit en effet par les diſcours que l'on appelle de la theologie, parce qu'ils renferment la doctrine ſur la nature de Dieu & le myſtere de la Trinité ; & l'on croit que ce ſont ces diſcours, qui lui ont principalement attiré le nom de theologien. Car c'eſt ainſi que les anciens, particulierement les Grecs, le nomment ordinairement, pour le diſtinguer des autres Gregoires, & on a remarqué qu'il eſt le ſeul aprés l'apôtre S. Jean, à qui l'on ait donné ce grand nom. Le premier diſcours de la theologie eſt comme la preface des autres, & montre les diſpoſitions neceſſaires pour parler dignement de Dieu. Saint Gregoire condamne la demangeaiſon de diſputer ſur la religion qui regnoit alors à C. P. même entre les catholiques, mais bien plus entre les heretiques qui en faiſoient leur capital. Les places publiques retentiſſoient de ces diſcours : on les entendoit dans les feſtins, dans les viſites ; les femmes s'y laiſſoient emporter contre la modeſtie de leur ſexe. La theologie devenoit un art mépriſable, & un exercice de vaines ſubtilitez, ſemblables à ces tours de main, dont les charlatans trompent les yeux. Greg. presb. p. 25. A. Orat. 33.

Voici les regles qu'il donne. Il ne convient pas à tout le monde de philoſopher ſur les choſes divines ; mais ſeulement à ceux qui ont purifié leur corps & leur ame, ou du moins qui y travaillent, & qui ont fait du progrez dans la meditation des choſes ſaintes. Il n'en faut pas toûjours parler : mais quand nous ſommes tranquilles, ſans paſſion, libres des images dangereuſes qui troublent nôtre raiſon. Il n'en faut parler qu'à ceux qui prennent la choſe ſerieuſement ; non pas à ceux P. 52.

qui n'en parlent que pour s'amuser, aprés les spectacles du cirque ou du theatre, aprés la musique ou la bonne chere comptant ces disputes entre leurs divertissemens. Il ne faut pas raisonner sur tout, mais sur ce qui est de nôtre portée & de celle de nos auditeurs. Non, dit-il, qu'il ne faille toûjours penser à Dieu; nous devons y penser plus souvent que nous ne respirons: mais il n'en faut parler qu'à propos. Il recommande le secret des mysteres; & sur tout de n'en point disputer devant les
P. 532. D. païens. Quand ils entendent parler, dit-il, d'un Dieu engendré ou creé, ou tiré du neant: comment peuvent-ils prendre ces discours, eux qui loüent les adulteres & les impudicitez de leurs dieux, & qui ne peuvent rien concevoir au-dessus du corps? N'est-ce pas leur donner des armes contre nous? Ensuite il se plaint que tous
Carm. 1. p. 19. 10. veulent estre savans & theologiens, comme s'il n'y avoit point d'autre voïe de salut; il les exhorte à s'appliquer plûtôt à faire des bonnes œuvres, à dompter leurs passions, à regler leurs mœurs. Enfin il leur montre d'autres matieres de disputes moins dangereuses, & leur conseille de s'exercer plûtôt contre les philosophes: marquant en un mot le foible de chaque secte. Il traite
Or. 29. init. encore dans un autre discours des dispositions necessaires, pour entendre les mysteres de la religion, & pour en parler dignement.

Or. 34. Dans le second discours de la theologie, S. Gregoire commence à entrer en matiere, & parle de la nature
Or. 35. divine en general, & de ses attributs: dans le troisiéme,
Or. 36. il prouve la divinité du Verbe: dans le quatriéme, il répond aux passages de l'écriture, que les heretiques alleguoient: enfin dans le cinquiéme, il traite du S. Es-
Or. 37. prit contre les Macedoniens. Il montre que le S. Esprit est
P. 595. D. 596. une substance & non pas un accident ou une operation divine

divine, puis que lui même opere, parle & agit en diverses manieres. S'il est substance, il est Dieu ou créature. Il n'est point créature, puis que nous croïons en lui, & que nous sommes baptisez en son nom. Mais s'il est Dieu, disoient les Macedoniens, il est engendré ou il ne l'est pas. S'il n'est pas engendré, il y a donc deux principes : s'il est engendré, ou c'est par le pere ou par le fils. Si le pere l'a engendré, il y a deux fils, qui sont freres : si le fils l'a engendré, il est donc petit fils du pere.

S. Gregoire répond : Nous attribuons à Dieu un fils dans un sens trés-relevé, parce que nous ne pouvons montrer autrement qu'il procede du pere, & qu'il lui est consubstantiel : mais il ne s'ensuit pas, que nous devions appliquer à Dieu tous les noms de parenté qui sont parmi nous. Il faudroit donc aussi suivre la grammaire, & reconnoître en Dieu les deux sexes; parce que les noms de Dieu & de pere sont masculins, & le nom de divinité feminin. Au reste, le S. Esprit n'est ni engendré ni non engendré, mais il procede du pere, comme J. C. même nous l'enseigne. Entant qu'il en procede, il n'est point créature : entant qu'il n'est point engendré, il n'est pas fils : entant qu'il est entre le non engendré, & l'engendré, il est Dieu. Mais quelle est cette procession ? Expliquez-moi l'innascibilité du pere & la generation du fils; & je vous expliquerai la procession du S. Esprit. Mais que lui manque-t-il pour être fils ? Rien ; non plus qu'il ne manque rien au fils pour n'être pas pere, ni au pere pour n'être pas fils. Ces noms n'expriment aucun défaut, mais des relations differentes, qui distinguent trois hypostases en une seule nature divine. Mais comment du même principe peut proceder un fils consubstantiel, & un autre aussi consubstan-

p. 597. A.

Joan XV. 26.

p. 598. A.

tiel sans être fils ? Donnez-moi un autre Dieu, & je vous y montrerai les mêmes noms & les mêmes choses. Dans les créatures, je ne puis vous donner des exemples de ce qui ne convient qu'à la nature divine. Toutefois pour donner une comparaison imparfaite : Adam & Eve & leur fils Seth étoient tous trois de même nature. Adam étoit l'ouvrage de Dieu, Eve une portion d'Adam, Seth son fils : Eve & Seth étoient sortis d'Adam, mais diversement.

S. Gregoire montre ensuite que le S. Esprit est adorable, puis que c'est par lui que nous adorons & que nous prions. Il répond à l'objection capitale, que c'étoit p. 601. admettre trois Dieux. Il dit premierement que les Macedoniens qui reconnoissent la divinité du fils, devroient donc admettre deux dieux : & contre ceux qui nioient même la divinité du fils, il dit que nous ne reconnoissons qu'un Dieu, parce qu'il n'y a qu'une divinité, & que ceux qui procedent de lui se rapportent à lui seul. Aucun des trois n'est ni plus ni moins Dieu, ni devant ni aprés, ni divisé de volonté ou de puissance : puis il montre la difference de la multitude des faux dieux, & des hommes qui sont en si grand nombre, quoique de même nature. Pour montrer la divinité du S. Esprit par les écritures, il remarque diverses locutions. L'écriture dit quelquefois ce qui n'est point, comme quand elle attribuë à Dieu des membres & des passions humaines : quelquefois elle ne dit point ce qui est, comme ces mots, sur lesquels les heretiques qu'il combat faisoient tant de force, innascible, sans principe, immortel : mais elle dit la même chose en d'autres termes. Il ne faut pas s'attacher aux mots, mais au sens. Dieu voulant conduire les hommes par leur volonté, a ménagé les veritez selon qu'ils les pouvoient porter. L'an-

cien testament a parlé plus clairement du pere que du fils : le nouveau testament a parlé plus clairement du fils que du S. Esprit : lui-même s'est mieux declaré, quand il est venu sur les apôtres aprés l'ascension de J. C. Sa divinité ne laisse pas d'être suffisamment prouvée par les noms que l'écriture lui donne, & les proprietez qu'elle lui attribuë, que S. Gregoire rassemble ici avec grand soin. Enfin il montre que toutes les comparaisons tirées des créatures, & appliquées à la Trinité divine sont imparfaites ; & par consequent dangereuses, si on ne s'attache au seul point de la comparaison, écartant avec grand soin toutes les differences.

P. 609. B.
P. 910.
P. 612.

LIII.
S. Jerôme à C. P.

Descript. in Greg.
Sup. 29.
Ep. 77. ad. Marc.
Ep. 99. ad. Asel.
lib. 3. cont. Ruff. c. 7.
Ep. 61. ad. Pamm. c. 16.

En ce tems-là S. Jerôme vint à C. P. écouter S. Gregoire de Nazianze ; & il le regarda toûjours depuis comme son maître. Les calomnies de ceux qui l'accusoient de ne pas bien croire la Trinité, parce qu'il ne vouloit pas dire trois hypostases, l'aïant contraint à quitter son desert de Syrie ; il alla à Jerusalem, & demeura quelque tems à Bethlehem. Paulin évêque d'Antioche l'ordonna prêtre malgré lui ; & il ne le souffrit, qu'à condition de ne pas quitter la vie solitaire. Il ne voulut pas même demeurer à Antioche, de peur d'être obligé de prêcher & de faire les fonctions de prêtre. Etant donc venu à C. P. il demeura quelque tems auprés de S. Gregoire, étudiant sous lui l'écriture sainte, comme il témoigne en divers endroits de ses écrits. Un jour il le pria de lui expliquer, ce que veut dire dans S. Luc le sabat second premier. S. Gregoire lui répondit agréablement : Je vous en instruirai dans l'église où tout le monde m'applaudit. Il faudra bien-là que vous sachiez ce que vous ne savez pas ; car si vous êtes seul sans rien dire, tout le monde vous prendra pour un stupide. On voit par là qu'il savoit la valeur des acclamations du peu-

In Ephes. v. 32.
Ep. 2. ad Nepot c. 10.
Luc. vi. 1.

ple, qui comme dit S. Jerôme, admire le plus ce qu'il entend le moins. Ce fut à C. P. que S. Jerôme à la priere de ses amis, & pour essaïer son genie, composa promptement un petit traité sur la vision rapportée dans le sixiéme chapitre d'Isaïe. On croit aussi que ce fut en ce tems-là qu'il traduisit en latin la cronique d'Eusebe, & l'adressa à deux de ses amis, le prêtre Vincent & Gallien.

In Isa. vi.

LIV. Baptême de Theodose

Socr. 5. c. 6. Soz. VII. c. 4. Prosp. Chr. an. 381.

L'empereur Theodose avoit reçû de ses ancestres la religion Chrétienne, & l'attachement à la foi de Nicée: mais il n'avoit pas encore reçû le baptême ; & il y fut déterminé par une maladie qui lui vint à Thessalonique. Il fit venir l'évêque, & lui demanda avant toutes choses quelle étoit sa creance ? C'étoit S. Ascole qui étoit alors évêque de Thessalonique : il dit à l'empereur qu'il professoit la foi de Nicée, & que toute l'Illyrie étoit demeurée dans cette creance, sans avoir jamais été infectée de l'Arianisme. Il faut entendre l'Illyrie Orientale, qui comprenoit la Macedoine, dont Thessalonique étoit la metropole. L'empereur extrêmement réjoüi de cette heureuse rencontre, receut le baptême de la main de S. Ascole, & peu de jours aprés il guerit aussi de sa maladie.

Ambr. ep. 15. ad Anatol. & ep. 16. Anys.

S. Ascole n'étoit pas moins considerable par la sainteté de ses mœurs que par la pureté de sa foi. Il étoit né en Cappadoce ; mais dés sa premiere jeunesse il renonça à ses parens & à sa patrie, & aïant embrassé la vie monastique, il s'enferma en Achaïe dans une petite cellule. Etant encore jeune, il fut ordonné évêque de Thessalonique, à la priere des peuples de Macedoine, & par le choix des évêques. Il rétablit la paix dans cette église, & y affermit la foi ébranlée par la cheute de son prédecesseur, que l'on croit avoir été Eremius ou Herennius ;

qui cedant comme plusieurs autres à la persecution de Constantius, renonça à la communion de S. Athanase. Saint Ascole conserva plusieurs fois Thessalonique & toute la Macedoine contre les Goths, sans emploïer d'autres armes que ses prieres. Il étoit lié d'amitié avec S. Basile, comme il a été dit; & le pape S. Damase lui commit le gouvernement des dix provinces, qui composoient l'Illyrie orientale pour y exercer son autorité comme son vicaire. Tel étoit S. Ascole qui baptisa l'empereur Theodose.

Athan. ad Ag. p. 192. B.

Epist. 339.

Sup. liv. XVI. n. 44.

Ep. Bonif. I. ad Ruff.

Collect. Rom. p. 47. & to. 4. conc. p. 1702.

L V.
Loix pour l'église.
Soz. VII. c. 4.

L'empereur s'étant informé de l'état où se trouvoit la religion dans les terres de son obéïssance, apprit que jusques à la Macedoine, elles étoient toutes unies dans la foi de la Trinité: mais que tout le reste vers l'Orient étoit divisé par un grand nombre de sectes, & particulierement C. P. où l'heresie regnoit plus que dans tout le reste de l'empire. Ce fut le motif de la loi celebre *Cunctos populos*, connuë par ces deux mots latins par lesquels elle commence. En voici les termes: Les empereurs Gratien, Valentinien & Theodose augustes, au peuple de la ville de C. P. Nous voulons que tous les peuples de nôtre obéïssance suivent la religion que l'apôtre S. Pierre a enseignée aux Romains, comme il paroît, parce qu'elle s'y conserve encore à present: celle que l'on voit suivre au pontife Damase & à Pierre évêque d'Alexandrie, homme d'une sainteté apostolique; ensorte que selon l'instruction des apôtres & la doctrine de l'évangile, nous croïons une seule divinité du pere, & du fils & du S. Esprit, sous une pareille majesté & une sainte Trinité. Nous voulons que ceux qui suivront cette loi prennent le nom de Chrétiens catholiques; & que les autres que nous jugeons insensez, portent le nom infames d'heretiques, & que leurs assemblées

L. 1. C. de Sum. Trin.

L. 2. C. Th. de fide Cath. lib. 16.

AN. 380. ne prenent point le nom d'églises : reservant leur punition premierement à la vengeance divine, & ensuite au mouvement qui nous sera inspiré du ciel. Donné à Thessalonique le troisiéme des calendes de Mars, sous le cinquiéme consulat de Gratien & le premier de Theodose, c'est-à-dire le vingt-huitiéme de Fevrier 380.

Theodose adressa cette loi au peuple de C. P. afin que de la capitale de son empire elle se répandît plus promptement dans les provinces. Il y declare sa foi pour inviter ses sujets à la suivre, plûtôt que les y contraindre : n'imposant encore aucune peine aux heretiques, & se contentant de les menacer. Il marque la foi de l'église, par la tradition de l'église Romaine : receuë du prince des apôtres : au pape Damase il joint Pierre d'Alexandrie, comme l'évêque du second siege du monde : mais il n'y joint pas l'évêque du troisiéme siege, qui étoit Anthioche, parce que cette place étoit disputée entre Melece & Paulin, tous deux catholiques. Il ordonne que les seuls adorateurs de la Trinité porteront le nom de Chrétiens catholiques ; parce que les heretiques prenoient aussi le nom de Chrétiens, & quelquefois même de catholiques. Par une autre loi dattée du même lieu & du même jour, qui semble n'être qu'une partie de celle-ci : Theodose condamne de sacrilege ceux qui par ignorance ou par negligence violent la sainteté de la loi divine ; ce que l'on entend des évêques, qui ne s'opposoient pas assez soigneusement aux heresies. Un mois aprés & le sixiéme des calendes d'Avril, c'est-à-dire le vingt-septiéme de Mars, étant encore à Thessalonique, il défendit de faire pendant tout le carême les procedures criminelles.

L. 1. C. de crim. sacril. 25. C. Th. de epis.

L. 4. C. Th. de quaest. lib. 9.

LVI. Heresie des Priscillianistes. *Prosp. Chr. an. 380.*

On commença vers ce tems-là à connoître en Occident l'heresie des Priscillianistes. Son premier auteur

fut un nommé Marc Egyptien de Memphis & Mani- *Sev. Sulp. lib. 2. hist. in fine.*
chéen, qui étant venu en Espagne, eut pour disciples *Hier. ad Ctesiph. c. 2.*
premierement une femme de quelque consideration *Isid. de vir. ill. c. 1.*
nommé Agape, & ensuite un reteur nommé Elpidius attiré par cette femme. Ils instruisirent Priscillien, dont la secte prit le nom; c'étoit un homme noble, riche & d'un beau naturel, d'une grande facilité à parler: capable de souffrir la veille & la faim, vivant de peu, des-interessé: mais ardent, inquiet, vain & enflé des études profanes, ausquelles il s'étoit appliqué: car il avoit beaucoup de lecture & une curiosité infinie, qui l'avoit porté, disoit-on, jusques dans la magie. Il attira à sa doctrine plusieurs personnes nobles, & plusieurs du peuple: sur tout les femmes, naturellement curieuses, peu fermes dans la foi, amatrices des nouveautez, accouroient en foule autour de lui; & il s'attiroit un grand respect par son exterieur humble & son visage composé. Cette erreur avoit déja infecté la plus grande partie de l'Espagne, & mêmes quelques évêques, entre-autres Instantius & Salvien, qui commençoient à former un parti pour la soûtenir.

Le premier qui s'en apperceut, fut Hygin ou Adigin *Aug. haeres. 70.*
évêque de Cordouë, dont Instantius & Salvien étoient *Oros. commonit.*
voisins. Hygin en avertit Idace évêque de Merida, qui *a. Aug.*
entreprit avec ardeur de pousser ces heretiques. Le fonds de leur doctrine étoit celle des Manichéens mêlée des erreurs de Gnostiques, & de plusieurs autres. Ils disoient que les ames étoient de même substance que Dieu; & qu'elles descendoient volontairement sur la terre au travers de sept cieux, & par certains degrez de principautez, pour combatre contre le mauvais principe auteur du monde, qui les semoit en divers corps de chair.
Ils disoient que les hommes étoient attachez à certaines *Sup. liv. III. n. 19.*

étoiles fatales, & que nôtre corps dépendoit des douze ſignes du Zodiaque, attribuant le belier à la tête, le taureau au cou, les jumeaux aux epaules, & ainſi du reſte, ſuivant les rêveries des aſtrologues. Ils ne confeſſoient la Triniré que de parole, diſant avec Sabellius, que le pere, le fils & le S. Eſprit étoient le même, ſans aucune diſtinction réelle de perſonnes. Ils differoient des Manichéens, en ce qu'ils ne rejettoient pas ouvertement l'ancien teſtament : mais ce n'étoit qu'artifice, car ils expliquoient tout par des allegories & joignoient aux livres canoniques beaucoup d'écritures apocriphes. Ils s'abſtenoient de manger de la chair comme immonde ; & en haine de la generation ſeparoient les mariages, malgré la partie qui n'étoit pas de leur opinion: diſant en general, que la chair n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, mais des mauvais anges. Ils s'aſſembloient de nuit, hommes & femmes, prioient nuds, & commettoient beaucoup d'impuretez, qu'ils couvroient d'un ſecret profond: car ils avoient pour maxime de tout nier quand ils étoient preſſez, ce qu'ils exprimoient par un vers latin, qui ſignifie : Jure, parjure-toi, ne trahis le ſecret. Ils jeûnoient le dimanche, le jour de Pâque & le jour de Noël, & ſe retiroient ces jours-là pour ne pas ſe trouver à l'égliſe : tout cela, parce qu'en haine de la chair, ils croïoient que J. C. n'étoit né ni reſuſcité qu'en apparence. Ils recevoient dans l'égliſe l'euchariſtie comme les autres, mais ne la conſommoient pas.

Leo. ep. 15. al. 91. ad Turib. c. 4. 14.

LVII.
Concile de Sarragoce.
Sulpit. ibid.

Idace évêque de Merida attaqua avec tant de chaleur Inſtantius & les autres Priſcillianiſtes, que loin de les ramener, il ne fit que les aigrir: au contraire Hygin de Cordouë qui les avoit pourſuivis le premier, ſe laiſſa honteuſement corrompre, & le receut à ſa communion. Enfin aprés pluſieurs diſputes, il ſe tint un concile à Sarragoce,

Sarragoce, où les évêques d'Aquitaine se trouverent avec ceux d'Espagne. Nous avons un fragment de ce concile, qui semble en être la conclusion, daté du quatriéme d'Octobre de l'Ere 418. c'est-à-dire l'an 380. Douze évêques y sont nommez, entre-autres Fitade que l'on croit être S. Phebade d'Agen : ensuite S. Delphin de Bordeaux : Ithace évêque de Sossube ville d'Espagne, que l'on ne connoît plus, & Idace de Merida. Ce fragment contient huit canons, qui défendent de jeûner le dimanche par superstition, & de s'absenter des églises pendant le carême, pour se retirer dans les montagnes ou dans des chambres, ou pour s'assembler dans des maisons de campagne. On défend aussi de s'absenter pendant les vingt & un jours, qui sont depuis le dix-septiéme de Decembre jusques au sixiéme de Janvier, c'est-à-dire depuis huit jours avant Noel jusques à l'Epiphanie. Ce qui montre que déslors il y avoit au moins une semaine pour se préparer à la fête de Noël. On condamne celui qui sera convaincu de n'avoir pas consumé l'eucharistie, qu'il aura receuë dans l'église : les femmes qui s'assemblent avec des hommes étrangers, sous pretexte de doctrine ou qui tiennent elles-mêmes des assemblées, pour instruire d'autres femmes : ceux qui s'attribuent le nom de docteurs sans autorité legitime. Ceux que les évêques auront separez de l'église, ne doivent point être reçûs par d'autres évêques. On défend aux clercs de quitter leur ministere, sous pretexte de pratiquer une plus grande perfection dans la vie monastique : enfin on défend de voiler les vierges qu'à l'âge de quarante ans, & par l'autorité de l'évêque : c'est la premiere fois que nous trouvons qu'il soit parlé de vie monastique en Espagne : voilà ce qui nous reste du concile de Sarragoce.

A N. 380.

Can. 2.

Can. 4.

Can. 3.

Can. 1.

c. 7.

c. 5.

c. 6.

c. 8.

AN. 380.

Sulpic. ibid.

Mais il est certain d'ailleurs que les heretiques n'aïant osé s'exposer au jugement du concile, furent condamnez en leur absence, savoir les évêques Instantius & Salvien: Et Elpidius & Priscillien laïques. Ithase de Sossube fut chargé de publier le decret des évêques, & particulierement d'excommunier Hygin de Cordoüe, qui avoit receu les heretiques aprés les avoir dénoncez le premier. Instantius & Salvien loin de se soûmettre au jugement du concile, voulurent fortifier leur parti, en donnant le titre d'évêque à Priscillien. Ils l'ordonnerent donc évêque de Labine ou Labile, que l'on croit être Avila, comprise alors dans la Galice.

Hier. ad. Ctesiph. c. 1. Prosper. Chr. an. 380.

LVIII. Poursuites d'Idace & d'Ithace.

Sever. Sulp. ibid.

Cependant Idace & Ithace croïant pouvoir arrêter le mal dans sa source, poussoient vivement les heretiques; & par un mauvais conseil, dit Severe Sulpice, ils s'adresserent aux juges seculiers, pour les faire chasser des villes. Aprés plusieurs poursuites honteuses, l'empereur Gratien, à la sollicitation d'Idace, donna un rescrit, par lequel il étoit ordonné, que tous les heretiques seroient chassez, non-seulement des églises & des villes, mais de tous les païs. Les Priscillianistes épouvantez par cet édit, n'oserent se défendre en justice: ceux qui portoient le titre d'évêques, cederent d'eux-mêmes, les autres se disperserent. Instantius, Salvien & Priscilien allerent à Rome, pour se justifier devant le pape Damase. En passant par l'Aquitaine, il furent receus magnifiquement par quelques ignorans, & y semerent leurs erreurs: principalement dans le territoire d'Eluse ou Eause, dont le siege a depuis été réüni à celui d'Auch: ils corrompirent par leurs mauvaises instructions ce peuple, qui étoit bon de lui-même & affectionné à la religion. S. Delphin les empêcha de s'arrêter à Bordeaux: mais ils demeurerent quelque tems dans la terre

d'une femme nommée Euchrocia, veuve de Delphidius orateur & poëte fameux. Priscillien & les siens continuerent ensuite leur chemin vers Rome, menant avec eux leurs femmes & quelques femmes étrangeres : entre-autres Euchrocia & sa fille Procula, que l'on accusoit de s'estre fait avorter, étant devenuë grosse de Priscillien. Quand ils furent arrivez à Rome, le pape S. Damase, loin de recevoir leur justification, ne voulut pas même les voir. Salvien mourut à Rome : Instantius & Priscillien revinrent à Milan, où S. Ambroise ne leur fut pas moins contraire. AN. 380. Prosper. Chr. ann. 384.

Se voïant rejettez par les deux évêques, dont l'autorité étoit alors la plus grande ; il changerent de conduite, & se tournerent du côté de l'empereur Gratien. A force de sollicitations & de presens, ils gagnerent Macedonius maître des offices, & obtinrent un rescrit, qui cassoit celui qu'Idace avoit obtenu contre-eux, & ordonnoit de les rétablir dans leurs églises. Instantius & Priscillien appuïez de ce rescrit, revinrent en Espagne & rentrerent dans leurs sieges, sans opposition. Ce n'est pas que le courage manquât à Ithace, mais la force : car les Priscillianistes avoient aussi corrompu le proconsul Volventius. Ainsi ils poursuivirent Ithace lui-même, comme perturbateur des églises : & voïant contre lui une condamnation rigoureuse, il s'enfuit épouvanté dans les Gaules, & s'adressa à Gregoire prefet du pretoire. Gregoire instruit de ce qui s'étoit passé, ordonna qu'on lui amenât les auteurs des troubles, & informa l'empereur de tout, afin qu'il fermât la porte aux sollicitations des heretiques. Mais ce fut en vain : car l'avarice de quelques personnes puissantes rendoit toutes choses venales en cette cour. Les heretiques donc, par leurs artifices & par une grande somme qu'ils don-

nerent à Macedonius, obtinrent que l'empereur ôta la connoissance de cette affaire au prefet des Gaules, & la renvoïa au vicaire d'Espagne ; car il n'y avoit plus de proconsul. Macedonius envoïa des officiers pour prendre Ithace, qui étoit alors à Tréves, & le ramener en Espagne. Mais il s'en garentit, premierement par adresse, ensuite par la protection de Britannius ou Briton évêque de Tréves. C'est ce qui se passa en cette affaire sous le regne de Gratien. Idace écrivit un livre en forme d'apologie, où il expliquoit les dogmes & les artifices des Priscillianistes; & l'origine de leur secte. Il passoit pour éloquent, & fut surnommé Clarus, c'est-à-dire illustre.

Isid. Hisp. de vir. ill. c. 2.

LIX. Ordination de Maxime le Cynique.

Greg Naz. Carm. p 12. D. Orat. 1. p. 411. A. p. 419. C. Theod. v. c. 8. Greg. or. 23. p. 419. D.

Les travaux de S. Gregoire de Nazianze à C. P. furent troublez par l'ordination irreguliere de Maxime le Cynique. C'étoit un Egyptien né à Alexandrie, d'une famille où il y avoit eu des martyrs. Bien qu'il fût Chrétien, il ne laissoit pas de faire profession de la philosophie Cynique, dont il portoit l'habit, le bâton & les grands cheveux. Il avoit ainsi couru en divers païs, & avoit été plusieurs fois repris de justice. A Corinthe il vêcut seul quelque tems avec des filles qu'il pretendoit exercer à la pieté : il fut foüetté publiquement en Egypte & relegué pour des infamies dans le desert d'Oasis, où il demeura quatre ans ; on l'accusoit de suivre l'heresie d'Apollinaire. Il vint enfin à C. P. & seut si bien feindre, qu'il imposa d'abord à S. Gregoire. Il se vantoit d'avoir quitté pour le service de Dieu la consolation de vivre avec sa mere & ses sœurs, qu'il qualifioit vierges. Il se faisoit honneur des coups de foüet qu'il avoit soufferts, & de son exil, comme si ç'eût été pour la religion. Ainsi S. Gregoire le receut comme un confesseur, capable d'honorer son petit troupeau : car il ne

faisoit que commencer à rassembler les catholiques de C. P. dans son Anastasie. Maxime donnoit de grandes loüanges à ses discours, & declamoit fortement contre les heretiques ; il ne respiroit en apparence que zele & pieté. S. Gregoire y fut si bien trompé, qu'il le receut dans sa maison & à sa table, lui communiquant ses études & ses desseins avec une entiere confiance : & non content de lui donner de grands éloges dans les conversations particulieres, il prononça devant son église, quoique malade, un discours à sa loüange : que nous avons encore sous le nom d'éloge du philosophe Heron : mais S. Jerôme témoigne, que c'étoit la loüange du philosophe Maxime, & que d'autres y avoient mis ce faux titre. On voit dans ce discours par où cet imposteur avoit surpris S. Gregoire. Il pratique, dit-il, nôtre philosophie sous un habit étranger : encore le peut on prendre pour un signe de la pureté de l'ame. C'est que l'habit des Cyniques étoit blanc. Il n'a, dit-il, de Cynique que de parler hardiment, de vivre au jour la journée, de veiller pour la garde des ames, de caresser la vertu, d'aboïer contre le vice. Car c'est ainsi que les Cyniques s'appliquoient toutes les proprietez des chiens, dont on leur avoit donné le nom.

Or. 23.

De script. in Gregor.

Cependant Maxime aïant formé le dessein de supplanter S. Gregoire, & de se faire lui-même ordonner évêque de C. P. se joignit à un prestre de cette église, qui avoit conceu de l'aversion contre le S. évêque, sans autre sujet que la jalousie de son éloquence. Maxime de concert avec lui, fit venir d'Egypte d'abord sept hommes capables de l'aider dans son dessein ; & ensuite quelques évêques, qui avoient envoïez ces premiers, & qui étoient eux-mêmes envoïez par leur Archevêque Pierre d'Alexandrie, pour ordonner Maxime évêque

de C. P. Ce n'eſt pas que Pierre n'eût d'abord approuvé le voïage de Gregoire : il lui avoit même donné ſes lettres, pour l'établir de ſa part ſur le ſiege de cette égliſe ; & l'on ne voit point le motif de ſon changement, ni de ſon attachement à Maxime. Il falloit encore à Maxime de l'argent, pour executer ſon deſſein. Il trouva un prêtre de l'iſle de Thaſſe, qui étoit venu à C. P. acheter du marbre de Proconeſe pour ſon égliſe : il le flatta de ſi belles eſperances, qu'il l'engagea dans ſon parti, & ſe rendit maître de ſon argent. Il s'en ſervit à gagner une partie de ceux qui avoient témoigné le plus d'affection à S. Gregoire ; & le leur fit regarder comme un homme dont l'amitié étoit inutile, puiſqu'il n'avoit rien à donner. Il gagna ſur tout grand nombre de mariniers, pour repreſenter le peuple, & lui prêter main-forte au beſoin. Ils prirent leur tems que S. Gregoire étoit malade : & ſans avertir perſonne, les Egyptiens entrerent de nuit dans l'égliſe avec quantité de mariniers, & commencerent la ceremonie de l'ordination de Maxime : mais le jour les ſurprit avant qu'elle fût achevée. Les clercs qui logeoient aux environs de l'égliſe s'étant apperçûs de cette entrepriſe, le bruit s'en répandit par toute la ville ; & tout le monde accourut auſſi tôt à l'égliſe, les magiſtrats, les particuliers, les étrangers & juſques aux heretiques. Les Egyptiens furent obligez de quitter l'égliſe, & ſe retirerent dans une maiſon particuliere, chez un joüeur de flûte, accompagnez de quelques-uns du bas peuple & de quelques excommuniez. Ce fut-là qu'ils acheverent l'ordination de Maxime, & lui couperent ſes grands cheveux, qu'ils lui avoient laiſſé juſques alors, & dont tout le monde avoit été ſcandaliſé.

LX. Maxime rejetté

Tout le clergé & tout le peuple de C. P. fut étrange-

ment indigné de cet attentat. On publioit tous les crimes de Maxime, & on le chargeoit de malediction : enfin on le chassa de la ville. Cependant les catholiques qui étoient dans l'Anastasie avec S. Gregoire, le gardoient avec grand soin, & prenoient toutes les précautions possibles pour sa seureté. Quant à lui penetré d'une vive douleur, il resolut d'abord de se retirer de C. P. & ne put s'empêcher de le témoigner à son peuple, en lui disant adieu. A ce mot toute l'assemblée s'éleva contre lui : plusieurs accoururent à l'église sur le bruit qui s'en répandit & tous ensemble le conjurerent de demeurer, & d'accepter le titre de leur évêque : mais il resista jusques à répandre des larmes, & à prononcer des maledictions contre lui-même s'il l'acceptoit : ne croïant pas qu'il fût permis de prendre ce siege sans y avoir été placé selon les formes, par une assemblée d'évêques. Le peuple se réduisit à le supplier de ne les point abandonner. Il demeura quelque tems interdit, ne pouvant leur fermer la bouche, ni se resoudre à les contenter : le jour baissoit & ils jurerent tous, que jusqu'à ce qu'il se fût rendu, ils ne sortiroient point de l'église, quand ils y devroient mourir. Il crut même oüir une voix, qui lui reprochoit de bannir avec lui de C. P. la sainte Trinité. Enfin il leur promit de demeurer jusques à l'arrivée de quelques évêques, que l'on attendoit dans peu de tems. Mais il ne voulut point s'y engager par serment, n'en aïant fait aucun depuis son baptême. Ainsi l'attentat de Maxime ne fit qu'augmenter l'affection du peuple envers S. Gregoire, & les heretiques furent trompez dans l'esperance qu'ils avoient conçûë d'une grande division entre les catholiques.

de tout le monde. Carm. 5. p. 17. B.

Maxime étant chassé de C. P. alla trouver l'empereur Theodose à Thessalonique, accompagné des évêques

Orat. 27. p. 466. B. Ep. st. Dam. in conc. R an. 531. tom. 4. p. 1699. Carm. 1. p. 163. C.

AN. 380. Egyptiens qui venoient de l'ordonner ; & lui demanda sa protection, pour être maintenu dans le siege de C. P. mais Theodose le rejetta avec indignation. S. Ascole & cinq autres évêques de Macedoine écrivirent au pape Damase, tout ce qui s'étoit passé au sujet de l'ordination de Maxime. Le pape leur témoigne dans sa réponse, qu'il étoit sensiblement touché de la temerité des Egyptiens, d'avoir ordonné une homme, qui ne devoit pas même passer pour Chrétien : portant un habit de philosophe & d'idolâtre, & sur tout de longs cheveux, contre la défense expresse de S. Paul. Il ajoûte : Et comme j'ai appris, que l'on doit tenir un concile à C. P. je vous avertis de faire ensorte que l'on y élise un évêque sans reproche : afin d'établir une paix solide entre les catholiques. Je vous avertis encore de ne point souffrir, qu'un évêque passe d'une ville à une autre, contre les ordonnances de nos ancestres. Ecrivant à S. Ascole en particulier, il lui recommande encore de faire ensorte que l'on mette à C. P. un évêque catholique. Maxime chassé par l'empereur Theodose retourna à Alexandrie ; & aïant gagné par argent quelques vagabonds, il pressa l'évêque Pierre de le faire joüir du siege de C. P. le menaçant de le chasser lui-même de celui d'Alexandrie. Mais le prefet d'Egypte craignant les suites de cette entreprise, chassa de la ville Maxime, qui demeura pendant quelque tems en repos.

Tom. 4 p. 1699.

1 Cor. 11. 14.

Ibid p. 1700.

LXI.
Ariens chassez de C. P.

Socr. v. c. 6.
Marcell. Chr. an. 380. fast.
Idac. an. 380.
Chr. Pasch. p. 303.
Soz. v. 1. c. 5.

L'empereur Theodose vint enfin à C. P. sur la fin de l'année 380. c'est-à-dire le vingt-quatriéme de Novembre, aprés avoir remporté divers avantages sur les barbares. Son premier soin fut de rendre la paix à l'église, & de réünir les esprits. Il fit donc aussi-tôt savoir à Demophile évêque des Ariens, que s'il vouloit embrasser la foi de Nicée, il n'avoit qu'à réünir le peuple & vivre

en

en paix. Demophile rejetta cette propoſition ; & l'empereur lui fit dire : Puis que vous fuïez la paix & la concorde, je vous commande auſſi de quitter les lieux de priere. Demophile aïant receu cet ordre, & voïant qu'il ne pouvoit y reſiſter, aſſembla le peuple de ſa communion, & ſe levant au milieu de l'aſſemblée, il dit : Mes freres, il eſt écrit dans l'évangile : Si on vous pourſuit dans cette ville fuïez dans l'autre : puis donc que l'empereur nous chaſſe des égliſes, ſachez que demain nous nous aſſemblerons hors de la ville. Aïant ainſi parlé, il ſortit, & fit depuis des aſſemblées hors des portes de C. P. Lucius le faux évêque d'Alexandrie, qui en étant chaſſé, s'étoit retiré à C. P. ſortit avec Demophile : qui ſe retira enſuite à Berée, & mourut au bout de ſix ans. Ainſi deux jours aprés l'entrée de Theodoſe, c'eſt-à-dire le vingt-ſixiéme de Novembre 380. les Ariens furent chaſſez des égliſes de C. P. qu'ils avoient poſſedées quarante ans, depuis l'an 340. & l'intruſion d'Euſebe de Nicomedie à la place de S. Paul.

Philoſt. IX. n. 19.

Sup. liv. XII. n. 7.

S. Gregoire de Nazianze voulut auſſi ſe retirer, fatigué de ce qui s'étoit paſſé depuis ſon arrivée dans cette ville, particulierement de l'ordination de Maxime. Ce n'eſt pas qu'il ne fût bien traité de l'empereur : à la premiere entreveuë, l'empereur lui rendit de grands honneurs, lui donna de grandes loüanges, & voulut le mettre lui-même en poſſeſſion de la grande égliſe. Une multitude infinie de peuple Arien s'aſſembla à ce ſpectacle : toutes les ruës en étoient remplies. La crainte de l'empereur retenoit la colere dont ils étoient animez contre S. Gregoire, & qui ne produiſoit que des gemiſſemens & des larmes. S. Gregoire marchoit au milieu des ſoldats avec l'empereur, levant les yeux au ciel, & ſi hors de lui, qu'il ſe trouva dans l'égliſe ſans

Carm. I. p. 22. B.

savoir comment. C'étoit le matin, & le tems étoit fort obscur : mais si-tôt que l'empereur & S. Gregoire eurent passé la balustrade, pour entrer dans le sanctuaire, & que tout le peuple fidele eut commencé à élever la voix & les mains pour loüer Dieu : le nuage se dissipa, & toute l'église fut éclairée d'une trés-vive lumiere : ce qui réjouit le peuple catholique.

Alors prenant courage, ils crierent de toute leur force, demandant à l'empereur de leur donner pour évêque S. Gregoire & de rendre leur joïe parfaite : les magistrats le demandoient comme le peuple, les femmes mêmes crioient du haut des galeries, excedant un peu leur modestie ordinaire. S. Gregoire si surpris, qu'il n'avoit pas la force de parler, leur fit dire par un des prêtres qui étoient assis auprés de lui : Arêtez, mes amis, retenez vos cris : il ne s'agit à present que de rendre à Dieu des actions de graces, nous aurons du tems pour les affaires plus importantes. A ces paroles, le peuple batit des mains, charmé de sa modestie ; & l'empereur se retira aprés lui avoir donné des loüanges. Ainsi se termina cette assemblée ; & il ne falut autre violence pour retenir le peuple heretique, que tirer une seule épée & la remettre au foureau. Mais quoique S. Gregoire eût refusé ce premier jour de s'asseoir sur le siege épiscopal, il y fut ensuite placé malgré lui par le zele du peuple ; & il eut peine à le pardonner à ses meilleurs amis, regardant cette action comme irreguliere. Car quoiqu'il n'eût point d'église, & que celle de C. P. fût vacante, il y avoit un canon du concile d'Antioche, qui défendoit à un évêque vacant de s'emparer d'une église vacante, sans l'autorité d'un concile legitime. De plus l'ordination de Maxime le Cynique, toute illegitime qu'elle étoit, ne laissoit pas de causer quelque em-

p. 23. D.
p. 28. C.
Can. 16. Sup. liv. XII. n. 12.

barras : donnant au moins un pretexte de chicane à ses ennemis. Or il avoit une attention particuliere à les épargner : loin de les aigrir en profitant du tems & de la faveur du prince, il cherchoit à les adoucir & les convertir. Il délivra les uns des peines que le reproche de leur conscience leur faisoit craindre : il assista les autres dans leurs besoins.

XLII. Conduite de S. Gregoire de Nazianze. Carm. I. p. 22. D. p. 23. B.

Le jour même que Theodose l'avoit mené dans l'église, comme il étoit couché dans sa chambre accablé de travail & de foiblesse, quelques-uns du peuple y entrerent ; & aprés y avoir fait leurs complimens & rendu graces à Dieu & à l'empereur, qui leur avoit donné une si heureuse journée, ils se retirerent. Mais il apperceut entre-eux un jeune homme pâle avec des cheveux longs, vêtu comme les personnes affligées. Il en fut effraïé, & avança les pieds hors de son lit pour se lever. Comme les autres s'en alloient, ce jeune homme se jetta promptement à ses pieds sans parler, & comme saisi de crainte. S. Gregoire lui demanda qui il étoit, & ce qu'il vouloit : mais sans rien répondre, il crioit, il gemissoit, & se tordoit les mains de plus en plus. Ce spectacle tira des larmes à S. Gregoire. Et comme ce jeune homme n'entendoit point raison, on le tira de force d'auprés de lui, & un des assistans dit : C'est un meurtrier, qui vous auroit egorgé sans la protection de Dieu, il vient lui-même s'accuser & sa conscience est son bourreau. S. Gregoire attendri par ce discours, dit au meurtrier : Que Dieu te conserve : je dois bien te traiter humainement, puis qu'il m'a conservé moi-même. Tu es à moi par ton crime, prends garde de devenir digne de Dieu & de moi. Cette action s'étant répanduë, adoucit extrêmement toute la ville à l'égard de saint Gregoire.

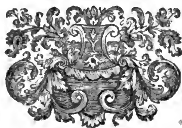
Or. 48. Une autrefois apparemment avant l'arrivée de l'empereur, il fut attaqué à coups de pierres jusques dans l'église au milieu des saints mysteres, qui furent troublez, & cette insulte lui fut faite par des vierges, des moines & des pauvres, du parti des Ariens. Voici comme il en écrivit à Theodore, depuis évêques de Tyane, qui en étoit sensiblement touché : Vôtre ressentiment est bien fondé, mais peut estre vaut il mieux montrer un exemple de patience : car la plûpart des gens ne sont point touchez des discours comme des actions. Il est bon de faire punir les coupables, pour la correction des autres : mais il est meilleur & plus divin de souffrir : l'un retient les méchans, l'autre les convertit. Embrassons cette occasion de les vaincre, par la clemence, & de les ramener à la vraïe religion, plûtôt par le reproche de leur conscience, que par la crainte de nôtre ressentiment. Ne nous laissons pas surprendre au demon, qui nous voudroit faire perdre promptement cette grande œuvre.

Ep. 81. ad. Theod. p. 839.

P. 23. D. L'empereur avoit mis S. Gregoire en possession de la maison épiscopale & des revenus de l'église de C. P. qui avoit la reputation d'estre trés-riche, par les liberalitez, que tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le monde lui avoient faites, depuis le tems de sa fondation. Elle avoit dans ses tresors quantité de vases & de meubles précieux, & de grands revenus de tous côtez. S. Gregoire n'en trouva aucun compte dans les papiers de ses predecesseurs, & les receveurs qui en avoient la charge ne purent l'en instruire ; tant la dissipation avoit été grande sous les prelats Ariens. On lui conseilloit de prendre quelque laïque pour en faire la recherche & de s'y appliquer avec ardeur ; mais il n'en voulut rien faire, persuadé que chacun ne rendra compte à

Dieu, que de ce qu'il aura receu, & non de ce qu'il auroit été juste qu'il reçût. Il regardoit comme une honte pour la religion qu'un étranger prît soin des affaires de l'église : il savoit bien que les gens interessez blâmeroient sa conduite : mais il étoit persuadé qu'elle seroit approuvée des gens de bien. Parce qu'encore que l'avarice soit mauvaise en tout le monde, elle est encore beaucoup plus odieuse dans les ecclesiastiques ; & déslors on n'en voïoit que trop les funestes suites. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même. Il vivoit toûjours fort retiré, tandis que les autres faisoient leur cour assidûment aux personnes puissantes, particulierement aux eunuques de la chambre, & emploïoient mille artifices pour s'insinuer dans le Palais. Pour lui, ce n'étoit que par necessité qu'il voïoit les grands, quand la charité l'obligeoit à leur demander quelque grace ; & lors qu'il mangeoit à la table de l'empereur, son humeur libre ne souffroit pas peu de la contrainte que le respect attire en ces occasions.

Carm. 1. p. 25.
Carm. 10. p. 80 D.



AN. 381.

LIVRE DIX-HUITIE'ME.

I. Concile de C. P. Theod. v. c. 6. Socr. v. c. 8.

L'Empereur Theodose n'aïant rien plus à cœur que la réünion des églises, avoit resolu dés le commencement de son regne d'assembler à C. P. tous les évêques de son obeïssance. Il faloit un pasteur à cette grande ville : S. Gregoire de Nazianze vouloit quitter : l'ordination de Maxime étoit irreguliere, mais il ne laissoit pas d'avoir ses partisans : le schisme d'Antioche duroit toûjours. On esperoit aussi réünir les Macedoniens. Le concile fut donc assemblé par les ordres de Theodose au mois de May, sous le consulat d'Eucher & de Syagrius, c'est-à-dire l'an 381. Il s'y trouva cent cinquante évêques catholiques, dont les principaux étoient : S. Melece d'Antioche, accompagné de ses prêtres Flavien & Elpidius Hellade de Cesarée en Cappadoce successeur de S. Basile : S. Gregoire de Nysse S. Pierre de Sebaste son frere : S. Amphiloque d'Icone : Optime d'Antioche en Pisidie : Diodore de Tarse : Saint Pelage de Laodicée : S. Euloge d'Edésse : Acace de Berée en Syrie : Isidore de Cyr : S. Cyrille de Jerusalem ; & son neveu Gelase de Cesarée en Palestine. On trouve encore dans les souscriptions Denis de Diospolis en Palestine : Vitus de Carres en Mesopotamie : Abraham de Batne : Antiochus de Samosate, neveu & successeur de S. Eusebe : Bosphore de Colonie en Cappadoce, Otrée de Melitine en Armenie : tous connus d'ailleurs, principalement par les lettres de S. Basile ; sans compter les évêques d'Egypte & de Macedoine qui vinrent ensuite. Theodose y appella aussi les évêques de la secte de Macedonius, ne desesperant pas de les réunir à l'église ; & ils y vinrent au nombre de trente-six, la plûpart de

Marcell Chr an. 381. Chr. Pasch. ecd. an. p. 304.

Soz. VII. c. 7.

Theod. v. hist. c. 8.

l'Hellespont : les principaux étoient Eleusius de Cyzique & Marcien de Lampsaque. Ceux qui ont compté cent quatre-vingts évêques au concile de C. P. y ont apparemment compris ces Macedoniens. Ce concile n'étoit assemblé que de l'Orient, parce que Theodose qui l'avoit convoqué n'y appella que les évêques de son obéïssance ; & que les heresies que l'on y vouloit reprimer, n'avoient cours qu'en Orient, & on ne voit personne qui y ait assisté de la part de S. Damase & des autres Occidentaux : toutefois il ne laisse pas d'être reconnu pour le second concile écumenique ou universel, par le consentement que l'Occident a donné depuis à ce qu'il avoit decidé touchant la foi.

Prosp. C. v. an. 381. Theod. v. c. 6. 7.

V. Pag. an. 381. n. 4. s. 6.

Saint Melece presida d'abord au concile ; & il receut des honneurs extraordinaires de l'empereur Theodose. Il se ressouvenoit, qu'aprés avoir remporté une grande victoire sur les barbares, il avoit veu en songe S. Melece qui le revêtoit du manteau imperial, & lui mettoit la couronne sur la teste. Le matin il raconta ce songe à un de ses amis, qui lui dit, qu'il étoit clair & sans énigme : en effet, peu de jours aprés, il fut associé à l'empire par Gratien. Quand donc les évêques assemblez pour le concile de C. P. vinrent au palais salüer Theodose, il défendit que personne lui montrât Melece : mais il le reconnut sans peine ; & laissant tous les autres, il courut à lui, l'embrassa, lui baisa les yeux, la bouche, la poitrine, la main qui l'avoit couronné ; & raconta la vision qu'il avoit euë. Il témoigna aussi beaucoup d'amitié à tous les autres, & les pria comme ses peres de déliberer sur les affaires de l'église.

Theod. v. c. 6.

Ibid. c. 7.

La plus pressée étoit de donner un évêque à C. P. On commença par prononcer sur l'ordination de Maxime, qui fut declarée nulle : & on en fit un canon

AN. 381. exprés, qui porte : Que Maxime le Cynique n'a jamais été & n'est point évêque : que ceux qu'il a ordonnez en quelque rang du clergé que ce soit, n'y doivent point estre comptez ; & que tout ce qui a été fait ou pour lui ou par lui est sans effet. Ensuite l'empereur qui admiroit la vertu & l'éloquence de S. Gregoire de Nazianze, desira qu'on l'établît évêque de C. P. Il y resista jusques aux cris & aux larmes : mais enfin il se laissa vaincre se flattant, comme il dit lui-même, que la situation de C. P. lui donneroit la commodité de réünir l'Orient & l'Occident, divisez depuis si long-tems à l'occasion du schisme d'Antioche. Il fut donc établi solemnellement évêque de C. P. par S. Melece, & par les autres évêques du concile, suivant le desir de l'empereur.

Conc. C. P. can. 4. Soz. VII. c. 9.

Carm. 1. p. 24. D

II. Mort de S. Melece. Greg. Nyss. or. in Melet. p. 1024. Greg. Naz. Carm. 1. p. 25. B

Mais S. Melece mourut peu de tems aprés à C. P. même, où il avoit prêché plusieurs fois pour l'instruction du peuple ; & il exhorta ses amis à la paix, jusques au dernier soûpir. Son corps fut embaumé avec une grande quantité de parfums, enveloppé de drap de lin & de soïe, & mis en dépôt dans l'église des apôtres, en attendant qu'on le transportât à Antioche. Ses funerailles furent trés-magnifiques : par l'affluence du peuple, la quantité du luminaire, le chant des pseaumes à plusieurs chœurs en diverses langues. On appliquoit sur le visage du Saint des linges, que l'on partageoit ensuite pour les distribuer au peuple, qui les gardoit comme des preservatifs. Tous ceux qui avoient quelque reputation d'éloquence entre les évêques du concile, firent son oraison funebre. Mais il ne nous reste que celle de S. Gregoire de Nysse, où il se contente de déplorer la perte que l'église venoit de faire, & de marquer les circonstances de ses funerailles : parce que ceux qui venoient

Greg. Nyss. p. 1026. C.

Theod. v. hist. c. 8.

venoient de parler avant lui, avoient suffisamment raconté ses vertus & ses combats pour la foi. S. Gregoire n'oublie pas de consoler le peuple fidele, en disant de S. Melece : Il parle à Dieu face à face, & il prie pour nous & pour les ignorances du peuple. Les reliques de S. Melece furent ensuite portées à Antioche : toute la ville de C. P. sortit des portes, pour les conduire : tout le long du chemin on les accompagna en chantant des pseaumes à deux chœurs ; & il y eut un ordre exprés de l'empereur, pour recevoir ce saint corps par tout dans les villes, contre la coûtume des Romains, qui ne souffroient pas de corps morts au dedans de leurs murailles. Il fut enterré auprés de S. Babylas, dans l'église qu'il avoit fait bâtir lui-même en l'honneur de ce martyr. S. Melece gouverna l'église d'Antioche pendant vingt ans : tout l'Orient lui a donné de grandes loüanges, & on le nommoit ordinairement le divin Melece. On ne peut rien ajoûter à ce qu'en disent S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nysse, S. Chrysostome & Theodoret. S. Epiphane même, quoiqu'uni de communion avec Paulin, loüe extrêmement ses vertus, dans le traité des heresies écrit de son vivant ; & il nous y a conservé le premier sermon qu'il fit à Antioche, le seul écrit qui nous reste de lui. Enfin l'Occident & l'église Romaine, quoique prevenuë quelque tems contre Melece en faveur de Paulin, lui a enfin fait justice, & l'a receu au nombre des saints, dont elle implore la protection le même jour qu'il est honoré par les Grecs, c'est-à-dire le douziéme de Février. Et toutefois l'église Romaine n'a pas fait le même honneur à Paulin.

AN. 381.

Greg. Nyss. p. 1016. A.

Greg. Naz. Carm. 1. p. 25. C.

Soz. VII. c. 10.

Sup. liv. XIV. n. 38.

Hær. 73. n. 35.

Martyr. Rom. 12. & ibi. Baron.

III. Election de Flavien.

La mort de S. Melece sembloit avoir fini le schisme d'Antioche puisqu'on étoit convenu, que le survivant

AN. 381. de lui ou de Paulin demeureroit seul évêque des catholiques. On disoit même, que l'on avoit fait jurer cet accord aux six prêtres du parti de Melece, sur qui l'élection pouvoit tomber avec plus de vrai-semblance, & entre eux à Flavien; & qu'ils avoient promis avec serment, non-seulement de ne point rechercher cette place, mais de ne la pas accepter, si elle leur étoit deferée. Paulin devoit donc être reconnu sans difficulté pour seul évêque d'Antioche. Il n'y avoit plus même d'évêque Arien qui lui contestât la place: car Dorothée en avoit été chassé par ordre de l'empereur Theodose, & s'étoit retiré en Thrace sa patrie; & ce qui restoit d'Ariens à Antioche, n'étoient conduits que par deux prestres Asterius & Crispin, qui ne purent même obtenir la communion d'Eunomius: tant les Ariens étoient divisez entre eux.

Socr. v. c. 5. Soz. VII. c. 3.

Philost. IX. c. ult. & X. c. 1.

Nonobstant toutes ces raisons de reconnoître Paulin, les évêques assemblez à C. P. delibererent sur le choix d'un successeur de S. Melece. S. Gregoire de Nazianze s'y opposa fortement: d'autant plus que l'on vouloit qu'il imposât les mains à celui qui seroit éleu: car depuis la mort de S Melece, il se trouvoit à la tête du concile. Vous ne considerez, disoit-il, qu'une seule ville, au lieu de regarder l'église universelle. Quand ce seroient deux anges qui contesteroient, il ne seroit pas juste que le monde entier fût troublé par leur division. Tant que Melece a vêcu, on pouvoit excuser l'éloignement des Occidentaux, & esperer qu'il les gagneroit par sa douceur. Maintenant que Dieu nous a donné la paix, conservons-la: laissons Paulin dans le siege qu'il occupe, il est vieux, sa mort terminera bien-tôt cette affaire. Il est bon quelquefois de se laisser vaincre. Et afin que l'on ne croïe pas que j'en parle par interest, je ne vous demande point d'autre grace, que la liberté, de quit-

Greg. Naz. Carm. 1. p. 25. C.

ter mon siege, & de passer le reste de mes jours sans gloire & sans peril. AN. 381.

Les jeunes évêques s'éleverent contre l'avis de S. Gregoire, & ils entraînerent les vieux. Ils ne pouvoient se résoudre à ceder aux Occidentaux : sans dire de meilleure raison, sinon que l'Orient devoit l'emporter, puis que J. C. avoit voulu paroître en Orient. Flavien prêtre d'Antioche fut donc élû pour successeur de S. Melece par tous les évêques d'Orient, & du consentement de l'église d'Antioche : ce qu'il faut entendre à l'exception du parti de Paulin. Quoique Flavien fût trés-digne de cette place, S. Gregoire de Nazianze demeura ferme, & n'approuva point son élection, quelque instance que pussent faire ses meilleurs amis : au contraire il se fortifia de plus en plus dans la résolution de quitter le siege de C. P. Il commença à se retirer des assemblées, qu'il voïoit pleines de confusion ; & sa mauvaise santé lui en donnoit assez de pretexte : il changea même de logis, quittant la maison joignante à l'église, où se tenoit le concile, & qui étoit apparemment la maison épiscopale. Les personnes les plus affectionnées de son peuple, voïant que c'étoit tout de bon qu'il vouloit quitter, le conjuroient la larme à l'œil de ne point abandonner l'ouvrage qu'il avoit si bien commencé, & de donner à son église ce qui lui restoit de vie : ils le touchoient sensiblement, mais ils ne purent le fléchir, & un nouvel incident acheva de le déterminer.

Carm. 1. p. 27. A.

Carm. 1. p. 28. A.

On appella au concile les évêques d'Egypte & de Macedoine, comme pouvant contribuer à la paix : & ils arriverent subitement. A la tête des Egyptiens étoit Timothée évêque d'Alexandrie, qui avoit succedé depuis peu à Pierre son frere successeur de S. Athanase ; & il étoit comme Pierre dans la communion des évê-

Carm. 1. p. 28. D.
Soz. VII. c. 7.
Epist. Conc.

AN. 381. ques d'Occident. Le plus considerable des évêques de Macedoine étoit Ascole de Thessalonique. Les évêques d'Egypte & de Macedoine étant arrivez à C. P. parurent fort échauffez contre S. Gregoire & contre les Orientaux, qui de leur côté ne l'étoient pas moins. Les Occidentaux, car les autres regardoient comme tels les Egyptiens & les Macedoniens, se plaignoient que l'on n'avoit pas observé les canons, en ordonnant évêque de C. P. Gregoire qui l'étoit déja d'un autre siege. Mais il dit que ces canons n'étoient plus guere en vigueur: il y avoit long-tems qu'il avoit quitté son siege de Sasime; & pour Nazianze il n'en avoit jamais été évêque: quoiqu'on lui en fit le reproche. Les Egyptiens & les Macedoniens se plaignoient ainsi plûtôt par opposition aux Orientaux, que par aversion contre S. Gregoire, ou par desir de mettre un autre à sa place, comme ils lui disoient en secret.

Aquil tom. 2. Conc. p. 1002. C.
Ibid. p. 1000. D.
Ruff. II. hist. c. 9. pref. in or. 49.
Greg. p. 717.

IV. Retraite de S. Gregoire de Nazianze.

Theod. v. c. 8. Carm. 1. p. 29. B.

Pour lui il embrassa avec joïe cette occasion, d'obtenir la liberté, qu'il desiroit depuis si long-tems. Il entra dans l'assemblée, & dit qu'il ne souhaitoit rien tant, que de contribuer à l'union de l'église. Si mon élection cause du trouble, ajoûta-t'il, je serai Jonas: jettez-moi dans la mer pour appaiser la tempête: quoique je ne l'aïe point excitée. Si les autres suivoient mon exemple, tous les troubles de l'église seroient bien tôt appaisez. Je suis assez chargé d'années & de maladies pour me reposer: je souhaite que mon successeur ait assez de zele pour bien défendre la foi. Il sortit ainsi de l'assemblée, joïeux de s'être dechargé d'un si pesant fardeau, mais triste de quitter son peuple qu'il aimoit tendrement. Tous les évêques consentirent à cette proposition, plus facilement qu'ils ne sembloient le devoir

p. 30. A. faire. S. Gregoire alla ensuite trouver l'empereur, & en

presence de plusieurs personnes, il lui dit: Seigneur, j'ai une grace à vous demander, aussi bien que les autres. Ce n'est ni de l'or, ni du marbre, ni des étoffes precieuses pour orner la table sacrée, ni des charges pour mes parens: je crois meriter quelque chose de plus grand. Accordez-moi de ceder à l'envie: je suis odieux à tout le monde, même à mes amis; parce que je ne puis avoir d'égard pour personne, que pour Dieu. Vous savez combien c'est malgré moi, que vous m'avez mis dans ce siege. L'empereur loüa ce discours; & tous les assistans y applaudirent: mais Gregoire obtint son congé. AN. 381.

Les raisons publiques des évêques, pour accepter si facilement cette démission, furent le trouble que causoit l'élection de S. Gregoire & ses infirmitez corporelles. Mais les raisons secrettes, étoient la jalousie de son éloquence & de sa doctrine: & la severité de ses mœurs, qui condamnoit leur faste & leur luxe. Quelques-uns, même des catholiques, étoient choquez, qu'il prêchât si ouvertement la divinité du S. Esprit. Mais plusieurs ne purent souffrir de le voir ainsi abandonné; & dés qu'ils virent que l'on prenoit cette resolution, ils se boucherent les oreilles, frapperent des mains, & s'enfuirent de l'assemblée, pour n'avoir pas la douleur de voir un autre sur son siege. Pour les consoler aussi bien que son peuple & son clergé, il prononça dans la grande église de C. P. en presence des évêques du concile, le discours celebre qui est son adieu. Il leur rend compte de sa conduite: il represente l'état déplorable où il a trouvé cette église, & l'état florissant où il la laisse: il montre la doctrine qu'il a enseignée, par une exposition sommaire du mystere de la Trinité: où pour terminer toutes les disputes, il emploïe le mot de per-

Carm. 1. p. 30. C.

Or. 32.

p. 511. p. 520. C. p. 523.

AN. 381. sonne *prosopon*, comme équivalant au mot d'hypostase, quand l'un & l'autre est bien expliqué. Il proteste qu'il a gouverné sans interêt, & ne demande pour recompense que la liberté de se retirer, marquant les reproches qu'on lui faisoit, & combien sa conduite étoit éloignée

p. 525. de plaire au monde. Il finit en prenant congé de son

p. 527. église, de sa chere Anastasie en particulier, de son trône, du clergé, du peuple, de l'empereur, de la cour, de tout le monde.

Nous avons encore le testament de S. Gregoire de

App. tom. 1. Nazianze, en datte du dernier jour de Decembre de cette année 381. Il y prend le titre d'évêque de C. P. & l'on peut croire qu'il le garda même aprés sa démission, comme il se pratique encore. Ce testament est fait dans toutes les formes du droit Romain. Il instituë heritier Gregoire diacre & moine son affranchi, à la charge qu'il rendra tout à l'église de Nazianze, par droit de fideï-commis. S. Gregoire dit qu'il ne fait en cela que suivre la volonté de ses parens, qui avoient promis tous leurs biens aux pauvres; & que lui-même les leur avoit déja abandonnez, sous la conduite de trois administrateurs, Marcel diacre & moine, Gregoire qu'il fait son heritier, & Eustathe moine qui avoit aussi été son esclave. Il confirme la liberté à tous ceux qu'il avoit affranchis, & leur conserve leurs pecules. Il fait quelques legs particuliers à Gregoire son heritier, & au moine Eustathe. Il conserve à une vierge nommée Russiene, la pension qu'il lui donnoit pour sa subsistance; avec une habitation à son choix; & lui donne deux filles esclaves, qu'elle choisira, pour demeurer avec elle toute sa vie: il lui donne pouvoir de les affranchir; sinon elles appartiendront à l'église de Nazianze. Il affranchit deux esclaves, dont l'un est Theodose son notaire, & donne

ensuite un legs à un autre notaire : c'est-à-dire ceux qui écrivoient sous lui en notes. A N. 381.

Il fait excuse à Alypiene qu'il nomme sa chere fille, de ce qu'il ne lui laisse rien : mais il declare qu'il ne fait point d'état d'Eugenie & de Nonne, parce que leur vie étoit reprehensible. C'étoit ses nieces, & il étoit necessaire de les nommer, & de marquer pourquoi il ne les faisoit pas heritieres, afin qu'elles ne pussent contester le testament. C'est ce qui s'appelloit desheriter avec éloge. Il nomme Alypiene sa fille, & Melece qui l'avoit épousée son gendre, peut-estre parce qu'il l'avoit adoptée : car il est certain d'ailleurs qu'il avoit toûjours gardé la continence. Ce testament est signé de sept témoins, dont le premier est S. Amphiloque, & le dernier Cledonius prestre d'Icone. Les autres sont des évêques de la même province : ce qui peut faire croire qu'il le fit en Asie à son retour ; peut-estre à l'occasion de quelque concile.

V. Ordination de Nectaire

Soz. VII. c. 7. 8.

La cession de S. Gregoire aïant été acceptée par le concile, il fut question de lui donner un successeur. L'empereur recommanda aux évêques, d'examiner avec grand soin celui qui en seroit le plus digne, & ils se trouverent partagez sur ce choix. Il y avoit alors à C. P. un vieillard nommé Nectaire venerable pour sa dignité, son âge & sa bonne mine. Il étoit né à Tarse en Cilicie de famille patriciene, & avoit la charge de preteur. Ses vertus & particulierement sa douceur, le faisoient admirer de tout le monde : mais il n'étoit pas encore baptisé. Etant prest à partir pour retourner en son païs, il alla voir Diodore évêque de Tarse, pour sçavoir s'il n'avoit rien à mander chez lui, & se charger de ses lettres. Diodore pensoit alors en lui-même au choix de l'évêque de C. P. Comme il vit Nectaire, ses cheveux blancs,

Theod. V. c. 8.

An. 381. son visage majestueux & la douceur de ses mœurs, lui firent croire qu'il pourroit remplir dignement cette place, & il s'arrêta à cette pensée. Il le mena donc à l'évêque d'Antioche, c'est-à-dire à Flavien, l'entretint de son merite, & le pria d'y faire une serieuse reflexion. Comme on proposoit plusieurs personnes trés-considerables pour cette place : la pensée de Diodore fit rire Flavien. Toutefois il fit venir Nectaire, & le pria de retarder un peu son départ. Peu de tems aprés, l'empereur ordonna aux évêques d'écrire sur un papier les noms de ceux qu'ils jugeroient dignes du siege de C. P. se reservant d'en choisir un entre tous. Chacun dressa son memoire, & l'évêque d'Antioche aïant mis dans le sien ceux qu'il voulut, y ajoûta à la fin Nectaire, pour faire plaisir à Diodore. L'empereur aïant lû ces noms, s'arrêta sur Nectaire; & demeura quelque tems à penser en lui-même, tenant le doigt arrêté sur la derniere ligne : puis revenant au commencement, il parcourut encore tous les noms, & choisit Nectaire. Tout le monde en fut étonné : on demandoit qui étoit ce Nectaire, de quelle condition & de quel païs; & quand on seut qu'il n'étoit pas même baptisé, on s'étonna encore plus du choix de l'empereur. On croit que Diodore lui même y fut trompé, que l'âge de Nectaire lui fit juger, qu'il étoit baptisé, & qu'autrement il n'auroit pas osé le proposer pour l'épiscopat. Quoiqu'il en soit, cet évenement fut regardé comme aïant quelque chose de divin. Car quand l'empereur eut appris qu'il n'étoit point baptisé, il persista dans son choix, nonobstant la resistance de plusieurs évêques. Enfin ils cederent tous à la volonté du prince, & au desir du peuple qui demandoit aussi Nectaire : il fut baptisé, & portant encore l'habit blanc de neophyte, il fut declaré évêque de C. P. d'un

Socr. 5. c. 8.

d'un commun consentement de tout le concile. On a remarqué les deux Gregoires en particulier, c'est-à-dire celui de Nazianze & celui de Nysse, comme aïant concouru à cette élection avec Diodore de Tarse. L'empereur Theodose envoïa des députez de sa cour avec des évêques, pour demander au pape sa lettre formée en comfirmation de l'élection de Nectaire.

Domnus ap. Facund. lib. VIII. c. 5.

Bonif. ep. ad. episc. Maced. tom. 4. conc. p. 1708. D.

Nectaire apprit les fonctions épiscopales de Cyriaque évêque d'Adane en Cilicie: car il pria Diodore son métropolitain, de trouver bon qu'il demeurât quelque tems avec lui. Il retint plusieurs autres Ciliciens: entre-autres Martyrius son medecin, confident des desordres de sa jeunesse. Nactaire vouloit l'ordonner diacre, mais Martyrius ne le souffrit pas: assurant qu'il en étoit indigne, & prenant Nectaire lui-même à témoin du déreglement de sa vie passée. Et moi, dit Nectaire, qui suis à present évêque, n'ai-je pas mené une vie encore plus desordonnée que la vôtre, & ne m'avez-vous pas souvent servi dans mes débauches? Mais, répondit Martyrius, vous venez d'être purifié par le baptême, & vous avez reçû par dessus la grace du sacerdoce; en sorte que je ne trouve point de difference entre-vous & les enfans nouveaux-nez: moi au contraire, j'ai reçû le baptême il y a long-tems, & j'ai continué de vivre comme auparavant. Ainsi il demeura ferme à refuser l'ordination.

Sozom. VII. c.

VI.
Symbole de C. P.

S. Melece avoit d'abord presidé au concile de C. P. Aprés sa mort, ce fut S. Grogoire de Nazianze: aprés la cession de S. Gregoire, Timothée d'Alexandrie, & enfin Nectaire. Il est difficille de marquer en quel tems précis, & sous quel president se passerent les actions du concile: mais il est certain que l'on y fit un decret sur la foi, & quelques canons de discipline. L'empereur

Sup. n. 1.

Socr. v. c. 8. Theodose avoit esperé de réünir les Macedoniens à l'église catholique, & dans cette vûë, il avoit admis leurs évêques au concile jusques au nombre de trente-six, dont Eleusius de Cyzique étoit le chef. L'empereur & les évêques catholiques leur representerent, qu'ils avoient envoïé au pape Libere une députation conduite par Eustathe de Sebaste; & que depuis peu, ils avoient volontairement communiqué avec eux sans distinction: qu'ainsi ils ne faisoient pas bien de vouloir renverser la foi qu'ils avoient approuvée, & quitter le bon parti qu'ils avoient pris. Mais les Macedoniens declarerent qu'ils aimeroient mieux confesser la doctrine des Ariens, que de convenir du consubstantiel, & se retirerent de C. P. puis ils écrivirent en chaque ville à ceux de leur parti, les exhortant à ne point consentir à la foi de Nicée. Cette separation de Demi-ariens ou Macedoniens, arriva dés le commencement du concile; & les fit traiter comme des heretiques déclarez.

Soz. VII. c. 7.

Sup. l. XVI. n. 7.

On ordonna donc, que personne ne pourroit rejetter le symbole de Nicée, mais qu'il demeureroit dans son autorité; & que l'on anathematiseroit toutes les herésies, particulierement celle des Eunomiens ou Anoméens: des Ariens ou Eudoxiens: des Demi-ariens ou ennemis du S. Esprit: des Sabelliens: des Marcelliens: des Photiniens: des Apollinaristes. En confirmant le symbole de Nicée, on y ajoûta quelques paroles touchant le mystere de l'incarnation, à cause des Apollinaristes & des autres nouveaux heretiques; & une explication plus ample de l'article du S. Esprit, à cause des Macedoniens. Le symbole de Nicée disoit seulement sur l'incarnation de J. C. Il est descendu des cieux, s'est incarné, & fait homme: a souffert, est ressuscité le troisiéme jour, est monté aux cieux, & viendra juger

les vivans & les morts. Nous croïons aussi au S. Esprit. Mais le symbole de C. P. dit ainsi. : Il est descendu des cieux, & s'est incarné par le S. Esprit & de la vierge Marie, & s'est fait homme. Il a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate : il a souffert & été enseveli ; & il est ressuscité le troisiéme jour, suivant les écritures. Il est monté aux cieux : il est assis à la droite du pere ; & il viendra encore avec gloire juger les vivans & les morts. Son roïaume n'aura point de fin. Le symbole de Nicée portoit simplement : Nous croïons aussi au S. Esprit ; & ne parloit point de l'église. Le symbole de C. P. porte : Nous croïons aussi au S. Esprit Seigneur & vivifiant, qui procede du pere : qui est adoré & glorifié avec le pere & le fils : qui a parlé par les prophetes : Nous croïons en une seule église sainte, catholique & apostolique. Nous confessons un baptême pour la remission des pechez. Nous attendons la resurrection des morts & la vie du siecle futur. Amen. Le reste du symbole de C. P. c'est à dire le commencement, est entierement conforme à celui de Nicée. C'est ce symbole de C. P. que nous disons à la messe. AN. 381.

VII. Canons touchant la hierarchie.

Quant à la discipline, le concile de C. P. défend aux évêques d'aller aux églises qui sont hors de leur diocese, ni de confondre les églises. Mais suivant les canons, l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte : les évêques d'Orient ne doivent regler que l'Orient gardant à l'église d'Antioche les privileges marquez dans les canons de Nicée. Les évêques de la diocese d'Asie ne gouverneront que l'Asie : ceux de Pont, le Pont seulement : ceux de Thrace, la Thrace seule. Les évêques ne sortiront point de la diocese, sans être appellez pour des elections ou d'autres affaires ecclesiastiques : mais les affaires de chaque province seront reglées par le concile de

c. 2 p. 947.

Can. Nic. 6.

AN. 381. la province, suivant les canons de Nicée. Les églises qui sont chez les nations barbares, seront gouvernées suivant la coûtume receuë du tems des peres. Tel est le second canon du concile de C. P J'appelle ici une diocese au feminin, ce que le grec nomme *Dioicesis*, qui étoit un grand gouvernement, comprenant plusieurs provinces, dont chacune avoit sa métropole. Car ce que nous appellons aujourd'huy un diocese : c'est-à-dire le territoire d'une cité soumis à un seul évêque, se nommoit alors *paroicia*, c'est-à-dire voisinage, d'où nous avons fait le mot de paroisse : je nomme province ce que le grec nomme *eparchia*, & qui étoit moins que la diocese. L'occasion de ce canon, fut que pendant la persecution de Valens, quelques évêques s'étoient mêlez même utilement des affaires ecclesiastiques des autres provinces : comme S. Eusebe de Samosate, qui avoit même ordonné des évêques ; & l'on ne vouloit pas que ces exemples fussent tirez à consequence. On voit dans ce canon tout le plan de l'église Orientale : premierement les deux patriarches, comme on les a nommez depuis, celui d'Alexandrie & celui d'Antioche : dont les droits étoient bien differens. L'évêque d'Alexandrie avoit le gouvernement de toutes les églises d'Egypte, compris la Libye & la Pentapole : l'évêque d'Antioche avoit seulement quelques privileges, mais le gouvernement ecclesiastique de la diocese d'Orient, dont Antioche étoit la capitale, est ici attribué en general aux évêques d'Orient, entre lesquels il y avoit plusieurs métropolitains. Les premiers évêques des trois autres grandes dioceses d'Asie, de Pont & de Thrace, prirent ensuite le titre d'exarques : celui d'Asie étoit l'évêque d'Ephese, celui de Pont l'évêque de Cesarée en Cappadoce, celui de Thrace avoit été jusques-là l'évêque d'Heraclée, mais

Can. Nic. 4. 5.

V Thomass. discipl. part. 1. liv. 1. ch. 4. n. 12.

Socr. v. c. 8.

V. Thomass. discipl. part. 1. liv. 1. c. 3.

Can. Nic. 6.

il étoit dés-lors effacé par celui de C. P. AN. 381.

Au reste en tout ceci, le concile de C. P. non plus que celui de Nicée ne prétendoit rien établir de nouveau, mais seulement confirmer les anciennes coûtumes. Il les confirme aussi à l'égard des païs barbares, c'est-à-dire hors l'étenduë de l'empire Romain : parce qu'il faloit s'accommoder à l'état des lieux, & aux mœurs des peuples. Ainsi les Scythes voisins de l'embouchure du Danube n'avoient qu'un seul évêque : apparemment, parce qu'ils étoient encore errans & sans demeure fixe ; & nous ne voïons aussi qu'un évêque chez les Goths. Tout l'ordre de la hierarchie ecclesiastique étoit reglé & confirmé par une ancienne tradition. Ce canon donnant aux conciles des lieux toute autorité pour les affaires ecclesiastiques, semble ôter la faculté d'appeller au pape accordée par le concile de Sardique, & revenir à l'ancien droit. Il fut aussi ordonné en ce concile, que l'évêque de C. P. auroit la prerogative d'honneur aprés l'évêque de Rome : parce que C. P. étoit la nouvelle Rome. Ce canon est le plus celebre de tout le concile ; & soit que cet honneur fût nouveau pour l'évêque de C. P. soit qu'il en fût déja en possession, les suites en furent trés-importantes : & au lieu d'une simple dignité, ce fut bien-tôt une jurisdiction fort étenduë.

Soz. VI. c. 21. Sup. l. XVI. n. 135.

Conc. Sard. c. 3. 4. 5.

Sup. liv. XII. n. 39.

Can. 3.

Socr. V. c. 8.

Soz. VII. c. 9.

VIII. Autres canons.

Can. 6.

Pour empêcher la facilité de calomnier les évêques catholiques, le concile ordonna qu'il ne seroit pas permis à toutes sortes de personnes indifferemment de les accuser. S'il s'agit d'un interêt particulier, & d'une plainte personnelle contre l'évêque, on ne regardera ni la personne de l'accusateur ni sa religion : parce qu'il faut faire justice à tout le monde. Si c'est une affaire ecclesiastique, un évêque ne pourra être accusé, ni par un heretique ou un schismatique, ni par un laïque excom-

AN. 381. munié ou par un clerc déposé. Celui qui est accusé ne pourra accuser un évêque ou un clerc, qu'aprés s'être purgé lui-même. Ceux qui sont sans reproche, intenteront leur accusation devant tous les évêques de la province. Si le concile de la province ne suffit pas, ils s'adresseront à un plus grand concile, c'est-à dire à celui de la diocese. L'accusation ne sera receuë qu'aprés que l'accusateur se sera soûmis par écrit, à la même peine en cas de calomnie. Celui qui au mépris de ce decret osera importuner l'empereur, ou les tribunaux seculiers, ou troubler un concile écumenique, ne sera point recevable en son accusation. Ce canon ne fait point non plus mention du pape ni des canons de Sardique.

Can. 7. Le concile de C. P. regle aussi la maniere de recevoir les heretiques qui reviennent à l'église catholique. Les Ariens, dit-il, les Macedoniens, les Sabbatiens, les Novatiens, qui se nomment eux-mêmes Cathares ou Aristeres; les Quartodecimains & les Apollinaristes sont receus en donnant un acte d'abjuration, & renonçant à toute heresie. On leur donne premierement le sceau ou l'onction du saint crême au front, aux yeux, aux narines, à la bouche & aux oreilles; & en faisant cette onction, on dit: Le sceau du don du S. Esprit. Mais pour les Eunomiens qui sont baptisez par une seule immersion, les Montanistes ou Phrygiens, les Sabelliens, & les autres heretiques, principalement ceux qui viennent de Galatie, nous les recevons comme des païens. Le premier jour nous les faisons Chrétiens, le second catecumenes, le troisieme nous les exorcisons aprés leur avoir soufflé trois fois sur le visage & sur les oreilles: ainsi nous les instruisons, nous les tenons longtems dans l'église à écouter les écritures, & enfin nous les baptisons. On trouve encore dans l'Euchologe des

Euchol. p. 64. post. bap.

Grecs les mêmes onctions & les mêmes paroles, pour le sacrement de confirmation. Quant aux heretiques que le concile ordonne de baptiser, c'est qu'ils n'étoient point baptisez, ou ne l'étoient pas selon la forme de l'église; & ce sont les mêmes & du même païs dont parle S. Basile dans sa premiere épître canonique à S. Amphiloque, & dont il déclare le baptême nul. A N. 381. *Sup. l. XVII. n. 14.*

Il y a un canon particulier dans le concile de C. P. sur la réünion de l'église d'Antioche, conceu en ces termes touchant le tome des Occidentaux: nous recevons aussi ceux d'Antioche, qui confessent une seule divinité du pere & du fils & du S. Esprit. Ce tome des Occidentaux est quelque écrit envoïé en faveur du parti de Paulin: mais on ne peut dire précisement quel il est. Voilà tout ce qui fut ordonné au concile de C. P. *Can. 5.*

Les évêques écrivirent ensuite une lettre synodale à l'empereur Theodose, où aprés la relation sommaire de ce qu'ils ont fait pour la foi & pour la discipline, ils ajoûtent: Nous vous prions donc d'autoriser l'ordonnance du concile: afin que comme vous avez honoré l'église par les lettres de convocation: vous mettiez aussi la conclusion & le seau à nos resolutions. Ensuite de cette lettre, sont les sept canons. Le premier pour confirmer la foi de Nicée, & condamner nommément les nouveaux heretiques: le second pour marquer la distinction des provinces, & les privileges des principales églises: le troisiéme pour donner le second rang à l'évêque de C. P. le quatriéme contre l'ordination de Maxime le Cynique: le cinquiéme pour la réünion de l'église d'Antioche: le sixiéme touchant les accusations des évêques: le septiéme sur la maniere de recevoir les heretiques. Ensuite est le symbole: puis dans les exemplaires latins, les souscriptions de cent quarante-sept *Tom. 2. conc. p. 946.*

AN. 381. évêques divisez par provinces, dont les premiers sont Nectaire de C. P. & Timothée d'Alexandrie. Mais on y voit aussi Melece d'Antioche, mort avant l'arrivée de Timothée : ce qui fait croire que l'on souscrivoit à mesure que chaque decret étoit formé ; & que ceux qui vinrent les derniers, souscrivirent à tout ce qui avoit été fait auparavant. Les canons du concile sont datez du septiéme des ides de Juillet, c'est-à dire du neuviéme du même mois.

P. 945.

IX. Loix pour l'église.

L. 3. C. Th. de fide Cath.

Pour satisfaire au desir du concile, l'empereur Theodose fit une loi en date du troisiéme des calendes d'Août, c'est-à-dire du trentiéme de Juillet de la même année 381. par laquelle il ordonne de livrer incessamment toutes les églises aux évêques qui confessent la sainte Trinité, reconnoissant une seule divinité en trois personnes égales, & qui sont dans la communion de Nectaire évêque de C. P. en Egypte de Timothée d'Alexandrie : en Orient de Pelage de Laodicée & Diodore de Tarse : dans l'Asie proconsulaire & la diocese d'Asie, d'Amphiloque évêque d'Icone & d'Optimus d'Antioche : dans la diocese de Pont, d'Hellade évêque de Cesarée, d'Otreius de Melitine & de Gregoire de Nysse : & encore de Terence évêque de Scythie & de Marmarius de Marcianople : ceux qui communiqueront avec tous ces évêques, doivent être mis en possession des églises ; & ceux qui ne conviennent pas avec eux sur la foi, en doivent être chassez comme heretiques manifestes, sans qu'elles puissent leur être renduës à l'avenir : afin que la foi de Nicée demeure inviolable. Cette loi est adressée au proconsul d'Asie, parce que cette province étoit la plus infectée par les heretiques que le concile venoit de condamner, particulierement les Macedoniens. La loi comprend les cinq grandes dioceses soûmises au prefet du pretoire d'Orient, dont la premiere

Socr. v. c. 8. Sozom. VIII. c. 9.

V. Gothof. in hanc. l.

Notit. imper. c.

premiere étoit l'Orient proprement dit, c'est-à-dire la Syrie: puis l'Egypte, l'Asie, le Pont & la Thrace. Quoique C. P. fût dans cette derniere, son évêque est nommé le premier à cause du rang d'honneur que le concile venoit de lui accorder. L'évêque de la grande Antioche de Syrie n'est point nommé, à cause du schisme qui y duroit: car Paulin n'étoit point reconnu par les Orientaux. S. Melece étoit mort, & Flavien élû pour lui succeder, n'étoit peut-être pas consacré évêque, ou du moins n'étoit pas reconnu de tous. L'empereur se contente donc de marquer deux évêques des plus approuvez de la diocese d'Orient, Pelage de Laodicée & Diodore de Tarse. On joint l'Asie proconsulaire & la diocese d'Asie: parce qu'encore que ce fussent deux dioceses, suivant le gouvernement temporel, la police ecclesiastique les joignoit, de sorte que la diocese d'Asie comprenoit onze provinces. Quoique Ephese fût la capitale de cette diocese d'Asie, son évêque n'est point ici nommé: mais seulement Amphiloque d'Icone & Optimus d'Antioche de Pisidie. Pour la diocese de Pont, on nomme l'évêque de Cesarée qui en étoit la capitale, savoir Hellade successeur de S. Basile. Les deux derniers Terence & Marmarius sont pour la diocese de Thrace, outre l'évêque de C. P. nommé d'abord. Terence étoit évêque de Tomi metropole de la Scythie. Marmarius évêque de Marcianopole metropole de la Mysie. Voilà les raisons que nous connoissons d'avoir nommé ces onze évêques entre les autres: & tous leurs noms se trouvent dans les souscriptions du concile. Socrate dit qu'on les fit patriarches; ce que l'on entend du pouvoir extraordinaire qui leur fut attribué dans ces grandes dioceses.

AN. 381.

Theod. v. 8. 28.

V. Vales. ad Socr. v. c. 8.

Nous trouvons plusieurs autres loix de Theodose,

L. 6. C. Th. de haeret.

AN. 381. données cette même année 381. en faveur de la religion. Il y en a une datée du quatriéme des ides, c'est-à-dire du dixiéme de Janvier, par laquelle il ôte aux heretiques toutes les églises, nonobstant les rescrits qu'ils auroient pû obtenir par surprise. Il y condamne nommément les Photiniens, les Ariens & les Eunomiens : il recommande la foi de Nicée, & défend toutes les assemblées des heretiques au dedans des villes. Cette loi est adressée à Eutrope prefet du pretoire d'Orient, dont S. Gregoire de Nazianze loüe la doctrine & la vertu. Par une autre loi adressée au comte d'Orient, & datée du quatorziéme des calendes d'Aoust, c'est-à-dire du dix-neuviéme de Juillet, l'empereur Theodose défend aux Eunomiens, aux Ariens & aux Aëtiens de bâtir des églises dans les villes, ni à la campagne, sous peine de confiscation des lieux. C'est à-dire qu'il ordonne l'execution de ce qui avoit été resolu dans le concile pour les quinze provinces, comprises dans la diocese d'Orient, où les Ariens avoient principalement dominé, & où Eunomius & Aëtius avoient enseigné.

Epist. 137. 138.
L. 8. C. Th. heref.

Vers le même tems, c'est-à-dire le huitiéme de May de la même année 381. il fit une loi contre les Manichéens, qui confirme les défenses qui leur étoient déja faites, de rien donner ou recevoir entre eux par testament ou par donation, & de tenir des assemblées : & cela sous quelque nom qui se déguisent, d'Encratites, d'Apotactites, d'Hydroparastates ou de Saccophores. C'étoient des heresies plus anciennes & moins odieuses, dont les Manichéens empruntoient les noms pour se garentir de la haine publique. Ils se nommoient Encratites ou continens, parce qu'ils condamnoient le mariage : Hydroparastates ou Aquariens, parce qu'ils n'emploïoient que

L. 7. C. Th. de heref.
Sup. liv. XVI. n. 41.

de l'eau dans l'euchariſtie, condamnant tout l'uſage du vin. La profeſſion qu'ils faiſoient de pauvreté, leur faiſoit prendre le nom d'Apotactites, ou renonçans; & de Saccophores ou porteſacs, mais ils raſſembloient toutes les erreurs de chacunes de ces ſectes & en avoient de plus capitales. Cette loi eſt encore adreſſée à Eutrope prefet du pretoire d'Orient, à qui eſt adreſſée auſſi une loi contre les Apoſtats datée du même mois, & peut-être du même jour; qui ôte la faculté de teſter à ceux qui de Chrétiens ſe font païens & caſſe leurs teſtamens. A la fin de la même année & le treiziéme des calendes de Janvier, c'eſt-à-dire le vingtiéme de Decembre, Theodoſe fit la premiere loi que nous aïons de lui contre les païens, contre leſquels nous n'en trouvons point auparavant depuis Conſtantius & l'an 356. Cette loi de Theodoſe leur défend de faire des ſacrifices de jour ou de nuit, ſous peine de proſcription. Mais il ne fit pas encore fermer les temples; & il donna l'année ſuivante 382. un reſcrit pour permettre expreſſément de s'aſſembler dans un temple fameux de l'Oſdroëne, quoiqu'il y eût des idoles; à la charge toutefois de n'y point faire de ſacrifices. La même année 382. il fit une loi contre les Manichéens plus ſevere que la precedente; par laquelle confirmant à l'égard de tous la peine de ne pouvoir diſpoſer de leurs biens, il ajoûte la peine de mort contre ceux qui prennent les noms d'Encratites, de Saccophores ou d'Hydroparaſtates; & ordonne à Florus prefet du pretoire d'Orient, d'établir des inquiſiteurs pour les rechercher; & c'eſt la premiere fois que nous trouvons dans les loix le nom d'inquiſiteurs contre les heretiques.

AN. 381.

L. 1. C. Th. de apoſt.

L. 7. C. Th. de Pagan. & ibi Gothofr.

L. 8. cod.

L. 9. C. Th. de hæreſ.

L'empereur Theodoſe aïant appris ce qui étoit arrivé à ſaint Paul évêque de C. P. que le prefet Philippe avoit

Socr. v. c. 9. Sozom. VII. c. 10.

AN. 381.

fait mourir dans son exil : fit rapporter son corps d'Ancyre, & l'enterra avec grand honneur dans l'église que Macedonius adversaire de Paul avoit fait bâtir, & qui étoit trés-grande & trés-considerable. Elle prit le nom de S. Paul; & la plûpart du peuple, principalement les femmes, crurent depuis que c'étoit l'Apôtre S. Paul dont les reliques y reposoient. Il y avoit des personnes destinées à la garde des églises où reposoient les reliques, & des autres lieux saints; & ces gardiens joüissoient des exemptions personnelles du clergé. Nous en avons une loi celebre de Theodose en date du dernier jour de Mars 381. adressée au comte d'Orient. Ce qui fait croire que les lieux saints, dont elle parle, sont ceux de Jerusalem & du reste de la Palestine.

Sup. l. XIII. n. 8.

L. 26. C. Th. de episc. & ibi Gothofr.

X. Concile d'Aquilée.

Incontinent aprés le concile de C. P. on tint en Occident celui d'Aquilée, convoqué par les ordres de l'empereur Gratien dés le commencement de l'an 379. Nous n'y trouvons que trente-deux ou trente-trois évêques, la plûpart d'Italie; mais les autres provinces, excepté l'Espagne, y envoïerent des députez, ensorte que tout l'Occident y prit part. Il étoit permis aux évêques d'Orient d'y venir, mais ils ne crurent pas le devoir faire. S. Valerien d'Aquilée y tenoit le premier rang, peut-être à cause de son âge, & que le concile se tenoit chez lui; mais S. Ambroise conduisit toute l'action, comme metropolitain du vicariat d'Italie, dont Milan étoit la capitale. Il acheva vers le tems de ce concile l'ouvrage sur le S. Esprit, que l'empereur Gratien lui avoit demandé trois ans auparavant. Car il y marque au commencement la mort d'Athanaric roi des Goths, arrivée le vingt-cinquiéme de Janvier 381. & nomme pour évêques de Rome, d'Alexandrie & de C. P. Damase, Pierre & Gregoire; ce qui montre qu'il ne savoit encore ni la mort

Sup. XXXII. n. 4.

Gesta conc. n. 7. ap. Ambr.

Ibid. n. 54. 55. &c.

Sup. XVII. n. 44.

Ibid. n. 17. 8.

de Pierre ni la renonciation de Gregoire. Cet ouvrage est divisé en trois livres, & S. Ambroise y prouve contre les Ariens & les Macedoniens, que le S. Esprit est Dieu, égal au Pere & au Fils, & de même substance : qu'il a parlé par les prophetes ; & tout le reste qu'avoient prouvé les autres docteurs catholiques, comme Didyme, saint Athanase, S. Basile, S. Gregoire de Nazianze & S. Gregoire de Nysse : dont il emploïe judicieusement le preuves & les pensées, pour les faire connoître à l'église d'Occident. Aprés S. Ambroise, on voit dans le concile d'Aquilée, Anemius qu'il avoit depuis peu fait élire évêque de Sirmium, capitale de l'Illyrie Occidentale ; Constantius de Sciscia dans la même province, & Felix de Jadres sur la côte de Dalmatie. Les deputez des Gaules étoient S. Just de Lion, Constantius d'Orange, Proculus de Marseille ; & pour les Alpes, Theodore d'Octodure en Valais, Domnin de Grenoble & Amantius de Nice. On croit que S. Just de Lion est le même à qui sont adressées deux lettres de S. Ambroise, sur quelques questions de l'écriture. Au retour de ce concile, S. Just quitta son église, & se retira dans les solitudes d'Egypte, où il vêcut quelques années avec un jeune lecteur nommé Viator, qui l'avoit suivi. Aprés leur mort leurs corps furent raportez à Lion le deuxiéme de Septembre, jour auquel l'église honore encore la memoire de S. Just. Constantius évêque d'Orange se trouve avoir assisté à plusieurs conciles, aussi bien que Proculus de Marseille ; que S. Jerôme qualifie trés saint & trés-docte pontife, & exhorte le moine Rustique à profiter de ses instructions.

AN. 381.

Sup. XVII. 44.

Ep. 78.

Vita. ap. Sur. 2. Sept.

Martyr. Rom.

Epist. 4. c. 10.

Les évêques d'Afrique deputez au concile d'Aquilée étoient Felix & Numidius. On n'y voit personne de la part du pape, ni de toute la partie d'Italie qui lui étoit

AN. 381.

De Virgin. c. 10. n. 129.

Martyrol. 18. Jul.

Martyrol 19. Janv.

Ep. 4 ad Felic. n. 1.

Hier. ep. 1. 2. 3.

Martyrol. 5. Jul.

Martyrol. 8. Febr.

Hier. ep. 43.

Ambr. ep. 10. n. 2.

Synodica.

Sup. l. x, n. 36.

particulierement soûmise, c'est-à-dire du vicariat de Rome. Du reste de l'Italie y assisterent Eusebe de Boulogne, dont S. Ambroise loüe le zele à former & à conduire des communautez de vierges : Limenius de Verceil successeur de S. Eusebe : Sabin de Plaisance, à qui sont adressées plusieurs lettres de S. Ambroise : Abondantius de Trente, Philastre de Bresse, celebre par sa sainteté & par son livre des heresies : Maxime d'Emone en Istrie : Bassien de Lodi, ami de S. Ambroise : Heliodore d'Altino connu par l'amitié de S. Jerôme : Eventius de Ticinum ou Pavie, nommé aussi Juventius ; ces trois sont comptez entre les saints : Exuperance de Tortone, disciple de S. Eusebe de Verceil & confesseur : Diogene de Genes. Il y en a quelques autres nommez, sans marquer leur siege, ni même leur titre d'évêque. On y trouve aussi le prêtre Chromace ami de S. Jerôme & depuis évêque d'Aquilée. Voilà ceux qui assisterent à ce concile ; presque tous honorez par l'église comme saints. De la part des Ariens, il ne s'y trouva que Pallade & Secondien évêques, & un prêtre nommé Attale, disciple de Valens évêque de Petau en Illyrie : ce Valens se tenoit alors caché à Milan. Le premier jour de Septembre les évêques s'assemblerent dans l'église d'Aquilée, pressez par les Ariens, qui s'y rendirent même avant l'heure marquée. Pour remonter à l'origine de la question, on fit lire la lettre d'Arius à S. Alexandre d'Alexandrie, & on les voulut obliger à condamner les blasfêmes qu'elles contenoient ; ce qu'ils refuserent toûjours, sans toutefois vouloir se reconnoître Ariens. Aprés avoir disputé long-tems sans rien avancer ; on convint afin de les pouvoir condamner juridiquement, de faire dresser des actes, faisant écrire en notes à mesure que l'on parloit ; & ces actes commencent ainsi.

Sous le consulat de Syagrius & d'Eucher le troisiéme des nones de Septembre, c'est-à-dire le troisiéme du même mois 381. dans l'église, les évêques étant assis ; sçavoir Valerien, Ambroise, Eusebe & les autres qui ont été nommez : l'évêque Ambroise a dit : Nous avons long-tems parlé sans actes, mais puis que Pallade & Secondien nous frappent les oreilles de tant de blasfêmes qu'on aura peine à les croire, & de peur qu'ils n'ussent de quelque artifice pour nier ensuite ce qu'ils ont dit : quoique l'on ne puisse douter du témoignage de tant d'évêques ; il est bon que l'on fasse des actes. Vous devez donc, saints évêques, declarer si vous le voulez. Tous les évêques dirent : Nous le voulons. Ensuite S. Ambroise fit lire par un diacre nommé Sabinien, la lettre de l'empereur pour la convocation du concile. Puis S. Ambroise dit : Voilà ce que l'empereur a ordonné. Il n'a pas voulu faire tort aux évêques, il les a declarez interpretes des écritures, & arbitres de cette dispute. Ainsi puisque nous sommes assemblez en concile, répondez à ce qui vous est proposé. La lettre d'Arius a été leuë : on va encore la lire si vous voulez : dés le commencement elle contient des blasfêmes, elle dit que le pere seul est éternel. Si vous croïez que le fils de Dieu ne soit pas éternel, prouvez-le comme vous voudrez : si vous croïez cette proposition condamnable, condamnez-la. L'évangile est present & S. Paul, & toutes les écritures. Prouvez par où il vous plaira, que le fils de Dieu n'est pas éternel.

AN. 381.

XI. Actes du concile d'Aquilée.

Pallade dit : Vous avez fait ensorte que le concile ne fût pas general, comme on voit par la lettre de l'empereur que vous avez produite : nous ne pouvons répondre en l'absence de nos confreres. S. Ambroise dit : Qui sont vos confreres ? Les évêques Orientaux, dit

AN. 381. Pallade. S. Ambroise dit : Cependant, puisque dans les tems passez l'usage des conciles a été, que les Orientaux tinssent le leur en Orient, & les Occidentaux en Occident : nous qui sommes en Occident, nous sommes assemblez à Aquilée suivant l'ordre de l'empereur. Enfin le prefet d'Italie a même declaré par ses lettres, que les Orientaux y pouvoient venir s'ils vouloient, mais parce qu'ils savoient la coûtume que j'ai marquée, ils n'ont pas voulu venir. Pallade dit : Nôtre empereur Gratien a ordonné aux Orientaux de venir : le niez-vous ? il nous l'a dit lui-même. Il l'a bien ordonné, dit S. Ambroise, puisqu'il ne l'a pas défendu. Pallade dit : C'est par vos sollicitations, que vous les avez empêchez de venir, sous pretexte d'un faux ordre ; & vous avez éloigné le concile.

XII. Eternité du fils de Dieu.

S. Ambroise dit : Il ne faut point s'écarter plus long-tems, répondez maintenant. Arius a-t-il bien dit, que le pere seul est éternel ? l'a-t-il dit selon les écritures ou non ? Pallade dit : Je ne vous réponds pas. Constantius évêque d'Orange dit : Vous ne répondez pas, aprés avoir blasfêmé si long-tems ? Il faut entendre ceci de la dispute precedente, avant que l'on écrivît les actes. Eusebe de Bologne ajoûta : Vous devez declarer simplement vôtre foi. Si un païen vous demandoit comment vous croïez en J. C. vous ne devriez pas rougir de le confesser. Sabin évêque de Plaisance dit : C'est vous qui nous avez pressez de nous assembler aujourd'hui, sans attendre le reste de nos freres qui pouvoient venir. Ainsi il ne vous est pas libre de reculer. Dites vous que le Christ soit créé, ou que le fils de Dieu soit éternel ? Pallade dit : Nous vous avons dit, que nous viendrions pour vous convaincre, d'avoir eu tort de surprendre l'empereur. S. Ambroise dit : Qu'on lise la lettre de Pallade,

lade, pour voir s'il nous a mandé cela; & on verra qu'il trompe encore. Pallade dit : Oüi qu'on la lise. Les évêques lui dirent : L'empereur étant à Sirmium, l'avez-vous sollicité, ou si c'est lui qui vous a pressé? Pallade dit : Il me dit : Allez. Nous lui dîmes : Les Orientaux sont ils appellez? Ils le sont, dit-il. Si les Orientaux n'avoient été appellez, serions-nous venus. A N. 381.

S. Ambroise dit : Laissons les Orientaux : je demande aujourd'hui vôtre sentiment. On a lû la lettre d'Arius : vous dites que vous n'êtes point Arien : ou condamnez Arius, ou le défendez. Pallade chicana encore sur l'absence des Orientaux, & S. Ambroise ajoûta : C'est vous-même qui nous avez pressé de nous assembler aujourd'hui : vous nous avez dit : Nous venons comme des Chrétiens à des Chrétiens; vous nous avez donc reconnus pour Chrétiens. Vous avez promis de dire vos raisons & d'écouter les nôtres. Je vous ay presenté la lettre qu'a écrite Arius, sous le nom duquel vous dites que l'on vous fait injure : vous dites que vous ne suivez point Arius. Il faut aujourd'hui déclarer vôtre opinion : ou condamnez-le ou soûtenez-le, par tels passages qu'il vous plaira. Puis il ajoûta : Donc suivant la lettre d'Arius. J. C. Fils de Dieu n'est pas éternel. Pallade chicana encore sur la validité du concile. S. Ambroise ajoûta : On a condamné tout d'une voix, celui qui disoit que le Fils de Dieu n'est pas éternel : Arius l'a dit, Pallade le suit, ne voulant pas condamner Arius. Voïez-donc s'il faut approuver son opinion, & s'il parle selon l'écriture ou contre l'écriture. Car nous lisons : La vertu éternelle de Dieu & sa divinité : & encore, J. C. est la vertu de Dieu. Donc si la vertu de Dieu est éternelle, J. C. est éternel. S. Eusebe de Bologne dit : C'est là nôtre foi, c'est la doctrine catholique : anathême à qui ne le dit

n. 11.

Rom. 1. 20.
1. Cor. 1. 8.

AN. 381. pas. Tous les évêques dirent : Anathême.

n. 14. Pallade dit : Je n'ai point vû Arius, & je ne sai qui il est. S. Eusebe dit : On a proposé le blasfême d'Arius, qui nie l'éternité du Fils de Dieu : voulez-vous le condamner avec son auteur, ou le défendre ? Pallade dit : Je ne parle point hors d'un concile legitime. S. Ambroise continuant de demander les avis, s'adressa aux députez des

n. 15. Gaulois ; & Constantius évêque d'Orange dit : Nous avons toûjours condamné cette impieté, & nous condamnons encore, non seulement Arius, mais quiconque ne dit pas que le fils de Dieu est éternel. S. Ambroise demanda l'avis de S. Just en particulier, comme député d'une autre partie de la Gaule ; & S. Just répondit : Qui ne confesse pas le Fils de Dieu coëternel avec le pere, soit anathême. Tous les évêques dirent : Anathême. S. Ambroise demanda aussi l'avis aux députez

n. 16. d'Afrique, & l'évêque Felix répondit au nom de tous, qu'ils avoient déja condamné cette erreur, & qu'il la condamnoit encore. Anemius comme évêque de Sirmium capitale de l'Illyrie, prononça le même anathême.

XIII. Divinité du Fils de Dieu.

S Ambroise dit : Ecoutez la suite. On lut dans la lettre d'Arius ces paroles touchant le Pere : Seul éternel, seul sans commencement, seul saint veritable, seul aïant

n. 17. l'immortalité. S. Ambroise dit : Condamnez encore en ce point celui qui dit, que le Fils n'est pas vrai Dieu. Pallade dit : Qui ne dit que le Fils est vrai Dieu ? S. Ambroise dit : Arius l'a dit. Pallade dit : puis que l'Apôtre dit, que J. C. est Dieu par dessus tout, quelqu'un peut-il nier qu'il ne soit vrai Fils de Dieu ? S. Ambroise dit :

n. 18. Afin que vous sachiez combien simplement nous cherchons la verité, voïez, je dis ce que vous dites, mais vous n'en dites que la moitié. Car en parlans ainsi, vous

ſemblez nier qu'il ſoit vrai Dieu. Si donc vous confeſ- AN. 381.
ſez ſimplement que le Fils de Dieu eſt vrai Dieu : dites ces paroles dans le même ordre où je les avance. Pallade dit : Je vous parle ſelon les écritures : je dis que le Seigneur eſt vrai Fils de Dieu. S. Ambroiſe dit : Dites-vous que le Fils de Dieu eſt vrai Seigneur ? Pallade dit: Puis que je dis qu'il eſt vrai Fils, que faut-il plus ? S. Ambroiſe dit : Je ne demande pas ſeulement que vous diſiez qu'il eſt vrai Fils, mais que le Fils de Dieu eſt vrai Seigneur. S. Euſebe de Bologne dit : J. C. eſt vrai Dieu; ſelon la foi catholique. Pallade dit : Il eſt vrai Fils de Dieu. S. Euſebe dit : Nous ſommes auſſi fils par adoption, mais il l'eſt par la generation divine. Confeſſez-vous donc que le vrai Fils de Dieu ſoit vrai Seigneur proprement & par nature ? Pallade dit : Je dis qu'il eſt vrai Fils unique de Dieu. Euſebe dit : Vous croïez donc que c'eſt parler contre les écritures, ſi on dit que J. C. eſt vrai Dieu. Comme Pallade ne diſoit mot. Saint *n. 20.*
Ambroiſe dit : Celui qui dit ſeulement qu'il eſt vrai Fils, ſans vouloir dire qu'il eſt vrai Seigneur, ſemble le nier. Que Pallade le confeſſe donc en cet ordre, s'il peut s'y reſoudre, & qu'il declare s'il dit, que le Fils de Dieu eſt vrai Seigneur. Pallade dit : Le Fils dit : Afin qu'ils vous *Joan. XVII. c. 3.*
connoiſſent vous ſeul vrai Seigneur, & J. C. que vous avez envoïé. Le dit-il par paſſion ou en verité ? S. Ambroiſe dit : S. Jean a dit dans ſon epître : Il eſt vrai Dieu. *1. Joan. v. 20.*
Niez-le. Pallade dit : Quand je vous dis qu'il eſt vrai Fils, je confeſſe auſſi une vraïe divinité. S. Ambroiſe dit : En cela même, il y a de la fraude : car quand vous dites une ſeule & vraïe divinité, vous ne l'attribuez qu'au Pere & point au Fils. Si donc vous voulez parler clairement, puis que vous me renvoïez aux écritures, dites comme l'Evangeliſte S. Jean : il eſt vrai Dieu,

AN. 381. ou niez qu'il l'a dit. Pallade dit: Il n'y a point d'autre que le Fils qui soit engendré. S. Eusebe dit: J. C. est
n. 21. vrai Dieu selon la foi de tout le monde & la profession catholique. Selon vôtre opinion, ne l'est-il pas? Pallade dit: Il est la vertu de nôtre Dieu. S. Ambroise dit: Vous ne vous declarez point franchement; & par consequent anathême à celui qui ne confesse point que le Fils de Dieu est vrai Seigneur. Tous les évêques dirent: Anathême à celui qui ne dira point que le Christ Fils de Dieu est vrai Seigneur.

En continuant la lecture de la lettre d'Arius, on examina cette parole: que le Pere seul possede l'immortalité; & S. Ambroise dit: Le fils de Dieu a-t'il l'immortalité ou ne l'a-t'il pas, selon la divinité? Pallade dit: Recevez-vous ces paroles de l'apôtre ou non? Le roi
1. Tim. VI. 16. des rois qui seul a l'immortalité? S. Ambroise dit: Que dites-vous du Christ Fils de Dieu? Pallade dit: Le nom de Christ est-il divin ou humain? S. Eusebe dit: Selon le mystere de l'Incarnation, on l'appelle Christ, mais
n. 23. le même est Dieu & homme: Pallade dit: Christ est un nom de la chair, un nom humain: répondez-moi aussi vous autres. S. Eusebe dit: Pourquoi vous arrêtez-vous à des choses inutiles? Ce passage de l'apôtre que vous avez allegué pour Arius, exprime, si vous l'entendez, sous le nom de Dieu la dignité de toute la nature divine: car le Pere & le Fils sont marquez par le nom de Dieu. S. Ambroise dit: Je vous demande clairement vôtre sentiment. Le fils de Dieu a-t'il l'immortalité se-
n. 24. lon la generation divine, ou ne l'a-t'il pas? & aprés quelques chicanes de Pallade, il ajoûta: Que vous semble de celui qui nie que le Fils de Dieu ait l'immortalité? Tous les évêques dirent. Qu'il soit anathême. Pallade dit: La generation divine est immortelle. S. Ambroise

dit : C'eſt encore une ruſe, pour ne pas s'expliquer clairement ſur le Fils de Dieu. Je dis que le Fils de Dieu a l'immortalité ſelon ſa divinité : niez-le. Pallade dit : J. C. eſt il mort ou non ? Selon la chair, dit S. Ambroiſe. Nôtre ame même ne meurt pas. Croïez-vous donc que J. C. ſoit mort ſelon la divinité ? Pallade dit : Pourquoi craignez-vous ce nom de mort ? S. Ambroiſe dit : Je ne le crains point ; au contraire je confeſſe qu'il eſt mort ſelon ma chair ; car c'eſt lui-même qui m'a délivré des liens de la mort. Et comme Pallade parloit toûjours ambiguement, diſant qu'il ne connoiſſoit point Arius, ſans vouloir le condamner. S. Ambroiſe dit ; Anathême à celui qui n'explique pas librement ſa foi. Tous les évêques dirent : Anathême.

AN. 381.

n. 25.

n. 26.

On continua à lire dans la lettre d'Arius : Seul ſage ; & Pallade dit : Le pere eſt ſage par lui-même, mais le Fils n'eſt pas ſage. S. Ambroiſe & S. Euſebe ſe recrierent ſur cette impieté, & Pallade avoüa que le Fils de Dieu eſt la ſageſſe. S. Ambroiſe lui demanda : Eſt-il ſage ou non ? Pallade répondit : Il eſt la ſageſſe. Il eſt donc ſage, dit S. Ambroiſe, puis qu'il eſt la ſageſſe ? Pallade dit : Nous vous répondons ſelon l'écriture. S. Euſebe dit : Anathême à qui nie que le Fils de Dieu ſoit ſage. Tous les évêques dirent : Anathême. On interrogea auſſi Secondien ſur ce point, mais il ne voulut pas s'expliquer

n. 27.

1. Cor. 1. 24.

n. 28.

On paſſa au titre de bon, & Pallade avoüa que J. C. eſt bon. S. Ambroiſe dit : Arius a donc eu tort de le dire du Pere ſeul ? Pallade dit : Celui qui ne dit pas que J. C. eſt bon, dit mal. S. Euſebe dit : Vous confeſſez que J. C. eſt bon : mais je le ſuis auſſi : car c'eſt à moi qu'il eſt dit : Courage, bon ſerviteur ; & l'homme bon tire de bonnes choſes de ſon treſor. Pallade dit : Je l'ai déja dit : Je ne vous répons point juſques à un concile plein. S.Am-

n. 29.

Matt. xxv. 20.

Luc vi. 45.

AN. 381. broiſe dit : Les Juifs diſoient : Il eſt bon. Et Arius nie
Joan. VII. 12. que le Fils de Dieu ſoit bon. Qui le peut nier ? dit Pallade. S. Euſebe dit : Le Fils de Dieu eſt donc un Dieu bon ? Pallade dit : Le Pere qui eſt bon a engendré un bon Fils. S. Ambroiſe dit : Il nous a auſſi engendrez bons, mais non pas ſelon la divinité. Et n'en pouvant
n. 30. tirer autre choſe, il dit : Anathême à qui ne confeſſe pas que le Fils de Dieu ſoit un Dieu bon. Tous les évêques dirent : Anathême.

n. 31. On continua de lire : Seul puiſſant. S. Ambroiſe dit : Le Fils de Dieu eſt-il puiſſant ou non ? Pallade dit : Celui qui a tout fait n'eſt-il pas puiſſant ? S. Ambroiſe dit : Arius a donc mal dit : le condamnez-vous du moins en cela ? Pallade dit : Que ſai-je qui il eſt ? Je vous réponds pour moi. Enſuite il avoüa que le Fils de Dieu eſt Puiſſant, mais il ne voulut pas avoüer qu'il eſt le Seigneur puiſſant. S. Ambroiſe dit : Les hommes auſſi
n. 32. *Pſ. LI. 3.* ſont puiſſans : car il eſt écrit : Pourquoi te glorifies-tu en
2. Cor. XII. 10. ta malice, toi qui es puiſſant en iniquité ? Et ailleurs : Quand je ſuis foible, c'eſt alors que je ſuis puiſſant. Je vous demande de confeſſer que le Chriſt Fils de Dieu eſt le Seigneur puiſſant ; ou de prouver le contraire. Car moi qui dis que le Pere & le Fils n'ont qu'une puiſſance, je dis que le Fils de Dieu eſt puiſſant comme le Pere. Pallade dit : Je l'ai déja dit : Nous vous répondons en cette diſpute, comme nous pouvons. Vous voulez ſeuls être les juges, vous voulez être les parties. Nous ne vous répondons point maintenant : nous vous répondrons dans un concile general. S. Ambroiſe dit : Anathême à qui nie que le Chriſt ſoit le Seigneur puiſſant. Tous les évêques dirent : Anathême.

XIV. Egalité du Fils de Dieu.

On examina la qualité de juge, & Pallade avoüa que le Fils de Dieu eſt juge de tous. Mais il ajoûta : Il y a

celui qui donne & celui qui reçoit : voulant dire que le AN. 381.
Pere a donné au Fils le pouvoir de juger. S. Ambroise c. 3.
dit : L'a-t'il donné par grace ou par nature ? car on le donne aussi aux hommes. Pallade dit : Dites-vous que le pere est le plus grand ou non ? S. Ambroise voïant qu'il vouloit détourner la dispute par cet incident, qui étoit le grand fort des Ariens, lui dit : Je vous répondrai aprés. Mais comme il s'opiniâtroit à ne point ré- n. 34.
pondre, si on ne lui répondoit sur ce point, S. Eusebe de Bologne dit : Selon la divinité le Fils est égal au pere. Vous voïez dans l'évangile que les Juifs le persecu- Joan. x. 33.
toient, parce qu'il disoit que Dieu étoit son pere, se faisant égal à Dieu. Ce que les impies ont confessé en c. 18.
le persecutant, nous autres fideles nous ne pouvons le nier. S. Ambroise ajoûta : Vous lisez ailleurs : Etant en Philipp. II. 6.
la forme de Dieu, il n'a pas crû que ce fût une usurpation d'être égal à Dieu : mais il s'est aneanti, prenant la forme d'esclave. Voïez-vous comme il est égal en la forme de Dieu ? En quoi donc est-il moindre ? selon la forme d'esclave, non selon celle de Dieu. S. Eusebe dit : Comme étant en la forme d'esclave, il n'a pu être au dessous de l'esclave, ainsi étant en la forme de Dieu, il n'a pû être au dessous de Dieu. S. Ambroise dit : Ou n. 36.
dites que selon la divinité le Fils de Dieu est moindre. Pallade dit : Le Pere est plus grand. Selon la chair, dit Saint Ambroise. Pallade dit : Celui qui m'a envoïé est Joan. XIV. 27.
plus grand que moi. La chair est-elle envoïée où le Fils de Dieu ? S. Ambroise dit : Vous voilà convaincu aujourd hui de falsifier les écritures : car il est écrit : Le Pere est plus grand que moi, & non pas : Celui qui m'a envoïé est plus grand que moi. Pallade dit : Le pere est plus grand. S. Ambroise dit : Anathême à celui qui ajoûte ou diminuë aux divines écritures. Tous

pas souscrit au concile de Nicée. Attale aprés avoir gardé quelque tems le silence, ne parla que pour refuser de répondre, & l'évêque Sabin dit : Nous sommes témoins qu'Attale a souscrit au concile de Nicée, & qu'il ne veut pas répondre, S. Ambroise de l'avis de tous les évêques, fit continuer la lecture de la lettre d'Arius, & dit à Pallade : Je vous ai répondu sur le *plus grand* & sur le *sujet* : répondez-moi à vôtre tour. Pallade dit : Je ne vous répondrai point, s'il ne vient des auditeurs aprés le dimanche. S. Ambroise dit : Vous étiez venu pour conferer : mais parce que vous avez vû la lettre d'Arius que vous n'avez pas voulu condamner, & que vous ne pouvez soûtenir, vous fuïez maintenant, & vous chicanez. Je la lis tout au long. Dites si vous croïez J. C. créé : s'il a été un tems qu'il n'étoit pas : ou si le fils unique de Dieu a toûjours été. Pallade dit : Je vous convaincrai d'impieté, vous n'êtes point mon juge : vous êtes un transgresseur. Sabin de Plaisance dit : Quelles impietez reprochez-vous à nôtre frere Ambroise ? dites-les. Pallade dit : Je vous l'ai déja dit : je répondrai dans un concile general, & devant des auditeurs. S. Ambroise dit : Je veux être accusé & convaincu dans l'assemblée de mes freres.

AN. 381.

n. 46.

n. 47.

n. 48.

XV. Condamnation de Pallade & de Secondien.

Ensuite S. Valerien d'Aquilée dit : Ne pressez pas tant Pallade, il ne peut confesser simplement la verité catholique : il se sent coupable de deux heresies : il a été ordonné par des Photiniens, & condamné avec eux ; & il va être condamné comme Arien. Pallade dit : Prouvez-le. S. Ambroise dit : Vous m'accusez d'impieté : prouvez-le. Et un peu aprés tous les évêques dirent : Nous disons tous anathême à Pallade. S. Ambroise dit : Consentez-vous, Pallade, qu'on lise le reste de la lettre d'Arius ? Pallade dit : Donnez-nous des auditeurs, qu'il

n. 49.

n. 50.

n. 51.

AN. 381. vienne auſſi des écrivains de part & d'autre. S. Ambroiſe dit : Quels auditeurs demandez-vous ? Pallade dit : Il y a ici pluſieurs perſonnes conſtituées en dignité. S. Ambroiſe dit : Les évêques doivent juger les laïques, & non pas être jugez par eux. Mais pourtant dites quels juges vous demandez. Le prêtre Chromace dit : Sans préjudice du jugement des évêques, que l'on liſe au
n. 52. long ceux qui ſont du parti de Pallade. Saint Ambroiſe ajoûta : Nous rougiſſons de voir que lui qui ſe prétend évêque, veut être jugé par des laïques ; & il merite encore en cela d'être condamné, outre les impietez dont il eſt convaincu : ainſi je prononce qu'il eſt indigne du ſacerdoce : qu'il en doit être privé, & un catholique
n. 53. ordonné à ſa place. Enſuite il fit ſouvenir les évêques, que l'empereur leur avoit renvoïé la decision de cette diſpute comme aux interpretes des écritures, & il prit les voix de tous.

n. 54. S. Valerien évêque d'Aquilée dit ſon avis le premier, en ces termes : Il me ſemble que celui qui défend Arius eſt Arien : celui qui ne condamne pas ſes blasfêmes eſt blasfêmateur lui-même : c'eſt-pourquoi je ſuis d'avis qu'il ſoit retranché de la compagnie des évêques. Pallade voïant que c'étoit tout de bon, & qu'il alloit être dé-
n. 55. 56. 57. &c. poſé, fit ſemblant de s'en moquer, & dit : Vous avez commencé de joüer ; & bien joüez. Nous ne vous répondons point ſans un concile Oriental. Aprés quoi on ne dit plus rien. Les évêques continuerent de dire leurs avis, chacun en particulier, dans le même ſens, quoiqu'en diverſes paroles ; & tous le déclarerent Arien, & dépo-
n. 65. ſé de l'épiſcopat. Saint Ambroiſe s'adreſſa enſuite à Secondien, & le preſſa de reconnoître que le Fils de Dieu eſt vrai Dieu. Mais Secondien ne voulut jamais dire autre choſe, ſinon qu'il eſt vrai Fils unique de Dieu ; &

non pas qu'il est vrai Dieu : disant que cette proposition n'est point dans l'écriture. Et quelque instance que fit S. Ambroise, secondé de S. Eusebe de Bologne, ils n'en purent jamais tirer autre chose : Aprés que la dispute eut duré depuis le point du jour jusques à la septiéme heure, c'est-à-dire une heure aprés midi, Secondien fut déposé du sacerdoce, comme Pallade, & le prêtre Attale pareillement condamné. AN. 381. n. 70. Ep. syn. n. 5. 8 &

XVI. Lettres du concile d'Aquilée. Ap. Amb. ep. 90.

Le concile d'Aquilée écrivit ensuite plusieurs lettres, dont quatre nous restent. La premiere aux évêques de Gaule des provinces de Vienne & de Narbonne, par laquelle il les remercie des députez qu'ils lui ont envoïez, & leur rend compte de la condamnation de Pallade & de Secondien. On peut juger qu'il y avoit des lettres pareilles aux autres provinces, qui avoient envoïé des députez ; & peut-être étoit-ce la même lettre, en changeant seulement les noms. Les trois autres lettres du concile d'Aquilée sont adressées aux empereurs, c'est-à-dire à Gratien. Par la premiere, les évêques remercient les empereurs de la convocation du concile, & leur rendent compte de ce qui s'y est passé, c'est-à-dire des fuites & des chicanes des heretiques, de leurs blasfêmes & de leur condamnation. Ils prient les empereurs de la faire executer, en adressant des lettres aux juges des lieux, pour les chasser des églises, & pour faire mettre à leurs places des évêques catholiques par les deputez du concile. Aprés avoir parlé du prestre Attale, ils ajoûtent : Que dirons-nous de son maître Julien Valens ? qui bien qu'il fut trés-proche, a évité le concile, de peur de rendre compte de sa patrie renversée, & de ses citoïens trahis. On dit même qu'il a osé paroître devant l'armée Romaine habillé en Goth, avec un colier & un bracelet comme les païens, en profanant son sa- Ap. Ambr. ep. 10. n. 8. n. 9. 10.

AN. 381. cerdoce. Car il avoit été ordonné évêque à Petau aprés le saint homme Marc, dont la memoire est en admiration; & maintenant il demeure à Milan aprés la ruine de sa patrie. Ils demandent donc qu'il soit chassé d'Italie & renvoïé chez lui. Que les empereurs écoutent favorablement les députez du concile, & les renvoïent promptement aprés leur avoir accordé leurs demandes. Enfin qu'en éxecution des loix precedentes, les assemblées des Photiniens soient défenduës : parce qu'ils en tenoient encore à Sirmium.

A. Ambr. ep. 11. n. 3. La seconde lettre aux empereurs, ou plûtôt à Gratien, regarde l'antipape Ursin. Les évêques avoient reconnu dans ce concile, qu'il s'étoit joint aux Ariens; particulierement avec Valens de Petau, pour troubler l'église de Milan, tenant des assemblées secrettes avec eux, tantôt devant les portes de la synagogue, tantôt dans les maisons des Ariens, & leur donnant des instructions pour troubler la paix de l'église. Les évêques prient donc l'empereur, de ne le plus écouter, & de resister avec fermeté a toutes ses importunitez : non-seulement parce qu'il a favorisé les heretiques, mais parce qu'il a voulu troubler l'église Romaine capitale de tout l'empire, d'où le droit de la communion se répand sur toutes les autres églises; ce sont leurs termes

n. 4.

Ap. Ambr. ep. 12. n. 3. La troisiéme lettre du concile d'Aquilée aux empereurs, est proprement pour Theodose, puis qu'elle regarde l'Orient. Les évêques y parlent ainsi en substance : Dans tout l'Occident il ne restoit que les deux seuls heretiques que nous venons de condamner, & qui troubloient seulement deux coins de la Dacie & de la Mesie. Dans tout le reste jusques à l'Ocean, tous les fideles sont en une même communion. Mais en Orient, quoique les heretiques soient reprimez, nous apprenons qu'il y

a de frequentes divisions entre les catholiques. On dit que Timothée d'Alexandrie & Paulin d'Antioche, qui ont toûjours été dans nôtre communion, sont inquietez par ceux dont la foi n'a pas toûjours été ferme. Nous souhaitons de les réünir, mais sans préjudice de l'ancienne communion que nous conservons avec les autres. Il y a long-tems que nous avons receu des lettres des deux partis, & principalement de ceux qui étoient divisez à Antioche; & nous avions resolu d'y envoïer quelques uns des nôtres, pour être les mediateurs de la paix: mais nous en avons été empêchez par l'irruption des ennemis & le tumulte des affaires publiques. AN. 381.

C'est pourquoi nous vous prions d'ordonner que l'on tienne encore à Alexandrie un concile de tous les évêques catholiques, pour decider à qui il faut accorder la communion & avec qui il la faut garder. C'est ce qui se passa au concile d'Aquilée; & cette derniere lettre montre clairement que les évêques qui y assisterent, ne tenoient pas pour écumenique le concile qui venoit de se tenir à C. P. ou qu'ils ne savoient pas encore ce qui s'y étoit passé.

XVII. Autre concile d'Italie.

Soz. VII. c. II. Hier. ep. 27. ad Eustoch. c. 2. Ap. Ambr. ep. 13. 14.

Il paroît même que les évêques d'Occident changerent d'avis: car on ne voit point qu'il se soit tenu alors de concile à Alexandrie; & il est certain qu'ils demanderent que le concile universel se tint à Rome, & que l'empereur Gratien l'ordonna. Mais avant qu'il se tînt, il y en eut un autre en Italie où presida S. Ambroise, & dont nous avons deux lettres à l'empereur Theodose. Dans la premiere, ils disent: Nous avions écrit il y a long-tems, que les deux évêques d'Antioche Paulin & Melece que nous estimons catholiques, s'accordassent entre-eux: ou du moins, que si l'un mouroit avant l'autre on ne mît personne à la place du défunt. Mainte-

AN 381. nant on nous assure, que Melece étant mort & Paulin encore vivant, qui a toûjours été en nôtre communion: on a substitué ou plûtôt ajoûté un évêque en la place de Melece, contre tout droit & tout ordre ecclesiastique. Et l'on dit que cela s'est fait du consentement, & par le conseil de Nectaire, dont nous ne voïons pas que l'ordination soit dans l'ordre. Car l'évêque Maxime nous a fait voir dernierement dans le concile, qu'il conserve la communion de l'église d'Alexandrie, en nous lisant les lettres de Pierre de sainte memoire; & comme il nous a prouvé clairement, qu'il avoit été ordonné dans une maison particuliere par l'ordre des évêques, parce que les Ariens tenoient encore les églises: nous n'avons pas eu sujet de douter de son épiscopat: d'autant moins qu'il protestoit que la plûpart du peuple & du clergé lui avoit fait violence pour l'ordonner. Toutefois pour ne rien décider par préocupation en l'absence des parties, nous avons crû, Seigneur, devoir vous en instruire: afin que vous puissiez y pourvoir selon l'interest de la paix. Car nous avons remarqué, que Gregoire ne peut s'attribuer le siege de C. P. suivant la tradition des peres.

Ils se plaignent ensuite que les Orientaux, sachant que Maxime étoit venu en Occident pour plaider sa cause dans un concile universel, ont évité de s'y trouver, & n'ont point attendu le jugement des Occidentaux. Toutefois, ajoûtent-ils, quand il n'y auroit pas eu de concile indiqué, il auroit agi selon le droit & la coûtume de nos ancêtres, aïant recours au jugement de l'église Romaine, de l'Italie & de tout l'Occident: comme ont fait Athanase de sainte memoire, & depuis Pierre, tous deux évêques d'Alexandrie, & la pluspart des Orientaux. Nous ne nous attribuons pas la prerogative de l'examen, mais nous devions avoir part au ju-

gement. Ils concluent qu'ils n'ont pû refuser leur communion à Maxime, ni l'accorder à Nectaire; & que ce different ne peut s'accorder, qu'en remettant à C. P. celui qui a été ordonné le premier, c'est-à-dire Maxime: ou en tenant à Rome un concile d'eux & des Orientaux, sur l'ordination de l'un & de l'autre. Car, ajoûtent-ils, les Orientaux ne doivent pas refuser l'examen de l'évêque de Rome, & des autres évêques du voisinage & de l'Italie, eux qui ont attendu le jugement du seul Ascole, jusques à le faire venir à C. P. des parties d'Occident. Pour nous, aïant été avertis par le prince vôtre frere de vous écrire, nous demandons que le jugement soit commun entre ceux d'une même communion. Ce frere est l'empereur Gratien. AN. 381.

L'empereur Theodose répondit à cette lettre, & desabusa les évêques d'Italie, leur apprenant quel étoit Maxime, & combien son ordination étoit differente de celle de Nectaire. Il leur representa que ces affaires & celle de Flavien devoient être jugées en Orient, où toutes les parties étoient presentes, & qu'il n'y avoit point de sujet de faire venir les Orientaux en Occident. C'est ce qui paroît par la seconde lettre de S. Ambroise Ep. 14. & des évêques d'Italie, où ils remercient l'empereur d'avoir réüni les églises d'Orient avec celles d'Occident, & d'avoir dissipé les fraudes qui les avoient separez des Orientaux. Ils s'excusent de lui avoir écrit sur le desir de se réünir, & de faire cesser les plaintes des Orientaux, qui se croïoient negligez. Car, disent-ils, nous n'avons pas demandé un concile pour nôtre interêt, puis que tout l'Occident est en paix. Ils ajoûtent une autre n. 4. matiere pour le concile, touchant ceux qui veulent, disent ils, introduire dans l'église, je ne sai quel dogme attribué à Apollinaire: Il falloit que l'affaire fût examinée en

AN. 381. presence des parties ; afin qu'étant convaincu de nouvelle doctrine, il ne se cachât plus sous le nom general de la foi, & fût privé du sacerdoce. On voit par-là qu'Apollinaire étoit encore en place, & que son heresie n'étoit pas connuë de tous, du moins en Occident.

XVIII. Second concile de C. P.

Cependant, suivant la demande du concile d'Aquilée, l'empereur Theodose en convoqua un pour appaiser les divisions d'Orient, particulierement d'Antioche : il est vrai qu'il ne le convoqua pas à Alexandrie, comme les Occidentaux avoient demandé, mais à C. P. & la pluspart des évêques qui avoient assisté au grand concile, s'y rendirent encore l'année suivante 382. sous le consulat d'Antoine & de Syagrius au commencement de l'esté. S. Gregoire de Nazianze y fût invité : mais il s'en excusa, & en écrivit à un officier considerable nommé Procope en ces termes : Mon inclination, s'il faut dire la verité, est de fuïr toute assemblée d'évêques ; parce que je n'ay jamais veu de concile, qui ait eu bonne fin, & qui n'ait augmenté les maux, plûtôt que de les guerir. L'amour de la dispute & l'ambition, ne soïez pas scandalisé si je parle ainsi, y regne au de-là de ce qu'on peut dire ; & celui qui veut juger les méchans, s'expose à être accusé sans les corriger. C'est-pourquoi je me renferme en moi-même & je ne compte de seureté pour l'ame que dans le repos. J'ai même à present une maladie qui m'autorise, me mettant hors d'état d'agir, & quasi toûjours à l'extremité. Recevez donc mes excuses, & persuadez à l'empereur de ne pas m'accuser de paresse ; mais de pardonner à mon infirmité, en veuë de laquelle il sait qu'il m'a accordé de me retirer pour toute grace. On crut que sa maladie étoit un pretexte, & on réitera les ordres par un autre grand officier nommé Icare, & par Olympius gouverneur de Cappadoce. Au reste,

Theod. v. c. 8.

Epist. 55.

Ep. 76.

reste, cet éloignement des conciles que l'on voit encore en quelques autres écrits de S. Gregoire de Nazianze, ne porte aucun préjudice au respect que l'on doit en general à ces saintes assemblées, ni à la necessité de les tenir, si bien établies d'ailleurs. Il est aisé de voir que le mauvais succez de ses bonnes intentions dans le grand concile de C. P. devoit avoir fait une forte impression sur une imagination aussi vive que la sienne, & son chagrin étoit soûtenu par son grand âge & ses maladies continuelles. AN 382. *Ep.* 55. 54. *p.* 814. *Carm.* 11.

Les évêques d'Orient étant à C. P. receurent une lettre synodale des Occidentaux, qui les invitoit à venir à Rome au grand concile qui s'y tenoit : mais ils s'en excuserent comme d'un voïage qui ne seroit d'aucune utilité. Leur réponse étoit adressée à Damase, Ambroise, Briton, Valerien, Aschole, Anemius, Basile, & aux autres évêques assemblez à Rome. Ils commencent par la description de la persecution, dont ils sortoient, & dont les desordres demandoient bien du tems pour être reparez, parce qu'encore que les heretiques fussent chassez des églises, leurs faux pasteurs ne laissoient pas de les assembler dehors, d'exciter des séditions, & de nuire à l'église de tout leur pouvoir. Ainsi, ajoûtent-ils, quelque desir que nous aïons de correspondre à la charité, avec laquelle vous nous avez invitez, nous ne pouvons dénuer entierement nos églises, qui commencent à se renouveller ; & ce voïage seroit même absolument impossible à la plûpart de nous. Car nous étions venus à C. P. suivant les lettres que vous écrivîtes l'année passée, aprés le concile d'Aquilée au trés-pieux empereur Theodose, nous n'étions preparez que pour ce seul voïage, nous n'apportions le consentement des évêques qui sont demeurez dans les provinces, que pour ce seul concile: *Theod.* v. c. 8. *Ibid.* c. 9.

AN. 382. nous ne nous attendions point à aller plus loin, & nous n'en avions pas même oüi parler, avant que de nous assembler à C. P. De plus le terme étoit trop court pour faire nos preparatifs, ou avertir tous les évêques de nôtre communion, & recevoir leur consentement. Ce que nous avons pû faire, est de vous envoïer nos venerables freres les évêques Cyriaque, Eusebe & Priscien, qui vous feront connoître nôtre amour pour la paix, & nôtre zele pour la foi.

En effet, si nous avons souffert des persecutions, c'est pour la foi de Nicée qui nous enseigne à croire au nom du pere, & du fils, & du S. Esprit; c'est-à-dire d'une seule divinité, puissance & substance, d'une égale dignité & d'un regne coëternel, en trois parfaites hypostases ou trois parfaites personnes, *prosopois*. En sorte qu'il ny ait point de lieu à l'erreur de Sabellius, qui confond les hypostases ou détruit les proprietez: ni à celle des Eunomiens, des Ariens & des ennemis du S. Esprit, qui divisent la substance, la nature ou la divinité; & qui introduisent une nature posterieure créée, ou d'une autre substance dans la Trinité increée, consubstantielle & coëternelle. Nous conservons aussi dans sa pureté la doctrine de l'Incarnation; & nous ne recevons point dans ce mystere une chair imparfaite, sans ame ou sans entendement. Mais nous reconnoissons, que le Verbe de Dieu est entierement parfait avant les siecles, & dans les derniers jours est devenu homme parfait pour nôtre salut. Voilà en abregé la foi que nous prêchons, & dont vous pourrez vous instruire plus amplement par l'écrit du concile d'Antioche, & par celui du concile écumenique qui fut tenu l'année derniere à C. P. On croit que ce concile d'Antioche est celui de l'an 379. & l'on

Sup. XVIII. n. 41. voit ici que les Orientaux tenoient pour écumenique celui de C. P. en 381.

Ils rendent compte ensuite de ce qu'ils avoient reglé touchant la discipline. Vous savez, disent-ils, l'ancienne regle confirmée par le decret de Nicée, que les ordinations se feroient dans chaque province par ceux de la province, en y appellant s'ils vouloient leurs voisins. Ainsi pour l'église de C. P. nouvellement rétablie, nous avons ordonné évêque le venerable Nectaire dans le concile écumenique, d'un commun consentement, à la veuë du trés-pieux empereur Theodose, du consentement de tout le clergé & de toute la ville. Pour l'église d'Antioche, les évêques de la province & de la diocese d'Orient ont éleu canoniquement le venerable Flavien, d'un commun accord de toute l'église; & tout le concile a approuvé cette ordination comme legitime. Pour l'église de Jerusalem, nous reconnoissons le venerable évêque Cyrille, qui a autrefois été ordonné canoniquement par ceux de toute la province, & a beaucoup souffert en divers lieux de la part des Ariens. Les Orientaux concluent, en exhortant les Occidentaux à consentir à tout en esprit d'union & de charité, quittant tous les prejugez & les affections particulieres.

Mais ils ne les persuaderent pas pour le point le plus important, qui étoit l'ordination de Flavien. Le pape Damase & tous les évêques d'Occident, adresserent leurs lettres synodales à Paulin, comme évêque d'Antioche & n'écrivirent point à Flavien, ni ne communiquerent plus avec Diodore de Tarse & Acace de Berée qui l'avoient ordonné. Les Egyptiens & les Arabes tinrent aussi pour Paulin : mais les Syriens, ceux de Palestine, de Phenicie, d'Armenie, de Cappadoce, & la plûpart de ceux de Galatie & de Pont prirent le parti de Flavien. C'est tout ce que l'on sait de ce concile de Rome. On voit par l'inscription de la lettre des Orien-

XIX. Concile de Rome.
Sozom VII. *c.* 11.

taux que S. Ambroise, S. Valerien d'Aquilée, Saint Aschole de Tessalonique, & Anemius de Sirmium s'y trouverent; & il est certain d'ailleurs, que S. Epiphane & Paulin d'Antioche y vinrent d'Orient, accompagnez de S. Jerôme. S. Epiphane logea chez Paule, dame Romaine déja illustre par son rang, & plus illustre depuis par sa sainteté : Paulin la voïoit trés-souvent; & ils lui inspirerent un ardent desir de la solitude. Ils passerent l'hyver à Rome, & ne retournerent en Orient que l'année suivante : mais S. Jerôme y demeura prés de trois ans.

Hier. ep. 27. ad Eustoc. c. 1. ep. 16. ad Princ. c. 3.

Epist. 99. ad Asel.

Paul. vita Ambr. n. 10.

S. Ambroise étant à Rome, fut invité par une dame du rang des clarissimes, d'aller dans sa maison au-dé-la du Tibre, & y offrit le sacrifice. Une baigneuse qui étoit au lit paralytique, aïant apris qu'il étoit dans cette maison s'y fit porter dans une chaise, & pendant qu'il prioit & lui imposoit les mains, elle toucha ses vêtemens. En les baisant elle fut aussi-tôt guerie, & commença à marcher. Paulin secretaire de S. Ambroise qui raporte ce miracle, dit l'avoir appris à Rome même plusieurs années aprés; par le raport de quelques saints personnages. On voit en passant, que l'on celebroit quelquefois le saint sacrifice dans des maisons particulieres. S. Ambroise retrouva à Rome sa chere sœur sainte Marcelline qui y demeuroit; & elle lui fut d'un grand secours dans une maladie, pendant laquelle il fut visité par S. Aschole de Thessalonique. Ce lui fut une trés sensible consolation; car il ne l'avoit point encore vû, & ils arroserent ensemble leurs habits de leurs larmes en déplorant les maux du siecle.

Ambr. ep. 15. n. 10

XX.
S. Jerôme à Rome.

Hier. ep. 11. ad Ageruu. c. 3.

S. Jerôme pendant son séjour de Rome, s'attacha au pape S. Damase, & lui aidoit à écrire ses lettres, pour répondre aux consultations que les conciles de diverses

églises lui adressoient. S. Jerôme s'attira bien-tôt l'estime & l'affection de tout le monde, par la sainteté de ses mœurs, son humilité, & son éloquence : en sorte qu'on le jugeoit digne de l'épiscopat. Le pape Damase l'avoit déja consulté quelquefois sur diverses questions de l'écriture, & l'avoit excité à corriger la version latine du nouveau testament. Il continua l'aïant auprés de lui à le faire travailler sur l'écriture, & on raporte avec raison, au tems qu'il étoit à Rome, le traité sur la vision des cherubins d'Isaïe, & sur la parabole de l'enfant prodigue, qu'il dicta l'un & l'autre aïant mal aux yeux : la traduction des deux homelies d'Origene sur le cantique : & la correction du pseautier, selon les septante. Ce fut aussi en ce tems-là & du vivant du pape saint Damase, qu'il écrivit contre Helvidius disciple d'Auxence, qui avoit écrit un livre, où il prétendoit prouver par l'écriture, que la sainte Vierge aprés la naissance de N. S. avoit eu de S. Joseph. d'autres enfans ; & passant à la these generale, il soûtenoit que la virginité n'avoit aucun avantage sur le mariage. Erreur qui avoit déja cours en Orient, comme nous avons vû en parlant des Antidicomarianites, & commençoit alors à se répandre en Occident. S. Jerôme méprisa quelque tems le traité d'Helvidius, tant par l'obscurité de l'auteur, qu'il ne connoissoit pas, quoi qu'ils fussent tous deux à Rome ; que par le peu de merite de l'ouvrage. Enfin il se laissa persuader d'y répondre ; & montra clairement qu'il n'y a rien dans l'écriture, qui ne favorise la créance établie dans l'église, que Marie est toûjours demeurée Vierge, & que S. Joseph n'a été que le gardien de sa virginité. Il soûtient même que ce saint a vêcu vierge ; enfin il releve la virginité, mais sans blâmer le mariage. On croit qu'il écrivit dans ce tems-là le dialogue contre les

Epist. 99. ad Asell.

Ap. Hier. ep. 124. 144. 45. pref. in evang. ep. 145.

Ep. 142. 143. 146.

Post. ep. 151.

Pref. in psalt.

Epist. 50. ad Pam. c. 7.

Gennad. in Helvid.

Sup. XVII. n. 26.

In. Helv. c. 1.

c. 2.

c. 9. in fin.

Luciferiens qui joints aux partisans d'Ursin, broüilloient continuellement à Rome contre le pape Damase. C'est en ce traité que S. Jerôme fait voir clairement, par les actes du concile de Rimini, la maniere dont les évêques y avoient été surpris.

Sup. liv. xiv. n. 14.

Une des plus grandes occupations de saint Jerôme, pendant ce séjour de Rome étoit de répondre à ceux qui le consultoient sur l'écriture sainte, principalement aux dames Romaines. Car quelque soin que sa modestie lui fist prendre d'éviter leur rencontre, elles avoient encore plus d'empressement à le chercher. Sainte Marcelle, sainte Aselle sa sœur & leur mere Albine furent de ce nombre: Marcelle profita en peu de tems de ce que S. Jerôme avoit appris par un long travail, & le consulta souvent depuis, comme il paroît par ses lettres. Etant demeurée veuve le septiéme mois aprés ses nôces: elle refusa d'épouser Cerealis homme âgé, mais trés-noble & trés-riche, qui sous Constantius avoit été prefet de Rome, & consul l'an 358. Pendant la longue viduité de Marcelle, la pureté de sa conduite ne fut jamais flétrie du moindre soupçon. Elle se retira dans une maison de campagne proche de Rome, où elle pratiqua long-tems la vie monastique avec sa fille la vierge Principia, & leur exemple produisit à Rome un grand nombre de monasteres d'hommes & de filles. Sainte Marcelle avoit pris le goût de la pieté & de la vie monastique quarante ans auparavant, lors que S. Athanase vint à Rome, sous le pape Jules en 341. Elle apprit de lui la vie de S. Antoine qui vivoit encore, & la discipline des monasteres de S. Pacôme, pour les hommes & pour les femmes.

Ep. 99. ad. Asell.
Ep. 16. ad. Princip. c. 3.
Præf. in ep. ad Gal.
Ep. 136. 137. &c.
Ep. 10 ad Fur.
Ep. 16. ad Princip.
Sup. l. xiii. n. 22.

XVI.
Sainte Paule.
Præf. ep. 27. ad Lust. 1.

Paule amie de Marcelle est la plus illustre des dames Romaines que S. Jerôme instruisit. Elle étoit fille de Ro-

gatus & de Blesilla. Le pere grec d'origine remontoit sa genealogie jusques à Agamemnon : la mere descendoit des Scipions & des Gracques. Paule épousa Jules Toxotius de la famille Julia, par consequent descendu d'Iüles & d'Enée : elle en eut quatre filles & un fils. L'aînée des filles nommée Blesilla, comme son aïeule, fut mariée seulement pendant sept mois, comme sainte Marcelle, & demeura veuve à l'âge de vingt ans. S. Jerôme pendant son séjour de Rome, lui expliqua le livre de l'Ecclesiastique, pour l'exciter au mépris du monde. Elle le pria de lui en laisser un petit commentaire, afin qu'elle pût l'entendre sans lui : mais comme il se preparoit à cet ouvrage, elle mourut d'une fiévre qui l'emporta en peu de tems. Sainte Paule sa mere en fut excessivement affligée, & S. Jerôme lui en écrivit une lettre de consolation : où il marque que Blesilla parloit grec comme latin, & qu'elle avoit même appris l'hebreu en peu de jours : & que l'écriture sainte étoit toûjours entre ses mains.

Ep. 22. ad Eustoch. c. 6.
Ep. 25. ad Paul.
Epist. 116. ad Paul. & Ruf.

La seconde fille de sainte Paule, fut Pauline qui épousa Pammachius, cousin de sainte Marcelle, de la famille Furia, & qui comptoit plusieurs consuls entre ses ancêtres. Il étoit ancien ami de S. Jerôme qui avoit étudié avec lui, & lui adressa depuis plusieurs de ses ouvrages. Pauline mourut devant lui, & se trouvant veuf sans enfans, il se donna tout entier au service de Dieu & aux bonnes œuvres : embrassa la vie monastique, & emploïa tout son bien à secourir les pauvres, particulierement les étrangers, dans un hôpital qu'il établit à Porto prés de Rome. La troisiéme fille de sainte Paule fut Eustochium, qui ne la quitta jamais, & demeura vierge. La quatriéme fut Ruffine, qui épousa depuis Alethius du rang des Clarissimes. Le fils de sainte

Ep. 52. ad Pamm.
Ep. 50. ad Pamm. init.
Ep. 26. ad eund.

Paule & le dernier de ses enfans fut nommé comme son pere Toxotius. Il épousa Leta fille d'Albin, païen & pontife des idoles, mais qui se convertit en sa vieillesse, à la persuasion de sa fille & de son gendre. Du mariage de Toxotius & de Leta vint la jeune Paule, au sujet de laquelle S. Jerôme écrivit à Leta déja veuve, une instruction pour la maniere de l'élever chrétiennement. Telle fut la famille de sainte Paule.

S. Jerôme nous a encore laissé les éloges de deux veuves Lea & Fabiole, & de la vierge Aselle. Lea gouvernoit un monastere de vierges, qu'elle instruisoit plus par son exemple que par ses paroles : elle passoit les nuits en prieres, son habit & sa nourriture étoient trés-pauvres, toutefois sans ostentation. Elle étoit si humble, qu'elle paroissoit la servante de toutes, elle qui avoit eu autrefois grand nombre d'esclaves. L'église honore sa memoire le vingt-deuxiéme de Mars. S. Jerôme aprit sa mort un matin, comme il expliquoit à sainte Marcelle le pseaume 72. ce qui lui donna occasion de lui envoïer son éloge. Deux jours aprés il lui envoïa celui de sainte Aselle, sœur de Marcelle même qui vivoit encore. Elle avoit été consacrée à Dieu dés l'âge de dix ans. A douze ans elle s'enferma dans une cellule, couchant à terre, ne vivant que de pain & d'eau, jeûnant toute l'année, & passant souvent deux ou trois jours sans manger : en carême les semaines entieres. Elle avoit déja cinquante ans, & ses austeritez n'avoient point alteré sa santé. Elle travailloit de ses mains, ne sortoit point, si ce n'étoit pour aller aux églises des martyrs, mais sans être veuë. Elle n'avoit jamais parlé à aucun homme, & à peine sa sœur la voïoit-elle. Sa vie étoit simple & uniforme, & elle gardoit au milieu de Rome une parfaite solitude. L'église en fait memoire le sixiéme de

Ep. 24. ad Marcell.

Ep. 15. ad Marc.

Martyr. Rom.

de Decembre. Fabiole étoit de l'illustre famille Fabia. Elle avoit épousé un homme de mœurs si déreglées, que ne le pouvant souffrir, elle le quitta; mais se trouvant encore jeune, elle usa de la liberté que lui donnoient les loix civiles, & se remaria à un autre. Aprés la mort de ce second mari, elle rentra en elle-même, & reconnoissant que ce mariage avoit été contre la loi de l'évangile, elle en fit penitence publique; & la veille de pâque elle se presenta à la basilique de Latran avec les penitens, les cheveux épars, & dans le triste état des autres, tirant les larmes de l'évêque, des prêtres & de tout le peuple. Elle demeura hors de l'église, jusques à ce que l'évêque l'y rappellât, comme il l'en avoit chassée. Ensuite elle vendit tout son bien, & fut la premiere qui établit à Rome un hôpital de malades, où elle les servoit de ses propres mains. Elle faisoit de grandes liberalitez aux clercs, aux moines, aux vierges: non seulement dans Rome, mais dans toute la côte de Toscane, où il y avoit déja plusieurs monasteres. On juge avec vrai-semblance que ces liberalitéz des dames Romaines, & des autres Chrétiens riches, attiroient à Rome un grand nombre de mendians. Et on y rapporte une constitution de Valentinien le jeune, adressée au prefet de Rome en 382. par laquelle il ordonne d'examiner leur âge & leurs forces: d'assister les invalides, & pour les valides, les donner au denonciateur, s'ils sont de condition servile, & s'ils sont libres les attacher à la culture des terres. Aussi les saints ont toûjours été d'avis, qu'il y eût du choix dans les aumônes, pour ne pas entretenir l'oisiveté & l'avarice des vagabons, au préjudice des vrais pauvres.

L. Un. C. de mend. val.

Ambr. Offic. II. c. 26.

XXII. Lettres de Damase contre Apollinaire, &c.

S. Epiphane & Paulin d'Antioche aïant passé l'hyver à Rome: retournerent en Orient l'année suivante 383.

AN. 383.

Ambr. ep. 15. & 16.

Ep. Innoc. coll. Rep. 46.

Coll. Rom. to'ft. p. 180. tom. 2. conc. p. 864. E.

Ibid. p. 900. B. Theod. v. hist. c. 11.

Ils passerent par la Macedoine, & arriverent à Thessalonique, qui changea d'évêque cette même année. S. Aschole mourut, & les évêques de Macedoine & le clergé de Thessalonique en écrivirent à S. Ambroise : qui dans sa réponse fit l'éloge de S. Aschole, & les felicita de l'élection d'Anysius son disciple, qu'ils avoient mis à sa place, & à qui il écrivit aussi, l'exhortant à imiter les vertus de son predecesseur. Le pape S. Damase donna à Anysius, comme il avoit fait à S. Aschole, le pouvoir de connoître de tout ce qui se passeroit dans l'Illyrie Orientale. Pendant que Paulin d'Antioche étoit à Thessalonique, S. Damase lui adressa une lettre, qui commence ainsi : Je vous avois déja écrit par mon fils Vital, que je laissois tout à vôtre jugement. C'est pourquoi afin que vous ne fassiez point de difficulté de recevoir ceux qui voudront se réunir à léglise, nous vous envoïons nôtre confession de foi : non pas tant pour vous, qui la tenez comme nous, que pour ceux qui se joindront à vous. Donc aprés le concile de Nicée, & celui qui fut tenu à Rome par les évêques catholiques ; on a ajoûté quelque chose touchant le S. Esprit, parce que quelques-uns ont avancé depuis qu'il étoit fait par le fils. C'est pourquoi nous anathematisons ceux qui ne disent pas franchement, que le S. Esprit a la même puissance, & la même substance que le pere & le fils. Nous anathematisons les Sabelliens qui disent que le pere est le même que le fils : Arius & Eunomius qui disent également, quoiqu'en differentes paroles, que le fils & le S. Esprit sont des creatures : les Macedoniens qui viennent d'Arius sous un autre nom : Photin qui renouvellant l'heresie d'Ebion soûtient que N. S. J. C. ne vient que de la vierge Marie : ceux qui disent qu'il y a deux fils ; l'un avant les siecles, l'autre aprés

l'Incarnation. Ensuite il y a un anathême contre Apollinaire: & un contre Marcel d'Ancyre, sans les nommer : puis un canon contre les translations si frequentes déslors en Orient ; puis les Anathêmes continuent contre diverses propositions des Ariens & des Macedoniens. Le dernier défend de se servir du nom de dieux au pluriel, en parlant des personnes divines, quoique l'écriture le donne quelquefois aux anges & aux saints hommes. S. Damase ajoûte ensuite, parlant à Paulin : C'est pourquoi si mon fils Vital & ceux qui sont avec lui veulent se joindre à vous, ils doivent premierement souscrire la foi de Nicée ; ensuite, parce que l'on ne peut remedier aux maux futurs, il faut déraciner l'heresie que l'on dit avoir paru depuis en Orient ; & confesser que la sagesse même, le verbe, le fils de Dieu a pris le corps humain, l'ame & l'entendement: c'est-à-dire Adam tout entier, tout nôtre vieil homme, sans peché. Car comme en confessant qu'il a pris un corps humain, nous ne lui attribuons pas pour cela les passions humaines : ainsi en disant qu'il a pris l'ame & l'entendement de l'homme, nous ne disons pas qu'il ait été sujet au peché, qui vient des pensées. On voit ici que l'erreur d'Apollinaire étoit clairement connuë & condamnée à Rome ; mais que Vital n'étoit pas encore convaincu d'en être infecté, quoiqu'il en fut soupçonné : au contraire il avoit donné au pape Damase une confession de foi qui paroissoit orthodoxe, & le pape le renvoïoit à Paulin pour s'en éclaircir.

A N. 383.

Greg. Naz. 2. ad Cledon. p. 746. G.

On rapporte au même tems une lettre du pape saint Damase aux Orientaux, qui commence ainsi : Quand vous rendez au siege apostolique l'honneur qui lui est deû, le plus grand avantage vous en revient à vous-mêmes, mes trés honorez fils. Ensuite il declare qu'il a

Ap. Theod. v. c. 10

AN. 383. condamné il y a long-tems. Timothée avec son maître Apollinaire, en presence de Pierre évêque d'Alexandrie, & qu'ils n'ont pas de sujet de demander, qu'il soit déposé de nouveau. Il les exhorte donc à se tenir fermes à la foi de Nicée, & à ne pas souffrir que ceux qui leur sont soûmis, écoutent de vains discours & des questions déja resoluës.

Sup. liv. XVII. n. 32.

XXIII. Traité de l'Incarnation de S. Ambroise.

C'est à peu prés le tems où S. Ambroise écrivit son traité du mystere de l'Incarnation, contre les mêmes erreurs. Il y fut engagé par deux cubiculaires ou valets de chambre de l'empereur Gratien, qui étoient Ariens. Ils lui proposerent, comme il prêchoit, une question sur l'Incarnation de N. S. & promirent de se trouver le lendemain dans la basilique Portiene, pour en attendre la solution. Le lendemain ces deux officiers se moquant de leur promesse, & de l'évêque & du peuple assemblé dans l'église, monterent en chariot & sortirent de la ville pour se promener. S. Ambroise aïant long-tems attendu, & ne pouvant plus retenir le peuple, monta sur le tribunal de l'église, & commença à traiter la question, en disant : Je desire, mes freres, païer ma dette, mais je ne trouve point mes debiteurs d'hier : si ce n'est qu'ils croient nous troubler en nous surprenant, mais la vraïe foi ne se trouble jamais. Ils viendront peut-être, & en attendant arrêtons-nous à ces laboureurs que l'on vient de nous proposer : c'est à dire Caïn & Abel, dont on venoit de lire l'histoire. Il en prend occasion d'entrer en matiere, & fait d'abord le dénombrement des heretiques, qui erroient sur le fils de Dieu, entre lesquels il compte ceux qui separoient l'ame raisonnable du mystere de l'incarnation : c'est-à-dire les Apollinaristes, que toutefois il ne nomma pas; & ajoûte que peut-être ils honorent bien la Trinité,

Paul. vita Ambr. c. 18.

De incarn. c. 1.

c. 2. n. 11.

mais qu'ils ne savent pas distinguer la nature humaine de la divine. La nature de Dieu est simple, dit-il, l'homme est composé d'une ame raisonnable & d'un corps; si vous ôtez l'un des deux, vous ôtez toute la nature de l'homme. Ensuite entrant en matiere, il prouve contre c. 3. 4. les Ariens l'éternité & la divinité du Verbe; puis il vient aux Apollinaristes, & montre la difference de la c. 6. n. 49. &c. chair de J. C. & sa divinité: car ils vouloient que le Verbe eût été changé en chair; puis il détruit leur autre erreur touchant l'ame raisonnable qu'ils refusoient c. 7. à J. C. comme la source du peché, & il finit là son discours.

Cependant les deux valets de chambre de l'empereur continuant leur promenade, tomberent du chariot & se tuerent tous deux; on rapporta les corps & on les enterra. Mais S. Ambroise loin d'insulter à leur memoire, n'a fait dans ses ouvrages aucune mention de cet accident; même en redigeant par écrit le sermon qu'il avoit fait à leur occasion. C'est ce qui compose son traité de l'incarnation. Mais l'empereur Gratien, qui n'avoit pas oüi ce sermon, lui proposa une objection, dont les Ariens faisoient leur fort; savoir, que le fils étant engendré ne pouvoit être de même nature que le pere non engendré. Il ajoûta donc la réponse à cette objection, qui consiste principalement à montrer, que la distinction d'engendré, & non engendré, c. 9. n. 97. &c. ne regarde point la nature, mais la personne.

XXIV. Lettre de S. Gregoire de Nazianze à Cledone

S. Gregoire de Nazianze écrivit aussi de sa retraite, contre les erreurs d'Apollinaire, qui troubloient l'église de Nazianze. Etant revenu en Cappadoce, il se retira dans la terre d'Arianze, qui lui venoit de son Vita Gr. p. 32. C. pere; & nonobstant ses infirmitez, il y mena une vie trés-penitente, mais que le repos & la solitude lui ren-

Carm 54. p. 128. doient agréable. Il passa même le carême entier sans
Carm. 55. p. 131. parler ; & fit un poëme pour rendre compte de son silence ;
Carm. 5. p. 74. D. & un autre à pâque ; pour recommencer à parler
Carm. Iamb. 23. p. 244. par les loüanges de J. C. Cependant il trouva que l'église de Nazianze avoit été fort negligée pendant son absence ; & même infectée de l'erreur d'Apollinaire. Il prit
Orat. 51. d'abord patience : mais voïant que les heretiques, non contens de semer leurs erreurs, le calomnioient lui-même, & pretendoient qu'il étoit dans leurs sentimens, parce qu'il les traitoit encore en freres : il crut se devoir declarer, & en écrivit au prêtre Cledonius, à qui il avoit laissé en son absence le principal soin du troupeau, & qui menoit depuis long-tems la vie monastique. Les
Sup. liv. XVI. n. 16. Apollinaristes se vantoient d'avoir été receus par un
p. 738. B. concile d'Occident ; surquoi S. Gregoire dit : S'ils ont été receus, qu'ils le montrent, & nous serons contens ; car ils ne l'auront été qu'en se conformant à la sainte doctrine. Et ils ne le peuvent montrer que par un decret synodique, ou par des lettres de communion : car telle est la coûtume des conciles.

Entrant en matiere, il dit : que personne ne trompe ni ne se laisse tromper, en croïant un homme sans entendement, l'homme du Seigneur, comme ils le nomment : disons plûtôt nôtre Seigneur & nôtre Dieu. C'est
V. Aug. I. retract. c. 19. que les Apollinaristes appelloient J. C. l'homme du Seigneur, en grec *Kyriacon*, en latin *Dominicum*. S. Gregoire continuë : Nous ne separons point l'homme de la divinité, nous enseignons que c'est le même, qui auparavant n'étoit point homme, mais Dieu & fils unique avant les siecles, sans mélange de corps ni de rien de corporel. Qui à la fin a pris aussi l'humanité pour nôtre salut : passible par la chair, impassible par la divinité : borné par le corps, sans bornes par l'esprit : le même terrestre

& celeste, visible & intelligible, comprehensible & incomprehensible : afin que l'homme entier tombé dans le peché, fut reparé par celui qui est homme tout entier & Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie mere de Dieu *Theotocon*, il est separé de la divinité. Si quelqu'un dit, qu'il a passé par la Vierge, comme par un canal, & non pas qu'il a été formé en elle, d'une maniere divine & humaine toute ensemble : divine en ce que l'homme n'y a point eu de part, humaine en ce que les loix de la grossesse ont été observées : Il est encore impie. Si quelqu'un dit que l'homme a été formé, & que Dieu ensuite y est entré, il est condamnable. Si quelqu'un introduit deux fils : l'un de Dieu le pere, l'autre de la mere, & ne dit pas que c'est le même : il doit déchoir de l'adoption promise aux vrais fideles. Car il y a deux natures, Dieu & l'homme, comme l'ame & le corps; mais il n'y a pas deux fils ni deux Dieux, non plus que deux hommes : quoique S. Paul ait ainsi nommé l'interieur & l'exterieur de l'homme. Et pour le dire en un mot : le Sauveur est composé de deux choses differentes ; puis que le visible & l'invisible n'est pas la même chose, non plus que ce qui est sujet au tems, & ce qui n'y est pas sujet : mais ce ne sont pas deux personnes ; à Dieu ne plaise. Car les deux choses sont unies : Dieu est devenu homme, ou l'homme est devenu Dieu, ou comme on voudra le dire.

Or je dis que ce sont differentes choses au contraire de la Trinité. Car nous disons qu'il y en a un autre & un autre, pour ne pas confondre les hypostases : mais non pas une autre chose & une autre chose : les trois sont une même chose par la divinité. Si quelqu'un dit, que Dieu a operé en J. C. par grace, comme dans un prophete, & non pas qu'il s'y est uni par sa substance,

qu'il soit privé de l'operation divine. Si quelqu'un n'adore pas le crucifié, qu'il soit anathême, & au rang de ses meurtriers. Si quelqu'un dit que J. C. a été perfectionné par ses œuvres, ou élevé à la dignité de fils, aprés son baptême ou aprés sa resurrection, comme ceux que les païens mettent au rang des dieux: qu'il soit anathême. Car ce qui commence, ou profite, ou se perfectionne, n'est pas Dieu: quoique l'on parle ainsi de J. C. à cause qu'il se découvrit peu à peu. Si quelqu'un dit, qu'il a maintenant quitté sa chair, que la divinité est dépoüillée du corps; & qu'il ne viendra pas avec le corps qu'il a pris & qu'il conserve: puisse-t-il ne point voir la gloire de son avenement. Si quelqu'un dit que la chair de J. C. est descenduë du ciel, & non pas qu'elle est prise ici de nous: qu'il soit anathême.

Luc. II. 52.

P. 740.

Venant ensuite au point capital de l'heresie d'Apollinaire, il dit: Si quelqu'un espere en un homme sans entendement, il est sans entendement lui-même, & indigne d'être sauvé. Car Dieu n'a gueri & ne sauve que ce qu'il a pris. Si Adam n'est tombé qu'à demi, il n'a fallu en prendre & en sauver que la moitié: s'il est tombé tout entier, qu'ils ne nous envient donc pas le salut parfait; & qu'ils ne revêtent pas seulement le Sauveur d'os, de nerfs & de la peinture d'un homme. S'il est homme sans ame; c'est ce que disent les Ariens, afin d'attribuer la passion à la divinité, comme au principe des mouvemens de son corps. S'il a une ame sans entendement, comment est-il homme? car l'homme n'est pas un animal sans entendement. Ce sera la figure & l'habitation d'un homme, avec l'ame d'un cheval ou d'un bœuf, ou d'une autre bête. Ce sera donc là aussi ce qui est sauvé; & la verité m'aura trompé, si je me glorifie de l'honneur qu'un autre a reçû. Il répond ensuite aux objections d'Apollinaire; & proteste à la

à la fin que ceux qui ne profiteront pas de ses avis, & continueront à diviser l'église, en rendront compte au jour du Jugement. Et comme Apollinaire imposoit à la multitude par la quantité de ses écrits & les graces de sa poësie, S. Gregoire promet aussi d'écrire & de faire des vers: ce qui semble être la cause de tant de poësies, qu'il a composées depuis son retour de C. P.

Il écrivit une seconde lettre à Cledone, pour contenter ceux qui demandoient des assurances de sa foi, comme s'il n'en eût pas assez donné de preuves. Il déclare simplement qu'il n'a point d'autre foi que celle de Nicée: y ajoûtant seulement ce qui regarde le S. Esprit, dont la question n'avoit pas encore été meuë alors. Il declare aussi sa foi sur l'Incarnation; & parlant des Apollinaristes, il ajoûte qu'il veut bien donner un éclaircissement touchant Vital: afin, dit-il, qu'on ne m'accuse pas de rejetter maintenant sa confession de foi, que j'ai receuë autrefois, comme il la donna par écrit au bienheureux Damase évêque de Rome, qui la lui avoit demandée. Ces termes font voir que cette lettre a été écrite quelque tems aprés que Vital eût donné sa confession de foi; & aprés la mort de S. Damase. S. Gregoire continue, en disant que les Apollinaristes ne declaroient leur secret qu'à leurs disciples: mais que quand ils se sentoient pressez par la dispute, par les notions communes que l'écriture nous donne de l'Incarnation: ils avoüoient que J. C. avoit la raison & l'entendement, & qu'il étoit homme parfait: entendant que la divinité supléoit à ce qui manquoit du côté de la nature humaine; comme nous avons vû dans la dispute de S. Epiphane contre Vital. Faut-il donc s'étonner, dit S. Gregoire, si ma bonne volonté m'a fait prendre du meilleur côté les paroles de Vital, dont d'au-

Orat. 52.

Sup. liv. XVII. n. 25. p. 7. 48. A.

tres sont choquez, les prenant dans son vrais sens. Delà vient, à mon avis que Damase lui-même étant mieux instruit, & sçachant qu'ils persistoient dans les premieres explications, les a declarez excommuniez, & a renversé leur confession de foi avec anathême: indigné qu'ils eussent abusé de sa simplicité. Et ensuite: Quelle absurdité de pretendre annoncer aujourd'hui une doctrine cachée depuis J. C. car s'il n'y a que trente ans que leur foi a commencée, quoi qu'il y en ait prés de quatre cens que J. C. a paru: nôtre évangile a été inutile pendant tout ce tems, nôtre foi a été vaine, les martyrs ont souffert en vain, tant de si grands prelats ont en vain gouverné les peuples.

Greg. Naz. ep. 71. ad Posthum. ep. 72. ad Satur.

XXV. Eulalius évêque de Nazianze.

Ep. 135. p. 912. D. *Ep. 54. in fin.* *Ep. 42.* *Vita Greg. p. 33. A.* *Ep. 1 5.* *Sup. l. XVII. n. 6.* *Carm. 47. p. 108. A.* *Ep. 88. p. 843. D.*

Ce fut vers ce tems-là que S. Gregoire se déchargea entierement du soin de l'église de Nazianze. Il demanda instamment aux évêques de la province d'y en établir un, & en particulier à Hellade de Cesarée, qui étoit le metropolitain. Il l'obtint enfin, & Eulalius fut ordonné évêque de Nazianze. On croit avec raison, que c'est le même dont saint Gregoire parle avantageusement en plusieurs endroits, qui étoit son parent, avoit embrassé la vie monastique, & s'y étoit distingué par sa vertu. S. Gregoire l'avoit fait prêtre & chorévêque, & eut une grande joïe quand il le vit placé dans le siege de Nazianze. Ce fut toutefois encore un nouveau sujet de calomnie contre lui: les uns disoient qu'il avoit méprisé cette église, les autres qu'on lui avoit donné un successeur malgré lui. Voici comme il en écrivit à S. Gregoire de Nysse qui étoit de la province: Que personne ne me calomnie, comme si on avoit ordonné un autre évêque malgré moi. Je ne suis ni si méprisé ni si haï: mais je les en ai beaucoup priez, parce que je suis déja comme mort, & que je craignois le poids de cette église

Ep. 225. *Ep. 42.*

negligée : je leur ai demandé cette grace, qui sans être contraire aux canons, tendoit à mon soulagement ; & par vos prieres, on a donné à cette église un pasteur digne de vous. Je le remets entre vos mains : le venerable Eulalius entre les mains duquel je souhaite de rendre l'esprit. Que si quelqu'un dit, que du vivant de l'évêque, on ne devoit pas en ordonner un autre, qu'il sache que cela ne fait rien contre moi : car tout le monde sait que j'ai été ordonné pour Sazime & non pour Nazianze ; quoique j'en aïe receu la conduite pour un tems, comme un étranger, par respect pour mon pere & pour ceux qui m'en prioient. AN. 383.

Cependant aïant appris que l'on alloit tenir encore un concile à C. P. & en craignant l'évenement par l'experience du passé, il écrivit à deux magistrats, les premiers de l'Orient, Saturnin consul de l'année 383. & Posthumien prefet du pretoire, tous deux Chrétiens, & déja liez d'amitié avec lui : les priant d'y procurer la paix & le bien de l'église, autant qu'il seroit en leur pouvoir. Car, dit-il, en renonçant à la dignité, je n'ai pas renoncé à l'affection & à l'inquietude pour l'église.

XXVI. Troisiéme concile de C.P. sous Theodose. *Socr. V. c. 10. Soz. VII. c. 12.*

Le concile se tint en effet. L'empereur Theodose toûjours appliqué à procurer la paix des églises, voulut assembler à C. P. les évêques de toutes les sectes, & crut qu'en les faisant conferer ensemble, ils pourroient convenir d'un même sentiment. Il vint de tous côtez des évêques de toutes les religions ; & ils se trouverent à C. P. au mois de Juin, sous le consulat de Merobaude & de Saturnin, c'est-à-dire l'an 383. L'empereur envoïa querir Nectaire évêque de C. P. chercha avec lui les moïens de réünir l'église ; & dit qu'il faloit faire paroître clairement la question qui divisoit les esprits, & la faire cesser. Ce discours donna beaucoup à penser à Nectaire :

AN. 383. il envoïa querir Agelius évêque des Novatiens, qui étoit dans les mêmes ſentimens que lui touchant la Trinité; & il lui expliqua la penſée de l'empereur. Agelius qui n'étoit pas fort dans la diſpute, fit venir un lecteur de ſon égliſe nommé Siſinnius, homme ſavant & experimenté dans les affaires, inſtruit de l'explication des écritures & des dogmes des philoſophes. Il ſavoit que les diſputes ſont plus propres à augmenter les diviſions qu'à les terminer : il ſavoit auſſi que les anciens ne donnoient point de commencement à l'exiſtence du fils de Dieu, & le croïoient coëternel au pere. Il conſeilla donc à Nectaire d'éviter les diſputes & les raiſonnemens, mais de s'en raporter aux expoſitions des anciens; & de faire demander par l'empereur aux chefs de parti, s'ils faiſoient quelque état des docteurs, qui avoient été celebre dans l'égliſe avant la diviſion: ou s'ils les rejettoient comme étrangers au Chriſtianiſme. S'ils les rejettent, dit-il, il faut auſſi qu'ils les anathematiſent; & s'ils oſent le faire, le peuple les chaſſera, & la victoire de la verité ſera manifeſte. S'ils ne rejettent pas les anciens docteurs: c'eſt à nous à montrer leurs livres, qui rendent témoignagne à nôtre doctrine.

Nectaire aïant oüi Siſinnius parler ainſi, courut au palais, & dit à l'empereur ce quon lui avoit conſeillé. L'empereur l'approuva & l'executa adroitement. Car ſans découvrir ſon deſſein, il demanda ſeulement aux heretiques s'ils eſtimoient ceux qui avoient enſeigné dans l'égliſe avant la diviſion. Ils n'oſerent le nier : au contraire, ils dirent qu'ils les honoroient comme leurs maîtres. L'empereur leur demanda encore s'ils les ſuivoient comme des témoins dignes de foi de la doctrine chrétienne. Cette queſtion embarraſſa les chefs des diverſes ſectes, & les dialecticiens qu'ils avoient amenez

en grand nombre, bien preparez à la dispute. Ils se diviserent : les uns disant que la proposition de l'empereur étoit bonne, les autres qu'elle étoit contraire à leurs intentions. Car ils étoient de differens avis, touchant les livres des anciens ; & ceux d'une même secte n'étoient pas d'accord. L'empereur voïant leur confusion ; & qu'ils ne s'appuïoient que sur la dispute, & non sur l'autorité des anciens : fit un pas plus avant ; & leur ordonna de donner chacun leur confession de foi. Ceux qui étoient estimez les plus habiles, écrivirent leur dogme, choisissant avec grand soin les paroles ; & les évêques de chaque secte se trouverent au palais le jour que l'empereur avoit marqué. Nectaire y étoit à la tête de ceux qui soûtenoient le consubstantiel : Demophile pour les Ariens, Eunomius pour les Eunomiens ; & nous avons encore la confession de foi qu'il dressa en cette occasion. Les Macedoniens avoient pour chef Eleuzius de Cyzique. L'empereur prit tous leurs écrits, & s'étant retiré à part, il implora le secours de Dieu pour choisir la verité. Ensuite aïant lû chacune de ces confessions de foi, il rejetta toutes celles qui divisoient la Trinité & les déchira : celle du consubstantiel, fut la seule qu'il approuva & qu'il receut. C'est ainsi que Socrate & Sozomene le raportent.

AN. 383.

In notis Valef. ad Socr. v. c. 10.

Il faut croire que l'empereur Theodose, quoique trés bien instruit de la doctrine catholique, ne fit pas ce choix de son chef, & qu'il consulta non-seulement Nectaire, mais les autres évêques catholiques qui étoient à ce concile : comme saint Gregoire de Nysse, dont nous avons encore un discours prononcé en cette assemblée, & S. Amphiloque qui y signala son courage. Quoiqu'il en soit, les heretiques demeurerent confus, s'accusant les uns les autres, & accusez d'ignorance par

Orat. de Dei fil. &c. to. 2. p. 896.

Socr. & Soz. ibid.

AN. 383. leurs sectateurs. Ils se retirerent tristes, & écrivirent chacun à ceux de sa secte, de ne pas s'affliger du grand nombre qui les quittoit pour embrasser la foi du consubstantiel : parce, disoient-ils, qu'il y en a beaucoup d'appellez & peu d'élûs. Ce qu'ils ne disoient pas, dit Socrate, lors que leur puissance leur attiroit le plus grand nombre du peuple.

XXVII. Loix contre les heretiques. S. 7. VII. c. 6. Theod. v. c. 10. Soz. v. c. 10. Soz. VII. c. 12. Chr. pasch. p. 304.

L'empereur fit alors plusieurs loix pour défendre aux heretiques de s'assembler, & il y fut excité par une action de S. Amphiloque évêque d'Icone. Peu de tems auparavant, c'est-à dire au mois de Janvier de la même année 383. Theodose avoit déclaré Auguste son fils Arcade, âgé seulement de six ans. S. Amphiloque étant venu au palais avec quelques évêques rendit à l'empereur les respects ordinaires; mais il n'en rendit aucun à Arcade, quoiqu'il fût auprés de son pere. Theodose crut que l'évêque n'y songeoit pas, & l'avertit de saluer son fils. S. Amphiloque s'approcha, & le caressant du bout du doigt, lui dit : Bonjour, mon enfant. L'empereur irrité, commandât que l'on chassât ce vieillard de sa presence; & on le poussoit déja dehors lors que se retournant vers l'empereur, il lui dit à haute voix : Vous ne pouvez souffrir que l'on méprise vôtre fils : ne doutez pas que Dieu n'abhorre de même ceux qui refusent de rendre à son fils unique les mêmes honneurs qu'à lui. Theodose admira la sagesse de l'évêque; il le rapella, lui demanda pardon, & resolut aussi-tôt la loi qu'il lui demandoit, pour défendre les assemblées des heretiques.

L. 11. C. Th. de her.

En effet, nous avons une loi adressée à Posthumien préfet du pretoire d'Orient, & dattée de C. P. le huitiéme des calendes d'Août sous le consulat de Merobaude & de Saturnin, c'est-à-dire le vingt-cinquiéme de Juillet 383. & vers le tems du concile, par laquelle il est dé-

fendu à tous les heretiques de tenir des assemblées, même dans les maisons particulieres; & permis à tous les catholiques de les empêcher. Par une autre loi addressée au même Posthumien, & dattée du troisiéme Septembre, la même défense est réïterée, ajoûtant les Apollinaristes aux Ariens & aux Macedoniens nommez dans la precedente. Elle défend aux heretiques de s'assembler même à la campagne, & de faire des ordinations d'évêques. Elle confisque les maisons où ils se sont assemblez; & ordonne que leurs docteurs & leurs ministres publics seront chassez & renvoïez aux lieux de leur origine. Enfin elle menace les officiers des magistrats, de répondre de leur negligence à l'observation de cette loi. Mais elle ne fut pas rigoureusement executée, puis que nous voïons encore ces défenses réïterées quatre mois aprés, par une loi du douziéme des calendes de Février, c'est-à-dire du vingt-uniéme de Janvier de l'année suivante. Car l'empereur Theodose n'aïant pour but que de réünir à l'église les heretiques, cherchoit plûtôt à les intimider qu'à les punir. Les Novatiens ne sont point compris dans ces loix, parce qu'ils étoient d'accord avec les catholiques touchant la Trinité; & ils recommencerent à s'assembler dans les villes.

A N. 383.

L. 11. ibid.

L. 13. ibid.

Soz. VII. c. 12.

Socr. v. c. 10.

Vers le même tems, c'est-à-dire le vingtiéme de Mai, Theodose fit une seconde loi contre les fideles & les catecumenes, qui retournoient au paganisme, leur ôtant la liberté des testamens. Valentinien le jeune en Italie en fit une à peu prés de la même datte contre les apostats de trois sortes: c'est-à-dire les Chrétiens qui deviendroient païens, Juifs ou Manichéens, & contre leurs seducteurs. L'année suivante 384. Theodose en fit une pour défendre aux Juifs d'avoir des esclaves Chrétiens, ou de les rendre Juifs, sous peine de les perdre.

L. 2. C. Th. de apost.

L. 3. eod.

L. 5. C. Th. de contr. emp.

AN. 383.

XXVIII.
Mort de Gratien Maxime empereur.

Zosim. lib. 4. p. 760.
Oros. VII. c. 34.
Victor Epit. in Grat.

Cependant il s'éleva un parti contre Gratien, qui étoit toûjours dans les Gaules faisant la guerre aux Germains. Maxime Espagnol de naissance, commandoit dans la grande Bretagne, où il avoit servi sous Theodose. Il prétendoit être son allié, & souffroit avec peine son élevation. Ainsi il profita de la mauvaise disposition des soldats Romains contre Gratien : car ils se plaignoient qu'il donnoit toute sa confiance aux barbares, particulierement aux Alains. Ils reconnurent donc Maxime empereur, & lui donnerent la pourpre & le diadême. Il passa la mer, entra en Gaule à l'embouchure du Rhin, & soûleva les peuples contre Gratien, qui fut abandonné par une partie de ses gens : & ne laissa pas de lui presenter la bataille prés de Paris. Mais ses troupes le quitterent encore, pour prendre le parti de Maxime ; & il ne lui resta que trois cens chevaux, avec lesquels il prit le chemin des Alpes, pour passer en Italie. Les villes qui se trouvoient sur sa route lui fermerent les portes. Enfin il fut pris à Lion, & tué par la perfidie d'Andragathius. On l'invita à un festin, on lui fit serment sur les évangiles : mais aussi-tôt on le fit mourir, & on lui refusa même la sepulture. Ainsi mourut l'empereur Gratien le huitiéme des calendes de Septembre, sous le consulat de Merobaude & de Saturnin, c'est-à-dire, le vingt-cinquiéme d'Août 383. Il étoit âgé de vingt-quatre ans, étant né en 359. & en avoit regné seize, partie avec son pere, partie avec son frere & avec Theodose. Il étoit bien fait de sa personne & beau de visage : d'un excellent naturel, bien instruit dans les belles lettres & dans la religion ; & il la conserva toûjours trés-pure par le secours de S. Ambroise, dont il regretta l'absence en mourant, & parla souvent de lui. Il n'étoit adonné ni au sommeil, ni au vin, ni à aucune débauche,

Hier. ep. 3. c. 10.
Ambr. in ps. 61. n. 23. 25. &c.
De ob. Valent. n. 79.
Socr. V. c. 11.
Marcell. Chr. an. 383.
Hier. Chr. an. 360.
Chr. Pasch. an. 359. p. 293.
Amm. XXVII. c. 6. XXXI. c. 10.
Victor. in Grat.
Ruf. 1. c. 13.

bauche, ſur tout à l'égard des femmes. Il étoit doux, moderé, & toutefois actif & vigoureux à la guerre. Mais voulant borner à des divertiſſemens innocens l'amour du plaiſir, ſi naturel à cet âge, il s'adonnoit exceſſivement aux exercices du corps, & en particulier à tirer ſur des bêtes dans un parc. Il étoit enjoüé & trop timide en public: de ſorte qu'il étoit gouverné par ceux qui l'approchoient; ils vendoient tout pour ſatisfaire leur avarice, & fomentoient ſon averſion pour les affaires.

AN. 383.

Zoſ. lib. 4.

Maxime aſſocia à l'empire ſon fils Victor, à qui il fit prendre le nom de Flavius, venerable depuis Conſtantin. Pour lui, il ſe nommoit Magnus, Clemens, Maximus. Il établit ſa reſidence à Treves, capitale des Gaules, qu'il poſſedoit entieres avec l'Eſpagne, & la Bretagne; c'eſt-à-dire, tout ce que Gratien s'étoit reſervé. Il fit mourir le conſul Merobaude, & quelques autres perſonnes conſiderables. Macedonius maître des offices, qui s'étoit laiſſé corrompre par argent, pour favoriſer les Priſcillianiſtes, fut alors puni, & verifia une prediction de S. Ambroiſe. Car ce ſaint évêque étant un jour allé à ſon palais, afin d'interceder pour quelqu'un: il en trouva les portes fermées, & ne put avoir audience. S. Ambroiſe dit alors à Macedonius: Tu viendras auſſi à l'égliſe, & tu n'y pourras entrer. En effet, aprés la mort de Gratien, comme il voulut ſe refugier dans l'égliſe, il ne put jamais y entrer, quoique les portes fuſſent ouvertes.

Paul. vit. Ambr. c. 37.

Peu du tems aprés que Maxime fut entré dans Tréves, S. Ambroiſe y arriva de la part de l'empereur Valentinien, ou plûtôt de l'imperatrice Juſtine ſa mere, & de ceux qui gouvernoient pendant ſon bas âge: car il n'avoit que douze ans. Quelque averſion que Juſtine,

comme Ariene, eût contre S. Ambroise, elle eut recours à lui en cette occasion, & lui mit entre les mains les interêts de son fils. Il entreprit ce voïage tout perilleux qu'il étoit, & passa tout l'hiver auprés de Maxime, en attendant le retour du comte Victor, que Maxime avoit envoïé de son côté vers Valentinien. Enfin saint Ambroise obtint la paix qu'il desiroit : empêcha Maxime de passer en Italie, & donna du tems à Valentinien pour pourvoir à sa seureté. Pendant ce séjour à Tréves, saint Ambroise ne communiqua point avec Maxime : parce qu'il le regardoit comme le meurtrier de son maître.

de ob. Valent. n. 28.
Ep. 24. n. 5. 6. 7.
Ruff. II. c. 15.
Ep. 20. Amb. n. 23.

XXIX.
Poursuites d'Ithace.
Sup. XVII. n. 58.
Sev. Sulp. lib. 2.

L'évêque Ithace étoit toûjours à Tréves, appliqué à poursuivre les Priscillianistes. Il avoit évité d'être conduit en Espagne, suivant l'ordre de l'empereur Gratien, surpris par Macedonius : & si-tôt qu'il apprit que Maxime étoit reconnu empereur en Bretagne, & qu'il alloit passer en Gaule; il resolut de se tenir en repos jusques à son arrivée. Quand Maxime fut entré victorieux dans Treves, Ithace lui presenta une requête pleine d'accusations contre Priscillien, & ses sectateurs. Maxime qui faisoit profession du Christianisme, & hors son ambition avoit des sentimens de probité, fut touché de cette requête; & écrivit au prefet des Gaules & au vicaire des Espagnes, de faire conduire à Bourdeaux tous ceux generalement qui se trouvoient infectez de cette erreur, pour y être jugez par un concile. Instantius & Priscillien y furent amenez : on fit parler Instantius le premier, & comme il se défendoit mal, il fut déclaré indigne de l'épiscopat. Priscillien de peur de répondre devant les évêques, appella à l'empereur; & ils eurent la foiblesse de le souffrir, au lieu qu'ils devoient, dit Sulpice Severe, le condamner par coûtumace : ou s'ils lui

Oros. VII. c. 34.

étoient suspects, avec quelque fondement, reserver ce jugement à d'autres évêques; & non pas laisser à l'empereur le jugement de crimes si manifestes. C'est ce que nous savons de ce concile de Bourdeaux.

On mena donc à Treves devant Maxime tous ceux qui étoient envelopez dans cette accusation : les évêques Idace & Ithace les suivirent comme accusateurs. Ce qui déplaisoit aux gens de bien, voïant qu'ils agissoient plûtôt par passion de réüssir dans leur entreprise, que par le zele de la justice : particulierement Ithace, qui n'avoit ni la sainteté ni la gravité d'un évêque. Il étoit hardi jusques à l'impudence, grand parleur, dépensier, adonné à la bonne chere, & traitoit de Priscillianistes ceux qu'il voïoit jeûner, & s'appliquer à la lecture S. Martin se trouva alors à Treves, où il étoit venu pour solliciter la grace de quelques malheureux. Il ne cessoit de reprendre la conduite d'Ithace, & le pressoit de se desister de cette accusation, & d'un autre côté il prioit Maxime d'épargner le sang des coupables: disant que c'étoit bien assez, qu'étant declarez heretiques par le jugement des évêques, on les chassât des églises: enfin qu'il étoit sans exemple, qu'une cause ecclesiastique fût soûmise à un juge seculier. Ithace loin de profiter des avis de S. Martin, osa bien l'accuser luimême d'heresie : comme il en faisoit le reproche à tous ceux dont la vie lui paroissoit trop austere. Mais l'empereur Maxime eut tant d'égard aux remontrances du S. évêque, que tant qu'il fut à Treves, ce jugement fut differé : & en partant il eut l'autorité d'obliger Maxime à lui promettre, que l'on ne répandroit point le sang des accusez.

XXX. Priscillien executé à mort.

Mais aprés que S. Martin fut parti, l'empereur se laissa entraîner aux mauvais conseils des évêques Magnus

& Rufus : dont le dernier est comme l'on croit un évêque d'Espagne, depuis deposé pour l'heresie. L'empereur quitta donc les sentimens de douceur, & commit la cause des Priscillianistes à Evodius, qu'il avoit fait prefet du pretoire : homme juste, mais ardent & severe. Il examina deux fois Priscillien, & le convainquit de plusieurs crimes, par sa propre confession. Car il ne desavoüoit pas d'avoir étudié des doctrines honteuses, d'avoir tenu de nuit des assemblées avec des femmes corrompuës, & d'avoir accoûtumé de prier nud. Evodius le déclara donc coupable, & le mit en prison jusques à ce qu'il en eût fait son rapport au prince. Les actes du procés aïant été portez devant l'empereur, il jugea que Priscillien & ses complices devoient être condamnez à mort. Alors Ithace s'apperceut combien il se rendroit odieux aux évêques, s'il assistoit aux dernieres procedures contre ces criminels : car il falloit les juger encore une fois, pour prononcer la sentence définitive ; & il n'en avoit que trop fait, aïant même été present quand on leur donnoit la question. Ithace donc craignant de s'attirer plus de haine se retira ; & l'empereur commit à sa place pour accusateur un nommé Patrice, avocat du fisc. A sa poursuite, Priscillien fut condamné à mort ; & avec lui deux clercs Felicissime & Armenius, qui avoient depuis peu quitté l'église catholique pour le suivre. Latrocinien laïque & Euchrocia furent condamnez de même ; & tous les cinq furent executez à mort. L'évêque Instantius, déja condamné par les conciles de Sarragoce & de Bourdeaux, fut banni dans l'isle Syline, au-delà de la Bretagne. On continua ensuite à faire le procés à d'autres Priscillianistes. Alarin & Aurelius diacres furent condamnez à mort. Tiberien fut envoïé dans la même isle, & ses biens confisquez. Ter-

Pacati paneg. n. 29.

tullus, Potamius & Jean furent seulement releguez pour un tems dans les Gaules : tant parce qu'ils étoient moins considerables, que parce qu'ils étoient plus dignes de compassion, s'étant accusez eux-mêmes & leurs complices avant la question. Ainsi furent punis les Priscillianistes. En même tems le peuple de Bourdeaux assomma à coups de pierres une femme nommée Urbica, qui s'obstinoit à défendre la même impieté.

AN. 384.

Chr. Prosp. an. 385.

Car la mort de Priscillien, loin d'éteindre son heresie, ne fit que l'étendre & la fortifier. Ses sectateurs qui l'honoroient déja comme saint, passerent jusques à lui rendre le culte d'un martyr, & leur plus grand serment étoit de jurer par lui. On rapporta en Espagne son corps & ceux des autres, que l'on avoit executez à mort, & on leur fit des funerailles solemnelles. Saint Jerôme écrivant sept ou huit ans aprés son catalogue des écrivains ecclesiastiques, & y parlant de Priscillien, dit qu'il a été mis à mort par la faction d'Idace & d'Ithace : que quelques-uns l'accusent de l'heresie des Gnostiques, & que d'autres l'en défendent. Mais ensuite étant mieux instruit du fait, il en parle affirmativement comme d'un heretique justement condamné. Il témoigne que Priscillien avoit écrit plusieurs petits ouvrages ; & parle ainsi de ceux de Matronien & de Tiberien de la même secte, tous deux Espagnols. Matronien que l'on croit être le même que Latronien, étoit savant, & faisoit de trés-beaux vers. Tiberien écrivit un apologetique pour son heresie, d'un stile enflé & composé. Ennuïé de son exil dans l'isle Syline, il quitta le parti ; mais il tomba dans une autre faute, & maria sa fille qui avoit consacré à Dieu sa virginité.

Adversf. Pelag. ad Ctesip. c. 2. de script.

XXXI. Relation de Symmaque.

Les païens abbatus par les loix de Gratien, releverent leurs esperances à sa mort, sous le foible gouver-

AN. 384. nement de Valentinien & de sa mere. Quand Constantius vint à Rome en 357. il fit ôter du lieu où le senat s'assembloit, l'autel de la victoire : mais Julien le fit rétablir, & Valentinien premier le laissa. Gratien le fit ôter de nouveau, & confisqua les terres des temples, les revenus destinez aux dépenses des sacrifices & à l'entretien des pontifes, & les pensions des vierges vestales, dont il abolit les privileges ; il attribua même au fisc ce qui à l'avenir seroit donné par testament aux temples, aux pontifes ou aux vestales. Les senateurs païens se plaignirent de cette ordonnance : ils députerent à Gratien Symmaque, qui passoit pour l'homme le plus éloquent de son siecle, fils d'un autre Symmaque & prefet de Rome, sous Valentinien premier en 365. Les senateurs païens députerent Symmaque le fils, comme au nom de tout le senat. Mais les senateurs Chrétiens, dont le nombre étoit trés-grand, donnerent aussi de leur côté une requête, par laquelle ils desavoüoient celle des païens ; & ils protesterent en public & en particulier qu'ils ne viendroient point au senat, si la pretention des païens avoit lieu. Le pape Damase envoïa à S. Ambroise cette requête des senateurs Chrétiens, pour la rendre comme il fit à l'empereur Gratien : qui n'eut aucun égard à celle des païens, & ne voulut pas même les écouter. Cela se passa environ l'an 382. Aprés la mort de Gratien, Symmaque fut prefet de Rome sous le consulat de Clearque & de Ricimer : c'est-à-dire en 384.

Amm. lib. XXI. c. XXVII. c. Sup. liv XIII n. 45.

Liv. XV. n. 3.

Ambr. ep 17. n. 10.

Gothofr. prosopogr.

Il fit faire un decret au nom du senat en forme de plainte, de tous ces droits ôtez aux païens. Puis comme obligé par sa charge de rendre compte de ce qui se passoit à Rome, il dressa une relation qui contenoit les mêmes plaintes, & s'adressoit suivant la formule ordi-

naire aux trois empereurs Valentinien, Theodose & Arcade : mais elle ne fut en effet presentée qu'à Valentinien. Là Symmaque emploïant tous les artifices de sa retorique, dit qu'il agit en deux qualitez comme prefet & comme député. Il se plaint de l'audience qui lui avoit été déniée dans sa députation precedente ; & se promet que l'on corrigera les desordres du regne passé. Il appuïe sur le nom de la victoire, comme si elle eût été attachée à cet autel. Il insiste sur l'antiquité & la force de la coûtume ; & emploïant la figure que les retoriciens appellent prosopopée, il fait parler Rome qui dit : Qu'elle veut garder la religion, dont elle s'est bien trouvée ; qu'elle est trop âgée pour changer, & que c'est lui faire injure de vouloir la corriger dans sa vieillesse. Pour ne pas offenser les empereurs, il veut faire croire que c'est le même Dieu qui est adoré sous divers noms. Il tâche de les piquer de generosité, par le peu d'utilité qu'apporteront à leur tresor les confiscations dont il se plaint ; & de les épouvanter par les calamitez publiques, qu'il attribuë à ce mépris de l'ancienne religion. Sur quoi il fait une description tragique de la famine, dont Rome avoit été affligée l'année precedente. C'est ce que le plus habile homme de ce tems-là trouvoit de plus solide, pour la défense du paganisme.

AN. 384.

Relat. Symm. lib. x. ep 5. & ap. Ambr. post. ep. 17.

XXXII. Réponse de S. Ambroise. Ep. 17. ep. 18. n. 1.

S. Ambroise aïant eu avis de cette relation, écrivit au même instant à l'empereur Valentinien, pour empêcher qu'il ne se laissât prévenir par les païens. Vos sujets, dit-il, vous servent & vous servez Dieu : vous devez au moins empêcher que l'on ne serve les faux dieux : or ce seroit leur donner du vôtre, que de leur rendre ce qui est confisqué depuis long-tems. Ils se plaignent de leurs pertes, eux qui n'ont jamais épargné nôtre sang, & qui ont renversé jusques aux

AN. 384. bâtimens des églises : ils demandent des privileges, eux qui sous Julien nous ont refusé la liberté commune de parler & d'enseigner. Vous ne devez pas plûtôt donner atteinte à ce que vos predecesseurs ont ordonné pour la religion, qu'à ce qu'ils ont reglé pour les affaires civiles. Que personne n'abuse de vôtre jeunesse. Si c'est un païen qui vous donne ce conseil, qu'il vous laisse la liberté que vous lui laissez : car vous ne contraignez personne à adorer ce qu'il ne veut pas. S'il se dit Chrétien : ne vous laissez pas tromper au nom, il est païen en effet. Ce seroit exciter la persecution contre les senateurs Chrétiens, que de les obliger de jurer devant cet autel : car c'est un petit nombre de païens, qui abusent du nom du senat. Je vous demande donc comme évêque, & au nom de tous les évêques, qui se joindroient à moi, si cette nouvelle étoit moins subite & moins incroïable, de ne rien ordonner sur cette requête. Du moins donnez-en avis à l'empereur Theodose vôtre pere, que vous avez accoûtumé de consulter dans les grandes affaires. Que l'on me donne copie de la relation qui vous a été envoïée, afin que j'y puisse répondre plus amplement : si on ordonne autre chose, nous ne le pourrons dissimuler. Vous pourrez venir à l'église ; mais vous n'y trouverez point d'évêque, ou vous trouverez qu'il vous resistera, & ne recevra point vos offrandes. Il excuse ensuite Valentinien son pere, sur ce qu'il n'a pas été informé qu'il y eût un autel à Rome dans le senat, & que l'on y fist des sacrifices.

Ep. 18. Ensuite S. Ambroise aïant receu la copie de la relation de Symmaque y fit une réponse, par laquelle il efface toutes les fausses couleurs de sa retorique. Il refute sa prosopopée par une autre en faisant avouer à Rome, qu'elle ne doit pas ses victoires à ses dieux, qui lui étoient

AN. 384.

étoient communs avec ses ennemis; mais à la valeur de ses guerriers : & il releve les malheurs arrivez sous les empereurs idolâtres. Sur la plainte que faisoient les païens de la perte de leurs revenus & de leurs privileges, il dit : Voïez nôtre magnanimité. Nous nous sommes accrus par les mauvais traitemens, par la pauvreté, par les supplices : ils ne croïent pas que leurs ceremonies puissent subsister sans être lucratives. Ils ne peuvent croire que l'on garde la virginité gratuitement. A peine y a t'il sept Vestales: voilà tout le nombre que l'on oblige à garder la chasteté pendant un tems prescrit, par des ornemens de testes, des habits de pourpre, la pompe de leurs litieres, & d'un grand nombre de serviteurs qui les suivent, de grands privileges & de grands revenus. Il leur oppose la multitude des vierges chrétiennes: dont la pauvreté, les jeûnes, la vie humble & austere, sembloit plus propre à détourner de cette profession qu'à y attirer. n. 11. n. 11.

Ils se plaignent, continuë-t'il, que l'on ne donne pas des pensions aux sacrificateurs & aux ministres des temples, aux depens du public ; & pour nous au contraire, les loix nouvelles nous privent mêmes des successions des particulieres, dont elles ne privent pas les ministres des temples. Si un prêtre veut joüir de l'exemption des charges de ville, il faut qu'il renonce aux biens de ses ancêtres : tandis qu'un decurion est exempt de ces mêmes charges. Je ne le dis pas pour m'en plaindre, mais pour montrer dequoi je ne me plains pas. Ils répondent que l'église a des revenus; que ne faisoient-ils le même usage des leurs? Le bien de l'église est l'entretien des pauvres. Qu'ils comptent les captifs que leurs temples ont rachetez, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilez à qui ils ont envoïé du secours. Ce qui ne

AN. 384. tournoit qu'au profit des sacrificateurs, s'emploïe à l'utilité publique; & voilà ce qu'ils alleguent pour cause des calamitez. Ensuite il refute la calomnie de Symmaque, qui imputoit la famine au mépris de la religion: en montrant que ces accidens sont arrivez de tous tems, & que celui de la derniere année n'avoit affligé que l'Italie. Il répond aussi au malheur de Gratien, par les exemples des princes païens, & particulierement de Julien; qui montrent que ce sont les vicissitudes ordinaires des choses humaines. Ces deux memoires de saint Ambroise furent leus dans le consistoire de Valentinien, en presence du comte Bauton maître de la milice, & de Rumoride revêtu de la même dignité & païen; & l'empereur touché de ses remontrances, n'accorda rien aux païens de ce qu'ils demandoient.

Ep. 17. n. 5.

XXXIII. Mort de S. Damase, S. Sirice pape.

Symm. x epist. 34.

Symmaque éprouva dans cette même année de sa prefecture la justice des Chrétiens. Il fut accusé auprés de l'empereur Valentinien d'en avoir maltraité quelques-uns, à l'occasion d'une commission qu'il avoit receuë pour la recherche de ceux qui auroient endommagé les murailles de la ville. On disoit qu'il avoit fait enlever des Chrétiens du fond des églises pour leur donner la question, & qu'il avoit fait amener des évêques de plusieurs villes voisines & éloignées, pour les mettre en prison. Nous avons la lettre qu'il écrivit à l'empereur pour se justifier. Il y allegue le témoignage des officiers qui servoient sous lui, & qui marquoient qu'il n'y avoit aucun Chrétien dans les fers ou en prison, quoi qu'il y eût divers criminels. Mais il insiste principalement sur la lettre du pape Damase, qui témoignoit qu'aucun Chrétien n'avoit été maltraité ni emprisonné en cette occasion. Le pape saint Damase mourut cette même année 384. l'onziéme de Decembre, âgé

Hier. script. Prosp. Chr. an. 385. Sup. liv. xvi. n. 8.

de prés de quatre-vingt ans, aïant tenu le saint siege dix-huit ans, depuis l'an 366. On lui attribue plusieurs miracles de son vivant & aprés sa mort. Il avoit voulu se faire enterrer en un lieu où étoient les reliques de S. Sixte, & de plusieurs autres martyrs : mais il en fut détourné par la crainte de troubler leurs cendres. Il fut donc enseveli dans une église, qu'il avoit fait bâtir aux catacombes, sur le chemin d'Ardée, auprés de sa mere & de sa sœur la vierge Irene, dont il avoit fait l'épitaphe. Il fit aussi la sienne, où il marque sa foi sur la resurrection. Il bâtit ou repara l'église de S. Laurent auprés du theâtre, où il avoit servi aprés son pere ; & elle porte encore son nom. Il la fit orner de peintures d'histoires saintes, que l'on voïoit encore quatre cens ans aprés ; & y donna une patene d'argent du poïds de quinze livres, un vase ciselé de dix livres : cinq calices d'argent de trois livres piece, cinq couronne d'argent à porter des cierges de huit livres piece : des chandeliers de cuivre de seize livres, des maisons autour de l'église du revenu de cinquante-cinq sols d'or, une terre du revenu de deux cens vingt sous, une autre de cent trois, un bain prés de l'église, raportant vingt-sept sous d'or. Tout ce revenu monte à quatre cens cinq sous d'or, qui à huit livres la piece font trois mil deux cens quarante livres de nôtre monnoïe : & les vases d'argent à douze onces la livre Romaine, reviennent à quatre-vingt marcs sans les façons. S. Damase fit aussi rassembler l'eau des sources du Vatican, qui moüilloit les corps qui y étoient ensevelis, & de cette eau il y fit des fonds baptismaux. Il laissa quelques écrits, entre autres plusieurs épitaphes, & d'autres inscriptions en vers : & on en a recueilli jusques à quarante.

A la place fut élû Sirice Romain de naissance, fils

AN. 384.

Damas. Carm. 29.
Anast. in Damas.
Carm. 28.
Carm. 16.
Carm. 18.
Epist. Hadr. I. Conc. VII. c. 19. tom. 7. Conc. p. 955. C.
Anast.
Carm. 39.
Hier. script.
Anast.
Baron. in app. tom. 4.

AN. 385. de Tiburce, & prêtre du titre de pasteur, qui tint le saint siege environ quinze ans. L'empereur Valentinien qui étoit à Milan, approuva cette élection, comme il paroît par un rescrit adressé à Pinien prefet de Rome, mari de la jeune Melanie. Il porte que Sirice a été élû tout d'une voix, & Ursin rejetté par les acclamations du peuple: par où l'on voit qu'Ursin n'avoit pas encore renoncé à ses prétentions. Ce rescrit est du septiéme des calendes de Mars, c'est-à-dire du vingt-troisiéme Février 385.

Chr. Cod. Th. ap. Baron. an. 305. n. 6

XXXIV. Decretales de S. Sirice.

Himerius qui gouvernoit depuis long-tems l'église de Tarragone, métropole d'une grande partie de l'Espagne, avoit envoïé à Rome vers le pape Damase un prêtre nommé Bassien, chargé d'une consultation sur divers points de la discipline ecclesiastique. Il n'arriva qu'aprés l'ordination de Sirice, qui dés le commencement de son pontificat, fit réponse par une lettre celebre, la premiere des lettres semblables qui soient venus jusques à nous; & que l'on nomme Decretales, parce que ce sont des resolutions qui ont force de loi. Celle-ci est datée du troisiéme des ides de Février, sous le consulat d'Arcade & de Bauton: c'est-à-dire l'onziéme de Février 385. Vôtre consultation, dit le pape, a été leuë dans l'assemblée de nos freres; ce que l'on peut entendre des évêques qui avoient assisté à son élection: car les decretales étoient pour l'ordinaire le resultat d'un concile. Et ensuite: Je répondrai à chaque article, aprés vous avoir donné part de ma promotion comme il le faloit. Ce qui montre que les papes se tenoient obligez d'avertir de leur ordination les évêques des grands sieges. Il donne ensuite les regles, pour reformer divers abus, qui regnoient dans les églises d'Espagne. Sur le baptême, il défend de rebaptiser les Ariens: suivant les decrets en-

Tom. 2. Conc. p. 1018.

c. 1.

voïez aux provinces par le pape Libere, aprés la cassation du concile de Rimini. Ils seront receus, dit il, comme les autres heretiques, par la seule invocation du S. Esprit & l'imposition des mains de l'évêque. C'est-à-dire qu'on leur donnera la confirmation. En Espage chacun baptisoit quand il le jugeoit à propos : à Noël, à l'Epiphanie, aux fêtes des apôtres & des martyrs. Le pape Sirice condamne cet abus ; & conformément à l'usage de toutes les églises, il ordonne de ne baptiser qu'à pâque, & pendant les cinquante jours suivans jusques à la pentecôte. Encore ne doit-on baptiser alors que ceux qui auront été choisis, qui auront donné leur nom avant quarante jours au moins, c'est-à-dire avant le carême, & qui auront été purifiez par les exorcismes, les oraisons journalieres, & les jeûnes. Dans le reste de l'année l'on ne pouvoit observer si regulierement ces saintes preparations. Mais pour les enfans qui ne peuvent encore parler, & ceux qui se trouvent en quelque necessité, comme dans un naufrage, une incursion d'ennemis, un siege ou une maladie desesperé : nous voulons, dit le pape, que ceux qui demandent le baptême en ces occasions, le reçoivent au même moment ; de peur que si quel qu'un meurt sans baptême, nous ne répondions de la perte de son ame, au peril de la nôtre. L'exception pour les petits enfans est remarquable, & montre l'antiquité de nôtre usage de les baptiser en tout tems.

A N. 385.

c. 2.

c. 3.

Sur la penitence : les apostats qui retournent à l'idolâtrie, sont privez des sacremens : seulement ils seront reconciliez à la mort, s'ils passent tout le reste de leur vie en penitence. Ceux qui aprés avoir fait penitence, retournent au peché, soit en portant les armes, ou exerçant des charges, soit en frequentant des spectacles, ou contractant de nouveaux mariages : ceux-là n'aïant

c. 3.

c. 5.

AN. 385. plus le remede de la penitence, ne participeront qu'aux prieres des fideles, & recevront seulement le viatique à la mort en cas qu'ils se soient corrigez. La milice & le mariage étoient défendus aux penitens publics : desorte que c'étoit un nouveau peché, si pendant le cours de la penitence ils s'engageoient dans le service, contractoient mariage, ou usoient de mariage déja contracté. Et ce que le pape dit ici : Aprés avoir fait penitence : se peut entendre aprés la plus grande partie, avant le dernier degré & l'absolution receuë. Les moines & les religieuses, qui au mépris de leur profession, auront contracté des mariages sacrileges, & condamnez par les loix civiles & ecclesiastiques, doivent être chassez de la communauté des monasteres & des assemblées de l'église, & enfermez dans des prisons, pour y pleurer leurs pechez, & ne recevoir la communion qu'à la mort. On peut remarquer ici qu'il y avoit déslors en Espagne des communautez religieuses, outre ce qui a déja été observé sur le concile de Sarragoce ; & que les mariages des personnes de cette profession, étoient condamnez par le concours des deux puissances. Il est défendu d'épouser la fille fiancée à un autre ; & c'est une espece de sacrilege, de violer la benediction des fiançailles.

c. 6.

Sup. XVII. c. 55.

V. hist. ord. 8. Ben. liv. 1. c. 6.

Decret. c. 4.

XXXV. Regles sur les ordinations.

Il y avoit en Espagne des prestres & des diacres, qui long-tems aprés leur ordination vivoient avec leurs femmes ou avec d'autres, en sorte qu'ils en avoient des enfans ; & alleguoient pour pretexte de leur incontinence, l'exemple des prêtres de l'ancienne loi. A quoi le pape répond, que ces anciens usoient du mariage, parce que les ministres de l'autel ne pouvoient être d'une autre famille : & toutefois ils se separoient de leurs femmes dans le tems de leur service. Mais J. C. étant venu perfectionner la loi, les prêtres & les diacres sont obligez,

c. 7.

par une loi inviolable, à garder du jour de leur ordination la ſobrieté & la continence, pour plaire à Dieu dans les ſacrifices qu'ils offrent tous les jours. Ceux donc qui ont peché par ignorance & reconnoiſſent leur faute, demeureront dans l'ordre où ils ſont, à la charge d'obſerver la continence à l'avenir : ceux qui voudront défendre leur erreur, ſeront privez de cette fonction eccleſiaſtique : ce qui eſt dit en general pour les évêques, les prêtres & les diacres. On n'examinoit pas aſſez les ordinans, principalement ſur la bigamie : c'eſt pourquoi le pape donne ces regles : Celui qui dés ſon enfance s'eſt dévoüé au ſervice de l'égliſe, doit être baptiſé avant l'âge de puberté, & mis au rang des lecteurs. S'il a tenu juſques à trente ans une conduite approuvée, ſe contentant d'une ſeule femme, qu'il l'ait épouſée vierge avec la benediction du prêtre, il doit être acolyte & ſoudiacre. Enſuite il peut monter au degré du diaconat, s'il en eſt jugé digne, aprés avoir promis la continence. Quand il y aura ſervi dignement plus de cinq ans il pourra recevoir la prêtriſe. Dix ans aprés, il pourra monter à la chaire épiſcopale, ſi l'on eſt content de ſa foi & de ſes mœurs. Mais celui qui dans un âge avancé deſire d'entrer dans le clergé, ne l'obtiendra qu'a condition d'être mis au rang des lecteurs ou des exorciſtes, auſſitôt aprés ſon baptême :- pourvû qu'il n'ait eu qu'une femme & l'ait priſe vierge. Deux ans aprés il pourra être acolyte & ſoudiacre pendant cinq ans ; & ainſi être élevé au diaconat : puis avec le tems à la prêtriſe ou a l'épiſcopat, s'il eſt choiſi par le clergé & par le peuple. C'eſt la premiere ordonnance eccleſiaſtique où l'âge des ordinans & les interſtices ſoient marquez ſi diſtinctement. On y voit que l'égliſe ne deſaprouve pas que les laïques s'offrent d'eux-mêmes pour entrer dans le clergé. Le clerc

c. 8.

c. 10.

c. 11. qui aura épousé une veuve ou pris une seconde femme, c. 12. est reduit à la communion laïque. Il est défendu aux Nic. can. 3. femmes d'habiter dans les maisons des clercs, sinon celles que permet le concile de Nicée.

c. 13. Nous souhaitons, dit le pape, que les moines qui seront trouvez dignes, soient admis dans le clergé : à la charge que s'ils sont audessous de trente ans, ils soient promeus aux moindres ordres par tous les degrez, & qu'ils viennent dans un âge meur au diaconat ou à la prêtrise : mais qu'on ne les fasse pas tout d'un coup sauter à l'épiscopat. c. 14. Comme il n'est point permis aux clercs de faire penitence publique, ainsi il n'est pas permis d'admettre à l'honneur de la clericature les laïques qui ont fait penitence publique, quoique reconciliez & purifiez de leurs pechez. On use d'indulgence pour le passé c. 15. à l'égard de ceux qui ont peché par ignorance contre ces regles, & qui se sont intrus dans le clergé étant penitens ou bigames : mais à la charge qu'ils demeureront dans leur rang, sans esperance d'être promeus à un ordre superieur. Le pape envoïant ces décisions à l'évêque Himerius, l'exhorte à en donner part à tous les évêques, non-seulement de sa province de Tarragone, mais de celle de Carthagene, de la Betique, de la Lusitannie & de la Galice, & des autres provinces de son voisinage ; ce qui s'entendoit dans la Gaule Narbonoise.

XXXVI. Retour de S. Jerôme en Palestine.

Prof. in Didym. ad Paul.

Aprés la mort du pape S. Damase, S. Jerôme ne demeura pas long-tems à Rome. La reputation de sa doctrine avoit excité la jalousie de plusieurs du clergé ; & sa liberté à reprendre leurs vices, avoit attiré leur haine. Pendant ce séjour de Rome, il écrivit un petit traité, de la maniere de garder la virginité, adressé à la vierge Eustochium, fille de sainte Paule : où il l'a- Hier. epist. ad Eust. c. 12. c. 12. vertit de fuir les hypocrites de l'un & de l'autre sexe ; & parlant

parlant des clercs en particulier, il dit : Il y en a qui briguent la prêtrise ou le diaconat, pour voir les femmes plus librement. Tout leur soin est de leurs habits, d'être chaussez proprement, d'être parfumez. Ils frisent leurs cheveux avec le fer, les aneaux brillent à leurs doigts : ils marchent du bout du pied, vous les prendriez pour de jeunes fiancez, plûtôt que pour des clercs. Il y en a dont toute l'occupation est de savoir les noms & les demeures des femmes de qualité, & de connoître leurs inclinations. J'en décrirai un qui est le maître en ce métier. Il se leve avec le soleil, l'ordre de ses visites est preparé, il cherche les chemins les plus courts ; & ce vieillard importun entre presque jusques dans les chambres où elles dorment. S'il voit un oreiller, une serviette, ou quelque autre petit meuble à son gré, il le loüe, il en admire la propreté, il le tâte, il se plaint de n'en avoir point de semblable, & l'arrache plûtôt qu'il ne l'obtient. Saint Jerôme marquoit encore leur avarice, en disant, que ces clercs interessez, sous prétexte de donner leur benediction, étendoient la main pour recevoir de l'argent, & devenoient dépendans de celles qu'ils devoient gouverner. Il se plaint ailleurs de ceux qui s'attachoient à des personnes âgées & sans enfans, & leur rendoient avec assiduité les services les plus bas & les plus indignes, pour avoir part à leur succession.

A N. 385.

Ep. 2. ad Nepot. c. 7.

Plusieurs furent choquez de cette liberté de S. Jerôme, & prirent pour eux ce qu'il disoit. On l'attaqua par toutes sortes de medisances : on reprenoit jusques à sa démarche, son ris, l'air de son visage : sa simplicité leur étoit suspecte. Enfin la calomnie s'étendit jusques à noircir sa reputation, sous pretexte des femmes & des vierges à qui il expliquoit l'écriture sainte : quoique

Ep. 8. ad Demetr. c. ult. ep. 100. ad Bon. Ep. 99. ad Asell.

An. 385. depuis son baptême, sa conduite eût toûjours été parfaitement pure & desinteressée, & qu'il ne vît que des femmes d'une pieté exemplaire & d'une rigoureuse penitence. En general, le peuple de Rome murmuroit contre les moines venus d'Orient : les regardant comme des Grecs & des imposteurs, qui séduisoient les filles de qualité, & les faisoient perir par une vie triste & austere.

Epist. 23. ad Marcell. in fin.
Ep. 25. ad Paul. c. 6.

S. Jerôme resolut donc de ceder à l'envie, & de quitter Rome pour retourner en Palestine. Il s'embarqua à Porto au mois d'Aoust de cette année 385. avec son jeune frere Paulinien, un prêtre nommé Vincent, & quelques autres moines. Plusieurs personnes pieuses le vinrent conduire ; & comme il étoit prêt à monter dans le vaisseau, il écrivit à sainte Aselle une lettre, où il lui rend compte des causes de son départ : appellant ses calomniateurs au tribunal de J. C. & se recommandant aux saintes dames qu'il laissoit à Rome. Il vint à Rege, d'où il passa la mer Ioniene & les Cyclades, & aborda premierement en l'isle de Cypre, où il fut receu par S. Epiphane. Delà il vint à Antioche prés l'évêque Paulin, qui le conduisit quand il partit pour Jerusalem, où il arriva au milieu de l'hyver. Il passa en Egypte, & trouva un nouvel évêque à Alexandrie ; car Timothée mourut en 385. sous le consulat d'Arcade & de Bauton, & eut pour successeur Theophile, qui tint le siege vingt-sept ans. Nous avons des réponses de Timothée sur dix-huit articles de cas conscience, touchant l'administration des sacremens. Saint Jerôme vint à Alexandrie, principalement pour voir le fameux aveugle Didyme, & s'instruire auprés de lui : quoique lui-même eût déja des cheveux blancs, & fut regardé comme un des plus savans docteurs de l'église. Il demeura un mois avec

3. Apolog. in Ruff. c. 7.
Socr. v. c. 12.
To. 2. conc. p. 1791.
Ep. 65. ad Pamm. c. 1.
Ep. 51. ad Domn.
Ruffin. invect.

Didyme, lui proposant ses difficultez sur toutes les écritures; & ce fut à sa priere que Didyme composa trois livres de commentaires sur Osée, & cinq sur Zacharie, pour suppléer à ce qu'Origene n'avoit pas fait. AN. 385. *lib. 2. p. 176.* *Hier. præm. ad Ephes.*

Pendant ce voïage, S. Jerôme visita les monasteres d'Egypte: puis il retourna promptement en Palestine, & se retira à Bethlehem. On croïoit qu'aprés avoir oüi Didyme il n'avoit plus rien à apprendre; mais il prit encore pour maître un Juif, qui moïenant un certain salaire le venoit instruire la nuit, de peur des autres Juifs. Ce fut alors que saint Jerôme entreprit d'expliquer les épîtres de saint Paul; premierement l'épître à Philemon, puis aux Galates, puis aux Ephesiens. S. Cyrille de Jerusalem mourut vers ce tems-là, aprés avoir été souvent chassé de son siege, & souvent rétabli; & l'avoir tenu huit ans sans trouble sous Theodose. Il reste de lui dix-huit catecheses, composées pour expliquer le symbole aux catecumenes; & cinq autres, pour expliquer aux nouveaux baptisez les trois sacremens qu'ils venoient de recevoir. Saint Cyrille eut pour successeur Jean, qui avoit auparavant pratiqué la vie monastique. *Apol. c. 7.* *Ep. 65. c. 13.* *Præf. ad Gal.* *Præf. ad Ephes.* *Hier. script.* *Inf. n. 55.*

XXXVII. Voïage de sainte Paule.

Sainte Paule suivit de prés saint Jerôme: elle quitta Rome, & s'embarqua sans écouter la tendresse maternelle, qui devoit l'empêcher de quitter sa fille Ruffine déja nubile, & son fils Toxotius encore enfant. Elle emmena sa fille Eustochium, avec trés-peu de domestiques, & s'arrêta d'abord à l'isle Pontia, aux côtes d'Italie, pour visiter les cellules où sainte Domitille avoit passé son exil sous l'empereur Domitien, trois cens ans auparavant. Ensuite sainte Paule aborda en Cypre, où elle se jetta aux pieds de S. Epiphane, qui la *Hier. ep. 27. ad Eust. c. 2. 3.* *Sup. l. 11. n. 52.*

retint dix jours pour la faire reposer. Mais elle emploïa ce tems à visiter tous les monasteres du païs, & y distribuer des aumônes aux solitaires, que l'amour du saint évêque y avoit attirez de tout le monde. De-là elle passa à Antioche, où elle fut un peu arrêtée par l'évêque Paulin. Mais elle en partit au milieu de l'hyver, montée sur un âne, au lieu d'être portée par ses eunuques, comme elle avoit accoûtumée.

Elle traversa la Syrie & vint à Sidon : prés de laquelle à Sarepta, elle entra dans la petite tour d'Elie. A Cesarée elle vit la maison du Centenier Corneille, changée en église : la maison de S. Philippe, & les chambres des quatre vierges prophetesses ses filles. Elle vit prés de Sup. l. 1. n. 16. Jerusalem le tombeau d'Helene reine d'Adiabene. Le gouverneur de Palestine qui connoissoit la famille de sainte Paule, envoïa devant des officiers pour lui preparer un palais : mais elle aima mieux une pauvre cellule. Elle visita tous les saints lieux avec une telle devotion, qu'elle ne pouvoit quitter les premiers, que par l'empressement de voir les autres. Prosternée devant la croix, elle y adoroit le Sauveur, comme si elle l'y eût vû attaché. Entrant dans le sepulcre, elle baisoit la pierre que l'ange avoit ôtée pour l'ouvrir ; & encore plus le lieu où le corps de J. C. avoit reposé. Au mont de Sion, on lui montra la colomne où il avoit été attaché pendant la flagellation, encore teinte de son sang, & soûtenant alors la galerie d'une église. On lui montra le lieu où le S. Esprit descendit sur les apôtres le jour de la pentecôte. Aprés avoir distribué des aumônes à Jerusalem, elle prit le chemin de Bethlehem, & vit en passant le sepulcre de Rachel. Etant entrée dans la caverne de la Nativité, elle croïoit y voir l'enfant Jesus, adoré par les mages & les pasteurs. Elle visita la tour d'Ader

Hier. epist. 27. c. 4.

ou du troupeau; & tous les autres lieux celebres de la c. 6.
Palestine. Elle vit entre autres à Bethphagé le sepulcre de Lazare, & la maison de Marthe & de Marie. Sur le mont d'Ephraim, elle revera les sepulcres de Josué & du pontife Eleazar. A Sichar, elle entra dans l'église bâtie sur le puits de Jacob, où le Sauveur parla à la Samaritaine. Puis elle vit les sepulcres des douze patriarches; & à Sebaste ou Samarie ceux d'Elisée & d'Abdias; & sur tout celui de saint Jean-Baptiste, où elle fut épouvantée des effets du demon, sur les possedez qu'on y amenoit pour être delivrez. Elle vit à Morasthi une église où avoit été autrefois le sepulcre du prophete Michée. C'est saint Jerôme qui décrit ce pelerinage de sainte Paule; & nous apprend ainsi les vestiges de l'antiquité sacrée, que l'on montroit de son tems en Palestine.

Sainte Paule accompagnée de sa fille Eustochium, c. 7.
& de plusieurs autres vierges, passa ensuite en Egypte. Elle vint à Alexandrie, puis au desert de Nitrie : où l'évêque Isidore confesseur vint au devant d'elle, avec des troupes innombrables de moines, dont plusieurs étoient prêtres ou diacres. Elle visita les plus fameux solitaires, entra dans leurs cellules, se prosterna à leurs pieds; & elle seroit volontiers demeurée dans ce desert avec ses filles, si elle n'en eût été retirée par l'amour des saints lieux. Elle revint donc promptement en Palestine, & s'établit à Bethlehem : où elle demeura trois ans dans un petit logement, jusques à ce qu'elle fit bâtir des cellules, des monasteres & des maisons d'hospitalité prés du chemin, pour recevoir les pelerins. Ce fut là qu'elle passa le reste de ses jours sous la conduite de S. Jerôme, qui y acheva aussi sa vie, appliquée à l'étude des saintes écritures & à l'hospitalité envers les étrangers.

XXXVIII. Theodose attaque l'idolâtrie.

L'empereur Theodose travailloit puissamment en Orient à la ruine de l'idolâtrie. Le grand Constantin défendit bien de sacrifier aux démons, mais il n'abatit pas les temples ; il se contenta d'en défendre l'entrée. Ses enfans suivirent ses traces : Julien s'efforça de rétablir l'idolâtrie : Jovien la défendit de nouveau : mais Valens ne fit la guerre qu'aux catholiques, & laissa suivre à tous les autres telle religion qu'ils vouloient : ensorte que sous son regne, on sacrifioit publiquement aux idoles, & on celebroit les orgies de Bacchus. Theodose aïant trouvé les choses dans cet état, entreprit de détruire l'idolâtrie jusques aux fondemens. Ne se sentant pas encore en état de faire la guerre à Maxime, il receut une ambassade de sa part, accepta l'alliance qu'il lui offroit, le reconnut pour collegue ; & ordonna à Cynegius prefet du pretoire d'Orient, qu'il envoïoit en Egypte, d'y faire proclamer Maxime Auguste, & d'exposer son image à Alexandrie. Mais en même tems il chargea Cynegius de faire fermer les temples, & de défendre à tout le mondre d'adorer les idoles : ce qui fut executé. On marque toûjours l'Egypte en ces occasions, comme la source des superstitions, & le païs où l'idolâtrie avoit jetté de plus profondes racines. Nous trouvons une loi de Theodose adressée à Cynegius, & datée de C. P. le huitiéme des calendes de Juin, sous le consulat d'Arcade & de Bauton, c'est à dire le vingt-cinquiéme de Mai 385. par laquelle il est défendu sous peine d'un supplice rigoureux, de faire des sacrifices d'animaux, pour regarder leurs entrailles & y chercher l'avenir, & generalement d'user de quelque espece de devination que ce soit.

Zosim. lib. 4. p. 762. Theod. v. hist. c. 21. Sup. l. XVI. n. 29. Idat. fast. an. 388. L. 9. C. Th. de pag.

XXXIX. Saint Marcel d'Apamée.

A Heliopolis en Phenicie, le grand & fameux temple de Balanius ou Belenius, que l'on croit être un nom du soleil, fut converti en église. A Damas on en

Chr. pasch. an. 379. & ibi. Cang.

fit autant. S. Marcel d'Apamée fut le premier des évê- *Theod. v. hist. c. 21.*
ques qui abatit les temples de sa ville, appuïé sur la loi
de l'empereur. Il avoit succedé à l'évêque Jean, qui
assista au grand concile de C. P. en 381. Marcel étoit un
homme d'une vertu singuliere : qui avoit eu commerce
de lettres avec les martyrs ; c'est-à-dire apparemment
avec saint Eusebe de Samosate, & les autres persecutez
sous Valens ; & il fut enfin martyr lui-même. Le prefet
d'Orient, c'est à dire Cynegius, étoit venu à Apamée
avec deux tribuns & leurs troupes : dont la crainte retint le peuple en repos. Le prefet essaïa d'abattre le
temple de Jupiter, qui étoit trés-grand & enrichi de
quantité d'ornemens : mais il se trouva si solidement
bâti, que l'entreprise lui parut au dessus des forces humaines. C'étoit de grandes pierres parfaitement bien
jointes, & liées encore avec du fer & du plomb. Saint
Marcel voïant le prefet ainsi découragé, lui conseilla
de passer aux autres villes, & se mit à prier Dieu, de
lui donner quelque moïen pour ruiner cet édifice. Le
lendemain matin un homme qui n'étoit ni maçon ni
charpentier, mais simple portefaix, se presenta de lui-même, & promit d'abattre ce temple trés-facilement,
demandant seulement le salaire de deux ouvriers. L'évêque lui promit, & voici comme s'y prit ce manœuvre. Le temple étoit bâti sur une hauteur, & accompagné des quatre côtez d'une galerie qui y étoit jointe,
& dont les colomnes aussi hautes que le temple, avoient
chacune seize coudées de tour : la pierre en étoit trés-dure, & donnoit peu de prise aux outils. Le manœuvre
creusa la terre autour de chaque colomne, qu'il soûtint
par dessous avec du bois d'olivier. En aïant ainsi miné
trois, il mit le feu au bois : mais il ne put le faire brûler, & il parut un démon comme un fantôme noir,

qui empêchoit l'effet du feu. Aprés avoir tenté plusieurs fois inutilement de l'allumer, ils en avertirent S. Marcel, qui dormoit aprés midy selon l'usage des païs chauds. Il courut aussi-tôt à l'église, fit apporter de l'eau dans un vase, & la mit sous l'autel : puis il se prosterna le visage sur le pavé, & pria Dieu d'arrêter la puissance du démon, afin qu'il ne séduisît pas plus long-tems les infideles. Ensuite il fit le signe de la croix sur l'eau, & commanda à un diacre plein de foi & de zele, nommé Equitius, de courir promptement en arroser le bois, & y mettre le feu. Le demon s'enfuit, ne pouvant souffrir la vertu de cette eau : ce sont les paroles de Theodoret ; & elle servit comme d'huile pour allumer le feu, qui consuma le bois en un instant. Les trois colomnes n'étant plus soûtenuës, tomberent & en entraînerent douze autres avec un côté du temple. Le bruit retentit par toute la ville, & attira à ce spectacle tout le peuple, qui se mit à loüer Dieu. S. Marcel ruïna de même les autres temples, tant de la ville que de la campagne, étant persuadé qu'il ne seroit pas facile autrement de convertir les idolâtres.

Soz. VII. c. 15.

Aïant appris qu'il y avoit un grand temple dans un canton du territoire d'Apamée nommée Aulone, il s'y en alla avec des soldats & des gladiateurs. Car les païens défendoient leurs temples, & faisoient souvent venir pour les garder des Galiléens & des habitans du mont Liban. S. Marcel étant arrivé prés du temple d'Aulone, se tint hors de la portée du trait. Car il avoit mal aux pieds, & ne pouvoit ni combattre, ni poursuivre, ni fuïr. Tandis que les soldats & les gladiateurs attaquoient le temple, quelques païens sortirent par l'endroit qui n'étoit point attaqué, & sachant que l'évêque étoit seul, le surprirent, le jetterent dans un feu, & le firent mourir.

On

On n'en ſeut rien d'abord : mais on le découvrit avec le tems, & les enfans de S. Marcel vouloient venger ſa mort. Le concile de la province s'y oppoſa, jugeant qu'il n'étoit pas juſte de pourſuivre la punition d'une mort, dont il falloit plûtôt rendre graces à Dieu. L'égliſe honore S. Marcel d'Apamée, comme martyr le quatorziéme d'Août. AN. 385. *Martyr. Rom. 14 Aug.*

XL. Reſcrit pour les Luciferiens.

Theodoſe adreſſa au même Cynegius un reſcrit en faveur des Luciferiens ſchiſmatiques. Deux prêtres de cette ſecte nommez Marcellin & Fauſtin, preſenterent une requête aux trois empereurs Valentinien, Theodoſe & Arcade, pour demander juſtice de la perſecution qu'ils pretendoient ſouffrir de la part des catholiques, qu'ils nomment prevaricateurs; parce qu'ils avoient receu à leur communion ceux qui étoient tombez à l'occaſion du concile de Rimini. Ces ſchiſmatiques avoüent que leur nombre eſt trés-petit, & condamnent les plus ſaints évêques: S. Hilaire qu'ils accuſent d'avoir favoriſé les prevaricateurs & même les heretiques: Oſius qu'ils pretendent avoir été perſecuteur aprés ſa cheute, & dont ils décrivirent la mort d'une maniere terrible, mais fabuleuſe: ils n'épargnent pas S. Athanaſe. Mais ils s'emportent principalement contre le pape S. Damaſe, & ſe declarent ouvertement pour l'antipape Urſin. Celui qu'ils relevent le plus, & qu'ils regardent comme le chef de leur communion, eſt Gregoire évêque d'Elvire en Eſpagne: Ils lui attribuent le don des miracles; & diſent que jamais on n'avoit oſé le chaſſer de ſon ſiege ni le bannir. Pour l'Orient, ils relevent extrêmement Heraclide évêque d'Oxyrinque en Egypte, qu'ils pretendent avoir ſouffert de grandes perſecutions de la part des Ariens & des Catholiques. Ils avoient même à Rome un évêque nommé Epheſius ou Eurcſius.

Edit Sirm. 1650. *Gennad. ſcript. in Fauſt.* *Libell. Marcell. & Fauſt. P. 31.* *P. 29.* *P. 29.* *P. 72.* *Præfat.* *P. 65. 73.* *Sup. liv. XVI. n. 39.* *P. 40.* *P. 76. 77. &c.*

AN. 385. Ils se plaignent qu'on les nomment Luciferiens, soûtenant qu'ils sont simplement Chrétiens, & que Lucifer n'aïant point eu de dogme particulier, ne doit point être regardé comme chef de secte. Enfin ils demandent, qu'on les laisse en repos, vivre selon leur conscience: declarant qu'ils laissent volontiers aux autres les églises magnifiques & les riches possessions, dont l'affection, disent ils, leur a fait perdre l'integrité de la foi. L'empereur Theodose répondit à cette requête par le rescrit adressé à Cynegius: où il reconnoît Gregoire d'Espagne & Heraclide d'Orient pour des évêques saints & loüables; & défend d'inquieter en aucune maniere ceux qui sont de leur communion, comme ne desirant que de vivre dans la foi catholique. C'est ainsi que Theodose se laissa surprendre à ces schismatiques: mais on ne voit pas que son rescrit ait eu un grand effet, & ce schisme s'éteignit en peu de tems.

P. 69. 84. V. Gothof. ad l. 28. C. Th. de har.

P. 70.

P. 97.

XLI. Justine attaque S. Ambroise.

La paix que S. Ambroise avoit procurée entre Maxime & Valentinien, donna la commodité à l'imperatrice Justine mere de ce jeune prince, de persecuter le saint évêque: ce qu'elle n'avoit osé faire ni du vivant de Valentinien son mari, ni du vivant de Gratien. Comme la fête de pâque approchoit en 385. elle lui fit demander au nom de l'empereur son fils une église, où les Ariens qu'elle avoit auprés d'elle pussent s'assembler. D'abord on demanda la basilique Porciene, qui étoit hors de la ville, & qui porte aujourd'hui le nom de S. Victor. Ensuite on demanda la basilique neuve, plus grande & dans la ville. On envoïa premierement à S. Ambroise des comtes consistoriaux, qui étoient comme des conseillers d'estat, afin qu'il donna la basilique, & qu'il empêchât que le peuple ne s'émeût. Il répondit qu'un évêque ne pouvoit livrer le temple de Dieu. C'é-

Sup. n. 28.

Ruff. 11. c. 15.

Ambr. ep. 20. ad Soror. n. 1. Mabill. Iter. Italic. p. 17.

Ambr. ep. 20. n. 2.

toit le vendredi avant le dimanche des Rameaux. Le lendemain ſamedi, le prefet du pretoire vint dans l'égliſe où S. Ambroiſe étoit avec le peuple, & s'efforça de lui perſuader, qu'il cedât au moins la baſilique Porciene. Le peuple ſe récria, & le prefet dit qu'il en feroit ſon raport à l'empereur. AN. 385. n. 3.

Le dimanche, aprés les lectures de l'écriture ſainte & le ſermon, les catecumenes étant congediez, ſaint Ambroiſe expliquoit le ſymbole à quelques competens, dans le baptiſtere de la baſilique. Les competens étoient, comme il a été dit, les catecumenes choiſis que l'on preparoit pendant tout le carême, pour être baptiſez à pâque. Comme S. Ambroiſe étoit occupé à cette fonction, on lui vint dire que l'on avoit envoïé du palais des doïens, pour ſuſpendre des voiles dans la baſilique Porciene; & que ſur cette nouvelle, une partie du peuple y alloit. Ces doïens étoient une eſpece d'huiſſiers; & les voiles ou panonceaux étoient la marque, qu'une maiſon ou un autre heritage appartenoit à l'empereur. S. Ambroiſe aïant receu cet avis, ne laiſſa pas de continuer ſes fonctions & de commencer la meſſe, c'eſt-à-dire l'oblation. Pendant qu'il offroit le ſaint ſacrifice, on lui vint dire que le peuple avoit pris un certain Caſtulus prêtre des Ariens, l'aïant rencontré comme il paſſoit dans la ruë. A cette nouvelle, S. Ambroiſe commença à pleurer amérement, & à demander à Dieu dans l'action même du ſacrifice, d'empêcher qu'il n'y eût du ſang répandu pour la cauſe de l'égliſe; ou que l'on ne répandît que le ſien, non-ſeulement pour ſon peuple, mais pour les heretiques. Il envoïa des prêtres & des diacres, & délivra ainſi ce prêtre Arien du peril où il étoit. n. 4. Sup. liv. XI. n. 18. n. 5.

La cour traita de ſédition la reſiſtance du peuple: n. 6.

AN. 385. on décerna auſſi-tôt de groſſes amendes contre tout le corps des marchands. On en mit pluſieurs aux fers pendant toute la ſemaine ſainte, où l'on avoit accoûtumé de délivrer les priſonniers, ſuivant les loix des derniers empereurs, & une de Valentinien même donnée cette année 385. le vingt troiſiéme de Février. Il eſt vrai que ces loix exceptent entre-autres les criminels de leze-majeſté. En trois jours on exigea de ces marchands deux cens livres peſant d'or, c'eſt-à dire trois cens marcs; & ils diſoient qu'ils en donneroient encore autant, pourveu qu'ils conſervaſſent la foi. Les priſons étoient pleines de marchands. On retenoit tous les officiers du palais, les ſecretaires, les agens de l'empereur & les menus officiers, qui ſervoient ſous divers comtes: on leur défendoit de paroître en public, ſous pretexte de ne ſe pas trouver dans la ſédition. On faiſoit de terribles menaces aux perſonnes conſtituées en dignité, s'ils ne livroient la baſilique. La perſecution étoit ſi échauffée, que pour peu qu'on y eût donné d'ouverture, on en pouvoit attendre les derniers excés.

L. 8. C. Th. de indul. crim.

p. 7.

n. 8. Les comtes & les tribuns vinrent ſommer S. Ambroiſe de livrer promptement la baſilique: diſant, que l'empereur uſoit de ſon droit, puiſque tout étoit en ſa puiſſance. Il répondit: S'il me demandoit ce qui ſeroit à moi, ma terre, mon argent, je ne les refuſerois pas: quoique tout ce qui eſt à moi ſoit aux pauvres: mais les choſes divines ne ſont pas ſoûmiſes à la puiſſance de l'empereur. Si on en veut à mon patrimoine, qu'on le prenne; ſi c'eſt à mon corps, j'irai au devant. Voulez-vous me mettre aux fers, me mener à la mort? j'en ſuis ravi; je ne me ferai point entourer du peuple, pour me défendre: je n'embraſſerai point les autels en demandant la vie; j'aime mieux être immolé pour les autels.

S. Ambroiſe parloit ainſi, parce qu'il ſavoit que l'on avoit envoïé des gens armez, pour s'emparer de la baſilique; & il étoit ſaiſi d'horreur, quand il penſoit qu'il pouvoit arriver quelque maſſacre, qui cauſeroit la ruine de toute la ville, & peut-être de toute l'Italie. Il expoſoit ſa vie, pour détourner de l'égliſe la haine du ſang qu'on alloit répandre. Comme on le preſſoit d'appaiſer le peuple, il répondit: Il dépend de moi de ne le pas exciter; mais il eſt en la main de Dieu de l'adoucir. Enfin ſi vous croïez que je l'échauffe, puniſſez-moi, ou m'envoïez en tel deſert qu'il vous plaira. Aprés qu'il eut ainſi parlé, ils ſe retirerent. S. Ambroiſe paſſa toute la journée dans la vieille baſilique: mais il alla coucher à ſa maiſon; afin que ſi on vouloit l'enlever, on le trouvât prêt.

AN. 385.

n. 9.

XLII. Suite de la même perſecution.

n. 11.

Il ſortit avant le jour, & la baſilique fut environnée de ſoldats. Mais on diſoit qu'ils avoient mandé à l'empereur, que s'il vouloit ſortir, il le pourroit; & qu'ils l'accompagneroient s'il alloit à l'aſſemblée des catholiques: autrement qu'ils paſſeroient à celle que tiendroit S. Ambroiſe. En effet, ils étoient tous catholiques, auſſi bien que les citoïens de Milan. Il n'y avoit d'heretiques que quelque peu d'officiers de l'empereur & quelques Goths, & l'imperatrice menoit par tout avec elle ceux de ſa communion. Mais alors aucun d'eux n'oſoit paroître. S. Ambroiſe comprit par le gemiſſement du peuple, que les ſoldats environnoient la baſilique où il étoit. Mais pendant que l'on liſoit les leçons, on l'avertit que la baſilique neuve étoit auſſi pleine de peuple; qu'il paroiſſoit plus nombreux que quand on étoit en liberté, & que l'on demandoit un lecteur. Les ſoldats qui entouroient l'égliſe où étoit ſaint Ambroiſe, aïant appris l'ordre qu'il avoit donné de s'abſtenir de

AN. 385. leur communion, commencerent à entrer dans l'assemblée. A leur veuë les femmes furent troublées, & il y en eut une qui s'enfuit. Mais les soldats dirent, qu'ils étoient venus pour prier Dieu & non pour combattre. Le peuple fit quelques exclamations avec modestie & fermeté. Ils disoient comme si l'empereur eût été present: Nous vous prions, Auguste, nous ne combattons pas, nous ne craignons pas, mais nous prions. Ils demandoient à S. Ambroise d'aller à l'autre basilique, où l'on disoit que le peuple le desiroit.

n. 24.

Alors il commença à prêcher sur le livre de Job, qui venoit d'être leu, suivant l'office du tems; & cet usage dure encore dans l'église Greque, où on lit le livre de Job à l'office du soir; pendant la semaine sainte: le commençant le lundi, & finissant le vendredi. Saint Ambroise accommodant cette lecture à l'occasion presente, loüa la patience de son peuple, & la compara à celle de Job. Il compara aussi les tentations qu'il souffroit à celles de ce saint patriarche. Le demon, dit-il, me veut ôter en vous mes enfans, & mes richesses; & c'est peut-être parce que Dieu connoît ma foiblesse, qu'il ne lui a pas encore donné de puissance sur mon corps. Il compare à la femme de Job, l'imperatrice qui le pressoit de livrer l'église, & de blasfêmer contre Dieu. Il la compare à Eve, à Jezabel, à Herodiade. On m'ordonne, dit-il, de livrer la basilique. Je réponds: Il ne m'est pas permis de la livrer; & vous empereur, il ne vous est pas avantageux de la recevoir. On soûtient que tout est permis à l'empereur, que tout est à lui. Je réponds: Ne vous faites pas ce tort de croire que comme empereur vous aïez quelque droit sur les choses divines. On dit de la part de l'empereur: Je dois aussi avoir une basilique. J'ai répondu: Qua-

Tradium impres. an. 1636. n. 15.

n. 16.

n. 17. 18.

n. 19.

vez-vous de commun avec l'adultere ? c'est-à-dire avec l'église des heretiques. Pendant que S. Ambroise prêchoit ainsi, on l'avertit que l'on avoit ôté les panonceaux de l'empereur, & que la basilique étoit pleine de peuple qui demandoit sa presence. Il y envoïa des prêtres, mais il ne voulut pas y aller, & dit : Je me confie en J. C. que l'empereur sera pour nous. Aussi-tôt tournant son discours sur cette nouvelle, il continua de prêcher, & dit : Que les oracles du S. Esprit sont profonds ! Vous vous souvenez, mes freres, avec quelle douleur nous avons répondu à ces paroles qu'on lisoit ce matin : Seigneur, les nations sont venuës dans vôtre heritage. Il est venu des Goths & d'autres étrangers en armes, ils ont entouré la basilique ; mais ils sont venus Gentils, & sont dévenus Chrétiens. Ils sont venus pour envahir l'heritage, ils sont devenus coheritiers de Dieu. J'ai pour défenseurs ceux que je croïois mes ennemis.

AN. 385.

n. 20.

Ep. 78.

n. 21.

Il continuoit de rendre graces à Dieu de cet heureux changement, admirant comme l'empereur s'étoit adouci par l'affection des soldats, les instances des comtes & les prieres du peuple. Quand on l'avertit qu'on avoit envoïé un secretaire de l'empereur chargé de ses ordres, il se retira un peu à l'écart, & le secretaire lui dit : A quoi avez-vous pensé de faire contre l'ordre de l'empereur ? S. Ambroise répondit : Je ne sai quel est cet ordre, ni de quoi on se plaint. L'officier dit : Pourquoi avez-vous envoïé des prêtres à la basilique ? Si vous êtes un tyran, je le veux savoir, pour songer à me preparer contre vous. S. Ambroise répondit : Je n'ai rien fait qui donne trop à l'église. Quand j'ai appris que la basilique étoit investie par les soldats, je me suis contenté de gemir ; & comme plusieurs personnes m'ex-

n. 22.

AN. 385. hortoient à y aller, j'ai dit : Je ne puis livrer la basilique, mais je ne dois pas combattre. Quand j'ai sçu qu'on en avoit ôté les panonceaux de l'empereur, quoique le peuple me demandât, j'y ai envoïé des prêtres, n. 23. sans y aller moi-même : esperant que l'empereur seroit pour nous. Si cela vous paroît une tyrannie, que tardez-vous à me frapper ? mes armes sont le pouvoir de m'exposer. Dans l'ancienne loi, les prêtres donnoient les roïaumes, & ne les prenoient pas ; & l'on dit d'ordinaire que les empereurs souhaiteroient le sacerdoce, plûtôt que les prêtres ne voudroient l'empire. Maxime n. 24. ne dit pas que je sois le tyran de Valentinien, lui qui se plaint que ma députation l'a empêché de passer en Italie. Les catholiques passerent tout ce jour en tristesse : Seulement les enfans en se joüant déchirerent les panonceaux de l'empereur : C'étoit des voiles ou banderoles, qui portoient son image, pour marquer que le lieu lui appartenoit. Mais comme la basilique étoit environnée de soldats, S. Ambroise ne put retourner chez lui. Il dit les pseaumes avec les freres dans la petite basilique de l'église : c'est-à-dire apparemment qu'ils passerent la nuit en priere dans quelque oratoire, enfermé dans la même enceinte que la grande église. Car elles etoient accompagnées de plusieurs bâtimens, chambres, salles, bains & galeries ; ce qui fait entendre comment le peuple y passoit des jours & des nuits de suite. Il y avoit des lieux où l'on pouvoit manger ou dormir avec bienséance.

V. leg. 2. Cod ut nemo priv. lit. 11. tit. 16. Greg. IV. ep. 33.

leg. 4. C. Th. de his qui ad eccles. lib. IX.

n. 25. Le lendemain qui étoit le jeudi saint, on leut suivant la coûtume le livre de Jonas, que l'église lit encore, mais seulement le samedi. Aprés qu'il fut achevé, S. Ambroise commença à prêcher en ces termes : On a leu un livre, mes freres, qui prédit que les pecheurs reviendront

reviendront à la penitence. Le peuple receut ces paroles, avec esperance que la chose alloit arriver. S. Ambroise continua de parler ; & on vint dire que l'empereur avoit fait retirer les soldats de la basilique ; & rendre aux marchands les amendes qu'on avoit exigées d'eux. A cette nouvelle, la joïe du peuple éclata par des applaudissemens & de grandes actions de graces, considerant que c'étoit le jour où l'église accordoit l'absolution aux penitens. Les soldats eux-mêmes s'empressoient à porter cette nouvelle, se jettant sur les autels, & les baisant en signe de paix. AN. 385. n. 26.

S. Ambroise écrivit tout ce qui s'étoit passé en cette occasion à sa sœur sainte Marcelline qui étoit à Rome ; n. 1. & qui aïant appris le commencement de la persecution, lui en écrivoit souvent & avec empressement. A n. 27. la fin de sa relation, il ajoûte qu'il prévoit encore de plus grands mouvemens. Car, dit-il, comme les comtes prioient l'empereur d'aller à l'église, il répondit : Si Ambroise vous le commande, vous me livrerez pieds & mains liés. S. Ambroise ajoûte : L'eunuque Calligone prefet de la chambre m'a fait dire : Tu méprise Valentinien de mon vivant ? Je te couperai la teste. J'ai répondu : Dieu permette que tu accomplisse ta menace ; je souffrirai en évêque, & tu agiras en eunuque. Calligone eut bien-tôt aprés la tête tranchée, étant convaincu d'un crime infâme. Aug. VI. cont. Jul. c. 14. n. 41.

XLIII. Loi pour les Ariens.

L'imperatrice Justine plus animée contre S. Ambroise, par la resistance du peuple, persuada à Valentinien son fils de faire une loi, pour autoriser les assemblées des Ariens. Benevole prefet des memoires, c'est-à-dire comme secretaire d'état, refusa de dresser cette loi : parce qu'il étoit attaché dés l'enfance à la religion catholique, quoiqu'il ne fut pas encore baptisé. On lui promit une Ruff. II. c. 16. Soz. VII. c. 13. Gaudent praefat.

AN. 386.

dignité plus relevée, s'il obéïssoit: mais il répondit genereusement: Otez-moi plûtôt la charge que j'ai, & me laissez l'integrité de la foi. En disant cela, il jetta aux pieds de l'imperatrice la ceinture qui étoit la marque de sa dignité. Il fut disgracié & privé de sa charge, & se retira à Bresse sa patrie, où il avoit appris la saine doctrine, par les instructions de S. Philastre. Benevole aïant receu le baptême, fut un des principaux ornemens de cette église, & des meilleurs amis de l'évêque S. Gaudence, successeur de S. Philastre. La loi pour les Ariens ne laissa pas d'être composée, & publiée, & nous l'avons encore, datée de Milan le dixiéme des calendes de Février, sous le consulat d'Honorius & d'Evodius; c'est-à-dire le vingt-troisiéme de Janvier 386. Honorius étoit le second fils de Theodose, né le neuviéme Septembre 384. & designé consul avec le titre de trés-noble enfant, peu de tems aprés sa naissance. Evodius étoit un des principaux ministres de l'empereur Maxime, dont il avoit été prefet du pretoire en 385. & il étoit ordinaire en ces tems-là de faire un consul pour l'Orient, & un autre pour l'Occident.

L. ult. C. Th. de fide cath.

Idat Fast. Chr Pasch. an 384

Socr. 4. c. 10

La loi de Valentinien en faveur des Ariens, portoit: Nous donnons permission de s'assembler, à ceux dont les sentimens sont conformes à l'exposition de foi, faite sous Constantius d'heureuse memoire, dans le concile de Rimini, par les évêques assemblez de tout l'empire Romain, par ceux mêmes qui y resistent à present, & confirmé à C. P. Il sera libre aussi de s'assembler à ceux à qui nous l'avons permis, c'est-à-dire aux catholiques: mais ils doivent savoir que s'ils font quelque trouble contre nôtre ordonnance, ils seront punis de mort, comme auteurs de sédition, perturbateurs de la paix de l'église & criminels de leze-majesté. Ceux-là seront aussi

ſujets au ſupplice, qui tenteront par obreption ou en cachete de ſe pourvoir contre la preſente ordonnance. Le veritable auteur de cette loi fut Auxence, que les Ariens reconnoiſſoient pour évêque de Milan. Il étoit Scythe de nation, & ſe nommoit Mercurin : mais étant décrié pour ſes crimes, il prit le nom d'Auxence, agréable aux Ariens, à cauſe du premier Auxence predeceſſeur de S. Ambroiſe. AN. 386.

Ambr. ſerm. de Baſilic. n. 22.

XLIV. Remontrance de ſainte Ambroiſe.

Id. ep. 21. ad Valentin. n. 21.

Quelque-tems aprés la publication de cette loi, Dalmace tribun & notaire, vint trouver S. Ambroiſe de la part de l'empereur, pour lui dire qu'il choiſît des juges, comme Auxence avoit fait, afin que leur cauſe fût jugée par l'empereur en ſon conſiſtoire : lui déclarant, que s'il ne vouloit s'y trouver, il eût à ſe retirer où il voudroit; c'eſt-à dire ceder à Auxence le ſiege de l'égliſe de Milan. S. Ambroiſe conſulta les évêques qui ſe trouverent à Milan ; & ils ne furent point d'avis qu'il allât au palais, ni qu'il s'exposât à ce jugement: ſe défiant même qu'entre les juges choiſis par Auxence, il n'y eût quelque païen ou quelque Juif. Il dreſſa donc par leur conſeil une remontrance, qu'il envoïa à l'empereur, & par laquelle il s'excuſe d'obéïr à cet ordre : premierement par l'exemple de Valentinien le pere, qui avoit ſouvent déclaré, & dans ſes diſcours & par ſes loix, que dans les cauſes de la foi, ou des perſonnes eccleſiaſtiques, le juge ne devoit pas être de moindre condition que les parties : c'eſt-à-dire que les évêques devoient être jugez par des évêques. Qui peut nier, ajoûte t'il, que dans les cauſes de la foi, les évêques ne jugent les empereurs Chrétiens, bien loin d'être jugez par les empereurs ? Enſuite parlant des juges choiſis par Auxence, il dit : Qu'ils viennent à l'égliſe : non pour être aſſis comme juges, mais pour écouter avec le peuple : & afin que chacun choiſiſſe celui qu'il doit ſuivre. Il s'agit de l'évêque de cette

n. 13. *n. 2.* *n. 4.* *n. 6.*

AN. 386. eglise : Si le peuple écoute Auxence, & croit qu'il enseigne mieux, qu'il suive sa foi : je n'en serai point jaloux. S. Ambroise parle ainsi, parce qu'il étoit bien assuré de l'attachement de son peuple à la foi catholique.

n. 9. Il insiste sur la loi qui venoit d'être publiée, par laquelle il n'étoit plus libre de juger autrement qu'en faveur des Ariens; puis qu'il n'étoit pas même permis de presenter aucune requeste au contraire. Ce que vous avez prescrit aux autres, dit-il, vous vous l'êtes prescrit à vous-même : car l'empereur fait des loix pour les ob-
n. 11. server le premier. Voulez-vous, dit-il, que je choisisse des juges laïques, afin que s'ils conservent la vraïe foi, ils soient proscrits, ou mis à mort? Voulez-vous que je les expose à la prévarication ou au supplice ? Am-
n. 13. broise ne merite pas qu'on abaisse pour lui le sacerdoce : la vie d'un seul homme n'est pas comparable à la dignité de tous les évêques.

Il declare ensuite son horreur pour le concile de Ri-
n. 14. mini, & son attachement au concile de Nicée. C'est la foi, dit-il, que suit l'empereur Theodose vôtre pere : c'est celle que tiennent les Gaules & les Espagnes. S'il faut prêcher, j'ai appris à prêcher dans l'église, comme ont fait mes predecesseurs. S'il faut tenir une conferen-
n. 15. ce sur la foi, c'est aux évêques à la tenir ; comme on a fait sous Constantin d'auguste memoire, qui leur a laissé la liberté de juger. On l'a fait aussi sous Constantius : mais ce qui avoit bien commencé, n'a pas fini de même. Il parle du concile de Rimini; & ajoûte : Je serois allé,
n. 17. Seigneur, à vôtre consistoire, vous representer ceci de bouche, si les évêques & le peuple ne m'en eussent em-
n. 18. pêché. Et plût à Dieu que vous ne m'eussiez pas denoncé d'aller où je voudrois. Je sortois tous les jours, personne ne me gardoit : vous deviez alors m'envoïer où

il vous plaisoit, maintenant les évêques me disent: Il y a peu de difference de laisser volontairement l'autel de J. C. ou de le livrer. Plût à Dieu que je fusse assuré que l'on ne livrât point l'église aux Ariens; je m'offrirois volontiers à tout ce qu'il vous plairoit ordonner de moi. AN. 386. n. 19.

Aprés cette remontrance, S. Ambroise se retira dans l'église, où pendant quelque tems le peuple le garda jour & nuit, craignant qu'on ne l'enlevât de force; & en effet l'empereur envoïa des compagnies de soldats, qui gardoient l'église en dehors, y laissant entrer ceux qui vouloient, mais n'en laissant point sortir. Saint Ambroise ainsi enfermé avec son peuple, le consoloit par ses discours: dont il nous reste un des plus considerables, prononcé le dimanche des Rameaux, comme l'évangile qui avoit été leu semble le montrer. Car cette seconde persecution fut excitée dans le même tems que celle de l'année precedente, c'est-à-dire vers la fin du carême. Ce sermon commence ainsi: *Paulin. n. 13.*

XLV. Sermon contre Auxence. *Sermo de basil. post ep. 21. n. 2. n. 19.*

Je vous voi plus troublez qu'à l'ordinaire, & plus appliquez à me garder: je m'en étonne. Si ce n'est, parce que vous avez veu, que des tribuns m'ont ordonné de la part de l'empereur d'aller où je voudrois: permettant à ceux qui voudroient de me suivre. Avez-vous donc craint que je ne vous quittasse pour me sauver? Mais vous avez pû remarquer ma réponse, qu'il ne m'est pas possible d'abandonner l'église, parce que je crains plus le Seigneur du monde, que l'empereur de ce siecle: que si on me tiroit de force hors de l'église, on pourroit en chasser mon corps & non pas mon esprit; & que s'il agissoit en prince, je souffrirois en évêque. Pourquoi donc êtes-vous troublez? je ne vous abandonnerai jamais volontairement: mais je ne sai point resister à la violence. Je pourrai m'affliger, je pourrai pleurer n. 4

AN. 386. & gemir : mes armes sont les pleurs, contre les armes, contre les soldats & contre les Gots. Mais aussi je ne sai ni fuïr ni quitter l'église : de peur qu'on ne croïe que je le fasse par la crainte d'une peine plus rigoureuse.

n. 5. Il dit ensuite : On m'a proposé de livrer les vases de l'église : j'ai répondu : que si l'on me demandoit ma terre, mon or, mon argent, je l'offrirois volontiers. Mais je ne puis rien ôter au temple de Dieu, ni livrer ce que je n'ai reçeu que pour le garder. Si on en veut
n. 6. à mon corps & à ma vie, vous devez être seulement
n. 7. les spectateurs du combat : Si Dieu m'y a destiné, tou-
n. 8. tes vos précautions sont inutiles : Celui qui m'aime, ne
n. 10. le peut mieux témoigner qu'en me laissant devenir la victime de J. C. Et ensuite : Vous êtes troublez d'avoir trouvé ouverte une porte, par où on dit qu'un aveugle s'est fait un passage, pour retourner chez lui. Reconnoissez donc que la garde des hommes ne sert de rien. Ne vous souvenez-vous pas encore, que l'on trouva il y a deux jours du côté gauche de la basilique une entrée libre que vous croïez bien fermée : & qui est demeurée ouverte pendant plusieurs nuits, nonobstant la vigilance des soldats. N'aïez donc plus d'inquiétude :
n. 13. il arrivera ce que J. C. veut, & ce qui est expedient. C'est
Sup. liv. 11 n. 25. ici qu'il apporte l'exemple de saint Pierre, à qui J. C. apparut à la porte de Rome, disant qu'il alloit être encore crucifié ; & c'est le plus ancien témoignage qui
n. 15. nous reste de cette histoire. S. Ambroise ajoûte : J'attendois quelque chose de grand : le glaive ou le feu pour le nom de J. C. ils m'offrent des delices pour souffrance. Que personne donc ne vous trouble, en disant, que l'on a preparé un chariot, ou qu'Auxence a dit des paroles dures.

Bar. n. 12. Ce que S. Ambroise dit de ce chariot, est expliqué

par Paulin dans sa vie. Un nommé Euthymius s'étoit pourveu d'une maison prés de l'église, & y avoit mis un chariot, pour enlever plus facilement S. Ambroise, & l'emmener en exil. Mais une année aprés, le même jour qu'il avoit crû l'enlever, lui-même fut mis dans le même chariot, & tiré de la même maison pour aller en exil; & S. Ambroise lui donna de l'argent & les autres choses necessaires pour son voïage. Paulin rapporte encore qu'un aruspice nommé Innoncent, monta sur se haut du toit de l'église, & y sacrifia au milieu de la nuit, pour exciter la haine du peuple contre saint Ambroise: mais plus il faisoit de malefices, plus le peuple s'affectionnoit à la foi catholique & au saint évêque. Il envoïa même des demons pour le tuer: mais ils lui rapporterent qu'ils n'avoient pû approcher, non seulement de sa personne, mais de la porte même de son logis: parce que toute la maison étoit environnée d'un feu insurmontable, qui les brûloit même de loin. Ainsi l'aruspice fut contraint de cesser ses malefices. Lui-même raconta tout cela depuis aprés la mort de l'imperatrice Justine. Car étant mis à la question pour d'autres crimes, il crioit que l'ange qui gardoit Ambroise lui faisoit souffrir de plus grands tourmens; & declara tout ce qui vient d'être dit. Un autre vint avec une épée jusques à la chambre de S. Ambroise pour le tuer. Mais aïant levé la main avec l'épée nuë, son bras demeura étendu en l'air. Alors il confessa que Justine l'avoit envoïé, & aussi tôt son bras fut gueri.

n. 20.

Le discours de S. Ambroise convient à ce recit: car il continuë de parler ainsi à son peuple: La plûpart disoient que l'on avoit envoïé des meurtriers, que j'étois condamné à mort. Je ne la crains point, & je ne quitte point ce lieu-ci. Car où irai-je, où tout ne soit plein de

Serm. de Basil. n. 16.

AN. 386. gemissemens & des larmes? puis que l'on ordonne par toutes les églises de chasser les évêques catholiques, de punir de mort ceux qui resistent, de proscrire tous les officiers des villes s'ils n'executent cet ordre. Et c'est un évêque qui l'écrit de sa main, & qui le

n. 23. 24. dicte de sa bouche. Il releve ensuite trés-fortement la cruauté d'Auxence, qu'il suppose toûjours être l'auteur

3. Reg. XXI. de cette loi pour le concile de Rimini, qui portoit pei-

n. 18. de mort. Il allegue l'exemple de Naboth, dont on avoit leu l'histoire, & dit: J'ai répondu à ceux qui me pressoient de la part de l'empereur: Dieu me garde de livrer l'heritage de J. C. l'heritage de mes peres: l'heritage de

Sup. l. XIII. n. 18. Denis qui est mort en exil pour la foi, l'heritage du confesseur Eustorgius, l'heritage de Myrocles & de tous

Mus. Ital. tom. 1. p. 110 les évêques fideles mes predecesseurs. On compte Eu-

De Basil n. 26. 27. 28 storgius pour le dixiéme évêque de Milan, & Myrocles pour le septiéme. S. Ambroise insiste sur l'indignité du tribunal qu'Auxence avoit choisi pour juger la cause de la foi; l'empereur qui n'étoit qu'un jeune catecume-

n. 29. ne & quatre ou cinq païens: puis il ajoûte: L'année derniere quand je fus appellé au palais: en presence des grands & du consistoire, lorsque l'empereur vouloit nous ôter une basilique: fus-je ébranlé à la veuë de la cour? ne conservai-je pas la fermeté sacerdotale? Ne se souvient-il pas, que quand le peuple seut que j'étois allé au palais, il accourut avec un tel effort, qu'ils ne le pouvoient soûtenir; & qu'un comte militaire étant sorti avec des gens armez pour chasser cette multitude, tous s'offrirent à la mort pour la foi de Jesus-Christ? Ne me pria-t'on pas de parler au peuple pour l'appaiser; & de donner parole que l'on ne prendroit point la basilique? On me demanda cet office comme une grace, & quoique j'eusse ramené le peuple, on me voulut

charger

charger de la haine de ce concours vers le palais. On AN. 386.
veut m'attirer encore cette haine : je crois la devoir n. 30.
moderer, mais sans la craindre. Et ensuite : Qu'avons- n. 33.
nous donc répondu à l'empereur, qui ne soit conforme à l'humilité ? S'il demande un tribut, nous ne lui refusons pas : les terres de l'église païent tribut. Si l'empereur desire nos terres, il peut les prendre, aucun de nous ne s'y oppose : je ne les donne pas, mais je ne les refuse pas : la contribution du peuple est plus que suffisante pour les pauvres. On nous reproche l'or que nous leur distribuons : loin de le nier j'en fais gloire : les prieres des pauvres sont ma défense : ces aveugles, ces boiteux, ces vieillards sont plus forts que les guerriers les plus robustes. Nous rendons à Cesar ce qui est n. 35.
à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu : le tribut est à Cesar, l'église est à Dieu. Personne ne peut dire que ce soit n. 36.
manquer de respect à l'empereur : qu'y a-t'il de plus à son honneur que le nommer fils de l'église ? L'empereur est dans l'église, non au dessus.

XLVI. Chant des hymnes.

S. Ambroise remarque aussi qu'on lui reprochoit de tromper le peuple par le chant de ses hymnes ; & il convient qu'il leur a appris à témoigner par ces chants n. 34.
leur foi en la Trinité. En effet, un des moïens qu'il emploïa pour consoler son peuple dans cette persecu- *Paul. vita, n. 13.*
tion, fut le chant des hymnes qu'il avoit composées, & des *antiphones*, comme les nomme Paulin, c'est-à-dire les pseaumes chantez alternativement à deux chœurs. Il est certain que ce fût alors que l'on commença à *Isidor. 1. offic. c. 7.*
Milan, pendant les veilles de la nuit & aux autres heures des prieres publiques, à chanter les hymnes & les pseaumes, suivant l'usage des églises Orientales ; & *Aug. IX. Conf. c. 7*
cette coûtume s'étendit de l'église de Milan dans toutes celles d'Occident. Mais comme on a toûjours chanté

AN. 386. des pseaumes par toute l'église : on ne voit pas bien ce que S. Ambroise introduisit, si ce n'est les hymnes & les chants à deux chœurs. Au reste, nous chantons encore plusieurs hymnes qu'il a composées ; & elles furent si celebres, que pour dire une hymne dans les siecles suivans, on disoit *Ambrosianum*.

Reg. S. Benedi. c. 9. 12. 16. 17.

XLVII. Reliques de S. Gervais & de S. Protais.

Dieu même donna une consolation sensible à l'église de Milan, en découvrant à S. Ambroise par revelation les reliques de S. Gervais & de S. Protais, freres & martyrs, dont on avoit oublié depuis long-tems les noms & le lieu de leur sepulture. Pendant le fort de la persecution de Justine, S. Ambroise aïant dedié la Basilique, que l'on nomme encore de son nom l'Ambrosiene ; le peuple lui demanda tout d'une voix de la dédier comme la Basilique Romaine. C'étoit une autre église de Milan, qu'il avoit consacrée auprés de la porte Romaine en l'honneur des apôtres. S. Ambroise répondit : Je le ferai, si je trouve des reliques de martyrs ; & aussi-tôt il sentit une ardeur, comme d'un heureux presage. En effet, Dieu lui revela en songe, que les corps de S. Gervais & de S. Protais étoient dans la basilique de S. Felix & de S. Nabor. Malgré la crainte de son clergé il fit ouvrir la terre devant la balustrade qui environnoit les sepulcres des martyrs. Il trouva des signes convenables : peut-être quelques palmes gravées, ou quelque instrument de leur supplice. Il fit venir des possedez, pour leur imposer les mains : mais avant qu'il eût commencé de parler ; une possedée fut saisie du démon, & étenduë contre terre à l'endroit où reposoient les martyrs que l'on cherchoit. Aïant découvert leurs sepulcres, on trouva deux hommes qui parurent plus grands que l'ordinaire : tous les os entiers, beaucoup de sang, la tête separée du corps. On les arran-

Paul. vit. n. 14.

Ambr. ep. 22. n. 1. 2.

Aug. IX. Conf. c. 7. XXII. civit. n. 8.

Ambr. ep. 22. n. 12.

gea, remettant chaque os à sa place : on les couvrit de quelques vêtemens, & on les mit sur des brancards. Ils furent ainsi transportez vers le soir à la Basilique de Fausta : où l'on celebra les veilles toute la nuit ; & plusieurs possedez receurent l'imposition des mains. Ce jour & le suivant, il y eut un trés-grand concours de peuple. Alors les vieillards se ressouvinrent d'avoir oüi autrefois les noms de ces martyrs, & d'avoir lû l'inscription de leur tombeau. Le lendemain les reliques furent transferées à la Basilique Ambrosiene. Il y avoit à Milan un aveugle nommé Severe, connu de toute la ville, boucher de son métier, avant la perte de sa vûë, & aveugle depuis plusieurs années. Celui-ci entendant le bruit de la joïe publique, en demanda le sujet ; & l'aïant appris, il se leva promptement, & se fit mener auprés des corps saints. Y étant arrivé, il obtint qu'on le laissât approcher, pour toucher d'un mouchoir le brancard où ils reposoient. Aussi-tôt qu'il eût appliqué le mouchoir sur ses yeux, ils furent ouverts, & il revint sans guide. Ce miracle se fit en presence d'une infinité de peuple ; & entre-autres de S. Augustin qui étoit alors à Milan, & qui en rend témoignage en trois endroits de ses œuvres. Severe aïant ainsi recouvré la vûë, ne voulut plus l'emploïer que pour Dieu ; & passa le reste de ses jours à le servir dans la Basilique Ambrosiene, où étoient les corps des martyrs. Il vivoit encore quand Paulin écrivit la vie de saint Ambroise. Cette translation fut accompagnée d'un grand nombre d'autres miracles ; de possedez delivrez, de malades gueris, en touchant de leurs mains les vêtemens qui couvroient les saints ; quelques-uns par leur ombre seule. On jettoit quantité de mouchoirs & d'habits sur les saintes reliques, & on les gardoit comme des remedes aux maladies. C'est

Aug. IX. Conf. c. 7.
Serm. 286. al. 39. diverf. c. 9. XXII. civit. c. 8. n. 2.

AN. 386. S. Ambroise lui-même qui le témoigne, dans un de ses
Ep. 22. n. 9. sermons, qu'il fit à cette occasion.

Ibid. n. 34. &c. Car aprés que les saintes reliques furent arrivées à la Basilique Ambroisiene, il parla au peuple sur cette joïe publique & ces miracles: prenant occasion du pseaume dix-huitiéme & du cent douziéme, qui venoient d'être leus. Il rend graces à J. C. d'avoir donné à son église un tel secours, dans un tems où elle en avoit tant de besoin; & déclare qu'il ne veut point d'autres défenseurs. Il dit ensuite: Mettons ces victimes de triomphe au même lieu où J. C. est hostie. Mais qu'il soit sur l'autel, lui qui a souffert pour tous: eux qui sont rachetez par sa passion, sous l'autel. C'est le lieu que je m'étois destiné: car il est juste que le prêtre repose où il a accoûtumé d'offrir: mais je cede le côté droit à ces victimes sacrées. Il vouloit sur l'heure enterrer les saintes reliques: mais le peuple demanda par ses cris, qu'il differât jusques au dimanche cette ceremonie, que l'on
Ep. 22. n. 15. 16. &c. appelloit la déposition. Enfin S. Ambroise obtint qu'elle se feroit le jour suivant. Il y fit un second sermon, dont le principal sujet fut de répondre aux calomnies des
Paul. vit. n. 15. Ariens. Car encore que ces miracles arrêtassent au dehors l'effort de la persecution: la cour de Justine s'en moquoit dans le palais. Ils disoient qu'Ambroise avoit suborné par argent des hommes qui feignoient d'être possedez; & ils nioient que ces corps que l'on avoit trouvez fussent de vrais martyrs. S. Ambroise leur répond par l'évidence des faits, dont tout le peuple étoit témoin, & insiste principalement sur le miracle de
Ep. 22. n. 19. l'aveugle. Je demande, ajoûte-t-il, ce qu'ils ne croïent
Joan. XIV 12. pas? Est ce que les martyrs puissent secourir quelqu'un? C'est ne pas croire à J. C. car il a dit: Vous ferez des choses plus grandes. Quel est donc l'objet de leur envie?

est-ce moi ? mais ce n'est pas moi qui fais les miracles : AN. 386.
sont-ce les martyrs ? ils montrent donc que la créance des martyrs étoit differente de la leur : autrement ils ne seroient pas jaloux de leurs miracles. Ce sont les paroles de S. Ambroise.

Il écrivit à sa sœur sainte Marcelline ce qui s'étoit *Id. ep. 22.* passé à l'invention & la translation de ces saints martyrs; & joignit à sa lettre les deux sermons qu'il avoit faits en cette occasion. Pour confondre davantage les Ariens, *Paul. vit. n. 6.* un homme d'entre la multitude, fut tout d'un coup saisi de l'esprit immonde & commença à crier : que ceux-là étoient tourmentez comme lui, qui nioient les martyrs, ou qui ne croïoient pas à l'unité de la Trinité qu'enseignoit Ambroise. Les Ariens le prirent & le noïerent dans un canal. Un d'entre-eux des plus ardens *Id. n. 17.* à la dispute & des plus endurcis rendit témoignage, qu'étant dans l'église, comme S. Ambroise prêchoit, il avoit vû un ange qui lui parloit à l'oreille; ensorte qu'il ne sembloit faire que rapporter au peuple les paroles de l'ange. L'Arien qui avoit eu cette vision se convertit, & commença à défendre la foi qu'il avoit combattuë. Ainsi à force de miracles, les Ariens furent reduits à se taire, & l'imperatrice contrainte à laisser en paix saint Ambroise. Peut-être aussi la crainte de l'empereur Maxime y contribua. Car il écrivit une lettre à l'empereur *Tom. 2. conc. p. 1031. Theod. v. hist. c. 14.* Valentinien pour l'exhorter à faire cesser cette persecution. Il lui represente, que s'il ne vouloit conserver la paix avec lui, il ne lui donneroit pas un tel avis ; puis que cette division seroit utile à ses interêts. Il lui fait voir le danger de changer la foi établie depuis tant de siecles. Toute l'Italie, dit-il, croit ainsi, l'Afrique, la Gaule, l'Aquitaine, toute l'Espagne, Rome enfin qui tient la premiere place, même en cette matiere, c'est

à-dire dans la religion comme dans l'empire. Enfin saint Ambroise & les évêques catholiques demeurerent en repos.

XLVIII. Commencemens de S. Augustin.

V. Pagi an. 377. n. 3. Possid. vita c. 1.

Il y avoit environ deux ans que S. Augustin étoit à Milan : il y fut témoin de ces miracles & des combats de S. Ambroise, & se convertit peu de tems aprés. Il étoit Africain, né le treiziéme de Novembre l'an 354. à Tagaste, ville épiscopale de Numidie. Ses parens étoient Chrétiens, & de condition honnête : son pere se nommoit Patrice, sa mere Monique. Ils eurent grand soin de le faire instruire des lettres humaines ; & tout le monde remarquoit en lui un esprit excellent, & des dispositions merveilleuses pour les sciences. (Conf. lib. I. c. II.) Etant tombé malade en son enfance & en peril de mort, il demanda le baptême : aiant déja été fait catecumene par le signe de la croix & le sel. Sa mere alarmée, disposoit tout pour le faire baptiser : mais tout d'un coup il se porta mieux, & son baptême fut differé. (II. Conf. c. 3.) Il étudia d'abord à Madaure, la grammaire & la retorique jusques à l'âge de seize ans, que son pere le fit revenir à Tagaste, & l'y retint un an ; pendant qu'il preparoit les choses necessaires pour l'envoïer achever ses études à Carthage : car la passion de faire étudier ce fils, lui faisoit faire des efforts au-delà de ses facultez. Pendant ce séjour de Tagaste, le jeune Augustin méprisant les sages conseils de sa mere, commença à se laisser emporter aux amours (III. Confess. c. I.) deshonnêtes, invité par l'oisiveté & par la complaisance de son pere, qui n'étoit pas encore baptisé. Mais il le fut avant sa mort, qui arriva peu de tems aprés. Augustin étant arrivé à Carthage, se plongea de plus en plus dans l'amour des femmes, qu'il fomentoit par les (VIII. c. 7.) spectacles des theâtres. Il ne laissoit pas de demander à Dieu la chasteté : mais il n'eût pas voulu être exaucé

si-tôt. Cependant il avançoit avec grand succez dans ses études, qui avoient pour but d'arriver aux charges & aux magistratures : car l'éloquence en étoit alors le chemin. Entre les ouvrages de Ciceron qu'il étudioit, il lut l'Hortensius, que nous n'avons plus, & qui étoit une exhortation à la philosophie. Il en fut touché, & commença dés-lors à l'âge de dix-neuf ans à mépriser les vaines esperances du monde, & à desirer la sagesse & les biens immortels; & ce fut le premier mouvement de sa conversion. III. c. 4.

XLIX. Augustin Manichéen. c. 5. c. 6.

La seule chose qui lui déplaisoit dans les philosophes, c'est qu'il n'y trouvoit point le nom de J. C. qu'il avoit reçû avec le lait de sa mere, & qui avoit fait dans son cœur une profonde impression. Il voulut donc voir les saintes écritures; mais la simplicité du stile l'en degoûta. Alors il tomba entre les mains des Manichéens : qui ne parlant que de J. C. du S. Esprit & de la verité, le séduisirent par leurs discours pompeux, lui donnerent du goût pour leurs rêveries, & de l'aversion pour l'ancien testament. Cependant sa mere plus affligée que si elle l'eût vû mort, ne vouloit plus manger avec lui : mais elle fut consolée par un songe. Elle se vit sur une regle de bois, & un jeune homme éclatant qui venoit à elle d'un visage riant, lui demandant la cause de sa douleur, elle répondit, qu'elle pleuroit la perte de son fils. Voïez, lui dit il, il est avec vous : en effet, elle le vit auprés d'elle sur la même regle. Elle raconta ce songe à Augustin, qui lui dit : C'est que vous serez ce que je suis. Mais elle répondit sans hésiter : Non. Car on ne m'a pas dit : Tu seras où il est; mais il sera où tu es. Depuis ce tems elle logea & mangea avec lui, comme auparavant. c. 11.

Elle s'adressa à un saint évêque, & le pria de parler c. 12.

à son fils. L'évêque répondit : Il est encore trop indocile & trop enflé de cette heresie qui lui est nouvelle. Laissez-le, & contentez-vous de prier pour lui : il verra en lisant quelle est cette erreur. Moi qui vous parle, en mon enfance, je fus livré aux Manichéens par ma mere qu'ils avoient seduite : j'ai non seulement lû, mais transcrit presque tous leurs livres; & de moi-même je me suis desabusé. Sainte Monique ne se rendit pas à ces paroles du saint évêque; & comme en pleurant abondamment, elle continuoit à le presser de parler à son fils : l'évêque lui répondit avec quelque chagrin : Allez, il est impossible que le fils de ces larmes perisse.
Lib. IV. Conf. c. 1. Ce qu'elle receut comme un oracle du ciel. Son fils toutefois demeura neuf ans Manichéen, depuis l'âge de dix-neuf ans jusques à vingt huit.

IV. c. 2. Il entretenoit une concubine, & lui gardoit la fide-
Possid. c. 1. lité, comme à une femme legitime. Aïant achevé ses études, il enseigna dans sa ville de Tagaste la grammaire, & ensuite la retorique. Un aruspice lui offrit de lui faire gagner le prix en une dispute de poësie, moïennant quelques sacrifices d'animaux : mais il le rejetta avec horreur, ne voulant avoir aucun commer-
IV Conf. c. 3. ce avec les demons. Toutefois il ne faisoit point de difficulté de consulter les astrologues, & de lire leurs livres.
VII. c. 6. Mais il en fut détourné par un sage vieillard, nommé Vindicien, medecin fameux, qui avoit reconnu par
IV. c. 4. son experience la vanité de cette étude. Augustin avoit alors un ami intime qu'il avoit rendu Manichéen, car il s'appliquoit aussi à séduire les autres. Cet ami tomba malade, & demeura long-tems sans connoissance : comme on desesperoit de sa vie, on le baptisa. Quand il fut revenu à lui, Augustin voulut se moquer du baptême qu'il avoit receu en cet état : mais le malade rejetta ce

ce discours avec horreur, & mourut peu de jours aprés, fidele à la grace. Augustin avoit environ vingt-six ans, quand il écrivit deux ou trois livres de la beauté & de la bien-seance : mais cet ouvrage ne subsiste plus. *c. 13. c. 14.*

L. Augustin se dégoûte des Manichéens *v. Conf. c. 3.*

Il commençoit à se dégoûter des fables que les Manichéens racontoient, principalement sur le systême du monde, la nature des corps celestes & des élemens. Ces connoissances, disoit-il, ne sont pas necessaires pour la religion : mais il est necessaire de ne pas mentir, & ne se pas vanter de savoir ce que l'on ne sait point : principalement quand on veut passer comme Manés, pour être conduit par le S. Esprit. Il goûtoit beaucoup mieux les raisons que les mathématiciens & les philosophes rendoient des éclipses, des solstices & du cours des astres. Il y avoit un évêque Manichéen nommé Fauste, vanté par ceux de sa secte, comme un homme merveilleux & parfaitement instruit de toutes les sciences. Aprés qu'il eut été long-tems attendu, il vint enfin à Carthage où Augustin enseignoit la retorique. Il trouva un homme agreable & beau parleur : mais qui ne disoit au fonds que ce que disoient les autres Manichéens; seulement il l'expliquoit avec plus de facilité & de grace. Augustin cherchoit autre chose, & avoit l'esprit trop solide pour se païer de l'exterieur. Toute la science de Fauste étoit d'avoir lû quelques oraisons de Ciceron, trés-peu de Seneque, & ce qu'il y avoit de livres des Manichéens écrits en latin. Mais quand Augustin voulut approfondir avec lui les difficultez qu'il avoit touchant le cours du soleil, de la lune & des autres corps celestes; Fauste lui avoüa de bonne foi, qu'il n'avoit pas étudié ces questions. Augustin voïant le peu de satisfaction qu'il avoit tiré du plus fameux docteur des Manichéens, s'en dégoûta tout à fait déslors à l'âge de vingt-neuf ans. *c. 3. n. 6.* *c. 6.*

c. 8. En ce tems on lui persuada d'aller enseigner à Rome où les écoliers étoient plus raisonnables qu'à Carthage. Il s'embarqua malgré sa mere, & la trompa, sous pretexte d'aller accompagner un ami jusques à la mer. Arrivé à Rome il tomba malade d'une fiévre qui le mit
c. 9.
c. 10. à l'extremité, mais il ne demanda point le baptême. Il étoit logé chez un Manichéen; & il continuoit de les frequenter, retenu par la liaison de l'amitié. Mais il n'esperoit plus de trouver la verité parmi eux, & ne s'avisoit pas de la chercher dans l'église catholique, tant il étoit prevenu contre sa doctrine. Il commença donc à penser que les philosophes Academiciens qui doutoient de tout, pourroient bien être les plus sages; & il reprenoit son hôte de la trop grande foi qu'il ajoûtoit aux
c. 13. fables des Manichéens. Cependant la ville de Milan envoïa demander à Symmaque prefet de Rome, un professeur de retorique; & par le credit des Manichéens, Augustin obtint cette place, aprés avoir fait preuve de sa capacité par un discours. Ainsi il vint à Milan en 384. étant âgé de trente ans.

LI. Augustin à Milan.

S. Ambroise le receut avec une bonté paternelle, qui commença à lui gagner le cœur. Augustin écoutoit assiduëment ses sermons, seulement pour la beauté du stile, & pour voir si son éloquence répondoit à sa réputation. Il trouvoit son discours moins attraïant que celui de Fauste, mais plus savant, & sans comparaison plus so-
c. 14. lide. Il ne faisoit d'abord aucune attention aux choses que disoit S. Ambroise: mais il ne laissa pas insensiblement d'en être touché malgré lui, & de voir que la doctrine catholique étoit au moins soûtenable. Il resolut tout à fait de quitter les Manichéens, & de demeurer en qualité de catecumene, comme il étoit, dans l'église que ses parens lui avoient recommandée, c'est-à-

dire dans l'église catholique ; jusques à ce que la verité lui parût plus clairement. Sainte Monique étoit venuë *VI. Confess. c. 1.* le trouver avec une telle foi, qu'en passant la mer, elle consoloit les mariniers, même dans les plus grands perils, par l'assurance que Dieu lui avoit donnée, qu'elle arriveroit prés de son fils. Quand il lui eut dit, qu'il n'étoit plus Manichéen, mais qu'il n'étoit pas encore catholique : elle n'en fut point surprise ; mais elle lui répondit tranquillement, qu'elle s'assuroit de le voir fidele catholique, avant qu'elle sortît de cette vie. Cependant elle continuoit ses prieres, & étoit attachée aux discours de S. Ambroise, qu'elle aimoit comme un ange de Dieu, *c. 2.* sachant qu'il avoit amené son fils à cet état de doute, qui devoit être la crise de son mal. Comme elle avoit accoûtumée en Afrique d'apporter aux églises des martyrs du pain, du vin & des viandes ; elle vouloit faire de même à Milan ; mais le portier de l'église l'en empêcha, & lui dit que l'évêque l'avoit défendu. Elle obéit aussitôt, sans aucun attachement à sa coûtume. S. Ambroise au reste avoit aboli ces repas dans les églises : parce qu'au lieu des anciennes agapes sobres & modestes, ce n'étoit plus que des occasions de débauche. Il aimoit de son *IX. Conf. c. 13.* côté sainte Monique pour sa pieté & ses bonnes œuvres ; *c. 8. 9. V. c. 9.* & souvent il felicitoit Augustin d'avoir une telle mere. *L. de ord. c. 11. VI.* Car toute sa vie avoit été vertueuse. Elle étoit née dans *Conf 13. VI. c. 3.* une famille chrétienne, où elle avoit eu bonne éducation. Elle avoit été parfaitement soûmise à son mari, souffrant ses débauches & ses emportemens, avec une patience qui servoit d'exemple aux autres femmes ; & elle le gagna à Dieu sur la fin de sa vie. Elle avoit un talent particulier de réünir les personnes divisées. Depuis qu'elle fut veuve, elle se donna toute aux œuvres de pieté : elle faisoit de grandes aumônes, servoit les pau-

d'exercer auprés d'autres magistrats la même charge d'assesseur ou conseiller, avec une grande integrité. Nebridius étoit d'auprés de Carthage; & il avoit quitté son païs, sa mere, & une belle terre qu'il possedoit, pour venir à Milan vivre avec Augustin, & chercher la verité. C'étoit le plus grand desir de ces trois amis. Ils vouloient même vivre en commun; & ils se trouvoient environ dix capables d'entrer dans ce dessein: quelques-uns étoient trés-riches, principalement Romanien, autre citoïen de Tagaste, & parent d'Alypius, que ses affaires avoient attiré à la cour. Augustin le regardoit comme son patron. Il l'avoit aidé dans sa jeunesse à soûtenir les frais de ses études, principalement depuis la mort de son pere; & l'avoit encore secouru de ses biens & de ses conseils dans toutes ses affaires. Mais ce dessein de vie commune fut rompu; parce que quelques-uns avoient déja des femmes, d'autres comptoient d'en prendre: & ils ne crurent pas qu'elles pussent s'accommoder de cette societé. Augustin étoit de ceux qui vouloient se marier: sa mere avoit trouvé une personne qui lui pouvoit convenir; mais si jeune qu'il falloit attendre environ deux ans. Cependant sa concubine l'avoit quitté, & s'en étoit retournée en Afrique, faisant vœu de continence pour le reste de ses jours; & lui laissant un fils naturel, qu'elle avoit eu de lui, & qu'il nomma Adeodat, c'est-à-dire Dieu-donné. Il prit une autre concubine, pour le peu de tems qu'il restoit jusques à son mariage: tant il étoit esclave de cette habitude. Le premier jour de Janvier 385. il prononça un panegyrique pour le consul Bauto, qui entroit en charge ce jour-là. En ce tems-là à l'âge de trente-un an, il commença à se défaire des images corporelles, ausquelles les Manichéens l'avoient accoûtumé; & prit des idées

c. 10. *c. 14.* *II. Contr. Academ. c. 2.* *c. 12. 13.* *c. 15.* *c. 16.* *vi. Conf. de vita beat. n. 4.*

plus justes de Dieu, de la nature spirituelle & de l'origine du mal. Mais il ne comprenoit pas encore l'incarnation, ne regardant J. C. que comme un excellent homme : toutefois il goûtoit déja l'écriture sainte, particulierement S. Paul. En cet état, il s'adressa au prestre Simplicien : qui depuis sa jeunesse jusques à un âge avancé, avoit vêcu dans une grande pieté. Il avoit instruit saint Ambroise, qui l'aimoit comme son pere. Augustin lui raconta tout le cours de ses erreurs ; & lui dit qu'il avoit leu quelques livres des Platoniciens, que le reteur Victorin avoit traduits en latin. Simplicien le felicita de n'être pas tombé sur les écrits des autres philosophes pleins de séduction : au lieu que ceux-ci insinuoient par tout Dieu & son Verbe. Il lui raconta la conversion de Victorin, à laquelle il avoit eu tant de part. Augustin en fut sensiblement touché, & desiroit ardemment de l'imiter : non seulement en recevant le baptême, mais en renonçant comme lui à la profession de la retorique.

viii. Conf. iii.

Sup. l. xv. n. 6.

n. 5.

LII. Conversion de S. Augustin.

Un jour qu'il étoit à son logis avec Alypius, un Africain nommé Pontinien, qui avoit une charge considerable à la cour, vint les trouver. Quand ils se furent assis pour s'entretenir, Pontinien apperceut un livre sur la table qui étoit devant eux : il l'ouvrit, & trouva que c'étoit S. Paul. Il fut surpris de trouver là ce seul livre; au lieu de quelques livres de lettres humaines : il regarda Augustin avec un soûris mêlé d'admiration & de joïe : car il étoit Chrétien, & faisoit souvent de longues prieres, prosterné devant Dieu dans l'église. Augustin lui aïant dit, qu'il s'appliquoit fort à ces sortes de lectures, la conversation se tourna sur S. Antoine, dont Pontinien raconta la vie, comme trés-connuë aux fideles. Augustin & Alypius n'en avoient jamais oüi parler:

ils étoient surpris d'apprendre de si grandes merveilles & si recentes ; & Pontinien n'étoit pas moins étonné qu'ils les eussent ignorées jusques alors. Il leur parla de la multitude des monasteres qui remplissoient les deserts, & dont ils n'avoient aucune connoissance. Ils ne savoient pas même qu'à Milan où ils étoient, il y en avoit un hors les murs de la ville, sous la conduite de S. Ambroise. Enfin Pontinien leur raconta la conversion de deux officiers de l'empereur, qui se promenant avec lui à Tréves, & aïant trouvé chez des moines la vie de saint Antoine, en furent tellement touchez, qu'ils embrasserent sur le champ la vie monastique. AN. 386.

Augustin fut profondément touché de ce discours. Il y avoit douze ans que la lecture de l'Hortensius de Ciceron l'avoit excité à l'étude de la sagesse. Il avoit cherché la verité, il l'avoit trouvée ; il ne manquoit qu'à se determiner, & il ne voïoit plus d'excuse. Pontinien s'étant retiré, Augustin se leve, & s'adressant à Alypius, lui dit avec émotion, le visage tout changé, & d'un ton de voix extraordinaire : Qu'est ceci ? que faisons nous ? des ignorans viennent ravir le ciel, & nous avec nos sciences, insensez que nous sommes, nous voilà plongez dans la chair & le sang ? Avons-nous honte de les suivre ? & n'est-il pas plus honteux de ne pouvoir même les suivre ? Alypius le regarda sans rien dire, étonné de ce changement, & le suivit pas à pas dans le jardin, où l'emporta le mouvement qui l'agitoit. Ils s'assirent le plus loin qu'ils purent de la maison. Augustin fremissoit d'indignation de ne pouvoir se resoudre à ce qui sembloit ne dépendre que de sa volonté : il s'arrachoit les cheveux, il se frappoit le front, il s'embrassoit le genou avec les mains jointes. Alypius ne le quittoit point, & attendoit en silence l'évenement de cette agi-

c. 7.
c. 8.

AN. 386. tation extraordinaire. Augustin se sentant pressé de répandre sa douleur par des cris & par des pleurs, se leva pour s'éloigner de lui, & le laissant au lieu où ils étoient assis, alla se coucher sous un figuier, où ne se retenant plus, il versoit des torrens de larmes, & crioit : Jusques à quand Seigneur, quand finira vôtre colere ? pourquoi demain ? pourquoi non maintenant ? Alors il entendit d'une maison voisine, une voix comme d'un enfant, qui repetoit souvent en chantant ces deux mots latins: *Tolle lege, tolle lege* : c'est-à-dire : Prenez, lisez. Il changea de visage, & pensa tres-attentivement, si les enfans avoient accoûtumé de chanter ainsi en quelque lieu : mais il ne se souvint point d'avoir oüi rien de semblable. Il retint ses larmes, & crut que Dieu lui commandoit d'ouvrir le livre, & de lire le premier article qu'il trouveroit : se souvenant que S. Antoine avoit été converti à la lecture de l'évangile. Il revint donc promptement au lieu où Alypius étoit demeuré. Il prit le livre de S. Paul qu'il y avoit laissé : l'ouvrit & leut tout bas le premier article où il jetta les yeux. C'étoit celui-ci : Ni dans les festins & l'yvrognerie, ni dans les couches & les impudicitez, ni dans les querelles & la jalousie : mais revêtez vous du Seigneur J. C. & ne cherchez pas à contenter la chair en ses desirs. Il n'en leut pas davantage ; & aussi-tôt toutes ses incertitudes se dissiperent.

c. 12.

Rom. XIII. 13.

Il ferma le livre aprés avoir marqué l'endroit ; & d'un visage tranquille dit la chose à Alypius, qui demanda à voir le passage, & lui en fit remarquer la suite : Recevez celui qui est foible dans la foi ; s'appliquant à lui-même ces paroles. Ils rentrerent, & vinrent dire cette heureuse nouvelle à sainte Monique, qui fut transportée de joïe. Augustin resolut en même tems de renoncer au mariage, & à toutes les esperances du siecle, & premierement

Rom. XIV. 1.

premierement de quitter son école de retorique. Mais il le voulut faire sans éclat ; & comme il ne restoit qu'environ trois semaines jusques aux vacances, que l'on donnoit pour les vendanges, il remit à ce tems-là à se declarer : aïant même un pretexte plausible devant le monde : parce que sa poitrine s'étoit échauffée le même esté, en sorte qu'il eût été obligé de quitter sa profession, ou du moins de l'interrompre quelque tems.

AN. 386.

IX. Conf. v. 2.

LIII. Premiers ouvrages de S. Augustin

VIII. Conf. c. 6. IX. c. 3. 4

Quand il fut libre, il se retira à la campagne, en un lieu nommé Cassiciac, dans la maison d'un ami nommé Verecundus, citoïen de Milan, & professeur de grammaire. Augustin s'y retira avec sa mere, son frere Navigius, son fils Adeodat, Alypius & Nebridius, & deux jeunes hommes ses disciples, Trygetius & Licentius : dont le dernier étoit fils de Romanien. Pendant cette retraite, il composa ses premiers ouvrages, qui sont écrits trés-poliment ; mais ils se sentent encore, comme il le reconnoît, de la vanité de l'école. Le premier est contre les Academiciens qui prétendoient que tout étoit obscur & douteux, & que le sage ne devoit rien assurer comme manifeste & certain. Plusieurs touchez de leurs argumens, desesperoient de trouver la verité. S. Augustin en avoit été lui-même ébranlé, & il fit ce traité, principalement pour s'affermir contre cette erreur. Le second ouvrage est le traité de la vie heureuse : composé d'un entretien, dont il regala la compagnie comme d'un festin spirituel, le jour de sa naissance treiziéme de Novembre, & les deux jours suivans. Le sujet est de montrer que la vie heureuse ne se trouve que dans la connoissance parfaite de Dieu. Le troisiéme ouvrage est le traité de l'ordre : où il examine la grande question, si l'ordre de la providencee divine comprend toutes choses, bonnes & mauvaises : mais voïant que

Lib. 1. Retract. c. 1.

III. contr. Acad. c. 20.

De be. vita n. 6.

1. Retr. c. 2.

Ibid. c. 3.

AN. 386. la matiere étoit trop élevée pour ceux à qui il parloit, il se reduisit à leur parler de l'ordre des études. Le quatriéme ouvrage sont les soliloques, où S. Augustin parle avec sa raison, comme si c'étoient deux personnes. Dans le premier livre, il cherche quel doit être celui qui veut acquerir la sagesse ; & prouve à la fin que ce qui est veritablement est immortel : dans le second il traite de l'immortalité de l'ame ; mais cet ouvrage demeura imparfait. Voilà les quatre traitez que S. Augustin composa à Cassiciac, pendant sa retraite sur la fin de l'an 386.

II. De ord. c. 8.
I. Retr. c. 4.

Les trois premiers sont les fruits des savantes conversations qu'il avoit avec ses amis, & qu'il faisoit en même tems écrire en notes, pour en conserver ensuite ce qu'il jugeroit à propos. On y voit un grand détail de la maniere libre & gaïe, dont ils vivoient ensemble. Trygetius & Licentius qui étoient les plus jeunes, continuoient leurs études d'humanités ; & Augustin leur expliquoit tous les jours avant le souper la moitié d'un livre de Virgile. Licentius suivoit son inclination pour la poësie, & faisoit des vers sur la fable de Pyrame & Tisbé ; & S. Augustin travailloit à le détacher doucement de ces bagatelles. Quand le tems étoit beau, ils s'entretenoient assis dans une prairie : quand le tems étoit mauvais, ils s'enfermoient dans le bain. Dans ces conversations, ils ne se pressoient pas de répondre ; mais souvent ils demeuroient long-tems à penser ce qu'ils devoient dire : & quand ils croïoient s'être trop avancez, ils revenoient de bonne foi. Car ce n'étoit pas de vaines disputes, pour montrer de l'ésprit, mais un examen solide de la verité. Une fois Trygetius s'étant mépris, vouloit que ce qu'il avoit avancé, ne fût pas écrit. Licentius insistoit à le faire écrire. S. Augustin le reprit

I. Cont. Acad. c. 1. n. 4.
I. de ord. c. 8. n. 26.
II. Cont. Acad. c. 4.
Ibid. c. 3.
III. c. 1.
I. de ord. c. 3. n. 8.
I. Cont. Acad. c. 3. n. 8.
I. de ord. c. 10.

fortement de cette émulation puerile ; & comme Trygetius rioit à ſon tour de la confuſion de l'autre, il leur fit à tous deux une ſevere réprimande, qu'il finit en leur demandant qu'ils fuſſent vertueux, pour recompenſe du ſoin qu'il prenoit de les inſtruire. Sainte Monique étoit preſente à la plûpart de ces converſations, entrant aiſement dans tout ce qui regardoit la morale & la religion, quelque relevé qu'il fût. S. Auguſtin paſſoit environ la moitié de la nuit à mediter ces importantes veritez ; & le matin il faiſoit de longues prieres, accompagnées de larmes : la lecture des pſeaumes le touchoit ſenſiblement.

1. de ord. c. 3.

Ibid. c. 8. c. 10. n. 29.

IX. Conf. c. 4.

Les vacances étant paſſées, il manda aux citoïens de Milan de ſe pourvoir d'un autre profeſſeur d'éloquence. Il écrivit à S. Ambroiſe pour lui faire connoître ſes égaremens paſſez & ſes diſpoſitions preſentes, le priant de lui indiquer ce qu'il devoit lire des ſaintes écritures, pour ſe preparer au baptême. S. Ambroiſe lui conſeilla le prophete Iſaïe : mais S. Auguſtin n'aïant pas entendu la premiere lecture qu'il en fit, remit à le lire, quand il ſeroit plus exercé dans le ſtile de l'écriture. Le tems étant venu, auquel il devoit donner ſon nom entre les competens, pour ſe preparer au baptême, il quitta la campagne & retourna à Milan ; c'eſt-à-dire vers le carême de l'an 387. Ce fut là qu'il écrivit le traité de l'immortalité de l'ame, qui n'étoit qu'un memoire pour achever les ſoliloques. Il entreprit pendant ce même tems d'écrire ſur les arts liberaux, c'eſt-à-dire la grammaire, la dialectique, la retorique, la geometrie, l'arithmetique & la philoſophie. Il acheva le traité de la grammaire & le perdit depuis : il compoſa ſix livres de la muſique, qu'il n'acheva que deux ans aprés en Afrique : il ne fit que commencer tout le reſte, & nous n'a-

c. 5.

Ibid. c. 6.

1. Retract. c. 9.

c. 6.

c. 12.

AN. 387. vons plus de tous ces traitez que celui de la musique. Son dessein dans ses ouvrages étoit d'élever à Dieu ses amis, appliquez à ces sortes d'études, & de les faire monter par degrez des choses sensibles aux spirituelles, comme l'on voit dans le sixiéme livre de la musique.

IX. Conf. 4. n. 7. Ibid. c. 6.

Car depuis sa conversion, il consacra toutes ses études au service de Dieu. Alypius se preparoit aussi au baptême par une sincere humilité, & un grand courage à dompter son corps, jusques à marcher nuds pieds pendant l'hyver en cette partie de l'Italie: païs froid pour des Africains.

LIV. Traité de S. Ambroise des mysteres.

IX. Aug. Conf. c. 6. Ambr. ep. 23. n. 15.

Enfin S. Augustin fut baptisé par S. Ambroise avec son ami Alypius & son fils Adeodat âgé d'environ quinze ans. Ils furent baptisez la veille de pâque, qui cette année 387. se rencontra le septiéme des calendes de May, c'est-à-dire le vingt-cinquiéme d'Avril, comme S. Ambroise le decida, étant consulté par les évêques de la province d'Emilie. Ce fut, comme l'on croit en cette occasion, que S. Ambroise fit aux nouveaux baptisez l'instruction qui compose son livre des mysteres, ou de ceux qui y sont initiez.

Ambr. de myst. c. 1.

Elle avoit été precedée pendant le carême, des instructions morales qu'il faisoit tous les jours sur la vie des patriarches & sur les proverbes. Ce qui fait voir que l'on lisoit alors à Milan

Triod. Grac.

la genese & les proverbes de Salomon, comme font encore les Grecs à l'office du soir. De ces sermons sur la genese sont venus divers ouvrages de S. Ambroise. L'exameron & les livres suivans, particulierement ceux

V. admonit. in lib. de Joseph.

d'Abraham, d'Isaac, de Jacob & de Joseph, que l'on raporte avec vrai-semblance à cette année 387. quoique l'on ne doive pas douter, que pendant tout le tems de son épiscopat il n'ait à peu prés traité tous les ans les mêmes matieres, à l'occasion des mêmes lectures.

Dans le livre des mysteres, S. Ambroise explique aux A N. 387.
nouveaux baptisez la nature & les ceremonies des trois sacremens, qu'ils venoient de recevoir : le baptême, la confirmation & l'eucharistie. Ce qu'il n'avoit pû faire *De myst. c. 1.* auparavant, parce, dit-il, que c'eût été trahir le secret des mysteres, plûtôt que les expliquer. Il marque donc les principales ceremonies du baptême : premierement d'ouvrir les oreilles du catecumene, en disant : *Ephéta* : puis de le faire entrer dans le saint des saints, c'est-à- *c. 2.* dire dans le baptistere : la presence du diacre, du prêtre & de l'évêque : les renonciations au demon & à ses œuvres, au monde & à ses plaisirs. En renonçant au monde, le catecumene étoit tourné à l'Occident, comme pour lui resister en face ; puis il se tournoit à l'Orient, comme pour regarder J. C. S. Ambroise explique ensuite la benediction des fonts, en relevant tous les mysteres de l'eau marquez dans les lectures de l'ancien & du nouveau testament, que l'on avoit faites pendant le carême, & principalement le samedi saint : la création, le déluge, le passage de la mer rouge, la nuée, les eaux de Mara : Naaman, le paralytique de la piscine. *c. 6.* Au sortir des fonts, on faisoit aux baptisez l'onction sur la teste : puis on leur lavoit les pieds, & on les revêtoit d'habits blancs. Ensuite ils recevoient le seau & le gage du S. Esprit, avec l'expression des sept dons : c'est *c. 7.* à-dire le sacrement de confirmation. Puis ils marchoient *c. 8.* vers l'autel, en disant, comme nous disons encore en y arrivant : J'entrerai à l'autel du Seigneur, à Dieu qui *Ps. 41. 4.* réjoüit ma jeunesse. Ils trouvoient l'autel preparé, & assistoient pour la premiere fois au saint sacrifice.

Ici S. Ambroise leur explique les anciennes figures de l'eucharistie : le sacrifice de Melchisedec, la mane, l'eau de la pierre ; puis il ajoûte : Vous direz peut-être : Je *c. 9.*

AN. 387. vois autre chose; comment m'assurez-vous que je reçois le corps de J. C.? Prouvons que ce n'est pas ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré; & que la benediction a plus de force que la nature, puis qu'elle change la nature même. Il apporte l'exemple de la verge de Moïse changée en serpent, & de plusieurs autres miracles; & ajoûte: Si la benediction des hommes a eu le pouvoir de changer la nature: que dirons-nous de la consecration divine, où les paroles mêmes du Sauveur operent? La parole de J. C. qui a pû faire de rien ce qui n'étoit pas, ne peut-elle pas changer ce qui est en ce qui n'étoit point? Il dit que le peuple répond Amen aux paroles de la consecration; ce qui montre qu'elles se prononçoient tout haut. Il recommande aux nouveaux fideles le secret des mysteres.

LV.
Catecheses de S. Cyrille.

Les cinq catecheses mystagogiques de S. Cyrille de Jerusalem, sont entierement conformes à cet ouvrage de S. Ambroise, & font voir la même tradition dans l'Orient & dans l'Occident, pour la pratiqne des sacremens. Il est vrai que les catecheses de S. Cyrille sont plus anciennes de quelques années. Voici donc comme il parle dans la premiere de ces instructions, que l'on nomme mystagogiques, c'est à dire introduction aux

P. 217. C. mysteres: Vous êtes entrez d'abord dans le vestibule du baptistere, & comme vous étiez debout, tournez à l'Occident; on vous a ordonné d'étendre la main, & vous

P. 218. B. avez renoncé à satan comme present. Et ensuite: Pourquoi regardiez-vous à l'Occident? parce que c'est le symbole des tenebres dont il est le prince. Il explique

P. 219. A. les renonciations aux œuvres de satan, qui sont les pechez; à ses pompes qui sont les spectacles du theâtre, du cirque & les autres: à son culte, c'est-à-dire non-seulement à l'idolâtrie, mais à toutes les superstitions, aux

enchantemens, aux caracteres pour des remedes, aux divinations. Il marque la profession de foi ; & ajoûte : Tout cela s'est fait au dehors ; ensuite vous estes entrez dans le saint des saints, c'est-à-dire dans le baptistere. Aussi-tôt vous avez ôté vôtre tunique, pour montrer que vous vous êtes dépoüillez du vieil homme. Ensuite on vous a oints de l'huile consacrée par l'exorcisme, depuis le sommet de la teste jusques en bas. C'est l'huile des catecumenes, dont les Grecs oignent encore tout le corps. Saint Cyrille poursuit : On vous a conduits au bain sacré du baptême. On a demandé à chacun de vous, s'il croïoit au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit : vous avez fait la confession salutaire ; on vous a plongé trois fois dans l'eau, marquant les trois jours de la Sepulture du Sauveur. Dans la troisiéme catechese, il explique l'onction aprés le baptême & la confirmation. J. C. dit-il, aïant sanctifié les eaux du jourdain par son baptême en sortit, & le S. Esprit reposa sur lui sensiblement : ainsi étant sortis du bain sacré, vous avez receu l'onction, image de celle de J. C. Vous avez été premierement oints sur le front : puis aux oreilles, aux narines, à la poitrine ; & il explique les raisons de toutes ces onctions : que les Grecs observent encore.

Catech. 2. p. 231.
EuchＯlog. fol. 63.
P. 232. A.
P. 235. B.
Euchol. fol. 64.

S. Cyrille dans la quatriéme catechese explique le sacrement de l'eucharistie. Il en raconte premierement l'institution par les paroles de S. Paul : puis il ajoûte : Lui-même donc aïant dit en parlant du pain : Ceci est mon corps, qui osera encore en douter ? lui-même aïant dit : Ceci est mon sang, qui pourra jamais dire que ce n'est pas son sang ? Il changea autrefois l'eau en vin à Cana de Galilée, par sa seule volonté ; & on refusera de croire qu'il a changé le vin en sang ? Recevons-le donc avec une entiere certitude, comme le corps & le sang

1. Cor. 11. 23.
P. 237. A.

de J. C. Car sous la figure du pain le corps vous est donné, & le sang sous la figure du vin : afin que participant au corps & au sang de J. C. vous deveniez un même corps &
P. 238. A. un même sang avec lui. Et ensuite : Ne t'arrête pas aux sens, n'en juge pas par le goût, mais par la foi; & sois indubitablement persuadé que tu as l'honneur de recevoir le
P. 239. A. corps & le sang de J: C. Et encore : Sois persuadé, que ce qui paroît du pain, n'est pas du pain, quoiqu'il le semble au goût, mais le corps de J. C. Et que ce qui paroît du vin, n'est pas du vin, quoique le goût le veüille ainsi, mais le sang de J. C. Au commencement de la cinquiéme catechese, il marque distinctement les trois sacremens, en disant : Nous avons suffisamment parlé du baptême, de l'onction, & de la reception du corps & du sang de J. C. Il explique ensuite toutes les ceremonies du saint sacrifice. Le diacre donne à laver à l'évêque & aux prêtres qui entourent l'autel, & on y ap-
Psal. xxv. 6. plique ces paroles du pseaume vignt-cinquiéme : Je laverai mes mains avec les justes, & le reste. Le diacre crie : Embrassons-nous les uns les autres, on se donne
P. 240. B. le baiser de paix. Le celebrant dit : Elevez vos cœurs, & le reste de la preface, comme nous la disons encore : Il demande qu'il plaise à Dieu d'envoïer son S. Esprit sur les dons proposez, afin qu'il fasse du pain le corps de J. C. & du vin son sang. Aprés avoir accompli ce sacrifice spirituel & non sanglant, on prie pour la paix de toute l'église, la tranquilité du monde, les rois, les gens de guerre, & pour tous ceux qui ont besoin de secours. On fait memoire des défunts, premierement
P. 241. C. des saints, afin que par leurs prieres Dieu reçoive les nôtres; ensuite on prie pour tous les autres, croïant que la priere qui accommpagne le redoutable sacrifice
P. 241. A. sera d'une grande utilité à leurs ames. On dit l'oraison dominicale

dominicale, le peuple répond : Amen. Le prêtre dit : AN. 387.
Les choses saintes pour les saints. On vient à la communion. En vous en approchant, dit S. Cyrille, n'étendez pas les mains, & n'écartez pas les doigts : mais mettez vôtre main gauche sur la droite pour lui servir de trône, puis qu'elle doit recevoir ce grand roi ; & creusant la main, recevez le corps ce J. C. en disant : Amen. Sanctifiez vos yeux par l'attouchement de ce saint corps, communiez, & prenez garde de n'en rien perdre. Si vous aviez dans les mains de la poudre d'or, avec quelle precaution la tiendriez-vous ? ceci est bien plus precieux que l'or ni les pierreries ; gardez-vous donc bien d'en laisser tomber la moindre parcelle. Aprés avoir communié du corps de J. C. approchez-vous aussi du calice sans étendre les mains ; mais inclinez-vous comme pour l'adorer, & en disant : Amen, sanctifiez-vous par la communion du sang de J. C. Pendant même que vos lévres en sont encore humectées, portez-y la main pour consacrer vôtre front, vos yeux, & les autres organes des sens. Retenez ces traditions dans leur pureté, & ne vous privez jamais des saints mysteres par vos pechez.

p. 242. A. B. 248.

LVI. Mort de Sainte Monique. IX. Conf. c. 6.

S. Augustin aprés son baptême, aïant examiné en quel lieu il pourroit servir Dieu plus utilement, resolut de retourner en Afrique avec sa mere, son fils, son frere, & un jeune homme nommé Evodius. Il étoit aussi de Tagaste : étant agent de l'empereur, il se convertit, receut le baptême avant S. Augustin ; & quitta son employ pour servir Dieu. Etant arrivez à Ostie, ils s'y reposerent du long chemin qu'ils avoient fait depuis Milan, & se preparoient à s'embarquer. Un jour saint Augustin & sainte Monique sa mere, appuyez ensemble sur une fenestre, qui regardoit le jardin de la maison,

c. 10.

A N. 387. s'entretenoient avec une douleur extrême, oubliant tout le passé, & portant leurs pensées sur l'avenir. Ils cherchoient quelle seroit la vie éternelle des saints. Ils s'éleverent au dessus de tous les plaisirs des sens : ils parcoururent par degrez tous les corps, le ciel même & les astres. Ils vinrent jusques aux ames, & passant toutes les créatures, même spirituelles; ils arriverent à la sagesse éternelle, par laquelle elles sont, & qui est toûjours sans difference de tems. Ils y atteignirent un moment de la pointe de l'esprit; & soûpirerent d'estre obligez d'en revenir au bruit de la voix, & aux paroles passageres. Alors sainte Monique dit : Mon fils, pour ce qui me regarde, je n'ay plus aucun plaisir en cette vie. Je ne sai ce que je fais encore ici, ni pourquoi j'y suis. La seule chose qui me faisoit souhaiter d'y demeurer, étoit de vous voir Chrétien catholique avant que de mourir. Dieu m'a donné plus : je vous vois consacré à son service, aïant méprisé la felicité terrestre.

c. 11. Environ cinq jours aprés, elle tomba malade de la fiévre. Pendant sa maladie, elle s'évanoüit un jour; & comme elle fut revenuë, elle regarda S. Augustin & son frere Navigius, & leur dit : Où étois-je? Et ensuite les voïant saisis de douleur, elle ajoûta : Vous laisserez ici vôtre mere. Navigius témoignoit souhaiter qu'elle mourût plutôt dans son païs. Mais elle le regarda d'un œil severe, comme pour le reprendre, & dit à S. Augustin : Voïez ce qu'il dit. Puis s'adressant à tous deux : Mettez ce corps, dit-elle, où il vous plaira, ne vous en inquietez point : je vous prie seulement de vous souvenir de moi à l'autel du Seigneur, quelque part que vous soïez. Elle mourut le neuviéme jour de sa maladie, dans la cinquante sixiéme année de son âge, & la trente-troisiéme de S. Augustin. C'est-à-dire la même année de son baptême 387.

Si-tôt qu'elle eut rendu l'esprit, S. Augustin lui ferma les yeux : le jeune Adeodat s'écria en pleurant, mais tous les assistans le firent taire, ne voïant aucun sujet de larmes dans cette mort ; & Saint Augustin retint les siennes avec un grand effort. Evodius prit le pseautier, & commença à chanter le pseaume centiéme : Je chanterai misericorde & justice. Toute la maison répondoit ; & aussi-tôt il s'y assembla quantité de personnes pieuses de l'un & de l'autre sexe. On porta le corps : on offrit pour la défunte le sacrifice de nôtre redemption : on fit encore des prieres auprés du sepulcre, selon la coûtume en presence du corps, avant que de l'enterrer. S. Augustin ne pleura point pendant toute la ceremonie : mais enfin la nuit il laissa couler ses larmes pour soulager sa douleur. Il pria pour sa mere, comme il faisoit encore long-tems aprés, en écrivant toutes les circonstances de cette mort dans le livre de ses confessions ; & il prie les lecteurs de se souvenir au saint autel de Monique sa mere & de son pere Patrice.

c. 12. *c. 13.*

LVII. Seconde ambassade de saint Ambroise vers Maxime.

De obValent. n. 28.

Les mauvais traitemens que l'imperatrice Justine avoit faits à S. Ambroise, n'empêcherent pas qu'elle ne le priât d'aller une seconde fois trouver l'empereur Maxime, & qu'il n'acceptât cette ambassade. Le sujet étoit de demander le corps de l'empereur Gratien, & de confirmer la paix : car on avoit grand sujet de craindre que Maxime, non content de commander dans les Gaules, n'entrât en Italie pour dépoüiller Valentinien. S. Ambroise étant arrivé à Tréves, Maxime refusa de lui donner audience, qu'en public dans son consistoire ; & quoique les évêques n'eussent pas accoûtumé de s'y presenter: S. Ambroise aima mieux abaisser sa dignité, que de manquer à sa commission. Il entra donc dans le consistoire, où il trouva Maxime assis, qui se leva pour lui donner

Epist. 24.

AN. 387. le baiser. S. Ambroise demeura entre les conseillers, qui l'exhortoient de monter au trône de l'empereur; luy-même l'appelloit. S. Ambroise répondit: Pourquoi voulez vous baiser celui que vous ne reconnoissez pas pour évêque ? car si vous me reconnoissiez, vous ne me verriez pas ici. Aprés quelques discours, Maxime s'emporta, & lui reprocha de l'avoir joüé, l'empêchant d'entrer en Italie, lors que rien n'eut pu lui resister. S. Ambroise lui répondit doucement : Je suis venu pour me justifier de ce reproche. Quoiqu'il me soit glorieux de me l'estre attiré pour sauver un orfelin. Mais où me suis-je opposé à vos legions pour les empêcher d'inonder l'Italie ? Vous ay-je fermé les Alpes avec mon corps ? en quoi vous ay-je trompé ? Quand vous me dites que Valentinien devoit venir à vous : je répondis qu'il n'étoit pas raisonnable qu'un enfant passât les Alpes avec sa mere, dans la rigueur de l'hiver, ni qu'on l'exposât sans sa mere aux perils d'un si long voïage. Ensuite il lui reprocha la mort de Gratien, demandant qu'il rendît au moins son corps. Aprés quelques autres discours, Maxime dit qu'il en delibereroit, & S. Ambroise se retira :
n. 9. lui declarant qu'il ne vouloit point avoir de communion ecclesiastique avec lui; & l'avertissant de faire penitence du sang innocent de son maître, qu'il avoit répandu. S. Ambroise s'abstint même de la communion des évêques qui communiquoient avec Maxime, ou qui poursuivoient la mort des Priscillianistes. Maxime irrité de
Sup. n. 29. tout cela lui commanda de s'en retourner incessamment; & S. Ambroise se mit volontiers en chemin; quoique
De ob. Valent. n. 33. Maxime l'eut menacé, & que plusieurs personnes crussent qu'il s'exposoit à un peril inévitable. La seule chose qui l'affligea en partant, fut de voir emmener en exil un vieil évêque nommé Hygin, qui sembloit prest à ren-

dre le dernier soûpir. S. Ambroise sollicitoit les amis de Maxime, pour lui faire donner au moins un habit & un lit de plume pour le soulager, mais on le chassa lui-même. En chemin il écrivit à l'empereur Valentinien, pour lui rendre compte de son ambassade, craignant que l'on ne le prévint contre lui par quelque faux rapport. Il finit sa lettre par ces mots : Soïez sur vos gardes, contre un homme qui couvre la guerre par une apparence de paix.

Ep. 24. n. 10.

On ne s'étonnera pas que S. Ambroise refusât de communiquer avec ceux qui poursuivoient la mort des heretiques, si l'on considere combien l'église abhorroit le sang même des autres criminels. Un juge nommé Studius, consulta saint Ambroise vers le même tems sur cette question : s'il étoit permis de condamner quelqu'un à mort. S. Ambroise loüe sa pieté, & decide d'abord qu'il est permis, puis que S. Paul dit que le juge ne porte pas le glaive en vain. Il reconnoît que quelques uns n'admettoient point à la communion des sacremens, ceux qui avoient rendu un jugement de mort : mais il ajoûte que ceux-là sont hors de l'église ; & on croit que c'étoit les Novatiens. Il dit que la plûpart des juges s'abstenoient d'eux-mêmes en ce cas de la communion, & qu'il ne peut s'empêcher de les loüer. Vous estes excusable, dit il, si vous communiez, & loüable si vous ne le faites pas. Plusieurs païens se sont glorifiez de n'avoir point ensanglanté leurs haches pendant leur gouvernement : que doivent donc faire les Chrétiens ? Il apporte l'exemple de J. C. qui renvoïa la femme adultere ; & ajoûte la raison de pardonner au coupable. Il peut y avoir esperance de correction : il pourra recevoir le baptême : s'il est baptisé, il pourra faire penitence, & offrir son corps pour J. C. c'est que les pe-

Epist. 25. Rom. XIII. 4[illegible]

nitences canoniques pour les grands crimes, étoient alors si severes, qu'elles pouvoient tenir lieu d'un supplice rigoureux. Nos peres, dit il, ont usé d'indulgence à l'égard des juges, de peur que s'ils leur refusoient la communion, ils ne semblassent prendre le parti des criminels & procurer l'impunité.

Ep. 26. n. 3. Il traite encore la même question dans une autre lettre, & dit qu'elle s'est échauffée, depuis que des évêques ont poursuivi des criminels devant les tribunaux publics, jusques à l'execution de mort, & que d'autres n. 20. ont approuvé leur conduite. Quand on fait mourir le coupable, dit-il, on détruit la personne plûtôt que le crime: quand on lui fait quitter le peché, on délivre la personne, & on détruit le crime. Il recommande encore In Ps. 118. serm. 8. n. 41. L. offic. c. 21. ailleurs cette coûtume d'interceder pour sauver la vie aux criminels: autant, dit il, qu'on peut le faire sans trouble: de peur qu'il ne semble que nous agissions par vanité, plûtôt que par charité, & qu'en voulant remedier à de moindres maux; nous en fassions de Liv. 15. 16. C. Th. de pœn. plus grands. C'est que quelquefois ce zele de sauver les criminels, étoit poussé indiscretement jusques à exciter sédition.

LVIII. Saint Martin à la table de Maxime.

S. Martin se trouva à Tréves vers le même tems, & la peine qu'il eut à communiquer avec Maxime, justifie assez la conduite de S. Ambroise, qui n'étoit point Sev. Sulp. vita n. 23. son sujet comme les évêques des Gaules. Plusieurs de diverses provinces faisoient leur cour à Maxime, avec une basse flaterie; mais S. Martin conserva toûjours une autorité apostolique. Il étoit venu interceder pour quelques malheureux, & étant prié de manger avec l'empereur, il le refusa long-tems, disant qu'il ne pouvoit participer à la table de celui qui avoit ôté à un empereur ses états, & à un autre la vie. Maxime assuroit qu'il

n'avoit point pris l'empire volontairement, que les soldats l'y avoient contraint : que le succés incroïable, qui lui avoit donné la victoire, sembloit une marque de la volonté de Dieu, & qu'aucun de ses ennemis n'étoit mort que dans le combat. Saint Martin se laissa vaincre à ses raisons ou à ses prieres; & l'empereur en eut une joïe extrême. Il convia à ce repas comme à une fête extraordinaire, les personnes les plus considerables de sa cour, son frere & son oncle, tous deux comtes, & Evodius prefet du pretoire. Un prêtre qui accompagnoit S. Martin, fut mis à la place honorable, entre les deux comtes sur le même lit. S. Martin s'assit sur un petit siege auprés de l'empereur. Au milieu du repas, un officier suivant sa coûtume, presenta la coupe à Maxime; il la fit donner à S. Martin, s'attendant à la recevoir de sa main : mais quand il eut beu il donna la coupe à son prêtre, comme au plus digne de la compagnie. L'empereur & tous les assistans en furent agreablement surpris: on en parla dans tout le palais; & on loüa S. Martin d'avoir fait à la table de l'empereur, ce qu'aucun autre évêque n'auroit fait à la table des moindres juges. Le S. évêque predit à Maxime, que s'il alloit en Italie faire la guerre à Valentinien, comme il desiroit, il seroit d'abord vainqueur, mais il periroit peu de tems aprés. Maxime le faisoit souvent venir au palais, & tous leurs entretiens étoient de la vie presente, de la vie future, & de la gloire éternelle des saints. *Sev. Sulp. dialog. 2. n. 7.*

L'imperatrice attachée jour & nuit aux discours du S. évêque, demeuroit assise à terre à ses pieds, sans le pouvoir quitter. Voulant à son tour lui donner à manger en particulier : elle en pria l'empereur, & tous deux ensemble, ils l'en presserent, de sorte qu'il ne put s'en défendre. Ce n'est pas qu'il n'y eût grande repu-

furent fort allarmez, ſachant que ce qu'ils venoient de faire lui déplairoit ; & craignant que pluſieurs ne ſuiviſſent l'autorité d'un ſi grand homme. Ils tinrent conſeil avec l'empereur ; & il fut reſolu d'envoïer au devant de S. Martin des officiers, pour lui défendre d'approcher de plus prés de la ville, s'il ne promettoit de garder la paix avec les évêques qui y étoient. S. Martin s'en défit adroitement, en diſant qu'il viendroit avec la paix de J. C.

Etant entré de nuit, il alla à l'égliſe, ſeulement pour y faire ſa priere ; & le lendemain il ſe rendit au palais. Ses principales demandes étoient pour le comte Narſes & le gouverneur Leucadius, qui avoient irrité Maxime, par leur attachement au parti de Gratien. Mais ce que S. Martin avoit le plus à cœur, c'étoit d'empêcher que ces tribuns ne fuſſent envoïez en Eſpagne, avec la puiſſance de vie & de mort ; & il étoit en peine non ſeulement pour les catholiques, qui pourroienr être inquietez à cette occaſion : mais pour les heretiques mêmes, à qui il vouloit ſauver la vie. Les deux premiers jours l'empereur le tint en ſuſpens : ſoit pour lui faire valoir les graces qu'il demandoit, ſoit par la repugnance de pardonner à ſes ennemis, ſoit par avarice, pour profiter de leur dépoüille. Cependant les évêques voïant que ſaint Martin s'abſtenoit de leur communion, vont trouver l'empereur, & diſent que c'étoit fait de leur réputation, ſi l'opiniâtreté de Theognoſte ſe trouvoit ſoûtenuë par l'autorité de Martin. Qu'on n'avoit pas dû le laiſſer entrer dans la ville : que l'on n'avoit rien gagné à la mort de Priſcillien, ſi Martin entreprenoit ſa vengeance. Enfin proſternez devant l'empereur avec larmes, ils le conjurent d'uſer de ſa puiſſance contre lui.

Quelque attaché que Maxime fût à ces évêques, il n'oſa uſer de violence contre un homme ſi diſtingué

pour sa sainteté. Il le prend en particulier, & lui represente avec douceur, que les heretiques avoient été justement condamnez par l'ordre des jugemens, plûtôt qu'à la poursuite des évêques. Qu'il n'avoit point de cause de rejetter la communion d'Ithace & de ceux de son parti : que Theognoste seul s'étoit separé d'eux ; & plûtôt par haine que par raison : que même un concile tenu peu de jours auparavant avoit déclaré Ithace innocent. Comme S. Martin n'étoit point touché de ces raisons : l'empereur entra en colere, le quitta, & envoïa aussi-tôt des gens, pour faire mourir ceux dont il demandoit la grace. S. Martin en fut averti, comme il étoit déja nuit : alors il court au palais : il promet de communiquer, si l'on pardonne à ces malheureux ; pourveu que l'on rappellât aussi les tribuns, que l'on avoit envoïez en Espagne. Aussi-tôt Maxime lui accorda tout.

Le lendemain comme les Ithaciens devoient faire l'ordination de l'évêque Felix, S. Martin communiqua avec eux ce jour-là, aimant mieux ceder pour un peu de tems, que de ne pas sauver ceux qui alloient être égorgez. Mais quelque effort que fissent les évêques, pour le faire souscrire à cet acte en signe de communion, ils ne purent jamais l'y resoudre. Le lendemain il sortit promptement de Tréves, & gemissoit par le chemin, d'avoir trempé tant soit peu dans cette communion criminelle. Etant prés d'un bourg nommé Andethauna, aujourd'hui Echternach en Luxembourg à deux lieuës de Tréves, il s'arrêta un peu dans les bois, laissant marcher devant ceux de sa suite. Là comme il examinoit cette faute que sa conscience lui reprochoit; un ange lui apparut, & lui dit : Ton remors est bien fondé ; mais tu n'as pû en sortir autrement : reprens

courage, de peur de mettre en peril même ton salut. Il se donna bien garde depuis ce tems de communiquer avec le parti d'Ithace; & pendant seize ans qu'il vêcut encore, il ne se trouva à aucun concile, & s'éloigna de toutes les assemblées d'évêques. S. Severe Sulpice le raconte ainsi, & il ajoûte: Au reste, sentant moins de grace & de facilité à délivrer des possedez, il nous avoüoit de tems en tems avec larmes, qu'il sentoit une diminution de puissance, à cause de cette malheureuse communion, où il s'étoit engagé malgré lui pour un moment. Felix qui fut ordonné en cette occasion, étoit, comme l'on croit évêque de Tréves: homme de merite, & compté entre les saints. *Martyr. Rom. 26. Mart.*

LIVRE DIX-NEUVIE'ME.

L'Empereur Theodose fit de nouvelles impositions, pour subvenir aux frais de diverses guerres qu'il eut à soûtenir, & pour faire des liberalitez aux soldats, principalement à la dixiéme année de son regne, qui commença en 388. & la cinquiéme de son fils Arcade, qui fut la precedente. Ces impositions donnerent occasion à la sédition d'Antioche, que l'on croit être arrivée en cette année 387. Le peuple voïant que l'on mettoit à la torture ceux qui ne païoient pas, entra en fureur, & commença par briser à coups de pierres les images peintes de l'empereur; puis il renversa ses statuës d'airain, & non seulement les siennes, mais celles de son pere, de ses enfans & de l'imperatrice Flaccille ou Placille son épouse, morte quelque tems auparavant; & recommandable par ses vertus, principalement par son humilité & sa charité pour les pauvres. Elle les vi-

I. Sedition d'Antioche. Theod. v. c. 20. Liban. in Ellebith. P. 526. A. P. 527. A. Theod. v. 19.

ſitoit ſans ſuite dans les hôpitaux & dans leurs maiſons. Elle panſoit les malades dans leurs lits, goûtoit leurs boüillons, les leur faiſoit prendre, coupoit leur pain, leur donnoit à boire, faiſoit toutes fonctions de garde & de ſervante. Elle avertiſſoit continuellement l'empereur de ſe ſouvenir de ſon premier état : car il l'avoit épouſée avant ſon élevation. Telle étoit l'imperatrice Flaccille.

Soz. VII. c. 23. Zoz. l. 4. p. 766. Le peuple d'Antioche ne ſe contenta pas de renverſer les ſtatuës ; il y attacha des cordes, les traîna par toute la ville & les mit en pieces, avec des cris inſolens

Chryſoſt. hom. 2. to. 1. p. 26. E. & des railleries piquantes. Ces excés furent commis principalement par des enfans, des étrangers & des

Liban. ad Theod. p. 395. D. 396. gens de la lie du peuple : mais l'émotion fut telle par toute la ville, que les magiſtrats n'oſerent s'y oppoſer, ni même ſe montrer, craignant pour leur propre vie. Bien-tôt aprés tout ce peuple tomba dans une terrible conſternation, prévoïant la colere de l'empereur. Pluſieurs abandonnerent la ville, & s'enfuirent en divers

Chryſoſt. ibid. p. 25. lieux aux environs : les autres ſe cacherent dans les maiſons, perſonne n'oſoit paroître, les ruës & les places publiques étoient deſertes : car les magiſtrats commençoient à rechercher les coupables pour en faire

Hom. 17. p. 193. B. juſtice. On faiſoit courir divers bruits, de la punition que l'empereur leur preparoit. On diſoit, qu'il confiſqueroit tous leurs biens, qu'il les feroit brûler avec leurs maiſons, & ruïneroit la ville de fond en comble, juſques à y paſſer la charuë. Toute la conſolation d'Antioche dans cette extrême affliction, vint de la part des Chrétiens : principalement de l'évêque Flavien & du prêtre Jean, plus connu par le ſurnom de Chryſoſtome ou bouche d'or, que les ſiecles ſuivans lui ont donné, à cauſe de ſon éloquence.

Flavien partit auſſi-tôt que le deſordre fut arrivé pour aller trouver l'empereur. Il ne fut retenu ni par ſon grand âge, ni par la ſaiſon; car c'étoit un peu avant le carême, & encore en hiver: ni par l'état où il laiſſoit ſa ſœur, qui demeuroit depuis long-tems avec lui, & qui étoit malade à l'extrêmité. Il ſe mit en chemin, & ſon voïage fut trés-heureux. Le tems fut toûjours beau malgré la ſaiſon; & le ſaint évêque fit plus de diligence, que ceux qui étoient partis le jour même de la ſédition, pour en porter la nouvelle: car bien qu'ils euſſent pris les devants, ils trouverent tant d'obſtacles, qu'ils furent obligez de quitter leurs chevaux & de monter en chariot. *Chriſ. hom. 20. p. 224. B. 225.* *Hom. 6. p. 18. C. 19.*

11. Homelies de S. Chryſoſtome au peuple d'Antioche.

Cependant le prêtre Jean conſoloit le peuple d'Antioche, par les diſcours que nous avons encore au nombre de vingt, & dont le premier fut prononcé dans l'égliſe que l'on nommoit la Palée ou l'ancienne. Il dit qu'il s'eſt tû pendant ſept jours, comme les amis de Job. C'eſt-à-dire que pour parler au peuple, il attendit que la premiere chaleur de la ſédition fût appaiſée, & que les eſprits fuſſent calmez. Il fait une triſte peinture de la calamité de cette grande ville, qu'il attribuë au peu de ſoin qu'ils ont eu de reprimer les blasfêmateurs; comme il les y avoit exhortez dans ſon dernier ſermon, que l'on a mis à la tête de ceux-ci. Enſuite il explique le texte de l'écriture qui avoit été lû ſuivant le cours de l'office. C'étoit ce paſſage de la premiere épître à Timothée: Avertiſſez les riches de ce ſiecle, de ne pas s'élever. Ce qui montre que l'on achevoit la lecture des épîtres de S. Paul, comme nous faiſons encore vers le même tems. *Hom. 2.* *Hom. 1. p. 10. B.* *p. 18. B.* *1. Tim. VI. 17.*

Dans l'homelie ſuivante, il paroît que le carême étoit commencé. Pendant ce ſaint tems, il leur recommande de combattre trois ſortes de pechez, la haine, la mé- *Hom. 3. p. 31. D.*

disance, le blasfême, contre lequel il avoit commencé de parler, & continuë pendant ces vingt homelies. Il est aisé de voir, que le malheur present de la ville les excitoit à ces pechez. Il attaqua les juremens en particulier la premiere semaine, pendant laquelle il parla tous les jours. Il marque le bon effet que produisoit en ce peuple l'affliction & la crainte. La place publique est vuide, dit-il, mais l'église est pleine : dans la ville on cherche des hommes comme dans des solitudes, dans l'église on est pressé par la foule : tout le monde s'y refugie, comme dans un port pour éviter la tempête. Pendant quatre jours il ne fit que les consoler & les exhorter à prendre patience, & à se convertir : par les exemples de Job, des trois enfans dans la fournaise & des Ninivites, dont on se servoit d'ordinaire pour exciter à penitence. Il ne commença que le cinquiéme jour à leur expliquer la Genese, que l'on lisoit depuis que l'on étoit en carême : dans l'église Greque cette lecture commence le lundi de la premiere semaine à l'office du soir : car ce jour est chez eux le premier du jeûne. S. Jean Chrysostome continuë cette explication les jours suivans ; mais il la tourne toûjours à la consolation & aux motifs de penitence.

Hom 4. p. 65. C. *Ibid. p. 53.* *Const. apost. lib. II. c. 22.* *Hom. 7. p. 93. E.* *Triodium Gr.*

Dans un de ces discours, il marque l'abus qui regnoit déslors, de se precautionner contre le jeûne par de grands repas avant que d'y entrer, & aprés en être sorti, comme pour reparer une perte. Dans une autre, il reprend ceux qui se rejoüissoient comme d'une grande victoire, de ce que la moitié du carême étoit passé : & ceux qui s'inquietoient par avance du carême de l'année suivante. Tout cela vient, dit-il, de ce que nous faisons consister le jeûne dans la seule privation de la nourriture, & non pas dans la conversion des mœurs. Ailleurs il reprend

Hom. 15. init. *Hom. 18. init.*

ceux qui faisoient scrupule de venir à l'église aprés avoir mangé. Peut être, dit-il, la foiblesse de vôtre santé vous excuse du jeûne: mais elle ne vous dispense pas d'écouter la parole de Dieu; & les repas des Chrétiens doivent être si sobres, qu'ils n'empêchent pas l'application aux choses serieuses. Ce discours fit son effet; & dans le suivant S. Chrysostome felicite ses auditeurs, de ce que ceux qui ne jeûnoient pas, ne laissoient pas de venir à l'église aprés avoir dîné: car le sermon se faisoit le soir en carême, & le sacrifice ensuite. Ce saint predicateur ne comptoit pour rien les applaudissemens que le peuple lui donnoit quelquefois: il ne regardoit que la conversion effective. Il ne se contentoit pas de parler: il s'informoit exactement du profit que ses auditeurs faisoient, comme un medecin s'informe de l'état de ses malades; il en étoit continuellement occupé. Delà vient que dans ses homelies, il revient toûjours aux juremens, & ne veut point cesser qu'il n'en ait guéri son peuple. Il leur avoit souvent parlé contre les spectacles: mais la crainte fit plus que tous ses discours. Ils s'en retirerent d'eux-mêmes dans ce tems d'affliction, & non seulement les Chrétiens, mais les païens quittoient le theâtre & l'hippodrome, pour venir à l'église chanter les loüanges de Dieu. Toute la ville se purifioit de jour en jour. Au lieu des chansons dissoluës & des éclats de rire, dont les ruës & les carrefours retentissoient auparavant, on n'entendoit plus que des gemissemens, des prieres, des benedictions: les boutiques étoient fermées, & toute la ville étoit devenuë une église.

Hom. 9. p. 107. D. *Hom. 10. init.* *Hom. 9. init.* *Hom. 15. p. 169.* *P. 170. A.*

III. Arrivée des Commissaires de l'empereur.

Cependant l'empereur apprit la sédition d'Antioche comme il étoit encore à C. P. au commencement de l'année 387. Il ne l'apprit d'abord que par le bruit commun, à cause du retardement des couriers; & dans le

Gothofr. Chr. Cod. Theod.

AN. 387.

premier mouvement de son indignation, il resolut d'ôter à cette ville tous ses privileges, & de transferer

Soz. VII. c. 23.

la dignité de metropole de la Syrie & de tout l'Orient à Laodicée, jalouse depuis long-tems de la grandeur d'Antioche. Aussi-tôt il envoïa sur les lieux deux de ses principaux officiers, Hellebicus maître de la milice, & Cesarius maître des offices, pour informer exactement & châtier les plus coupables. L'évêque Flavien les ren-

Chrys. hom. 20. p. 217. c.

contra à my-chemin; & aïant appris d'eux le sujet de leur voïage, il répandit des torrens de larmes, & redoubla ses prieres à Dieu, prévoïant l'affliction de son troupeau. En effet, leur arrivée répandit la terreur dans Antioche. Ils la déclarerent décheuë de ses privileges: ils interdirent les spectacles du theâtre & de l'hippodrome, & firent fermer les bains: rude châtiment en païs

Hom. 14. p. 661 D.

chaud. Ils commencerent à informer contre les coupables, & principalement contre les senateurs & les

Chrys. hom. 13. p. 148.

magistrats qui n'avoient pas reprimé la sédition. Tout le peuple qui restoit dans la ville, s'assembloit à la porte du palais où ils avoient dressé leur tribunal. Ces malheureux citoïens se regardoient, sans oser se parler, se défiant les uns des autres, parce qu'ils en avoient vû enlever plusieurs contre leur attente, pour les enfermer dans ce palais. Ils demeuroient donc en silence, levant les yeux & les mains au ciel, & priant Dieu d'adoucir les cœurs des Juges. Dans la salle on voïoit des soldats armez d'épées & de massuës, qui faisoient faire silence, prévenant le tumulte que pourroient exciter les femmes & les parens des accusez. On vit entre-autres la mere & la sœur d'un de ces malheureux, assises à la porte de la chambre où on les examinoit: quoiqu'elles fussent des premieres de la ville, elles étoient seules & negligées, & se couvroient de honte le visage:

Elles

Elles entendoient à travers la porte les menaces des juges, la voix des bourreaux, le ſon des foüets, les cris de ceux que l'on tourmentoit, qui leur perçoient le cœur. Les juges eux-mêmes, qui étoient humains & vertueux, étoient touchez du mal qu'ils étoient contraints de faire. Le ſoir étant venu, on attendoit l'évenement: & on faiſoit des vœux, afin que Dieu inſpirât aux juges, de differer le jugement & le renvoïer à l'empereur. Enfin ils envoïerent en priſon les coupables chargez de chaînes; & l'on voïoit ainſi paſſer au milieu de la place, ceux qui avoient fait la dépenſe des ſpectacles, & rempli les autres charges publiques. On confiſquoit leurs biens, on mettoit des panonceaux ſur leurs portes. Leurs femmes chaſſées de leurs maiſons étoient reduites à chercher une retraite, qu'elles avoient peine à trouver, parce que chacun craignoit de ſe rendre ſuſpect en les recevant. A N. 387.

IV. Moines au ſecours d'Antioche.

Sup. l. XVII. n. 7.
Hom. 17. p. 193. C.

Alors les moines qui habitoient aux environs d'Antioche, deſcendirent des montagnes, quitterent les grottes & les cabanes où ils étoient enfermez depuis pluſieurs années, & vinrent dans la ville de leur propre mouvement, pour conſoler les affligez. Ils n'avoient qu'à ſe montrer: car ils étoient ſi mortifiez, que leur ſeule vûë inſpiroit le mépris de la vie. Ils paſſerent la journée à la porte du palais, parlerent hardiment aux magiſtrats, & intercederent pour les coupables; declarant qu'ils ne ſe retireroient point, que les juges n'euſſent pardonné à ce peuple. Les juges leur repreſenterent qu'ils n'en étoient pas les maîtres, & qu'il étoit dangereux de laiſſer de tels excez impunis. Les moines s'offrirent d'aller demander cette grace à l'empereur pour les coupables. Car, diſoient-ils, nous avons un maître pieux, nous l'appaiſerons aſſurément; nous ne *P. 195. B.*

AN. 387. souffrirons point que vous répandiez le sang de ces malheureux, ou nous mourrons avec eux. Leurs crimes sont grands, nous le confessons; mais ils n'excedent pas la clemence de l'empereur. Les juges étonnez de leur resolution, car ils étoient prêts à entreprendre le voïage de C. P. ne le permirent pas, & firent esperer d'obtenir la grace de l'empereur, pourveu seulement que les moines leur donnassent leurs remontrances par écrit, comme ils firent. Aïant obtenu des juges ce qu'ils desiroient, ils retournerent aussi-tôt à leurs solitudes.

P. 135. D.

Sup. l. XVII n 7. Theod. v. hist. c. 20. Philost. c. 13.

Macedonius, surnommé le Critophage, se signala entre ces saints moines. Il étoit trés simple, sans étude, ni connoissance des affaires, aïant passé sa vie sur les montagnes à prier jour & nuit. Aïant rencontré au milieu de la ville les deux commissaires de l'empereur, il en prit un par le manteau, & leur commanda à tous deux de descendre de cheval. D'abord ils en furent indignez, ne voïant qu'un petit vieillard couvert de haillons: mais quelques-uns de ceux qui les accompagnoient, leur aïant dit qui ils étoit, ils mirent pied à terre, & lui demanderent pardon, lui embrassant les genoux. Mes amis, dit-il, dites à l'empereur: Vous êtes homme, vos sujets sont aussi des hommes faits à l'image de Dieu. Vous êtes irrité pour des imagesde bronze: une image vivante & raisonnable est bien audessus. Au lieu de celles-ci, il est facile d'en faire d'autres, & en effet on les a déja rétablies: mais vous ne pouvez donner un cheveu à ceux que vous aurez fait mourir. Macedonius parloit ainsi en syriaque, & on l'expliquoit en grec à Hellebicus & Cesarius. Ils en furent surpris: car ce discours paroissoit au-dessus de la portée d'un homme rustique & ignorant; & ils promirent d'en faire leur

Chrys. hom. 17. p. 194. A.

rapport à l'empereur. Les évêques ne témoignerent pas moins de zele que les moines. Ils arrêtoient les juges, & ne les laissoient point passer qu'ils ne leur eussent promis une bonne issuë de leurs procedures. S'ils étoient refusez, ils usoient d'une grande hardiesse, pour les presser davantage : s'ils obtenoient ce qu'ils demandoient, ils leur embrassoient les genoux & leur baisoient les mains, ne montrant pas moins de modestie que de courage. Il est à croire que les évêques voisins d'Antioche y accoururent en cette occasion ; & que leur zele fut secondé par celui des prêtres. P. 196. E.

Mais les philosophes païens n'en userent pas de même ; & S. Chrysostome ne manqua pas cette occasion de les confondre. Où sont maintenant, disoit-il, ceux qui portent des manteaux, de grandes barbes, des bâtons à la main ? ces infâmes Cyniques, plus miserables que les chiens qu'ils imitent ? Tous ont quitté la ville & se sont cachez dans des cavernes. Ceux qui montrent par leurs œuvres, qu'ils sont les vrais philosophes, ont paru seuls dans la place publique, comme s'il n'étoit rien arrivé. Les habitans des villes ont fui dans les deserts, & les habitans des deserts sont venus dans la ville. Et ensuite : Ce qui se passe maintenant, montre la fausseté de leurs histoires, & la verité des nôtres. Parce que P. 196. C. nos moines ont reçû la religion des apôtres, ils imitent leur vertu & leur courage. Ainsi nous n'avons point besoin d'écrits pour la montrer : la chose parle d'elle-même, les disciples font connoître leurs maîtres. Nous n'avons pas besoin de discours, pour montrer la vanité des païens & la foiblesse de leurs philosophes : les effets font voir que ce n'a jamais été que fable, comedie & fiction. Aussi ne vouloit-il pas que les Chrétiens attendissent leur consolation des infideles. Un magistrat

AN. 387. païen leur avoit parlé, pour les rassurer, sur un faux bruit de soldats, que l'on disoit qui arrivoient. S. Chrysostome leur en fait ce reproche : J'ai loüé le soin de ce magistrat; mais j'ai rougi de honte, que vous aïez Hom. 16. init. eu besoin d'une consolation étrangere. J'ai souhaité que la terre s'ouvrît pour m'engloutir, quand j'ai entendu comme il vous parloit; tantôt pour vous consoler, tantôt pour vous reprocher vôtre lâcheté : car vous ne deviez pas recevoir de lui des instructions; c'est vous qui devez instruire tous les infideles. De quels yeux les regarderons-nous desormais ? comment leur parlerons-nous, pour les encourager dans leurs afflictions?

Les informations étant finies & les coupables mis en prison, les deux commissaires de l'empereur demeurerent d'accord de lui en faire le rapport, & d'attendre Liban. in Cesar. 510. ses ordres, avant que de passer outre. Cesarius partit In Helleb. p. 533. B. pour les aller recevoir, & retourna à C. P. avec une extrême diligence : Hellebicus demeura à Antioche. Alors la tranquilité y revint; on commença à respirer & à concevoir de bonnes esperances, voïant qu'ils n'a- Chrys. hom. 11. p. 117. B. voient fait mourir personne, & que l'empereur au- Hom. 11. 12. 13. 17. roit le loisir de s'appaiser. S. Jean Chrysostome, qui avoit gardé le silence pendant tout ce mouvement des commissaires de l'empereur, reprit la parole; & pendant quatre ou cinq jours de suite, il commença ses sermons par des actions de graces sur cet heureux Hom. 18. p. 211. changement: continuant toûjours de parler sur la création & contre les juremens. Dans un de ses discours suivans, il reprend ceux qui sous pretexte de la défense des bains, alloient se baigner dans le fleuve: où ils dansoient & commettoient mille insolences, y attirant même des femmes, & cela pendant que les principaux de la ville étoient en prison ou en fuite, & tout le monde en crainte,

Il reconnoît que ses auditeurs n'avoient point de part à ces desordres ; mais il les exhorte à en corriger les autres. AN. 388.

X. Flavien à C. P. H.m.20., 226 D.

Cependant l'évêque Flavien étoit arrivé à C. P. Quand il fut entré dans le palais, il se tint loin de l'empereur sans parler, baissant la teste, & se cachant le visage : comme s'il eût été seul coupable du crime d'Antioche. L'empereur s'approcha de lui, & sans témoigner de colere lui representa les graces qu'il avoit faites à la ville d'Antioche, pendant tout le tems de son regne : ajoûtant à chaque bien fait qu'il racontoit : Est-ce donc là leur reconnoissance ? Quelle plainte peuvent-ils faire contre moi ? & pourquoi s'en prendre aux morts ? N'ai-je pas toûjours preferé cette ville à toutes les autres, même à celle de ma naissance ; & n'ai-je pas continuellement témoigné le desir que j'avois de la voir ? Alors l'évêque gemissant amerement, & redoublant ses larmes : Seigneur, dit-il, nous reconnoissons l'affection que vous avez témoignée à nôtre patrie, & c'est ce qui nous afflige le plus. Ruinez, brûlez, tuez, faites ce qu'il vous plaira, vous ne nous punirez pas encore comme nous meritons : le mal que nous nous sommes déja fait est pire que mille morts. Car qu'y a-t'il de plus amer, que d'être reconnus à la face de toute la terre, pour coupables de la derniere ingratitude ? Les demons ont tout mis en œuvre, pour priver de vôtre bien-veillance cette ville, qui vous étoit si chere. Si vous la ruinez, vous faites ce qu'ils desirent : si vous lui pardonnez, vous leur ferez souffrir le supplice le plus rigoureux. Vous pouvez en cette occasion orner vôtre teste d'une couronne plus brillante, que celle que vous portez ; puis que vous la devez en partie à la generosité d'un autre : au lieu que cette gloire sera le fruit de vôtre P. 229.

AN. 387. seule vertu. On a renversé vos statuës : mais vous pouvez en dresser de plus précieuses dans le cœur devos sujets, & avoir autant de statuës, qu'il y aura jamais d'hommes sur la terre. Ensuite il lui rapporta l'exemple de Constantin, qui ne se vangea de ceux qui avoient jetté des pierres à sa statuë, qu'en portant la main à son visage, & disant qu'il n'en avoit rien senti ; il allegua à Theodose ses propre loix, pour délivrer à pâque les prisonniers ; & cette belle parole qu'il avoit ajoûtée : Plût à Dieu que je pusse aussi ressusciter les morts ? Vous le pouvez maintenant, continua Flavien, & vous ressusciterez toute la ville d'Antioche. Elle vous aura plus d'obligation qu'à son fondateur : plus que si vous l'aviez délivrée, aprés avoir été prise par des barbares.

L. 6. 7. 8. C. Th. de indulg. crim.

p. 230.

Considerez qu'il ne s'agit pas seulement ici de cette ville, mais de vôtre gloire, ou plûtôt de celle du christianisme. Les Juifs & les païens sont informez de cet accident, & vous regardent attentivement. Si vous suivez la clemence, ils se diront les uns aux autres : Voïez quelle est la force de la religion Chrétienne : elle a retenu un homme, qui n'a point d'égal sur la terre, & lui a inspiré une sagesse, dont un particulier ne seroit pas capable. Assurément le Dieu des Chrétiens est grand, puis qu'il éleve les hommes au dessus de la nature. Et n'écoutez point ceux qui diront que les autres villes en seront plus insolentes. Vous le pourriez craindre, si vous pardonniez par impuissance : mais ils sont déja morts de peur, & n'attendent à tous momens que le supplice. Si vous les aviez fait égorger, ils n'auroient pas tant souffert. Plusieurs ont été la proïe des bestes farouches, en fuïant dans les deserts : d'autres ont passé les jours & les nuits cachez dans les cavernes : non seulement des hommes, mais des petits enfans & des fem-

p. 231.

mes nobles & délicates. La ville eſt reduite en un état pire que la captivité : tout le monde le ſait, & vous ne donneriez pas un ſi grand exemple aux autres en la renverſant de fond en comble. Laiſſez là donc deſormais un peu reſpirer : il eſt facile de punir quand on eſt le maître, mais il eſt rare de pardonner. A N. 387.

Quelle gloire pour vous, quand un jour on dira qu'une ſi grande ville étant coupable, tout le monde épouvanté, les gouverneurs, les juges, perſonne n'oſant ouvrir la bouche : un ſeul vieillard revêtu du ſacerdoce de Dieu, s'eſt montré & a touché le prince, par ſa ſeule preſence & par ſon ſimple diſcours! Car nôtre ville, Seigneur, ne vous fait pas peu d'honneur, en me chargeant de cette députation : puis qu'elle juge, que vous eſtimez plus que tout le reſte de vos ſujets les prêtres de Dieu, quelque mépriſables qu'ils ſoient. Mais je ne viens pas ſeulement de la part de ce peuple ; je viens de la part du maître des anges, vous déclarer, que ſi vous remettez aux hommes leurs fautes, vôtre pere celeſte vous remettra auſſi vos pechez. Souvenez-vous donc de ce jour où nous rendrons tous compte de nos actions. Songez que ſi vous avez quelques pechez à expier, vous le pouvez ſans aucune peine en prononçant une parole. Les autres députez vous apportent de l'or, de l'argent, des preſens : pour moi je ne vous offre que les ſaintes loix, vous exhortant à imiter nôtre maître, qui ne laiſſe pas de nous combler de ſes biens, quoique nous l'offenſions tous les jours. Ne trompez pas mes eſperances & mes promeſſes; & ſachez que ſi vous pardonnez à nôtre ville, j'y retournerai avec confiance : mais ſi vous la rejettez, je n'y rentrerai plus, je la renoncerai pour ma patrie. P. 232. E. P. 233.

VI. Theodoſe pardonne à Antioche.

Flavien aïant ainſi parlé, Theodoſe eut peine à retenir ſes larmes, & dit : Qu'y a-t'il de merveilleux, ſi nous pardonnons aux hommes, nous qui ne ſommes que des

AN. 387. hommes : puis que le maître du monde est venu sur la terre, qu'il s'est fait esclave pour nous ; & qu'étant crucifié par ceux qu'il avoit comblez de graces, il a prié son pere pour eux ? Flavien vouloit demeurer à C. P. & celebrer la pâque avec l'empereur ; mais l'empereur lui dit : Je sai que vôtre peuple est encore dans l'affliction : allez-les consoler. Flavien insistoit & prioit Theodose d'y envoïer son fils : mais il lui répondit : Priez Dieu d'ôter ces obstacles & d'éteindre ces guerres, & j'irai moi-même. L'empereur fit aussi réponse à la lettre des moines d'Antioche, que Cesarius avoit apportée ; & sembla chercher à se justifier envers eux. Les païens voulurent avoir part à l'honneur de cette reconciliation, & ils l'attribuerent à l'éloquence du sophiste Libanius. En effet, il alla à C. P. malgré son grand âge, & se presenta à l'empereur, non comme député du senat d'Antioche, ainsi que pretend Zosime ; mais comme il dit lui-même, de son chef, sans être envoïé de personne. Nous avons quatre harangues qu'il fit en cette occasion : deux à l'empereur Theodose, la premiere pour lui persuader de pardonner à Antioche, la seconde pour le remercier de l'avoir fait : deux à la loüange des deux commissaires de l'empereur Cesarius & Hellebicus.

p. 234. *Theod. v. hist. c. 20.* *Liban. or. 12. init.* *Zos. lib. 4. p. 766.* *Or. 12. 13.* *O. 20. 21.*

Chris. hom. 20. p. 234.

Aprés que l'évêque Flavien fut parti, & qu'il eut passé le détroit, Theodose envoïa savoir s'il se pressoit de retourner à Antioche : craignant qu'il ne s'arrêtât en chemin, & qu'il ne celebrât ailleurs la pâque. Flavien ne perdit point de tems, mais aussi il ne se piqua pas de porter le premier à Antioche cette heureuse nouvelle ; il envoïa devant des couriers, qu'il chargea des lettres de l'empereur. A cette nouvelle, le peuple d'Antioche orna de festons la place publique, alluma des lampes, & celebra cette feste, comme la naissance de

de leur ville. Flavien eut la joïe en arrivant, de retrouver en vie sa sœur qu'il avoit laissée à l'extrémité, & de celebrer la pâque avec son troupeau. Au reste, il ne s'attribuoit rien de cet heureux succés ; & quand on lui demandoit comment il avoit fait pour appaiser l'empereur, il disoit : Je n'y ai rien contribué : c'est Dieu qui lui a attendri le cœur : il s'est appaisé de lui-même avant que j'eusse ouvert la bouche ; & il a parlé de ce qui s'est passé aussi tranquillement, que si un autre avoit été offensé. Tel fut l'évenement de la sedition d'Antioche. *Ibid. p. 225.* *P. 226. A.*

VII. Commencement de saint Chrysostome. *Pallad dialog. p. 40. Socr. VI. 3. Soz. VIII. 2. Chrys. sacerd. c. 2.*

S. Jean Chrysostome qui consola tant le peuple en cette occasion, avoit environ quarante ans, étant né vers l'an 347. à Antioche même, d'une famille noble, & qui avoit servi avec honneur dans la compagnie des officiers du maître de la milice d'Orient. Ses parens étoient Chrétiens : son pere se nommoit Second, & sa mere Anthuse : ils eurent deux enfans, une fille & ce fils, qui ressembloit parfaitement au pere, & dont la physionomie étoit noble & genereuse. Peu de tems aprés sa naissance, Second mourut, n'aïant vêcu que deux ans avec son épouse, qui n'en avoit alors que vingt ; & passa le reste de ses jours en viduité. Jean étant né avec un esprit excellent, s'appliqua à l'étude des lettres : il fut disciple du sophiste Libanius & du philosophe Andragathius : il plaida quelques causes, & fit des discours que Libanius même admiroit ; & ce sophiste dit en mourant, qu'il eût choisi Jean pour son successeur, si les Chrétiens ne le lui eussent enlevé. A l'âge de dix-huit ans, il se dégoûta de la vanité des reteurs & de l'injustice des tribunaux, & s'appliqua à l'étude des saintes lettres. S. Melece qui gouvernoit alors l'église d'Antioche, voïant le beau naturel de ce jeune homme, lui *Ap. Isid. Pelus. 2. Epist.*

permit d'être continuellement auprés de lui ; & aprés qu'il l'eut instruit pendant trois ans, il le baptisa, & le
Socr. vi. c. 3. fit lecteur. Jean attira à la retraite Theodore & Maxime, qui étudioient avec lui sous Libanius. Theodore fut depuis évêque de Mopsueste en Cilicie, & Maxime de Seleucie en Isaurie. Tous trois s'exercerent à la vie ascetique, sous la discipline de Cartere, & de Diodore depuis évêque de Tarse.

De sacerd. c. 1. Jean avoit encore un ami plus intime nommé Basile, avec qui il délibera sur le genre de vie qu'ils devoient embrasser ; & ils conclurent pour la vie solitaire : Basile s'y resolut sans hesiter. Jean eut plus de peine à
c. 2. quitter le monde, & fut retenu principalement par les prieres & les larmes de sa mere, qui pour toute recompense de sa viduité & des soins qu'elle avoit pris de son éducation, ne lui demandoit que de ne la pas abandonner, lui laissant la liberté de vivre aprés sa mort comme il voudroit. Basile exhortoit Jean à s'élever au dessus de ces considerations : lors qu'il courut un bruit que l'on vouloit les faire évêques. Jean en fut surpris, ne comprenant pas pourquoi on pensoit à lui, & craignit qu'on ne l'ordonnât par force, comme il étoit alors assez ordinaire. Basile vint le trouver en particulier, croïant lui apprendre cette nouvelle ; & le pria d'agir de concert avec lui en cette rencontre, comme ils faisoient en toutes leurs affaires. Car, dit-il, je prendrai le même parti que vous, soit pour fuïr l'épiscopat, soit pour l'accepter. Jean ne crut pas devoir faire ce tort à l'église de la priver du service d'un homme capable, quoique jeune, de la conduite des ames : il dissimula donc avec lui pour la premiere fois, & dit que rien ne pressoit, & qu'il étoit d'avis de remettre cette déliberation à un autre tems. Cependant il se cacha ; & peu de tems aprés,

celui qui devoit les ordonner étoit venu. Basile qui ne se doutoit de rien, fut mené sous un autre pretexte, & se laissa ordonner, croïant que Jean en feroit autant. On le trompa même, en lui disant, que celui qui étoit le plus fier & le plus indocile avoit cedé au jugement des évêques. Mais quand Basile seut que Jean s'étoit mis à couvert, il le vint trouver pour se plaindre amérement de l'artifice, dont il avoit usé pour l'engager. Jean lui expliqua ses raisons, & cette conversation fut le sujet des livres du sacerdoce, que Jean écrivit depuis. On ne sait qui est ce Basile ami de S. Jean Chrysostome, si ce n'est Maxime évêque de Seleucie en Isaurie, qui en ce cas auroit eu deux noms.

c. 3.

V. Herment. liv. 1. c. 11.

Cependant S. Jean Chrysostome aprés avoir été ordonné lecteur, ne jugeant pas en sa conscience que les travaux qu'il pouvoit faire dans la ville, fussent suffisans pour dompter l'ardeur de sa jeunesse, se retira sur les montagnes voisines d'Antioche; & aïant trouvé un vieillard Syrien, fort appliqué à la mortification, il imita la dureté de sa vie, & fut quatre ans sous sa discipline. Ensuite il se retira seul dans une caverne, cherchant à être inconnu. Il y demeura deux ans, sans presque dormir, & sans jamais se coucher ni jour ni nuit, ensorte que le froid lui rendit comme mortes certaines parties du corps. Son occupation étoit d'étudier l'écriture sainte, & de composer quelques ouvrages de pieté.

Pallad. dialog. p. 41.

VIII. Défense de la vie monastique.

Ce fut donc pendant cette retraite qu'il écrivit les trois livres pour la défense de la vie monastique. Car plusieurs en regardoient l'austerité comme excessive, & emploïoient les menaces & les violences pour en empêcher la propagation. Ce n'étoit pas seulement les païens, mais des Chrétiens même; & il y en eut un

To. 4.

Lib. 1. c. 2. p. 356. A. qui s'emporta jusques à dire : Cela seroit capable de me faire renoncer à la foi & sacrifier aux demons. C'étoit le sujet ordinaire des railleries dans la place publique, & dans tous les lieux où s'assembloient les gens oisifs. L'un disoit : J'ai été le premier qui ai mis la main sur un tel moine, & je l'ai roüé de coups. L'autre : j'ai découvert la retraite d'un tel. L'autre : J'ai bien échauffé le juge contre lui. L'autre se vantoit de l'avoir traîné par la place, & mis au fonds d'une prison. Là-dessus les c. 3. assistans s'éclatoient de rire. Les Chrétiens en usoient ainsi ; & les païens se moquoient des uns & des autres.

S. Jean Chrysostome entreprit de désabuser le monde sur ce sujet : non pour l'interest des moines qui mettoient leur gloire dans les souffrances ; mais pour l'interest de leurs calomniateurs. Dans le premier livre il fait voir l'utilité de la vie monastique, & la necessité de la retraite : par la corruption qui regnoit déslors, même parmi les Chrétiens, principalement dans les grandes villes. Dans le second, il s'adresse à un pere païen, qu'il suppose outré de douleur, de ce que son fils a embrassé la vie monastique. Il lui montre que c'est la veritable philosophie : que par le mépris des richesses, de la gloire & de la puissance temporelle, un moine est le plus riche, le plus libre, le plus puissant, le plus honoré de tous les hommes, le plus propre à consoler son pere. Pour montrer le pouvoir des moines, il dit ces Lib. 2. c. 5. paroles remarquables : Persuadons à vôtre fils de prier quelqu'un des plus riches entre les personnes pieuses, de lui envoïer telle quantité d'or que vous voudrez : ou plûtôt de la donner à un tel pauvre : vous verrez le riche lui obéir plus promptement ; que ne vous obeïroit un de vos économes. Et quand celui-ci deviendroit pauvre, vôtre fils l'ordonneroit à un autre, & ensuite

à un autre. Il conclut par cette histoire : J'ai eu un ami fils d'un païen, riche, estimé, considerable en toutes manieres. Le pere d'abord anima contre lui les magistrats, le menaça de prison, le dépoüilla de tout, & le laissa dans un païs étranger, manquant même de la nourriture necessaire. Il esperoit par là le reduire à une vie plus supportable. Mais le voïant invincible, il s'est laissé vaincre lui-même: il le respecte maintenant plus, que si ce fils étoit son pere ; & bien qu'il ait plusieurs autres enfans estimez dans le monde, il dit qu'ils ne sont pas dignes d'être les esclaves de celui-ci.

Le troisiéme livre est adressé à un pere Chrétien, & le saint y décrit plus au long l'excellence de la vie monastique. Il y dit hardiment que l'on voit aussi peu de moines se relâcher, que l'on voit peu d'hommes réüssir dans les études ; & que ce qui renverse tout le monde, c'est que l'on croit que la pratique exacte de l'évangile, ne regarde que les moines, & qu'il est permis aux autres de vivre négligemment. Il y rapporte une histoire remarquable d'un moine, qui à la persuasion d'une mere vertueuse, voulut bien être le precepteur de son fils. Il le tira de la maison paternelle, & le mena dans une autre ville, sous pretexte d'étudier les lettres greques & latines. Là ce jeune homme vivoit à l'exterieur comme les autres : il n'y avoit rien de farouche, ni de dur dans ses manieres, rien de singulier dans son habit, son regard, le ton de sa voix : mais chés lui on l'eût pris pour un solitaire des montagnes. Sa maison étoit reglée, suivant l'exactitude des monasteres, n'aïant rien au-delà du necessaire. Comme il avoit l'esprit pénetrant, une petite partie de la journée lui suffisoit pour l'étude des lettres humaines ; & il donnoit tout le reste à la priere continuelle, & à la lecture des livres

c. 11. p. 426. E.

c. 11. p. 430. C.

c. 10.

ſacrez : il y emploïoit même une partie de la nuit. Il paſſoit toute la journée ſans manger, ſouvent deux jours & plus encore. Il dormoit dans un cilice, aïant trouvé cette invention pour ſe lever promptement. Il n'eût pu ſouffrir que l'on eût parlé au dehors de ſa maniere de vivre : car il étoit ſolidement vertueux ; & ſon precepteur lui avoit tellement imprimé le deſir de la perfection, que toute ſa peine étoit de le retenir, & de l'empêcher d'aller dans la ſolitude. Mais il attiroit à Dieu pluſieurs des jeunes gens qui étudioient avec lui. S. Chryſoſtome rapporte cette hiſtoire, comme l'aïant appriſe
c. 15. p. 436. c. du moine même qui s'étoit rendu precepteur. Il regarde la vie monaſtique comme une école de vertu pour tout le monde : puis qu'il conſeille à un pere d'y engager ſon fils, dés qu'il ſera en âge de pecher, comme à dix ans ; & de l'y laiſſer autant qu'il ſera neceſſaire, même dix ou vingt ans, aprés quoi il pourra le remettre dans le monde. Ce qui fait voir, que ceux qui vivoient dans les monaſteres, n'y étoient par tous également engagez.

IX. Autres ouvrages de S. Chryſoſtome.

On voit toutefois par les deux diſcours de ſaint Jean Chryſoſtome à ſon ami Theodore, que l'on ne regar-
To. 4. doit pas comme une choſe indifferente, de quitter les exercices de la vie monaſtique, pour rentrer dans le
Soz. VIII. c. 2. ſiecle, & y mener une vie relâchée. Ce Theodore étoit illuſtre par ſa naiſſance, poſſedoit de grands biens, avoit beaucoup d'eſprit, écrivoit & parloit parfaitement bien : aïant fort étudié les reteurs & les philoſopes. Quand il eut commencé à lire les livres ſacrez, & à frequenter les perſonnes pieuſes ; il imita leur maniere de vie, & ſe ſignala entre les ſolitaires. Mais il ſuccomba bien-tôt à la tentation, il rentra dans le monde, & penſa ſerieuſement à ſe marier. Il prétendoit même juſtifier ſa con-

duite, par des exemples tirez de l'hiſtoire, dont il avoit une grande connoiſſance. S. Chryſoſtome l'aïant appris, lui écrivit avec tant de force, qu'il le fit rentrer dans le bon chemin : il renonça au mariage, quitta tous ſes biens, & reprit la profeſſion monaſtique. Il n'avoit encore que vingt ans, & fut depuis évêque de Mopſueſte en Cilicie. Dans un de ces diſcours, S. Chryſoſtome dit expreſſément que le mariage n'eſt plus permis à celui qui a contracté les nôces ſpirituelles. *Serm. 2. c. 2. p. 588. A.*

On rapporte auſſi au tems de ſa retraite les deux diſcours de la componction, adreſſez à deux ſolitaires Demetrius & Stelechius. Dans le premier, il dit : Quand j'eus reſolu de quitter la ville pour aller aux cabanes des moines, je m'informois curieuſement, qui me fourniroit les choſes neceſſaires : ſi je pourrois manger tous les jours du pain frais : ſi on ne m'obligeroit point d'uſer de la même huile pour la lampe & pour la table ; de vivre de legumes, de faire des travaux rudes, comme de bécher la terre, de porter du bois ou de l'eau : en un mot j'étois fort appliqué à me ſoulager. Il ſe corrigea ſi bien de cette foibleſſe, qu'il tomba dans l'excés oppoſé : en ſorte qu'aprés avoir été cinq ans dans le deſert, ſentant ſa ſanté affoiblie, & ne pouvant la rétablir en ce lieu là, il fut obligé de revenir à Antioche, & de rentrer au ſervice de l'égliſe : il avoit au moins alors vingt-ſix ans. *c. 2. p. 588. A.* *c. 6. p. 111. A.* *Pallad. p. 41.*

Aprés qu'il eut ſervi cinq ans à l'autel, apparemment en qualité de ſoudiacre, S. Melece l'ordonna diacre à l'âge de trente & un ans. On croit que ce fut en ce tems qu'il compoſa les trois livres de la providence : pour la conſolation d'un moine de ſes amis nommé Stagire poſſedé du malin eſprit, & plongé dans une triſteſſe extrême depuis cet accident : qui ne lui étoit arrivé qu'aprés *p. 42.*

ſa retraite & ſa converſion, & contre lequel il avoit emploïé inutilement toutes ſortes de remedes. S. Chryſoſtome s'étend principalement dans cet ouvrage ſur l'utilité des afflictions.

Pallad. ibid.

Les talens qu'il avoit pour inſtruire, étant déja connus de tout le monde, & le peuple trouvant une grande douceur à ſes entretiens : il fut ordonné prêtre par l'évêque Flavien, & en fit les fonctions à Antioche pendant douze ans. Son ordination ſe raporte à l'an 385. & comme en même tems Flavien lui confia le miniſtere de la parole, il fit un diſcours en cette occaſion, qu'il commence par les expreſſions d'un étonnement extrême : demandant ſi c'eſt un ſonge ou une verité, de ſe voir ſi jeune & avec ſi peu d'experience élevé à une ſi haute dignité; & toutefois pour peu d'années qu'il eût été diacre, il ne pouvoit guere avoir moins de trente-cinq ans. Une grande partie de ce diſcours eſt emploïée à faire l'éloge de Flavien. S. Jean Chryſoſtome fit peu de tems aprés le panegyrique de S. Melece; où il marque qu'il y avoit cinq ans qu'il étoit mort : ce qui ſe rapporte en l'an 386.

To. 4. p. 834.

P. 838. 839. 840.

To. 1. p. 523.

Il fit pluſieurs diſcours, pour montrer contre les Anoméens, que la nature de Dieu eſt incomprehenſible à la créature : mais de ſes premiers ſermons, le plus fameux eſt celui de l'anathême. Pluſieurs des catholiques d'Antioche, par un zele mal reglé, prononçoient anathême contre ceux qu'ils croïoient heretiques, c'eſt-à-dire, contre ceux qui n'étoient pas de leur communion. Car les ſectateurs de Flavien reprochoient le Sabellianiſme à ceux de Paulin; & les ſectateurs de Paulin accuſoient ceux de Flavien d'Arianiſme. S. Chryſoſtome crut devoir parler contre cet excés. Je voi, dit-il, des gens qui n'ont point l'eſprit formé par l'écriture ſainte ou

To. 4.

V. Sup. liv. XII. n. 47.

Sup. liv. XVII. n. 45.

P. 804.

ou plûtôt qui l'ignorent absolument : je passe le reste en rougissant : des emportez, des discoureurs, qui ne savent ce qu'ils disent, ni ce qu'ils assurent : qui ne savent que dogmatiser en ignorans, & anathematiser ce qu'ils ne connoissent pas : ensorte que les infideles se moquent de nous. Il leur represente ensuite la force de ce mot d'anathême, qui emporte un abandonnement au démon ; & il ajoûte : Pourquoi donc usurpez-vous une si grande autorité, dont il n'y a que le college des apôtres qui en ait été honoré ; & ceux qui selon toute l'exactitude des regles, sont leurs veritables successeurs? Nos peres estoient si attachez aux commandemens de Dieu, qu'ils ne chassoient de l'église les heretiques qu'avec les mêmes précautions, que s'ils eussent arraché leur œil droit suivant la parole de l'évangile. Il faut anathematiser les heretiques contraires à nostre tradition : mais il faut épargner en tout les personnes. Il est clair qu'en ce discours saint Chrysostome ne parle que contre des laïques, qui prononçoient anathême contre qui il leur plaisoit de leur autorité privée ; & on y voit clairement la difference de l'anathême & de la separation de communion : car ni lui ni Flavien, ni tous ceux de leur communion, ne communiquoient avec les sectateurs de Paulin.

AN. 387.
1. Tim. 1. 7.
p. 805. D.
Matth.
p. 806. A.
p. 809. A.

Ce fut aussi vers le même tems que saint Chrysostome prêcha pour la premiere fois à la feste de la nativité de N. S. introduite depuis peu à Antioche, à l'imitation des églises d'Occident, comme il le témoigne au commencement de ce discours. Ce fut pendant le tems de sa prestrise, & à Antioche qu'il fit les homelies sur la Genese durant le carême. Il y cite l'hebreu en quelques endroits ; & il pouvoit l'avoir appris par le commerce des Juifs, qui étoient en grand nombre à Antioche, &

Tom. 5.
Tom. 2.
Hom. 10.
Hom. 41.

AN. 388. par la conformité de la langue syriaque, naturelle dans le païs. Il expliqua aussi à Antioche les pseaumes : les évangiles entiers de saint Matthieu & de saint Jean : l'épître aux Romains, les deux épîtres aux Corinthiens, les deux à Timothée. Il marque qu'aprés pâque il ne prêchoit que les dimanches, & pendant le cours de l'année environ une fois la semaine, quoiqu'il prêchât à toutes les assemblées. Tel étoit le prestre Jean, qui consola le peuple d'Antioche alarmé de la juste colere de l'empereur Theodose.

To. 5. serm. 51.

Serm. 66.

X. Maxime en Italie.

Zosim. lib. 4. p. 766. 767.

Ruff. 11. hist. c. 16.

Chron. Cod. Th.

Ambr. ep. 41. ad Theod. n. 23.

Cependant Maxime amusant toûjours Valentinien par des propositions de paix, & par une apparence d'amitié : s'avança sans bruit vers l'Italie, passa les Alpes, & marcha à Aquilée, pour le surprendre : mais Valentinien s'embarqua avec Justine sa mere, traversa la mer, & vint à Thessalonique : où il vint se jetter entre les bras de Theodose, vers la fin de l'an 387. Maxime se rendit aisément maître de l'Italie, & de Rome même : il soûmit aussi l'Afrique. Aïant appris que l'on avoit brûlé à Rome une synagogue, il y envoïa un édit, comme pour maintenir la tranquillité publique. Ce qui fit dire au peuple Chrétien : Ce prince n'a rien de bon à esperer : il est devenu Juif.

Socr. v. c. 11. Sozom. VII. c. 14.

Theod. v. c. 5.

Aug. v. civit. c. 26.

Theodose aïant appris que Valentinien étoit à Thessalonique, alla l'y trouver : laissant son fils Arcade à C. P. il dit à Valentinien : Vous ne devez pas vous étonner du mauvais succés de vos affaires, ni des progrés de Maxime : puisque vous combattez la vraïe religion, & qu'il la soûtient. Ainsi il délivra ce jeune prince des impressions que sa mere lui avoit données, & le ramena à la doctrine de l'église. Il entreprit même de le rétablir, & de venger la mort de Gratien : quoique son interest eût plûtôt été de profiter du mal-

heur de Valentinien, & de partager l'empire avec Maxime, qui étoit trés-puissant, & qu'il avoit menagé jusques alors. Theodose se declara donc contre lui, & se prepara à la guerre.

Pendant ce séjour à Thessalonique, Theodose fit une loi contre les heretiques datée du dixiéme de Mars l'an 388. & adressée à Cynegius prefet du pretoire d'Orient. Elle porte commandement de les chasser hors des villes, particulierement les Apollinaristes; & leur défend d'instituer des évêques ou des clercs, & de tenir des assemblées; & même de se pourvoir devant l'empereur. Le quatorziéme de Juin suivant, les deux empereurs étant à Stobe en Macedoine firent une autre loi adressée à Trifolius prefet du pretoire d'Italie, qui porte en general les mêmes défenses, & semble faite pour revoquer la loi, que Valentinien, ou plûtôt sa mere Justine, avoit faite en faveur des Ariens le vingt-troisiéme de Janvier 386.

L. 14. C. Th. de haret.

Liv. 15. ibid.

Sup. XVIII. n. 43.

XI.
Fin de saint Gregoire de Nazianze.

Or. 46. p. 721.
Soz. VI. c. 27.

Quant à la loi contre les Apollinaristes, on croit qu'elle fut l'effet du zele de S. Gregoire de Nazianze. Sa retraite ne l'empêchoit pas de s'interesser aux maux de toute l'église, & de celle de C. P. en particulier. Il en écrivit à l'évêque Nectaire en ces termes : Ceux de la secte d'Arius ou d'Eudoxe font ostentation de leur heresie, en tenant des assemblées, comme s'ils en avoient la permission. Les Macedoniens ont l'insolence de se donner le nom d'évêques, & se vantent qu'Eleusius est l'auteur de leurs ordinations. Eunomius nôtre mal domestique ne se contente pas de vivre : mais il compte pour une perte, s'il n'attire tout le monde dans sa pernicieuse doctrine. Et ce qui est le plus insupportable, c'est la hardiesse des Apollinaristes. Car je ne sai comment vôtre sainteté a souffert, qu'ils se soient don-

nez la licence de tenir des assemblées aussi solemnelles que les nôtres. Il conclut en exhortant Nectaire, à representer à l'empereur, que l'affection qu'il a témoignée à l'église dans tout le reste sera inutile, si cette erreur prévaut à la saine doctrine. Saint Gregoire appelle Eunomius son mal domestique: parce qu'il étoit natif de Cappadoce, & s'y trouvoit alors relegué. Car l'empereur Theodose aïant trouvé quelques officiers de sa chambre attachez à la doctrine d'Eunomius les chassa du palais; & le fit promptement enlever lui-même de Calcedoine. Il l'envoïa d'abord à Myssie; mais le lieu de son exil aïant été pris par les barbares, il fut relegué à Cesarée de Cappadoce; & comme il y étoit odieux, à cause des écrits qu'il avoit composez contre S. Basile, il fut envoïé dans ses terres en un lieu nommé Dacoroëne.

Philost. x. c. 6.

Depuis cette lettre à Nectaire, nous ne trouvons rien de S. Gregoire, qui regarde les affaires generales de l'église. Il étoit toûjours en sa solitude d'Arianze dans son païs natal: un jardin, une fontaine, des arbres qui lui donnoient du couvert faisoient toutes ses delices. Au reste, il jeûnoit, il prioit avec abondance de larmes: son lit étoit une natte, sa couverture un gros sac, son habit une seule tunique: il alloit nuds pieds, ne faisoit point de feu, n'avoit pour compagnie que les bestes. Cependant malgré ses austeritez, ses maladies continuelles & son extrême vieillesse, il sentoit encore des combats tres-violens de la chair contre l'esprit. C'est ce qui lui fait dire, qu'encore qu'il soit vierge de corps, il ne sait pas bien s'il l'est de la pensée. Il fuïoit avec grand soin la veuë des femmes. On le voit par une lettre à un de ses parens nommé Valentinien, qui sous pretexte de joüir de sa compagnie, vint loger avec des femmes vis-à-vis de lui. Ce voisinage lui fit quitter la place, quoiqu'il

Carm. 59. p. 138.
Carm. 4. p. 70.
Ibid. C.
Carm. 58 p. 136. A.
Ep. 196.

l'eût cultivée par son travail, & que ce fut prés d'une église des martyrs. Mais on ne croit pas que ceci se raporte au tems de sa derniere retraite.

Le principal remede que saint Gregoire emploïoit contre les tentations, étoit la priere & la confiance en la grace de Dieu. Voici comme il en parle en un de ses poëmes : La vertu n'est pas seulement un don de Dieu, elle vient aussi de ta volonté ; mais elle ne dépend pas de ta volonté seule, il faut une plus grande puissance : ma veüe ne suffit pas, pour voir les objets visibles, sans la lumiere du soleil. Deux parties du bien viennent de Dieu, la premiere & la derniere : il n'y a en qu'une qui soit à moi. Il m'a rendu capable du bien ; & il me donne la force : c'est moi qui cours au milieu de la carriere. J.C. est mon guide, ma force, c'est par lui que je respire: il me fait voir & courir heureusement. Sans lui nous ne sommes tous nous autres mortels que de vains fantômes, que des cadavres vivans, infects par nos pechez. Comme les oiseaux ne peuvent voler sans air, ni les poissons nager sans eau : ainsi l'homme ne peut marcher un pas sans J. C. D'où il conclut qu'il ne faut nous glorifier de rien, ni rien attribuer à nos forces, mais nous humilier profondement. *Carm. 58. p. 156. C.*

Ces saintes poësies furent les occupations de saint Gregoire dans sa derniere retraite. Il y fait l'histoire de sa vie & de ses souffrances : il y dépeint ses tentations & il y déplore ses foiblesses. Il prie, il enseigne, il explique les mysteres, & donne des regles pour les mœurs. Outre l'inclination à la poësie, que la beauté & la facilité de son genie lui inspiroit, il regardoit cet exercice comme un travail de penitence ; la composition en vers, étant toûjours plus difficile qu'en prose. Il vouloit donner à ceux qui aiment la poësie & la mu- *Carm. in suos vers. p. 248.* *Greg. presb p. 33.*

Or. 51. in fine. sique, des sujets utiles pour se divertir; & ne pas laisser aux païens l'avantage de croire, qu'ils fussent les seuls, qui pussent réüssir dans les belles lettres. D'ailleurs il vouloit opposer des poësies utiles & pieuses à celles d'Apollinaire, comme il s'en explique lui-même. C'est ainsi que S. Gregoire de Nazianze profita du loisir de sa retraite, où il finit heureusement ses jours, dans une extrême vieillesse. *Carm. 60. p. 140. B.* Il semble reconnoître lui-même qu'il faisoit des miracles : en disant que l'on reclamoit son secours dans les maladies; *Carm. 61. p. 142. A.* & qu'il avoit souvent chassé les démons, en prononçant seulement le nom de J. C. *Suid. Greg. V. Pagi an. 389. n. 4.* Il mourut âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, la treisiéme année de l'empereur Theodose, c'est-à-dire l'an 391. de J. C. L'église grecque celebre sa memoire le vingt-cinquiéme de Janvier, & l'église latine le neuviéme de May.

XII. Prophetie de S. Jean d'Egypte.

Entre les preparatifs de la guerre contre Maxime, l'empereur Theodose fit consulter le celebre anacorete S. Jean d'Egypte, qui demeuroit dans la haute Thebaïde prés la ville de Lycus. *Pall. Laus. c. 43.* Dés l'enfance il avoit appris le métier de charpentier, & avoit un frere teinturier. Il renonça au monde à l'âge de vingt-cinq ans, *Cass. IV. inst. c. 24.* & se mit sous la conduite d'un vieillard, qui l'exerçoit à l'obéïssance, en lui faisant arroser du bois sec & d'autres choses semblables. *II. vit. Patr. c. 1.* Il passa cinq ans dans un monastere : puis se retira seul au haut d'une montagne, dans une roche où il étoit difficile de monter. Il y avoit taillé trois cellules : l'une pour les besoins du corps, l'autre pour le travail, la troisiéme pour la priere. Il s'y enferma à l'âge de quarante ans, & demeura trente ans sans voir personne, recevant par une fenestre ce qui lui étoit necessaire. Au bout de ce tems, c'est-à-dire à l'âge de soixante & dix ans, il receut le don de prophetie, & de guerir les maladies.

Les Ethiopiens aïant fait une irruption dans la Thebaïde, celui qui étoit chargé de conduire des troupes contre eux le vint consulter : craignant de venir aux mains avec eux, parce que ses forces étoient trés-inegales. Jean lui dit : Si vous marchez un tel jour, vous les joindrez & les vaincrez, & vous serez en reputation auprés des empereurs : ce qui arriva. Il ne laissoit entrer personne dans sa cellule, mais il parloit par la fenestre. Jamais il ne voïoit de femmes, & il ne voïoit les hommes qu'à certains tems & rarement. Il permit de bâtir au dehors un hospice, pour ceux qui venoient à lui des païs éloignez. Il apparut en songe à la femme d'un tribun, qui desiroit passionnement de le voir. Il rendit la veuë à la femme d'un senateur par l'huile benite, dont elle se frotta les yeux trois jours durant. Car c'est ainsi qu'il guerissoit les malades, par de l'huile qu'il leur envoïoit, sans permettre qu'on les lui amenât, pour éviter la vanité. Il prédit souvent l'accroissement ou la diminution des eaux du Nil, si important en Egypte. L'empereur Theodose fit donc consulter ce saint Anacorete, sur le succés de sa guerre contre Maxime ; & Jean lui prédit qu'il seroit victorieux. Il lui fit souvent de semblables prédictions, touchant les courses que les barbares feroient sur ses terres, & la maniere de les vaincre. Il lui prédit qu'il mourroit de sa mort naturelle.

AN. 388.

Aug. de cura pro morte.

XIII. Defaite de Maxime & sa mort.

Chronol. Cod. Th. 3
Zosim. lib. 4. p. 770.
Pacat. paneg. c. 34. 35. &c. c. 43.
Prosp. chr. an. 389

De Thessalonique l'empereur Theodose s'avança promptement en Pannonie, & y défit en deux combats les troupes de Maxime, quoique plus nombreuses que les siennes. Il passa les Alpes sans obstacle, surprit Maxime dans Aquilée & y entra sans resistance. Maxime abandonné des siens, fut dépoüillé des ornemens d'empereur, & amené les pieds nuds & les mains liées devant Theodose & Valentinien, jusques à trois mille de la

AN 388. ville. Theodose lui reprocha en peu de mots sa tyrannie & ses crimes : il hesitoit entre la justice & la clemence, mais les soldats ôterent Maxime de devant lui, & lui trancherent la teste. C'étoit le cinquiéme des calendes d'Août, c'est-à-dire le vingt-huitiéme de Juillet de cette année 388. Maxime avoit regné environ cinq ans depuis la mort de Gratien. Peu de jours aprés le comte Arbogaste envoïé en Gaule par Theodose, prit le jeune Victor fils de Maxime, & le fit mourir. Andragathius le principal capitaine du même parti & le meurtrier de Gratien, étoit cependant avec une flotte sur la mer entre la Grece & l'Italie : aïant appris la défaite de Maxime, il se jetta tout armé de son vaisseau dans la mer & se noïa. Tel fut l'évenement de cette guerre, où il n'y eut presque point de sang répandu. Theodose entra à Aquilée, & demeura en Italie jusques à l'an 391.

Socr. v. c. 14. Soz. VIII. c. 14. Idac. fast. Sup. liv. XVIII. n. 28. Oros. VII. c. 35.

Cependant on répandit à C. P. de faux bruits d'un combat où Maxime avoit remporté un grand avantage ; l'on disoit même le nombre des morts. Les Ariens irritez de ce que les catholiques étoient en possession des églises, grossirent ces nouvelles, ensorte que ceux qui les avoient oüi dire, les soûtenoient même à ceux qui les avoient inventées. L'emportement des Ariens alla jusques à brûler la maison de l'évêque Nectaire. Mais cette sedition n'eut pas de suite : l'empereur Arcade qui étoit demeuré à C. P. quoiqu'offensé lui-même, interceda pour les coupables auprés de Theodose son pere, & obtint leur pardon. Seulement Theodose fit une loi, où il défend aux Ariens de se prévaloir de quelque ordre qu'ils prétendoient avoir obtenu en leur faveur ; & comme cette loi est datée de cette année & du neuviéme d'Aoust aprés la défaite de Maxime : on la raporte

Socr. v. c. 13. Socr. VII. c. 14. Ambr. ep. 40. n. 13. L. 16. C. Th. de her.

raporte avec raiſon à cette ſedition. Les Ariens de C. P. avoient pour évêque Dorothée, qui l'avoit été d'Antioche. Car Demophile étoit mort en 386. & pour lui ſucceder, on avoit fait venir de Thrace un évêque de la même ſecte nommé Marin : mais ne ſe trouvant pas aſſez capable, on mit Dorothée à ſa place peu de tems aprés, ce qui dans la ſuite produiſit un ſchiſme entre-eux.

AN. 388.

Socr. v. c. 12.

XIV. Sinagogue brûlée en Orient.

Paul. n. 21.

Ambr ep. 40. n. 6. Ep. 41. n. 1.

D'Aquilée l'empereur Theodoſe vint à Milan, où il paſſa l'hyver, & y demeura juſqu'au mois de Mai de l'année ſuivante 389. S. Ambroiſe étoit à Aquilée, lors qu'il apprit que l'empereur avoit condamné un évêque à rétablir une ſynagogue de Juifs, à cette occaſion. A Callinique, petite ville de la province d'Oſroëne en Orient, les Juifs avoient une ſynagogue, que les Chrétiens brûlerent ; & on accuſa l'évêque de l'avoir conſeillé. Dans ce même lieu des heretiques Valentiniens, voïant paſſer des moines qui alloient à l'égliſe celebrer la feſte des Macabées, ſuivant l'ancienne coûtume ; & indignez de ce qu'ils chantoient des hymnes, ſe jetterent au milieu d'eux & traverſerent leur marche. Les moines irritez de cette inſolence, brûlerent le temple des Valentiniens ; & on prétendit même qu'ils en avoient enlevé quelques offrandes pretieuſes. Le maître de la milice d'Orient rendit compte de ces deſordres à l'empereur Theodoſe : qui regardant cette affaire comme de pure police, répondit que ſans le conſulter, on devoit commencer par le châtiment ; & on ordonna que l'évêque de Callinique rétabliroit la ſynagogue, ou en païeroit la valeur ; que les moines & le peuple ſeroient punis ſeverement à cauſe de l'embraſement ; & que l'on informeroit des offrandes & des richeſſes, qui avoient été enlevées du temple des Valentiniens.

n. 16.

n. 18.

AN. 388. S. Ambroise aïant apris cette nouvelle à Aquilée, où il étoit, écrivit à l'empereur qui étoit à Milan, une grande lettre, pour obtenir la revocation de cet ordre.
Ep. 40. Il s'étend d'abord sur la liberté que doit avoir un évê-
n. 4. que de faire des remontrances. Qui osera, dit-il, vous
n. 9. dire la verité, si un évêque ne l'ose pas? Venant au fait, il se plaint que l'on ait condamné l'évêque de Callinique sans l'entendre; & soûtient que s'il acquiesce à la sentence, il sera prevaricateur; que s'il est puni pour y
n. 7. desobéir il sera martyr: & que l'empereur sera coupable de sa chûte, ou de sa mort. C'est que les Chrétiens ne croïoient pas qu'il leur fût permis de contribuer en quelque maniere que ce fût à l'exercice d'une fausse
Sup. l. xv n. 17. religion. Ainsi du tems de Julien, Marc d'Arethuse aima mieux souffrir le martyre, que de rien donner
n. 8. pour rebâtir un temple d'idoles, qu'il avoit ruiné. S. Ambroise déclare qu'il est prêt de se charger du crime que l'on impute à l'évêque de Callinique; & que quand on
n. 9. déchargeroit l'évêque, il ne seroit pas permis de rien
n. 11. prendre des autres Chrétiens pour rebâtir la sinago-
n. 13. gue. Il objecte la raison de police, & dit que la religion doit l'emporter. Il represente les desordres plus
n. 15. grands que l'on n'avoit pas punis; des maisons des prefets brûlées à Rome, & la maison de l'évêque à C. P. les églises que les Juifs avoient brûlées du tems de l'empereur Julien: deux à Damas, dont une avoit été reparée aux dépens des Chrétiens, & non des Juifs; l'autre étoit encore en ruine: d'autres à Gaze, à Ascalon, à Beryte, à Alexandrie. L'église, ajoûte-t-il, n'est pas
n. 18. vengée, & on vengera la synagogue & le temple profane des Valentiniens? Les Juifs ont brûlé des églises: on n'a rien rendu ni rien demandé. Et que pouvoit avoir une synagogue dans une petite ville frontiere,

qui toute entiere ne peut avoir rien de considerable ou de precieux? Ce sont des artifices des Juifs, pour calomnier les Chrétiens, & leur attirer quelque execution militaire, des prisons & des supplices. Et ensuite: Si vous ne m'en croïez pas: faites venir tels évêques qu'il vous plaira: Si vous consultez vos comtes sur les affaires pecuniaires, combien plus devez-vous consulter les prêtres du Seigneur dans une affaire de religion? Que repondrai-je ensuite, si l'on apprend, que par un ordre venu d'ici des Chrétiens soient morts par le glaive ou sous le bâton? comment me justifierai-je auprés des évêques, qui gemissent déja si amerement des vexations que l'on fait à l'église, en la personne de ses prêtres & de ses ministres, en les obligeant aux charges des villes? On voit ici que S. Ambroise étoit regardé comme le principal défenseur des droits de l'église, à cause du grand credit & du facile accez qu'il avoit auprés de l'empereur. AN. 388. n. 27. n. 29.

Cette lettre n'eut pas l'effet qu'il desiroit: c'est pourquoi lors qu'il fut de retour à Milan, l'empereur étant venu à l'église, il lui parla publiquement, comme il l'en avoit menacé à la fin de sa lettre. Il finit en lui representant les graces qu'il a receuës de Dieu, & l'exhortant à pardonner aux coupables. Quand il fut descendu de la chaire, l'empereur lui dit: Vous m'avez prêché. S. Ambroise répondit: J'ai parlé de ce qui vous étoit utile. Theodose dit: Il est vrai que j'avois donné un ordre trop dure, pour faire rétablir la synagogue par l'évêque: mais il a été corrigé. Les moines font bien des crimes. Alors Timasius maître de la milice, homme hautain & insolent, commença à s'emporter contre les moines. S. Ambroise demeura quelque tems debout, & dit à l'empereur: Mettez-moi en état d'offrir pour Ep. 41. n. 1. n. 26. n. 27. Suid. Timas.

AN. 388.

vous : mettez-moi l'esprit en repos. L'empereur demeurant assis, lui fit quelque signe ; & le voïant encore debout, il dit qu'il corrigeroit son rescrit. S. Ambroise le pressa de faire cesser toute la poursuite. L'empereur le promit. S. Ambroise lui dit par deux fois : J'agis sur vôtre parole. Oüi, dit l'empereur, faites sur ma parole. Ainsi S. Ambroise s'approcha de l'autel ; ce qu'il n'auroit pas fait autrement. Comme il avoit écrit à sa sœur sainte Marcelline, l'inquietude que cette affaire lui avoit donnée, il lui en écrivit aussi l'heureux succés.

XV. Fermeté de S. Ambroise.

Theod. v. c. 18.

Pendant ce séjour que l'empereur fit à Milan, il arriva un jour de feste, qu'estant entré à l'église, & aïant apporté son offrande à l'autel, il demeura dans l'enceinte du sanctuaire. S. Ambroise lui demanda s'il desiroit quelque chose : l'empereur répondit, qu'il attendoit le tems de la communion. S. Ambroise lui fit dire par l'archidiacre : Seigneur, il n'est permis qu'aux ministres sacrez d'être dans le sanctuaire : sortez en donc, & demeurez debout avec les autres : la pourpre fait des princes, & non pas des prêtres. L'empereur témoigna que ce n'étoit point par hauteur qu'il étoit demeuré dans la balustrade, mais parce que c'étoit l'usage de l'église de C. P. Il remercia saint Ambroise de cette correction : le saint évêque lui marqua une place distinguée hors le sanctuaire, qui le mettoit à la teste de tous les laïques ; & cet ordre s'observa toujours depuis. Theodose étant retourné à C. P. vint à l'église un jour de feste, & aïant presenté son offrande à l'autel, il sortit du sanctuaire. L'évêque Nectaire lui demanda pourquoi il n'étoit pas demeuré dedans. Theodose répondit en soûpirant : A peine ay-je pu apprendre la difference de l'empire & du sacerdoce : à peine ay-je pu

trouver quelqu'un qui m'enseignât la verité. Je ne connois qu'Ambroise, qui porte à juste titre le nom d'évêque. AN. 388.

S. Ambroise soûtint aussi l'interêt de la religion contre une partie du senat de Rome, qui deputa vers l'empereur Theodose, pour demander encore le rétablissement de l'autel de la Victoire. Il ne feignit point de dire en face à l'empereur ce qu'il devoit sur ce sujet : il fut même quelques jours sans venir chez lui, & l'empereur ne le trouva pas mauvais. Symmaque étoit apparemment chef de cette deputation : car il est certain qu'il fit un discours à la loüange de l'empereur dans le consistoire, cette même année 388. Mais comme il demandoit le rétablissement de l'autel de la Victoire, l'empereur le chassa aussi-tôt de devant lui, le fit mettre dans un chariot, & l'envoïa à cent milles, avec ordre d'y demeurer ce jour là. Symmaque fut aussi obligé de se justifier d'avoir fait un panegyrique à Maxime : mais enfin Theodose lui pardonna, le traita bien, & le fit même consul en 391.

Ep. 57. ad. Eugen. n. 4.

Prosp. de promiss. lib. III. c. 28.

Symm. II. ep. 13.

Ibid. ep. 31.

Soc. V. c. 14.

De Milan, Theodose alla jusques à Rome avec son fils Honorius, qu'il avoit fait venir de C. P. & avec le jeune empereur Valentinien. Ils entrerent le jour des ides de Juin sous le consulat de Timasius & de Promotus ; c'est-à-dire le treiziéme de Juin 389. Ce fut alors que l'idolâtrie receut à Rome les plus grands coups. On voïoit les plus nobles senateurs embrasser le Christianisme, les Aniciens, les Probes, les Paulins, les Graques : le peuple couroit en foule au Vatican reverer les tombeaux des apôtres, ou à Lateran recevoir le baptême. Il en restoit peu qui fussent attachez aux anciennes superstitions. Les temples étoient pleins de toiles d'araignées, & tomboient en ruine : les idoles demeuroient

Idac. Fast.

Prud. I. cont. Sym.

Hier. ep. 7. ad Læt. c. 1. 2.

AN. 389. abandonnées ſous leurs toits avec les hibous & les choüettes. Theodoſe permit de conſerver pour l'ornement de la ville, des ſtatuës antiques, qui étoient les ouvrages des grands maîtres.

Prud. ibid. v. 505.

XVI. Manichéens à Rome.

L. 18. C. Th. de her.

Pendant ce ſejour, Theodoſe fit une loi contre les Manichéens, qui ordonne de les chaſſer de tout le monde, & principalement de Rome : défend d'executer leurs teſtamens, confiſque leurs biens au profit du peuple ; & veut enfin qu'ils n'aïent rien de commun avec le genre humain. Ils étoient en grand nombre à Rome ; & quelques années auparavant un de leurs auditeurs nommé Conſtantius avoit entrepris de faire vivre en commun les éleus : c'eſt ainſi qu'ils nommoient les plus parfaits. Conſtantius zelé pour la ſecte & élevé honnêtement ne pouvoit ſouffrir les reproches qu'on lui faiſoit des mœurs corrompuës de ces éleus, diſperſez & logez miſerablement dans tous les quartiers de Rome. Il offrit de raſſembler dans ſa maiſon, & d'entretenir à ſes dépens tous ceux qui voudroient vivre dans l'abſtinence qu'ils propoſoient ; car il avoit de grands biens, & y étoit peu attaché. Mais il ſe plaignoit que leurs évêques loin de l'aider, s'oppoſoient à ſon deſſein, étant attachez à leur vie relâchée. Un de ces évêques, qui paroiſſoit plus propre à une vie auſtere, parce qu'il étoit ruſtique & groſſier, étant venu à Rome : Conſtantius qui l'attendoit depuis long-tems, lui expliqua ſon deſſein, que l'évêque approuva. Il logea le premier chez Conſtantius : on y aſſembla tous les éleus que l'on put trouver à Rome. On leur propoſa une regle de vie tirée de la lettre de Manes. Pluſieurs la trouverent inſuportable, & ſe retirerent : la honte en retint pluſieurs. Les autres commencerent à vivre ſelon cette regle : Conſtantius les y excitoit avec une grande ardeur, la pratiquant tout le premier.

Aug. 11 de mor. Manich. c. ult.

Cependant il s'élevoit des querelles frequentes entre les éleus, ils se reprochoient des crimes de part & d'autre. Constantius gemissoit de les entendre; & faisoit ensorte que dans leurs disputes, ils se découvroient imprudemment, & mettoient au jour des abominations inoüies. On connut alors quels étoient ceux qui passoient entre-eux pour les plus parfaits. Enfin comme on vouloit les contraindre à garder cette regle, ils murmurerent, & soûtinrent qu'elle n'étoit pas supportable: la chose en vint à une sedition ouverte. Constantius soûtenoit en deux mots, qu'il faloit observer tous ces preceptes, ou juger tres impertinent celui qui les avoit donnez, s'ils étoient impraticables. Le tumulte du plus grand nombre l'emporta sur ses raisons: l'évêque même ceda, & s'enfuit honteusement. On disoit qu'il avoit aporté de l'argent dans un sac, & le cachoit avec grand soin pour acheter des viandes, qu'il mangeoit secrettement contre la regle. Enfin tout se dispersa; & ceux qui voulurent garder plus long-tems cette regle, furent nommez par les autres *Mattarii*, c'est-à-dire Nattiers, à cause qu'ils couchoient sur des nattes. Constantius se convertit à la religion catholique.

Aug. cont. Faust. lib. v. c. 5.

XVII. Ecrits de S. Augustin. Mœurs de l'églife.

S. Augustin raporte ce fait, comme l'aïant apris de témoins irreprochables à Rome même, où il sejourna depuis la mort de sa mere, pendant le reste de l'année 387. & toute l'année 388. Car comme il venoit de sortir de leurs erreurs, ses premiers travaux depuis son baptême furent pour leur conversion. Il ne pouvoit souffrir l'insolence, avec laquelle ils vantoient leur pretenduë continence & leurs abstinences superstitieuses, pour tromper les ignorans: jusques à se preferer aux vrais Chrétiens. C'est ce qui l'obligea à composer pendant ce séjour de Rome les deux livres des mœurs de l'église

1. Retract. c. 7.

catholique & des mœurs des Manichéens. Dans le premier, il explique les principes de la morale Chrétienne, montrant que l'amour de Dieu en est l'unique fondement & l'ame de toutes les vertus. Il finit par une peinture de celles qui se pratiquoient dans l'église : pour refuter les calomnies des Manichéens, par des faits incontestables.

a. 31. Il décrit premierement les moines, & entre eux les plus parfaits, c'est-à-dire les anacoretes. Ces hommes, dit-il, qui ne peuvent se passer d'aimer les hommes, quoiqu'ils se passent de les voir : qui absolument separez de tout le monde, se contentent de pain & d'eau, habitant les terres les plus desertes : mais conversant avec Dieu, & heureux par la contemplation de sa beauté. Il est vrai qu'au jugement de quelques-uns, ils ont trop abandonné les affaires du monde : mais ceux là ne comprenent pas combien ils nous sont utiles, par leurs prieres & par leur exemple. Il descend ensuite aux Cenobites : qui aïant, dit-il, méprisé le monde, menent en commun une vie tres-pure, dans les prieres, les lectures, les conferences. Sans orgueil, sans opiniâtreté, sans envie : modestes, paisibles & parfaitement unis. Aucun ne possede rien en propre, aucun n'est à charge à personne. Ils occupent leurs mains à des travaux suffisans pour nourrir le corps, sans détourner l'esprit de Dieu. Ils donnent leurs ouvrages à ceux qu'ils nomment doïens, parce qu'ils en gouvernent dix : ensorte qu'aucun n'est chargé du soin de son corps pour la nourriture, le vêtement, ou les autres choses necessaires en santé ou en maladie. Ces doïens s'acquittent tres-soigneusement de leur charge, & rendent compte à celui qu'ils appellent pere ; & ces peres excellants non seulement par la sainteté des mœurs, mais encore par la science divin

divine, conduisent sans orgueïl, mais avec une grande autorité, leurs enfans qui leur obéïssent avec une affection merveilleuse.

Ils sortent à la fin du jour chacun de leurs demeures, encore à jeun, pour écouter ce pere ; & auprés de chaque pere, il s'assemble au moins trois mille hommes : car il y a même des communautez beaucoup plus nombreuses. Ils l'écoutent avec une attention incroïable en grand silence, témoignant les sentimens que son discours excite, par des gemissemens, des pleurs, ou une joïe modeste. Ensuite on donne au corps sa nourriture, autant qu'il suffit pour la santé : usant trés-sobrement même de ce peu de viandes trés-pauvres qu'on leur donne. Ils s'abstiennent non seulement de chair & de vin, mais de tout ce qui peut flater le goût. Ce qui reste, & il leur reste beaucoup par la grandeur de leur travail & la frugalité de leurs repas : ce qui reste, est distribué aux pauvres, avec plus de soin, qu'il n'a été gagné : en sorte qu'ils en envoïent des vaisseaux chargez, dans les lieux où il y a des pauvres. Il n'est pas necessaire d'en dire davantage d'une chose si connuë. C'est ainsi que S. Augustin dépeint les moines, qui vivoient de son tems en Orient, & principalement en Egypte ; & il défie par deux fois les Manichéens de le démentir. n. 68. n. 74.

Il passe ensuite aux religieuses, puis au clergé. Combien, dit-il, connois-je d'évêques trés-vertueux & tres-saints ? combien de prêtres, de diacres & d'autres ministres de l'église ? dont la vertu me paroît d'autant plus admirable, qu'elle est plus difficile à conserver, au milieu de la multitude & dans une vie agitée. Il parle des communautez de religieux dans les villes. J'ay vû, dit-il, à Milan une habitation nombreuse de saints, gouvernée par un prêtre tres-vertueux & tres-savant, c. 32. c. 33.

J'en connois aussi plusieurs à Rome. Ils ne sont à charge à personne : mais à l'exemple des Orientaux, & suivant l'autorité de l'apôtre, ils s'entretiennent du travail de leurs mains. J'ay appris aussi, que plusieurs pratiquent des jeûnes incroïables : non seulement en ne faisant qu'un repas vers la nuit, ce qui est par tout trés-usité ; mais en passant trois jours de suite sans boire ni manger, & encore davantage. Cependant on ne pousse personne à des austeritez, qu'il ne puisse porter : on n'impose à personne ce qu'il refuse, & les autres ne condamnent pas celui qui n'a pas la force de les imiter.

c. 34. Il avoüe ensuite qu'il y a des Chrétiens foibles, superstitieux, même dans la vraïe religion, ou tellement abandonnez à leurs passions, qu'ils oublient ce qu'ils ont promis à Dieu. Je sai, dit-il, qu'il y a plusieurs adorateurs de sepulcres & de peintures : Je sai que plusieurs boivent avec excez à l'occasion des sepultures, & y font de grands repas, qu'ils attribuent à la religion. Ce n'est pas la veneration des Saints & de leurs reliques, que S. Augustin blâme icy ; il s'en explique trop clairement en plusieurs endroits, pour en laisser le moindre doute. On ne peut dire non plus qu'il condamne l'usage des peintures, puis qu'il fait mention lui-même de celles

Lib. 1. de conf. evang. c. 10. où J. C. étoit represénté avec S. Pierre & S. Paul : & que

Inf. n. 43. l'usage en étoit commun dans les églises en Orient & Occident. Ceux qu'il appelle donc adorateurs de sepulcres & de peintures, sont ceux qui s'attachoient trop grossierement aux tombeaux & aux images des Saints, sans élever assez leur cœur aux Saints mêmes regnans dans le ciel. L'église les reprenoit & les instruisoit, sans quitter ses saintes pratiques.

XVIII. Mœurs des Ma-

Dans le second livre, qui est des mœurs des Mani-

chéens, S. Auguſtin refute leur erreur capitale touchant la nature & l'origine du mal : puis ils examine ce qu'ils appelloient les trois ſeaux, de la bouche, de la main & du ſein : qui comprenoient toutes leurs abſtinences & leurs pratiques ſuperſtitieuſes ; & raporte enfin pluſieurs crimes, dont ils étoient convaincus. En parlant de l'abſtinence des viandes, il montre qu'elle ne tire ſon prix que du motif. Si quelqu'un, dit-il, ſe contente par jour d'un ſeul repas, où on lui ſerve des herbes aſſaiſonnées d'un peu de lard, dont il ne mange que pour appaiſer ſa faim, avec deux ou trois verres de vin, qui lui ſoit neceſſaire pour ſa ſanté. Qu'un autre ne goûte ni chair, ni vin : mais qu'il mange deux fois, à none & au commencement de la nuit, & faſſe un grand repas de legumes recherchées & étrangeres, aſſaiſonnées & diverſifiées en pluſieurs manieres : qu'il boive du vin cuit ou miellé, du cidre, de la limonade & des liqueurs ſemblables approchantes du vin, ou encore plus delicieuſes : qu'il en boive autant qu'il veut ; & qu'il faſſe ſon ordinaire de ces delices ſans aucune neceſſité : lequel de ces deux vous paroîtra garder une plus grande abſtinence ? Il eſt clair que S. Auguſtin ne combat ici que la ſuperſtition des Manichéens : qui condamnoient le vin & la chair comme mauvais en eux-mêmes, ſe donnant toute liberté ſur les viandes & les breuvages qu'ils permettoient. Mais il témoigne aſſés dans tout cet ouvrage, combien il eſtimoit les abſtinences pratiquées dans l'égliſe en eſprit de mortification, particulierement celles des moines. Lui-même depuis qu'il fut évêque, ne mangeoit d'ordinaire que des herbes & des legumes.

nichéens. &c.

c. 13. n. 29.

c. 14.

Poſſid. c. 31.

Il compoſa encore à Rome un dialogue entre Evodius & lui, où il examine pluſieurs queſtions touchant l'ame. Mais parce que ſa grandeur y eſt exactement diſcutée,

Retract. c. 8.

pour montrer que ce n'eſt pas une étenduë corporelle: tout le livre eſt intitulé : De la quantité de l'ame. Ce fut auſſi à Rome qu'il commença les trois livres du libre arbitre contre les Manichéens, à l'occaſion de la queſtion de l'origine du mal. Car aprés l'avoir bien examiné, on trouve qu'il ne vient que du libre arbitre de la créature. Cet ouvrage eſt plein d'une excellente metaphyſique; & l'on y voit la reſolution des objections les plus ſpecieuſes contre la providence & la bonté du créateur. S. Auguſtin n'en fit que le premier livre à Rome; il acheva le ſecond & le troiſiéme en Afrique, étant déja prêtre. C'eſt encore un dialogue entre lui & Evodius. Aprés avoir demeuré plus d'un an à Rome, il revint en Afrique vers l'an 389. avec quelques-uns de ſes amis & de ſes compatriotes, qui ſervoient Dieu comme lui.

c. 9.

Lib. II. init.
Lib. III. c. 1. &c.

Poſſid. c. 3.

Lib. pontif. in Siric.

Ce fut le pape Sirice qui procura le banniſſement des Manichéens par l'empereur Theodoſe; & comme ils diſſimuloient leur profeſſion, & ſe mêloient avec les catholiques dans les égliſes : il ordonna de prendre garde, qu'ils ne reçûſſent la communion, & ne touchaſſent le corps de nôtre-Seigneur de leurs bouches impures. Il en priva même ceux qui ſe convertiſſoient : les releguant dans des monaſteres pour y paſſer le reſte de leurs jours, dans les jeûnes & les prieres; & permit ſeulement, qu'aprés les avoir bien éprouvés, on leur donnât le viatique à la mort. Il ordonna en general, que les heretiques ſeroient receus par l'impoſition des mains, & reconciliez en preſence de toute l'égliſe. Ce que nous trouvons ordonné en particulier, à l'égard des Novatiens & des Montenſes ou Donatiſtes de Rome, dans un concile que ce pape y tint avec quatre-vingt évêques le huitiéme des ides de Janvier, ſous le

Conc. Rom. c. 8.

consulat d'Arcade & de Bauton, c'est-à-dire le sixiéme de Janvier 386. Il nous en reste une épître synodale, contenant neuf cánons de discipline, & adressée aux évêques d'Afrique. *To. 2. conc. p. 1018.*

XIX. Condamnation de Jovinien.

Un autre concile de Rome tenu vers le même tems du voïage de Theodose, ou peu aprés, condamna l'heretique Jovinien. Il avoit passé les premieres années de sa vie dans les austeritez de la vie monastique: jeûnant, vivant de pain & d'eau, marchant nuds pieds, portant un habit noir, & travaillant de ses mains. Mais il sortit de son monastere, qui étoit à Milan; & alla à Rome, où il commença à semer ses erreurs. Elles se reduisoient à quatre principales. Que ceux qui ont été regenerez par le baptême avec une pleine foi, ne peuvent plus estre vaincus par le démon : que tous ceux qui auront conservé la grace du baptême, auront une même recompense dans le ciel: que les vierges n'ont pas plus de merite que les veuves ou les femmes mariées, si leurs œuvres ne les distinguent d'ailleurs: enfin qu'il n'y a point de difference entre s'abstenir des viandes, & en user avec action de grace. Il nioit aussi, que la sainte Vierge Marie fût demeurée vierge, apres avoir mis J. C. au monde: pretendant qu'autrement c'étoit attribuer à J. C. un corps fantastique avec les Manichéens. *Ambr. ep. 42. n. 9.* *Ambr. ep. 42. n. 4. Aug. in Jul. l. 1. & de Hær. c. 8.*

Jovinien vivoit conformément à ses principes. Il étoit vêtu & chaussé proprement, portoit des étofes blanches & fines, du linge & de la soye : il se frisoit les cheveux, frequentoit les bains & les cabarets, aimoit les jeux de hazard, les grands repas, les mets delicats & les vins exquis; aussi y paroissoit-il à son teint frais & vermeil, & à son embonpoint. Toutefois, il se vantoit toûjours d'être moine; & garda le celibat, *Hier. in Jov. l. 2. & 25. c. 13.*

pour éviter les ſuites fâcheuſes du mariage. Prêchant une doctrine ſi commode, il ne manqua pas d'avoir à Rome beaucoup de ſectateurs; pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, aprés avoir vêcu long-tems dans la continence & la mortification, ſe marioient & revenoient à une vie molle & relâchée. Mais aucun évêque ne ſe laiſſa ſéduire à Jovinien.

Il trouva même de la reſiſtance dans des laïques illuſtres par leur naiſſance & leur pieté, entre leſquels on nomme Pammaque. Ils porterent au pere Sirice un écrit, dans lequel Jovinien avoit publié ſes erreurs, & lui demanderent ſon jugement. Le pape aſſembla ſon clergé: cette doctrine fut trouvée contraire à la loi Chrétienne; & de l'avis de tous ceux qui étoient preſens, tant prêtres que daicres, & autres clercs, on condamna Jovinien avec huit autres, qui ſont nommez, comme auteurs d'une nouvelle hereſie; & on ordonna qu'ils demeureroient ſeparez de l'égliſe pour toûjours.

Ep. 2. Siric. to. 2. conc. p. 1024. & ap. Ambr.

Jovinien & les autres condamnez s'en allerent à Milan, où l'empereur étoit retourné. Mais le pape Sirice y envoïa trois prêtres, Creſcent, Leopart & Alexandre, avec une lettre à l'égliſe de Milan, qui contenoit la condamnation de ces heretiques, & la refutation ſommaire de leurs erreurs. Auſſi y furent-ils rejettez de tout le monde avec horreur, & les legats du pape les firent chaſſer de la ville. Les évêques qui ſe trouverent alors à Milan avec S. Ambroiſe, les condamnerent conformément au jugement du pape, à qui ils en écrivirent une lettre ſynodale. Ils y loüent d'abord ſa vigilance paſtorale; & enſuite refutent par l'écriture les erreurs de Jovinien, s'étendant particulierement à prouver que la ſainte Mere de Dieu eſt toûjours de-

Id. ep. 2.

Ambr. ep. 42. Id. ep. 42.

ep. 42. Id. 42 n. 4. 5. &c.

meurée vierge. Cette lettre est souscrite par sept évêques : Eventius de Ceno, Maxime d'Emone, Felix de Iadres, Bassien de Lodi, Theodore d'Octodure, Constantius d'Orange ; & par le prêtre Aper au nom de Geminien évêque de Modene. On juge de leurs sieges par le concile d'Aquilée, où se trouvent les mêmes noms. *Sup. XVIII. n. 10.*

En ce concile de Milan, ou dans quelque-autre qui le suivit de prés, & où les évêques de Gaule se trouverent, on confirma la condamnation d'Ithace, & de ceux de son parti faite l'année precedente. Car l'ordination de Felix de Treves, où ils avoienr dominé, troubloit toute la Gaule ; & il fut separé de la communion, par les lettres du pape & de saint Ambroise : ce qui arriva incontinent aprés la défaite de Maxime, protecteur des Ithaciens. Ithace fut nou seulement déposé de l'épiscopat & excommunié : mais envoïé en exil, où il mourut sous Theodose & Valentinien : c'est-à-dire au plus tard deux ans aprés. Pendant que S. Ambroise tenoit ce concile, il apprit la triste nouvelle du massacre de Thessalonique, dont voici l'histoire. *Prosp. Chr. an 389. Conc. Taur. c. 6. Isidor. de vir. illustr. c. 2. Ambr. ep. 51. n. 6.*

XX. Massacre de Thessalonique.

Botheric qui commandoit les troupes en Illyrie, & residoit à Thessalonique, fit mettre en prison un cocher du cirque, qui avoit voulu corrompre un jeune homme de ses domestiques. En une feste où il devoit y avoir des courses magnifiques, le peuple crut ce cocher necessaire pour la beauté du spectacle, & demanda avec empressement qu'il fut mis en liberté. Ne pouvant l'obtenir, il s'emporta, & en vint à une sédition si furieuse, que quelques officiers furent assommez à coups de pierres, & traînez par les ruës ; & Botheric même y fut tué. A cette nouvelle, l'empereur Theodose naturellement prompt, entra en une furieuse co- *Soz. VII. c. 25. Ruff. hist. c. 18. Theod. v. c. 17.*

AN. 390.

Aug. v. civit. c. 26. Ambr. ep. 51. n. 16. Paul vit. Ambr. n. 24.

lere ; mais S. Ambroiſe & les autres évêques qui ſe trouverent preſens, l'adoucirent, de ſorte qu'il leur promit de pardonner au peuple de Theſſalonique. Depuis il fut aigri de nouveau par les principaux officiers de ſa cour, principalement par Ruffin maître des offices. Ils lui repreſenterent, qu'il étoit d'une extrême conſequence, de ne pas laiſſer ces violences impunies : & lui firent reſoudre une ſanglante punition contre la ville de Theſſalonique. Mais ils eurent grand ſoin, que cette reſolution demeurât ſecrette, & qu'elle fût executée avant que S. Ambroiſe en eût connoiſſance.

Donc, comme le peuple de Theſſalonique étoit aſſemblé dans le cirque, on le fit environner ſecrettement par des ſoldats, avec ordre de faire main-baſſe ſur tous ceux qu'ils rencontreroient, toutefois juſques à un certain nombre ſans diſtinction des innocens & des coupables : enſorte qu'il y eut des étrangers & des paſſans envelopez dans ce maſſacre, qui dura trois heures, & fit perir environ ſept mille perſonnes. Il y eut un eſclave aſſez genereux pour s'offrir & ſe faire égorger au lieu de ſon maître. Un marchand ſe preſenta pour ſes deux enfans : offrant aux ſoldats pour les ſauver, tout l'or qu'il avoit. Ils en eurent pitié, & lui permirent d'en choiſir un : diſant qu'ils ne pouvoient laiſſer tous les deux, ſans ſe mettre eux-mêmes en peril, à cauſe du nombre qui leur avoit été marqué. Le pere regardoit ſes deux enfans en pleurant, ſans pouvoir ſe reſoudre, juſques à ce qu'ils furent tous deux égorgez à ſes yeux.

Paul. vit.

La nouvelle de ce maſſacre étant venuë à Milan, les évêques qui y étoient aſſemblez, en furent ſenſiblement affligez : mais particulierement S. Ambroiſe. Il ne voulut pas toutefois ſe preſenter devant Theodoſe, dans

dans le premier mouvement de sa douleur; & crut aussi lui devoir donner le loisir de revenir à lui. Ainsi comme l'empereur étoit alors hors de Milan, S. Ambroise en sortit deux ou trois jours avant son retour; & s'en alla à la campagne, sous pretexte d'une indisposition veritable, mais qui ne l'auroit pas empêché d'attendre l'empereur en une autre occasion. La nuit avant son départ, il crut voir Theodose venir à l'église, & qu'il lui étoit impossible d'offrir le sacrifice : ce qu'il prit pour une marque, que Dieu vouloit que l'empereur se soûmît à la penitence. Il lui écrivit une lettre de sa main, afin que l'empereur fût assuré qu'elle n'avoit été veuë de personne; & elle est venuë jusques à nous. AN. 390. *Ambr. ep. 51. n. 5.* *n. 14.* *Ibid.*

D'abord il s'excuse de ne l'avoir pas attendu à Milan: sur ce qu'encore qu'il soit de sa cour & de ses anciens amis, il est le seul à qui il n'est permis ni d'aprendre les resolutions du consistoire, ni d'en parler. Cependant, dit-il, ma conscience demeureroit chargée par ce reproche du prophete: Si le prêtre n'avertit point le pecheur, il mourra dans son peché, & le prêtre sera coupable de ne l'avoir pas averti. Ecoutez, Seigneur, continuë saint Ambroise, vous avez du zele pour la foi, de la crainte de Dieu: je ne le puis nier: mais vous avez une impetuosité naturelle, que vous tournez promptement en compassion si on l'adoucit; & si on l'excite vous la poussez tellement que vous ne pouvez presque plus la retenir. Dieu veüille que personne n'échaufe cette humeur, si personne ne l'appaise. Je vous abandonne volontiers à vous-même. XXI. Penitence de Theodose. *Ezech. III. 18.* *n. 4.*

Il lui represente ensuite l'atrocité de ce qui s'étoit passé à Thessalonique; & combien les évêques assemblez en concile à Milan en avoient été affligez. Puis il ajoûte: En communiquant avec vous, je n'aurois pas *n. 6.*

A.N. 390. justifié vôtre action ; au contraire, je me chargerois de la haine de ce peché, si personne ne vous disoit, qu'il est necessaire de vous reconcilier à Dieu. Il lui propose ensuite les exemples des princes, qui ont fait penitence : principalement de David : puis il ajoûte : Vous estes homme, il vous est arrivé une tentation, surmontez-là. Le peché ne s'efface que par les larmes : il n'y a ni ange ni archange, qui puisse le remettre autrement : le Seigneur lui-même ne pardonne qu'à ceux qui font penitence. Je vous conseille, je vous prie, je vous exhorte, je vous avertis. Quelque bonheur que vous aïez eu dans les combats, quelque loüange que vous meritiez dans tout le reste, la bonté a toujours été le comble de vos vertus. Le demon vous a envié cet avantage, surmontez-le, tandis que vous avez encore dequoi le faire. N'ajoûtez pas à vôtre peché celui de vous attribuer ce que plusieurs se sont attribuez à leur préjudice. Je n'ose offrir le sacrifice, si vous voulez y assister. Ce qui ne seroit pas permis aprés le sang d'un seul innocent répandu, le sera-t'il aprés le sang de plusieurs? Ne serois-je pas bien aise d'avoir les bonnes graces de mon prince, en me conformant à vôtre volonté, si la chose le permettoit ? La simple oraison est un sacrifice : elle attire le pardon en montrant de l'humilité, au lieu que l'offrande attireroit l'indignation, en marquant du mépris. Il finit ainsi : Je vous aime, je vous cheris, je prie pour vous. Si vous le croïez, rendez-vous, & reconnoissez la verité de mes paroles : Si vous ne le croïez pas, ne trouvez pas mauvais que je donne à Dieu la preference.

n. 11.

Paul vit. n. 24. S. Ambroise étant retourné à Milan, refusa à l'empereur Theodose l'entrée de l'église. Comme l'empereur representoit que David avoit commis un adultere &

un homicide : S. Ambroise lui répondit aussi-tôt : Puis que vous avez imité sa faute, imitez sa penitence. L'empereur se soûmit, & s'abstint d'entrer dans l'église pendant huit mois. AN. 390.

La feste de la nativité de N. S. étant venuë, il demeuroit enfermé dans son palais, versant des larmes. Ruffin le maître des offices, & le plus familier de ses courtisans lui en demanda la cause. L'empereur redoublant ses pleurs & ses sanglots, lui dit : Je pleure, quand je considere que le temple de Dieu est ouvert aux esclaves & aux mendians, tandis qu'il m'est fermé, & le ciel par consequent. Ruffin dit : Je courrai, si vous vous voulez à l'évêque, & je le prierai tant, que je lui persuaderai de vous absoudre. Vous ne le persuaderez pas, dit l'empereur ; je connois la justice de sa censure ; & le respect de la puissance imperiale, ne lui fera rien faire contre la loi de Dieu. C'est que l'empereur bien instruit savoit, qu'il n'étoit permis d'absoudre les pecheurs, qu'aprés qu'ils avoient fait la penitence canonique. Ruffin insista, & promit de persuader S. Ambroise. Allez donc vîte, dit l'empereur ; & se flattant de l'esperance que Ruffin lui avoit donnée, il le suivit peu de tems aprés. S. Ambroise voïant Ruffin, lui dit, qu'il y avoit de l'imprudence, de vouloir soûtenir ce massacre, dont il avoit été l'auteur par ses mauvais conseils. Comme Ruffin le prioit, lui disant que l'empereur venoit, S. Ambroise enflammé de son zele, lui dit : Je vous avertis Ruffin, que je l'empêcherai d'entrer dans le vestibule sacré : mais s'il veut changer sa puissance en tyrannie, je me laisserai égorger avec joïe. Ruffin aïant oüi ce discours, l'envoïa dire à l'empereur, & lui conseilla de demeurer dans le palais. L'empereur receut l'avis au milieu de la place, & dit : J'irai, je recevrai l'affront que je merite. *Theod. v. hist. c. 18.*

Estant arrivé à l'enceinte du lieu sacré, il n'entra pas dans l'église: mais il alla trouver l'évêque qui étoit assis dans la sale d'audiance, & il le pria de lui donner l'absolution. S. Ambroise dit, qu'il s'élevoit contre Dieu-même, & qu'il fouloit aux pieds ses loix. Je les respecte, dit l'empereur; & je ne veux point entrer contre les regles dans le vestibule sacré: mais je vous prie de me délivrer de ces liens; & de ne me pas fermer la porte, que le Seigneur a ouverte à tous ceux qui font penitence. S. Ambroise lui dit: Quelle penitence avez-vous donc faite aprés un tel peché? C'est à vous, dit l'empereur, à m'aprendre ce que je dois faire. S. Ambroise lui ordonna de faire penitence publique: car encore qu'il se fût abstenu d'entrer dans l'église, il n'avoit point encore pratiqué la penitence reguliere: il lui demanda de plus une loi qui suspendît les executions de mort pendant trente jours. L'empereur accepta l'une & l'autre condition: il fit écrire la loi, & y souscrivit de sa main; il se soûmit à la penitence publique. Aussitôt saint Ambroise leva l'excommunication, & lui permit l'entrée de l'église. Toutefois l'empereur ne fit pas sa priere debout ou à genoux; mais aïant ôté tous ses ornemens imperiaux, qu'il ne reprit point pendant tout le tems de sa penitence: il demeura prosterné sur le pavé, disant ces paroles de David: Mon ame est attachée à la terre, donnez-moi la vie selon vôtre parole. En disant cela, il s'arrachoit les cheveux, se frappoit le front, & arrosoit le pavé de ses larmes, demandant misericorde: le peuple le voïant ainsi humilié, prioit & pleuroit avec lui; & il conserva la douleur de ce peché tout le reste de sa vie. Nous avons une loi qui porte le nom de Theodose, & qui ordonne de tenir en suspens le sort des condamnez pendant trente jours. Mais elle

Ambr. de ob. Theod. n. 34. Soz. 7. c. 25.

Psal. 118.

Ambr. de ob. Th. c. 34. Aug. v. civit. c. 26. L. 13. C. Th. de pœn. V. pag. an 390. n. 4.

porte aussi le nom de Gratien & est dattée du quinziéme des calendes de Septembre, sous le consulat d'Antoine & de Syagrius, c'est-à-dire du dix-huitiéme d'Août 382. Ainsi ce n'est point celle qui fut faite en cette occasion.

XXII.
Discipline de la penitence en Occident.

Paul. n. 39.

Saint Ambroise s'appliquoit soigneusement à l'administration de la penitence, à l'égard de toutes sortes de personnes. Voici comme en parle Paulin auteur de sa vie: Toutes les fois que quelqu'un lui avoit confessé ses pechez, pour recevoir la penitence: il répandoit tant de larmes qu'il obligeoit le penitent à pleurer; car il sembloit être tombé avec lui. Mais il ne parloit des crimes qu'on lui avoit confessez, qu'à Dieu seul: laissant un bon exemple aux évêques suivans, d'être plûtôt intercesseurs devant Dieu qu'accusateurs devant les hommes. On voit dans ce témoignagne de Paulin la confession secrette des pechez, faite au pasteur, pour parvenir à la penitence. Les évêques en étoient encore les ministres ordinaires en occident. Car on n'avoit recours à ce remede que pour les grands pechez, qui n'étoient pas frequens entre les Chrétiens. Cette discipline s'observoit principalement à Rome. Il y avoit un lieu marqué pour les penitens, où aprés la celebration des mysteres, ausquels ils ne participoient point, ils se prosternoient à terre avec larmes & gemissemens; & tout le peuple les secondoit, par des pleurs & des cris semblables. Ensuite l'évêque s'étant relevé, relevoit aussi les penitens, faisoit sur eux les prieres convenables, & les renvoïoit. Chacun accomplissoit en son particulier sa penitence: jeûnant, s'abstenant du bain, & de la nourriture ordinaire, ou pratiquant d'autres austeritez, selon qu'elles lui avoient été prescrites. Il attendoit le tems marqué par l'évêque; & alors aïant achevé sa

Soz. 7. c. 10.

AN. 390. penitence, il recevoit l'absolution de son peché, & rentroit dans l'assemblée avec tout le peuple. Tel étoit l'usage de Rome jusques au tems de l'historien Sozomene, vers le milieu du cinquiéme siecle. On vit à Rome un exemple illustre de penitence, à peu prés dans le tems de celle de Theodose, en la personne de sainte Fabiole, comme il a été dit.

Hier. epist. 30. ad Ocean. c. 1 2.
Sup. liv. XVIII. n. 21.

La même discipline s'observoit dans l'église d'Afrique, comme il paroît par deux canons d'un concile tenu à Carthage, par l'évêque Genethlius, avec plusieurs évêques de diverses provinces, sous le consulat de l'empereur Valentinien & de Neoterius, le seiziéme des calendes de Juillet, c'est-à-dire le sixiéme Juin 390. Numidius évêque de Maxule, demanda que suivant l'ordonnance des conciles precedens, il fût défendu aux prêtres de faire le crême, de reconcilier publiquement les penitens, & de consacrer les filles; ce qui fut ordonné. Mais Genethlius ajoûta: Si quelqu'un se trouve en peril, & demande à être reconcilié aux divins autels: en cas que l'évêque soit absent, le prêtre doit le consulter & reconcilier ainsi par son ordre, celui qui est en peril. Ce que tout le concile approuva. L'évêque étoit donc le ministre ordinaire de la penitence, & le prêtre seulement en son absence, en cas de necessité & par son ordre. Ce concile fit quelques autres canons de discipline, la plûpart pour empêcher les entreprises des prêtres sur les évêques, & des évêques sur leurs confreres. On y renouvella la loi de la continence imposée aux trois premiers degrez du clergé, l'évêque, le prêtre & le diacre: comme étant d'institution apostolique. On défendit aux prêtres sous peine de déposition, de celebrer le saint sacrifice dans une maison; ou en quelque lieu que ce soit, sans ordre de l'évêque. Si un prê-

App. concil. p. 1817. Schelstr. Eccl. Afr. diss. 3. c. 4.
c. 3.
c. 4.
Can. 2.
c. 9.
c. 8.

tre excommunié par son évêque, au lieu de se plaindre A N. 390.
aux évêques voisins, tient des assemblées à part & offre le saint sacrifice : il sera déposé, anathematisé & chassé loin de la ville. On voit encore ici la difference de l'excommunication passagere, pour corriger le pecheur, & de l'anathême. Il est défendu à aucun évêque, prêtre ou clerc de recevoir ceux qui ont été excommuniez, *c. 7.* pour leurs crimes ; & qui, au lieu de se soûmettre au jugement de leur évêque, vont se pourvoir à la cour, ou devant les juges seculiers, ou d'autres juges ecclesiastiques. Celui qui est prevenu de crime n'est point *c. 6.* admis à accuser un évêque ou un prêtre. Suivant les an- *c. 10.* ciennes regles, un évêque accusé doit être jugé au moins par douze évêques, un prêtre par six, un diacre par trois, compris l'évêque propre. L'execution de ce canon n'étoit pas difficile, à cause de la multitude des évêques & même des conciles. Il est défendu à aucun évêque d'entreprendre sur le diocese de son voisin. On *c. 11.* ne doit point donner d'évêques aux dioceses qui n'en ont *c. 5.* jamais eu : si ce n'est que le peuple fidele soit multiplié & le desire : alors on pourra établir un nouvel évêque, par la volonté de celui dont le diocese dépend. Aucun évêque ne doit entreprendre d'en ordonner un autre, *c. 12.* en quelque nombreux concile que ce soit, sans l'ordre par écrit du primat de la province ; & avec cet ordre, trois évêques suffisent en cas de necessité.

XXIII. Supression du penitentier à C. P.

En Orient la discipline de la penitence étoit un peu differente. Car il y avoit en chaque église un prêtre penitentier, sur lequel l'évêque se déchargeoit de *Sup. liv. VI. n. 55.* l'examen des penitens. On en raportoit l'origine à *Socr. V. c. 19.* l'heresie de Novatien, qui ne vouloit point accorder de penitence aprés le baptême ; & on disoit qu'aprés sa condamnation, on avoit ajoûté ce prêtre au catalogue du

clergé. Les heretiques mêmes avoient suivi cette regle, excepté les Novatiens. La fonction du penitentier étoit donc, de recevoir les confessions de ceux qui étoient tombez depuis leur baptême. C'est pourquoi on le choisissoit d'une probité, d'un secret & d'une prudence
Sozom. VII. c. 16. singuliere. Il prescrivoit à chacun selon son peché la penitence qu'il devoit faire, & le renvoïoit pour l'accomplir en son particulier.

A Constantinople une femme de qualité vint trouver le prêtre penitentier, & lui confessa en détail les pechez qu'elle avoit commis depuis son baptême. Le prêtre lui ordonna de jeûner & de prier continuellement. Comme à cette occasion, elle séjournoit long-tems dans l'église elle se laissa corrompre par un Diacre qui abusa d'elle. Elle declara ce peché, qui causa un grand scandale dans le peuple, & une grande indignation contre les ecclesiastiques : à cause de la honte qui en revenoit à toute l'église. L'évêque Nectaire fut embarassé, de ce qu'il devoit faire en cette occasion. Il déposa le diacre : & par le conseil d'un prêtre nommé Eudemon natif d'Alexandrie, il ôta le prêtre penitentier ; & laissa à la liberté de chacun de participer aux mysteres, selon le mouvement de sa conscience. C'est ainsi que l'historien Socrate raporte la chose, qu'il dit avoir apprise de la propre bouche d'Eudemon ; & ajoûte qu'il lui dit : Si vôtre conseil a été utile à l'église ou non, Dieu le sait : mais je vois que vous avez donné occasion aux fideles de ne point se reprendre les uns les autres : contre le precepte de l'apôtre, qui dit :
Eph. V. 11. Ne participez point aux œuvres infructueuses des tenebres : mais reprenez-les plûtôt. Ces paroles de Socrate ne peuvent s'appliquer qu'à la confession publique de quelques pechez, que le prêtre penitentier pouvoit ordonner

ordonner, selon qu'il le jugeoit à propos, & qu'il donnoit occasion aux fideles de reprendre & corriger les pecheurs. AN. 390.

La plûpart des églises d'Orient suivirent l'exemple de C. P. & suprimerent le prêtre penitentier. C'est-à-dire qu'elles revinrent à l'ancien usage conservé en Occident: que l'évêque prît soin par lui-même de la penitence publique, sans que les pecheurs fussent obligez de s'adresser à un certain prêtre. Ils demeurerent dans l'ancienne liberté, marquée par Origene, de choisir leur medecin spirituel, & de confesser même en public quelques-uns de leurs pechez, s'ils le jugeoient à propos: ou de s'aprocher des saints mysteres, sans avoir recours à la penitence, s'ils jugeoient en leur conscience qu'elle ne leur fût pas necessaire, comme nous en usons encore. Au reste on verra suffisamment dans la suite de cette histoire, que la supression du prêtre penitentier n'a donné aucune atteinte, ni à la confession secrette toûjours necessaire pour l'administration de la penitence; ni à la penitence publique, toûjours pratiquée en certains cas, même dans l'église de C. P.

Orig hom. 2. in ps. 37. 19.

XXIV. Loix touchant les diaconesses & les moines.

Sozom. VII. c. 16. L. 7. C. Th. de episc. t. Tom. v. 9. 10.

Sozomene semble supposer que la personne qui causa ce scandale étoit une diaconesse. Car il estime que ce fut l'occasion de la loi que fit Theodose, pour l'honneur & la reputation de l'église, par laquelle il défend de choisir pour diaconesses des femmes moins âgées que de soixante ans, suivant le precepte de l'apôtre. Il veut aussi qu'elles aïent des enfans: qu'elles leur demandent un curateur, s'ils en ont encore besoin: qu'elles laissent à d'autres le gouvernement de leurs immeubles, & ne joüissent que des revenus, dont elles puissent disposer librement. Il leur défend d'aliener leurs joiaux & leurs autres meubles precieux: ni d'instituer heritier

AN. 390. l'église ou aucun clerc : ni de leur rien laisser par legs, par fideicommis, ou par aucune derniere volonté, à peine de nullité. Il défend encore de recevoir dans l'église les femmes qui se coupoient les cheveux, sous pretexte de religion, à peine aux évêques qui le permettroient d'être déposez. C'est l'execution d'un canon du concile de Gangre. Cette loi est adressée à Tatien prefet du pretoire d'Orient; & dattée du onziéme des calendes de Juillet à Milan, sous le quatriéme consulat de Valentinien avec Neoterius; c'est-à-dire du vingt-uniéme de Juin 390. Mais deux mois aprés le vingt-troisiéme d'Août, elle fut revoquée en partie par une autre loi, qui permet aux diaconesses de donner entre vifs aux clercs, ou à l'église, leurs esclaves & tous les autres meubles, même leurs joïaux.

Sup. liv. XVII. n. 33.
Conc. Gangr. c. 17.
L. 28. C. Th. de episc.

Theodose fit dans le même tems une loi contre les moines, qui leur enjoint de se retirer dans les lieux deserts, & d'habiter les solitudes. Elle est dattée du troisiéme de Septembre la même année 390. & adressée au même Tatien prefet du pretoire d'Orient. Ce qui fait croire qu'elle regarde principalement les moines d'Egypte & de Syrie : qui sous pretexte de zele, venoient dans les villes importuner les juges, en demandant la grace des criminels, jusques à exciter des seditions; & faisoient une guerre ouverte aux païens, en abatant les idoles & les temples. Nous avons vû comme Theodose s'en plaignoit à S. Ambroise. Toutefois il revoqua cette loi environ vingt mois aprés, étant revenu à C. P. par une autre loi du dix septiéme d'Avril 392. adressée au même Tatien : par laquelle il attribuë la défense precedente à la vexation des juges, & permet aux moines d'entrer librement dans les villes. L'empereur Theodose aïant passé prés de trois ans en Italie, y laissa le jeune Valen-

L. 1 C. Th. de Monach. & ibi Gothofr.
Sup. n. 4.
L. 2. eod.

tinien, & retourna avec son fils Honorius à C. P. où il rentra le dixiéme de Novembre sous le consulat de Tatien & de Symmaque, c'est-à-dire l'an 391. *Socr. v. c. 18. Marcell. Chr. an. 391.*

XXV. Heresie des Massaliens.

Entre les moines vagabons qui troubloient alors l'Orient, on peut compter les heretiques Massaliens, qui faisoient profession de renoncer au monde, quoiqu'en effet ils ne fussent pas tous moines. On les nommoit en syriaque Massalins ou Messalins, en grec Euchytes, c'est-à-dire prians, parce qu'ils faisoient consister dans la priere seule l'essence de la religion. On les nommoit aussi en syriaque Abin & Paanin, c'est-à-dire pervers. Il y en eut de deux sortes: les plus anciens étoient païens, & n'avoient rien de commun avec les Chrétiens ni avec les Juifs. Quoiqu'ils reconnussent plusieurs dieux, ils n'en adoroient qu'un, qu'ils nommoient Tout-puissant: on croit avec vrai-semblance, que ce sont les mêmes que d'autres appellent Hypsistaïres ou adorateurs du Trés-haut. Leurs oratoires étoient des bâtimens vastes, & découverts en forme de places publiques. Ils s'y assembloient le soir & le matin; & à la lumiere de plusieurs lampes, chantoient certains cantiques à la loüange de Dieu. D'où on les appella aussi en grec Euphemites. Quelques magistrats en firent mourir plusieurs, parce qu'ils corrompoient la verité, & imitoient les usages de l'église sans être Chrétiens. Les Euphemites prirent les corps de ceux d'entre-eux que l'on avoit fait mourir, & les enterrerent en des lieux où ils s'assemblerent pour prier: d'où ils prirent le nom de Martyriens. Quelques-uns considerant la grandeur & la puissance du demon pour faire du mal aux hommes, s'adressoient à lui, l'adoroient & le prioient pour l'appaiser: d'où leur vint le nom de Sataniens. Tels étoient les Massaliens païens.

Epiph. hær. 80. n. 1.
Hier. præm. in dial. adv. Pela.
Sup. l. xi. n. 30.
Epiph. n. 2.
n. 3.

Ceux qui portoient le nom de Chrétiens, commen-

cerent vers le regne de Constantius, mais leur origine étoit incertaine. Ils venoient de Mesopotamie, & il y en avoit à Antioche, lorsque saint Epiphane écrivoit son traité des heresies, c'est-à-dire en 376. Il attribuë leur erreur à l'excessive simplicité de quelques-uns, qui avoient pris trop à la lettre le precepte de J. C. de renoncer à tout pour le suivre, vendre son bien & le donner aux pauvres. Ils quittoient tout en effet: mais ensuite ils menoient une vie oisive & vagabonde, demandoient l'aumône, & vivoient pesle mesle hommes & femmes jusques à coucher ainsi dans les ruës pendant l'esté. Ils ne pratiquoient point le jeûue, mais ils mangeoient dés les huit ou neuf heures du matin, & même devant le jour, selon que l'appetit les prenoit. Ils rejettoient le travail des mains comme mauvais, abusant de cette parole de J. C. Travaillez, non pour la nourriture qui perit, mais pour celle qui demeure dans la vie éternelle. S. Epiphane combat principalement cette erreur touchant le travail. Il montre les inconveniens de la mendicité, & les lâches complaisances où elle engage envers les riches: même envers ceux dont les biens sont mal acquis. Il raporte les preceptes de l'apôtre, & la pratique des moines, particulierement d'Egypte, qui accordoient si bien le travail avec la priere: & il ajoûte l'exemple des prêtres & des évêques. Car bien qu'ils eussent droit de se faire nourrir par les peuples qu'ils instruisoient, & qui de leurs justes travaux leur devoient les prémices & les oblations: toutefois ils en usoient sobrement. La plûpart, dit-il, quoique non pas tous, imitant l'apôtre S. Paul, exercent de leurs mains quelque métier: qu'ils trouvent convenables à leur dignité, & à leur application continuelle au gouvernement de l'église, afin qu'aprés la parole & l'instruction, ils aïent

Theod. IV. hist. c. 11.

Jo. VI. 27.

Mar. 80. n. 4. 5. 6.

encore la joïe en leur conscience, de satisfaire à leurs besoins, par le travail de leurs mains ; & de donner aux pauvres ce qui leur reste, tant des oblations, que de leur travail : ce qu'ils font par un excés de zele envers Dieu, & de charité pour le prochain. C'est le témoignage que rend S. Epiphane à la plus grande partie des évêques & des prêtres de son tems.

Les Massaliens disoient, que chaque homme avoit un demon qui le suivoit depuis sa naissance, & qui le poussoit aux mauvaises actions : que le seul moïen de le chasser de l'ame, étoit la priere ; & qu'elle arrachoit avec lui la racine du peché. Pour les sacremens, ils les regardoient comme des choses indifferentes : l'eucharistie, selon eux, ne faisoit ni bien ni mal ; le baptême retranchoit les pechez, comme un rasoir, sans en ôter la racine. Ils disoient que l'on rejettoit ce demon familier, en se mouchant & en crachant ; & que quand l'homme étoit ainsi purifié, on voïoit sortir de sa bouche une truïe avec ses petits cochons, & on y voïoit entrer un feu qui ne brûloit point : au moins quelques-uns leur attribuoient cette fable. Ils prenoient à la lettre le precepte de prier continuellement, & en poussoient la pratique jusques à un excés incroïable. Ils dormoient la plus grande partie du jour : ensuite ils disoient qu'ils avoient eu des revelations ; & faisoient des predictions, dont l'évenement montroit la fausseté. Ils se vantoient de voir des yeux du corps la sainte Trinité, & de recevoir le S. Esprit d'une maniere visible & sensible. Aussi avoient ils des transports dans la priere, qui leur faisoient faire des actions extravagantes. Ils s'élançoient tout d'un coup, disant qu'ils sautoient pardessus les demons : & disoient qu'ils tiroient contre eux, en faisant avec les doigts le geste d'un homme qui tire

Theod. har. fab. IV. c. 11.

Aug. har. 57.

Ephiph. n. 3. de l'arc : ils faiſoient pluſieurs autres folies ſemblables qui leur attirerent le nom d'Antouſiaſtes. Quand on demandoit à quelqu'un d'eux, s'il étoit patriarche ou *Hier. præm. in dial. adv. Pelag.* prophete, ou ange, ou J. C. même, il diſoit hardiment qu'oüi. En un mot ils croïoient que la ſcience & la vertu des hommes pouvoit arriver, non ſeulement à la reſſemblance, mais à l'égalité de Dieu : enſorte que ceux qui étoient parvenus au comble de la perfection, ne pouvoient plus pecher, pas même de penſée ou par ignorance. Ils ne ſe ſeparoient point de la communion des fideles ; mais cachoient ſoigneuſement leur hereſie, *Phot. Cod. 52.* juſques à la nier impudemment, & l'anathematiſer quand ils étoient convaincus. Les chefs de cette ſecte étoient Adelphius, qui n'étoit ni moine ni clerc, mais pur laïque : Sabbas, qui portoit l'habit de moine, & s'étoit fait eunuque ; & le nom lui en étoit demeuré : un autre Sabbas : Euſtathe le venerable, Dadoés, Hermas, Simeon, & quelques autres.

XXVI. Condamnation des Maſſaliens. *Theod. IV. hiſt. c. 11. Hær. fab. IV. c. 11.*

Flavien évêque d'Antioche aïant appris qu'ils demeuroient à Edeſſe, & qu'ils répandoient leur venin dans le voiſinage, y envoïa une troupe de moines qui les amenerent à Antioche ; & comme ils nioient leur hereſie, il les convainquit ainſi. Il dit que ceux qui les accuſoient, étoient des calomniateurs & les témoins des menteurs ; & appellant doucement Adelphius qui étoit trés-vieux, il le fit aſſeoir auprés de lui, & lui dit : Nous qui avons long-tems vêcu, nous connoiſſons mieux la nature de l'homme, & les artifices des demons, & nous ſçavons par experience la conduite de la grace. Ces jeunes gens qui n'ont point examiné tout cela, ne peuvent ſupporter les diſcours ſpirituels. Dites-moi donc comment vous expliquez que l'eſprit malin ſe retire, & que le ſaint Eſprit ſe communique. Adelphius flatté

par ce discours, dit que le baptême n'étoit d'aucune utilité: qu'il n'y avoit que la priere, qui chassât le demon familier, que chacun recevoit en naissant avec la nature du premier pere. Que quand ce demon étoit chassé par la priere, le S. Esprit venoit, & montroit sa presence sensiblement & visiblement: en delivrant le corps du mouvement de passions, & l'ame de l'inclination au mal: en sorte qu'il n'étoit plus besoin ni de jeûne pour abatre le corps, ni d'instruction pour regler l'esprit. Que celui qui étoit en cet état, voïoit clairement l'avenir, & contemploit la sainte Trinité avec les yeux. Alors Flavien dit à Adelphius ces paroles de l'écriture: Malheureux vieillard, tu es convaincu par ta propre bouche. *Dan. XIII. 52. 61.*

Ensuite il tint concile avec trois évêques, qui apparemment se rencontrerent à Antioche, & jusques à trente prêtres & diacres. Les trois évêques furent Byze de Seleucie, Maruthas de Sopharene vers la Mesopotamie, & Samus, dont on ne sait pas le siege. Bien qu'Adelphius témoignât se repentir & renoncer à son heresie, le concile ne laissa pas de le condamner avec ses complices; & on les convainquit ensuite du peu de sincerité de leur abjuration. Car on découvrit qu'ils communiquoient par écrit avec ceux qu'ils avoient condamnez comme Massaliens, & reconnoissoient être dans les mêmes sentimens. Flavien écrivit une lettre aux fideles de la province d'Osroëne où étoit Edesse, pour les informer de ce qui s'étoit passé: & il y marquoit, que les heretiques avoient été abattus & anathematisez. Les évêques d'Osroëne remercierent Flavien, & approuverent sa conduite: toutefois il ne laissa pas de demeurer un grand nombre de Massaliens en Syrie. *Phot. Cod. 52.*

Ceux qui en furent chassez, se retirerent en Pamphylie. Mais S. Amphiloque évêque d'Icone en Lycaonie, *Phot. ibid.*

voisine de cette province, en delivra le païs, & assembla contre eux un concile à Side metropole de la Pamphylie, où vingt-cinq évêques se trouverent avec lui. Ils écrivirent à S. Flavien d'Antioche une lettre sinodale, pour l'informer de ce qui s'étoit passé. Dans les actes de ce concile, S. Amphiloque avoit fait inserer les propres paroles des heretiques, qui montroient clairement la difference de leur doctrine. Letoïus évêque de Melitine en Armenie, écrivit à saint Flavien, pour s'informer des Massaliens; & apprit comme ils avoient été condamnez en concile. Surquoi Letoïus animé de zele, & voïant plusieurs monasteres infectez de cette erreur, les brûla & chassa les heretiques. Mais ils trouverent de la protection auprés d'un autre évêque d'Armenie, à qui S. Flavien fut obligé de s'en plaindre.

Theod. IV. hist. c. 11.

XXVII. Schisme d'Antioche. Concile de Capouë.

Socr. v. c. 15. Soz. VII. c. 15. Hier. Chr. an. 273. Theod. v. c. 23.

Le schisme d'Antioche duroit toûjours. L'évêque Paulin mourut vers l'an 389. mais le peuple de son parti ne voulut pas pour cela reconnoître Flavien: ils avoient un autre évêque, sçavoir le prêtre Evagre ami de saint Jerôme, fils de Pompeïen, d'une famille illustre à Antioche. Paulin seul l'avoit établi dés son vivant, violant en cela plusieurs canons. Car il étoit défendu à un évêque d'ordonner son successeur: tous les évêques de la province devoient être appellez à l'ordination, & trois au moins devoient y assister. Les Occidentaux ne laisserent pas de reconnoître Evagre pour évêque d'Antioche, & de communiquer avec lui, comme ils avoient fait avec Paulin. Car ceux de ce parti reprochoient toûjours à Flavien qu'il avoit violé son serment: pretendant qu'étant prêtre, il avoit juré avec les autres, de ne point donner de successeur à Melece pendant la vie de Paulin. Ainsi de part & d'autre, chacun s'appuïoit plus sur les défauts de l'ordination de son competiteur, que sur la regularité

regularité de la ſienne. Il ſe tint un concile de Capoüe en Italie, où on accorda la communion à tous ceux qui profeſſoient la foi catholique; & quant au differend d'Evagre & de Flavien, on en renvoïa l'examen à Theophile d'Alexandrie & aux évêques d'Egypte : parce qu'ils ne paroiſſoient point préoccupez, n'aïant embraſſé la communion d'aucun des deux.

Ibid. n. 24.

Le même concile de Capoüe renvoïa le jugement de Bonoſe évêque de Sardique aux évêques voiſins, principalement à ceux de Macedoine, avec Anyſius de Theſſalonique leur métropolitain. Bonoſe attaquoit comme Jovinien la virginité perpetuelle de Marie, pretendant qu'elle avoit eu d'autres enfans aprés la naiſſance de J. C. dont il nioit même la divinité comme Photin, en ſorte que les Photiniens furent depuis nommez Bonoſiaques. Les évêques de Macedoine voulurent renvoïer aux évêques d'Italie le jugement de Bonoſe. Mais ceux-ci leur répondirent : Puis que le concile de Capoüe vous a donnez pour juges, nous ne le pouvons plus eſtre : c'eſt vous qui avez l'autorité du concile. On voit ici un exemple de la déference des évêques pour leurs confreres, & de leur crainte d'entreprendre les uns ſur les autres ; & cet exemple eſt d'autant plus remarquable, que quelques-uns même entre les Romains, attribuent au pape Sirice cette letre des évêques d'Italie. Anyſius de Theſſalonique & les autres évêques de Macedoine, jugerent enfin la cauſe de Bonoſe ; & reſolurent que l'on recevroit ceux qu'il avoit ordonnez par attentat, aprés avoir été interdit de ſes fonctions. Les évêques de Macedoine firent ce decret contre les regles, par la neceſſité du tems : de peur que ſes clercs demeurant avec Bonoſe, n'augmentaſſent le ſcandale.

Epiſt. ſynod. ap. Ambr.
V. not. in c. 5. n. 35.
Amb. de inſtit. virg.
Mar Merc. diſſert. de 12. anath. n. 15. p. 128.
Sup. n. 40.
Gennad. catal. c. 14. ad Audent.
Holſten collect. R. p. 189.
Innoc. 1. ep. 22. n. 5.

Evagre pressoit l'execution du concile de Capoüe, mais Flavien n'y vouloit point satisfaire, ni se soûmettre au jugement des évêques d'Egypte: au contraire il recommençoit à presenter des requestes à l'empereur, & en obtenoit des rescrits. Theophile d'Alexandrie en écrivit à S. Ambroise, qui lui répondit en ces termes :

Ambr. ep. 56. Evagre n'a pas sujet de presser, & Flavien a sujet de craindre; c'est-pourquoi il évite le jugement. Qu'ils pardonnent à nôtre juste douleur : tout le monde est agité à cause d'eux; & toutefois ils ne compatissent point à nôtre affliction, & ne prennent point un parti conforme à

n. 3. la paix de J. C. Et ensuite : On fatiguera encore de vieux évêques, ils quitteront les saints autels pour passer les mers : ceux à qui leur pauvreté n'étoit point à charge, seront reduits à la sentir, ou à ôter les secours aux autres

n. 4. pauvres. Cependant Flavien seul se croit affranchi des

n. 5. loix : ni les ordres de l'empereur, ni l'assemblée des

n. 6. évêques ne le peuvent obliger à se presenter. Nous ne donnons pas pour cela gain de cause à nôtre frere Evagre : car nous voïons avec peine, que chacun s'appuïe sur le défaut de l'ordination de son competiteur, plûtôt que sur la regularité de la sienne. Et ensuite : Il faut donc que vous pressiez encore nôtre frere Flavien: afin que s'il continuë dans son refus, nous conservions la paix avec tous, suivant le concile de Capoüe, sans que la fuite de l'une des parties rende son decret inu-

n. 7. tile. Au reste nous croïons que vous devez faire part de ceci à nôtre saint frere l'évêque de Rome : parce que nous ne doutons pas que vôtre jugement ne soit tel, qu'il ne puisse le desaprouver; & c'est le moïen d'établir une paix solide, si nous sommes tous d'accord de ce que vous aurez decidé.

... l. v. hist. c. 2. Le pape se plaignit encore à l'empereur de la condui-

te de Flavien. Vous abatez, disoit-il, les tyrans qui s'élevent contre vous, & non pas ceux qui attaquent les loix de J. C. Theodose incontinent aprés son retour à C. P. en Novembre 391. y avoit déja fait venir Flavien, & lui avoit ordonné d'aller à Rome; voulant satisfaire aux instances du pape & des autres évêques d'Occident, qui les pressoient de faire cesser le schisme d'Antioche. Flavien s'excusa pour lors sur l'hiver, & s'en retourna chez lui, promettant d'y aller au printems prochain. Sur les nouvelles instances du pape, l'empereur manda encore Flavien, & le pressa de partir pour aller à Rome. Alors Flavien lui dit hardiment: Si l'on m'accuse d'errer dans la foi ou de mener une vie indigne du sacerdoce, je ne veux point d'autres juges que mes accusateurs: s'il ne s'agit que de mon siege & d'une dispute de préséance, je ne me défendrai pas, & je cederay la premiere place à qui la voudra prendre. L'empereur touché de cette generosité, le renvoïa gouverner son église. Evagre mourut peu de temps aprés; & Flavien fit en sorte que l'on n'en mît plus d'autre à sa place: mais ceux qui avoient de l'aversion pour Flavien continuerent de tenir à part leurs assemblées. *Socr. v. 15. Soz. VII. c. 1.*

XXVIII. Sedition des paiens d'Alexandrie. *Ruff. II. hist. c. 22. Soz. VII. c. 15. Socr. v. c. 16.*

L'évêque Theophile s'appliquoit cependant à détruire l'idolâtrie en Egypte, où elle étoit si enracinée. Il y avoit à Alexandrie un ancien temple de Bacchus, tellement negligé, qu'il ne restoit d'entier que les murailles. Theophile jugea à propos de le demander à l'empereur Theodose, pour augmenter le nombre des églises, à proportion de l'accroissement du peuple fidelle. L'aïant obtenu, il commença à le faire nettoïer & en ôter les idoles. Dans les lieux soûterrains & secrets, que les païens nommoient en grec *Adyta*, & qu'ils estimoient sacrez; on trouva des figures infâmes que les

grecs nommoient *Phallaous*, & d'autres seulement ridicules, que Theophile fit exprés montrer en public & promener par la ville, pour faire honte aux païens de leurs mysteres. Ils ne le purent souffrir. Les philosophes en furent offensez : le peuple entra en fureur; & non content des cris séditieux, ils en vinrent aux mains, & prirent les armes. Plusieurs combats furent livrez dans les ruës, & il en demeuroit sur la place de part & d'autre : mais les Chrétiens, quoi que plus forts, étoient retenus par la modestie de la religion; & les païens aprés en avoir tué plusieurs, se retiroient au temple de Serapis, comme à leur forteresse. Ils en sortoient tout d'un coup, & y traînant les Chrétiens qu'ils pouvoient surprendre, ils les forçoient à sacrifier sur les autels; & s'ils le refusoient, ils leur faisoient souffrir les tourmens les plus cruels, les crucifioient, leur cassoient les jambes, & les jettoient dans des caves, bâties exprés, pour être les égouts du sang des victimes & des autres immondices, qui étoient les suites des sacrifices sanglans.

D'abord les païens commettoient ces violences avec crainte : ensuite ils s'enhardirent; & enfin n'aïant plus rien à menager, ils agirent en desesperez, & se conserverent quelque tems dans ce temple, vivant de pillage. Ils choisirent pour chef un nommé Olympe philosophe de nom & d'habit. Il étoit venu de Cilicie, pour se consacrer au culte de Serapis, & s'établit à Alexandrie comme docteur de la religion des païens. Il assembloit par tout ceux qu'il rencontroit, leur enseignoit leurs anciennes loix, & promettoit un bonheur merveilleux à ceux qui les observeroient exactement. Il avoit tous les avantages de la nature: la taille grande & belle, le visage beau, il étoit dans la force de son âge, affable,

Suid. Olympus.

de bonne converſation, éloquent; tout propre à perſuader la multitude, qui le regardoit comme un perſonage divin.

Ce temple de Serapis où les ſeditieux s'étoient cantonnez, étoit bâti ſur une terraſſe élevée de main d'homme, à la hauteur de cent degrez & plus, de forme carrée & ſpatieuſe de tous côtez. Tout le deſſous étoit voûté & partagé en divers offices, qui avoient des communications ſecrettes, & de grands jours par en haut. Au deſſus, les extremitez de la terraſſe étoient occupez de ſalles, de chambres & de bâtimens élevez, pour loger les officiers du temple, & les particuliers qui ſe purifioient. Il y avoit enſuite des galeries, qui formoient une cour quarrée, au milieu de laquelle étoit le temple, grand & magnifique, bâti de marbre & ſoûtenu de colomnes precieuſes. En dedans, les murailles du temple étoient revêtues de lames de cuivre, ſous leſquelles on diſoit qu'il y en avoit d'argent, & encore au deſſous des lames d'or, pour conſerver toûjours le métail le plus precieux. L'idole de Serapis étoit d'une ſi énorme grandeur, que de ſes deux mains étendües elle touchoit aux deux murailles du temple. Sa figure étoit d'un homme venerable, avec de la barbe & de grands cheveux, comme on le voit dans les médailles : mais il étoit accompagné d'une autre figure monſtrueuſe, ou myſterieuſe, d'un animal à trois teſtes : dont la plus grande étoit au milieu & repreſentoit un lion; à coſté droit ſortoit la teſte d'un chien doux & flatteur, à côté gauche celle d'un loup raviſſant; & un dragon enveloppant ces trois animaux par ſes replis venoit poſer ſa teſte ſur la main droite de Serapis. Il portoit ſur ſa teſte un boiſſeau, qui faiſoit croire à quelques-uns que c'étoit le patriarche Joſeph, à qui les Egyptiens ſuperſtitieux avoient ren-

Ruff. 11. hiſt. c. 23.

Macrob. 1. Saturn. c. 20.

V. Aug. XVIII. civit. c. 5. Clem. Alex. protrep. p. 14.

du des honneurs divins, pour l'abondance qu'il leur avoit procurée. Car on ne ſavoit pas bien quel Dieu cette idole repreſentoit, ni d'où elle étoit venüe. La matiere étoit meſlée: on diſoit qu'il y étoit entré toutes ſortes de métaux, de pierres précieuſes & de bois. Elle étoit peinte de couleur bleüe, que le tems avoit rendu noire. Le temple avoit une tres-petite feneſtre, tellement placée, que le raïon du ſoleil y entrant, donnoit ſur la bouche de Serapis, & cela préciſément au jour, que l'on avoit coûtume d'apporter l'idole du ſoleil, pour viſiter Serapis: en ſorte que le ſoleil ſembloit le ſalüer par un baiſer à la veüe de tout le peuple. On racontoit encore d'autres artifices emploïez en ce tems pour tromper les idolâtres. Ce qui eſt certain, eſt qu'ils tenoient Alexandrie pour une ville ſainte, à cauſe de Serapis, & qu'elle n'avoit point d'idole plus reſpectée.

Jul. Imp. epiſt. 10. 51. Eunap. in Ædeſ. p. 72.

Ruff. II. c. 22. Soz. VII. c. 15.

Evagre étoit alors prefet d'Egypte, & le comte Romain commandoit les troupes. Aïant appris la ſédition, ils accoururent au temple de Serapis, & demanderent aux païens, qui les rendoit ſi hardis, & ce que vouloit dire cette aſſemblée & ce ſang des citoïens répandu autour des autels. Les ſéditieux aïant fermé les entrées, ne répondirent que par des cris & des voix confuſes. En vain on leur fit repreſenter la puiſſance Romaine, & le châtiment qu'ils devoient craindre. La ſituation du lieu qu'ils avoient encore fortifié, ne permettoit pas de les attaquer autrement qu'à force ouverte; & avant que de le faire, les officiers en écrivirent à l'empereur. Les ſéditieux étoient encouragez par leur deſeſpoir, & par les exhortations d'Olympe. Il leur diſoit qu'il falloit plûtôt mourir, que d'abandonner les loix de leurs peres. Et comme il les voïoit conſternez par le renverſement de leurs idoles: il leur diſoit que

ce n'étoit qu'une matiere perissable, & des images sujettes à s'évanoüir : mais que de certaines vertus y avoient habité, & s'étoient envolées au ciel. Il avoit même prédit à ses amis, que Serapis quitteroit bien-tôt son temple.

L'empereur Theodose aïant appris ce qui s'étoit passé à Alexandrie, témoigna qu'il estimoit heureux les Chrétiens tuez en cette occasion, comme aïans receu la couronne du martyre; & l'église les honore encore comme tels le dix-septiéme de Mars. Il voulut qu'on pardonnât à ceux qui les avoient mis à mort : tant pour ne pas deshonorer leur martyre par des supplices, que pour attirer les meurtriers au Christianisme. Mais il ordonna d'abattre les temples d'Alexandrie, comme les causes de la sédition. L'évêque Theophile qui avoit sollicité cet ordre, prit soin de le faire executer, avec les Magistrats Evagre & Romain; & il fit venir des moines à Alexandrie, pour l'aider par leurs prieres. Donc la réponse de l'empereur étant venuë, tout le peuple s'assembla, Chrétiens & païens, comme aïant fait tréves pour quelque tems. Si-tôt qu'on eut leu le commencement de la lettre, où la vaine superstition des païens étoit condamnée, les Chrétiens firent un grand cri, & les païens furent saisis de fraïeur : chacún cherchoit à se cacher, du moins en se meslant dans la foule des Chrétiens. Plusieurs quitterent Alexandrie, & s'enfuïrent en divers lieux : entre-autres deux grammairiens, qui enseignerent depuis à C. P. dont l'un nommé Helladius estoit prêtre de Jupiter, & se vantoit d'avoir tué neuf hommes dans la sedition : l'autre nommé Ammonius étoit prêtre du singe que les Egyptiens adoroient. Ceux qui gardoient le temple de Serapis l'abandonnerent. Olimpe lui même s'enfuit. On dit que la nuit precedente, il entendit chanter Alleluia dans le temple : mais ne voïant

XXIX. Destruction du temple de Serapis.

Martyr. Rom. 17. Mart.

Vita patr. Ruf. p. 572. p. 63.

Ruff. II. c. 22. 23.

Socr. v. c. 16.

Soz. VII. c. 15.

persone, & trouvant les portes fermées, avec un profond silence, hors cette seule voix, il connut le presage, sortit secrettement du temple, & aïant trouvé un vaisseau, il passa en Italie. Peut-être avoit il inventé ce prodige, pour colorer sa fuite.

Ruf. II. c. 23. Les païens avoient répandu une opinion, que si la main d'un homme touchoit l'idole de Serapis, la terre s'abîmeroit aussi-tôt, le ciel tomberoit, & le monde reviendroit à l'ancien cahos. Cette prévention retint un peu le peuple, aprés la lecture du rescrit de l'empereur: Theod. v. c. 22. mais un soldat par l'ordre de l'évêque Theophile, prit une cognée & l'enfonça de toute sa force dans la mâchoire de Serapis. Tout le peuple jetta un grand cri, Chrétiens & païens; ils se rassurerent, le soldat redoubla ses coups sur le genou de l'idole; elle tomba & fut mise en pieces. Comme on abatit la teste, il en sortit une grande quantité de rats: on traîna par toute la ville les membres disperséz de l'idole, & on les mit au feu piece à piece; le tronc qui étoit resté, fut brûlé dans l'amphiteâtre. Ainsi finit Serapis en presence de ses adorateurs, qui s'en moquerent eux-mêmes.

Aprés l'idole, on attaqua le temple, & on le démolit jusques aux fondemens: c'est-à-dire jusques à cette masse solide, sur laquelle il étoit bâti, & qui n'étoit pas facile à détruire, à cause de la grandeur énorme des pier- Socr. v. c. 17. res. Ce ne fut donc plus qu'un monceau de ruines. On y Soz. VII. trouva des croix gravées sur quelques pierres: & des Chrétiens qui connoissoient les hyeroglyphes des Egyptiens, c'est à-dire l'écriture qu'ils tenoient pour sacrée, découvroient que cette figure signifioit chez eux la vie future. Ce fut une occasion à plusieurs païens d'embrasser le Christianisme: d'autant plus qu'ils avoient une ancienne tradition, que leur religion prendroit fin quand cette figure

figure de la croix paroîtroit. Delà vint que les ſacrificateurs & les miniſtres des temples ſe convertiſſoient les premiers, comme les mieux inſtruits. Chaque maiſon d'Alexandrie avoit des buſtes de Serapis contre les murailles, aux portes, aux fenêtres: on les ôta tous, ſans qu'il en demeurât même de marque, ni d'aucune autre idole, & on peignit à la place la figure de la croix. *Ruff. II. c. 29.*

On gardoit dans ce temple la meſure de l'accroiſſement du Nil, que les païens attribuoient à Serapis; & l'empereur Julien l'y avoit fait reporter. Les païens diſoient donc, qu'il n'y auroit plus d'inondation: mais elle fut plus grande, qu'elle n'avoit été de memoire d'homme. On remit cette meſure dans l'égliſe, où Conſtantin l'avoit déja fait porter. Quand Theodoſe aprit ce qui s'étoit paſſé à Alexandrie, particulierement à l'occaſion de la meſure du Nil, il leva les mains au ciel, & dit tranſporté de joïe: Je vous rends graces, JESUS de ce qu'une ſi ancienne erreur eſt abolie, ſans que cette grande ville ſoit renverſée. Quelques années aprés, le Nil monta plus tard qu'à l'ordinaire. Les païens s'en prenoient à la défenſe qu'on leur avoit faite, de lui ſacrifier ſuivant leur ancienne coûtume. Le gouverneur les voïant prêts à la ſedition, en informa l'empereur, qui répondit: Il faut preferer la religion aux eaux du Nil, & à l'abondance qu'elles produiſent: que ce fleuve ne coule jamais, s'il faut pour l'attirer des enchantemens & des ſacrifices ſanglans. Peu de tems aprés le Nil déborda tellement, qu'il montoit encore aprés être arrivé à la meſure la plus haute. Alors on craignit qu'Alexandrie ne fût inondée; & les païens s'écrierent dans les theâtres, que le Nil étoit ſi vieux, qu'il ne pouvoit plus retenir ſes eaux. Pluſieurs ſe convertirent à cette occaſion. *Ibid c. 30.* *Sup. liv XV. n. 3.* *Sup. liv. XI. n 33.* *Sozom. VII. c. 20.*

Ruff. c. II. 27. 28. La place du temple de Serapis étant nettoïée, on y bâtit deux églises, dans l'une desquelles l'on mit les reliques de S. Jean Baptiste, qui avoient été apportées à S. Athanase, du tems de l'empereur Julien, environ trente ans auparavant. Sup. l. VI. n. 20. Un savant homme nommé Sophrone composa un livre considerable de la destruction de Serapis : comme témoigne S. Jerôme, dont il avoit traduit en grec plusieurs ouvrages. Et c'est par lui que S. Jerôme finit son catalogue des écrivains ecclesiastiques, composé comme il témoigne la quatorziéme année de Theodose, qui est l'an 392.

XXX. Ruine de l'idolâtrie en Egypte.

Aprés la chute de Serapis, il n'y eut plus de temple ni d'idole qui pût tenir, non seulement à Alexandrie, mais dans tout le reste de l'Egypte. Chaque évêque en procura la destruction, dans les villes & les bourgs, dans la campagne, sur les bords du Nil, jusques dans les deserts. Ruff. II. c. 24. En ruinant les temples d'Alexandrie, on découvrit les cruels mysteres de Mithra : on trouva dans les lieux secrets, qu'ils appelloient Adytes, des têtes d'enfans coupées, avec les levres dorées, comme à des victimes ; & des peintures qui representoient diverses morts inhumaines. Car ils égorgeoient des enfans, particulierement des petites filles, pour regarder dans leurs entrailles. Socr. V. c. 61. A la veuë de ces horreurs, les païens surpris & confus se convertissoient en foule.

On découvrit aussi les artifices dont usoient les prêtres des faux dieux, pour abuser les peuples. Theod. V. c. 22. Il y avoit des idoles de bois ou d'airain, qui étoient creuses & adossées contre des murs, dans lesquels on avoit pratiqué des passages secrets. Les prêtres y montoient par des conduits soûterrains, entroient dans les idoles, & les faisoient parler comme ils vouloient. Ruff. II. c. 25. Un prêtre de Saturne nommé Tyran, abusa ainsi de plusieurs femmes

des principaux de la ville : il disoit au mari, que Saturne avoit ordonné que sa femme vînt passer la nuit dans le temple. Le mari ravi de l'honneur que le dieu lui faisoit, envoïoit sa femme parée de ses plus beaux ornemens, & chargée d'offrandes. On l'enfermoit dans le temple devant tout le monde : Tyran donnoit les clefs des portes & se retiroit. Mais pendant la nuit, il venoit par sous terre, & entroit dans l'idole. Le temple étoit éclairé, & la femme attentive à sa priere ne voïant personne & entendant tout d'un coup une voix sortir de l'idole, étoit remplie d'une crainte mêlée de joïe. Aprés que Tyran, sous le nom de Saturne, lui avoit dit ce qu'il jugeoit à propos, pour l'étonner davantage ou la disposer à le satisfaire : il éteignoit subitement toutes les lumieres, en tirant des linges disposez pour cet effet. Il descendoit alors, & faisoit ce qu'il lui plaisoit à la faveur des tenebres. Aprés qu'il eut ainsi trompé des femmes pendant long-tems, une plus sage que les autres eut horreur de cette action : écoutant plus attentivement, elle reconnut la voix de Tyran, retourna chez-elle, & découvrit la fraude à son mari. Celui-ci se rendit accusateur. Tyran fut mis à la question, & convaincu par sa propre confession : qui couvrit d'infamie plusieurs familles d'Alexandrie, en découvrant tant d'adulteres, & rendant incertaine la naissance de tant d'enfans. Ces crimes publiez contribuerent beaucoup au renversement des idoles & des temples.

Theophile fit fondre les idoles de métail, pour en faire des chaudieres, & d'autres vases à l'usage de l'église d'Alexandrie : car l'empereur lui avoit donné ces idoles, pour les besoins des pauvres. Ce qui donna pretexte aux païens, de dire que l'évêque avoit excité cette guerre par interest. Il reserva une seule idole des plus

Socr. v. c. 16.

Eunap. in Ædes. p. 74.

AN. 391. ridicules; on croit que c'étoit celle du singe, & il l'a fit exposer en public: afin, disoit-il, qu'à l'avenir les païens ne puissent nier qu'ils ont adoré de tels dieux. On rapporte la destruction des temples & des idoles d'Egypte à l'an 389. où elle peut avoir commencé: mais elle continua deux ou trois ans, comme il paroît par une loi de Theodose, adressée aux mêmes officiers qui y furent emploïez, le prefet Evagre & le comte Romain, datée à Aquilée du quinziéme des calendes de Juillet, sous le consulat de Tatien & de Symmaque: c'est-à-dire le dix-septiéme de Juin 391. Elle porte défenses à toutes personnes de sacrifier, de tourner autour des temples; & même de les visiter & de rendre aucun culte aux dieux. Le juge qui pendant qu'il est en charge, sera entré dans ces lieux profanes, est condamné à quinze livres pesant d'or; & ses officiers à autant. C'est que plusieurs magistrats étoient encore païens. Mais malgré le zele de Theodose, il resta des temples fameux en plusieurs villes d'Orient, par la resistance des peuples, comme en Arabie, à Petra & à Areopolis l'ancienne capitale des Moabites: en Palestine, à Raphia & à Gaze, où toutes fois le temple de Marnas demeura fermé.

Chr. Marcell. an. 389.

Hier. de loc. Hebr. Moab. ep. 7. ad Lat. 6. 2.

La ville de Canope étoit une des plus fameuses d'Egypte, située dans une isle à douze milles ou quatre lieuës d'Alexandrie, à une des embouchures du Nil, en lieu sain & delicieux. Il y avoit plusieurs temples, un grand concours d'étrangers; il s'y commettoit une infinité de crimes, & sous pretexte d'y enseigner les lettres sacerdotales des Egyptiens, on y tenoit presque publiquement école de magie. Un sophiste nommé Antonin & sa mere Sosipatre, s'y étoient distinguez peu auparavant: mais Antonin cachoit son art, par la crainte de l'empereur. On disoit, qu'il avoit prédit ce renversement des

Amm. XXII. c. 16.

Eunap. Ædes. p. 71.

temples, & la ruine même de Serapis : & cette prediction étoit si fameuse chez les païens, qu'elle donna sujet depuis à S. Augustin d'écrire le livre de la divination des demons. Le dieu particulier de Canope, étoit une idole ridicule, composée d'un gros ventre avec une teste dessus, & des pieds au dessous : sans bras ni jambes, ni autres parties. On en contoit cette histoire. Les Chaldéens portoient par tout le feu qu'ils adoroient, & le vantoient comme vainqueur de tous les dieux. Car il n'y avoit point d'idole qui pût lui resister, sans être brûlée, fonduë ou calcinée. Les Egyptiens avoient de grands vaisseaux de terre, percez de plusieurs petits trous par dessous ; pour clarifier l'eau bourbeuse du Nil. Le prêtre de Canope en prit un, qu'il enduisit de cire par dessous, le remplit d'eau, coupa la teste d'une vieille statuë, & l'attacha proprement dessus. Les Chaldéens y aïant appliqué leur feu ; la cire se fondit, l'eau éteignit le feu, & Canope demeura victorieux. *Ruff. II. c. 26.*

XXXI. Monasteres de Canope. *Ruff. c. 27.*

Tous les temples de Canope, avec leurs cavernes destinées aux superstitions criminelles, furent ruinez par les soins de Theophile : on bâtit à la place des églises & des monasteres, on y mit des reliques & des images des saints. Voici comme en parle le sophiste Eunapius, un des plus zelez partisans de l'idolatrie. Aprés avoir déploré la ruine du temple de Serapis, & comparé l'évêque Theophile à Eurymedon roi des geants, qui attaquerent les dieux, il ajoûte : Ensuite on introduisit dans les lieux sacrez, ceux que l'on appelle Moines : qui sous l'aparence d'hommes, menent une vie de pourceaux. Eunapius traite ainsi les moines, à cause de leur pauvreté, & de ce qu'ils s'abstenoient des bains : au lieu que les prêtres Egyptiens se baignoient jusques à trois fois par jour, & s'oignoient d'huiles odoriferen- *in Ædes. p. 73. 75.*

AN. 391.

tes. Car au reste, rien n'étoit plus sobre que ces moines. Il m rque qu'ils étoient vêtus de noir, & ajoûte : On é ab it ces moines même à Canope : & on engagea les hommes à servir, au lieu des dieux, les plus miserables esclaves. Car aïant rassemblé les restes de ceux qui avoient été executez en justice pour leurs crimes : ils les reconnoissoient pour les dieux, se prosternoient devant eux, & croïoient devenir meilleurs, en se soüillant à leurs tombeaux. On appelloit martyrs & diacres, & mediateurs envers les dieux, ceux qui aprés avoir vêcu dans une miserable servitude, étoient morts sous les coups de foüets, & dont les images portoient encore les marques de leurs suplices ; & toutefois la terre porte de tels dieux. Ce sont les paroles d'Eunapius. On y voit la coûtume de mettre des reliques dans les lieux que l'on vouloit consacrer à Dieu, & d'y loger des moines pour les garder. On y voit les saints particulierement les martyrs, reconnus pour les intercesseurs envers Dieu : & tellement honorez, que ces honeurs paroissoient divins aux païens : qui n'en voïoient que l'exterieur. Il paroît que l'on se prosternoit à leurs tombeaux : que l'on croïoit se sanctifier en les visitant : enfin que l'on gardoit leurs images, & qu'elles portoient les marques de leurs souffrances.

Hier. pref. in reg. S. Pach. conc. Calched Act. III. p. 408. E.
Vita S. Pach. c. 53.

Le plus fameux monastere de Canope étoit celui de Metanée, c'est-à-dire en grec, de la penitence : on y observoit la regle de S. Pacome, comme à Tabenne : & il conserva le droit d'asile attribué à ce lieu par les païens. C'est à peu prés le tems de la mort de S. Pacome. Deux jours auparavant, il assembla tous ses freres ; & aprés leur avoir donné quelques instructions pour leur conduite : il leur nomma Petrone, l'un d'entre eux, comme le plus digne de lui succeder. Ainsi

il mourut en paix le quatorziéme jour du mois Egyptien Pachon, c'est-à-dire de May : jour auquel l'église honore sa memoire. Ses disciples firent ses funerailles selon la coûtume, ils passerent la nuit auprés du corps, chantant des pseaumes & des hymnes ; & le lendemain l'ensevelirent dans la montagne. S. Petrone étoit malade au monastere de Chinobosque ; & S. Pacome l'avoit envoïé querir. C'étoit un homme d'une grande foi, humble dans sa conduite, reglé dans ses mœurs, d'une prudence & d'une discretion parfaite ; mais il manquoit de santé. Il vint à Tabenne encore malade ; & aprés avoir gouverné peu de jours la communauté, il mourut, & laissa pour successeur un saint homme nommé Orsiesius. AN. 391.

XXXII. Etat de l'Occident

L'idolâtrie n'étoit pas moins attaquée en Occident, quoiqu'elle y eût de plus puissans défenseurs. Theodose étant encore en Italie, fit conjointement avec le jeune Valentinien deux loix, qui regardoient l'Occident où il le laissoit : la premiere adressée à Albin prefet de Rome, & dattée de Milan le vingt-septiéme de Février 391. portant défenses à toutes personnes d'immoler des victimes, de visiter les temples, & d'adorer des idoles. Les juges sont nommement compris dans la défense : sous peine de quinze livres d'or, & autant contre leurs officiers, s'ils ne les dénoncent. L'autre loi dattée de Concordia l'onziéme de May 391. & adressée à Flavien prefet du pretoire d'Illyrie & d'Italie, est contre les apostats, qui profanoient leur baptême en devenant païens: cette loi défend qu'ils soient receus pour témoins, ni qu'ils puissent faire testament, ou recevoir quelque chose du testament d'un autre. C'est-à-dire qu'elle les déclaroit infames, & selon le terme latin intestables. Elle les prive aussi de toute dignité, soit qu'elle vienne de leur naissance, ou qu'elle leur ait été conferée depuis ;

L. 10. C. Th. de pag.

L. 4. & 5. de apost. C. Th. l. 11. de fide test. ibid.

& leur ôte toute esperance d'être rétablis en leur premier état, quelque repentir qu'ils témoignent.

Aprés le départ de Theodose, Valentinien, qui n'avoit encore que vingt ans, ne se trouva pas assez fort pour resister à la puissance des païens. Il y en avoit encore plusieurs à Rome dans le senat, entre-autres le fameux Symmaque consul la même année 391. Mais le plus puissant de tous étoit le comte Arbogaste. Il étoit Franc de nation, homme de cœur, grand capitaine, desinteressé : mais feroce, hardi, ambitieux. L'empereur Gratien l'avoit emploïé avec Bauton; il étoit devenu general des armées de Valentinien. Il eut la meilleure part à la défaite de Maxime, dont il tua le fils Victor, & fit la paix avec les Francs en 389. Depuis ce tems il fut tout-puissant auprés de Valentinien : il lui parloit avec une entiere liberté, & disposoit de plusieurs choses, même malgré lui : parce qu'il étoit maître des troupes. Il donnoit à des Francs toutes les charges militaires, & les civiles à des gens de sa faction : aucun officier de la cour n'eût osé executer les ordres de l'empereur, sans l'aprobation d'Arbogaste. Le jeune prince ne pouvoit souffrir ce joug : il écrivoit continuellement à Theodose, se plaignant des mépris d'Arbogaste; & le conjurant de venir promptement à son secours, sinon qu'il iroit le trouver.

Sulpic. Alex. Greg. Tur. lib. II. c. 9.

Ruff. II. c. 17.

Valentinien étoit aimé de tout le monde, hormis des païens. Justine sa mere étoit morte quelques années auparavant; & les mauvaises impressions qu'il avoit reçûës d'elle, étoient effacées par les instructions & les exemples de Theodose. Il avoit déja beaucoup de gravité, & savoit se vaincre lui-même. On l'accusoit d'aimer les jeux du cirque, & de s'occuper aux combats des bestes : il s'en corrigea si bien, qu'il ne faisoit pas celebrer

Philost. II. c. I. Amb. de ob Valent. n. 15. 16. &c.

lebrer ces jeux, même aux jours solemnels, & qu'il fit tuer toutes les bestes en même tems. On trouvoit qu'il mangeoit de trop bonne heure: il se mit à jeûner souvent, sans cesser de tenir sa table, & d'y recevoir les comtes, comme la bien-seance le demandoit. Il aprit qu'il y avoit à Rome une comediene, qui par sa beauté, se faisoit aimer éperduëment de la jeune noblesse: Il donna ordre qu'elle vint à sa cour. Celui qui étoit chargé de l'ordre, se laissa corrompre par argent, & revint sans rien faire. Valentinien voulut être obéï, & en envoïa un autre: mais cette femme étant venuë, il ne la vit ni en public, ni en particulier, & la renvoïa, se contentant d'avoir montré l'exemple aux jeunes gens. Toutefois il n'étoit point encore marié. AN. 392.

Il écoutoit les affaires dans son consistoire, & souvent redressoit les vieillards, qui doutoient, ou qui avoient trop d'égard pour quelque personne. Il aimoit tendrement ses sœurs; neanmoins aïant pris connoissance d'une affaire, où il s'agissoit de quelque heritage, que leur mere leur avoit laissé, & que l'on prétendoit apartenir à un orfelin: il renvoïa l'affaire au juge public; & en particulier, il persuada à ses sœurs, de se desister de leur pretention. Quelques personnes nobles & riches étans accusez de crimes d'état: il fit differer le jugement, à cause des saints jours qui se rencontroient: ensuite il déclara l'accusation calomnieuse; & voulut que l'accusé se défendît en liberté, jusques à ce que le prefet l'eut jugé. Ainsi personne ne craignit sous son regne ces sortes d'accusations. Il ne souffrit point que l'on imposât rien de nouveau sur les provinces. Ils ne peuvent, disoit-il, aquiter les anciennes charges, comment en porteront-ils de nouvelles? & toutesfois il avoit trouvé le tresor épuisé. Tel étoit Valentinien

n. 16.
n. 37.
n. 12.
n. 21.

AN. 392. cheri des Romains & respecté des barbares.

XXXIII. Mort de Valentinien. Eugene empereur.

Paul vita Ambr. n. 26.
Ambr. de ob. Valent. n. 1.
Id ep. 57. n. 5.
De ob. Val. n. 22.
n. 2.

Il étoit en Gaule quand le senat de Rome deputa vers lui, pour lui demander encore une fois le rétablissement des privileges, que son frere Gratien avoit ôtez aux temples des idoles. Mais il le refusa absolument, quelque instance que fissent les païens qui l'environnoient. Il aprit vers le même tems, que du côté de l'Illyrie les Barbares menaçoient les Alpes. Il voulut donc quitter les Gaules, pour secourir l'Italie, & donna les ordres necessaires pour arriver à Milan. Le seul bruit de sa marche fit retirer les barbares, tant ils le respectoient.

n. 4.
n. 23 & 24.

Ils rendirent même les captifs, s'excusant qu'ils n'avoient pas sçu qu'ils fussent Italiens. S. Ambroise avoit promis au prefet & aux autres Magistrats, d'aller trouver l'empereur pour le prier de secourir l'Italie: mais il s'arresta, sçachant que l'empereur venoit de lui-même. Valentinien, qui étoit encore à Vienne, lui envoïa un silentiaire: c'étoit un officier de sa chambre; & lui écrivit

n. 25.

de le venir trouver en diligence, voulant qu'il fût caution de sa bonne foi, envers le comte Arbogaste: car

Paul vit. n. 30.

ce comte avoit beaucoup de respect & d'amitié pour S. Ambroise. Pour le presser, il ajoûtoit qu'il vouloit être

Ambr. ep. 53. n. 2.

baptisé de sa main, avant que de passer en Italie. Ce n'est pas qu'il n'y eut en Gaule des prelats d'une grande sainteté, comme S. Martin, S. Victrice de Roüen, S. Delfin de Bourdeaux: mais il avoit une confiance particuliere en S. Ambroise, & le regardoit comme son pere. Depuis qu'il eut envoïé vers lui, il fut dans une continuelle impatience. Le silentiaire étoit parti le soir; & dés le matin du troisiéme jour, il demandoit s'il étoit

Philost. XI. c. 1.
Oros. VII. c. 35.
Ruff. II. c. 31.

revenu; mais ce jour fut le dernier de Valentinien. Car aprés le dîner, comme il étoit seul à Vienne, se joüant sur le bord du Rône dans l'enceinte de son palais, &

que ses gens étoient allez dîner, Arbogaste le fit étrangler par quelques-uns de ses gardes : qui ensuite le pendirent avec son mouchoir, pour faire croire qu'il s'étoit tué lui même. Ce jour étoit le samedy quinziéme de May, veille de la pentecôte, sous le consulat de l'empereur Arcade, pour la seconde fois, & de Ruffin, c'est-à-dire l'an 392. Valentinien n'avoit gueres que vingt ans quand il fut tué, & en avoit regné dix-sept. AN. 392. Epiph. de pond. n. 28

Arbogaste ne pouvant lui-même prendre le titre d'empereur, à cause de sa naissance, le donna à un nommé Eugene : qui étoit homme de lettres, & aprés avoir enseigné la grammaire & la retorique, étoit devenu secretaire de l'empereur, & avoit acquis de l'estime par son savoir & son éloquence. Il favorisoit les païens, & donnoit grande créance aux predictions des aruspices & des astrologues. C'étoit proprement Arbogaste qui regnoit sous son nom. On fit les funerailles de Valentinien le lendemain de sa mort, jour de la pentecôte; & on emporta le corps à Milan, pour y être inhumé. S. Ambroise aprit en chemin cette triste nouvelle qui le fit retourner sur ses pas; & aïant reçû les ordres de Theodose touchant la sepulture de Valentinien, il le fit mettre dans un tombeau de porphyre, auprés de celui de Gratien, & prononça son oraison funebre, en presence de ses deux sœurs Justa & Grata : la troisiéme étoit l'imperatrice Galla femme de Theodose. Justa & Grata demeurerent vierges. Dans ce discours, S. Ambroise déplore la mort de Valentinien, avec la tendresse d'un pere; & console ainsi ses sœurs de ce qu'il n'avoit pas receu le baptême : Dites-moi quelle autre chose dépend de nous, que de vouloir ou de demander ? Il y avoit long-tems qu'il souhaitoit d'être Socr. v. c. 25. Epiph. ibid. De obit. Val. n. 26. Ep. 53. ad Theod. n. 51.

AN. 392. baptisé ; & c'est la principale raison pour laquelle il m'avoit mandé. Accordez donc, Seigneur, à vôtre
n. 52. serviteur Valentinien la grace qu'il a desirée, qu'il a demandée en pleine santé. S'il avoit differé étant attaqué de maladie, il ne seroit pas entierement exclus de vôtre misericorde, parce qu'il auroit plûtôt manqué de
n. 53. tems, que de bonne volonté. Et un peu aprés : Si ce qui vous touche, est que les mysteres n'ont pas été solemnellement celebrez : les martyrs ne doivent donc pas être couronnez, s'ils ne sont que catecumenes. S'ils sont lavez par leur sang, ce prince a été lavé par
n. 54. 55. sa pieté. Il prie Dieu ensuite, que ce prince ne soit pas separé de son pere Valentinien & de son frere Gratien :
n. 56. puis il ajoûte : Donnez-moi les saints mysteres, demandons son repos avec une tendre affection, faisons nos oblations pour cette chere ame. Par où l'on voit qu'il prononça ce discours avant la celebration du saint sa-
n. 78. crifice, comme on fait encore en ces occasions ; & il
n. 80. promet de l'offrir toute sa vie, pour les deux freres Gratien & Valentinien.

XXXIV. Theodose se prepare à la guerre.

Theodose avoit déja apris la mort de Valentinien, quand il receut une ambassade de la part d'Eugene,
Zos. lib. 4. p. 776. qui lui offroit la paix, s'il vouloit le reconnoître pour collegue. On ne parloit point d'Arbogaste, & il n'y
Ruff. 11. c. 31. avoit point de lettres de sa part : seulement quelques évêques qui étoient de cette ambassade, témoignerent qu'il étoit innocent de la mort de Valentinien. Theodose aprés avoir retenu quelques tems les ambassadeurs d'Eugene, les renvoïa avec des presens & des paroles honêtes, & ne laissa pas de se preparer à la guerre, aprés qu'ils furent partis ; ne voïant ni honneur ni seureté à traiter avec des traîtres, & laisser impunie la mort du jeune prince son beau-frere. Entre les preparatifs de

cette guerre, il y eut plusieurs actes de religion. Theodose envoïa Eutrope eunuque de son palais, & homme de confiance vers le fameux anacorete S. Jean d'Egypte avec ordre de l'amener, s'il étoit possible: sinon de le consulter sur cette guerre; & savoir si Theodose devoit marcher contre Eugene, ou attendre qu'il vint à lui. L'empereur s'étoit si bien trouvé d'avoir consulté ce saint homme sur la guerre contre Maxime, qu'il y avoit une entiere confiance.

AN. 392.

Sup. n. 12.

Depuis son retour d'Orient il s'étoit appliqué comme au commencement de son regne, à rendre les églises aux Catholiques; & sans exiger rigoureusement la punition du passé, il se contentoit d'ôter les obstacles à la prédication de la verité. Il étoit de facile accez aux évêques, traitoit familierement avec eux, prévenoit leurs demandes, & faisoit de grandes liberalitez, pour la construction, & l'ornement des églises. Mais afin que l'on n'abusât pas du respect de la religion, il fit cette année 392. le cinquiéme de Mars une loi qui défend aux juges d'alleguer pour pretexte, qu'un criminel leur ait été arraché par les clercs; & une autre le dixhuitiéme d'Octobre, portant que ceux qui se refugient dans les églises, pour éviter le payement de leurs dettes, en doivent être tirez; à moins que les évêques ne veulent se charger de païer pour eux. Ce que S. Augustin pratiqua depuis étant évêque. Le huitiéme de Novembre de la même année 392. il fit une loi contre les païens, portant défense à toute personne, en quelque lieu que ce soit, d'immoler des victimes aux idoles: d'offrir du vin ou de l'encens aux dieux Penates ou au Genie, d'allumer des lampes, ou suspendre des festons en leur honneur. Celui qui aura immolé des animaux ou consulté leurs entrailles, sera traité comme criminel de leze.

Ruff. 11. c. 19.

Socr. v. c. 20.

L. 1. C. Th. de his qui ad ecclef. confug.

L. 11. C. Th. de pag.

Aug ep. 265. al. 215.

L. 12. C. Th. de pag.

AN. 392. majesté. Si l'on a offert de l'encens aux idoles, ou attaché des rubans à un arbre, ou dressé des autels de gazon, la maison ou la terre en laquelle on aura exercé cette superstition, sera confisquée. Si quelqu'un sacrifie dans les temples publics; ou dans l'heritage d'autrui, il païera vingt-cinq livres d'or d'amende : le proprietaire sera puni de même, s'il est complice. Les juges des villes seront punis, s'ils ne dénoncent les coupables; & les magistrats, qui n'auront pas procedé sur leur dénonciation, païeront trente livres d'or, & leurs officiers autant. Cette loi est adressée à Ruffin, prefet du pretoire d'Orient, & alors consul; & l'on croit qu'il y eut grande part : aussi fut-il bien odieux aux païens, comme on voit dans Claudien & dans Zosime.

L. 21. C. Th. de hær.

Quelques mois auparavant, & le quinziéme de Juin de la même année 392. Theodose fit une loi, par laquelle il condamne à dix livres d'or par tête les heretiques, qui auront ordonné des clercs ou reçû l'ordination : le lieu où elle aura été faite sera confisqué. Si le proprietaire l'a ignoré, le locataire de condition libre païera dix livres d'or; s'il est de race servile, il sera frapé à coups de bâton & banni. Environ un mois aprés & le dix-huitiéme d'Aoust, il fit une autre loi adressée à Potamius Prefet d'Egypte, portant peine de bannissement contre ceux qui oseroient troubler le peuple, en disputant de la foi catholique : nonobstant la défense qu'il en avoit déja faite par deux autres loix.

L. 1 de his qui sup. relig. C. Th.

L. 1. & 2. ibid.

XXXV. Division entre les heretiques.

Sup. n. 13.
Socr. v. c. 23.
Soz. VII. c. 17.
Theod. hær. fab. IV. c. 4.

Les heretiques se ruïnoient eux-mêmes par leurs divisions. Dorothée & Marin, tous deux évêques des Ariens à C. P. tenoient leurs assemblées à part : s'étant broüillez sur la question : Si Dieu pouvoit être nommé pere avant l'existence du fils. Les Gots se joignirent à Marin, avec Selinas leur évêque successeur d'Ulfilas:

ce qui fit nommer ce parti les Goths. On les nommoit aussi Psatyriens, à cause d'un nommé Theoctiste, qui vendoit certaine espece de gâteaux. Ils se diviserent encore en deux. Agapius ordonné évêque d'Ephese par Marin, fit une secte, qui fut nommée des Curtiens ou Pitheciens : à cause d'un petit bossu nommé Curtius, assez semblable à un singe. Plusieurs ecclesiastiques Ariens choquez de ces divisions, se réünirent à l'église. Les Eunomiens se diviserent aussi sur des questions de mots : les uns suivant un nommé Theophrone, qui avoit fort étudié la logique d'Aristote : les autres un nommé Eutychius. Ils pervertirent la forme du baptême, & baptisoient non au nom de la sainte Trinité, mais en la mort de J. C. Les Macedoniens furent divisez entre les sectateurs du prêtre Eutrope & de Cartere qui tenoient des assemblées separées. *Socr. v. c. 24.*

Il y eut aussi schisme entre les Novatiens. Un Juif nommé Sabbatius se fit Chrétien de leur secte, & fut ordonné prêtre par Martien, qui étoit alors leur évêque à C. P. Sabbatius menoit une vie reglée & austere ; mais il conservoit toûjours quelque attachement au Judaïsme, & desiroit d'être évêque. Il commença à tenir des assemblées sous divers pretextes : Martien se repentit de l'avoir ordonné, & disoit : Il auroit mieux valu mettre mes mains sur des épines, que les imposer sur sa tête. Enfin, il tint un concile des évêques de sa secte à Sangare, ville marchande prés d'Helenople en Bithynie, où Sabbatius fut mandé : on l'interrogea sur la cause de son mecontentement. Il dit que l'on n'observoit pas le decret du concile de Pare touchant la pâque. Pare étoit un village de Phrygie, où quelques évêques Novatiens s'étoient assemblez sous l'empereur Valens ; & pour se distinguer davantage des Catholiques, avoient *Id. c. 21. Soz. VII. c. 18.*

ordonné que l'on suivroit le calcul des Juifs, pour l'observation du jour de la pâque, excepté que l'on la celebreroit toûjours le dimanche. Le concile de Sangare pour ôter tout pretexte à Sabbatius, déclara, que chacun celebreroit la pâque tel jour qu'il voudroit : pourveu qu'il ne se separât point de la communion des autres. Ce decret des Novatiens étoit contraire au decret de Nicée, & à leurs propres principes ; puis qu'ils ne s'étoient separez de l'église, que sous pretexte de conserver la discipline.

XXXVI.
Heresies des Aëriens.
Epiph. her 75.

On peut aussi compter les Aëriens entre les branches de l'Arianisme, quoi qu'ils n'eussent point d'opinions particulieres touchant la Trinité. Leur chef fut Aërius ami d'Eustathe de Sebaste, avec qui il avoit pratiqué la vie ascetique. Il desiroit l'épiscopat ; & voïant qu'Eustathe y étoit arrivé plûtôt que lui, il en conçût une furieuse jalousie. Eustathe fit ce qu'il pût pour l'appaiser, il l'ordonna prêtre, & lui donna la conduite de son hôpital : & comme il murmuroit toûjours contre lui, il lui parla, & emploïa les caresses & les menaces, mais il ne put le ramener. Il quitta l'hôpital, & attira une grande multitude d'hommes & de femmes. Comme on les chassoit par tout des églises, des villes & des villages, ils s'assembloient dans les bois, dans les cavernes, en pleine campagne, jusques à être quelquefois couverts de neige. Aërius vivoit encore du tems que S. Epiphane écrivoit son traité des heresies, vers l'an 376. Mais sa secte dura quelque tems ; & S. Augustin écrivant du même sujet vers l'an 428. les nomme comme subsistans. Aërius étoit tout à fait Arien, mais ses dogmes particuliers se reduisoient principalement à trois. Qu'il n'y a aucune difference entre l'évêque & le prêtre : qu'il est inutile de prier pour les morts ; qu'il est inutile de

Her. 53.

de jeûner & d'obſerver les feſtes, même la pâque : traitant tout cela d'obſervances judaïques. S. Epiphane de ſon côté traite cette hereſie d'inſenſée, & la refute principalement par la tradition & le conſentement de toutes les égliſes. Il montre la difference de l'évêque & du prêtre, en ce que l'évêque engendre des peres à l'égliſe, par l'ordination ; & le prêtre lui engendre ſeulement des enfans, par le baptême. Car le prêtre n'a point le droit d'impoſer les mains. Et comme Aërius abuſoit des paſſages, où S. Paul ſemble prendre indifferemment les noms d'évêque & de prêtre : S. Epiphane ſoûtient que dans les commencemens de l'égliſe, les apôtres établiſſoient tantôt des évêques & des diacres ſans prêtres, tantôt des prêtres avec des diacres ſans évêques, ſelon la diſpoſition des lieux & la capacité des perſonnes.

XXXVII. Retraite de ſaint Auguſtin.

En Afrique, S. Auguſtin continuoit de combatre fortement les heretiques, particulierement les Manichéens, qui ſe ruinoient auſſi par leurs diviſions. Au retour d'Italie, il arriva à Carthage avec ſon ami Alypius, & logea chez un nommé Innocent, autrefois avocat dans le tribunal du vicaire de la prefecture, & vivant avec toute ſa maiſon dans une grande pieté. Il avoit été long-tems traité par les medecins pour pluſieurs fiſtules, & ils lui avoient fait quantité d'inciſions : mais un ſinus plus profond leur avoit échapé ; & aïant manqué de l'ouvrir, ils pretendoient le guerir par des remedes exterieurs. Aprés bien du tems, ils avoüerent qu'il en faloit revenir à l'inciſion, de l'avis d'un excellent chirurgien d'Alexandrie. Le malade craignoit cette operation, comme une mort certaine : toute la maiſon étoit dans une affliction extrême. Il étoit viſité tous les jours par de ſaints perſonages, Saturnin évêque d'Uſale, *Civit* XXII. c. 18.

Gelosus prêtre, les diacres de l'église de Carthage, & entre-autres Aurelius qui en fut depuis évêque. Il les pria de venir le lendemain l'assister à la mort. Ils le consolerent & l'exhorterent à se confier en Dieu, & se soûmettre à sa volonté. Ensuite ils se mirent à prier à genoux, selon la coûtume, & prosternez à terre. Innocent s'y jetta d'un grand coup, & commença à prier avec tant de larmes & de sanglots, & à faire des efforts si violens, qu'il sembloit prest à expirer. Ils se leverent & se retirerent, aprés avoir reçu la benediction de l'évêque. Le lendemain ils revinrent. Les medecins entrerent, on mit le malade sur son lit, on ôta les bandages, on découvrit la partie affligée; le chirurgien armé de ses instrumens, cherchoit l'endroit où il devoit couper: il examine avec les yeux, il sonde avec les mains, il trouve une cicatrice tres solide, & le mal entierement gueri. S. Augustin qui étoit present, racontoit depuis ce miracle, comme un des plus manifestes de son tems, pour montrer que ces merveilles n'avoient pas cessé dans l'église. A son retour en Afrique, il se retira chez lui à la campagne, avec quelques-uns de ses amis qui servoient Dieu comme lui. Il y demeura environ trois Possid. c. 3. ans, degagé de tous les soins temporels, vivant à Dieu, dans les jeûnes, les prieres & les bonnes œuvres: meditant sa loi jour & nuit; instruisant les autres par ses discours & par ses livres, de ce que Dieu lui decouvroit dans la meditation ou dans la priere. Il écrivit alors les 1. Retract. c. 10. deux livres de la Genese, contre les Manichéens: pour les combatre plus ouvertement, & d'un stile plus simple qu'il n'avoit encore fait.

Il commence dans cet ouvrage à refuter leurs calomnies contre l'ancien testament: en repondant aux objections qu'ils proposoient contre le commencement

de la Genese. Il finit à l'endroit où Adam fut chassé du paradis terrestre. Il composa dans ce même tems le livre du maître, qui est un dialogue avec son fils Adeodat : où il examine curieusement l'usage de la parole ; & prouve qu'il n'y a point d'autre maître qui nous enseigne, que la verité éternelle qui est J. C. Saint Augustin prend Dieu à témoin dans ses confessions, que toutes les pensées qu'il attribuë à son fils dans cet ouvrage, étoient effectivement de lui, quoi qu'il n'eût que seize ans ; & dit qu'il a veu des effets plus merveilleux de son esprit, en sorte qu'il en étoit épouvanté : mais il perdit ce fils peu de tems aprés. Le dernier fruit de sa retraite, fut le livre de la vraïe religion : où aprés avoir montré qu'elle ne se trouve ni chez les païens, ni dans aucune secte hors de l'église catholique : il explique l'histoire de la conduite de Dieu pour le salut des hommes ; & refute l'erreur des Manichéens touchant les deux principes. Il traite des deux moïens par lesquels Dieu conduit les hommes, l'autorité & la raison : des trois principaux vices que l'on doit éviter pour s'élever à Dieu, l'amour du plaisir, l'orgueil & la curiosité : enfin il conclud que la vraïe religion consiste à adorer un seul Dieu, Pere, Fils & S. Esprit. C'est un des plus excellens ouvrages de S. Augustin, & pour les pensées & pour le stile.

A N. 391.

Ibid. c. 12.

Conf. IX. c 6.

1. Retract. 13.

XXXVIII. Saint Augustin prestre.

Possid. c. 3.

Aug. serm. 355. 1. De vit. com. n. 2

Possid. c. 4.

Tandis qu'il s'occupoit ainsi dans sa retraite prés de Tagaste : il y avoit un agent de l'empereur à Hippone, ville maritime du voisinage, qui étant déja de ses amis, desira le voir, & entendre la parole de Dieu de sa bouche. Il étoit déja Chrétien : mais S. Augustin esperoit le gagner à Dieu entierement, pour demeurer avec lui dans son monastere. Il vint donc à Hippone pour le desir du salut de cet homme, mais il ne lui persuada pas

AN. 391. alors de se retirer. Valere étoit évêque d'Hippone: comme il parloit un jour à son peuple de la necessité où il se trouvoit d'ordonner un prêtre pour son église, eux qui connoissoient déja la vertu & la doctrine de S. Augustin, mirent la main sur lui, & le presenterent pour être ordonné. Car il étoit present au milieu d'eux, ne se doutant de rien; & il évitoit seulement de se rencontrer dans les églises qui manquoient d'évêque, craignant qu'on ne le choisît pour cette dignité. Le peuple d'Hippone s'étant donc saisi de lui, le presenta à l'évêque Valere, le priant tout d'une voix avec beaucoup d'empressement & de cris, de l'ordonner prêtre. S. Augustin fondoit en larmes: quelques-uns les interpretoient, comme s'il eût été affligé de n'être que prêtre, & lui disoient pour le consoler: il est vrai que vous meritiez une plus grande place, mais la prêtrise aproche de l'épiscopat. Lui cependant pleuroit par la consideration des grands perils qui le menaçoient dans le gouvernement de l'église: où les prêtres avoient alors grande part. Enfin le desir du peuple fut accompli, & S. Augustin ordonné prêtre vers le commencement de l'an 391.

Possid. c. 5. Eod. serm. 355.

Il conserva toûjours l'amour de la retraite, & voulut vivre à Hippone dans un monastere, comme il avoit fait à Tagaste. L'évêque Valere sachant son dessein, lui donna un jardin de l'église, où il commença à rassembler des serviteurs de Dieu, pauvres comme lui. Car il avoit vendu son petit patrimoine, & l'avoit donné aux pauvres: en sorte qu'il n'aporta à Hippone que l'habit dont il étoit vêtu. Ils vivoient apparemment de leur travail, & observoient la regle établie sous les apôtres, c'est-à-dire que personne n'avoit rien en propre: tout étoit commun, & on distribuoit à chacun selon son be-

Act. IV. 32.

ſoin. Cependant Valere rendoit graces à Dieu, d'avoir exaucé ſes prieres. Car il lui avoit ſouvent demandé un homme, qui pût édifier l'égliſe par ſes inſtructions: connoiſſant ce qui lui manquoit, parce qu'il étoit Grec de naiſſance, & n'avoit pas aſſez d'uſage de la langue latine, ni pour la parole, ni pour la lecture. Il donna donc à S. Auguſtin le pouvoir d'expliquer l'évangile en ſa preſence, contre l'uſage de l'égliſe d'Afrique, où les évêques ſeuls avoient accoûtumé de prêcher. Auſſi quelques évêques le trouvoient mauvais. Mais Valere ſachant qu'il ſuivoit l'uſage des Orientaux & des égliſes orientales, & cherchant l'utilité de l'égliſe, ne ſe mettoit pas en peine de ces diſcours. A N. 391.

Saint Auguſtin ne ſe rendit pas d'abord à cet ordre de ſon évêque; il lui demanda du tems pour s'inſtruire encore, & lui écrivit en ces termes: Je vous prie de conſiderer avant toutes choſes, qu'il n'y a rien dans la vie, principalement en ce tems, de plus facile & de plus agreable que la fonction d'évêque, de prêtre ou de diacre, ſi on la fait par maniere d'acquit, & en ſe rendant complaiſant: mais que rien n'eſt devant Dieu plus miſerable, plus injuſte & plus condamnable. Au contraire, rien n'eſt plus difficile, plus laborieux & plus dangereux que ces emplois; & rien plus heureux devant Dieu, ſi on y ſert de la maniere qu'il l'ordonne. Je ne l'ai pas apriſe dans ma jeuneſſe; & quand je commençois à l'aprendre, on m'a fait violence pour me mettre à la ſeconde place. Je croi que Dieu m'a voulu châtier, de ce que j'oſois reprendre les fautes des autres: & j'ai bien reconnu depuis ma temerité. Que ſi je n'ai vû ce qui me manquoit, que pour ne pouvoir plus l'acquerir: vous voulez donc mon pere que je periſſe. Où eſt vôtre charité pour moi & pour l'égliſe? Il con- *Aug. ep. 21. al. 14*

AN. 391. clud, en lui demandant un peu de tems comme jusqu'à pâque, pour s'instruire par la lecture & par la priere : non pas des choses necessaires au salut, car il avouë qu'il les sait ; mais de la maniere de les enseigner, sans chercher son utilité, mais uniquement le salut des autres. Il commença ensuite de prêcher & avec un tel succez, que d'autres évêques suivirent l'exemple de Valere, & firent prêcher des prêtres.

Poss. c. 5.

Il continuoit cependant d'écrire contre les Manichéens ; & ce fut au commencement de sa prêtrise qu'il écrivit le livre de l'utilité de la foi, à un ami nommé Honorat, qu'il avoit autrefois attiré lui-même dans cette erreur, & qui étoit principalement retenu par les promesses magnifiques des Manichéens ; de ne rien enseigner qui ne fut évident par la raison, se moquant de l'église catholique, qui ordonne de croire. S. Augustin montre donc dans cet ouvrage l'utilité de la foi, pour preparer aux mysteres ceux qui ne sont pas encore capables de les entendre, & défend particulierement l'ancien testament, contre les calomnies des Manichéens. Il y définit ainsi l'heretique : Celui qui par quelque interêt temporel, principalement de gloire & de primauté, produit ou embrasse des opinions fausses & nouvelles. Il y montre la difference de la foi & de la credulité témeraire ; la necessité de la foi humaine dans la plûpart des choses de la vie ; & les raisons solides de suivre l'autorité de J. C. & de l'église catholique. S. Augustin écrivit ensuite le livre des deux ames, que les Manichéens disoient être dans chaque homme, l'une bonne l'autre mauvaise. La bonne étoit une partie de Dieu : la mauvaise étoit de la nation des tenebres. Dieu ne l'avoit point faite, mais elle étoit éternelle comme lui : propre à la chair & cause de tous les

1. Retract. 14.

Init.

c. 11. 12. & c.

1. Retract. c. 15.

maux de l'homme, comme la bonne ame de tous les biens. AN. 391.

XXXIX. Conference avec Fortunat. Premiere journée *Possid. c. 6.*

Il y avoit à Hippone un grand nombre de Manichéens, conduit par un prêtre de cette secte nommé Fortunat, qui y demeuroit depuis long-tems, & s'y plaisoit à cause de ceux qu'il avoit seduits. Les citoïens d'Hippone, & les étrangers tant Catholiques que Donatistes, allerent trouver S. Augustin, & le prierent d'entrer en conference avec lui. S. Augustin ne le refusa pas, pourvû que Fortunat y consentît. Il avoit connu S. Augustin à Carthage, lors qu'il étoit encore Manichéen, & craignoit de conferer avec lui. Toutefois il fut tellement pressé, principalement par ceux de sa secte, qu'il eut honte de reculer. On prit le jour & le lieu; il y eut un grand concours de personnes curieuses, & une grand foule de peuple: la dispute fut écrite en notes, & nous en avons les actes datez du cinquiéme des calendes de Septembre, sous le consulat d'Arcade & de Ruffin: c'est à dire le vingt-septiéme d'Août 392. dans les bains de Sossius, lieu propre pour éviter la chaleur. S. Augustin ouvrit ainsi la dispute: Je tiens maintenant pour erreur, ce que je tenois auparavant pour verité. Je desire savoir de vous qui estes present, si j'en juge bien. J'estime entre-autres, que c'est une tres grande erreur de croire, que Dieu tout-puissant, en qui est toute nôtre esperance, puisse en quelqu'une de ses parties être alteré, ou soüillé, ou corrompu. Je sai que vôtre heresie le soûtient, non pas en ces mêmes termes, car vous dites aussi que Dieu est inalterable & incomparable. Mais vous dites qu'une certaine nation des tenebres s'est revoltée contre Dieu; & que voïant la ruine qui menaçoit son roïaume, si rien ne resistoit à cette nation: il a envoïé une vertu, dont le mélange

Ap. Aug. to. 8.

AN. 392. avec le mal & la nation des tenebres a formé le monde. Delà vient, que les bonnes ames sont ici dans la peine & la servitude, s'égarent & se corrompent: ensorte qu'elles ont eu besoin d'un liberateur, qui les delivrât de l'erreur du mélange, de la servitude. C'est ce que je n'estime pas permis de croire, que Dieu tout puissant ait craint quelque nation opposée, ou qu'il ait été contraint par necessité, à nous precipiter dans les miseres. Fortunat répondit: Je sai que vous avez été des nôtres, voilà les principaux articles de nôtre foi: mais il s'agit de nôtre maniere de vie, & des calomnies dont on nous charge. Declarez donc devant les gens de bien qui sont presens, si ce dont on nous accuse est vrai ou faux. Avez-vous assisté à la priere. S. Augustin dit: Oüi, j'y ai assisté. Mais il y a difference entre la question de la foi & celle des mœurs. Ma proposition regarde la foi. Si les assistans aiment mieux que nous parlions des mœurs, je ne le refuse pas. Fortunat dit je veux d'abord me justifier dans vos esprits, par le témoignage d'un homme digne de foi. S. Augustin dit: pour vos mœurs, vos éleus peuvent en être bien instruits. Vous savez que je n'ai été chez vous qu'auditeur. Ainsi quoi que j'aie assisté à vôtre priere: il n'y a que Dieu & vous qui puisse savoir, si vous en avez quelqu'autre entre vous. Dans celle où j'ai assisté, je n'ai rien vû faire de honteux. La seule chose que j'ai remarquée contraire à la foi que j'ai aprise depuis, c'est que vous faites vos prieres contre le soleil. Quiconque vous objecte quelque chose, touchant les mœurs, doit s'adresser à vos éleus. Ce que j'ai receu de vous, est la foi que je condamne aujourd'hui, qu'on me réponde à ce que j'ai proposé.

Fortunat dit: Nous soûtenons aussi que Dieu est incorruptible, lumineux, inaccessible, incomprehensible, impassible

impaſſible : habitant une lumiere éternelle & qui lui eſt propre ; qu'il ne produit rien de lui qui ſoit corruptible, ni les tenebres, ni les demons, ni ſatan ; & que l'on ne peut trouver dans ſon roïaume rien qui lui ſoit contraire. Qu'il a envoïé un Sauveur ſemblable à lui : que le verbe né dés la creation du monde, eſt venu enſuite parmi les hommes ; & a choiſi des ames dignes de lui, ſanctifiées par ſes commandemens celeſtes, imbuës de foi & de raiſon : qui ſous ſa conduite doivent retourner d'ici au roïaume de Dieu, ſuivant ſa ſainte promeſſe. S. Auguſtin dit : Ces ames qui viennent, comme vous confeſſez, de la mort à la vie par J. C. quelle cauſe les a precipitées dans la mort ? Fortunat dit : Répondez-moi, je vous prie, s'il y a autre choſe que Dieu. S. Auguſtin dit : Vous-même répondez, s'il vous plaît, qu'elle cauſe a livré ces ames à la mort. Comme Fortunat continuoit de chicaner, S. Auguſtin dit : Nous ne devons pas amuſer cette grande aſſemblée, en paſſant d'une queſtion à l'autre. Nous convenons tous deux que Dieu eſt incorruptible, d'où je conclus ainſi : Si Dieu ne pouvoit rien ſouffrir de la nation des tenebres, il nous a envoïez ici ſans cauſe : s'il pouvoit ſouffrir, il n'eſt pas incorruptible. Fortunat répondit, que J. C. a ſouffert. S. Auguſtin repliqua : Il a ſouffert dans la nature humaine, qu'il a priſe pour nôtre ſalut : ce qui ne conclud rien pour la nature divine.

AN. 392.

n. 7.

Fortunat au lieu de répondre, demanda : L'ame eſt-elle de Dieu ou non ? S. Auguſtin dit : Je veux bien dire ce que vous me demandez ; ſouvenez vous ſeulement, que vous n'avez pas voulu répondre à mes queſtions, & que je répons aux vôtres. Autre choſe eſt Dieu, autre choſe l'ame. Dieu eſt impaſſible & incorruptible : nous voïons que l'ame eſt pechereſſe, malheureuſe &

n. 9.

n. 11.

ſujette à changement. Si elle eſt la ſubſtance de Dieu, la ſubſtance de Dieu eſt corruptible & ſujette à l'erreur: ce qu'il n'eſt pas permis de dire. Vous dites donc, reprit Fortunat, que l'ame n'eſt pas de Dieu, tant qu'elle eſt
n. 12. ſujette au peché & à l'erreur. S. Auguſtin répondit: J'ai dit que l'ame n'eſt pas la ſubſtance de Dieu, mais que Dieu en eſt l'auteur. Autre choſe eſt celui qui a fait, autre choſe ce qu'il fait. Son ouvrage ne peut lui être égal. Fortunat dit: Puiſque vous dites, que l'ame eſt faite, & qu'il n'y a rien hors de Dieu: je demande, où il a pris la ſubſtance de l'ame? S. Auguſtin dit: Souvenez-vous, que vous avoüez comme moi que Dieu eſt tout-puiſſant. Or il ne le ſeroit pas s'il avoit beſoin de
n. 13. matiere, pour faire ce qu'il veut: Auſſi croïons-nous, qu'il a tout fait de rien. Fortunat objecta la contrarieté qui paroît dans le monde, entre les tenebres, la lu-
n. 14. miere, la verité & le menſonge, la mort & la vie, l'ame & le corps: d'où il conclud: qu'il y a deux ſubſtances dans le monde, l'une du corps, l'autre de Dieu. S. Auguſtin dit: Ces contrarietez qui vous frapent, viennent de nôtre peché. Car Dieu a tout fait bon, mais il n'a
n. 15. point fait le peché, qui eſt le ſeul mal: ou plûtôt il y a deux maux, le peché & la peine du peché. Le peché n'apartient point à Dieu: la peine vient de lui, parce qu'il eſt juſte. Car il a donné le libre arbitre à l'ame raiſonnable, qui eſt dans l'homme: afin que nous puiſſions meriter étant bons par volonté, non par neceſſité. Il avoit tout ſoûmis à cette ame, pourveu qu'elle ſe ſoûmit elle-même à lui. Si elle ne le vouloit pas, tout ce qui lui auroit dû être ſoûmis, devoit tourner à ſa peine.

Euſuite Fortunat aïant rapporté un grand paſſage de S. Paul, S. Auguſtin en prit occaſion de le preſſer ainſi
Eph. II. n. 17. ſur le libre arbitre: L'ame à qui Dieu promet le pardon

de ses pechez, si elle en fait penitence, pourroit lui répondre ainsi suivant vôtre créance. Qu'ai-je merité? Pourquoi m'avez-vous chassé de vôtre roïaume, afin de combattre contre je ne sai quelle nation? Vous savez la necessité qui m'a pressé, & que je n'ai point eu de liberté. Pourquoi m'imputez-vous les blessures, dont vous êtes la cause? Si je suis une partie de vous-même, je ne devois rien souffrir dans cette nation de tenebres. Mais puis qu'elle ne pouvoit être corrigée que par ma corruption: comment dit-on que je suis une partie de vous, ou que vous êtes incorruptible ou que vous n'êtes pas cruel, de m'avoir fait souffrir pour vôtre roïaume, à qui cette nation de tenebres ne pouvoit nuire? & comme on continuoit d'examiner des passages de S. Paul, quoique l'on fût convenu de discuter par raison, la créance des deux principes: les assistans firent du bruit, chacun commença à parler de son côté; jusques à ce que Fortunat dit: que la parole de Dieu avoit été liée dans la nation des tenebres. Ce qui aïant fait horreur aux assistans, on se separa.

AN. 392.

XL. Seconde journée.

Le lendemain on reprit la conference. On convint que Dieu ne peut être auteur du mal: & S. Augustin insista sur le libre arbitre, sans lequel il n'y auroit ni punition juste, ni merite. Surquoi Fortunat dit: Si Dieu donnoit la licence de pecher: que vous appellez libre arbitre, il consentiroit à mon peché, & en seroit l'auteur, ou ne sachant pas ce que je devrois être, il feroit mal de me produire indigne de lui. Et ensuite: Nous pechons malgré nous, contrains par une puissance contraire & ennemie: autrement s'il n'y a que l'ame seule mise dans le corps, à qui Dieu, comme vous dites, a donné le libre arbitre, elle ne se rendroit pas sujette au peché. S. Augustin répondit: qu'encore que tout ce que Dieu a

n. 20. n. 21.

AN. 392. fait soit bon, son ouvrage ne peut être aussi bon que lui : car il seroit injuste & impertinent de croire, que la créature soit égale au créateur. Puis il insista sur le passage de l'apôtre, que la racine de tous les maux est la cupidité ; & venant à la prétenduë nation des tenebres, il dit : Si c'est elle seule qui peche, elle seule doit être punie, & non pas l'ame. Car si l'ame est contrainte de mal faire, n'est-il pas contre la raison, que la nation de tenebres peche, & que j'en fasse penitence ; qu'elle peche, & qu'on m'en accorde le pardon.

1. Tim. VI. 10.

Fortunat allegua les passages de S. Paul, qui marquent en nous un combat de la chair contre l'esprit : à quoi S. Augustin répondit : Le premier homme a eu le libre arbitre, en sorte que rien ne resistoit à sa volonté, s'il eût voulu garder les commandemens de Dieu : Mais depuis qu'il a peché par sa volonté libre, nous qui descendons de lui, avons été precipitez dans la necessité. Chacun peut reconnoître en soi-même, qu'avant que d'avoir contracté une habitude, nous sommes libres : mais quand par cette liberté nous avons fait quelque chose, la douceur pernicieuse & le plaisir de le faire, nous engage de telle sorte, que nous ne pouvons plus vaincre l'habitude, que nous avons formée nous-mêmes ; & c'est cette habitude formée dans la chair, qui combat contre l'ame. C'est ce que N. S. appelle le bon arbre ou le mauvais : pour montrer que dans ces deux arbres, il marque le libre arbitre, & non deux natures differentes, il dit : Ou faites le bon arbre, ou faites le mauvais arbre. Qui peut faire la nature ?

Gal. V. 17.
Rom. VII. 2. &c.
n. 22.
Matth. XII. 33.

Il revint ensuite à sa premiere question ; & pressa Fortunat de dire, pourquoi Dieu à qui rien ne peut nuire, nous a envoïez ici contre la nation de tenebres. Il répondit par ce passage de l'apôtre : Le vase de terre

n. 24. 25.
Rom. IX. 21.

dit-il à l'ouvrier: Pourquoi m'as-tu fais ainsi ? il dit d'abord qu'il y avoit necessité: puis il soûtint que Dieu avoit envoïé l'ame volontairement. S. Augustin fit lire ses paroles precedentes, pour montrer la contradiction: car on écrivoit à mesure qu'ils parloient. Enfin comme il le pressoit toûjours de répondre, pourquoi Dieu, à qui rien ne peut nuire, a envoïé ici l'ame dans la misere, il fut reduit à répondre: Que dois-je donc dire ? Je sai, dit S. Augustin, que vous n'avez rien à dire: & que quand j'étois disciple des vôtres, je n'ai jamais rien trouvé à répondre sur cette question; & c'est par où Dieu m'a fait revenir de cette erreur. Mais si vous avoüez que vous n'avez rien à répondre, j'expliquerai la foi catholique, en cas que les assistans le trouvent bon. Fortunat dit: Sans préjudice de ma déclaration, je vous dirai que j'examinerai vos objections avec mes Superieurs; & s'ils ne me répondent pas bien, ce sera à moi à considerer, si je dois chercher ce que vous offrez de me faire voir, car je veux aussi sauver mon ame. S. Augustin dit: Dieu soit loüé. Ainsi finit la conference. Elle fit voir à tous ceux qui avoient grande opinion de Fortunat, la foiblesse de sa secte qu'il avoit si mal soûtenuë; & il en eut tant de confusion, qu'il se retira ensuite de la ville d'Hippone, & n'y revint plus: mais il ne se convertit pas.

A N. 392.

n. 28.

n. 32. 35. & c.

n. 36.

Possid. c. 6.

XLI. Lettres de Saint Augustin à Aurelius, touchant les Agapes.

Aurelius, auparavant diacre de l'église de Carthage, venoit d'en être fait évêque aprés Genethlius; & tous les gens de bien avoient conçû une grande esperance, que Dieu se serviroit de lui, pour remedier aux maux des églises d'Afrique. Il étoit déja lié d'amitié avec S. Augustin, & il lui écrivit pour lui demander le secours de ses prieres & de ses conseils. S. Augustin lui fit réponse, le remerciant au nom d'Alypius, & tous ceux

Epist. 22. al. 64.

AN. 392. qui vivoient avec lui en communauté, de l'amitié qu'il leur témoignoit. Puis entrant en matiere, il l'exhorte à corriger l'abus qui s'étoit introduit en Afrique, dans les festins que l'on faisoit en l'honneur des martyrs : non seulement les festes, mais tous les jours, & dans les églises mêmes. Il lui propose l'exemple de l'Italie, & de la plûpart des églises de deça la mer, où ces desordres n'étoient point : soit parce qu'ils n'y avoient jamais été, soit parce que l'application des évêques les avoit abolis. Ce mal est si grand, ajoûte-t-il, qu'il ne peut être gueri, que par l'autorité d'un concile : ou si une église doit commencer, c'est celle de Carthage. Mais il faut s'y prendre doucement : car on n'ôte pas ces abus durement ni d'une maniere imperieuse : c'est plûtôt en enseignant qu'en commandant ; plûtôt en avertissant qu'en menaçant. Car c'est ainsi qu'il faut agir avec la multitude ; & user de severité contre les pechez des particuliers. Que si nous faisons quelques menaces, que ce soit avec douleur : proposant la vengeance future par les écritures, afin que ce ne soit pas nous & nôtre puissance, mais Dieu que l'on craigne dans nôtre discours. Ainsi les spirituels seront touchez les premiers ; & ils gagneront le reste de la multitude par leur autorité. Mais parce que ces yvrogneries & ces festins dissolus qui se font dans les cimetieres, sont regardez par le peuple grossier & ignorant, non seulement comme les honneurs des martyrs, mais encore comme le soulagement des morts : je crois que l'on pourra plus facilement les en détourner, si en les défendant par l'autorité des écritures, on prend soin en même tems, que l'on ne fasse point trop de dépense aux offrandes qui se font sur les monumens des morts : car l'on doit croire qu'elles leurs sont veritablement

utiles, si on les distribuë de bonne grace à tous ceux qui en demandent. Ces offrandes sur les sepultures, sont marquées dans le livre de Tobie. AN. 393. *Tob.* IV. 18.

Le reste de la lettre de saint Augustin à Aurelius, contient des avis trés-sages & trés-modestes, touchant la maniere de conserver l'humilité au milieu des honneurs & des loüanges, sans préjudice de l'autorité. Aurelius suivit le conseil de S. Augustin & assembla à Hippone un concile general de toute l'Afrique, où furent faits plusieurs canons qui servirent de modele aux conciles suivans. On en compte jusques à quarante-un, dont le trente-uniéme défend à l'évêque & aux clercs de manger dans l'église sinon par necessité en passant: & ordonne d'empêcher aussi le peuple de faire de tels repas, autant qu'il sera possible. Ce concile fit aussi un decret, touchant la réünion des Donatistes, en ces termes: Dans les conciles precedens, il a été ordonné que nous ne recevrions aucun Donatiste en son rang du clergé, mais au nombre des laïques, en veüe du salut, qu'il ne faut refuser à personne. Toutefois à cause du besoin de clercs, qui est tel dans l'église d'Afrique que quelques lieux sont entierement abandonnez: il a été resolu, que l'on exceptera de cette regle, ceux dont on sera assuré qu'ils n'auront point rebaptisé: ou qui voudront passer avec leurs peuples à la communion de l'église catholique. Car il ne faut pas douter, que le bien de la paix & le sacrifice de la charité n'efface le mal qu'ils ont fait en rebaptisant, entraînez par l'autorité de leurs ancêtres. Mais cette resolution ne sera confirmée, qu'aprés avoir consulté l'église d'outremer. Ce concile d'Hippone fut tenu dans la sale du conseil de la basilique de la paix, sous le consulat de l'empereur Theodose avec Abondantius, c'est-à-dire l'an 393. le huitiéme d'Octobre

To. 2. Conc. p. 1180.

Conc. Carthag. III. c. 30. Afr. c. 9.

Cod. Afr. c. 42.

P. 1181. D.

Conc. Afr. to. 2. Conc. 1641 C.

AN. 393.

Cod. Afr. post. c. 33.
Aug. 1. Retract. c. 17.

En ce concile, S. Augustin par l'ordre des évêques, fit un discours de la foi & du symbole en leur presence : dont il composa depuis un livre, à la priere de ses amis. C'est un abregé de la doctrine Chrétienne. Vers ce même tems, Alypius son ami intime alla à Jerusalem, fit connoissance avec S. Jerome, lui parla de S. Augustin, & commença de lier l'amitié, qui fut depuis entre-eux.

XLII.
Ecrits de Saint Jerôme contre Jovinien.

Saint Jerôme travailloit toûjours dans sa retraite de Bethlehem, à soûtenir la doctrine de l'église. La quatorziéme année de Theodose, qui étoit l'an 392. il composa le catalogue des écrivains ecclesiastiques, à la priere de Dexter prefet du pretoire. Il marque qu'il est le premier qui ait entrepris ce travail, quoiqu'il avoüe que l'histoire d'Eusebe lui a beaucoup servi ; & il en fait voir l'utilité, contre les calomnies de Celse, de Pophyre & de Julien : pour montrer combien d'hommes savans & éloquens avoient enseigné & soûtenu la religion Chrétienne. Il commence à S. Pierre, & finit à lui-même, faisant le catalogue de ses propres ouvrages jusques à cette année : les derniers qu'il marque, sont les deux livres contre Jovinien & l'apologie à Pammaque. Il écrivit contre Jovinien à la priere de quelques fideles de Rome, qui lui envoïerent les ouvrages de cet heretique pour y répondre : car nonobstant sa condamnation, il avoit à Rome des sectateurs. S. Jerôme le refuta en deux livres, dont le premier est emploïé principalement à montrer l'excellence du celibat. Là suivant la vehemence de son genie, il releve tellement la virginité au dessus du mariage, & la viduité au dessus des secondes noces, qu'il semble regarder le mariage comme un mal, plûtôt toleré que permis expressément. Quelques-uns en furent choquez, son ami Pammaque l'en avertit ; & prit soin de retirer

Sup. n. 19.
Lib. 1. c. 4. c. 22.
Apolog. c. 1.

retirer autant qu'il pût les exemplaires de cet ouvrage contre Jovinien. S. Jerôme l'en remercia, mais il l'avertit qu'il prenoit une peine inutile : qu'il s'en étoit répandu plusieurs exemplaires en Orient, & qu'on y en avoit même raporté de Rome. Car, dit-il, si-tôt que j'ai écrit quelque chose, mes amis ou mes envieux ne manquent pas de le publier : ainsi ce que je puis faire, c'est de vous envoïer une apologie de cet ouvrage ; & il la lui envoïa en effet avec cette lettre. *Epist. 51. ad Pam.*

Dans cette apologie, il releve & explique tous les endroits, où il sembloit parler du mariage avec mépris. Comme Jovinien accusoit les Catholiques d'être Manichéens : il fait remarquer qu'il a d'abord condamné les Marcionites, les Manichéens & les Encratites qui rejettoient le mariage : qu'il a reconnu le mariage digne d'honneur & sans tache, suivant l'écriture ; & qu'il lui a seulement preferé la continence, comme un plus grand bien. Qu'il a reconnu le mariage pour la source de la virginité, qu'il a aprouvé les secondes & les troisiéme nôces : qu'enfin il faut juger des expressions qui paroissent dures, par tout le reste du discours. Il y remarque, comme il avoit déja fait dans l'ouvrage contre Jovinien, que les évêques, les prêtres & les diacres jugeoient le commerce des femmes incompatible avec le service de l'autel. Il remarque qu'à Rome les fideles même mariez communioient tous les jours, & que quand ils ne croïoient pas être en état d'entrer dans l'église ; ils ne laissoient pas de prendre le corps de J. C. dans leurs maisons. Il fait observer à ses censeurs la difference des deux manieres d'écrire, pour combattre une erreur, ou simplement pour enseigner. Dans le premier on s'étend davantage, & on ne découvre pas toûjours son dessein. L'auteur est quelque fois obligé de par- *L. in Jovin. c. 5.* *Hebr. XIII. 4.* *c. 4. apol. lib. 1. in Jovin.* *Apol c. 3. init.* *c. 6.* *c. 4.*

ler, non selon sa pensée, mais selon la prévention de son adversaire. Il en donne pour exemple les plus éloquens d'entre les païens & d'entre les Chrétiens ; & S. Paul même, dont il admire l'éloquence & l'artifice profond, sous une apparence de paroles simples & grossieres. S. Jerôme écrivit aussi sur cette matiere à son ami Domnion, contre les declamations d'un certain moine, dont il témoigne un grand mépris.

Epist. 51.

XLIII. Ordination de Paulinien.

Cependant il avoit en Orient des adversaires plus considerables : car c'est le tems de son grand differend avec Jean évêque de Jerusalem, dont l'origine fut telle. Paulinien frere de S. Jerôme demeuroit avec lui dans le monastere de Bethlehem. Ils étoient deux prêtres dans cette communauté, S. Jerôme & Vincent ; mais leur humilité étoit telle, qu'ils ne vouloient point offrir le saint sacrifice. Paulinien, qui étoit jugé digne du sacerdoce, s'en croïoit lui-même indigne ; & de peur d'être ordonné, il évitoit soigneusement la rencontre des évêques. S. Epiphane leur ami avoit fondé un monastere au lieu de sa naissance, en Palestine, dans le diocese d'Eleuteropolis. Comme il y étoit, Paulinien l'alla voir avec quelques moines pour lui donner satisfaction sur quelque chagrin qu'il avoit contre eux. S. Epiphane crut que la providence le lui envoïoit ; & comme on celebroit l'office dans l'église d'un village prés de son monastere : il fit prendre par plusieurs diacres Paulinien, qui ne se doutoit de rien ; & leur commanda de lui tenir la bouche, de peur que pour se delivrer, il ne les conjurât au nom de J. C. Ainsi il l'ordonna diacre, malgré son extrême repugnance, & les protestations qu'il faisoit de son indignité : il l'obligea à en faire les fonctions, s'efforçant de le persuader par les passages de l'écriture & par la crainte des jugemens de Dieu. Ensuite

Epiph. ad Joan. ap. Hier. ep. 60.

Hier ad Theoph. p. 61. c. 3.

Sup. liv. XIII. n. 41.

comme il ſervoit au ſaint ſacrifice, S. Epiphane l'ordonna encore prêtre avec la même peine, en lui faiſant tenir la bouche : & emploïa les mêmes perſuaſions, pour l'obliger à s'aſſeoir entre les prêtres. Aprés cela il écrivit aux prêtres & aux autres moines de cette communauté, les reprenant de ce qu'ils ne lui en avoient pas écrit : veu qu'il y avoit plus d'un an, que pluſieurs s'étoient plaints à lui, de n'avoir perſonne pour celebrer chez eux les ſaints myſteres ; & que tous deſiroient l'ordination de Paulinien, comme tres-utile au monaſtere. Paulinien ſuivit S. Epiphane en Chipre, & lui demeura ſoumis, comme étant de ſon clergé : allant ſeulement quelquesfois viſiter ſon frere en Paleſtine. *Hier. ep. 61. ad Theoph. c. 3.*

Jean de Jeruſalem fut extrêmement irrité de cette ordination. Il s'en plaignit hautement, & menaça d'en écrire par toute la terre. Il diſoit que S. Epiphane n'avoit aucune juriſdiction ſur Paulinien, ni dans la Paleſtine, qu'il prétendoit être ſa province. Il diſoit encore que Paulinien étoit trop jeune pour être prêtre, quoiqu'il fût âgé de trente ans. Il ajoûtoit quelques reproches perſonels contre S. Epiphane : entre-autres que dans les prieres du ſaint ſacrifice, il diſoit : Seigneur, accordez à Jean de croire la verité, comme l'accuſant d'hereſie. Il eſt vrai que S. Epiphane accuſoit Jean de ſoûtenir les erreurs attribuées à Origene ; & c'étoit la principale cauſe de leur diviſion. Jean prétendoit qu'on ne lui avoit fait ce reproche, que depuis qu'il s'étoit plaint de l'ordination de Paulinien : mais S. Epiphane & S. Jerôme n'en convenoient pas ; & ſoûtenoient au contraire, que Jean ne s'étoit plaint de cette ordination, que par vengeance, de ce qu'ils reprenoient ſa doctrine. *Ap. Hier. ep. 60.* *Hier ep. 61. c. 4.*

XLIV. Lettre de Saint

S. Epiphane aïant appris les plaintes & les menaces

Epiphane à Jean de Jerusalem. *Ap. Hier. ep. 60.*

de Jean de Jerusalem : lui écrivit une lettre, où il raconte la maniere dont il avoit fait cette ordination, & dit : Vous deviez m'en savoir gré, sachant que la crainte de Dieu m'y a obligé : veû principalement, qu'il n'y a point de diversité dans le sacerdoce de Dieu, lors que l'on pourvoit à l'utilité de l'église. Car encore que les évêques aïent chacun leurs églises, dont ils prenent soin, & qu'aucun ne doive s'étendre sur les bornes d'autrui : on prefere à tout la charité sincere de J. C. Et ensuite : O que la douceur & la bonté des évêques de Chipre est vraïement loüable ; & que nôtre rusticité, comme vous la nommeriez est digne de la misericorde de Dieu ! car plusieurs évêques de nôtre communion, ont ordonné dans nôtre province des prêtres que nous n'avions pû prendre ; & nous ont envoïé des diacres & des soudiacres, que nous avons receu de bon cœur. Et moi même j'ai exhorté l'évêque Philon d'heureuse memoire, & Theoprobe, d'ordonner des prêtres dans les églises de Chipre, qui étoient proche d'eux & de mon diocese, parce qu'il est étendu. Pourquoi donc vous tant emporter, pour une œuvre de Dieu, qui n'a eu pour but que l'édification des freres ? il répond ensuite aux reproches personels ; & proteste qu'il n'a jamis parlé de Jean dans les prieres publiques, autrement que de tous les autres, en disant : Seigneur, conservez celui qui prêche la verité. Ou bien : Accordez-lui, Seigneur, qu'il prêche la parole de verité : disant l'un ou l'autre, selon l'occasion & la suite du discours ; ce qui montre que dans les prieres on n'usoit pas encore de formules invariables.

1. Cor x. 16.

c. 2.

Il vient ensuite aux erreurs d'Origene, qu'il pretend être la veritable cause de l'animosité de Jean ; & il les raporte à huit chefs. Le premier, que le Fils de Dieu

ne peut voir le Pere, ni le S. Esprit voir le Fils. Le second, que les ames ont été des anges dans le ciel; & que pour leurs pechez, elles ont été envoïées ici bas & emprisonées dans les corps. Le troisiéme, que le diable rentrera dans sa premiere dignité, & regnera dans ciel avec les Saints. Le quatriéme, que les tuniques de peau, dont Dieu revêtit Adam & Eve, sont leurs corps, & qu'ils étoient incorporels avant le peché. Le cinquiéme, que nous ne ressusciterons pas dans cette même chair. Le sixiéme, que le paradis terrestre est une allegorie du ciel. Le septiéme, que les eaux, que l'écriture met au-dessus du firmament, sont les anges; & celles de dessous les demons. Le huitiéme, que par le peché, l'homme a perdu la ressemblance avec Dieu. S. Epiphane exhorte Jean de Jerusalem à renoncer à toutes ces erreurs, dont il accuse aussi le prêtre Ruffin d'Aquilée & Pallade de Galatie.

Sup. liv. 5. n. 54.

c. 3.

c. 4.

A la fin de la lettre on lit ces paroles: De plus, j'ai oüi dire, que quelques-uns murmuroient contre moi; de ce que lors que nous allions au saint lieu nommé Bethel, pour y celebrer la collecte avec vous: étant arrivé au village d'Anablatha, & aïant veu en passant une lampe allumée: je demandai quel lieu c'étoit; j'apris que c'étoit une église, & j'y entrai pour prier. Je trouvai un rideau attaché à la porte de cette église, où étoit peinte une image, comme de J. C. ou de quelque saint Car je ne me souviens pas bien de ce qu'elle representoit. Aïant donc veu l'image d'un homme, exposée dans l'église de J. C. contre l'autorité de l'écriture: je déchirai le rideau, & je conseillai à ceux qui gardoient ce lieu, d'en enveloper plûtôt le corps mort de quelque pauvre, pour l'enterrer. Ils murmurerent, & dirent: S'il vouloit déchirer ce rideau, il en devoit don-

ner un autre. Ce qu'aïant oüi, je promis d'en donner un. Je l'envoïe maintenant, tel que je l'ai pû trouver; & je vous prie d'ordonner aux prêtres du lieu de le recevoir; & de leur défendre d'exposer à l'avenir dans l'église des rideaux de la sorte, qui sont contre nôtre religion: car il est digne de vous d'ôter ce scandale. Si cette partie de la lettre est veritablement de S. Epiphane; il faut avoüer, qu'il étoit en ce point plus scrupuleux que les autres évêques. Car l'usage des peintures dans les églises, étoit receu en Orient & en Occident: comme il paroît par S. Gregoire de Nysse, par Prudence & par S. Paulin, écrivant dans le même tems. Et il est fait mention d'une peinture semblable sur un rideau, exposé dans une église: au livre des miracles de S. Estiene, composé par ordre d'Evodius évêque d'Uzale ami de S. Augustin. Toutefois les usages des églises pouvoient être differens en ce point; & le grand nombre des Juifs, qui habitoient en Palestine, pouvoient obliger à user des images avec plus de retenuë, pour ne les pas scandaliser sans necessité.

Greg. Nyss. in Theod. p. 1011. D.

Prud. Steph. IX. v. 93. IX. v. 123. Paul. natal. II. sub fine.

De mirac. S. Steph. lib. XI. c. 4. to. 7. Aug.

XLV. Lettre de Saint Jerôme contre Jean.

Saint Epiphane envoïa cette lettre à Jean de Jerusalem par un de ses clercs, & le pressa d'y répondre. Cependant les exemplaires s'en répandirent en Palestine. Eusebe de Cremone qui étoit dans le monastere de S. Jerôme, entendant loüer cette lettre à tout le monde, le pria de la traduire, car il ne savoit point le grec; & pour le satisfaire, S. Jerôme fit venir un écrivain en notes, & dicta promptement cette traduction: qu'il pria Eusebe de garder par devers lui, & ne la pas publier. Elle parut toutefois depuis, & nous n'avons plus la lettre de S. Epiphane, que dans cette version. Au lieu d'y répondre, Jean de Jerusalem écrivit une apologie, qu'il adressa à Theophile d'Alexandrie, mais qui en

Hier. ep. 101. de opti gen. interp.

effet étoit une lettre circulaire à tous les évêques; & il *Id. ep. 61.*
l'envoïa en Occident, & en plusieurs autres provinces.
Les exemplaires s'en répandirent à Rome, aussi bien
que de la lettre de S. Epiphane: ce qui obligea Pammachius d'écrire à S. Jerôme, pour le prier d'expliquer *n. 6.*
l'état de la question, & de faire connoître à tout le monde la verité. S. Jerôme y satisfit par une grande lettre à
Pammachius écrite l'an 393. comme il paroît par l'éclipse
du soleil, dont elle fait mention; & il y avoit déja trois
ans que duroit le differend, à commencer depuis que
S. Epiphane étant à Jerusalem, avoit accusé Jean de
suivre les erreurs d'Origene; ce que S. Jerôme raconte ainsi, adressant la parole à Jean.

Vous avez imposé aux étrangers. Nous étions ici, *c. 4.*
& nous savons tout. Quand le pape Epiphane parloit
dans vôtre église contre Origene, & vous attaquoit sous
son nom: vous & vôtre troupe faisiez assez voir par vôtre contenance & vos mines dédaigneuses, que vous le
teniez pour un vieux radoteur. N'envoïâtes-vous pas
devant le sepulcre du Seigneur vôtre archidiacre, lui
dire qu'il cessât de parler ainsi? Quel évêque a jamais
ainsi traité son prêtre devant le peuple? & quand vous
marchiez du lieu de la resurrection à celui de la croix;
& qu'une foule de peuple de tout âge & de tout sexe,
accouroit à lui, lui presentant des enfans, lui baisant
les pieds, arrachant la frange de son manteau: en sorte
que vous ne pouviez avancer, & aviez même de la peine
à vous soûtenir: l'envie de la gloire du saint vieillard,
vous fit crier & lui dire en face, qu'il s'arrêtoit tout exprés. Souvenez-vous, je vous prie de ce jour-là, quand
le peuple s'arrêta jusques à une heure aprés midi, dans
la seule esperance d'entendre Epiphane. Vous parlâtes
comme un furieux contre les Antropomorphites, qui

AN. 393. par une grossiere simplicité croïent que Dieu a les membres que l'écriture lui attribuë. Vous tourniez les mains, les yeux, tout le corps contre le saint vieillard, voulant le rendre suspect de cette impertinente heresie. Quand vous eûtes cessé de parler, il se leva pour montrer qu'il vouloit dire quelque chose, & aïant salué l'assemblée de la voix & de la main, il dit: Tout ce que mon confrere a dit contre les Antropomorphites est bon & conforme à la foi, & je les condamne aussi: mais comme nous condamnons cette heresie, il est juste que nous condamnions aussi la mauvaise doctrine d'Origene.

Quels éclats de rire, quels cris s'éleverent! je croi que vous vous en souvenez. Il raconte ensuite, comme Jean de Jerusalem fit encore en la presence de S. Epiphane un grand sermon, où il traita de tous les dogmes de l'église, de la trinité, de l'incarnation, de la croix: des enfers, de la nature des anges, de l'état des ames, de la resurrection. Il pretendoit ne l'avoir fait que par occasion: mais S. Jerôme soûtenoit que c'étoit pour se justifier sur la doctrine d'Origene. Quoiqu'il en soit, il raporte ainsi l'origine de la querelle, pour montrer qu'elle étoit plus ancienne que l'ordination de Paulinien.

Ep. 61. c. 1. 2. Quant à l'apologie de Jean de Jerusalem, S. Jerôme se plaint, qu'étant accusé des erreurs d'Origene par tant de moines en Palestine, & par un évêque d'une aussi grande autorité que S. Epiphane, il ne s'en justifie point nettement. Je ne veux point, dit-il, que l'on souffre patiemment le soupçon d'heresie. Puis venant au détail, il dit que des huit chefs qui lui ont été objectez, il n'en a touchez que trois, sans même répondre

c. 3. précisément, & n'a point parlé des autres. S. Jerôme s'étend sur tous ces points & sur toutes les erreurs d'Origene

gene & les refute amplement. En parlant du symbole, il marque qu'on l'avoit receu des apôtres, & qu'on le faisoit apprendre par cœur sans l'écrire. Jean attribuoit à Theophile l'inspection sur toutes les églises, & principalement sur celle de Jerusalem. A quoi S. Jerôme répond ainsi : Vous qui pretendez suivre les canons de Nicée, répondez-moi quel rapport a la Palestine avec l'évêque d'Alexandrie ? Si je ne me trompe, il y est ordonné que Cesarée soit metropole de la Palestine, & Antioche de tout l'Orient. Vous deviez donc vous adresser à l'évêque de Cesarée, sachant que nous sommes dans sa communion, aprés avoir rejetté la vôtre ; ou si vous vouliez chercher un juge éloigné, il faloit plûtôt écrire à Antioche. Ensuite il se plaint du prêtre Isidore, un des quatre grands freres, que Theophile avoit envoïé à Jerusalem, & par qui Jean avoit envoïé son apologie. S. Jerôme soûtient qu'Isidore étoit lui même suspect d'Origenisme, & ajoûte : Etant venu ici comme député de Theophile, il n'a point voulu rendre les lettres, dont il étoit chargé pour nous, parce que l'évêque de Jerusalem lui avoit fait promettre de ne les point rendre : ainsi il s'est montré partial, lui qui disoit être envoïé pour faire la paix. Deux mois avant la venuë d'Isidore, le comte Archelaus s'étoit rendu mediateur entre l'évêque Jean & les moines, & ils avoient demandé que la foi fût mise pour fondement de l'accord. On avoit pris le lieu & le jour prés de la pâque ; Jean avoit promis de venir : une grande troupe de moines s'y étoit renduë : l'évêque manda tout d'un coup qu'il étoit obligé d'assister une dame malade, & qu'il ne pouvoit venir ce jour-là. Quoique les moines crussent qu'il les joüoit, ils ne laisserent pas d'attendre. Archelaus lui écrivit, & l'avertit qu'il

A.N. 395.
c. 9. in fin.
c. 15.
Can. Nic. 6. & 7.
Sup. liv. XI. n. 20.

AN. 393. c. 16. demeureroit le lendemain, & jusques au troisiéme jour s'il vouloit venir: mais l'évêque Jean ne vint point. Jean accusoit S. Jerôme & les autres moines de déchirer l'église, à quoi S. Jerôme lui répond: Nous déchirons l'église, nous qui vers la pentecôte, il y a quelques mois, quand le soleil fut obscurci, & que tout le monde crut avec fraïeur, que le juge alloit venir, presentâmes à vos prêtres quarante personnes d'âge & de sexe different, pour être baptisez? Cependant il y avoit cinq prêtres dans le monastere, qui avoient droit de baptiser: mais ils ne voulurent rien faire qui pût vous choquer; & vous donner pretexte de ne pas vous expliquer sur la foi. Ne déchirez-vous pas plûtôt l'église, vous qui avez défendu à vos prêtres à Bethléhem de donner le baptême à pâques à nos competens; que nous avons envoïez à Diospolis à l'évêque Denis confesseur pour les baptiser?

Ep. 62. c. 3. Saint Jerôme écrivit aussi à Theophile d'Alexandrie, pour répondre à une lettre, par laquelle il les exhortoit à la paix. Il défend l'ordination de son frere Paulinien, en ce qu'elle avoit été faite dans le monastere de S. Epiphane au territoire d'Eleutheropolis & non d'Elia, c'est à-dire de Jerusalem; & que Paulinien n'étoit point trop jeune, puis qu'il avoit trente ans. Qu'ils choisissent, ajoûte-t'il: si nous sommes bons, qu'ils nous laissent en paix: si nous sommes méchans, pourquoi cherchent-ils nôtre communion? Il a demandé depuis peu, & obtenu qu'on nous envoïât en exil; & plût à Dieu qu'il eût pû l'executer. L'église a été fondée par ceux qui ont répandu leur sang, & souffert des affronts. C'est ce que S. Jerôme écrivit sur le differend avec Jean de Jerusalem. On l'accusa de n'avoir pas traduit fidellement la lettre de Ep. 10. de pt. gen. interpr. S. Epiphane à Jean; & pour s'en justifier, il écrivit une

lettre à Pammachius, où il montre que la meilleure maniere de traduire, est de bien exprimer le ſens, & non pas de rendre mot pour mot. Mais il n'écrivit cette lettre que deux ans aprés.

XLVI. Voïage de Pallade

Ruffin & Pallade, que S. Epiphane marque comme les principaux Origeniſtes, étoient alors en Paleſtine. Ruffin y vint avec Melanie dés l'an 373. comme il a été marqué, & y demeura vingt cinq ans. Il avoit été ami intime de S. Jerôme, mais l'attachement à Origene les diviſa; & il fut depuis ce tems ci ſon plus grand adverſaire. Pallade étoit de Galatie: à l'âge de vingt ans, il vint à Alexandrie, ſous le ſecond conſulat de Theodoſe, c'eſt-à-dire l'an 388. Il tomba d'abord entre les mains du prêtre Iſidore, qui étoit alors âgé de ſoixante & dix ans, & en vêcut encore quinze juſques en 403. C'eſt le même Iſidore, dont S. Jerôme ſe plaint. Iſidore mit Pallade ſous la conduite d'un anacorete nommé Dorothée, qui vivoit depuis ſoixante ans dans une caverne prés d'Alexandrie; & qui lui ordonna de demeurer trois ans avec lui, pour apprendre à dompter ſes paſſions. Pallade aïant vêcu deux ans & demi avec ce vieillard, tomba malade & le quitta, pour mener une vie moins auſtere. Il viſita les moines du mont de Nitrie, & y paſſa une année. Enſuite il ſe retira dans le deſert de Celles, & y converſa trois ans avec S. Macaire d'Alexandrie, qui y faiſoit la fonction de prêtre. Il y fit connoiſſance avec Evagre de Pont, & avec cinq autres moines étrangers. Le deſert des Celles fut pendant neuf ans la demeure ordinaire de Pallade: mais il fit quelques voïages pendant ce tems. Il viſita le monaſtere de Scetis, & conſulta un ancien moine nommé Pachon: il paſſa en Paleſtine, & demeura à Bethlehem avec un moine nommé Poſſidonius, & au mont des Olives avec le prêtre In-

Hier ep. 60. c. 4. 5. Sup. liv. XVII. n. 6. Pall. Lauſ. c. 118. Pall. Lauſ. præf. & init. Sup. liv. XVI. n. 35. Lauſ. c. 2. c. 7. c. 10. Reſuv. p. 711. A. c. 29 Lauſ. c. 77.

AN. 393. nocent. S. Epiphane fait entendre que Pallade étoit en Palestine, lors que lui-même écrivoit à Jean de Jerusalem, c'est à-dire en 382.

c. 103.

Evagre de Pont sous la conduite duquel Pallade s'étoit mis, passoit aussi pour grand sectateur d'Origene. Il fut ordonné lecteur par S. Basile, & diacre par S. Gregoire de Nysse. Etant venu à Jerusalem, il y trouva l'ancienne Melanie; & par son conseil, il prit l'habit monastique vers l'an 384. Il passa ensuite en Egypte, & demeura au mont de Nitrie & dans les Celles. Il y mena une vie trés-austere; & comme il écrivoit bien & vîte, il s'occupoit à transcrire des livres pour subsister, & se rendit trés-savant. Il mourut dans sa solitude, âgé de cinquante-quatre ans. On le croit auteur du second livre de la vie des peres, qui commence par l'histoire de S. Jean d'Egypte, où il parle presque toûjours comme témoin oculaire. On attribuë à Ruffin la traduction latine de cet ouvrage, & l'éloge d'Evagre même qui s'y trouve inseré. Il est certain qu'Evagre avec Pallade, Albin, Ammonius, & trois autres moines, sept en tout, allerent voir le fameux S. Jean d'Egypte en venant de Jerusalem, & qu'ils apprirent de lui la victoire de l'empereur Theodose sur le tyran Eugene, le même jour que la nouvelle en fut apportée à Alexandrie; quoique le monastere de S. Jean fût prés de Lycus ou Lycopolis en Thebaïde à plusieurs journées de distance.

Pall. Lauf. c. 86.

c. 27. Rosvv. p. 473.

Vita P. lib. II. c. 1.

Pall. Lauf.

c. 43.

c. 46.

XLVII.
Guerre de Theodose contre Eugene

Soz. VII. c. 32.
Sup. n. 34.

Eutrope que l'empereur avoit envoïé à S. Jean d'Egypte ne put lui persuader de quitter sa solitude; mais il prédit, que l'empereur seroit victorieux dans cette guerre, non pas toutefois sans effusion de sang, comme dans la guerre contre Maxime: qu'il feroit mourir le tyran, & qu'aprés sa victoire, il mourroit lui-même en Italie, laissant à son fils l'empire d'Occident, Eutro-

Philost. XI. c. 2.

pe aïant rapporté cette réponſe, l'empereur continua de ſe preparer à la guerre, moins par les armes, que par les œuvres de pieté, par les jeûnes, les prieres, les veilles. Il viſitoit avec les évêques & le peuple tous les lieux d'oraiſon : il ſe proſternoit devant les tombeaux des martyrs & des apôtres, implorant leur interceſſion, comme le ſecours le plus fidelle. Il fit auſſi pluſieurs loix pour le ſoulagement des peuples. Il ôta les tributs que Tatien prefet du pretoire avoit impoſez ; & ordonna que tous les biens de ceux qu'il avoit fait proſcrire leur ſeroient rendus, ou à leurs plus proches parens. Il défendit aux ſoldats de rien exiger de leurs hoſtes, ni de ſe faire païer en argent ce qui devoit leur être fourni en eſpece. Il reprima le zele indiſcret de ceux qui ſous pretexte de religion, entreprenoient de piller & de ruiner les ſynagogues des Juifs. Enfin, il fit une ordonnance, pour empêcher que ceux qui auroient oſé médire de lui ou de ſon gouvernement, ne fuſſent pourſuivis comme criminels de leze-majeſté. Si c'eſt par legereté, dit ſa loi, il faut le mépriſer : ſi c'eſt par folie, on doit en avoir pitié : ſi c'eſt par malice, il faut le pardonner. C'eſt-pourquoi nous voulons que la choſe nous ſoit renvoïée en ſon entier : pour juger, ſuivant la qualité des perſonnes, ſi on doit la negliger ou la pourſuivre. Toutes ces loix ſont dattées de C. P. ſous le conſulat de Theodoſe & d'Abondantius, c'eſt à dire en 393. Theodoſe y paſſa tout le reſte de l'année, & le commencement de l'année ſuivante : ſe preparant à la guerre pendant tout l'hiver.

AN. 394.
Id. c. 33.
L. 21. C. Th. de ann. & trib.
L. 12. C. Th. de bon. proſcr.
L. 3. de Salg. l. 18 19. 20. de erog. mil. ann.
L. 9. de Jud.
L. 7. C. Th. ſi quis imp. maled. lib. IX.

Eugene s'y preparoit de ſon côté ; mais bien differemment : car comme il étoit ſoûtenu par les païens, il leur donnoit toute liberté. On faiſoit à Rome quantité de ſacrifices, on répandoit le ſang des victimes,

Ruff. II. 16. 33.

on regardoit leurs entrailles, & on y trouvoit d'heureux presages, sur lesquels on promettoit à Eugene une
Soz. VII. c. 22. victoire assurée. Flavien prefet du pretoire & ami de Symmaque, qui passoit pour grand politique, & pour fort habile en cette science de divination, étoit le plus empressé à pratiquer ces superstitions, & le plus hardi
Aug v. civit. c. 26. à faire des promesses magnifiques. Eugene s'étant rendu maître des passages des Alpes Julienes, souffrit que
Theod 5. c. 24. l'on y mît des idoles de Jupiter, & sa principale enseigne portoit celle d'Hercule. Il accorda aux païens ce
Paulin. vit. Ambr. c. 26. que Valentinien le jeune leur avoit refusé deux fois: le rétablissement de l'autel de la victoire à Rome, & la
Ambr. ep. 57. n. 6. restitution du revenu de leurs temples: il l'avoit refusé aussi deux fois, mais il se rendit à la troisiéme. Saint
n. 11. 12. Ambroise voïant Eugene ainsi livré aux païens, ne fit point de réponse à une lettre, qu'il lui avoit écrite dés le commencement de son regne: mais il ne laissa pas ensuite de lui écrire, & de le prier pour ceux qui étoient en peril. Montrant ainsi d'un côté qu'il étoit incapable de flatter, même au peril de sa vie; & de l'autre qu'il savoit honorer la puissance, quand la charité le demandoit. Ensuite apprenant qu'Eugene venoit en diligence à Milan, il en sortit & se retira à Boulogne.
Ep. 57. Il écrivit toutefois à Eugene une lettre, où il lui rend compte de sa retraite; & represente comment il s'est opposé aux demandes des païens auprés de Valentinien & de Theodose même: il refute la mauvaise ex-
n. 6. cuse, dont Eugene se servoit, en disant qu'il n'avoit pas rendu ces biens aux temples, mais qu'il les avoit donnez à des gens à qui il avoit obligation; c'est-à-dire à Arbogaste & à Flavien. Vôtre puissance est gran-
n. 11. de, dit S. Ambroise: mais considerez celle de Dieu, qui voit tout & qui connoît le fonds de vôtre cœur:

vous ne pouvez souffrir qu'on vous trompe, & vous voulez cacher quelque chose à Dieu? Comment ferez-vous vos offrandes à J. C. comment les prêtres pourront-ils les distribuer? On vous imputera tout ce que feront les païens. La menace de S. Ambroise fut executée : l'église de Milan refusa les offrandes d'Eugene, & ne voulut pas même l'admettre aux prieres. Ce qui irrita tellement Arbogaste & Flavien, qu'en sortant de Milan, ils promirent que quand ils reviendroient victorieux, ils feroient une écurie de la basilique, & obligeroient le clergé à porter les armes.

n. 8.

Paul. n. 31.

XLVIII.

Saint Ambroise à Boulogne & à Florence.

Ambr exhort virg. init.

Paulin. n. 29.

Au sortir de Milan, S. Ambroise alla à Boulogne où il étoit invité, pour assister à la translation des saints martyrs Vital & Agricola, qui venoient d'y être trouvez. Ces martyrs avoient souffert ensemble : Vital étoit esclave d'Agricola, on executa le premier pour épouvanter son maître, qui étoit de mœurs tres-douces, & aimé des persecuteurs mêmes : mais voïant qu'il ne se rendoit point, ils le crucifierent. On les enterra avec les Juifs; & les Chrétiens ne connoissoient point qu'ils y fussent : mais les martyrs le revelerent à l'évêque de la même église. On chercha leurs corps, & on les enleva au milieu d'une grande foule de Chrétiens & de Juifs : on trouva plusieurs clous qui marquoient la multitude des blessures que S. Agricola avoit receuës : on recueillit aussi du sang & du bois de la croix. Les corps saints furent mis sous l'autel de la Basilique, avec une grande joïe de tout le peuple : & les demons tourmentez à la presence des martyrs, publierent leurs merites. S. Ambroise donc étant invité à cette feste, se rendit à Boulogne, assista à la translation, & emporta quelques parties des reliques; c'est-à-dire des clous & du bois de la croix : car on ne partageoit pas encore les

L. ult. C. Th. de sepulchr. viol.

Paul. n. 27.

Aug. de opere monach. c. 28.

corps. Il n'étoit pas même ordinaire de les transferer. Il y a une loi de Theodose de l'année 386. qui défend de transporter un corps humain d'un lieu à un autre; ni de vendre ou acheter un martyr : permettant seulement de faire tel édifice que l'on voudra pour honorer son sepulcre. C'est qu'il y avoit dés lors de faux moines, qui couroient les provinces avec de pretenduës reliques.

Exhort. virg. c. 2.

Paul. n. 28.

De Boulogne S. Ambroise alla jusques à Fayence, & y demeura quelques jours : pendant lesquels, il fut invité par les Florentins d'aller en Toscane, ce qu'il fit; & porta à Florence les reliques de S. Vital, qu'il avoit destinées pour d'autres. Il les plaça sous l'autel d'une église qu'il y dédia, & que l'on nomma la Basilique Ambrosienne. Une sainte veuve nommée Juliene l'avoit fait bâtir, & elle avoit trois filles, qui se consacrerent à Dieu : c'est pourquoi le sermon que S. Ambroise fit à cette dedicace, porte le titre d'exhortation à la virginité : étant principalement emploïé à l'instruction de ces filles. Il demeuroit à Florence dans la maison d'un citoïen tres-considerable, nommé Decence & Chrétien, dont le fils encore enfant nommé Pansophius, étoit tourmenté du malin esprit. Le saint évêque le guérit, en priant souvent pour lui, & lui imposant les mains : mais quelques jours aprés l'enfant mourut subitement. Sa mere qui étoit trés-pieuse l'apporta du haut de la maison dans un appartement bas où logeoit S. Ambroise, & le coucha sur son lit, pendant qu'il étoit dehors. S. Ambroise étant de retour, & trouvant cet enfant mort couché sur son lit, fut touché de la foi de la mere; & imitant Elisée, il se coucha sur le corps, & obtint par ses prieres qu'il ressuscitât. Il le rendit vivant à la mere, & composa depuis un petit livre, qu'il adressa à cet enfant : afin qu'il apprit un jour en le lisant, ce que son

son âge ne lui permettoit pas encore d'entendre. Nous n'avons plus cet ouvrage, mais nous savons qu'il n'y faisoit point de mention du miracle. Il revint à Milan, quand il sceut qu'Eugene en étoit parti, pour marcher contre Theodose. Ainsi il rentra vers le commencement d'Août 394. & y attendit l'empereur, avec une grande confiance, que Dieu lui donneroit la victoire.

Paul. n. 31.

Ambr. ep. 61. n. 1. 2.

XLIX. Victoire de Theodose.

Zos. lib. 4. p. 777

Theodose aïant passé tout l'hyver à se preparer à la guerre, & perdu Galla sa premiere femme, qui mourut en couche: laissa à C. P. ses deux fils Arcade & Honorius, avec Ruffin prefet du pretoire, pour gouverner les affaires d'Orient. Il avoit donné à Honorius le titre d'Auguste le dixiéme Janvier 393. Il partit de C. P. au printems de l'année suivante 394. sous le consulat d'Arcade pour la troisiéme fois, & d'Honorius pour la seconde. Au sortir de C. P. il s'arrêta à l'Hebdomon, dans l'église qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de S. Jean Baptiste: à qui il recommanda l'heureux succés de ses armes, l'invoquant à son secours. Ce lieu étoit nommé *Hebdomon* parce qu'il étoit à sept mille de C. P. On dit que Theodose y apporta le chef de S. Jean Baptiste, l'aïant trouvé à un village prés de Calcedoine: où il avoit été apporté du tems de Valens, & étoit gardé par un prêtre nommé Vincent, & une vierge nommée Matrone, tous deux de la secte des Macedoniens. Matrone demeura dans son erreur, mais Vincent se convertit, & suivit l'empereur à C. P.

Socr. v. c. 6.

Claud. de 30. cons. Hon.

Soz. VII. c. 24.

Soz. VII. c. 21.

Chr. Pas. an. 391.

Zos. lib. 4. p. 778.

Theodose étant arrivé en Italie, força le passage des Alpes, & trouva toute l'armée d'Eugene rassemblée dans la pleine prés d'Aquilée. Il fit avancer d'abord les barbares auxiliaires commandez par Gaïnas: qui aprés un combat fort disputé ne purent soûtenir l'effort des ennemis commandez par Arbogaste. Dix mille Goths

Sup. liv. XI. n. 39.

AN. 394.

y perirent; & Bacurius prince Ibere, qui servoit depuis long-tems les Romains, & s'étoit distingué par sa vertu & sa pieté, fut tué en combattant vaillamment. La nuit separa les armées, & Eugene se croïant victorieux, distribua des recompenses, & renvoïa ses troupes manger & se reposer : Cependant il fit border les passages des montagnes, pour enfermer Theodose & empêcher sa retraite. Les capitaines de l'armée de Theodose lui conseilloient de se retirer, & de remettre à l'année suivante la décision de cette guerre : mais il dit, qu'il ne pouvoit souffrir que la croix qui marchoit à la teste de ses legions reculât devant l'idole d'Hercule qu'Eugene faisoit porter. Ainsi quoiqu'il lui restât fort peu de troupes & encore découragées, il resolut de demeurer. Il se retira dans un oratoire bâti sur le haut de la montagne où il campoit; & là sans prendre de nourriture ni de repos, il passa la nuit en prieres prosterné sur la terre qu'il arrosoit de ses larmes. Accablé de fatigue, il s'endormit vers le chant du coq; & crut voir deux hommes vêtus de blanc, montez sur des chevaux blancs, qui l'exhortoient à prendre courage, à armer ses troupes au point du jour, & les ranger en bataille: car ils disoient être envoïés à son secours, & que l'un d'eux étoit Jean l'évangeliste, l'autre Philippe l'apôtre. L'empereur aprés cette vision, redoubla la ferveur de ses prieres. Un soldat aïant veu la même chose le dit à son capitaine, qui le mena au tribun, & le tribun au general, qui le vint dire à l'empereur, croïant lui apprendre quelque nouvelle. L'empereur dit : Ce n'est pas pour moi que ce soldat a eu cette vision, je suis assez asseuré de la victoire : mais afin que j'aïe un témoin de ce que Dieu m'a fait voir le premier. Marchons donc hardiment sous la conduite des saints, re-

Theod. v. c. 24.

gardons leur puissance, & non pas le nombre de nos adversaires. Aïant ainsi encouragé ses troupes, il descendit de la montagne, & muni du signe de la croix, il marcha contre les ennemis. AN. 394.

Alors il commença à s'apercevoir du peril où il étoit: voïant les troupes d'Eugene postées derriere lui sur une hauteur, pour lui donner en queuë pendant le combat. Mais le comte Arbetion qui les commandoit, touché du respect de l'empereur, se rangea de son parti; & plusieurs autres à son exemple, aprés que le combat fut commencé, envoïerent offrir leur service à Theodose, pourveu qu'il leur conservât un rang honorable. Il leur accorda ce qu'ils desiroient, & leur promit par écrit plusieurs charges militaires. Comme les defilez & l'embaras du bagage retardoit sa marche, voïant l'ennemi qui s'avançoit pour en profiter, il mit pied à terre, & marchant seul à la teste de ses troupes, il dit : Où est le Dieu de Theodose ? & par cette parole, il encouragea tous les siens. Eugene le voïant descendre fit avancer ses troupes, & se tenant sur une hauteur, il dit que Theodose cherchoit à mourir, & commanda qu'on le lui amenât vivant & enchaîné. Mais quand on vint à tirer, il se leva un vent tres violent qui souffloit droit au visage des troupes d'Eugene. Il repoussoit leurs traits contre eux-mêmes : Il les aveugloit par la poussiere, qu'il leur jettoit dans les yeux : il leur enlevoit des mains leurs écus, ou les leur poussoit contre le visage, & les forçoit de rompre leurs rangs. Les troupes de Theodose n'en sentoient aucune incommodité: au contraire, ce vent les aidoit, & poussoit leurs traits hors de la portée ordinaire. Le poëte Claudien, quoique païen, a reconnu lui-même, que le ciel combatit pour Theodose en cette rencontre. Les trou-

Soz. VII. c. 24. Oros. VII. c. 35.

Ambr. de ob. Th. n. 7.

Claud. de 30. cons. honor.

AN. 394. pes d'Eugne perdant courage, une partie prit la fuite, les autres mirent bas les armes, & demanderent grace à Theodose: qui la leur accorda volontiers, & commanda qu'on lui amenât Eugene.

Celui ci voïant accourir ses gens sur la hauteur où il étoit demeuré, demanda s'ils lui amenoient Theodose: Nous venons, dirent-ils, vous prendre vous même; & aussi-tôt ils l'amenerent à Theodose dépoüillé des ornemens imperiaux, & les mains liées derriere le dos. Theodose lui reprocha la mort de Valentinien, son usurpation, l'injustice de cette guerre, & sa confiance en l'idole d'Hercule. Eugene prosterné aux pieds de Theodose, lui demandoit lâchement la vie; quand les soldats par son ordre lui couperent la teste, la mirent au bout d'une pique, & la porterent par tout son camp. A cette veuë tout le reste des troupes se rendit, & les vaincus demeurerent parfaitement réünis aux victorieux. Arbogaste n'esperant point de pardon s'enfuit dans les montagnes les plus inaccessibles: & voïant qu'on le cherchoit par tout, il se perça de deux épées, & mourut ainsi deux jours aprés la bataille: qui fut donnée le sixiéme de Septembre, sous le troisiéme consulat d'Arcadius, & le second d'Honorius, c'est-à-dire l'an 394.

Socr. v. c. 25.

Soz. VII. c. 24.

On dit qu'en même tems un possedé sortant de l'église de l'Hebdomon prés de C. P. fut enlevé en l'air, & commença à dire des injures à S. Jean-Baptiste, lui reprochant sa tête coupée & criant: Tu me surmontes, & tu surprends mes troupes. Les assistans curieux d'apprendre des nouvelles de la guerre, écrivirent le jour, & quelque tems aprés, ils apprirent, que c'étoit le jour même de la bataille, par la relation de ceux qui y avoient été. Theodose fit abatre les idoles de Jupiter,

Aug. v civit. c. 26

que l'on avoit mises sur les Alpes ; & comme quelques-uns des siens lui dirent, qu'ils recevroient volontiers les coups de leurs foudres, qui étoient d'or, il les leur donna liberalement.

Il se contenta de la mort des deux chefs des rebelles Eugene & Arbogaste, & pardonna à tout le reste. Les enfans de ses ennemis s'étant refugiez dans l'église, il se servit de cette occasion pour les faire élever dans la religion Chrétienne : loin de leur ôter leurs biens, il leur donna des charges ; & ne permit aprés la victoire aucune vengeance particuliere. Il écrivit à S. Ambroise, croïant qu'il se fût éloigné par la mauvaise opinion qu'il avoit de ses affaires, comme si Dieu l'eût abandonné : mais ses lettres le trouverent à Milan, où il s'étoit rendu dés le commencement d'Août. L'empereur lui recommandoit, de rendre graces à Dieu pour sa victoire : S. Ambroise porta la lettre à l'église, la mit sur l'autel, & la prit à sa main en offrant le sacrifice : afin que la foi de l'empereur parlât par sa bouche, & que sa lettre servît d'offrande. Par sa réponse, il le prie de pardonner aux coupables, principalement à ceux qui n'avoient point failli auparavant. Il lui écrivit un peu aprés par un de ses diacres nommé Felix, que l'on croit être celui qui fut depuis évêque de Boulogne ; & par cette lettre, il lui demande la grace de ceux qui s'étoient refugiez à l'église. L'empereur envoïa Jean notaire & tribun, depuis prefet du pretoire, pour les mettre en seureté ; & S. Ambroise alla trouver l'empereur à Aquilée & demanda leur grace, qu'il obtint facilement. L'empereur se prosterna même à ses pieds, reconnoissant qu'il avoit été conservé par ses merites & par ses prieres.

L. Clemence de Theodose.

Ambr. ep. 61.

Epist. 61.

Paul vita. n. 37.

Saint Ambroise revint à Milan, où Theodose arriva *n. 32.*

De ob. Th. n. 34. un jour aprés lui. Il s'abstint de la participation des sacremens, à cause des ennemis qui avoient été tuez dans la bataille, quoiqu'en une guerre trés juste; & il s'en abstint, jusques à ce qu'il en eût eu témoignage de la grace divine, par l'arrivée de ses enfans. S. Ambroise louë & raporte cette conduite de Theodose, qu'il lui avoit peut-être conseillée. Par ces enfans de l'empereur qu'il fit venir en Italie, il faut entendre Honorius, & peut être sa sœur Placidia: car Arcade demeura à C. P. Quand il furent arrivez, Theodose les mit entre les mains de S. Ambroise, jugeant qu'il ne leur pouvoit donner une meilleure protection. Comme il savoit qu'il lui restoit peu de tems à vivre, suivant la prophetie de S. Jean d'Egypte; il partagea l'empire à ses enfans. Il laissa à Arcade l'Orient, dont lui-même étoit en possession depuis long-tems; & Ruffin pour lui aider à le conduire. Il donna à Honorius l'Occident, c'est-à-dire l'Italie, l'Espagne, la Gaule, l'Afrique, & l'Illyrie occidentale; & pour gouverner pendant son bas âge, Stilicon à qui il avoit fait épouser une de ses nieces. Pendant que Theodose étoit en Italie, il exhorta les senateurs Romains à quitter leurs anciennes superstitions, & embrasser la foi chrétienne, qui délivre de tous les pechez. Ils répondirent, qu'ils ne pouvoient renoncer aux ceremonies, avec lesquelles leur ville avoit été fondée, & subsistoit depuis douze cens ans, pour embrasser une religion où on leur proposoit de croire sans raisonner; & que s'ils consentoient à ce changement, ils ne savoient ce qui en arriveroit. Alors Theodose leur declara, que le tresor public étoit trop chargé de la dépense des sacrifices & des autres ceremonies; & qu'il jugeoit cet argent mieux emploïé à l'entretien de ses troupes. Les senateurs persisterent,

Ruff. 11. c. ult. Philost. xi. c. 2. Socr. v. c. 26. Paul. n. 32.

Zos. lib. 4. p. 779.

mais inutilement. Ainsi les sacrifices cesserent, les ceremonies profanes furent négligées : on chassa les prêtres & les prêtresses des idoles ; & tout les temples demeurerent abandonnez. C'est Zozime qui le raporte, comme la cause de la ruine de Rome. AN. 394.

Dans ce dernier séjour de Theodose en Italie, les évêques d'Occident firent encore une tentative contre Flavien d'Antioche : se plaignant que l'empereur ne faisoit point cesser la tyrannie de cet évêque. Dites, répondit Theodose, de quel espece de tyrannie vous l'accusez. Je suis Flavien, je me charge de plaider sa cause. Et comme ils répondirent qu'ils ne pouvoient plaider contre l'empereur ; il les exhorta à travailler desormais à la réünion des églises, & à éteindre les animositez & les contentions inutiles. Les évêques d'Occident cederent à cet avis de Theodose, & il ne paroît pas qu'ils aïent depuis emploïé contre Flavien l'autorité imperiale. Il avoit pour lui l'Orient, l'Asie, le Pont, la Thrace & l'Illyrie. *Theod. v. c. 23.*

LI. Concile de C. P.

Il assista cette même année à un concile de C. P. dont l'occasion fut telle. Ruffin prefet du pretoire, qui gouvernoit alors l'Orient, fit bâtir un palais & une grande église dans un bourg prés de Calcedoine, nommé le Chesne, à qui on donna depuis, à cause de lui, le nom de Ruffinien. L'église fut nommée en Grec *Apostoleion*, parce qu'elle étoit bâtie à l'honeur de S. Pierre & S. Paul; & Ruffin y mit des moines qui y servirent de clergé. Pour celebrer la dedicace de cette église, il assembla plusieurs évêques de diverses provinces, & grand nombre de moines. Il y appella en particulier Evagre de Pont ; & il l'honoroit tellement qu'à son baptême qui se fit en cette dedicace, il voulut être levé des fonds de sa main. Ainsi l'on voit que les adultes avoient des parrains, aussi bien que les enfans. *Soz. VIII. c. 17.* *Heracl. paracl. c. 2.* *Rovv. p. 947.*

AN. 394.

On croit donc que ce fut à l'occasion de cette dedicace, que se tint un concile à C. P. dont il nous reste une seance datée du troisiéme des calendes d'Octobre, sous le troisiéme consulat d'Arcadius & le second d'Honorius, c'est-à-dire du vingt-neuviéme de Septembre 394. Outre les dix-neuf évêques, dont on y trouve les noms, il est marqué qu'il y en avoit plusieurs autres. Nectarius de C. P. est le premier, puis Theophile d'Alexandrie, Flavien d'Antioche, Pallade de Cesarée en Cappadoce, ou plûtôt Hellade successeur de S. Basile; Gelase de Cesarée en Palestine, Gregoire de Nysse, Amphiloque d'Icone, Paul d'Heraclée, Arabien d'Ancyre, Ammon d'Andrinople, Phalerius de Tarse, Lucinus, d'Hierapolis, Elpidius de Laodicée. C'étoient tous métropolitains de diverses provinces d'Orient, excepté S. Gregoire de Nysse simple évêque, mais trés-venerable pour son âge & son merite personel; outre qu'il avoit été marqué comme le principal évêque du Pont, avec qui on devroit communiquer, afin de passer pour catholique, suivant la loi de Theodose du trentiéme de Juillet 381. On trouve aussi entre ces évêques Theodore de Mopsueste, reconnu par consequent pour catholique. Il est à remarquer que Nectaire de C. P preſida à ce concile avant les évêques d'Alexandrie & d'Antioche. Le lieu où se tenoit ce concile, étoit le baptistere de l'église de C. P. qui devoit par consequent être grand. Car outre les évêques, tout le clergé y assistoit.

Tom. 2. conc p. 1151

Sup. liv. XX. n. 27.

On y jugea le differend de deux évêques, Agapius & Bagadius, qui se disputoient le siege de Bostre, métropole de l'Arabie. Ils étoient presens & debout, comme parties; & il fut prouvé que la déposition de Bagadius avoit été faite par deux évêques seulement, & en son absence. Surquoi Arabien évêque d'Ancyre pria le concile de décider

decider en general, si une déposition pouvoit être faite par deux évêques, si on pouvoit déposer un absent. Theophile dit : qu'afin de pourvoir à l'avenir, il étoit d'avis que trois évêques ne suffisent pas pour la déposition : mais que tous les comprovinciaux y doivent assister, s'il est possible, & que l'accusé doit être present. Nectaire approuva cet avis, comme conforme aux canons apostoliques, & il fut suivi par Flavien & par tous les autres. Ainsi il fut decidé, que le nombre de trois évêques qui est suffisant pour l'ordination, ne l'est pas pour la déposition.

LII. Epître canonique de saint Gregoire de Nysse.

Depuis ce concile, il n'est plus parlé de S. Gregoire de Nysse, dont la memoire est demeurée venerable dans l'église, à cause de sa vertu, & de ses écrits, & de S. Basile son frere. L'église greque l'honore le dixiéme de Janvier, *Menol.* & l'église latine le neuviéme de Mars. On ne voit plus *Martyrol.* rien de S. Amphiloque, dont l'église honore la memoire le vingt-troisiéme de Novembre. S. Gregoire de Nazianze témoigne qu'il guerissoit les maladies par les prieres & par l'oblation du saint sacrifice. Il laissa plusieurs *Carm 51. p. 115. A* écrits, fort estimez de l'antiquité, mais dont il ne nous reste presque rien.

Entre ceux de S. Gregoire de Nysse, nous avons une *Tom. 2. conc. p. 1775.* épître canonique, écrite en sa vieillesse à Letoïus évêque de Melitine en Armenie, qu'il nomme son fils spirituel. Elle semble faire partie d'une lettre pascale ; & les regles de penitence qu'il y donne, sont plus rigoureuses que celles de S. Basile son frere ; quoique fondées tout de même sur la tradition des anciens : ce qui montre la difference de ces traditions, même dans les églises voisines. Pour l'apostasie la penitence est de toute la vie : le penitent sera toujours exclus des prieres publiques ; mais il priera en particulier, & ne recevra

la communion qu'à la mort. S'il a apostasié par foiblesse & à force de tourmens : il ne fera que la penitence de
c. 2. la fornication, c'est-à-dire de neuf ans. Ceux qui cherchent les enchanteurs & les devins, si c'est par mépris formé de la religion, sont traitez comme apostats: mais si c'est par foiblesse & par petitesse d'esprit, ils sont traitez comme ceux qui ont cedé aux tourmens.

c. 3. Pour la simple fornication, il y a neuf ans de penitence, trois ans entierement exclus de la priére, trois ans auditeur, trois ans prosterné. Pour l'adultere, le double dans les mêmes états, c'est-à-dire dix-huit ans: les pechez contre nature sont mis au rang de l'adul-
Sup. liv. XVII. n. 15. tere. Selon S. Basile, la penitence de fornication n'est
Ep. ad Amph. c. 21. que de quatre ans, & celle de l'adultere de quinze ans.
& 80. c. 58. Greg. c. 4. Pour l'homicide volontaire, S. Gregoire marque trois fois neuf ans, c'est-à-dire vingt-sept : neuf ans en chacun des trois degrez, dont le premier est l'entiere exclusion de l'église, le second celui d'auditeur, le troisiéme de prosterné dans la priere : pour l'homicide involontaire comme pour la fornication, c'est-à-dire neuf
c. 56. 57. ans. S. Basile met dix ans pour l'homicide involontaire.
c. 5. S. Gregoire met le vol à force ouverte au rang de l'homicide : pour simple larcin, il ne marque point le tems de la penitence, mais il oblige de le reparer par des
Eph. IV. 28. aumônes; & veut que celui qui n'a rien, y satisfasse par son travail corporel, suivant le precepte de l'apôtre. Il s'étonne que la tradition des peres n'ait pas prescrit des peines plus severes, pour reprimer l'avarice; & loin de se plaindre de leur rigueur, il admire leur indulgence sur plusieurs articles. En general, il veut que celui qui vient confesser son peché, soit traité plus doucement, que celui qui en est accusé, & convaincu malgré lui : & que suivant la ferveur du penitent, l'évêque puisse

abreger le tems de la penitence. Mais il marque, que celui à qui on a accordé la communion, le croïant prest à mourir, doit s'il revient en santé accomplir ce qui lui manquoit.

LIII. Donatistes. *Possid. c. 7.* *1. Retract. c. 20*

Ce fut en ce tems-là que S. Augustin encore prêtre, commença à écrire contre les Donatistes. Ils s'étoient tellement multipliez en Afrique, qu'ils y avoient plus de quatre cens évêques ; & l'église catholique y paroissoit accablée de leur grand nombre. Son premier ouvrage contre eux, fut un cantique en rimes accrostiches, suivant l'ordre de l'alphabet, pour aider la memoire. S. Augustin le fit d'un stile trés simple, & n'y observa point la mesure des latins, de peur d'être obligé d'y mettre quelque mot hors de l'usage vulgaire : car il composa ce cantique pour l'instruction du plus bas peuple ; ce qui fait voir qu'encore que la langue Punique fût encore en usage dans cette partie d'Afrique, il y avoit peu de gens qui n'entendissent le latin. Dans ce cantique S. Augustin marque sommairement l'histoire du schisme des Donatistes, & les raisons les plus sensibles pour les refuter. Il n'oublie pas de leur reprocher les Circoncellions & les autres méchans, qu'ils souffroient entre eux. Il écrivit aussi pendant sa prêtrise un autre ouvrage, que nous n'avons plus, contre la lettre de Donat, second évêque Donatiste de Carthage. Ils donnerent alors beaucoup de prise sur eux par leurs divisions domestiques. Car outre le grand parti que l'on nommoit simplement les Donatistes, il y avoit plusieurs autres societez peu nombreuses, dont chacun croïoit seul avoir le vrai baptême, & être la vraïe église. Entre ces petits schismes des Donatistes, on connoît les Claudianistes, les Urbanistes qui étoient dans un petit coin de la Numidie, les Rogatistes à Cartenne

1. Retract. c. 20. *Aug. heres. 69.* *De bap. 1. c. 6.* *In psalm. 36. n. 20.* *Cont. Cresc. IV. c. 60.* *Contr litt.*

Petil. II. c. 83. Ep. 93. ad Vinc. n. 11. 12.

dans la Mauritanie Cesarienne : dont le chef fut un certain Rogat qui avoit fait ſchiſme, il y avoit environ trente ans. Pendant la guerre du tyran Firmus, c'eſt à-dire vers l'an 372. ils furent perſecutez par les autres Donatiſtes, à qui pour ce ſujet, ils donnerent le nom de Firmiens. Mais le grand ſcandale fut le ſchiſme des Maximianiſtes.

LIV. Schiſme de Maximien.

In pſal. 36. n. 20. De geſt. cum Emer. n. 9.

Aprés la mort de Parmenien, ſucceſſeur de Donat, les Donatiſtes élurent Primien pour évêque de Carthage : mais enſuite le diacre Maximien aïant été condamné & excommunié par Primien, alla trouver les évêques voiſins ; & fit un parti contre lui, l'accuſant principalement de recevoir à ſa communion des perſonnes indignes. Les anciens en écrivirent à tous les évêques de leur parti, & les prierent de venir promptement pour reprimer les entrepriſes de Primien. Ils s'aſſemblerent donc à Carthage au nombre de quarante-trois : mais Primien ne voulut pas paroître devant eux ; & ils ſe contenterent d'ordonner, qu'il pourroit ſe juſtifier dans un concile plus nombreux, qu'ils devoient tenir enſuite. Ils s'aſſemblerent en effet à Cabarſuſſi dans la province Bizacene au nombre de plus de cent ; & Primien n'y aïant pas non plus comparu, ils le condamnerent comme convaincu de pluſieurs crimes : d'avoir donné des ſucceſſeurs à des évêques vivans : d'avoir receu des coupables à la communion : d'avoir engagé des prêtres à une conjuration contre Maximien & contre trois autres diacres : d'avoir fait jetter le prêtre Fortunat dans un cloaque, parce qu'il avoit baptiſé des malades : d'avoir refuſé la communion au prêtre Demetrius, pour le contraindre à abdiquer ſon fils : d'avoir fait maltraiter les anciens dans l'égliſe ; parce qu'ils trouvoient mauvais qu'il admît les Claudianiſtes

Cont. Creſc. IV. c. 6. 7.

à la communion. A quoi les évêques de ce concile ajoûterent: De ne s'être point presenté devant nous pour être oüi, & d'avoir fermé les portes des basiliques avec le peuple & avec des officiers pour nous empêcher d'entrer : d'avoir rejetté injurieusement les deputez, que nous lui avons envoïé. AN. 394.

Pour ces crimes & quelques autres qu'ils expriment, outre ceux qu'ils disent, que la pudeur les empêche d'exprimer; ils condamnent Primien, & avertissent tous les évêques, les clercs & les peuples d'éviter sa communion: leur donnant toutefois un tems de six mois pour se declarer; savoir depuis le vingt-quatriéme de Juin, jour auquel ils rendoient cette sentence, jusques au vingt cinquiéme de Decembre. On croit que c'étoit l'an 393. Ils écrivirent cette condamnation dans une lettre circulaire, qu'ils nommoient *Tractoria*, signée de plusieurs d'entre-eux, jusques au nombre de cinquante-trois. Aïant ainsi condamné & deposé Primien, ils éleurent à sa place Maximien pour évêque de Carthage, ce même diacre que Primien avoit condamné; & il fut ordonné par douze évêques, qui lui imposerent les mains, en presence du clergé de Carthage. Primien voïant son adversaire soûtenu par plusieurs évêques de la province proconsulaire, de la Bizacene & de celle de Tripoli: s'appuïa de ceux de Mauritanie & de Numidie, outre ceux des autres provinces qui demeuroient dans son parti: car il fut toûjours le plus nombreux. Il assembla donc à Bagaïa en Numidie un concile de trois cens dix évêques, le huitiéme des calendes de Mai, sous le troisiéme consulat d'Arcadius, & le second d'Honorius, c'est-à-dire l'an 394. le vingt-quatriéme d'Avril. Dans ce concile Primien ne se tenant point pour condamné, fut assis au second rang au nom.

Cont. Cresc. III. c. 13.
Cont. litt. Pet. I. c. 10.
Cont. Cresc. III. c. 19. 53.
De unit. Eccl. c. 3.
III. c. Cresc. c. 56.
IV. c. Cresc. c. 39.
In Ps. 39. serm. 2. n. 22.

AN. 394. bre des juges. On condamna Maximien absent, & Emeritus évêque de Cesarée en Mauritanie, dicta la sentence en ces termes. Comme par la volonté de Dieu tout-puissant & de son Christ, nous tenions le concile dans la cité de Bagaïa, il a plû au S. Esprit qui est en nous, d'assurer une paix perpetuelle, & de retrancher les schismes sacrileges. Et ensuite : Maximien rival de la foi, adultere de la verité, ennemi de l'église nôtre mere, ministre de Coré, Dathan & Abiron, a été jetté du sein de la paix par la foudre de nôtre sentence. Le reste est du même stile. Ils condamnerent nommément les douze évêques qui avoient ordonné Maximien, & en general tous les clercs de l'église de Carthage, qui avoient assisté à son ordination. Mais quant aux évêques, qui ne lui avoient point imposé les mains, ils leur donnerent un delai de huit mois pour se réünir à eux; c'est-à dire jusques au vingt-cinquiéme de Decembre : aprés ce jour ils ne seront plus recevables, & demeureront condamnez.

III. c. Cresc. c. 53. & 19.

LV. Amitié de saint Augustin avec S. Paulin.

I. retr. c. 21.

Ce fut dans ce même tems de sa prêtrise que saint Augustin fit amitié avec S. Paulin depuis évêque de Nole, par l'entremise de S. Alypius, qui venoit d'être fait évêque de Tagaste sa patrie. S. Alypius avoit connu S. Paulin à Milan, lors qu'il y fut baptisé, c'est-à-dire en 387. Aïant appris sa conversion, il lui envoïa vers l'an 394. cinq ouvrages de S. Augustin contre les Manichéens. C'étoit apparemment les livres des mœurs de l'église, du libre arbitre, de la vrai religion, de l'utilité de la foi & des deux ames. S. Paulin en remercia S. Alypius, & le pria en même tems de lui écrire l'histoire de sa vie. Il accompagna cette lettre d'une autre pour S. Augustin, où il témoigne être charmé de ses ouvrages, & se recommande à ses prieres : il leur en-

Ap. Aug. ep. 24. Ep. 25.

voïe à l'un & à l'autre un pain comme eulogie, c'est à-dire benediction. L'une & l'autre lettre porte le nom de Paulin, & de Therasia ou Therese sa femme, qui avoit quitté le monde avec lui. Dans la lettre à Alypius, S. Paulin se recommande aux freres, qui sont dans les églises & les monasteres à Carthage, à Thagaste, à Hippone & en d'autres lieux : ce qui marque comme la vie monastique étoit déja étenduë dans l'Afrique. S. Augustin répondant à cette lettre, dit entre-autres choses : Ne vous laissez pas tant enlever à ce que la verité dit de moi, que vous ne fassiez attention à ce que je dis moi même. De peur qu'en prenant trop avidemment la bonne nourriture que je sers aux autres, aprés l'avoir receuë moi-même, vous ne pensiez pas à prier pour les pechez que je commets. Et ensuite : Il est vrai, qui le peut nier ? celui qui a receu de plus grands dons de Dieu, est meilleur, que celui qui en a receu moins : mais il vaut mieux rendre graces à Dieu d'un don mediocre, que de vouloir être loüé d'un plus grand. Il promet ensuite la vie d'Alypius, que ce S. évêque n'avoit pû se resoudre à écrire lui-même, & comme il lui envoïoit cette lettre par Romanien son ancien ami : il lui recommande Licentius fils de Romanien. Il ne pouvoit encore détacher ce jeune homme des biens sensibles & des esperances du siecle ; ce qui lui donnoit de grandes inquietudes pour son salut : comme on voit dans la lettre qu'il lui écrivit à lui-même peu auparavant. S. Paulin étoit bien digne de l'amitié de S. Augustin ; sa famille étoit des plus illustres de Rome : il avoit de grands biens en Aquitaine, & étoit né à Bordeaux : car les nobles Romains avoient de grandes terres dans les provinces, & y séjournoient quelquefois. Paulin qui se trouve aussi

Aug. ep. 17. n. 4.

Ep. 26.

Uran. epist. init.

nommé Pontius & Meropius, fut fort instruit dans les lettres humaines par le fameux Ausone, qui cultiva toûjours son amitié ; & il devint un des écrivains les plus polis de son siecle, pour la prose & pour les vers. Il parvint à de grandes charges, & jusqu'au consulat, quoique son nom ne se trouve point dans les fastes : sa femme avoit des richesses proportionnées aux siennes, & il ne manquoit à leur prosperité temporelle, que des enfans. Aprés en avoir long-tems souhaité, il leur nâquit un fils comme ils étoient à Complute en Espagne ; mais il mourut au bout de huit jours ; & ils le firent enterrer auprés des Martyrs. En cet état ils resolurent aprés y avoir long-tems pensé, de renoncer au monde, & de se donner entierement à Dieu : la femme loin d'y resister, y encouragea son mari. Il fut baptisé par S. Delfin évêque de Bordeaux à l'âge d'environ trente-huit ans l'an 392. d'où il s'ensuit qu'il étoit de l'âge de S. Augustin, & né vers 354. Comme il avoit differé son baptême, jusques à son entiere conversion ; il embrassa aussi-tôt la vie monastique, & se retira en Espagne avec son épouse, qu'il ne regarda plus que comme sa sœur. La retraite d'un homme si illustre fit grand bruit dans le monde : plusieurs le blâmerent, & entre autres son ami Ausone, qui lui reprocha de se laisser gouverner par sa femme, & d'être devenu atrabilaire : mais saint Paulin seut bien lui répondre, & en vers comme Ausone lui écrivoit.

Auson. 20. init.

Paul. poëm 15. sub fine.

Aus. ep. 23. 25. Ad Aus. ep. 3. Poëm 11. 12.

LVI. Lettre de saint Jerôme à saint Paulin.

ad Paulin. Hier ep. 13.

Vigilance prêtre de l'église de Barcelone allant à Jerusalem : S. Paulin le chargea d'une lettre pour S. Jerôme, où il le consultoit sur la maniere dont il devoit vivre dans sa retraite ; & le felicitoit du bonheur qu'il avoit de vivre dans les saints lieux. Il lui envoïoit en même tems un discours, qu'il avoit fait à la priere d'un

d'un de ses amis, pour la défense de l'empereur Theodose contre la calomnie des païens; mais il ne l'avoit pas publié. Vigilance se trouva en Palestine, dans le tems du tremblement de terre, que l'on croit être l'un de ceux qui precederent la mort de Theodose vers la fin de l'année 394. S. Jerôme répondit à S. Paulin, & lui dit entre-autres choses : Ne croïez pas que rien manque à vôtre foi, par ce vous n'avez pas veu Jerusalem : ni que j'en sois meilleur pour demeurer à Bethlehem. La difference des lieux qui convient à vôtre dessein, c'est de quitter les villes & demeurer à la campagne. Jerusalem est une grande ville qui a un conseil public, une cour, des officiers, des comediens, des bouffons, des courtisanes, tout ce qui est dans les autres villes : une grande foule de peuple, & un concours continuel de tous les païs du monde. Ainsi vous y trouveriez tout ce que vous fuïez ailleurs.

Paul. ep. 9 al. 18. ad Sever Gennad. in Paul.

Hier. in Vig. c. 4.

Id ep. 13 c. 2.

Il lui marque ensuite la difference de la clericature & de la vie monastique : Si vous voulez, dit-il, exercer la fonction de prêtre ou d'évêque, vivez dans les villes & les bourgades, & travaillez à vôtre salut en procurant celui des autres. Mais si vous voulez meriter le nom de moine que vous portez, c'est-à-dire de solitaire : que faites-vous dans les villes, qui sont les habitations de la multitude? Chacun a ses modeles : les évêques & les prestres doivent imiter les apôtres & les hommes apostoliques : nos chefs sont les Pauls, les Antoines, les Hilarions; & pour remonter à l'écriture, Elie, & les enfans des prophetes & les Recabites. Je vous prie donc, parce que vous êtes attaché à vôtre sainte sœur, & que vous n'êtes pas entierement libre : fuïez les assemblées, les repas & les devoirs de civilité. Ne mangez que le soir, & des choses viles,

c. 6.

des herbes, des legumes : vous avez les livres contre Jovinien, où il eſt traité au long du mépris de la bonne chere. Que l'écriture ſainte ſoit toûjours entre vos mains. Il faut prier ſouvent & veiller ſouvent. Diſtribuez vos aumônes par vous même. Ne vous chargez point de diſtribuer celles des autres : & faites les vôtres avec choix & diſcretion : comme n'étant plus que le diſpenſateur de vos biens.

Il loüe enſuite ſon diſcours pour Theodoſe, qui étoit un panegyrique, pour montrer qu'il avoit vaincu les tirans par ſa foi, plus que par ſes armes ; & qu'il avoit accordé la ſouveraine puiſſance avec l'humilité chrétienne. S. Jerôme jugeoit ce diſcours ſenſé, agréable & compoſé ſuivant toutes les regles de l'art. Il exhorte ſaint Paulin à cultiver ce talent qu'il a pour l'éloquence, & à ſe nourrir de la lecture de l'écriture ſainte & des auteurs eccleſiaſtiques, dont il fait la critique en paſſant. Vers le même tems, S. Jerôme fut auſſi conſulté par Furia, dame Romaine de la premiere nobleſſe, deſcenduë des Camilles & alliée de ſainte Paule. Elle étoit veuve jeune & ſans enfans, & demandoit des avis, pour ſe conduire en cet état. S. Jerôme l'exhorte à y demeurer nonobſtant les inſtances de ſon pere Letus, & de ſes domeſtiques qui la preſſoient de ſe remarier. Il lui repreſente les inconveniens des ſecondes nôces ; & lui conſeille de s'abſtenir du vin, & non ſeulement de la chair, mais de la plûpart des legumes ; de s'appliquer à la lecture, à la priere, à l'aumône, & vivre dans une trés-grande retraite : il la renvoïe auſſi aux livres contre Jovinien, écrits deux ans auparavant.

LVII. Retraite de ſaint Paulin. *Ep. 10.*

Comme S. Paulin étoit à Barcelone, & y aſſiſtoit à l'office de l'égliſe le jour de Noël, le peuple animé de zele, ſe jetta ſur lui tout d'un coup, le preſenta à l'é-

vêque Lampius & l'obligea de le consacrer prêtre. Saint Paulin ne le voulut point souffrir ; parce qu'il ne songeoit qu'à sa retraite & à l'obscurité de la vie monastique. Il avoit resolu depuis long-tems de passer sa vie à Nole en Italie, auprés du tombeau de S. Felix. Il ne se laissa donc ordonner qu'à la charge qu'il ne seroit point attaché à l'église de Barcelone ; mais seulement au sacerdoce en general : & c'est un des premiers exemples d'une ordination libre, sans engagement à aucune église. Il semble aussi qu'il fut d'abord ordonné prêtre, sans passer par les ordres inferieurs : car il prend Dieu à témoin, que loin de mépriser le rang de prêtre, il eût souhaité de commencer à servir l'église dans la charge de portier. Alors pour s'attacher plus parfaitement à Dieu, S. Paulin acheva de se décharger de tous ses biens, les distribuant aux pauvres. Il ouvrit ses greniers & ses celliers à tous venans. Non content des pauvres de son voisinage, il les appelloit de toutes parts pour les nourrir & les vêtir. Il racheta une infinité de captifs, des pauvres debiteurs reduits à l'esclavage faute d'avoir de quoi païer, & païa les dettes de plusieurs autres insolvables. Aïant ainsi donné ordre à ses affaires, il vint en Italie, & passa à Milan, où S. Ambroise voulut le retenir & le mettre dans son clergé : ensorte qu'il fut compté pour prestre de Milan, quelque part qu'il se trouvât. S. Paulin n'y consentit pas : il continua son voïage, & vint à Rome, où il fut mieux receu du peuple que du clergé : dont une partie, & le pape même, ne voulut point avoir de commerce avec lui. S. Paulin ceda à l'envie & se retira : mais écrivant à son ami Severe, il ne put s'empêcher de s'en plaindre. Peut-être le pape trouvoit mauvais que S. Paulin eût été ordonné prêtre étant neophyte

Ep. 1. al. 6. ad Sever. 2. al. 25. ad Amand.

Uran. epist. c. 4.

Ep. 3. al. 45. ad Alyp.

Ep. 1 al. 5. ad Sev.

AN. 395. & simple laïque contre les regles, dont lui même recommande l'observation dans une de ses lettres. Mais la violence qu'on avoit faite à S. Paulin le pouvoit bien excuser.

Siric. ep. ad orthod.

Natal. 2.

Il se retira enfin à Nole, & y passa le reste de ses jours, comme il desiroit depuis quinze ans. Il y fut déterminé par la devotion pour le martyr S. Felix, dont les miracles attiroient un grand concours de peuple de toutes les parties de l'Italie. S. Paulin en avoit une conoissance particuliere, à cause des terres de son patrimoine voisines de Nole. Ainsi dés sa jeunesse, il regarda S. Felix comme son patron & son protecteur; & la devotion qu'il eut pour lui, ne contribua pas peu à sa conversion. Il se retira donc auprés de l'église, où reposoient ses reliques, dans une agréable situation, à cinq cens pas de la ville de Nole, & y vêcut avec sainte Therese son épouse, d'un petit heritage qu'il s'étoit reservé. Il se regardoit comme le concierge de cette église; il en nettoïoit les portes le matin, & il y veilloit la nuit; & tous les ans il faisoit un poëme à son honneur, qu'il publioit le jour de sa feste quatorziéme de Janvier. Il nous en reste dix, dont le premier est composé, lors qu'il étoit encore en Espagne, se disposant à revenir en Italie; le second, la premiere année qu'il y fut établi: mais il en avoit bien fait davantage, puis qu'il y demeura environ trente-cinq ans. Dans cette retraite, S. Paulin menoit une vie pauvre, se servant de vaisselle de bois & de terre: portant un habit grossier & negligé, jeûnant, priant: pratiquant tous les exercices de la vie monastique.

Epist. Ambr. 58.

Saint Ambroise aïant appris sa retraite, en écrivit à S. Sabin évêque de Plaisance son ami, prévoïant l'indignation des gens du monde, pour un tel change-

ment. Ils trouveront, dit-il, insuportable qu'un homme de cette naissance, d'un si beau naturel, si éloquent, quitte le senat & laisse éteindre sa famille. Eux qui rasent leurs têtes & leurs soucils, quand ils se consacrent à Isis, traiteront d'action indigne qu'un Chrétien change d'habit par zele de religion. A N. 395.

LVIII. Mort de l'empereur Theodose.

L'empereur Theodose retournoit à C. P. au commencement de l'année 395. lors qu'il fut attaqué d'une hidropisie mortelle, causée par les fatigues de la derniere guerre. Dés qu'il se sentit malade, il se souvint de la prophetie de S. Jean d'Egypte; & persuadé qu'il n'en releveroit pas, il s'appliqua jusques à la fin à regler les affaires de l'état dont il prévoïoit les desordres aprés sa mort. Il recommanda ses enfans à Stilicon, qui avoit épousé Serene sa niece, & resolut même le mariage de Marie leur fille avec Honorius: il les exhorta en partageant ses états, à conserver tous deux également le zele pour la religion, comme le soûtien de l'empire. N'aïant plus rien à ordonner pour ses enfans, il ne fit son testament que pour le bien des peuples. Il confirma le pardon à ceux qui avoient porté les armes contre lui, & dont les lettres n'avoient pû encore être expediées: il confirma aussi la décharge d'une imposition qu'il avoit promise; & non content de charger ses enfans de l'execution de ces deux points, il en laissa une loi toute dressée: ses derniers soins furent pour l'état des églises. Il mourut à Milan le dix septiéme de Janvier, sous le consulat d'Olybrius & de Probin, c'est à dire l'an 375 aprés avoir regné seize ans, & en avoir vêcu soixante.

Socr. v. c. ult. Soz. VII. c. ult.

Claud. de 3. cons. Honor. Theod. v. c. 25.

Ambr. de ob. Th. n. 4. 5.

Socr. v. c. ult.

Saint Ambroise fit son oraison funebre dans l'église au service du quarantiéme jour, en presence de l'empereur Honorius. Il y marque que les uns observoient *n. 3.*

AN. 395. le troisiéme & le trentiéme jour du decés, les autres le septiéme & le quarantiéme : ce que l'on trouve confirmé d'ailleurs dans l'antiquité ecclesiastique. Il attribuë à la foi de Theodose ses victoires, particulierement la derniere contre Eugene; & exhorte les soldats à garder une fidelité inviolable à ses enfans: considerant non la foiblesse de leur âge, mais les obligations qu'ils ont au pere. Il releve particulierement sa clemence, dont tant de rebelles venoient de sentir l'effet ; & sa penitence, dont il est si fidele témoin : il se promet qu'il sera auprés de Dieu un puissant protecteur, pour la jeunesse de ses enfans. Ensuite le corps de Theodose qui avoit été embaumé fut transporté à C. P. & receu par l'empereur Arcade, qui l'enterra dans le tombeau des empereurs le huitiéme de Novembre de la même année.

Const. apost. VIII. c. 5. not. Bened. in Ambr. n. 7. 8.

n. 13. n. 14. n. 15.

Socr. VI. c. 1. Chr. Pasc. p. 306.

LIX. Portrait de Theodose.

Lib. 4. p. 758. 768. 773.

Ainsi finit l'empereur Theodose que tous les auteurs Chrétiens, & même la plûpart des païens ont relevé par de trés-grandes loüanges. Zosime seul lui reproche de grands défauts. Il l'accuse d'avoir été naturellement mou & voluptueux, aimant les festins, les danseurs, & les spectacles du cirque & du Theâtre : en sorte, dit-il, que j'admire l'inégalité de ses mœurs. Car quand il n'avoit rien de fâcheux qui l'excitât, il se laissoit aller à son temperament : mais quand quelque chose étoit à craindre pour l'estat il quittoit les délices, retrouvoit son courage & sa valeur, & souffroit volontiers le travail & la fatigue. Il l'accuse encore d'avoir aimé l'argent pour fournir aux dépenses de sa table, & à ses autres profusions, & d'avoir vendu les gouvernemens & les charges : en sorte que l'on voïoit des changeurs & des personnes viles, porter publiquement les marques de la magistrature. Il reprend la multitude & le trop grand pouvoir de ses eunuques ; & il faut avoüer que la for-

p. 775.

tune excessive d'Eutrope donne quelque couleur à ce reproche.

Mais Symmaque païen comme Zosime, & mieux instruit que lui, comme contemporain, écrivant à Flavien son ami, & lui parlant du panegyrique de Theodose, que lui-même Symmaque avoit prononcé publiquement: reconnoît qu'il n'avoit fait qu'effleurer la matiere, & loüe particulierement son desinteressement; témoignage qui ne doit pas être suspect dans une lettre familiere entre deux païens, trés-zelez pour l'idolâtrie & par consequent peu disposez à flatter Theodose. Le sophiste Themistius, dans deux de ses harangues, le met au dessus des plus grands hommes de l'antiquité: enfin Aurelius Victor historien païen en parle ainsi: Theodose ressembloit à Trajan, par les qualitez de l'esprit & du corps, autant que l'on peut connoître par les écrits des anciens & par les peintures. Il avoit comme lui la taille haute, le corps bien proportionné: la chevelure, le visage à peu prés de même: l'esprit entierement semblable, doux, complaisant, populaire; ne se croïant distingué des autres, que par l'habit: honnête à tout le monde, mais principalement aux gens de bien. Il aimoit les esprits sinceres, il admiroit les savans, pourveu qu'ils ne fussent point malins: il faisoit de grands presens & noblement: il aimoit ceux qu'il avoit connus, étant simple particulier; & leur donnoit des honneurs, de l'argent & d'autres graces: principalement à ceux dont il avoit éprouvé la fidelité dans sa disgrace, soit en sa personne, soit en celle de son pere. Mais il avoit tant d'aversion des défauts de Trajan, c'est-à-dire des excés de vin & de la passion de triompher: qu'il n'a fait la guerre que quand il s'y est trouvé engagé; & a défendu par une loi de se faire servir

Symm. 11. epist. 13.

Themist. orat. 1. 19.

Victor. epist. in fin.

dans les festins par des personnes trop parées, & d'y faire venir des Musiciennes. Il a cheri la pudeur jusques à défendre le mariage des cousines, comme ceux des sœurs. Il etoit mediocrement instruit des lettres, en comparaison des plus savans: mais penetrant & curieux de l'histoire: dans laquelle il ne cessoit de détester ceux où il voïoit de l'orgueil, de la cruauté, de la tyranie, comme Cinna, Marius, Silla, tous les ambitieux, mais sur tout les perfides & les ingrats.

Il est vrai qu'il se mettoit en colere quand il en avoit sujet, mais il s'appaisoit promptement, & un peu de retardement adoucissoit ses ordres, quelquefois severes. Ce qui est d'une vertu rare, c'est qu'il fut certainement meilleur, aprés que le tems eut accru sa puissance, & encore plus aprés la guerre civile. Il s'appliqua soigneusement à la police des vivres; & le tyran aïant levé & consumé de grandes sommes, il les rendit à plusieurs de son argent, au lieu que les meilleurs princes rendoient à peine les heritages, & encore nuds & dégradez.

Quand au dedans de sa cour & de sa famille, il honora son oncle comme un pere; il traita comme ses enfans ceux de son frere & de sa sœur; il eut pour ses parens & ses alliez une affection paternelle. Il savoit donner un repas avec politesse & gaïeté, & sans profusion: sa conversation étoit proportionnée aux personnes, à leurs inclinations, à leur dignité, mêlée de gravité & d'agrément: il étoit bon pere & bon mari. Il s'exerçoit le corps, sans se passionner ni se fatiguer: principalement par la promenade, pour se relâcher l'esprit quand il en avoit le loisir, & il conservoit sa santé par la sobrieté. C'est le portrait qu'Aurelius Victor nous a laissé de Theodose.

Nous avons encore une des loix dont il fait mention

tion dans cet éloge de Theodose, dattée de C. P. le huitiéme des calendes de Juillet, sous le consulat d'Arcade & de Bauton, c'est-à-dire le vingt-quatriéme de Juin 385. portant défenses à toutes personnes d'acheter, d'instruire, ou de vendre aucune joüeuse d'instrument, ou de la faire venir aux festins ou aux spectacles, ou d'avoir des esclaves musiciens de profession. C'étoit un ancien abus, contre lequel les peres ont souvent declamé. L'autre loi contre les mariages des cousins germains ne se trouve plus: mais d'autres auteurs en font mention, & particulierement S. Ambroise à Paterne. C'étoit un des plus considerables entre les Romains, qui l'avoit consulté, de l'avis de son évêque, sur un mariage qu'il vouloit faire de son fils avec sa fille, c'est-à-dire de l'oncle avec la niece. S. Ambroise le detourne absolument de ce mariage, comme contraire à la loi divine, & aux loix humaines de son tems.

L. 10. C. Th. de scen.

V. Gothof. ibi

Ambr. ep. 60. n. 2.

On trouve une loi de Theodose de l'année 390. adressée au vicaire de Rome qui condamne au feu un crime qui offense la nature. On en trouve une de l'an 389. par laquelle il rejette ce qui est donné à l'empereur par codicile, recevant seulement ce qui lui vient par testament; Simmaque releve cette loi par de grands éloges.

L. 6. C. Th. ad Jul. de adul.

L. 2. c. Nic. de testamen.

Lib. 11. ep. 13.

LX. Anicius Probus & sa famille.

Les consuls de cette année 395. sont remarquables, par la splendeur de leur famille, qui devint toute chrétienne. C'étoit deux freres Olibrius & Probin; & la chose étoit jusques-là sans exemple que deux freres eussent été consuls ensemble. Leur pere Sextus Anicius Petronius Probus, fut le Romain le plus illustre de son tems par sa noblesse, ses richesses & ses dignitez: son pere & son aïeul avoient été consuls, & il le fut luimême avec l'empereur Gratien l'an 371. Il fut d'abord

Am. Marc. lib. xxv. c. 11. & ibi Vales.

Sup. liv. XVII. n. 21.

proconsul d'Afrique, puis quatre fois prefet du pretoire, tantôt des Gaules, tantôt d'Italie; & ce fut en cette qualité qu'il donna à S. Ambroise le gouvernement de l'Emilie & de la Ligurgie. Il avoit des biens immenses: ses terres étoient répanduës par toutes les provinces de l'empire, ses liberalitez étoient proportionnées à ses richesses. Il étoit Chrétien, receut le baptême à la fin de sa vie, comme il paroît par son épitaphe: où sa femme & ses enfans sont recommandez à ses prieres. On lui dressa un tombeau magnifique au Vatican, auprés de l'église de S. Pierre: le cercüeil étoit de marbre orné de sculptures, qui representoient J.C. tenant une croix chargée de pierreries, & accompagné de douze apôtres; & au dessus des colombes bûvant deux à deux dans des vases. On le voit encore à Rome. Sa reputation étoit si grande, que deux nobles Perses étant venus en Occident, du tems de l'empereur Theodose, n'eurent de la curiosité que pour voir deux personnes: S. Ambroise à Milan, & Probus à Rome. Sa femme fut Proba Faltonia, illustre pas sa pieté, à qui S. Augustin écrivit depuis une lettre fameuse touchant l'oraison. Elle eut trois fils, Probin & Olybrius consuls de cette année, & Probus consul en 406. Olybrius épousa Juliene, & la laissa bien tôt veuve avec une fille nommée Demetriade qui demeura vierge. C'est à cette Juliene que S. Augustin adressa le livre du bien de la viduité; & à Demetriade, que S. Jerôme écrivit un traité de la maniere de conserver la virginité. Telle étoit cette illustre & sainte famille.

Claud. de Cons. Olybr. & Prob.

Ap. Baron. an. 395. init.

Paul vit. Ambr. n.

Ep. 130. al. 121. Hier. ep. 20. ad Demetr. c. 4.

Tom. 6.

Epist. 8.

Fin du quatriéme Tome.

TABLE DES MATIERES.

A

TABLE DES MATIERES.

B

C

D

E

N

O

P

R

S

Z 10 — 4 — 1554

Fin de la Table des Matieres.